

La seigneurie de Cul-de-Bray

Je dédie ce bulletin « *aux hommes et aux femmes qui, au cours des siècles, se sont accrochés à ce morceau de Poitou ... A ceux et celles qui ne sont plus qu'un nom et un prénom sur les registres ... A ceux et celles qui ont façonné ce pays* ».

L'histoire de la seigneurie de *Cul-de-Bray* n'est pas très connue et les écrits la concernant sont peu abondants. Je vais essayer de vous la retracer du mieux que je pourrais.

Les derniers soubresauts de cette ancienne seigneurie eurent lieu à la fin du 19^{ème} siècle et début du suivant. A ce moment-là, un petit nobliau, Mr de Béjarry, qui est alors propriétaire de cette « *maison noble* », fait encore vibrer ce petit village de *Cul-de-Bray*, lorsqu'il arrive dans sa propriété avec ses équipages dont de nombreux chevaux

et une meute d'une cinquantaine de chiens. Demeurant en général à Paris, il vient ici, s'installer dans les vestiges d'un ancien château féodal, pour ses chasses hivernales en forêt de Mervent (appelée, aujourd'hui, forêt de Mervent-Vouvant).

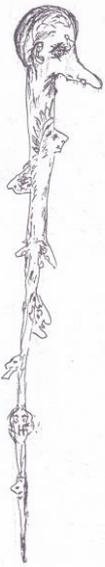
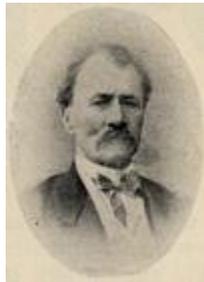
← Mr de la **Débuterie** ci-dessous Mr de **Béjarry**

On imagine le remue-ménage, le va et vient, les bruits, les cris qu'occasionnent cette venue.

← à gauche : canne sculptée par **Mr de Fontaines**

Puis, ensuite, les départs matinaux dans le froid du matin en compagnie de ses invités, amis chasseurs avec leurs équipages : Mr le comte Ernest de la Débuterie (ce dernier descendait à Vouvant même), de Lespinay (retrouvait sa meute à Mervent

), de Chevallereau (retrouvait aussi sa meute à Mervent), du baron René de Landreau, de Baudry d'Asson, du comte de Jouselin, de Mr de Beauregard, Mr Henri de Fontaines (voir à propos de ce dernier, bull. *Accident mortel en forêt de Mervent* n° 11, sa mort lors d'une chasse ; ce dernier parcourait parfois presque 50 km dans la journée, mangeait à cheval et y faisait même des sculptures sur bois), de Blanpain de St-Mars (retrouvait lui aussi sa meute à Mervent), de Godet de la Ribouillerie, Mr de Du Temps, Mr de Suyrot, . . . , sans compter les officiers de Fontenay et même de Niort. Tous, en habits rouges et pantalons blancs, bottés, le cor en bandoulière, étaient accompagnés aussi de leurs chevaux, de leurs meutes, et parfois de leurs maîtresses, pour aller chasser dans notre forêt domaniale très prisée alors ! Mais tous ces chasseurs, en pratiquant la chasse, ne suivaient pas le même idéal et n'obéissaient pas aux mêmes raisons. Les uns y voyaient le moyen de se créer des relations agréables, les autres songeaient nettement au commerce et la vente de leurs chiens, qui était pour eux un profit réel tandis que d'autres s'y ruinaient ! Au siècle dernier, un des gentilshommes dont j'ai cité les noms plus haut a dû sacrifier, à sa passion de la chasse (d'après les dires de son petit-fils), une cinquantaine de ses métairies pour faire face à toutes les dépenses que lui occasionnaient les nombreuses chasses qu'il organisait. Il faut dire qu'elles duraient plusieurs jours et se terminaient (voir



bull. *La Belle Rosalie* n° 23) par de joyeuses bombances ! Car, le soir venu, beaucoup de ces messieurs se retrouvaient au bourg de Mervent pour terminer la nuit à l'auberge de la *Belle Rosalie*, l'affriolante hôtesse, qui fut si renommée à Mervent pour sa restauration mais surtout pour ses charmes ! Heureux temps pour ces privilégiés, d'alors, qui s'accrochaient encore à un passé déjà révolu !

Peut-être aurait-il fallu connaître ce temps-là pour mieux comprendre l'attrait irrésistible de la chasse à courre, comme l'a si bien décrit Mr Charles de Daudeteau, en 1870, dans l'un de ses poèmes (extrait) : « *Soudain sous les taillis de ce site sauvage, quel est ce bruit confus grondant comme l'orage, qui s'éloigne ou s'approche emporté par le vent ? A la voix des chasseurs excitant sa furie, au son bruyant des cors, c'est le vautreait* (équipage de 30 chiens spécialisés pour le cerf ou le sanglier) *qui crie sur les rochers noircis des coteaux de Mervent. Le cerf bondit enfin, quittant sa reposée. Il arrive haletant au vallon du Déluge : mais il n'y trouve encore ni repos, ni refuge ; il se relève et fuit sous les bois de Mervent. Par les soins des piqueurs la piste est signalée sur un étroit sentier ! Si la bête est restée malgré ses fiers élans, son trépas est certain* » !



Revenons à l'histoire, proprement dite, du château et du village de *Cul-de-Bray*.

Y avait-il eu en ce lieu, déjà à l'époque celtique, un groupement de population ? Certainement et probablement comme aux *Ouillères*, au *Nay*, à la *Citardière*, ainsi qu'au bourg (et peut-être encore ailleurs sur notre commune) où, depuis peu, les archéologues ont exhumé un site celte datant du VIème et VIIème av. J.C., l'un des plus importants de tout l'Ouest. D'ailleurs, ont été trouvés des vestiges de l'ère quaternaire qui sont des spécimens, en quartz de filon blanc, taillés à grands éclats sur les lieux suivants : autour du *Peu du Nay*, à la *Grande Perrure*, à la *Cornelière*, etc. . . (voir bull. n° 2). Le site de *Cul-de-Bray* s'y prête tout à fait : proche d'une immense forêt giboyeuse et surtout proche d'un important cours d'eau (alors) : le *ruisseau de la Cornelière*. A la suite, après les premiers défrichements celtes, des petits domaines sont créés qui deviennent très vite des centres d'exploitation agricole mais il fallut tout de même quelques siècles avant qu'ils ne deviennent, pour certains, des petites seigneuries.

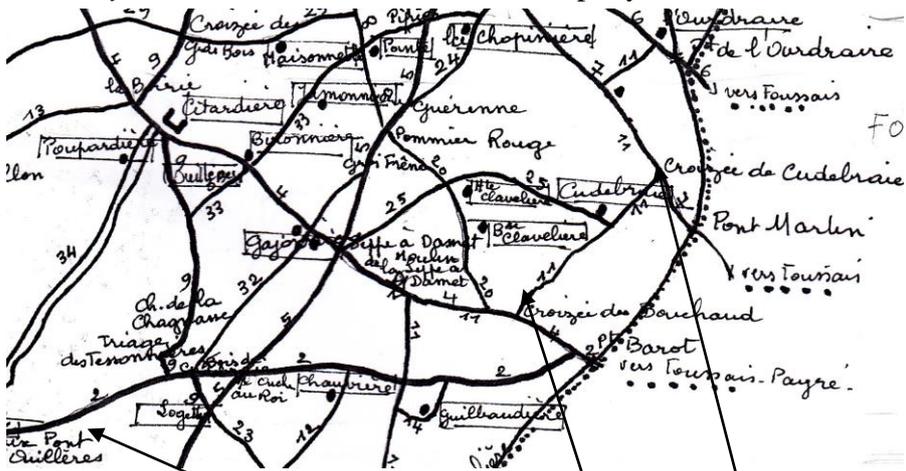
Mais, avant d'en voir les premiers possesseurs connus, voyons un peu d'où vient ce nom, assez rare et curieux, de *Cul-de-Bray* écrit de plusieurs façons au cours des siècles : *Cutprès*, *Cutepraix*, *Cutepray*, *Culteprès*, *Culdeprès*, *Cudebray*, *Cul-de-Braye* ou *Cul-de-Bray*, . . . mais sa forme la plus ancienne citée semble être : *Cute Bray*. A moins que son nom vienne d'une parcelle n° 257 (plan 1844) située tout proche de *Cul-de-Bray*, en dessous du *Peu du Nay* mais à côté de l'*Ourdraire*. Cette pièce de terre se nomme : le *Cul de Bourre* (ou peut-être *Cul de bourse*). Cette appellation est-elle à l'origine du nom de cette seigneurie, comme à la *Clavelière*, la parcelle : le *Clavier* ?



On l'écrit cependant, en 1137, *Cota Braia* (dans la *Gallia Christiana*, antique volume en latin), puis en 1618, *Cute Braye* (ainsi rédigé dans le journal de Paul de Vendée, de Payré). Voici une explication tirée du Dict. Ducange « *Glossarium* » de 1937 : *Braia*, est une terre de limon donc boueuse (ce qui est en partie le cas pour le cœur même du *Cul-de-Bray*). Et dans l'Ouest, *Bray* (dont *brayer* = enduire de brai) veut dire fange, boue, terre grasse imperméable dont on fait les murs de bauge (ci-contre la *bauge* est un système de construction monolithique en terre crue empilée. La terre est généralement mélangée à des fibres (végétales ou animales). Les surfaces verticales sont dressées par découpe après un court temps de séchage, alors que le matériau n'est pas trop dur. La bauge est une technique de construction ancienne, répandue dans toute l'Europe mais en France, les constructions en bauge sont connues dès le Moyen-âge et ont été



majoritairement édifiées à partir du XVIIIème). Cette technique constructive est attestée en France par des fouilles archéologiques depuis l'époque gauloise. Ce peut-il que ce soit ici qu'on extrayait la *bauge* pour construire les maisons féodales de Mervent ?

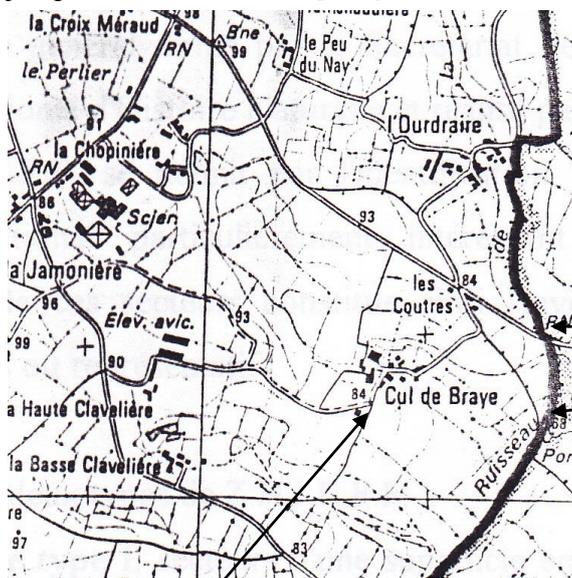
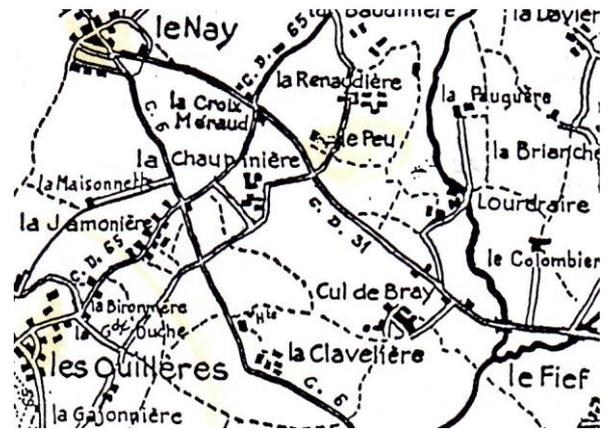


← Plan 1825

Et ce mot, « Cute », pourrait venir aussi du latin « Cota » = tunique. Peut-on en conclure pour autant qu'à Cul-de-Bray « l'on était dans la boue jusqu'à la tunique » ou plus exactement quasi « le cul dans la boue ». Ce qui est certain, c'est que la terre y est grasse, le sol humide à tel point que par temps de pluie, l'eau remonte de partout (m'ont affirmé les derniers anciens de ce hameau : Mr Rainereau et le Grand No aujourd'hui tous deux décédés

) et le sol est donc facilement boueux.

Voyons comment nous pouvons (et nous pouvions jadis) nous rendre du bourg à Cul-de-Bray. Le parcours est à peu près identique à celui qu'il faut prendre pour aller à la Clavelière (bull. n° 49). Du bourg, il fallait traverser la rivière Mère au lieu-dit la Vallée, qu'on passait en empruntant le « Pont des Vallées » (appelé aussi Pt des Ouillères et beaucoup plus tard le « vieux pont » aujourd'hui sous les eaux du barrage voir p. suivante). Nous allons voir maintenant le chemin à parcourir d'après le plan de 1825 : passé le « vieux pont » (seul et unique, alors, de ce côté) on emprunte le n° 2 (comme pour aller à la Clavelière) presque jusqu'au Pont Barrot (qui enjambe le ruisseau de la Cornelière et fait



la limite de Foussais) mais juste avant, on reprend le n° 4 jusqu'à la « Croisée des Bouchauds » (croisée = carrefour et le toponyme Bouchaud vient de « buchet » en patois qui veut dire « petit bois taillis », bois plus petit qu'un « Breuil » et nom d'origine gauloise). De là, on reprend le chemin n° 11 qui conduit jusqu'à la « Croisée de Cul-de-Bray ». Celui-ci fait 550 m sur 5 m, et s'appelle le « chemin de la Jonchée » (évoque un lieu humide où poussent des joncs), qui conduit vers le Nord traversant le village même de Cul-de-Bray, arrive à la croisée du chemin n° 7 (1350 m) qui, lui, va d'un côté jusqu'au Pt Martin (qui enjambe lui aussi le ruisseau de la Cornelière et fait la limite encore de Foussais) et jusqu'à la Croix Méraud, de l'autre. Par cette façon de faire, on contourne et on évite même la Basse Clavelière. Cependant, on peut aussi parvenir à Cul-de-Bray, toujours en poursuivant le chemin n° 2 (vu plus haut) sauf qu'à « l'Ouche du Roi », on continue alors par le

chemin n° 5 jusqu'à la « Ceppe à Damet », puis on poursuit encore par le n° 25, contournant alors la Haute Clavelière et on arrive alors, par les hauteurs, à Cul-de-Bray. Cul-de-Bray : plan 1811 →

En 1843, sur le plan des chemins, même départ du bourg (et toujours comme pour aller à la Clavelière), passant toujours au « Vieux Pont » on se dirige par le « chemin de Gde Communication » (portant le n° 5 en 1825) qu'on laisse à « l'Ouche du Roi » pour s'engager direction du Pt Barrot (limite de Foussais). Peu avant, on reprend l'autre « chemin de Gde Communication » dit de Foussais à Vouvant



paroisse de Mervent (la Maison Noble) ainsi que les dixmes de terre sises sur ce fief et (en plus) p. 1246 le revenu des vignes du « Peu d'Aulnay » (Peu du Nay, tout proche) ». Cet acte montre bien que Culdebray, qui est mentionné comme fief, appartient alors aux Chabot ! Mais nous sommes au début du XII^e siècle !

Fascicule d'un auteur inconnu →

Dans les années 1960-70, un fascicule a été polycopié. Il contenait des notes, des références, des photographies sur un grand nombre de logis de Mervent et de Foussais (ce fascicule m'a été fourni dans les années 1980-85 par Melle Clory, fille du notaire de Foussais, mais je n'ai jamais su qui en était l'auteur). Ce même fascicule donne aussi des notes sur Cul-de-Bray mais je ne sais pas non plus où l'auteur de ce petit fascicule a trouvé ses sources. Voici, ce qui était dit à propos du sujet qui nous intéresse aujourd'hui et du premier nobliau connu en ce lieu : ce n'est qu'en 1500 qu'il est fait mention d'un des possesseurs de cette seigneurie reçue probablement des Chabot. Il s'agit de Jehan Caillerot, écuyer, seigneur de Cul-de-Bray mais aussi dit « seigneur des Houillères ».

Ce fief des Ouillères dont il est aussi seigneur, fut enlevé (voir bull. 51 la Citardière) par Louis IX (St-Louis), en 1242, à Geoffroy II de Lusignan, petit-fils de Sebrand Chabot (cité plus haut), pour être donné à Maurice Gallereau mais les Ouillères sont redonnées quelques décennies plus tard à Geoffroy II.

Se peut-il qu'il y est un lien entre Gallereau et Caillerot ? Le patronyme : Gallereau a-t-il été déformé pour devenir Gaillerot ! En tous cas, avant 1500, un Jehan Caillerot est bien dit seigneur de Cul-de-Bray et « seigneur des Houillères » (voir Beauchet Filleau). Il avait épousé Catherine de la Brosse (fille de Jean x Marie du Marais ; Catherine est la nièce de Arthur de la Brosse – que nous verrons plus loin - père de Renée, sa cousine, à qui elle donne 10 livres de rente à

prendre sur tous ses biens après le décès de Jehan Caillerot, son époux + av. 1503). De plus, ces deux fiefs : Cul-de-Bray, les Ouillères, ont encore un lien certain puisque entre les Ouillères et la Logette existe toujours le « Bois de Cul-de-Bray » (33 ares 90 environ) et, au-dessus de la Citardière, entre le Nay et la forêt, plusieurs « mareaux de bois » dépendants encore de Cul-de-Bray : les Hautes Blavettes (4 hect 20 environ), les Basses Blavettes (91 ares 20 environ), plus le Bois de la Petite Charrière (75 ares environ) et sans oublier le Bois du Grémillon (18 ares environ) situé, lui, entre Pruneau et la Citardière. Toutes ces pièces de bois taillis feront toujours partie de la seigneurie de Cul-de-Bray au moins jusqu'en 1850.

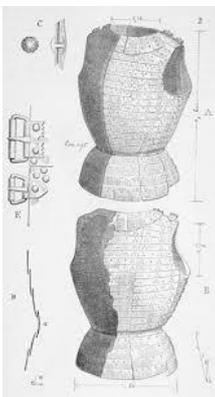
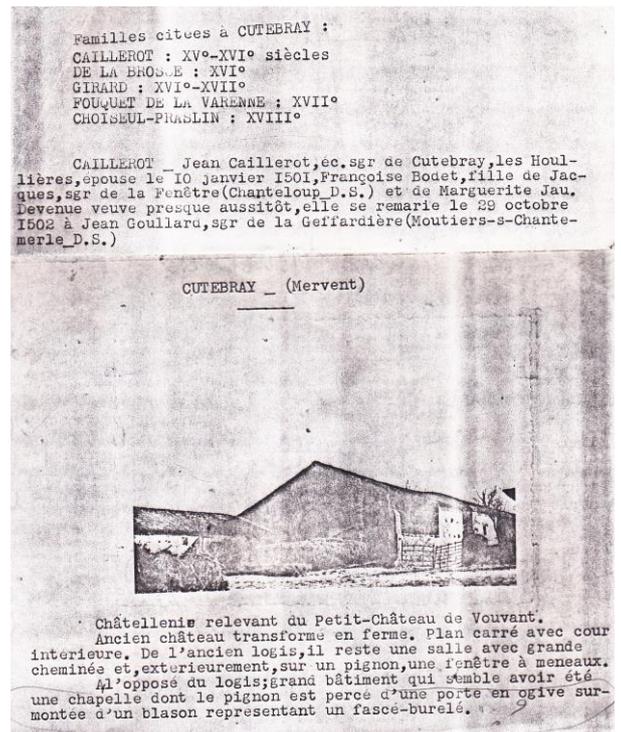
Les Caillerot étaient d'une petite mais vieille famille du Poitou.

On peut penser que leur blason était orné de petites caillles (comme ci-contre) !

Jehan Caillerot (peut-être le descendant de Jehan ci-dessus + av. le 19. 10. 1503), est dit « écuyer », ce qui est un signe de noblesse, seigneur de Cul-de-Bray mais aussi dit « seigneur des Houillères ». Il avait épousé (10. 1. 1501) Françoise Bodet, fille de Jacques, seigneur de la Fenêtre (Chanteloup D.S.). Jehan Caillerot avait servi comme « brigandier » (sic ; brigandinier, soldat fantassin vêtu d'une brigandine) en l'arrière ban du Poitou en 1488. Puis, en 1491, il est « archer » demeurant alors à la châtellenie (château) de Fontenay pour son service.

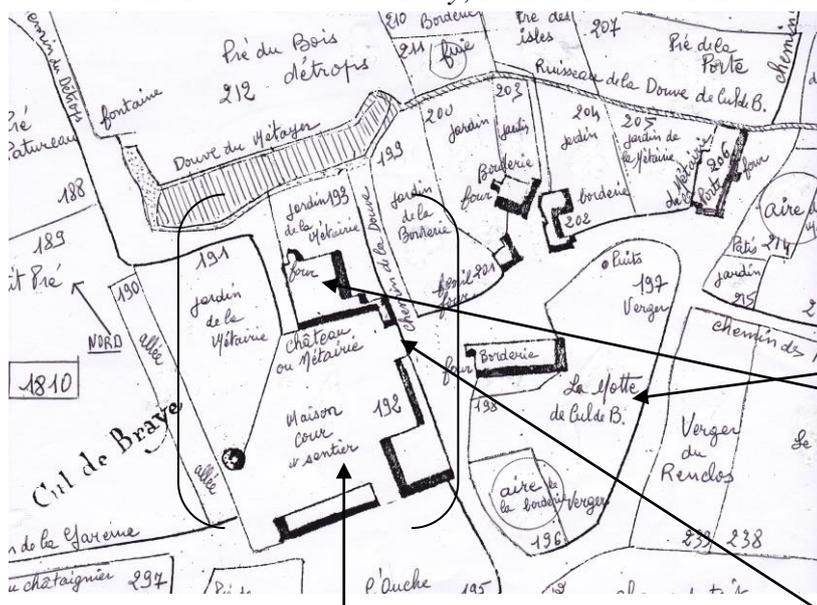
Mais comment se trouve, à ce moment-là, le château de Cul-de-Bray appelé alors : Cute Braye. En aucun cas il ne faut penser qu'il s'agit d'un château traditionnel comme nous l'imaginons ! Ses bâtiments les plus anciens peuvent remonter au XIII^e siècle, mais leur caractère d'origine s'est perdu suite aux remaniements successifs. Peu de vestiges vont nous aider à le reconstituer : l'étendue de certaines grandes pièces, des fenêtres à meneaux, portes en ogives, des cheminées d'époque mais hélas en partie mutilées.

Si ce n'était pas un château du type habituel, c'était donc un manoir (ferme-manoir) que l'on nommera plus tard « Maison Noble » de Cul-de-Bray. Mais quelles sont les caractéristiques d'un manoir ? Le manoir, quelquefois, n'est qu'une maison peu étendue, entourée de murs avec jardin ; plus



souvent c'est une agglomération de bâtiments destinés à l'exploitation, entourés de fossés, avec une demeure principale pour l'habitation du propriétaire. **p. 1247**

Dans le cas de *Cul-de-Bray*, le manoir était bien cerné de murs (voir plan ci-contre : entouré, à gauche)

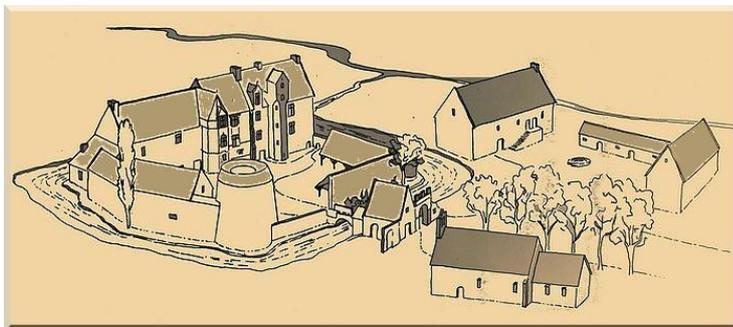


tandis que plusieurs plus petites exploitations agricoles (voir plan ci-contre : et à droite les borderies) sont vraiment très proches.

← Plan 1810 retouché

Mais précédemment, il est fort probable que le premier rassemblement a été installé au cœur même du hameau sur les parcelles nommées : la *Motte de Cul-de-Bray* (n°s 196, 197, et en face 198, 99, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 et que nous reverrons plus loin), terrain très relevé, et ce n'est que plus tard que le manoir est érigé, beaucoup plus bas et près du point d'eau qui permis après creusement d'alimenté une douve ou fossé.

En général, le manoir s'organise autour d'une grande cour rectangulaire, fermée de tous les côtés. L'entrée depuis la rue s'effectue par un porche, et avec en principe un grenier à l'étage. Le manoir est fermé. Cependant, il peut être clos par des murs et des fossés, mais non défendu par des tours car la question de défense est accessoire ici. Le manoir n'est qu'une maison de campagne suffisamment fermée pour être à l'abri d'un coup de main tenté par quelques aventuriers, elle ne prétend point résister à un siège en règle. Simple, pendant les XII^e et XIII^e siècles, comme les habitudes des propriétaires terriens de ce temps, le manoir ne possède alors qu'une salle avec cellier au-dessous et petit appartement accolé ; à l'entour viennent se grouper quelques bâtiments ruraux, granges, étables, pressoir, fournil, logis des hôtes ou des colons, le tout enclos d'une muraille ou d'un fossé profond. Mais, il faut aussi savoir que les seigneurs suzerains en France (outre leurs châteaux, qui étaient de véritables places fortes), se plaisaient à élever des maisons de plaisance pour se livrer au plaisir de la chasse, ou pour se retirer pendant un certain temps ; ces maisons-là peuvent être considérées comme des manoirs. Ce qui semble bien être le cas pour *Cul-de-Bray* qui fut souvent un rendez-vous de chasse.



Type de manoir avec ses borderies proches ci-dessous *Culdebray* →

On peut aisément distinguer un manoir d'un château par le fait que l'exploitation agricole était essentielle pour le manoir et gérée directement par son seigneur qui n'avait pas le privilège d'exercer des fonctions plus honorifiques, militaires ou administratives (acquises non par compétence, mais par achat de « charges »). Le domaine du manoir était largement auto-suffisant et faisait commerce de certains surplus avec d'autres manoirs afin d'acheter le cas échéant quelques produits rares. Au gré du développement des marchés dans les villes du Moyen Âge, les manoirs commencèrent à se spécialiser dans certaines productions : fabrication de fromage, élevage de porcs, viticulture, culture des céréales ou des légumes, etc. Le « maître » ou seigneur occupait le manoir avec sa famille, quelques domestiques et serviteurs. La population du domaine était composée essentiellement de paysans (c'est-à-dire de roturiers). Un manoir avait généralement l'aspect identique à une maison forte ou à un château constitué d'un corps de logis, de dépendances formant les ailes, mais il était entouré de champs, de fermes, de pâturages et de bois. Ce



n'était en aucun cas un édifice à vocation militaire, donc pas un château fort, puisqu'il était **p. 1248** interdit au vassal, maître des lieux, de l'équiper de tours et d'un donjon. Ces manoirs, bien qu'ils n'eussent pas les signes visibles de la demeure féodale (c'est-à-dire les tours munies, les courtines et le donjon), étaient



érigés en fief, possédant des droits féodaux, des droits de chasse, entre autres, car nous voyons presque toujours que des *garennes* dépendantes des manoirs ; hors la *garenne*, (comme l'a démontré M. Championnière), était jadis le droit exclusif de chasse sur les terres des vassaux et non le droit d'élever, en certains lieux, des lapins, . . . Très proche et en dépendant, il y a bien à *Cul-de-Bray* une *garenne* (que nous reverrons plus loin), et d'ailleurs c'est le seul cas que j'ai trouvé pour le moment sur Mervent.



← Deux types : manoir féodal du 13^e à **Aubusson** et ferme manoir du **Petit-château** à Ménouvillle (Val-d'Oise)

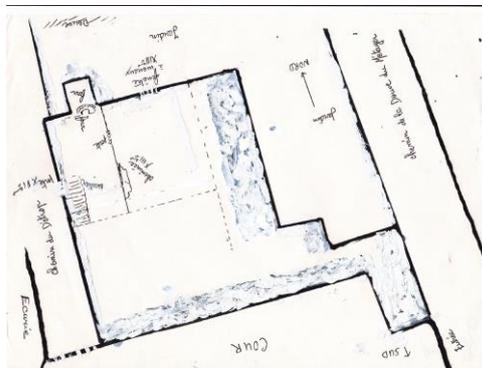
Le manoir, bien que ce nom désigne aussi parfois un château, est l'habitation d'un propriétaire d'un fief, noble ou non, mais qui ne possède pas les droits seigneuriaux permettant d'élever un château avec tours et donjon. Un manoir est la résidence ou la demeure donc d'un noble, son habitat seigneurial. Le bâtiment est parfois désigné aussi par « *gentilhommière* », l'habitation d'un « *gentil* », c'est-à-dire d'un noble de naissance. Avec son allure de petit château implanté sur

un fief ou un « *domaine* », c'est donc bien souvent, dans un village ou un hameau, la bâtisse la plus vaste, la plus belle et la mieux équipée puisqu'y habitait un hobereau, qui pouvait, contrairement à d'autres plus fortunés et plus puissants encore, ne pas disposer d'autres résidences telles qu'un hôtel particulier dans la ville proche, plus confortable en hiver.

Dans le hameau de la seigneurie, les terres étaient initialement peuplées principalement de serfs qui passaient une grande partie de leur temps à travailler la terre du seigneur en échange de sa protection. Les serfs possédaient ou exploitaient pour leurs subsistances justes quelques bandes de terre autour du manoir ou dans des champs alentours, souvent appelées « *ouche* ». Si le serf n'était pas un esclave, il n'était pas pour autant libre. Il ne pouvait se marier, changer de métier ou quitter le manoir sans la permission de son seigneur, mais il avait tout de même quelques droits. Son statut était héréditaire et donc transmis à sa descendance. Sa terre ne pouvait lui être ravie dans la mesure où il remplissait ses obligations vis-à-vis de son seigneur. Si la relation entre seigneur et vassal peut sembler a priori comparable à celle de serf et seigneur, le Moyen Âge faisait une distinction nette entre un contrat honorable visant à fournir au seigneur un service militaire et le simple travail fourni par le serf. La technique agricole a tout de même fini par transformer la vie des serfs du Moyen Âge. Les rendements agricoles se sont accrus au fil du temps, ce qui a permis de faire commerce des surplus ainsi dégagés. De là, les serfs ont obtenu progressivement les moyens de racheter leur liberté.

Maison noble de **Cul-de-Bray**, ci-dessous : type de porche classique →

La disposition des manoirs, à la fin du XII^e siècle, et pendant une partie du XIII^e, était la même partout en France, sans que les architectes se soient autrement préoccupés des questions de symétrie. A *Cul-de-Bray*, le manoir semble avoir été rectangulaire. Le manoir se distingue du château fort par le fait que l'aspect résidentiel est privilégié par rapport à l'aspect défensif. Toutefois encore, le manoir se différencie de la simple ferme par les quelques éléments défensifs qu'il possède, par le décor, le soin et le confort accordés à son domicile. L'habitat des manoirs se démarque des habitations de fermes donc par leur confort et le nombre de pièces important qui s'y trouvent : le fait que l'étage soit habité donc éclairé par des ouvertures, et non pas seulement occupé par un grenier est une autre constante dans les demeures de manoirs. Ceci implique l'existence d'un escalier dont le rôle est de desservir l'étage. Cet escalier se trouve le plus souvent dans une tour qui est une réminiscence des donjons médiévaux et qui signale le rang du propriétaire des lieux. Outre un nombre de pièces plus important, les éléments de confort



distinguent également les manoirs des simples demeures de ferme. Ainsi, dans ces résidences, **p. 1249**



il existait souvent des fenêtres avec *coussièges* ; ceux-ci sont des petits bancs en pierre aménagés dans l'ébrasement d'une fenêtre et destinés à l'observation de l'extérieur, à la lecture, etc. On y trouve aussi d'impressionnantes cheminées. Tandis qu'à l'extérieur, la cour fermée possède un porche d'entrée clos par une lourde porte.

← Fenêtres à meneaux pignon Nord et en-dessous, cheminée de **Cul-de-Bray**

A *Cul-de-Bray*, on retrouve encore tous les éléments cités ci-dessus : au rez-de-chaussée de la partie arrière côté de la *douve*, une cheminée énorme du XIIIème (il n'en reste que les jambages et les tablettes car, hélas, le manteau a été vendu), puis une autre dans la partie donnant sur la cour Sud, qui présente aussi

des restes de cette époque mais elle a été modifiée beaucoup plus tard (nous verrons cela plus loin) ; la porte du porche n'existe plus mais elle est encore signalée en 1750 ; à l'étage, sur le pignon Nord, se trouve toujours une fenêtre à meneaux, tandis que l'intérieur cette fenêtre est toujours muni de bancs de pierre, les *coussièges*. De cette ouverture, on a une vision à perte de vue !

Et, enfin, les vestiges d'un donjon, vu par L. Brochet vers 1900, était-il un reste de tour escalier ou un pigeonnier aussi très fréquent dans ce type de résidence ? Revoyons les plans (ci-contre) où l'on distingue, à gauche, dans la parcelle n° 192 une sorte de bâtiment de forme ronde qui, en aucun cas, ne peut être un puits ! Alors, était-ce le donjon dont L. Brochet a signalé les vestiges !

Et la *douve* (ou fossés), entourant totalement le manoir, a-t-elle pu exister ? Sans aucun doute, car le niveau de l'ensemble du manoir n'est pas partout le même. Ainsi, la partie Sud donnant sur la cour (parcelle n° 192) présente un dénivelé de 1 m à 1,20 par rapport à la partie Nord donnant sur la *douve*, ce qui est

énorme. D'ailleurs, sur les deux plans ci-contre, on devine encore, alors en 1810, l'amorce de la *douve* qui pouvait être les fossés qui entouraient le manoir : d'un côté, à gauche, dans le « *boyau* » de ce qui est toujours le passage dit du « *chemin du Détrop* », mais aussi de l'autre côté, à droite, dans le passage dit « *chemin de la douve* ». On

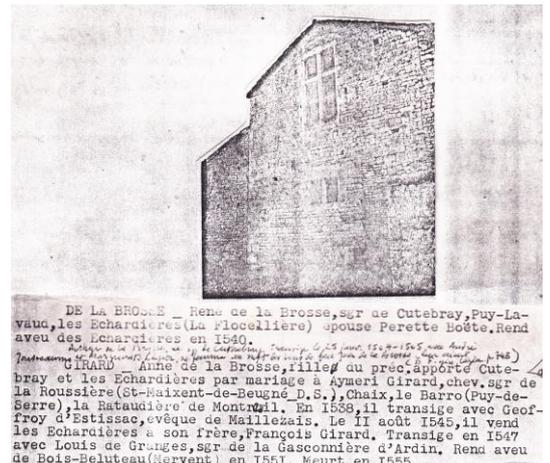
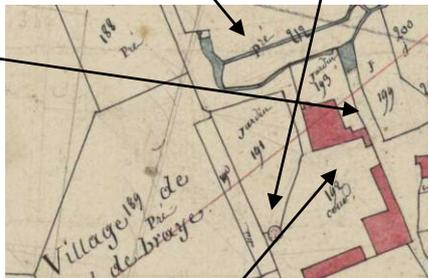
remarquera aussi, sur le plan (1844) de droite, que l'ensemble est aussi quasiment totalement fermé ce qui n'est pas le cas sur le plan à gauche ci-contre, (1810). Pourquoi ?

Plan 1810 et 1844 →

Il faut toutefois rester toutefois prudent car, un nombre important de manoirs, qui pourraient faire référence ici, ont aujourd'hui disparus et nombreux sont ceux qui ont été déclassés en ferme, au fil du temps ou suite à la Révolution française. La situation, actuelle de *Cul-de-Bray*, ne reflète donc pas nécessairement la réalité des lieux tels qu'ils pouvaient être alors ! Je reprendrais, plus loin, beaucoup plus en détails, la description de la « *Maison Noble* » de *Cul-de-Bray*, que l'on voit dans la parcelle n° 193 (plan 1810). Nous allons maintenant retrouver le seigneur du lieu, d'alors ! Une nouvelle famille a succédé aux Caillerot, les : De La Brosse.

Partie du fascicule sans auteur connu →

Mais, attention, ici, je me dois de prévenir mes lecteurs. Ce qui suit est toujours tiré du fascicule polycopié dans les années 1960-70 (voir aussi plus haut p. 1246). Mais, je n'ai jamais su qui était l'auteur des notes, des références et des photographies. Surtout, je ne sais pas où cet auteur a puisé pour nous donner de tels précisions. Néanmoins, malgré mon manque de certitude à leurs sujets, je me dois de vous les donner à mon



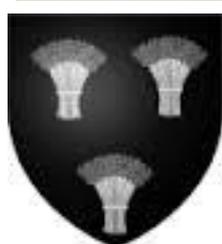
tour, car elles ne sont pas totalement dépourvues d'authenticité !

Voici, ce qui était dit à propos du sujet qui nous intéresse, aujourd'hui, et à propos du suivant possesseur de *Cul-de-Bray* : La Brosse (une seigneurie peut être partagée de manière indivise entre plusieurs titulaires, soit par héritage, soit parce que deux seigneurs sont conjointement à l'origine de sa création : ce qui pourrait être le cas des **Caillerot** et des La Brosse).



Famille de La Brosse : est bien connue dans la région depuis fort longtemps.

Ainsi, au début du 13^{ème}, Thibaut Chabot V, qui était, à ce moment-là, le premier seigneur du fief de Chassenon (qui, d'ailleurs, passera à ses descendants, les Volvire), épousa v. 1220 Aënor de la Brosse, *dame des Essarts*, fille de Bernard III, vicomte de Brosse, et d'Aumur de Thouars (Aënor, qui est dite aussi « Aënor de Chabot-Vouvant » ° 1199 + 1250 ou encore « *Dame des Essarts* », est un peu plus jeune qu'Eustache Chabot *Dame de Vouvant*, l'épouse de Geoffroy Iè, seigneur de Mervent ; voir bull. n° 5 et 46 château de Mervent). Le 27 mai 1269, au



cours d'un mariage royal, tous deux sont cités lors d'un tournoi, comme étant les parents de Thibaud Chabot, lequel participe à l'engagement (voir bull. n°46 château de M. p. 891) « *Le vingt-deuxième combattant entra dans la lice le front ceint d'une couronne fleuronnée d'or, portant un écu d'or, à trois chabots de gueules. Ce fut Thibaut Chabot, fils de Thibaut, seigneur de Chabot et d'Aenor, dame des Essarts. Son cimier était un chapeau antique d'azur au bout d'argent garni de pennaches de sable* » (Spener, dans les familles illustres de France (p. 37), dit) « *que Aenor, dame des Essarts, était Aenor de*

Brosse, fille de Bernard, vicomte de Brosse. Deux seigneurs furent mortellement blessés et succombèrent le jour même de leurs blessures ; les restes mortels de ces seigneurs furent pompeusement ramenés en leur seigneurie et ensevelis auprès de leurs ancêtres ». On ne donne point leurs noms. On peut penser que Thibaud Chabot (fils) a survécu !

Cimier : ornement de parade porté sur le casque (ci-contre un cygne) →

Cette famille De Brosse (qui donna plusieurs lignées), très connue alors en Poitou, portait anciennement pour blason : « *trois brosses ou fagots d'épines* » (Brosse signifie « broussailles », du latin populaire *bruscia*, excroissance, rejets d'une souche) et plus tard « *d'azur à trois gerbes d'or liées de gueules* » (on peut penser que leur blason pourrait ressembler à ceux représentés ci-dessus). Leur patronyme vient sans doute des terres de la Haute et Basse Brosse près des Essarts puisqu'Aënor de la Brosse, était dite justement *dame des Essarts*.

Cette famille, en la personne de Bernard de la Brosse, a peut-être aussi un lien avec un fait qui eut lieu de nombreuses décennies avant :

« *en 1096, il est fait mention d'un Bernard, sire de Mervent, qui signe un acte aux côtés de Thibaud Iè Chabot et Airaud de Forges, prévôt de Mervent* » (voir bull. n° 46 château de Mervent p. 868). Une des lignées a peut-être aussi encore quelques liens avec l'un des seigneurs de la *Citardière*. En effet, l'un des membres de cette grande dynastie, René de Brosse, comte de Penthièvre,

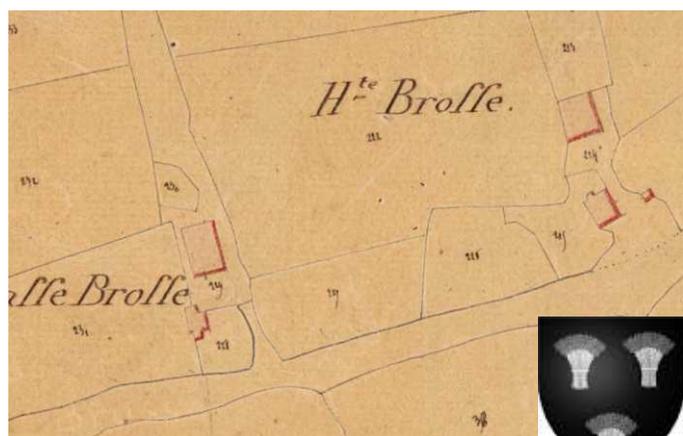
épouse en 1504, Jeanne de la Clite de Commynes, fille de Philippe, l'historien-conseiller du roi Louis XI. Il devient ainsi jusqu'en 1515, seigneur des biens de la famille d'Argenton, dont Hérisson (le château d'Hérisson a appartenu aussi aux Chabot : ainsi Thibaud III, père d'Eustachie, qui symbolisera la fameuse Mélusine, avait reçu en 1180, de Richard-cœur-de-lion, le château d'Hérisson, en Gâtine, qu'il conservera peu de temps et qui deviendra plus tard le berceau de la famille Frondeboeuf, seigneur du lieu et de la *Citardière*, voir bull. n° 51 p. 1128).



← Sceau de Jean Iè l'Archevêque

Un de ceux connu portant ce nom : **Jean de La Brosse** (épouse en 1329 Pétronille du Puy-du-Fou), en 1337, servait avec trois écuyers dans la compagnie de Jean Iè L'Archevêque de Parthenay (qui était le petit-neveu de Geoffroy IIè de Lusignan dit la *Grand'Dent* - voir bull. n° 46 p. 893), lequel était chargé de la défense de l'Aunis et de la Saintonge contre les incursions des Anglais à partir de leurs bases en Guyenne (c'est le début de la *guerre de cent ans*).

← Les Essarts



Le même Jean L'archevêque avait fait, le 3 avril 1335, un acte de donation à l'un p. 1251 de ses écuyers, daté et scellé de *Puy-de-Serre* (proche de *Cul-de-Bray* paroisse de Mervent ; environ 6 à 8 km). Jean de La Brosse était-il présent ?



Jean de La Brosse (qui succède sans doute au précédent), était en 1394, seigneur dudit lieu de *Cul-de-Bray*, de la *Roussière* (depuis 1329), de la Thibaudière, de la Haute et la Basse Brosse (voir plan p. précédente), terres relevant des Essarts dont il rend aveu le 2 février 1394. ← Sceau de **Jean II Larchevesque**

Dans ces décennies-là, beaucoup de choses ont changées : Le sire de *Parthenay*, Jean II Larchevêque (petit-fils de Jean I^{er}), suzerain alors du *seigneur de Cul-de-Bray*, reconnut formellement pour son héritier Richemont par testament du 17 octobre 1427 et convoqua tous ses vassaux, tous les capitaines de ses places, et leur fit prêter serment à son successeur le connétable de Richemont. Puis, ce fut Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, qui pour ses nombreux services reçut, en 1458, les possessions de l'illustre famille des Parthenay. Parmi ces possessions, la *seigneurie de Cul-de-Bray*, dont il est seigneur suzerain et, pour laquelle, dorénavant la famille De La Brosse rendra « *Hommage* ».

Jean, bâtard d'Orléans, comte de **Dunois** →



Jean de La Brosse (+ v. 1504-05, probablement aussi petit-fils du précédent), est dit « *seigneur de Cul-de-Bray* » (selon le fascicule vu haut p. 1249) et lieutenant général en Poitou le 12 mai 1472 pour le roi Louis XI. Il aurait eu (d'une alliance inconnue) un fils et une fille ; celle-ci aurait épousé un Jousseaume. Ce couple La Brosse-Jousseaume eut un fils nommé André. Ce dernier avait épousé Marguerite Lipier. Le 25 janvier 1504 (ou 1505), André Jousseaume et son cousin germain, Arthur de La Brosse, transigeaient au sujet des biens de feu Jean de La Brosse, leur aïeul (B.F. généalogie Lipier p. 748). De quels biens s'agissait-il ? Il semble qu'il y en ait eu sur Mervent et même, entre autre, de divers bois taillis situés entre le *Nay* et la forêt royale, ainsi que nous le verrons beaucoup plus loin. Les descendants du couple Brosse-Jousseaume, les Boutou de la Bogissière (St-Michel-le-Clouc voir p.1252 généalogie) recevront, encore deux siècles plus tard, divers bois taillis provenant, justement encore, de cette succession !

La **Bogissière** (St-Michel-le-Clouc) →

Puis d'une branche collatérale (généalogie Beauchet-Filleau) :

Arthur de La Brosse (fils de Jacques, seigneur de Puy-Lavaud et du Poiron à Boismé en D.Sèvres, capitaine du château et ville de Bressuire en 1451, lequel est fils de Jacques lui-même fils de Pierre ; Jacques a un frère, Jean, dit Sgr du Poiron, décédé avant 14 88, dont Catherine, sa fille avait épousé Jehan Caillerot précédent propriétaire de *Culdebray*), est *écuyer* et porte donc blason. Il sera le premier des La Brosse, seigneur de *Cul-de-Bray* et de Puy-Lavaud. En 1436, il reçoit une procuration pour effectuer certains



actes et le 24 mai 1490, il rendait hommage au château de Fontenay, pour sa seigneurie de *Cul-de-Bray*. Il avait épousé Jacqueline Le Bouchet (Boscher), fille de Louis, écuyer, seigneur des Echardières, et de Marguerite Bréchon dont il eut : René (qui suit), Aliénor mariée avant 1503 avec Hugues de Rion, chevalier, (et à laquelle Jean de La Brosse, son cousin, promit de donner 100 livres en une fois payée et 13 livres de rente annuelle) et Renée qui épousa François Girard, écuyer, seigneur de Burbure (?). Par le mariage d'Arthur avec Jacqueline Boucher, celui-ci possède aussi maintenant à la Flocellière une autre petite seigneurie : Les Echardières. Arthur de la Brosse paraît avoir été (d'après B. Fillon) le premier gentilhomme de Fontenay qui se soit montré partisan de la Réforme. De 1460-1511, un hommage est rendu par Arthur de la Brosse à la « *Dame de Cul-de-Bray* » (ADV série 1 E 150).

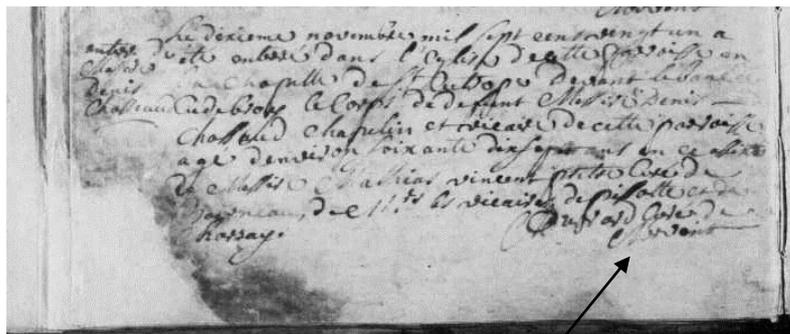
← Seigneurie du **Poiron** (Boismé D.S.), en haut, et ci-contre Les **Echardières**

René de la Brosse, son fils, est dit aussi *seigneur de Cul-de-Bray*, Puy-Lavaud, Les Echardières (Flocellière) dont il fait l'aveu au château de Fontenay, le 25 novembre 1540. Il avait épousé Perrette Boëte dont il eut plusieurs enfants dont Jacques



et Anne, qui reçoit *Cul-de-Bray* et Les Echardières.

Ce René de La Brosse, par son testament, « *demanda à être inhumé dans la chapelle St-Eutrope en l'église St-Médard, sa paroisse, près de Arthur, son père, et de ses autres ascendants* ». On suppose que René de La Brosse (et avant lui ses ancêtres), a du faire des dons pour l'embellissement de l'église de Mervent. Sa fille, Anne, épousa avant 1543 Aimery Girard, écuyer, seigneur de la Roussière, auquel elle porta la terre des Echardières, de Puy-Lavaud et de *Culdebray*. Veuve, elle épousa en secondes noces, Jean de la Haye (ce dernier, d'une origine obscure, remplit d'abord au Palais de Poitiers les fonctions infimes de « solliciteur ». Un procès suivi avec zèle et intelligence, dont il avait donné des preuves nombreuses, lui valut la main de sa cliente, Anne de la Brosse, veuve d'Emery Girard, de l'antique famille de la Roussière-Girard : la fortune de cette riche héritière lui fournit les moyens de devenir avocat du roi aux monnaies, plus lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers. Mais, le fameux lieutenant fut tué, en 1575 à Poitiers, par ceux qui venait l'arrêter pour fait de rébellion. Ses biens furent confisqués – voir : *Siège de Poitiers par Marin Liberge*). Voir : (Dictionnaire Historique et Général des Familles de Poitou - http://archive.org/stream/dictionnairehist02beau/dictionnairehist02beau_djvu.txt).



← Extrait registre BMS de Mervent 1721

Faute de preuves formelles, on est conduit à reconstituer par analogie (par rapprochement) les étapes des successeurs sur le domaine et seigneurie de *Cul-de-Bray*. Cependant, la découverte de la vie et surtout de la sépulture de René de la Brosse dans l'église de Mervent, est un véritable scoop, comme l'on dit dans le milieu journalistique ! Ce qui est fort intéressant dans cette

information c'est que, deux cent ans plus tard, lors de l'inhumation (ci-contre) de Denis Chassaud, prêtre chapelain de la paroisse, il est fait mention de *Cul-de-Bray* : « *le dixième novembre mil sept cent vingt et un a été enterré dans l'église de cette paroisse en la chapelle St-Eutrope devant le banc de Cudebray le corps de deffunt Denis Chassaud chapelain et vicaire de cette paroisse âgé d'environ soixante dix sept ans et assistés de Messire Mathias Vincent prêtre curé de Bourneau, de Messires les vicaires de Pissotte et de Chassay. Signé : Ouvrard curé de Mervent* ».

Cet acte a pour mérite de nous signaler qu'encore en 1721 les seigneurs de *Cul-de-Bray* possédaient toujours leur emplacement pour prier, là où se trouvaient les tombes de leurs ancêtres et, que sans aucun doute aussi, en ces temps-là également, ils avaient fait des dons pour l'embellissement de notre église ce qui leur donnait l'honneur d'apposer leur blason au fronton de l'église.

Sur le fronton de l'église de Mervent se trouvent quatre blasons (de gauche à droite) : le 1^{er}, ?, le 2^{ème} les Parthenay, le 3^{ème}, très abimé (peut-être La Brosse) et le 4^{ème} est le blason de Girard de la Roussière, qui épouse Anne de la Brosse. Le blason inconnu est-il celui de la famille de La Brosse dont les membres furent inhumés, au moins depuis 1300, en l'église justement ?

Généalogie (succincte) des La Brosse et Girard.
De la Brosse : deux sortes de blason pourraient correspondre.

Pierre de La Brosse

X Sgr du Poiron

Louis Sgr du Poiron

X Jeanne Bouet

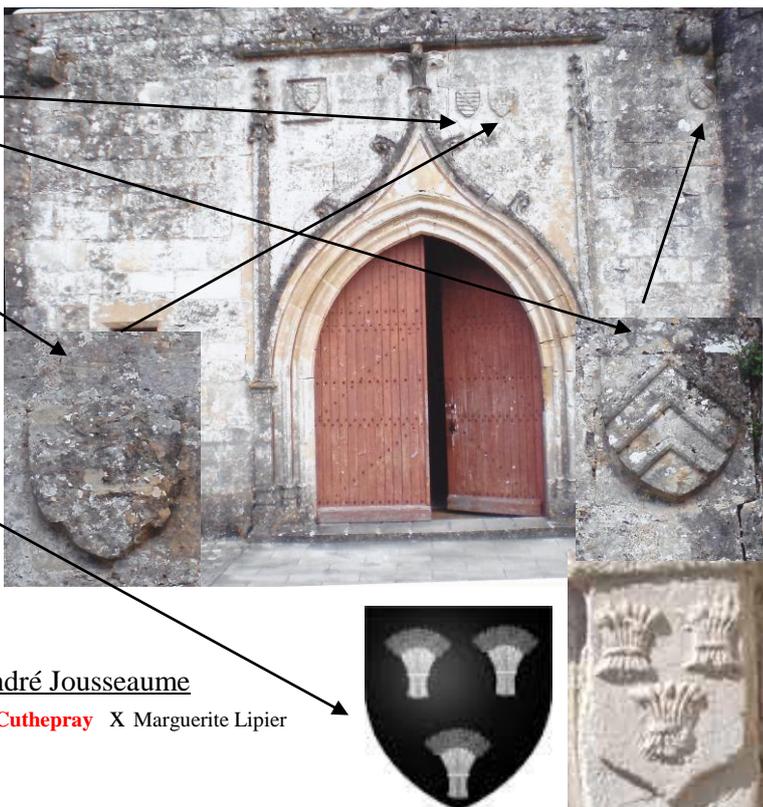
Jacques Jean fille

X ? X Sgr du Poiron X ? Jousseaume

Sgr de Puy-Lavaud

Arthur Jean Catherine André Jousseaume

X Jacquette Le Boucher SP X Jehan Caillerot Sgr de Cuthepray X Marguerite Lipier



/ **Sgr de Cuthepray**
René de la Brosse + ap. 1540
 X Perrette Boëte
 / **Sgr de Cuthepray**
Anne de la Brosse Vve XX
 X Aymeri Girard de La Haye
 / **Sgr de Cuthepray** /
 / /
René Guy Girard Marie
 X Marie Rivoire X Jeanne de Poix X Bonaventure Boutou
 / / *sieur de la Roussière* **Château de la Bogissière à St-Michel-le-Clou**
 S. P. Jehanne Girard

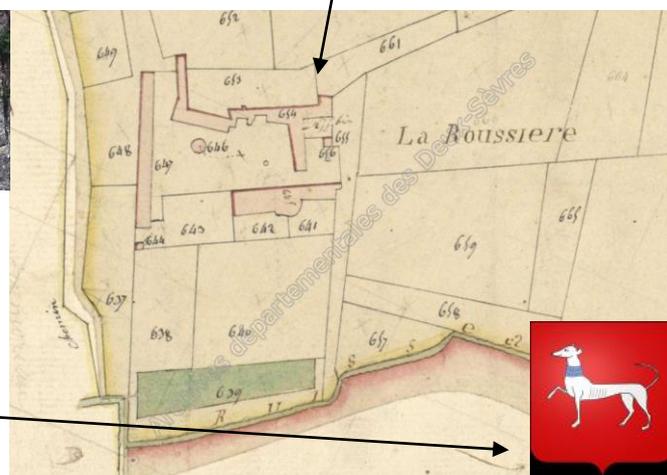
/
Jousseaume
 X ?
 /
Catherine
 X Pierre Boutou
 Sgr de la Bogissière
 / Bonaventure
 Sgr de la Bogissière
Château de la Bogissière à St-Michel-le-Clou



Anne de la Brosse épousera Aymeri Girard, *seigneur de la Roussière* (château de la Roussière à St-Maixent-de-Beugné D.S.). Ainsi, la *seigneurie de Cul-de-Bray* passe dans la famille Girard qui conservera ce bien de génération en génération, bien au-delà de la Révolution, c'est-à-dire presque 250 ans.

Les Girard de la Roussière : blason

Aimery Girard
 X Anne de la Brosse Vve XX de La Haye
 /
Guy Girard *Sgr de la Roussière*
 X Jeanne de Poix
 qui Vve XX Guillaume Fouquet père
 /



Jehanne (ou Marie + 1674) *Dame de Cutbraye*
 X René Fouquet fils dont : 4 fils et 3 filles

Ci-contre : blason des Fouquet (les blasons en Poitou n'apparurent pas avant la fin du 11è).

Ainsi les biens de Jeanne Girard *Dame de Cul-de-Bray*, qu'elle tenait de sa grand-mère, Anne de la Brosse, à savoir entre autre *Cul-de-Bray*, et ceux qu'elle tenait des Girard par son père, à savoir entre autre le *château de la Roussière*, vont passer dans la déjà très riche famille Fouquet de la Varenne. Cette famille et leurs descendants : La Varenne, Les Champagne, Les Choiseul-Praslin (qui émigrèrent provoquant la vente de leurs biens) et le Baron de Damas aussi descendant qui conservera La Roussière et encore quelques bois sur Mervent jusqu'en 1844.

Voici ce qui est dit à propos du château de la Roussière, de ses seigneurs aussi seigneurs de *Cul-*

de-Bray (petit fief qui s'étendait sur 11 km et qui touchait : Saint-Laurs, Faymoreau et Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Maixent-de-Beugné et qui est situé à 17 km au Nord-Est de Fontenay-le-Comte la plus grande ville à proximité) : « *A la limite des Deux-Sèvres et de la Vendée, le château de La Roussière, est le témoin de l'attachement d'une famille à cette terre depuis le XIV^e siècle, les Girard. La propriété sera transmise ensuite par héritage à Guillaume Fouquet de la Varenne. A sa mort, terres et château seront transmis aux Champagne dont une fille épousera Charles César, comte de Choiseul, duc de Praslin. La Roussière souffre de l'occupation de ses propriétaires ainsi que de l'éloignement et de sa difficulté d'accès jusqu'au XIX^e siècle. La Roussière sera successivement possédée par le baron de Damas, avant de revenir à la famille de Chabot. Après de nombreuses dévastations, le château actuel a été élevé au XVIII^e siècle. Il comporte un corps central cantonné de deux pavillons, d'une tour ronde, ainsi que d'une tour hexagonale* ».

Mais nous reverrons, plus en détail, tout cela beaucoup plus loin. Revenons maintenant aux Girard qui firent beaucoup parler d'eux en leurs temps.

← Château de la **Roussière** et ci-dessus : plan





La famille Girard : en Poitou, de très nombreuses lignées nobles ont porté ce patronyme dont la lignée de Jehan Girard seigneur de Bazoges, époux de Marie Luneau. Mais la branche de la Roussière (St-Maixent-de-Beugné D.S.) a joué un rôle important au Moyen-âge. Ils ont possédé, outre la Roussière, Mervent (sic), Ardin (D. S.), le Busseau (D. S., où se trouve un petit domaine nommé la Girardière nom qui pourrait être à l'origine du patronyme de la famille Girard), le Barrot (métairie de Puy-de-Serre), . . . Ils portaient blason : « d'azur à trois chevrons d'or ».

L'église d'Ardin et la Girardière →

Et ce n'est certainement pas un hasard si les Girard, justement, possédaient à Ardin, paroisse pas très éloignée de *Cul-de-Bray*, un très important domaine appelé justement la Girardière. Est-ce le berceau de la famille Girard ?



Ardin, était une paroisse de l'ancienne Gâtine (aujourd'hui des Deux-Sèvres) dont la richesse reconnue a été l'exploitation de carrières de pierre de calcaire du Dévonien (l'ère Paléozoïque, époque où les premiers requins apparaissent tandis que les poissons à arêtes, les rejoignent bientôt. Cette période laissera des fossiles : coquillages, fougères, etc. ; l'histoire de la formation de ces roches a commencé il y a 5 à 600 millions d'années, au sein d'une mer peu profonde qui recouvrait notre région).



L'exploitation antique de ces pierres (dites aussi roches marbrières bien que ce ne soit pas de vrais marbres au sens géologique strict ; ce sont des calcaires compacts plus ou moins colorés, déposés il y a plus de 300 millions d'années et parmi les plus anciennes que l'on puisse trouver dans le sous sol français), sera suivie, beaucoup plus tard, par une industrie de la chaux. *Cul-de-Bray* (comme Ardin) fut sans aucun doute le centre d'une exploitation massive de cette pierre calcaire qui permit l'érection, à Mervent, d'un manoir de cette ampleur. Il faut aussi savoir que ce beau calcaire était utilisé, entre autre, pour l'érection des cheminées d'intérieur. A *Cul-de-Bray*, on m'a montré énormément de pierres incrustées de fossiles, preuve s'il en faut, que l'extraction a été faite sur place et qu'elle aurait pu être à l'origine de la fortune des



premiers seigneurs du lieu. Aujourd'hui, ces carrières sont assez difficiles à localiser car elles sont inexploitées depuis tellement longtemps et maintenant pratiquement comblées, presque impossibles à distinguer dans une zone d'exploitations agricoles extensives. Il est vraiment difficile, aujourd'hui, de discerner ces petits affleurements qui prouveraient une première exploitation antique. Dans la matrice de 1844, il est encore fait mention de parcelles nommées les carrières de *Cul-de-Bray*, mais je pense qu'il s'agit plutôt de celles des *Coutres* où se fit une extraction intensive de la pierre pour la chaux (et que nous verrons sur un autre bulletin).

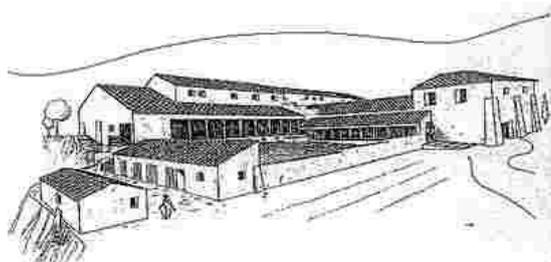
Four à chaux mérovingien →

Fabriquer de la chaux est une technique qui remonte à l'âge de bronze et les antiques fours à chaux n'auraient pas honte devant les modernes usines ! Sous les Mérovingiens (de 448 à 751), l'exploitation en fut intensive car l'agriculture était en pleine extension et les restaurations



des villae gallo-romaines ou les constructions nouvelles, aussi de pierre, se développaient de partout. La pierre calcaire était largement utilisée ainsi que la chaux. C'est aussi une période de donations ou de partages de domaines, ainsi que des remembrements des territoires.

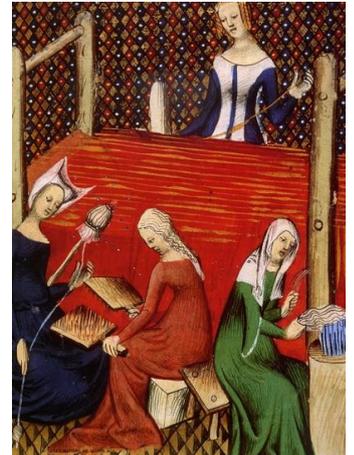
← Deux types de domaines **mérovingien**



Rien de plus simple, en principe, que de fabriquer de la chaux ! Une roche sédimentaire abondante, le calcaire, un peu de chaleur et le tour est joué. Les fours étaient le plus souvent creusés près des gisements de calcaire, dans un terrain de forte déclivité, de manière à éviter la construction d'un mur sur une partie de leur pourtour. En général ils sont de forme circulaire de 2,5 à 3 mètres de diamètre et d'une hauteur

d'environ 4 mètres. Pour l'allumage et l'entretien d'un four à chaux, il y avait plusieurs sortes p. 1255 d'étoupes : en bois ou en *bourre* ou encore les deux en mélange, c'est-à-dire des fagots de bois, plus des genêts séchés, ceux-ci ayant un fort pouvoir calorifique (et peut-être ramassés justement dans le *bois d'étoupes* dont le nom ce serait déformé peut-être en « **bois Dé-Trop** » parcelle n° 212 en 1810 p. 1355), le tout mélangé à de la *bourre*, aussi très inflammable, qui est aussi le résidu grossier de fibres textiles obtenu lors du traitement de la filasse, en particulier de chanvre (à *Cul-de-Bray*, justement, la culture du chanvre y était très intensive). Ce mot *bourre* a donné l'expression *remplir de bourre*, remplir en entassant, en occurrence jusqu'au *cul du four à chaux* justement ! Le nom de la parcelle n° 257 (plan 1844) « *Cul-de-bourre* », située tout proche de *Cul-de-Bray*, en dessous du *Peu du Nay* mais à côté de l'*Ourdraire*, a-t-il pu donné aussi son nom à cette seigneurie. Cette hypothèse n'est pas incompatible non plus.

Et, à propos de la culture du chanvre : le broyage du chanvre se faisait à l'aide d'une broie (*broye* en langue ancienne ou encore *brée* ou *braye* en langue poitevine). La « *Braye* » est une sorte de grande mâchoire en bois, parfois en métal qui se referme sur les tiges de chanvre. En passant les plantes dans la broie ou *braye*, toutes les parties non fibreuses sont broyées tandis que les parties fibreuses : l'étope ou la *bourre* serviront surtout pour la fabrication des cordages. Mais on en faisait aussi des toiles de chanvre, certes rustiques mais très solides, et qui étaient alors très largement utilisées. Si je n'ai pas pu vraiment donné une explication plausible pour le nom de *Cul-de-Braye* (écrit souvent ainsi), je laisse au lecteur le choix entre toutes les suggestions proposées à ce sujet ! En tous cas, il y a un lien certain entre *Cul-de-Braye* et ces explications.



Travail du **chanvre**, du lin ou de la laine →

Grâce à ces industries locales, les seigneurs d'alors étaient des propriétaires terriens riches et puissants : leur puissance dérive avant tout de leur fortune ainsi qu'on a déjà pu le voir !

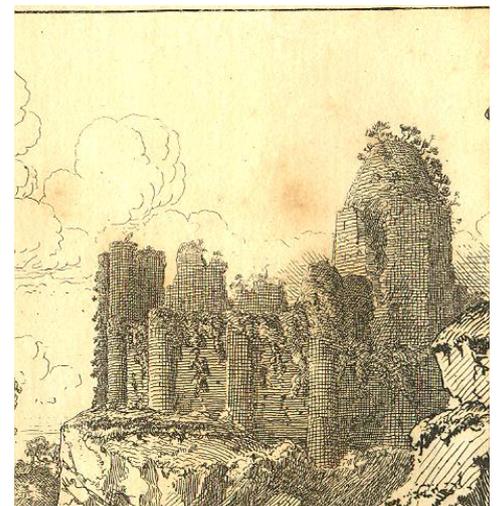


Reprenons avec cette très illustre famille Girard, qui en Poitou, ainsi que nous l'avons vu, comprend de très nombreuses branches : un Girard va avoir au moins deux fils : ? Girard et Jean, seigneur de la Martinière, qui épouse Catherine Gazeau, laquelle lui donnera une fille Eléonore, qui épousera à son tour, le 16 septembre 1583, Quentin Despez seigneur du Fief Mignon de la paroisse de St-Maurice-des-Noues (ci-contre et situé non loin de *Cul-de-Bray* ; d'ailleurs cette paroisse a quasi le même blason – ci-contre- que celui des Girard). Le 20 août 1578 (Etude 3 E 35/6 – François Mesnard) a lieu une transaction entre Archambaud Girard, écuyer, sieur

de la Fousse, y demeurant paroisse d'Ardin, et Cantin (Quentin) Desprez, écuyer, sieur du Fief Mignon, y demeurant (C 527 fiefs mouvants de Vouvant et Mervent).

Château de Mervent →

Un autre Girard, probablement Aimery, qui est dit alors « *valet* » (ou écuyer, celui qui portait l'écu de son seigneur suzerain), avait déjà le 7 septembre 1389 « *rendu aveu au seigneur de Parthenay, à cause de son château de Mervent* » (C 526 Fief mouvant des châteaux de Vouvant et Mervent), et encore en 1402, pour le *fief du Barrot* (ci-dessous et lequel fief



dépendra toujours de *Cul-de-Bray*) et de Marillet (lequel aveu sera rendu aussi, de nombreuses décennies plus tard, par leurs descendants, une autre branche, dont Regnault Girard, chevalier, seigneur de Bazoges, conseiller et maître D'hôtel du roi plus Grand maître D'hôtel de Madame la Dauphine).



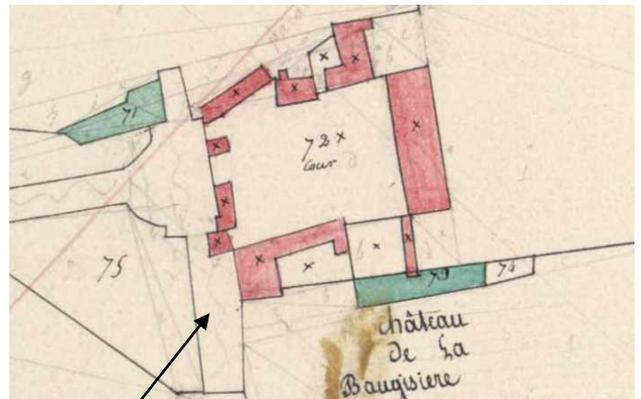
Cet Aimery Girard aura aussi deux fils : François et Aymeri. François, achètera à son frère Aimeri, en 1545, le

domaine des Echardières (Flocellière ; voir plus haut p. 1251), que ce dernier tenait pourtant de sa femme **p. 1256** Anne de La Brosse, riche héritière qui lui avait apporté, entre autre, dans sa dot : *Cul-de-Bray*.



Cet Aimery Girard, cité « *chevalier* », est dit alors « *seigneur de la Roussière* » (St-Maixent-de-Beugné 79) mais aussi de Chaix, le Barrot (appelé autrefois le *Baron* paroisse de Puy-de-Serre), la Rataudière (paroisse de Montreuil). En 1538, il transige avec Geoffroy d'Estinac, évêque de Maillezais (Jeoffroi de Madeillan d'Estissac 1518-1543 ci-contre l'abbaye) et le 22 avril 1549, il rend aveu pour son *fief du Barrot* au duc de Guise, tuteur de Longueville (son petit-fils et descendant de Dunois). En 1547, il avait transigé avec Louis des Granges, seigneur de la Gasconnière, paroisse d'Ardin tandis qu'en 1551, il rend

aveu pour le fief du Bois-Buleteau (ou Bois Beluteau dépendant du château de Mervent mais dont je n'ai pas retrouvé où il se trouve exactement). Mais, il est souvent dit aussi « *écuyer* » et surtout « *seigneur d'Aulnay* » (le *Nay* paroisse de Mervent). Est-ce son épouse, Anne de La Brosse, qui lui a apporté cette *seigneurie du Nay*, recueillie de son lointain ancêtre Jean de la Brosse (voir généalogie p. 1252-53) ? Mais l'a-t-elle eu en entier ? Car, les descendants, du couple La Brosse-Jousseaume (dont les Boutou de la Bogissière ou Baugissière à St-Michel-le-Clouc voir plus haut généalogie p. 1253), avaient, eux aussi, reçu des terres dont divers bois taillis provenant, justement, de cette même succession ! Terres, sur Mervent, qu'ils posséderont encore deux siècles plus tard ! En ces moments-là, il y eut une crue mémorable : « *advint, en l'an 1550, le jour de St-Simon (28 octobre) et le lendemain, les eaux furent grandes à Fontenay (à Mervent aussi naturellement) en un moment, tellement qu'elle fut (l'eau) et passa par et au travers des Loges, ruina et renversa par terre plusieurs maisons et fut si grande qu'elle entra dans la halle (voir plan p. 1263) et par-dessus le pont ferré (Pont des Sardines ou Pont de la Poissonnerie) de la porte où étoit son reloge, plus de deux pieds (presque 1 m) et renversa une maison étant devant ladite porte, sur la rivière, . . . ».*



Revenons au couple de La Brosse-Girard.

« *Messire Emery (sic) Girard fut aussi gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi* ». Il décéda en 1555.

Son épouse, Anne de La Brosse, lui avait donné plusieurs enfants : Marie, Renée, René, Guy (qui suivra), Charlotte (épousera Arthus de Parthenay) tandis que Marie épousera le 13 mars 1563, son lointain parent Bonaventure Boutou, fils de Pierre Boutou le seigneur de la Bogissière (ci-dessus) et de Catherine Jousseaume. Le domaine s'appelait primitivement le *manoir de l'Ugres* ; il prit son nouveau nom au Moyen Âge quand la famille *Bogis* en devint propriétaire. La famille Boutou est propriétaire de la Baugissière dès le XIII^e siècle et Pierre Boutou, écuyer, époux de Lysette de Chassenon, est alors seigneur dudit lieu (l'actuel château de Baugissière est remanié en 1741 par Maximilien Boutou de La Baugissière, chevalier). Voici, entre autre, en ce qui concerne les Boutou : « *la généalogie de cette famille, imprimée dans la nouvelle édition du Dictionnaire des familles du Poitou, ne peut être utilisée sérieusement car elle contient de graves erreurs* ».

Cependant, voici un drame bien réel qui survint dans cette famille une dizaine de décennies plus



tôt. En effet, il s'agit d'une querelle qui s'est produite bien avant les Girard, à la période des De La Brosse. Mais vu la proximité des lieux où demeuraient les protagonistes, vu la gravité des faits, il apparaît certain que l'affaire a due « *faire grand bruit* » dans la région. Aussi, je ne peux m'empêcher de vous la faire connaître tant cette altercation donne bien la notion de la violence qui pouvait se produire en ces époques du « *bas Moyen-âge* » (14 et 15^{ème}).

← La **Riallière** ex-hôtel de Payré



Le démêlé se passa à Payré (Payré-sur-Vendée aujourd'hui Foussais-Payré) p. 1257 dans l'année 1467 (Arch. Nationale). A Payré, demeurait alors dans son « *Hostel de Payré* » Louise, fille d'Hugues de Payré seigneur dudit lieu. Cette dernière avait épousé Pierre Boutou dit « *seigneur de la Pierre Boutou* » mais aussi seigneur de la Bogissière (ce dernier est l'ancêtre de Bonaventure qui épouse un siècle plus tard Marie Girard, fille d'Aymeri, seigneur de *Cul-de-Bray*, vu plus haut).

← **Cour de Payré** : fronton monté sur pilastres

Ce Pierre Boutou, qui était d'ailleurs décédé avant septembre 1467, avait servi sous Richemont (prédécesseur de Dunois comme seigneur de Mervent) et avait également été capitaine de Maillezais. Son épouse, Louise, lui avait donné trois fils : Payen (appelé plus communément Poissonnet), écuyer, faisant la carrière des armes, s'était fixé après la mort de son père, à la Bogissière dont il était devenu le seigneur, tandis que Pierre et Briand, ses frères, résidaient à la « *Cour de Payré* » auprès de leur mère dont ils surveillaient les intérêts (le Logis de la *Cour de Payré* a été remanié entre 1600-1607 par le seigneur Brunet de la Riallière qui donna alors son nom à cette demeure plantée au Sud de Payré et qui domine la campagne. Cette résidence est constituée d'un bâtiment orienté à l'Est dont la porte d'entrée est – toujours – ornée d'un fronton monté sur pilastres, une tête sculptée et un blason daté. Devant, se trouve une cour agricole le long de laquelle s'articulent : écuries, granges, four à pain. Jadis ce domaine possédait plusieurs colombiers ce qui est un signe de maison et fief noble. Sous le logis, la cave comporte des départs de souterrains. L'ensemble est complété par un plan d'eau voir p. précédente).

Ses deux derniers fils furent victimes de sauvages agressions, de violences sanglantes de la part de leurs voisins suivis d'une bande de vingt des plus mauvais sujets ! En effet, demeurait tout proche en son « *Hostel* », Pierre Rincant, *sieur de la Vergne*, son épouse Guillemette Beschade et leurs trois fils : Pierre, Briand, et Philippe qui n'était pourtant qu'un bâtard. Le *Logis de la Vergne*, bien que sur la paroisse St-Hilaire des Loges, se trouve proche de la rivière *Vendée* dans l'immense territoire du *Fief de la Vergne* (où jadis se trouvait une exploitation de mines de fer ; voir p. 868 bull. n° 46 château de Mervent) dont le grand bois et le moulin de la Vergne, et l'ensemble dépendant du seigneur de Mervent. Ce fief, qui a aussi des terres de l'autre côté de la rivière, est très proche donc de la « *Cour de Payré* » (devenue la Raillière), de la Socellière et du domaine de Cheusse (psse de Payré). De la Vergne, il fallait traverser la rivière *Vendée*, soit au *pont de la Taillée* situé tout près du hameau des Rouillères (ne pas confondre avec la Raillière) soit plus au Nord passant au *gué de la Baulmière* (aujourd'hui la Sausselière), la Vergne et Cheusse, pour arriver au bourg de Payré où eut lieu l'affaire.



Pourquoi ces mauvais sujets s'en prirent-ils aux fils Boutou ? Le récit des faits, au cours d'un procès, ne donne aucun motif à ces agressions : « *Le dimanche, 6 septembre 1467, les Rincant, y compris le bâtard Philippe, et leurs complices, de pied en cap, se transportèrent de bon matin en l'église de Payré où Pierre Boutou, écuyer et deuxième fils de Louise de Payré la veuve Boutou, avec un serviteur du Sieur de la Grève, nommé Pierre Pellisson, se proposaient d'entendre la*



messe. Ils les firent sortir, les entraînaient dans le cimetière et commencèrent à les assaillir et à les frapper à coup d'épée (ci-contre : épée et fourreau du XVè). Le bâtard, Philippe Rincant, en particulier, porta à Pierre Boutou un coup de voige (ci-contre Le voige est une arme du Moyen-âge constitué d'une lame large en forme de tranchoir, monté sur une hampe d'environ 2 mètres. Il lui est parfois ajouté un croc du côté opposé à la lame, ce qui permet de l'utiliser de taille comme une lourde hache, d'estoc grâce à sa pointe et de crocheter l'adversaire avec le croc d'acier) à la tête jusqu'à effusion de sang. Sur ces entrefaites, des gens revenants de la procession séparèrent les combattants et empêchèrent les agresseurs de poursuivre leur mauvais dessein. Le jour même, à quatre heures de l'après-midi, la bande des

Rincent quitta une seconde fois l'Hostel de la Vergne (leur demeure) distant d'une demi-lieue de Payré (environ 2 km), et revint à la charge contre Pierre Boutou, qui jouait à la paume (la balle est frappée par la paume nue de la main ou parfois avec un gant, puis beaucoup plus tard avec une raquette pour les plus riches, qui se différenciaient ainsi du peuple, les « vilains » qui ne jouaient qu'à la main d'où l'expression toujours connue : « Jeu de main, jeu de vilains ») non loin de l'église (de Payré aujourd'hui quasi disparue), criant (les Rincent) à travers le village : « A mort, à mort ! Tuez, tuez ! », frappant tous ceux qui se trouvaient sur leur passage, et entres autres Briand Boutou (frère de Pierre) et un nommé Moreau. Briand reçut des blessures à la tête, au cou, à la face, eut une main coupée et resta sur la place plus mort que vif. Deux de ses serviteurs, Jean Robin fut blessé en deux endroits de la tête, et Jean Roy eut une joue et un œil arraché. Les jours suivants, les forcenés promènèrent leurs ravages dans le voisinage, s'attaquant aux biens de Louise de Payré, détruisant de fond en comble un de ses colombiers ».



Le jeu du ballon (d'après un gravure allemande du XVII^e siècle).



L'affaire n'en resta pas là puisqu'un mois plus tard : « Le dimanche après la St-Michel (date fixe du 29 septembre), une nouvelle agression se produisit dans les mêmes conditions. Pierre Boutou, accompagné (encore) de Pierre Pellisson, entendait la messe à Payré, sans armes. Les Rincent et leurs complices se jettent sur lui et vont l'entraîner hors du cimetière, pour le tuer hors (du) lieu saint. L'arrivée de plusieurs paroissiens les empêche une seconde fois d'exécuter leur criminel projet. Ils revinrent en force dans l'après-midi, trouvèrent Pierre Boutou jouant à la paume (ci-dessus : ancêtre du jeu de paume) et l'assaillir sur le champ. Heureusement pour lui, il eut le temps de se réfugier avec les autres joueurs dans « l'Hostel » de sa mère. A ce moment, Briand (son frère) rentrait de voyage, et ne se doutait de rien. Ce fut lui encore qui reçut le choc ; les misérables l'abattirent sur le sol et le transpercèrent de vingt-sept coups d'épées, de dague (ci-contre), de vouge, etc. ». Néanmoins, il semble que Briand malgré ses blessures ne mourut pas en cette journée funeste malgré tous les coups portés par ses assaillants qui n'en restèrent pas encore là : « Puis, ils (la bande des Rincent) tentèrent d'envahir « l'Hostel » de Louise de Payré, mais les gens qui y étaient entrés avec Pierre (peu avant pour s'y réfugier) les repoussèrent. Le lendemain, sur le bruit que le seigneur de Bressuire, cousin des Boutou, s'était mis en route pour s'emparer des coupables, ceux-ci trouvèrent moyen de se mettre en sécurité ».



← Parlement de Paris

Mais quelles furent donc les raisons d'un tel acharnement contre la famille Boutou ? En tous cas, l'affaire n'en resta encore pas là : « Cependant, des poursuites furent exercées contre eux par le sénéchal de Poitou. Pierre Rincent, Sr de la Vergne, le père, n'avait pas pris une part effective aux lâches agressions, mais il fut convaincu de les avoir favorisées et il fut condamné à de fortes amendes envers les victimes. Il en appela au Parlement (de Paris ?) et les procédures devant la Cour durèrent plus de quatre ans. Le 9 mai 1468 (soit 8 mois après l'agression), Pierre Rincent (père) était déchu de sa cause d'appel par défaut de comparoir (de comparaître en personne devant les juges) mais il trouva moyen de se faire relever de cette déchéance. Ce fut seulement le 16 mars 1471 (plus de 4 ans plus tard) que Louise de Payré, Briand Boutou (son fils) et leurs serviteurs, obtinrent un arrêt confirmant la sentence du premier juge : Rincent (père) était condamné à payer à Briand (Boutou ; ci-contre livre tournoi de 1450) 50 livres de rente perpétuelle, plus 400 livres (environ 4000 Euros mais les éléments donnés pour convertir la somme en question ne peuvent constituer une



réponse absolue car c'était, à l'époque, en fonction du cours de l'or) *dommages intérêts audit Briand, p. 1259* 200 livres à Louise de Payré, 200 livres à Jean Roy (qui a tout de même perdu un œil), 100 livres à Jean Bobin et 400 livres d'amendes envers le Roi. Les coupables, c'est-à-dire Briand (Rincent), Pierre (son frère) et Philippe Rincent (ce dernier bâtard, leur demi-frère), Jean Laurenceau et Raoul Legendre (leurs serviteurs) avaient réussi à échapper à la punition de leurs forfaits. Condamné par défaut en la Cour du sénéchal, ils avaient aussi (eut le culot) relevé appel de cette sentence. Un décret de prise de corps (est un jugement rendu en matière criminelle, qui ordonne qu'un accusé sera pris & appréhendé au corps, si faire se peut, & constitué prisonnier, pour être ouï & interrogé sur les faits résultants des charges & informations & autres sur lesquels le procureur du roi voudra le faire ouïr. Le décret porte aussi que les biens de l'accusé seront saisis & annotés; au lieu que les jugements rendus en matière civile, qui condamnent un débiteur, & par corps, à payer ou rendre quelque chose, ordonnent seulement que faute d'y satisfaire, il sera constitué prisonnier & détenu dans les prisons jusqu'à ce qu'il ait satisfait) avait pu être mis à exécution (8 février 1471) au moins contre Briand et Philippe Rincent mais (déjà) enfermés à la Conciergerie, ils avaient encore trouvé le moyen de s'évader. Un nouveau mandat était décerné, le 27 février 1472 (plus de 5 ans après l'affaire), pour les appréhender, mais sans succès. On ne les revit plus. Le 14 août suivant, la Cour déclara les contumaces définitivement déchues de leur appel, et la sentence par défaut du sénéchal du Poitou exécutoire. En attendant, l'arrêt du Parlement contre Pierre Rincent, le père, n'était pas encore exécuté au milieu de l'année 1472 ; il était mort avant le mois de mai 1471. Louise de Payré succomba à son tour dans les derniers mois de cette même année. Le 30 janvier et le 24 août 1472, Payen (l'aîné des fils Boutou installé à la Bogissière) et Briand Boutou (son frère, sans doute terriblement estropié), écuyers, se faisaient délivrer par la Cour des mandements à Jean Laidet, lieutenant du sénéchal de Poitou à Niort, pour la mise à exécution de l'arrêt du 16 mars 1471, à défaut de Pierre Rincent (père) décédé, contre sa veuve, Guillemette Beschade (ce patronyme est le féminin de Béchaud), . . . » (Arch. nat., X^{2a} 36, fol. 26, 107, 239 v°; X^{2a} 37, plaid. aux dates des 10 juillet 1470, 19 février et 4 avril 1471 ; X^{2a} 38, fol. 10, 23, 24 v°, 27 v°, 33 v°, 50 v°, 59, 63, 147 v°, 156 v°, 201).

Château de la Vergne →

Quels furent les raisons de ces attaques répétées ? Il n'en est hélas pas fait mention. En tous cas, ce ne peut être à cause de la religion car la R.P.R. n'était pas encore répandue dans le Poitou ! Ces mauvais voisins ont-ils réussi tout de même à conserver leur domaine : le *Logis de la Vergne* qui, plusieurs siècles plus tard, est devenu un magnifique château. Mais revenons maintenant aux descendants des La Brosse, lesquels en la personne d'Arthus (voir p. 1252-53) furent contemporains des Boutou et des Rincent, et qui ne manquèrent pas d'être au courant de cette violente affaire mais assez commune pour l'époque ! Anne De La Brosse, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait eut d'Aymeri Girard, son époux, plusieurs enfants dont Marie qui fit alliance par mariage avec l'un des descendants Boutou.

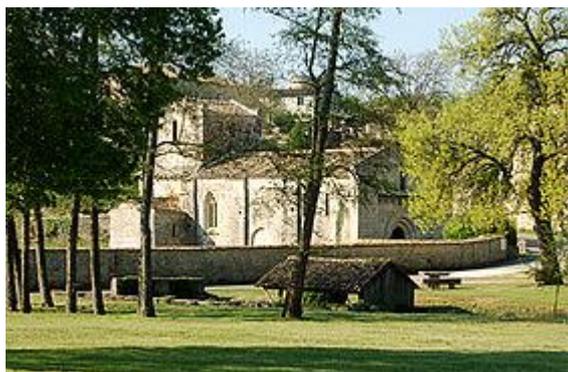
Guy Girard, leur second fils, succèdera à la tête de toutes ces possessions après son frère René (+ ap. 1587), lequel a épousé Marie Rivoire de la Batie, dont il n'aura pas d'enfants. A la suite de quoi, Guy,



est dit « *seigneur de la Roussière* » (où il possède aussi ce château en la paroisse de St-Maixent de Beigné 79 voir plus haut p. 1253), et aussi « *seigneur de Cul-de-Bray* », à cause de sa mère, plus la *Motte d'Aulnay* (une partie seulement du Nay), de Chaix, de la Rataudière, du Barrot (Puy-de-Serre ; voir plus haut), de Cougnac en la paroisse de Marillet, le Busseau, Ardin, plus encore en la paroisse de Foussais : le Colombier, le fief, la Gastaudière, sans compter beaucoup de bois taillis sur Mervent ainsi que l'étang de la Cornelière, très grand, mais de la paroisse de Puy-de-Serre, . . . Il fut gouverneur de Parthenay en 1592. Il semble



aussi avoir été en charge de la baronnie de Mervent, comme « *seigneur-engagiste* » pendant la p. 1260 période où celle-ci fut enlevée puis redonnée aux Orléans-Longueville, ce qui expliquerait la présence de son blason sur l'église. Les baronnies de Mervent (plus celles de Vouvant, Mouilleron et également tous les fiefs en dépendants), avaient donc déjà été concédées, bien avant le décès du dernier des Longueville, à des « *seigneurs - engagistes* » (seigneurs qui jouissent par engagement d'un domaine, ceci depuis 1638). Ces derniers, reçoivent « *l'hommage et l'aveu* » dûs par les vassaux au même titre que jadis, feu, le seigneur de Longueville, qui leur avait baillé tous ces domaines. Ces possessions sont abandonnées aux soins de ces nobles qui jouissent de tous les revenus, de tous les droits seigneuriaux qui leur ont été affermé après adjudication au plus fort enchérisseur. À eux, alors, de rendre le montant de la « *ferme* », à la « *chambre des comptes* » de la famille de Longueville qui, elle, vit alors à la cour du roi. C'est peu dire la richesse et l'importance de ces « *seigneurs engagistes* ». De plus, à eux aussi de faire régner l'ordre comme le montre l'acte suivant. Louis II de Longueville (+ 1536) tenait tout particulièrement à faire respecter ses droits, et les faire appliquer, ainsi le 15 mai 1535, il fut fait « *Jugement de la Cour prévôtale de Vouvant,*



qui, sur une plainte formée par le Procureur fiscal des baronnies de Vouvant et Mervent, contre Jacques Moreau, qui avait mis à sec les deux étangs de Puy-de-Serre (l'un, immense, situé à droite du bourg et non loin de St-Hilaire de Voust, l'autre, dit « étang de la Cornelière » tout aussi grand), appartenant au Seigneur de Vouvant, Monseigneur de Longueville, et en avait enlever le poisson, le condamne à payer les dommages-intérêts dus à ce seigneur et aux dépens de l'instance ».

← Eglise de **St-Romans-lès-Melle**

Au moment des guerres de religion, les deux frères Girard : Guy et René furent du côté des Ligueurs c'est-à-dire des catholiques qui avaient pour vieil adage : « *Un roi, une loi, une foi* ». René (confondu souvent, dans les actes, avec son frère) fut même l'un de leurs chefs.

Guy, quant à lui, avait épousé le 11 novembre 1594, une riche héritière, Jeanne de Poix, fille de Jean, seigneur de St-Romans (avant d'être attribuée au siège royal de Melle, Saint-Romans-lès-Melle faisait partie de la châtellenie de Lusignan et était de son ressort mais la localité proprement dite dépendait de l'élection de Saint-Maixent et son château fut érigé en baronnie par Henri IV, en faveur de Jeanne de Poix. Cette commune possédait des halles, données au début XIX^e siècle par le descendant du couple Girard-De Poix, le duc de Choiseul-Praslin, dernier seigneur de la commune) et de Marguerite Moreau. Quelques années avant cette union, Guy Girard fait des transactions avec l'un de ses beaux-frères. En effet, le 2 mai 1589, Bonaventure Boutou, sieur de la Baugissière, y demeurant



paroisse de St-Michel-le-Clouc (et descendant de ceux vu plus haut), avait vendu à Guy Girard, *sieur de la Roussière, de Cultepray, de Chaix, et (alors) capitaine d'une compagnie de chevaux légers pour le service du Roi, demeurant à la Roussière, paroisse de Bugné (sic), « 12 septiers de seigle et 2 de froment de rente foncière et noble a lui due sur la terre et seigneurie de Cultepray* (Etude C 3 E 36 Jehan Lymonneau notaire et 3 E 36/69 vues 262 et 263) ».

← **Château de Mervent** et Château de La **Citardière**



En 1582, en plus des calamités des guerres de religion qui sévissaient depuis quelques années (déjà, depuis le mois de juillet 1569, les protestants étaient devenus les maîtres de presque tout le Poitou. A ce moment-là, la situation du pays est lamentable : les incendies, les crimes et les brigandages se multipliaient partout dans des proportions effrayantes. Il n'était pas possible de voyager avec sécurité), vint s'ajouter l'infortune de terribles inondations, suivit d'une épidémie de peste qui fut à son pic en 1585, fléau inséparable de la guerre qui sema la terreur notamment en Poitou. Parlons un peu de cette période des guerres de religion, que vécurent

les deux frères Girard : René et Guy, sporadiques certes, mais qui ne cessèrent de désoler le pays. **p. 1261**

Henri I^{er} comte de Dunois et de Longueville, seigneur suzerain de Mervent, et fils aîné de Léonor d'Orléans, fut un fidèle du roi Henri III, durant les Guerres de Religions (ses vassaux, en général, suivirent ses vues ; la population, des fiefs de ces vassaux, en fit autant ; Longueville servit ensuite, aussi fidèlement, Henri IV lorsque celui-ci devint roi (1589). Longueville meurt, accidentellement, en 1595 au siège d'Amiens, d'une salve de mousquet tiré en son honneur voir bull. n° 46 Château de Mervent). Mais, c'est l'anarchie dans le pays. Les seigneurs locaux



prenant pour tel ou tel parti : ainsi, en 1557, un ardent catholique, le seigneur de Guinefolle (faubourg proche de Fontenay), se fait le porte-parole de certains hobereaux locaux tandis que d'autres petits nobliaux huguenots assiègent Vouvant : l'église est mutilée, incendiée, à demi-détruite et l'on rapporte que, entre la poterne, une bataille entre assiégés et assiégeants fait plus de 200 morts dans les rangs Huguenots. Le château de la *Citardière*, sera également le théâtre de combats et de massacres horribles (voir plus loin).

← **Martin Luther** et ci-dessous **Jean Calvin**



Voyons un peu, pourquoi et comment sont arrivés ces guerres (civiles) dites de religion. Le mot « *guerre* » n'est pas vraiment approprié. Il faut dire que ce fut plutôt une période d'une confusion invraisemblable dans une anarchie indescriptible où l'on connut le déchaînement de toutes les passions ce qui désola notre beau pays du Poitou (entre autre) en le couvrant de ruines et de sang pendant de nombreuses années. Les nouvelles idées religieuses se propagèrent, d'abord hors de France, par Martin Luther (1483-1546) puis furent reprises par Jean Calvin (1509-1564). Ce fut une philosophie religieuse nouvelle car chez les catholiques, jusque là : « *il faut gagner son Salut éternel. Jésus meurt et ressuscite au moment de l'Eucharistie, dans la messe, le pain (hostie) et le vin, qui se transforme alors en chair et sang du Christ* » tandis que chez les protestants : « *le Salut est donné sans contre partie à tout le monde ; on partage simplement le pain et le vin en souvenir du corps de J.Christ, sa présence n'est que spirituelle, c'est une commémoration symbolique du dernier repas du Christ* ».

Le principe de ces idées conduisirent à ce que l'on a appelé la R.P.R. ou religion prétendue réformée pratiquée par ceux que l'on nomme les huguenots ou protestants. Mais la nouvelle religion enjoint les fidèles qui l'embrassèrent à avoir une conduite exceptionnelle : vertueuse, individuelle et collective. Il convient que les fidèles s'approprient cette nécessité de changement sur le plan personnel et, surtout, la diffusent. Le projet implique un perfectionnement continu des individus et de leurs rapports sociaux selon les règles données aux hommes de Dieu à travers la Bible. Chaque nouveau converti s'engage ainsi dans une dynamique car « *le protestant, libéré de son angoisse post-mortem se révèle plein de force et d'énergie pour vivre sa vie terrestre* ». Cette angoisse « *d'un enfer* », créée depuis des siècles par l'Eglise, ne leur fait plus peur. D'ailleurs, les abus du haut clergé avec le trafic des indulgences (sont la rémission totale ou partielle devant Dieu de la peine temporelle encourue en raison d'un péché déjà pardonné contre de l'argent, des dons, . . .), les dérives connues (moines paillards, curés ignorants et des prélats soucieux d'accumuler des bénéfices ecclésiastiques font partie des stéréotypes) et raillées depuis longtemps vont constituer un catalyseur de la crise (J. Rivière « *la vie des protestants en Poitou* »).



Car, les mœurs et les pratiques du clergé romain dont la crasse (sic) des moines, les habitudes des curés, le raffinement onéreux du haut clergé, conduisit inévitablement, pour certains, à une prise de conscience sur la fonction de ce clergé et sur sa raison d'être. La doctrine développée par les réformateurs (transmise par les pasteurs) conçoit un nouveau rapport entre l'homme et Dieu (les Protestants au XVI^e s. par Janine Ganison). L'homme est sauvé par le don de la grâce de Dieu. Il doit ainsi témoigner dans sa vie quotidienne de cette gratification du salut, ses actions et sa dévotion devant être un témoignage de sa reconnaissance. L'unique source de la foi se trouve dans la Bible qui est la

parole de Dieu révélée aux hommes. Pour tout cela, il s'agit en particulier que le fidèle ait une **p. 1262** conduite conforme au « *décalogue* » et qu'il ne succombe pas aux mensonges et aux excès ni ne s'adonne au vice qui prend des formes extrêmement variées (fréquenter les *dames de petite vertu*, les tavernes, jouer aux jeux de hasard, etc. .).

Mais l'implantation de cette nouvelle doctrine dite « *la Réforme* » ne se fit pas du jour au lendemain surtout au niveau du peuple totalement ignorant. S'agissant de l'adhésion de la paysannerie au Protestantisme, elle est quasi reliée à celle de la noblesse locale, avec leurs seigneurs auxquels ils sont pratiquement attachés. Sachant que, très vite, presque la moitié de la noblesse poitevine devient « *Huguenote* » mais qui, hélas parfois, obligeait leurs paysans à aller au culte réformé à coup de bâton, le plus souvent. D'ailleurs, d'un côté comme de l'autre, ces mêmes nobles, tant catholiques que protestants, se comportent encore, bien souvent, comme des seigneurs féodaux à l'égard d'une population qu'ils considèrent comme leurs sujets. Mais incontestablement, la nouvelle doctrine séduit la petite bourgeoisie et le milieu de l'artisanat du textile particulièrement florissant dans le moyen Poitou, dont c'est l'activité économique importante surtout du côté de la Châtaigneraie, Breuil-Barret et la Gâtine, . . . N'oublions pas que très tôt, le protestantisme s'était diffusé à partir de Fontenay-le-Comte, de La Rochelle et de Maillezais pour s'étendre partout ensuite. Et aussi, d'ailleurs, c'est à Fontenay, que sont brûlés deux des premiers hérétiques de la région, à savoir une servante Marie Beccaudelle, jugée en 1538, et un marchand de la ville en 1544.



Eglise de Mervent →

Dès la promulgation par Luther en 1517, de ses « *95 propositions* », la nouvelle doctrine s'envole. Mais, ce dernier est condamné en 1521 et même excommunié. Son disciple, Calvin, organise en 1536, l'Eglise Réformée. Très vite, elle va diviser les populations et trente ans plus tard, en 1562, à lieu le premier grand massacre de protestants en l'église de Vassy. Ce qui déclenche la 1^{ère} guerre de religion en Bas-Poitou avec des troubles permanents et des violences réciproques : 30 avril 1562, la cathédrale de Luçon est pillée et saccagée, tandis que quelques années plus tard, en 1568, les troupes réformées s'emparent carrément de cette ville. C'est alors l'escalade : de nombreuses églises du Bas-Poitou sont incendiées, dévastées et les abbayes pillées.

C'est probablement pendant cette période que l'église de Mervent est quasi dévastée au point qu'il n'en reste plus grand-chose. Le vicaire général, en visite des lieux (17 sept 1601 sous le curé Jehan Hillerin – Série 4 G 1 ADV), signale pour Mervent : « *Eglise ruinée n'ayant rien couvert qu'un petit appentif sous lequel l'on fet le service divin* » (Série 4 G 1, Archives de la Vendée). Mais, le rapport Seguin donne plus de détails sur l'état des lieux (21 mars 1650 curé Lucas Penaud ou Payneau – Série II a A.D. Charente-Maritime) : « *l'église est en ruines, le toit crevassé, la charpente ébranlée est à demie pourrie, les dalles manquent par endroits sur le sol de terre battue, cabossé et détrempé par l'eau du ciel, . . . y règne un désordre des bancs de toutes formes et de toutes grandeurs . . . les murailles sont lézardées, les fenêtres sont défoncés, sans vitraux, et les rideaux sont arrachés . . . les murs auraient besoin d'être blanchis. . . il n'existe plus guère de rideaux aussi autour de l'autel et les meubles de sacristie manquent . . ».*



← Porte des Loges de **Fontenay**

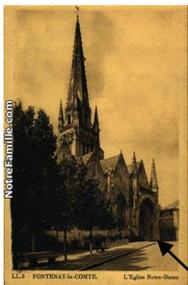
← Porte des Loges de **Fontenay**

C'est aussi à ce moment-là, qu'eut lieu la première bataille à Fontenay (extrait des manuscrits de Dom Fonteneau) : « *Le samedi 23 mai 1562, veille de la Trinité, des paysans et d'autres individus, tous protestants, déguisés en campagnards, arrivèrent en grand nombre à Fontenay, sous le prétexte de vendre des denrées, et allèrent occuper le Marché aux Porches* (préalablement, ils arrivèrent par la *Porte des Loges* – ci-dessus - située sur la rivière Vendée au niveau du Pont de la Poissonnerie, aujourd'hui





au-dessus des très grandes Halles, qui faisait 140 m sur 25 m), *tandis que leurs complices se dirigeaient sans bruit, par la rue du Pont-aux-chèvres jusqu'au parvis de l'église Notre Dame (p. suivante) qu'ils envahirent, et d'autres vers les portes. A un signal donné, le tocsin se mit à sonner et les prétendus marchands, tirant des armes cachées sous leurs vêtements et de leurs bagages, se rendent avec force vociférations (cris, hurlements) facilement maître de la place. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, ils se rendirent maître de la ville entière. Ce premier succès obtenu, aussitôt, ils dirigent quatre coulevrines (*



long canon) *contre le château, qui capitule au premier coup de canon. La résistance fut faible. Dès lors, le pillage commence : Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Nicolas, les Jacobins, les Cordeliers sont saccagés ou brûlés, les ornements d'église sont détruits en partie ; les trésors que possédait la principale église de la ville, notamment un magnifique ciboire en or, sont pillés ; les images (statues) de saints descendues de leurs piédestaux, sont brisés ou disparaissent. Les tableaux ont le même sort, et les doctrines des iconoclastes, qu'on croyait à jamais éteintes, font de nouveau leur apparition dans les murs de la capitale du Bas-Poitou qui pendant plusieurs semaines, fut livrée à la folie de destruction qui soufflait sur les réformés. Les maisons des papistes furent visitées et mises à contribution, et les personnes durent au sieur de la Jousnelinière, capitaine du château, et à Claude du Moulin (pasteur protestant qui faisait ses prêches dans le temple du Puits de Lavau), de n'être pas massacrées ». Les « forcenés » (protestants), pendant plusieurs semaines, pillèrent sans discontinuer les couvents (nombreux : St-Lazare, Jacobins, Cordeliers, Couvent des Capucins élevé sur l'ancien hôtel Bélesbat, les Jésuites, les Tiercelettes, et les Ursulines ou filles de Notre-Dame qui se trouvaient derrière l'église, . .) de la ville qu'ils incendièrent, vandalisèrent les églises (Notre Dame, St-Jean-Baptiste, St-Nicolas, St-Jacques, la chapelle St-Louis du château, la chapelle Ste-Marguerite proche du champ de foire, . . .) et volèrent la totalité du trésor de Notre-Dame (ci-contre à gauche). Puis, se furent les maisons des catholiques qui furent visitées et vidées. Ils ne « laissèrent rien qui ne fut brisé à Fontenay » sans compter qu'on assista à des scènes atroces et qu'il y eut quelques meurtres ».*

Ornement d'église : **ciboire** →



Les paroisses voisines de Fontenay ne furent pas épargnées non plus par des maraudeurs, dangereux auxiliaires qui, aux jours de crise, montent des couches inférieures de la société et s'attachent comme une plaie aux flans des partis. Mais heureusement, cet état de choses ne dura pas plus d'un mois : bientôt cet assemblage hideux de pillards et de vagabonds eut peur de Du Lude (Gui de Daillon, petit-fils de Jean ; il décèdera 11. 7. 1585), gouverneur du Poitou, qui était à Niort, afin de surveiller les progrès de la révolte, si bien que vers la fin de juin, la ville se trouva purgée et, que les plus hardis catholiques, dirigés par Nicolas Rapin (1^è ci-contre – fut vice-sénéchal de Fontenay mais destitué en 1573), Pierre et Barnabé Brisson (Barnabé : 2^è ci-contre), Tiraqueau (3^{ème} en-dessous fut un célèbre juriste qui a joui d'une immense réputation, justifiée par ses nombreux ouvrages et son grand devoir. Il eut un grand nombre d'enfants, qui, tous parvinrent à des emplois distingués. Plusieurs d'entre eux soutinrent honorablement la réputation de leur père. On a dit qu'André Tiraqueau faisait tous les ans un livre, et qu'en même temps sa femme donnait le jour à un enfant. Cette circonstance a été le sujet des vers suivants : « Tiraqueau, fécond à produire, a mis au monde trente fils. Tiraqueau, fécond à bien dire, A fait pareil nombre d'écrits : S'il n'eut point noyé dans les eaux, une semence si féconde, Il eut enfin peuplé le monde, de livres et de Tiraqueaux » (sic) Précis d'histoire du Poitou de Jean Giraudeau de St-Gevas 1843 – Pas étonnant qu'on ne s'y retrouve pas dans leur généalogie et pas étonnant qu'on en retrouve installé partout !), Hilaire Goguet, Pierre Gâteau, André et Abraham Gallier (André, écuyer, Sgr de Guinefolle, conseiller du Roi et président de en cette élection, fut à plusieurs reprises maire de Fontenay. Il se joignit à Jean Brisson afin de poursuivre Nicolas Rapin devant les « Grands-Jours » de Poitiers, pour malversations en sa charge de vice-sénéchal de Fontenay, et injures graves envers lui et son frère Abraham. Ce dernier, écuyer, Sgr de la Grange, fut aussi plusieurs fois maire de Fontenay ; en 1573, il fut nommé lieutenant particulier de cette ville en remplacement de Nicolas Rapin), s'emparèrent des portes et du château de Fontenay. Le triomphe des



catholiques fut accueilli avec des transports de joie, et non seulement par les Fontenaisiens. **p. 1264**

Ce fut vraisemblablement à cette époque (vers 1563) que les protestants, pour se reconnaître, ainsi que les chrétiens de la primitive Église, firent usage de *méreaux* (méraud), sortes de jetons en métaux qui constituaient au moment de la Cène, surtout, des signes de ralliement donnés par les ministres et que l'on déposait en des lieux précis pour prévenir des réunions (Lièvre. *Histoire des Protestants et des Églises réformées du Poitou*. T. 1, pp. 132, 135) ; c'est à Calvin qu'appartient l'idée de se servir d'un méreau (ci-contre à droite). A



Mervent, non loin de *Cul-de-Bray*, le croisement appelé la « *Croix Méraud* » doit sans aucun doute son nom à cette pratique. Pendant l'hiver 1564-65, il y eut une grande crue des eaux lors du dégel et ce fut un désastre pour les Loges de Fontenay.

Dans ces moments-là, aussi, et « *le lendemain de la Madeleine* (22 juillet 1566 ; dicton : « *Sainte Madeleine, pluie amène* »), *au soir s'éleva de gros orages à tel point que la « batteresse* » (nom donné en Poitou à une de ces terribles grêles) *fit tant de mal aux récoltes, et si grande que sur les vignes il ne demeura aucune feuille* ».

Et, à l'automne 1567 « *les protestants apprirent que le sieur de la Roussière* (René ; son frère Guy ne portera ce titre qu'après la mort de son aîné) *du parti de la Ligue et marié avec la nièce du Comte de Lude* (Gui de Daillon, et 2^{ème} comte du Lude), *avait fait arrêter et conduire à Poitiers un de leurs ministres, Jean Paillat, dit*

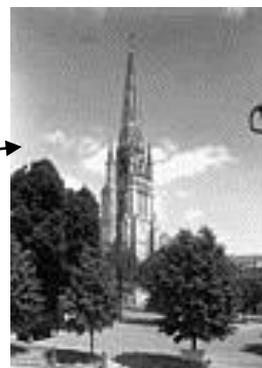


prêtre renégat, se décidèrent d'attaquer son château (le château ne fut-il brûlé qu'en partie ?), *sis dans les paroisses de Beugné-St-Maixent. A cette nouvelle, et pour faire diversion, le comte du Lude dirige le 30 novembre 1567, des troupes sur Mareuil, occupé par le protestant Cacaudière* (château de la Cacaudière est situé près de Pouzauges), *qui, obligé de battre en retraite, se retire sous les murs de Talmont, après avoir subi un premier échec devant St-Vincent-sur-Graon où l'on se battait et s'assassinait* ».

← Château de la Cacaudière

La lutte entre les deux parties avait éclaté, à nouveau pendant l'été 1568, propagée par les Huguenots. Les deux factions armées effectuèrent des marches et des contre marches dans tout le Poitou, sans s'occuper des « *terres emblavées* » ou « *prêtes à la fenaison ou à la moisson* ». Ce même été, Fontenay subit encore un siège (du 28 août au 15 septembre) mené par Puyvialt, seigneur huguenot de St-Sulpice en Pareds. Ce dernier, Christophe Claveau, mais dit « *Pluvialt* » (voir bull. n° 49 p. 970) était un protestant fanatique. Sur son épée, on pouvait lire la devise judaïque « *La loi demande l'usage* », ce qu'il savait faire grandement (il décéda à Paris en 1572 lors du massacre de la Saint-Barthélemy). A la fin de ce siège-là, la ville de Fontenay fut mise à sac et l'église de Notre Dame (cette fois-là ; ci-contre) fut carrément incendiée, démantelée en partie et devint un magasin à vivre recouvert d'une charpente en bois.

En fait, voici en détails cette nouvelle prise de la ville (extrait des manuscrits de Dom Fonteneau) : du « 28 août au 5 septembre, l'héroïque commandant Hautecombe et sept bourgeois, qui s'étaient jetés dans le château, y résistèrent pendant plusieurs jours à toute une armée protestante, mais menacés de se voir incendiés, ils se rendirent à Puyvialt, qui leur avait promis la vie sauve. Les excès de tous genres, qui malheureusement avaient signalé la première entrée des protestants dans Fontenay devaient se renouveler et compléter la désolation de la malheureuse ville. ~~Ses monuments religieux furent encore incendiés et Notre-Dame, abattue en partie le jour de la prise du château (15 septembre 1568), après avoir vu disparaître ses dernières richesses, eut ses voûtes en pierre presque complètement démolies et ses piliers sapés. Les statues des rois qui ornaient les niches furent brisées. L'église Saint-Jean eut le même sort ainsi que la chapelle Sainte-Marguerite, située sur le champ de foire~~ (aujourd'hui complètement disparue et même oubliée, elle était à l'emplacement de l'hostel du Cheval-Blanc) ». L'hiver qui va suivre va être des plus rigoureux au point que les blés et les légumes gèlent.



Église St-Jean Baptiste →

Signalons, au passage, qu'il est très difficile de savoir qui occupe Fontenay : ce sont tantôt les catholiques tantôt les Huguenots et parfois à quelques semaines d'intervalles seulement !

Mais, peu après, le duc de Montpensier avait repris Fontenay. Cette fois-là, ceux de la **p. 1265**



Ligue (les catholiques) avaient fait placer une batterie entre le château et la « *Cour de Lamproie* » (de l'autre côté de la rivière situé dans le faubourg des Loges, paroisse Saint-Jean, proche de la *Place aux Porcs*, de l'ancien hôpital ou *L'hôtel-Dieu Saint-Jacques* destiné aux « pauvres malades », qui fut fondé au 12e siècle selon la tradition et, aussi, où se trouvait des marchands d'aloise ; aujourd'hui l'école de la rue de Lamproie) : c'est ainsi qu'ils comptaient tenir la place.

← Cour de La **Lamproie**

Mais, le 15 juin 1570, les troupes calvinistes, avec Puyviault aux ordres de La Noue, remportent leur plus grande victoire en Bas-Poitou, proche de Luçon et de « la

forêt dite de Sainte Gemme », et face aux troupes catholiques de Puygaillard (Jean de Léaumont, Sgr du Puy-Gaillard 1570 maréchal des armées du roi Charles IX), grand maréchal des camps. La Noue (il fut appelé « Le Bayard huguenot » pour sa bravoure et sa loyauté) reçoit l'ordre de se porter sur Fontenay où, venant de Luçon, il fait placer devant la porte Saint-Michel cinq pièces d'artillerie.

Plan de **Fontenay** : 1810 →

La résistance de Fontenay fut héroïque. En donnant l'assaut de la *Porte Saint-Michel*, La Noue tombe sous une pluie d'arquebusade (un déluge de feu) qu'on lui tire du château. Il est blessé d'une balle qui lui casse l'os du bras gauche, transporté à La Rochelle, on s'aperçoit d'un début de gangrène. Les chirurgiens décident d'une opération d'amputation qui réussit, un ouvrier habile, mécanicien de cette ville, lui confectionne un moignon, un bras de fer, qui lui permet de se tenir à cheval, d'où le surnom de « *Bras-de-Fer* » qu'on lui donne dorénavant. Quelques jours plus tard, la ville de Fontenay capitula (René Girard s'enfuit avec le maire Nicolas Rapin d'ailleurs destitué en 1573). François La Noue n'y revint que quelques années plus tard.

En juillet, après encore plusieurs batailles, les *Huguenots* sont à nouveau maîtres de presque tout le Poitou. Les hostilités reprirent sous peu. Fontenay, qui est toujours aux mains des Huguenots, endura un nouveau siège de dix sept jours qui fut très meurtrier. *La Noue Bras-de-fer* avait pourtant, précédemment, bien fortifié la ville (en faisant abattre un nombre

incroyable de maisons et en contraignant les habitants des paroisses alentours à exécuter les travaux) qui fut attaquée de front par la *rue de la Tuée* (existe toujours à Fontenay, derrière la Place Viète et le Bédouard). Les affrontements sont rudes. La canonnade fait écrouler ce qui reste du clocher de Notre-Dame. Elle endommage toutes les tours des murailles ouest (du côté de l'actuelle mairie) et fait écrouler le *Pont-aux-Chèvres* (existe toujours la rue du Pont-aux-chèvres). La noblesse calviniste fut emprisonnée et dûe payer une rançon pour sa liberté. Quant aux habitants insurgés de la ville, ils furent livrés à la vindicte des soldats catholiques. Suit, enfin alors, une période d'accalmie relative car quelques jours plus tard un édit de pacification est signé le 8 août 1570. Il leur est très favorable mais ne leur permet pas de pratiquer leur culte ouvertement.

← La Noue « *Bras-de-Fer* »



A la suite de cet édit de pacification signé en août, le calme est-il un peu revenu ? Il semble que non puisque voici un fait divers très intéressant : **l'affaire La Roussière**. C'était en début de l'été 1570 (d'après L. Brochet), « les catholiques s'apprêtaient à reprendre Luçon aux protestants. Parmi ceux-ci, Puyviault, un des chefs huguenots des plus fanatiques, apprend que le nommé **La Roussière** (René Girard dit aussi *La Roussière-Culdebraye*, et sous les ordres du comte de Lude), catholique zélé mais enclin à l'intrigue, devait donner dans la forêt de Vouvant, une grande partie de chasse. Il y avait invité des personnalités de marques de son parti : « **Puy-Gaillard** » (ce très bon capitaine était parent avec Jean de Léaumont, sgr de Puy-Gaillard, maréchal des armées du roi Charles IX en Poitou, en 1570, l'un des commandant catholique aussi sous les ordres du gouverneur : le comte du Lude ; est-ce le même qui est encore présent à Mervent lors de la conversion, en 1694, de Jacques Vincent : présent *Messire* René Gaillard – AD Charente-M.),



« **Mascaron** » (qui tenait alors le fort de Luçon), *compagnon inséparable de « Puy-Gaillard »*, **p. 1266**



De Frézelière (Philippe Frézeau, seigneur de la Frézelière, d'une famille originaire d'Anjou, fut fait « guidon », enseigne et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte du Lude alors gouverneur du Poitou ; Frézeau fut nommé en 1568 gouverneur de Niort. Il décèdera en 1590 ; en 1695, est évêque de la Rochelle, son parent ?, Msgr de la Frézelière – Série II d AD Charente-M.), **Génoillac**, l'évêque de Tulle, et même le **comte du Lude**. Le huguenot « Puyviault », conçoit aussitôt le hardi projet de les enlever, assisté de ses compagnons dont la « Davière », son fidèle adjoint. Ce dernier (sic), avec vingt-cinq chevaux (et leurs cavaliers) prend les devants tandis que Puyviault le suit à distance avec cent cavaliers. Au milieu de la forêt, Davière rencontre l'ennemi. Dans la troupe catholique se trouvent Puy-Gaillard et son fidèle Mascaron, déguisés, et accompagnés de trente autres chefs de leur parti, tous invités à cette grandiose chasse organisée par La Roussière-Culdebraye. Le huguenot Davière charge avec impétuosité mais il est aussitôt tué pendant que sa troupe passe sur le ventre de « Mascaron » (catholique), jeté à bas de son cheval. Ce dernier, peu blessé, se sauva dans les blés ». Le catholique, Mascaron, s'en est-il sorti ? Et, pendant ce temps, le huguenot

« Puyviault, qui ignorait ce malheur, arrive à **Cul-de-Braye**, maison de la Roussière, boit et mange ferme pendant que la troupe se débandait ». D'autre part « au détour d'un sentier, La Roussière, fait prisonnier, déclare que Luçon ne peut tenir longtemps et qu'on allait retirer deux vieux régiments pour réparer l'échec d'Arnay-le-Duc ». L'affaire fit grand bruit puisqu'un chroniqueur du moment écrit en parlant également de la forêt de Mervent : « Le coin était un territoire de chasse » mais aussi : « vers le commencement de juin 1570, sortirent de vers Marans, Mr le capitaine Puyviault et autres qui allèrent prendre prisonnier Mr de la Roussière, chassant au bois, près de **CuldeBray**, en la paroisse de Mervant (sic), . . » (AHP 1841, chronique d'une commune rurale de Vendée, Le Langon).

Quelle fut la suite de l'affaire de **Cul-de-Bray** ? En tous cas, le capitaine Puyviault décèdera deux mois plus tard, le 22 août 1572, à Paris, pendant la nuit de la St-Barthélémy où quelques chefs protestants périrent (3000 morts) dont, lui, Christophe Claveau, sieur de Pluyviault, un des chefs protestants des plus fanatiques. Il fut jeté dans la Seine, et un ignoble pamphlet, lancé après l'exécution, mentionne sa mort de la sorte : « Comme les autres, Pluyvau, A faute de vin, beut de l'eau ».



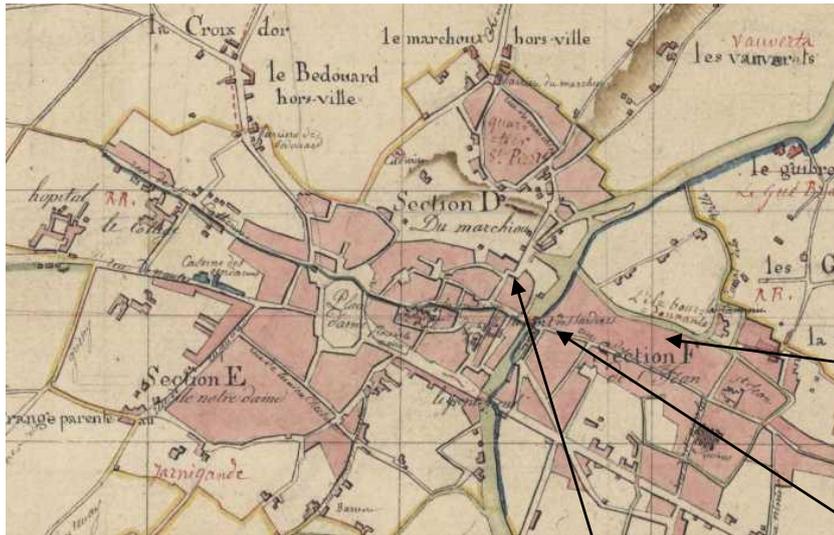
Année terrible encore en 1571, où « en hiver les blés gèlent par le moyen de grande neige et froidure tandis que le dimanche 15 juillet suivant, trois gros orages détruisent les blés, de Champagné à **Mervent**, ainsi que les vignes. Puis, au mois d'août, la chaleur fut si véhémente qu'elle surprit les bleds restants et qu'ils ne purent croître ».

← Château de **Fontenay** (du côté de la Porte St-Michel)

La prise de Fontenay (une fois de plus) avait irrité le duc de Montpensier (Henri de Bourbon lieutenant général du roi Charles IX et plus tard son fils François), qui dès lors n'eut plus qu'un souci : celui de l'enlever aux protestants : « le mercredi 12 mai 1574, le prince, avec six pièces de canon, sept mille cinq cents hommes de pied et trois mille chevaux, vint camper devant Charzais, laissant libre la porte et toute l'avenue de Saint-Michel (direction de Luçon ou Châtaigneraie pourtant), pour donner aux protestants quelque occasion de sortir et de se retirer à La Rochelle. Puis, il fit disposer un armement terrible : six pièces de canon braquées près des Jacobins (aujourd'hui, jardin des Jacobins) tirèrent sans discontinuer contre les retranchements élevés dans le faubourg des Loges, les



jeudi, vendredi, samedi et mardi. A la fin de cette dernière journée, le canon avait fait une brèche **p.1267**



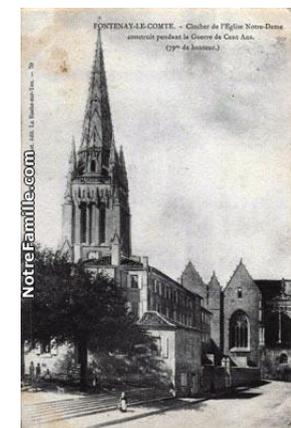
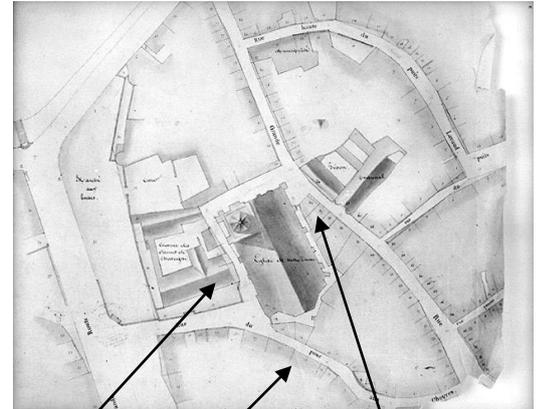
assez large pour que dix hommes pussent s'y présenter du côté des forts. Les dix premiers qui tentèrent de reconnaître le ravelin furent tués par les soldats de la compagnie de La Noue, dissimulés derrière une muraille de jardin percée d'un trou. Malgré cet insuccès, les catholiques ne se découragèrent pas et, de nouveau, se préparèrent à donner aux Loges (faubourg) un assaut vigoureux. Cet assaut fut couronné de succès, et le 18, la reddition des Loges fut décidée. Après s'être abondamment repue dans ce faubourg populeux où les vivres



étaient abondants, l'armée de Montpensier s'approcha des murs de la ville et résolut d'en faire le siège. Le dimanche 23 mai, au matin, quatre pièces de canon ouvrirent un feu meurtrier contre les portes des Loges et de la Fontaine (ci-contre : la Fontaine des Quatre Tias située au pied du château). « Les deux tours qui les protégeaient, et la courtine s'étant écroulées sur deux endroits, les assiégeants s'élançant à l'assaut des remparts, mais devant le feu nourri des assiégés ils se retirent, non sans avoir subi de grandes pertes. A la suite

de cet insuccès, le duc de Montpensier lève précipitamment le siège de Fontenay dans la nuit du 26 au 27 mai, et se dirige avec son armée vers Niort, laissant aux portes de la ville cent cinquante des siens morts sans sépulture et trois cents blessés, dont plusieurs gentilshommes du pays ».

Fin juin une trêve est conclue pour deux mois, le 27 juin 1574 mais sous peu, déjà, elle venait de prendre fin. Alors, le duc de Montpensier se résolut à venger son infructueuse tentative contre Fontenay : « le 2 septembre 1574, huit pièces de canon commencèrent à battre sans désespérer les Loges (le faubourg) en trois endroits. L'assaut, dirigé par Puygaillard fut couronné de succès ; mais, ce premier échec ne découragea point les réformés, qui firent deux ou trois sorties, tuant beaucoup de monde au régiment du sieur de Bussy (c'est dans la rue de la Tuée qu'eut lieu le plus fort de l'action ; elle en a depuis gardé le nom ; elle se trouve derrière la Porte St-Michel plan plus haut). Pendant ce temps, Montpensier qui logeait dans la rue Sainte-Catherine (Rue Ste Catherine, à ne pas confondre avec la rue Ste-Catherine des Loges, partait depuis le cimetière Notre Dame jusqu'à la Porte St-Michel, une des entrées de la ville - aujourd'hui, toute la rue B. Fillon, jusqu'au n° 10 où se trouve l'actuel presbytère de Notre Dame -



là, elle se prolongeait par la Grande Rue - tracée en noir sur le plan de 1810 de Fontenay -, très pentue - qui est appelée aujourd'hui rue G. Guillemont - descendait le long, et sur la gauche, de l'église Notre-Dame, puis devant le Palais de Justice et sa prison, puis cette voie se terminait au niveau de la rue de la Fontaine des Quatre Tias, où commence la rue des Orfèvres qui, elle, se termine au Pont de la Poissonnerie, appelé plus tard Pont des Sardines), faisait canonner l'église de Notre-Dame (ci-contre avec au fond : le départ du haut de la rue du Pont aux Chèvres), dont la flèche se rompit. Malgré l'énergique défense des assiégés, les catholiques gagnaient du terrain. Le 9 septembre, Du Landreau étant arrivé de Nantes avec de la cavalerie et de l'artillerie, on commença aussitôt à canonner la grosse tour du Café Helvétique, la muraille y adossée, celle qui montait au Pont aux Chèvres (à gauche de l'église) et celle qui reliait le fort des Dames (aujourd'hui disparu, se situait face à l'actuelle mairie - voir détails plus loin). Le



barrage de la rivière (Vendée) avait été détruit deux jours auparavant. Le 15 septembre, sur les p. 1268

quatre heures du soir, l'armée catholique, sous un feu meurtrier s'élança bravement à l'assaut de château et du donjon, sans résultat appréciable, mais le 16 au matin, toute l'artillerie de l'armée royale, comprenant vingt pièces de canon et une coulevrine agrandit les brèches de la grosse tour au point que cinquante hommes pouvaient y passer de front sans être inquiétés. Vers les dix heures du matin, les Fontenaisiens voyant que la lutte devenait impossible, agitèrent des mouchoirs blancs et demandèrent à capituler, mais le duc de

Montpensier, irrité de son premier insuccès et de la ténacité des protestants qui s'étaient refusés à discuter toute proposition avant la remise d'otages, l'attaque fut continuée avec neuf pièces de canon contre le château. Enfin, sur les deux heures de l'après-midi, les chefs protestants, conduits au quartier du prince, engagèrent avec le duc de Montpensier des pourparlers qui ne purent aboutir. Les assiégeants ayant de nouveau ouvert le feu le lendemain matin, la ville demanda une seconde fois à capituler, ce qui lui fut accordé à de dures conditions. Le 18, le duc de Montpensier entra dans Fontenay, devant lequel l'armée royale avait eu 250 hommes tués et un grand nombre de blessés. Philippe de Chateaubriand, seigneur des Roches-Baritaud, fut nommé gouverneur de Fontenay, la capitale du Bas-Poitou, et 500 hommes eurent mission de la défendre contre un retour possible de l'armée protestante ». C'était la cinquième fois que Fontenay était pris.



Si je donne autant de détails sur les prises et les reprises de Fontenay, c'est qu'il est totalement impossible que les paroisses environnantes, dont Mervent, n'eurent pas à en subir inmanquablement des conséquences : insécurité des voies, instabilité du commerce, etc. . . Et puis, surtout, parce que nos seigneurs de *Cul-de-Bray*, René surtout, et Guy Girard y sont fortement engagés !

Pendant l'hiver 1577-78, et jusqu'en février, « fut une année quasi sans pluie et l'année fut si sèche qu'on ne savait où prendre l'eau. Cela tint, dit-on, à la dite « étoile à queue » (comète) qui fut cause qu'on fut dix mois sans pluie ».

Le 27 juin 1583, bien que l'on fût en pleine paix, un duel à cheval eut lieu à Fontenay sur le carrefour du Mouton (où se trouve la ruelle du mouton aujourd'hui, Place du Mouton, situé pas loin de la rivière Vendée, et entre la place des Marronniers et la Place du Dauphin), entre cinq gentilshommes catholiques et cinq gentilshommes protestants. Après un combat acharné, qui dura plus d'une heure, il ne resta debout qu'un jeune homme de vingt et un ans, du parti calviniste.

← **Cul-de-Bray** : chemin du Bois du Détrop au fond : le Château

Quelques jours auparavant, un drame horrible, faisant suite à un rapt, va se produire à *Cul-de-Bray* (mais ce récit incroyable est-il authentique ou est-il, comme bien souvent, vu et corrigé à la manière de Benjamin Fillon, auteur, qui souvent hélas n'hésitait pas à mélanger la légende avec quelques faits historiques, voire à inventer complètement de pareilles anecdotes) : « Quelques jours auparavant, la jeune femme de Pierre Sauvestre, seigneur de la Fuie-Goujon (en bas de la rue du Marchoux se trouve l'impasse Goujon, proche la fontaine de Chipeaux), près de Fontenay, avait été enlevée nuitamment pendant l'absence de son mari. Elle fut bâillonnée et conduite en croupe à *Culdebraie* (sic), sur la lisière de la forêt de Mervent, où pendant plusieurs semaines elle resta au pouvoir du capitaine La Barre (néanmoins, à la Clavelière située à 500 m se trouvait un sieur de La Barre. Quel est le lien ? Dans cette même période, à la Clavelière, Pierre et Eutrope Martineau, portent à la suite de leur patronyme, le titre de : « Sieur de la Barre » ce qui n'est pas un hasard !), (qui était) adversaire de son mari dans un duel précédent. Quelques jours plus tard, le capitaine La Barre était tué par Sauvestre. Sa femme se vanta d'avoir arraché, elle-même, le cœur de celui qui lui avait fait violence » (violée sans doute). Ce récit inouï, qui a certainement défrayé la chronique, fut-il raconter le soir à la veillée ? Sans aucun doute ! Il mérite tout de



même d'être cité à cause du lieu bien précis de **p. 1269** *Cul-de-Bray* et de la présence de ce Sieur de La Barre qui effectivement a existé à la *Clavelière* toute proche !

← Le Logis de la **Clavelière**

En 1584, la guerre reprend ça et là et l'année suivante, le Poitou va connaître de violents affrontements entre Huguenots et ceux de la Ligue ultra-catholiques dont font partie les deux frères Girard : **René** et **Guy**. Le premier, servait déjà dès 1539, comme militaire sous la bannière du comte de Lude (Jacques de Daillon, lequel était lieutenant-général de

la sénéchaussée de Poitiers, ville dévouée à la Ligue, et qui avait été chargé en 1577 par le roi Henri III, de propager la Ligue dans les provinces). René sera gouverneur de Fontenay, tandis que, son frère, Guy, dit « *chevalier de l'Ordre du Roi* », sera plus tard gouverneur de Parthenay (comme vu plus haut). Les deux frères combattirent donc contre les protestants, qui, d'ailleurs, brûlèrent leur château de la Roussière (à St-Maixent de Beugné 79).

Mais, ce n'est pas tout ! Cette famille, dont tous les membres sont catholiques, avait été atteinte personnellement quelques années plus tôt, ainsi « *le lundi premier février 1563, Jean Girard, le seigneur de la Roussière, de la paroisse de Bazoges (parent proche de ceux de Cul-de-Bray), l'un des rares gentilshommes de la contrée demeuré catholique, et, tandis, dit-on, qu'il regardait voler des oiseaux, fut tué par les protestants à coup de pistolet, du côté de Moricq, dont il était également seigneur et son cadavre fut décapité* » (la Tour de

Moricq – ci-contre - a été reconstruite en 1435 par Régnault Girard, maire de La Rochelle, qui avait acquis le château en 1430. Elle avait été édifiée sur l'ancienne motte castrale et sur les ruines du château fort originel, dont les voûtes romanes en sous-sol existent encore. L'édifice avait pour fonction de protéger le port de Moricq qui exportait du vin, des céréales et du bois vers La Rochelle ainsi que l'embouchure du Lay qui était alors navigable jusqu'à Mareuil-sur- Lay. Elle a été utilisée par les protestants pendant les guerres de religion (1565-1628). Elle a servi également à emprisonner les protestants après la révocation de l'Édit de Nantes en



1685).

La Tour de Moricq →

En juillet 1585, la ville de Fontenay avait encore changé de mains et « *par lettre, le roi Henri III (ci-contre, en haut : roi en 1574 et poignardé en 1589), ordonne à René Girard, Sr de la Roussière et gouverneur de Fontenay, de chasser les malintentionnés de la place, et de l'avertir des dispositions des habitants à son égard* » (courrier du 29 juillet 1585 extrait des archives de la Roussière (D.S.) et vue 253).

← **Henri III** et ci-dessous **Mercoeur** : jeune puis âgé

Mais, peu après, les protestants réinvestissent la ville tandis que les catholiques recommencèrent à s'agiter et une bande « *conduite par le duc de Mercoeur (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur ; sa faveur auprès du roi est alors jugée démesurée par ses détracteurs. Ses défaites et ses fuites dans les campagnes de 1585, 1587 et 1588 contre les protestants, ont parallèlement assis sa réputation de piètre guerrier ; il est surnommé le « duc de Recule », pourtant il ravage le Poitou à la tête de 200 hommes commettant de révoltantes cruautés envers les calvinistes), Mr des Roches-Baritaud (Philippe, fut l'un des seigneurs du Poitou des plus attaché à la religion catholique et servit pendant tout le temps des guerres, les rois : Charles IX, Henri III puis Henri IV. Gouverneur de Fontenay en 1577, il tenait ce poste du duc de Montpensier et non pas du comte de Lude, ami de la Roussière, ce qui fut peut-être la raison pour que ce dernier « ait une dent » contre des Roches-Baritault, au point d'avoir la particularité d'être son ennemi personnel. Les de Châteaubriand, seigneur des Roches-Baritaud, possédait depuis 1291 cette terre des Roches-Baritaud, en la paroisse de St-Germain-du-Prinçay, et qu'elle gardera jusqu'en 1738 ; au moment des guerres de religion, le seigneur des Roches-Baritaud, Philippe, était parent avec le seigneur du Puy-du-Fou aussi dans le camp de la Ligue tandis que François de La Noue dit *Bras-de-fer*, aussi son parent, était dans le camp des Huguenots. Jean de Châteaubriand, frère puîné de Philippe, avait la garde de la garnison catholique de Marans), Mr du Puy-du-Fou (René, fils de François), et autres grands seigneurs. Ils vinrent aux Loges (faubourg des Loges à Fontenay) mais le gouverneur (depuis mi-mars 1580, Charles Eschalard, seigneur de La Boulaye, protestant) ainsi que les Messieurs de la ville (échevins, syndics, etc. .), ne voulurent laisser entrer*



personne. Néanmoins, les Ligueurs furent l'espace de huit à douze jours, sans bouger devant la place, faisant grand dommage aux bleds (blé), . . » (chroniques Fontenaisiennes publiées par A. de la Fontenelle de La Vaudoré LXXV guerres de religion archives du Bas-Poitou).

Château des **Roches-Baritaud** →

Il faut dire que, pendant cette période agitée, Fontenay (qui comptait tout de même 7000 habitants) fut plusieurs fois prise et reprise tantôt par les uns tantôt par les autres. Cela provoquait inexorablement une anarchie totale, des exodes et des pillages permanents. Dans les entraînements qui se produisirent et qui firent verser des régions entières dans le culte de la R.P.R., le rôle capital fut surtout joué par les gentilshommes, trop heureux, en bons ferrailleurs qu'ils étaient ! . . . de régler leurs comptes avec tels ou tels châtelains (comme vu plus haut), de faire mains basses à l'occasion sur les récoltes et les terres des religieux du voisinage (ainsi que nous le verrons plus loin) et quand ce n'était pas même à la demande des armées en mouvement !



Les réquisitions, qui étaient aussi une des plaies de la guerre, se pratiquaient parfois sur une paroisse entière, ainsi le 11 janvier 1589 (Etude C Jehan Lymonneau notaire à Fontenay 3 E 36 ou 3 E 36/69 vues 6 et 7) : « François Leboulleux, sergent des aides et tailles de Fontenay (chargé de la perception des impôts), y demeurant, au nom et comme ayant charge de Julien Guiton de la paroisse de St-Philbert-du-Pont-Charrault (l'église ci-contre), a déclaré qu'il y a huit à dix jours, à la requête du receveur établi par le roi de Navarre (naturellement à la tête des protestants et futur

Henri IV) à Fontenay, il avait été saisi 9 bœufs appartenant audit Guiton et amenés en cette ville, pour n'avoir pas lesdits habitants de St-Philbert, satisfaits et payé la taille à laquelle ils étaient taxés l'année dernière, et qu'ils en avaient fait pour ladite saisie, sa qualité de recouvreur (ledit Leboulleux), et collecteur de la paroisse. Les bœufs auraient été laissés sur le pavé (dans la rue) sans être alimentés ni gouvernés ainsi qu'il était convenable, et Guiton n'avait osé venir en cette ville pour les suivre de peur d'être fait prisonnier, de telle manière qu'un des bœufs laissé au Logis et appartenances de la Cure (de Notre Dame) de cette ville, était mort, ce qui avait coûté audit Guiton par achat de 18 à 20 écus, ce qui le ruine et parce qu'il n'entend que, ladite perte ne demeure entièrement sur lui, ainsi la répéter (la faire partager avec ceux de sa paroisse) sur lesdits habitants (de St-Philbert), pour l'avenir. Leboulleux et le notaire

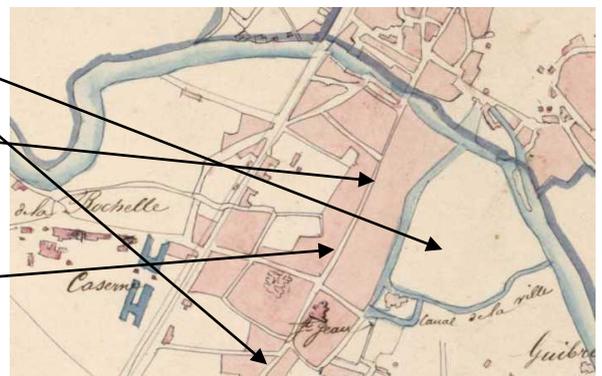


royal constatent ensemble le cadavre du bœuf » !

← **Henri de Bourbon-Navarre**

Henri de Navarre (futur Henri IV), qui combat toujours aux côtés des Huguenots, se trouva quelques années plus tard aux portes de Fontenay-le-Comte, capitale du Bas-Poitou, lorsque celle-ci subit encore une fois un autre terrible siège (23 mai 1587). Ce fut le plus important : « Les Catholiques tenaient alors la ville bien armée avec en réserve des grenades, des lances, des cercles-à-feu, des arquebuses et des boulets. L'attaque se fit cette fois en plusieurs étapes. Tout d'abord, par la ville basse du côté des Jacobins et du Fort St-Nicolas. Ce choc-là fut de courte durée. Les chefs s'enfuirent abandonnant leurs troupes tandis qu'une autre troupe huguenote s'attaquait, le lendemain, aux quartiers des Horts et s'emparait du faubourg des Loges pourtant entourés de fossés fort profonds (ce chenal s'appelle la rivière des Horts) au point que des échelles étaient nécessaires pour y descendre et en remonter ».

Henri de Navarre installe alors son quartier général dans l'une des plus belles maisons de ce faubourg, la Maison



du Millepertuis (ci-dessous). Celle-ci est située dans le haut de la *rue des Loges*. Sa façade

p. 1271



Louis XII, est ornée de vermiculures décoratives qui sont agrémentées de têtes humaines, d'animaux, de coquillages. Elle est percée de mille petits trous destinés à faire jouer la lumière et les ombres sur les belles pierres de cet hôtel particulier lequel est troué d'une porte harmonieuse encadrée de sculptures, de vases en bas-relief. Cet hôtel est éclairé par des ouvertures au rythme à la fois rigoureux et plaisant.

← La Maison du Millepertuis

Les Catholiques sont bien retranchés derrière les murailles de la ville haute et dans le château fortifié. Ils tiennent le coup tandis que les assauts se multiplient. On canonne des deux côtés. Henri de Navarre est le premier à diriger les combats, à surveiller les travaux de terrassement. Il est obligé pourtant de faire appel à l'artillerie de la Rochelle qui vient en renfort pour ouvrir les brèches nécessaires au passage de l'infanterie. Finalement la ville succombe (1^{er} juin). La capitulation est signée près de *l'hostellerie St-Catherine* (actuellement rue Ste Catherine des Loges) par de nombreux parapheurs dont « *La Noue Bras-de-Fer* ».

Julien Collardeau →

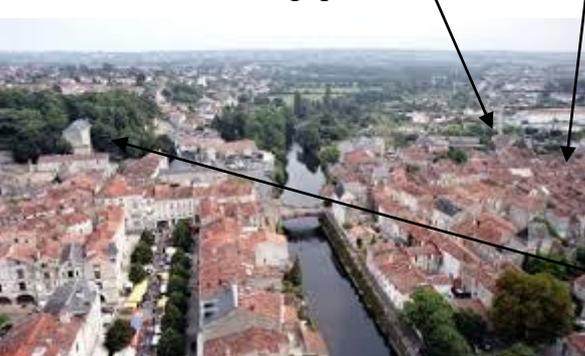


En effet, ce siège-là, frappa les esprits surtout lorsqu'on apprit que ce prince huguenot s'avancait : « *Henri de Navarre était devant Fontenay. Dès que la nouvelle de son arrivée se répandit dans la ville, la terreur fut à son*

comble. Une grande partie de la population prit la fuite : le corps de ville et le maire donnèrent l'exemple de la défection. Onze échevins et conseillers restèrent seuls à leur poste ». Parmi eux, le vieil Hilaire Goguet, beau-père de Julien Collardeau (Julien II, qui est juriconsulte, demeurant à Fontenay voir ci-contre), assura en partie la lourde tâche de la



défense. Il prit le commandement de la milice bourgeoise, composée d'environ quatre cents hommes, emprunta diverses sommes pour payer les soldats du capitaine Morinière, et donna à tous l'exemple de la fermeté et de l'abnégation. Secondé dans son énergique résolution par *La Roussière-Culdebraye* (seigneur de la seigneurie de *Cul-de-Bray* paroisse de Mervent), gouverneur de Fontenay, et qui occupait la ville avec le régiment de Verlusant, Goguet mit les Loges en état de défense et attendit l'ennemi. Dans la nuit du 23 au 24 mai, le comte de La Rochefoucauld, sous les ordres du roi Henri de Navarre, occupa Charzais à la tête des compagnies d'arquebusiers et de quelques autres tirées de l'infanterie qu'il divisa en cinq colonnes. Le lendemain, Maximilien de Béthune, plus connu sous le nom de Sully (ci-contre), arriva avec quarante gentilshommes, et l'attaque commença aussitôt du côté des Horts. Grâce à Démosthène Jamoneau, neveu de Nicolas Rapin, qui, avec Feuquière, Puy-Vidal et le capitaine La Barre (attention ! Est-ce le même capitaine La Barre qui, plus haut, a été tué par Sauvestre ? Ou bien L. Brochet s'est-il permis quelques libertés d'interprétation de la chronique ; ou bien a-t-il fait une erreur de transcription ou bien alors, encore, a-t-il inventé de toutes pièces l'affaire vu plus haut !), jeta un madrier sur le fossé des jardins, le roi de Navarre pénétra dans les Loges, et vint, d'après la tradition populaire, s'installer dans la maison connue aujourd'hui sous le nom de *Mille-Pertuis* (qui veut dire mil petits trous ; n° 85 de la rue des Loges). Tandis que cela se passait, les assiégés



luttaient vaillamment au pont Bareil (où ?), et après deux heures d'un combat acharné, Sully, Dangeau et d'autres ayant voulu franchir la barricade, furent repoussés à coups de piques. En apprenant l'entrée du roi de Navarre à l'extrémité des Loges, les catholiques épouvantés se retirèrent derrière les autres barricades du faubourg qu'ils abandonnèrent peu à peu. Mais Henri de Navarre avait commis la même

faute que le duc de Montpensier en 1574 ; l'artillerie manquait. On s'aperçut bien vite que la place ne pouvait être forcée qu'avec des pièces de fort calibre que l'on s'empressa d'aller chercher à La Rochelle et à Saint-Jean-d'Angély. En attendant les canons, on se livrait à une série d'escarmouches qui tenaient constamment en haleine les assiégés. Bientôt cinq pièces de canon dirigées sur la Grosse Tour (dit *donjon de Cimes*), attaquée par Condé, une

sur le Marchoux qu'entourait le régiment de Borie, et quatre autres sur le fort des Dames (presque p. 1272 en face de l'actuelle mairie ; devant, il y avait deux couvents de religieuses de l'Ordre de St-François, qu'ils avaient pour cette raison appelé le « boulevard des Dames » d'où le fort des Dames accolé au couvent des Cordeliers placé hors les murailles de la ville, garnis de casemates pour en défendre les douves – voir plus haut plan 1267), où Sully se révéla un tacticien et un ingénieur militaire de premier ordre, firent pleuvoir une grêle de boulets sur la malheureuse ville. Les 30 et 31 mai, une canonnade épouvantable annonça aux Fontenaisiens que les protestants allaient donner l'assaut général à leur ville. Despevilles s'empare du fort des Dames, pendant que le capitaine des Littres et Lhomeau attaquent bravement le fort Saint-Michel. Le 1er juin, les travaux d'attaque étaient tellement avancés que l'on entendait la voix des assiégés.



Alors *La Roussière*, **René Girard**, seigneur de *Cul-de-Bray*, voyant qu'il ne pouvait songer à se défendre plus longtemps, envoya son lieutenant vers Henri (futur Henri IV), qu'il trouva dans les approches des murs des Loges, proche l'église St-Jean, dirigeant lui-même les travaux et payant bravement de sa personne. Les propositions du gouverneur furent acceptées et les conditions immédiatement réglées : à midi la capitulation était signée. La Boulaye, naturellement protestant, en était nommé gouverneur à la place de la Roussière-Girard, catholique. Au milieu de ces bouleversements, les magistrats de Fontenay reçurent des lettres secrètes de Henri III (roi de France alors), qui leur mandait de sortir de la ville avec tous les catholiques et sujets fidèles. Les conseils furent suivis et les malheureux exilés se retirèrent à Niort, où l'on établit le siège de l'administration judiciaire. Aussitôt leur départ effectué, les maisons des



magistrats furent pillées et saccagées par le reste des troupes protestantes demeurées à Fontenay sous le commandement de la Boulaye (Plus de 30 ans plus tard, le 23 mai 1621, lorsque Louis XIII se présentera devant Fontenay, la dame de la Boulaye, bien que veuve, en était encore gouvernante).

← Entrée du château côté **Puy-Lavaud** au fond : **Donjon de Cimes**, et ci-contre en-dessous : rue de la Harpe qui descend depuis Notre-Dame jusqu'à la place du Puits-Lavaud

Et, c'est, vers le 27 juin 1588, que le gouverneur (la maison du gouverneur existe encore près de la *Grand'Fontaine* ou Fontaine des Quatre Tias), Mr de La Boulaye, aidé de Claude de la Trémouille, échoue dans un coup de main contre Vouvent.



A la suite de quoi, et par dépit, les hommes de la Trémouille prirent la direction de Mervent où se produisit l'horrible attaque du château de la *Citardière* (voir bull. n° 51). « *Les Huguenots, après leur échec à Vouvent, viennent attaquer la Citardière où faisaient la guerre trois frères (catholiques) qui s'étaient réfugiés avec des blessés, soixante arquebusiers et une*

vingtaine de soldats des plus courageux ! Un pont-levis donne accès à la cour intérieure et l'ensemble est fermé par des murs d'enceinte parcourus par un chemin de ronde ». Et, la tradition populaire nous



renseigne : « *qu'un petit cheval en faisait le tour et signalait par des hennissements toute approche de l'ennemi ; un traître lui ayant coupé la langue, le malheureux animal ne put alors prévenir les occupants du château* ».

← La **Citardière**

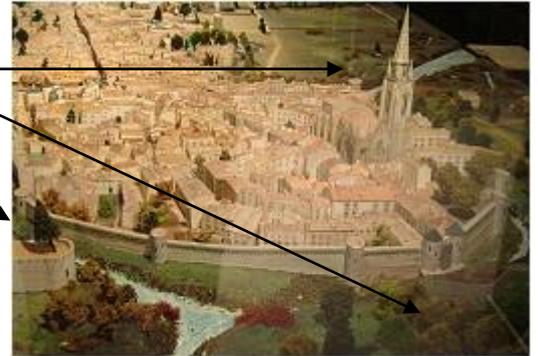
Mais un an plus tard, un évènement va bouleverser la situation du Poitou (et de la France). Le 1è août 1589, le contesté roi Henri III décède, poignardé par le moine Clément. Mort sans héritier, il laisse le trône vacant avec pour prétendant Henri de Navarre (époux de Marguerite

de Valois, sœur du feu roi). Ce prince protestant rencontre les pires difficultés pour se faire légitimer. p. 1273

À ce moment-là, Henri II, duc de Longueville (descendant de Léonor et de Dunois), seigneur et baron de Mervent, Vouvant, Mouilleron, s'était rallié lui aussi au drapeau du roi de Navarre à condition toutefois que ce prince abjure sa religion : ce qu'il fera (en 1594) mais bien trop tard. Déjà beaucoup de mal a été fait : presque toutes les églises du Poitou sont ruinées et le peuple est à genoux ! Le 7 juillet 1590 (Etude A François Mesnard, notaire 3 E 35 ou 3 E 35/11) « *Pierre Myget, marchand fermier du Prieuré d'Auzay (proche de Fontenay), fait attester par Bastien Chauvet, Jacques Prousteau et Mathurin Guilbaud de la paroisse d'Auzay, qu'en 1588, plusieurs personnes auraient fauché les prés dudit prieuré, soit 60 journaux (24 hectares) ou environ, à la requête des gens de guerre qui étaient alors en garnison à Fontenay, qui leur auraient fait faucher et contraint d'emmener le foin à Fontenay* », ce qui pour lui est une grosse perte car il devra tout de même en payer le fermage !

Maquette de **Fontenay** : fortifications, **porte des Loges** en bas à droite →

À Fontenay, en 1597, les catholiques étaient rentrés en possession de l'église Notre-Dame (proche du Boulevard des Dames), et de leur côté les protestants prenaient leurs mesures pour faire édifier un temple dans une ville qui leur était donnée (6 décembre 1597) comme place de sureté, mais cette concession n'était que le prélude de l'Édit de Nantes, publié le 13 avril suivant. Malgré une paix apparente dans le bocage surtout, les habitants continuaient à être dévalisés et, pendant de longues années encore, la région de la Châtaigneraie et Pouzauges était le point de réunion de tous les gens sans aveu de cinquante lieues à la ronde.



Le nouveau roi, Henri IV, bien que converti, ne faisait pas l'unanimité parmi les catholiques. Mais il rétablit pour un temps la paix. Les campagnes sont dévastées : *Cul-de-Bray* fut-il épargné ?

Je vais revenir à nos seigneurs de *Culdebray*, les deux frères Girard, qui furent, l'un après l'autre sans doute, seigneur dudit lieu. Mais, malgré toutes les recherches que j'ai pu effectuées, je n'arrive pas toujours à les différencier puisque tous deux furent engagés pendant ces périodes douloureuses des guerres de religion et que leurs prénoms ne sont que très rarement donnés.



← **Cul-de-Bray** vu depuis le *Bois des Trompes*

Le Girard, qui semble être le plus actif, le plus important, et en l'occurrence présent lors de l'affaire de *Culdebraye* (que nous avons vu plus haut p.1129), est souvent tout simplement cité : *La Roussière*, la *Roussière-Culdebraye* ou la *Roussière-Girard*. Mais il s'agit très probablement de René Girard, qui sera gouverneur de Fontenay. Il fut (d'après B. Fillon, Recherches sur Fontenay) « *un catholique zélé, mais facile à se laisser aller à l'intrigue. D'ailleurs, il était venu clandestinement s'établir à Chaix (ou plutôt à Bouillé), surtout après l'affaire de Cul-de-Bray (que nous allons revoir plus loin), que sa position rendait moins suspect ! Il avait aussi la particularité (rajoute B. Fillon) d'être l'ennemi personnel de Des Roches-Baritaud !* ». Pourquoi ? C'est ce que nous verrons aussi plus loin.



← Château des **Echardières**

Précédemment (p.1253), nous avons vu la généalogie des Girard mais revenons-y un moment afin de mieux comprendre la suite des événements : dans la lignée, un Aimery Girard, qui avait « *rendu aveu au seigneur de Parthenay* » pour plusieurs fiefs sur Mervent, aura au moins deux fils : François et Aymeri dit « *La Roussière Girard* ». Le premier, François, achètera à son frère Aimery, en 1545, le domaine des Echardières (*Flocellière*) que ce dernier tenait pourtant de sa femme Anne de La Brosse,

riche héritière qui lui avait apporté, entre autre, dans sa dot : *Cul-de-Bray*.

p. 1274

François, écuyer, sieur des Echardières est l'oncle des deux frères Girard, actifs pendant les belligérances entre catholiques et protestants, René et Guy (enfants d'Emery et de Anne de la Brosse). François avait épousé Anne Bigot, fille aînée de François Bigot, seigneur de la Ménardière (St-Pierre du Chemin). Ce dernier avait marié son autre fille, Charlotte, avec René Bastard seigneur de Fougeroux de la Cressonnière (paroisse de Bouildroux). Pendant les affrontements des guerres de religion, René Bastard participa avec bravoure à la prise de Fontenay-le-Comte dans la nuit du 23 février 1574, aux côtés de La Noue, chef protestant.

Château de la **Cressonnière** ci-dessous blason des Bastard →

Peu de temps après, il devait se rendre coupable d'un crime affreux. Son beau-père, François Bigot, écuyer, seigneur de la Ménardière (St-Pierre du Chemin) et ancien protestant, avait épousé Jeanne de la Brunetière. Il avait été commandant (1568) aux côtés des catholiques, dans la compagnie d'arquebusiers dans le régiment du Sr Du Lude et avait été même fait « *chevalier du Roi* ». Ayant marié, en l'avantageant, sa seconde fille Anne (nommée plus haut et avec François Girard aussi catholique), René Bastard, furieux de cette préférence, attaqua le vieillard sur le pont, en face du château de la Forêt-sur-Sèvre (D. Sèvres) et, en mai 1574, le tua sauvagement ! Charlotte, la fille de Bigot mais aussi la femme de l'assassin, banni de sa présence un époux parricide que les magistrats condamnèrent par contumace en 1579. Le criminel se retira en Touraine, où il changea de nom, mais sa retraite fut connue et Balthasar Le Voyer, archer du vice-sénéchal de Fontenay-le-Comte, vint pour l'arrêter. Saisi par l'homme de la police, le misérable tenta de s'échapper,



mais il fut tué dans sa fuite (1580). Il avait trois fils dont l'un, Paul, fut capitaine et ami du roi de Navarre (futur Henri IV) mais tué sur un champ de bataille en 1593.

On imagine le retentissement que put avoir cette affaire d'assassinat et nul doute que cela fut le sujet des veillées dans les « *Maisons Nobles* » comme dans les chaumières !

← Château de la **Ménardière** : St-Pierre du Chemin

Quelques années auparavant, le seigneur de *Cul-de-Bray*, Emery Girard, et qui est le frère de François (lequel, étant le beau-frère du meurtrier René Bastard, fut probablement très bien informé

de l'affaire), « *Messire Emery (sic) Girard fut aussi gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi* ».

Emery avait épousé, avant 1543 (probablement bien avant !), Anne de la Brosse, laquelle lui apporta la terre des Echardières, revendue plus tard, et de Puy-Lavaud, ***Cul-de-Bray***, etc. . . . Il décéda en 1555 lui laissant au

moins deux fils : René et Guy. Mais quel âge pouvait donc avoir ses fils, à ce moment-là, sachant, que, déjà en 1539, René est signalé comme militaire, ainsi que son frère Guy, sous la bannière du comte Du Lude (bien sûr catholique) où se trouvaient (sic) : « *les sieurs de la Roussière, M. de la Bodinatière* » (ce dernier, son voisin, était de la famille d'Apelvoisin, qui possède le gros fief du Bois-Chapeau (Chapelle-Thireuil en D.Sèvres), et qui avait également un frère, le sieur de Brebaudet, domaine près de St-Cyr des Gâts).

← Sièges de **Poitiers**

René Girard poursuivit sa carrière, avec quelques exploits : en 1567, il fait arrêter un pasteur à la suite de quoi une troupe protestante brûle la Roussière ; en 1569, il se trouve au siège de Poitiers (ci-contre à



gauche), où il était « *guide de la compagnie du Lude* » mais où il est blessé, puis quelques temps p. 1275 plus tard, après la fête de St-Barnabé (11 juin) *La Roussière* et autres seigneurs (catholiques) vinrent devant Niort. Lors, justement, du siège de Poitiers, Des Roches-Baritault participait aussi aux combats tandis que *Girard-La Roussière* se trouve aux côtés de son beau-père, de La Haye. Plusieurs compagnies de la bourgeoisie de Poitiers étaient sous les ordres de Jean de La Haye, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers « *homme actif et plus ambitieux qu'il ne convenait à son état, ce qui fut enfin cause de sa ruine* ». Ceux de la ville firent des sorties fréquentes, où ils eurent beaucoup de monde blessé dont René Girard. Il fut même remarqué que les blessés étaient parfaitement bien traités par les soins de La Haye. Celui-ci fit un journal du siège qu'il publia sous un nom emprunté (sic) et dans lequel « *il nous apprend qu'il est gentilhomme et que l'Agent* (il est l' exécuteur, le défenseur) *des affaires de Madame La Roussière-Girard, étant devenu son mari, elle l'avoit mis en état d'acheter la lieutenance général de la Sénéchaussée de Poitou* » (Hist. universelle par Nicolas Rigault). Elle était donc si riche !

Palais des Comtes et siège de la **sénéchaussée** de Poitiers →

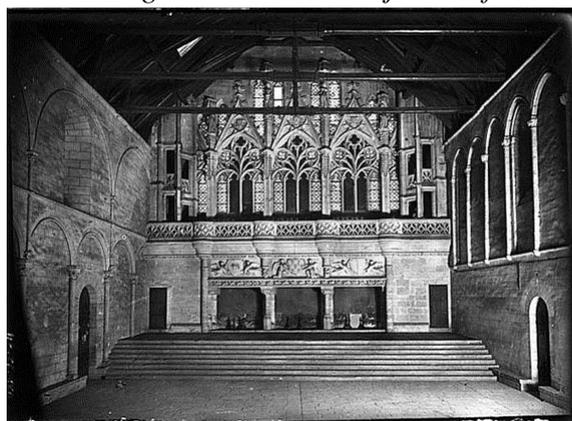
Enfin, en 1570, ce fut la fameuse affaire de *Cul-de-Bray* (voir p. 1265). Puis, ensuite, « *Quelques jours après l'un des sièges de Fontenay, juillet 1574, et que le duc de Montpensier se fut retiré* (de la ville) *avec son armée, le sieur de la Roussière, « guidon* » (Officier qui a la charge de porter le « guidon », qui est un petit drapeau, qui sert dans les menées de cavalerie lourde ou pour l'alignement dans les manœuvres de l'infanterie) *de la compagnie de M. le comte du Lude, sortit un soir de Niort avec 50 à 60 chevaux et défit la compagnie du capitaine Trompette (?) qui étoit à Damvix, dont il en tua quelques-uns et fit de vingt cinq à trente prisonniers, et les autres se sauvèrent par la rivière (Sèvre)* ».



Entre temps et, peu après le décès de son père Emery, sa mère, Anne de la Brosse, alors veuve, avait donc épousé en secondes noces, ce Jean de la Haye (ce dernier d'une origine obscure est présent au siège de Poitiers avec son beau-fils René Girard - voir : Siège de Poitiers par Marin Liberge), qui remplissait alors au Palais de Poitiers les fonctions infimes de « *solliciteur* » (sic). Un procès, suivit avec zèle et intelligence dont il avait donné des preuves nombreuses, lui valut la main de sa cliente, Anne de la Brosse, veuve d'Emery Girard, de l'antique famille : la Roussière-Girard. La fortune de cette riche héritière lui fournit les moyens de devenir avocat du roi aux monnaies, plus lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers. C'était un ambitieux, avide et « *Nul homme n'a été mieux taillé que lui pour les intrigues cherchant toujours à faire tourner les évènements à son avantage* ».

Salle des Pas Perdus au palais de justice de Poitiers →

De La Haye, catholique, mit sur pieds plusieurs intrigues même contre son propre roi notamment, une, où *La Roussière* (René Girard), son beau-fils participa : « *Cette conspiration avait été faite par le lieutenant du Poitou* (La Haye), *en la maison du Sr de la Roussière, en laquelle maison, il disoit* (sic) *avoir été avec le capitaine Carcassonne* ». Cette machination prévue pour être exécutée à Fontenay, « *le vendredi devant la fête de Pâques, en l'année 1575* » visait « *par une cave de Fontenay, de gagner une tour près de là, et aller au château et tuer le corps de garde, et peu après se saisir de la ville. Mais M. Des Roches-Baritault, en ayant eut vent, avertit le comte du Lude* » (Siège de Poitiers par Marin Liberge). On comprend mieux pourquoi *La Roussière*, parmi ses traits de caractère, « *avait aussi la particularité d'être l'ennemi personnel de Des Roches-Baritault !* ».



Ce n'est pas tout, *La Roussière-Girard*, pourtant « *catholique zélé, mais facile à se laisser aller à l'intrigue* », dut se faire discret, d'une part à la suite de l'affaire de ***Cul-de-Bray*** (en 1570) où les protestants attaquèrent ses invités catholiques et font même prisonnier *La Roussière*, qu'ils soumettaient à la question : « *La Roussière devait donner une grande chasse dans la forêt de Mervent, où il avait invité : Puygaillard, l'Evêque de Tulle, La Fréselière et autres personnages catholiques, qui avertis du projet des protestants, ne se trouvèrent pas au rendez-vous. Néanmoins, La Roussière fut pris comme il se rendait à sa maison de Culdebray* ». *La Roussière* avait déclaré alors que les catholiques (de) « *Luçon ne peut*

tenir longtemps et qu'on allait (même) retirer deux vieux régiments pour réparer l'échec p. 1276



d'Arnay-le-Duc ». N'était-ce point là un acte de trahison ! Et, c'est sans doute pourquoi : « d'ailleurs, il était venu clandestinement s'établir à Chaix (ou plutôt à Bouillé), surtout après l'affaire de Cul-de-Bray (et) que sa position rendait moins suspect ! ». Il demeura encore longtemps en cette retraite (à Bouillé) où il fit d'ailleurs son testament le 5 mars 1579 et y décéda.

← Eglise de Mervent

Mais, le fameux lieutenant La Haye, suite à ses félonies, avait été tué, en 1575 à Poitiers, par ceux qui venait l'arrêter pour fait de rébellion. Ses biens furent confisqués. Voici l'affaire en détail : il fut « à minuit, surpris avec violences, en sa maison de la Bégaudière (proche de Poitiers),

il reçut un coup d'épée à travers le corps, un autre à la gorge, et un autre lui donna un coup de pistole à la tête, duquel coup il mourut sur l'heure. Et, fut son corps porté à Poitiers où le lendemain, il eut la tête tranchée et son corps mis en quartier. Anne de la Brosse, sa femme fut blessée en une cuisse et une épaule. Sa proche parente, Panthée Jousseaume (descendante du couple La Brosse-Jousseaume – voir plus haut p.1120), fut aussi blessée » (chroniques de Fontenay par La Fontenelle de Vaudoré).

Qu'est devenue Anne de La Brosse, la Dame de Culdebray dite aussi la « Maîtresse Mère de la Grande Maison de la Roussière-Girard » (sic) ? Les biens de son second époux ayant été confisqués, est-elle revenue s'installer dans son château – manoir de Cul-de-Bray ? Sera-t-elle, comme son père, inhumée un jour dans le chœur de l'église paroissiale de Mervent ? Ceci est fort possible car c'était une constance, alors, de reposer à jamais près des siens !

Continuons et voyons maintenant ce que deviennent ses fils. La mort déshonorante de leur beau-père, a-t-elle été préjudiciable pour la suite de leur vie ! Il semble que non !

Puisque en 1585, les catholiques ayant repris la ville de Fontenay aux protestants, La Roussière (René) en est même nommé gouverneur et à ce titre reçoit une missive : « par lettre, le roi Henri III, ordonne à René Girard, Sr de la Roussière et gouverneur de Fontenay, de chasser les malintentionnés de la place, et de l'avertir des dispositions des habitants à son égard ». C'est une des rares fois où son prénom est donné !

Paroisse Notre-Dame de Fontenay : au fond, donjon et entrée du Château →

Toujours au titre de gouverneur, et la suite d'un assassinat en ville, il se rend constater le décès : « Le premier jour de mars 1586, le sieur de la Ramée (alors âgé d'un peu plus de 35 ans), receveur des tailles du Poitou, fut tué d'un coup d'épée par un des B. . . . , de Fontenay à la porte des Loges. Cela fit grand bruit dans la ville, et en étoient (sic) tous les bourgeois et autres émerveillés (médusés, abasourdis) attendu que ledit La Ramée commandait à toute la ville et étoit superbe. M. de la



Roussière vint le voir et le trouva mort de ce coup d'épée, qui avoit atteint le douzième bouton de son pourpoint et n'étoit entré guère avant (peu profond). Il rendit l'âme, sans parler, chez Pistolet (en la demeure dudit Pistolet où on le transporta) sur le pont des Loges (où alors se trouvaient des maisons et la porte d'entrée de la ville haute) . . . » (Chroniques Fontenaisiennes par A.D. de la Fontenelle de Vaudoré).

← Pont des Sardines à gauche du Pont : paroisse Notre-Dame, vu du pont au fond le château
Le moins que l'on puisse dire, c'est que le calme est loin d'être

revenu puisque le 22 mars 1586 encore (Etude A /3 E 35 François Mesnard notaire 3 E 35/9) : « *Jehan Poytier, p. 1277 sergent royal en l'élection de Fontenay, déclare être parti le 16 de ce mois à cheval de cette ville, en la compagnie de François (sic) Chaignevert (famille que nous verrons plus loin), sieur de la Jougonnière, de Pierre Girard, sieur de Bourgneuf, et Claude Chaignevert, jusqu'à Parthenay, où il ne put passer outre. Il allait à Poitiers, pour un procès qu'il a à l'encontre de Loys (Louis) Aribard, assesseur de Vouvant, et a été contraint de prendre le chemin de Parthenay pour aller à Poitiers comme (étant) le plus libre, le chemin habituel de St-Maixent et Lusignan ne pouvant être emprunté car Lusignan étant détenue et occupée par*



ceux de la prétendue religion (protestants). Arrivé à Parthenay, il leur fut conseiller de ne pas passer outre, et qu'ils seraient pris par ceux de la dite prétendue religion, qui avaient le jour précédent fait prisonniers les nommés Pregnauld de la ville (?), Jacques Petit, écuyer, sieur de Villiers, ensemble les messagers du Bas Poitou, arrêtés le dimanche auparavant au bourg d'Oiron, ensemble le jour précédent François Paquerin (?) de la Châtaigneraie. Et de laquelle déclaration ledit Poytier nous requis acte pour lui (faire) valoir », signé Mesnard notaire de Fontenay..

← **Porte St-Jacques** à Parthenay

Culdebray, est toujours commandant de Fontenay en 1587 lorsque Navarre (futur Henri IV) attaque à nouveau la ville. La résistance s'organise ayant à sa tête le vieux Goguet (revoir p. 1271) secondé dans son énergique résolution par La *Roussière-Culdebraye*, et qui occupait la ville avec le régiment de Verlusant. La *Roussière-Culdebraye*, voyant qu'il ne pouvait songer à se défendre plus longtemps, envoya son lieutenant vers Henri (futur Henri IV), qu'il trouva dans les approches des murs dirigeant lui-même les travaux et payant bravement de sa personne. Les propositions du gouverneur furent acceptées et les conditions immédiatement réglées : à midi la capitulation était signée. La Boulaye, naturellement protestant, en était nommé aussitôt gouverneur à la place de la Roussière-Girard (catholique).



Manoir – château de **Cul-de-Bray** : cheminée octogonale médiévale et porte XVIème →

Après cette date, il n'est plus fait mention de René Girard, seigneur de *Cul-de-Bray*. Est-il décédé ? De toute façon, il n'a pas d'héritier de son épouse Marie Rivoire, ses biens et surtout son titre reviennent à son frère Guy. Celui-ci, qui n'est pas encore marié, est dit en 1589, « *chevalier de l'Ordre du roi et capitaine d'une compagnie de cent chevaux légers, et demeure alors à la Roussière* » (château à St-Maixent de Beugné 79). En 1592, on parle de Guy Girard, souvent nommé Guyot, comme gouverneur de Parthenay.

Deux ans plus tard, le 11 janvier 1594, il épouse une riche héritière, de plus fille unique, Jeanne de Poix, dont le père, Jean (catholique), est seigneur de St-Romans-lès-Melle qui était le siège d'une baronnie, et un lieu important de passage pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle. On voit encore, aux contreforts de la façade, des écussons aux armes de Jean de Poix, seigneur de Saint Romans (1559), et de sa fille Jeanne. Construit au XV^e siècle, le logis de Saint-Romans-lès-Melle a subi, au fil des ans, diverses transformations. L'une de ses tours a été démolie, mais l'autre, côté jardin, a été conservée. Elle est surmontée de créneaux en partie refaits. Le blason des De Poix, surmontant jadis la porte de la tour disparue, a été réemployé lorsque le logis a été doté d'une aile supplémentaire. Il est pourvu d'une cheminée monumentale aux armes de la même famille.

Logis de **St-Romans** : blason de Jeanne de Poix et blason de la ville →

René

Guy Girard

X Marie Rivière

X **Jeanne de Poix**

/

/ sieur de la Roussière

S. P.

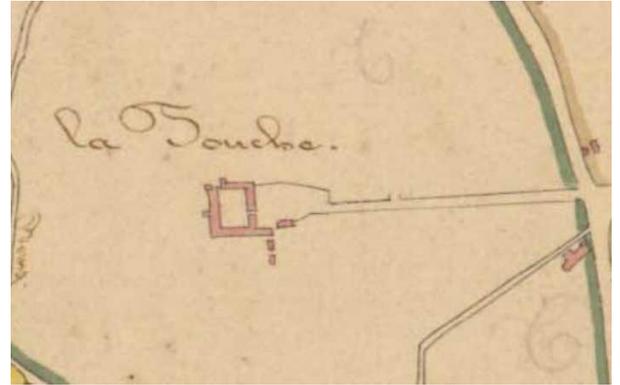
Jehanne Girard





← Blason des **Girard**

L'année suivante le couple se défait de certains biens : « *Le 3 juin 1595* (Etude A 3 E 35 et 3 E 36/80 Claude Rousseau notaire – vues 222 à 225), *leur procureur* (magistrat, notaire, faisant pour) *Barthélémy Bouvier, pour Guyot Girard, sieur de la Roussière et son épouse Jehanne de Poix, se dégagent de plusieurs propriétés : la maison noble, terres et seigneuries de la Grande et Petite Bremaudière (métairies) et du Marchay, étant la Grande Bremaudière en la seigneurie de Parthenay, et les Petites Bremaudières en la seigneurie de Surin, plus la dite seigneurie du Marchay tenure du lieu noble et seigneurie de la Touche en la paroisse de Sérigné, le tout pour 8.000 écus, vendu le tout à Pierre Babin, seigneur de la Chopinière, demeurant à Velluire* ». Pourquoi ? De toute façon, ils sont immensément riches. En plus, des terres sur St-Maixent-de-Beugné (79), des terres à Puy-de-Serre dont probablement le château, et le « *Barrot* » dont l'aveu est signalé ci-après, des terres et des métairies sur Foussais, à Marillet, à Chaix, et sans oublier la grosse seigneurie de *Cul-de-Bray* qui comprend : une partie des *Ouillères*, la *Bironnière*, peut-être le moulin du *Porteau* (*Portail*), etc. . .



Seigneurie de la **Touche** à Sérigné →

Quelques années plus tard, le 12 août 1598, lors du relevé des fiefs assorti des aveux (Fiefs mouvants de Mervent et Vouvant C 525) « *procuracion est donnée, par Guy Girard, gentilhomme ordinaire de la Maison du*



Roi (*Les gentilshommes ordinaires* – au nombre de 40 - servent par semestre ; ceux de service doivent se trouver au lever & au coucher du Roi tous les jours, l'accompagner dans tous les lieux, afin d'être à portée de recevoir ses commandements. C'est au Roi seul qu'ils rendent réponse des ordres qu'ils ont exécutés de sa part : ils sont à cet effet introduits dans son cabinet. Leurs fonctions sont uniquement renfermées dans le service & dans la personne du Roi), *gouverneur de la ville et château de Parthenay* (depuis 1592 et chef de la Ligue catholique de 1562 à 1600 – ci-contre), *pour faire l'hommage d'Aunay* (le *Nay* ou seigneurie du *Nay*, où se trouve – voir ci-contre - aussi un blason très abimé et non identifié à ce jour ; il semble cependant très similaire à celui, aussi, non identifié de l'église – voir plus haut) *et la métairie du Barrot* (Puy-de-Serre) ». Le *Barrot* (ou *Baron*) appartenait depuis longtemps aux Girard, puisque déjà, le 23 avril 1549, l'aveu avait été fait au duc de Guise, alors tuteur de son petit-fils, le duc de Longueville (descendant de Dunois), par Aimery Girard, le père de Guy.

Blason du **Nay** : non identifié →

Mais quel âge a-t-il donc à ce moment-là ? Son épouse, Jeanne de Poix, ne semble lui avoir donné qu'une seule fille, Jehanne (Jeanne).

Mais avant d'aller plus loin, il me faut parler d'un blason qui se trouve à *Cul-de-Bray*. Ce blason n'appartient à aucune des familles qui vont suivre. Mais, en remontant dans le temps, il aurait pu appartenir aux Lusignan dont Geoffroy II, qui fut seigneur de

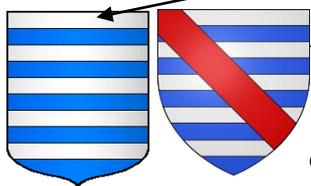
Mervent. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le blason des La Brosse a été identifié (voir p.1250) et celui des Girard aussi (voir p.1253). Reste celui-ci signalé au-dessus d'une porte ogivale puis retrouvé sur la maçonnerie de la fontaine de *Culdebray*. Mais à qui est-il et de quand date-t-il ? (En France, l'usage des armoiries vient de l'évolution de l'équipement militaire entre le XIème et le XIIème siècle (1080 à 1130). Le blason, c'est la description - en termes héraldiques - de tout ce qui est significatif dans les armoiries, et plus spécifiquement sur l'écu. Le blason est courant surtout à partir du XIIème).



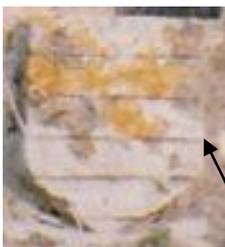


douve qui se trouve entre le château – manoir et le *Bois des Trombes*, il y a une fontaine, qui d'ailleurs ne tarit jamais. Elle alimente le bras d'eau dit « *douve du métayer* ». Il y a un certain nombre de décennies, la fontaine a été maçonnée probablement avec des pierres de récupération du manoir de *Cul-de-Bray*. Le dessus de celle-ci a été recouvert d'un manteau de pierre calcaire de récupération également et puis surmontée d'une niche dans laquelle se trouvait autrefois une petite vierge, qui par la suite a été volée. Mais ce qui est intéressant, c'est le blason qui se trouve sous la niche. Est-il taillé directement dans la pierre de la niche, a-t-il été rapporté ? Aurait-il pu être récupéré du fronton de l'église de Mervent ?

Car, bien que les Lusignan, père et fils, en fussent les seigneurs, et justement avec certitude, sur l'église, aucun de leur blason n'apparaît ! Les seigneurs de Parthenay qui suivront avec Valence, la nièce de Geoffroy I et épouse d'Hugues II de Parthenay, ont le leur sur le fronton



de l'église comme dit plus haut. Le blason de *Cul-de-Bray* semble bien identique à celui des Lusignan de Mervent – Vouvant qui avaient pour blason originel (1^{er} à gauche) : « *burelé d'argent et d'azur à dix pièces* », blason qui a été modifié au fil des générations et surtout selon leurs positions : deux oncles de Geoffroy II ont été roi, l'un de Jérusalem, l'autre de Chypre ! Par contre, celui des Parthenay (2^{ème}



avec la bande en travers) : « *burelé d'argent et d'azur, à la bande gueules brochante sur le tout* » indique que ces armes sont une brisure de celles des Lusignan parce qu'elles sont passées dans la famille Parthenay par les femmes.

En tous cas, celui qui nous intéresse aujourd'hui, le blason de *Cul-de-Bray*, n'est certainement pas à sa place originelle. A qui appartient-il vraiment et d'où provient-il ? Dans le petit fascicule, cité plus haut, il est mentionné l'existence d'une chapelle dont il ne reste rien aujourd'hui. Beaucoup de ces petites seigneureries possédaient une chapelle, plus ou moins grande, mais le fait est

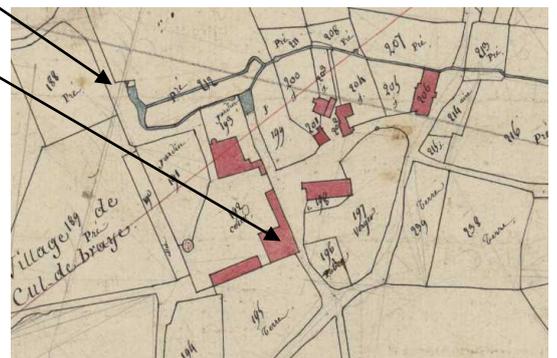
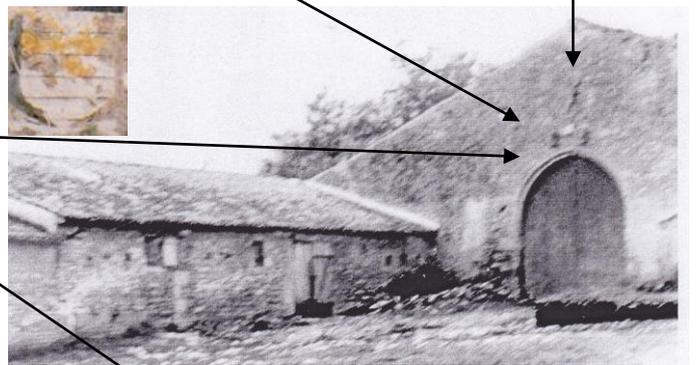
certain. Dans cet écrit (voir plus haut), on signale « à l'opposé du logis se trouvait un grand bâtiment qui semble avoir été une chapelle dont le pignon est percé d'une porte en ogive surmontée d'un blason représentant un fascé burelé » (sic). Sur la gravure de ce petit fascicule, on distingue vaguement la porte en ogive (voir plus p.1246) mais sur une photo des

années 60, que l'on m'a prêtée dernièrement (avril 2014), l'existence d'un bâtiment avec une ouverture en ogive est indiscutable. Par contre, il est très difficile de distinguer le blason ! Donc, on pourrait en conclure que le blason signalé au-dessus de la soi-disant « chapelle » pourrait bien être celui qui domine maintenant cette fontaine de *Cul-de-Bray* ! Il aurait donc été déplacé !

Aujourd'hui, le bâtiment en question a tellement

été remanié ! Pourrait-on encore retrouver les fondations de ce qui aurait pu être une chapelle ?

Mais, où logeait donc Guy Girard, peu avant son décès et lorsqu'il rend un dernier aveu en 1604, pour ses biens cités plus haut et dont notamment Puy-de-Serre (château et terres) ? Se tenait-il à Parthenay ou bien près du roi puisqu'il était « *gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi* » ? Le château de la Roussière, après avoir brûlé, était-il encore habitable ?





← Intérieur de l'église de Mervent

Et, surtout, où a-t-il été inhumé lorsqu'il décède en 1606 ? On peut supposer, sans peur de se tromper, qu'il fut mis en l'église paroissiale de Mervent où est déjà enterré la famille de sa mère, les de La Brosse. La présence de son blason sur le fronton de l'église pourrait indiscutablement laisser à penser qu'il fut bien inhumé dedans comme René de La Brosse (de la famille de sa femme et comme vu plus haut), qui par son testament, « *demanda à être inhumé dans la chapelle St-Eutrope en l'église St-Médard, sa paroisse, près de Arthur, son père, et de ses autres ascendants* ». Et, cela expliquerait la présence d'un emplacement particulier, réservé, « *en la chapelle St-Eutrope dans le banc de Cudebray* ».

Maintenant que nous avons vu l'un des derniers seigneurs ayant pu demeurer au lieu même de *Cul-de-Bray*, en tous cas au moins épisodiquement, voyons un peu les terres et les habitations. Je n'ai pas beaucoup d'éléments en ce qui concerne les métayers, les bordiers et autres personnes habitants le village et seigneurie de *Cul-de-Bray*. Il est très important, même si c'est fastidieux, de connaître les parcelles qui la composent et surtout leurs étymologies qui apportent bien souvent des éléments décisifs.

Culdebray vu du chemin n° 25 →

Lorsqu'on arrive à *Culdebray* par le « *chemin de la Gajonnière à Cul-de-Bray* » n° 25, qui contourne, au Nord – Est, la *Clavellière*. Voici un chemin qui fait la séparation entre ces deux seigneuries : à votre droite, vous avez les terres de la *Clavellière* (voir bull. n° 49) et à votre gauche celles de *Culdebray*. Arrivé presque à *Culdebray*, on se trouve sur une hauteur peu commune. De là, on domine le village, en tous cas, ce qui était le château, et les terres environnantes tandis que par temps clair on



pouvait voir très loin.

← *Culdebray* vu depuis la *Garenne*

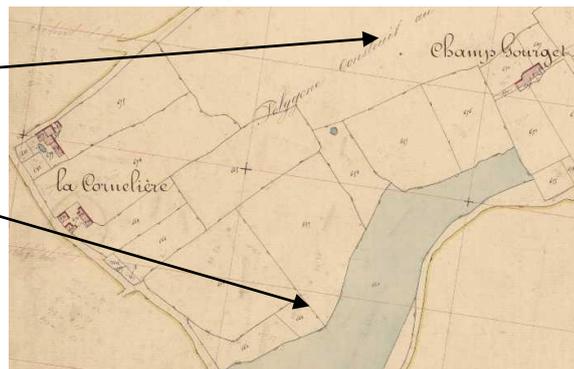
Le *Logis de Culdebray*, lui, est niché tout en bas d'un profond petit vallon. On est même frappé par une telle dénivellation ! Curieux d'avoir assis, dans cette partie basse, cette maison médiévale mais cela peut se comprendre à cause de la proximité de ce petit ruisseau qui prend naissance à la fontaine de *Culdebray*, et qui a été capable d'alimenter la douve, moyen de protection indispensable jadis, et de permettre même à un tout petit moulin à eau de tourner ! Ce que l'on voit aujourd'hui n'a sûrement rien à voir avec l'aspect que pouvait avoir ce



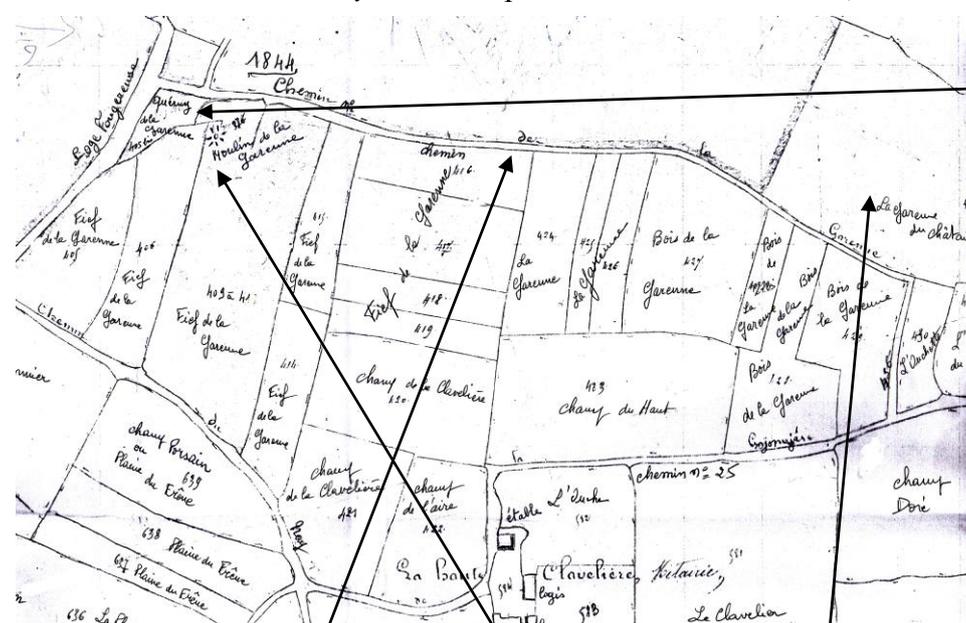
château aux XIIème, XIIIème, époque de son installation !

La Seigneurie de *Culdebray* comprenait la « *Maison noble* » appelée souvent aussi « *Logis* » mais plus fréquemment, plus tard, « *métairie* » et quatre autres habitations : trois borderies et une autre métairie désignée « *métairie de la porte* ». Quand on regarde de plus près l'étendue des terres de cette seigneurie, on s'aperçoit que c'était une très grosse exploitation agricole avec, sans aucun doute, un gros revenu. Parmi les terres de la seigneurie, il y aussi des bois, parcelles très importantes aussi pour le profit (nous en avons vu une partie plus haut) et, tout autour et chaque côté du chemin que nous venons d'emprunter, ce ne sont que des parcelles cultivables. Ici même, à *Culdebray*, pas de grand bois hormis le « *Bois de la*

Garenne » (cultivé aujourd'hui). Les bois (privés) dépendant de *Cul-de-Bray*, en général, se trouvent en lisière de la forêt royale (puis domaniale après la Révolution) donc beaucoup plus loin, ainsi : les bois taillis du **Champ Bourget** (de son vrai nom, le *champ Gourget*, situés sur la lisière de la haute forêt royale et près de *l'étang de la Cornelière*, paroisse de Puy-de-Serre, qui dépendait aussi de *Culdebray*), d'une contenance d'1 boisselée 70 (1 boisselée sur Mervent = 15 ares 70) ce qui fait environ 22 ares 30 ; puis le tout petit **Bois du Royou** (1 are 52 situé proche de la maison forestière de la *Cornelière*), le **Bois des Noux Caillet** (proche du *Champ Gourget*, paroisse de Puy-de-Serre, la Freslerie et la Davière, de Foussais) 32 ares environ, le **Bois des Garnes** (à droite des *Tessonnières* et au-dessus de la plage actuelle) et le **Bois de la Garenne** (aujourd'hui, parcelle toujours impressionnante par sa surface, et cultivée, comprenait sur le plan 1844 – voir plus loin – les parcelles n°s 427, 427 bis, 428, 429, situées sur la gauche du chemin n° 25, et qui domine et touche *Culdebray*, totalisant 1 h 92 a 20). En 1750, les parcelles ci-dessus sont encore signalées en « *bois taillis* ».



Toutes les parcelles qui vont suivre font partie de ce qui était le *Fief de la Garenne*, dépendant naturellement de *Culdebray*. D'autres parcelles en faisaient aussi, autrefois, parties mais ne portent pas tout à fait la même

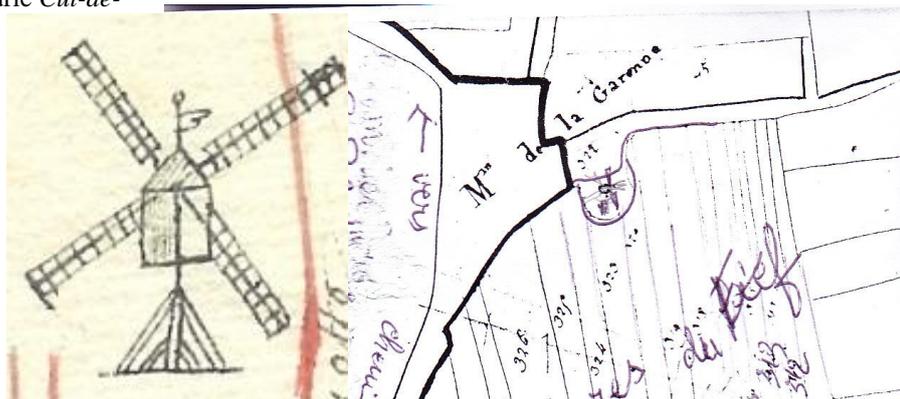


appellation (voir ci-contre, plan 1844) : 404 bis *Quéry de la Garenne* 8 a50 dit « terre vague » et 405 bis, 9 a80 ces deux qui appartiennent à la commune ; 405 *terre du Fief de la Garenne* 48 a10, 406 idem 30 a10, 407 *vigne de la Garenne* 49 a70, 408 *terre du Pt Cerne de la Garenne* 9 a80 et toujours faisant partie de la *Garenne* : 409 fait 29 a50, 410 fait 20a50, 411 encore une vigne 13 a38, en 412 fait 11 a83, 413 fait 5 a91, 414 fait 34 a50, 416 fait

32 a90, 417 fait 56 a50, 418 fait 23 a10, 19 fait 21 ares. Enfin, plus loin, toujours les mêmes dénominations : 424 *terre de la Garenne* 43 a60, 425 fait 16 a38, 426 fait 23 a16. Enfin, en 436, c'est le *chemin de la Garenne* qui conduit à la *Garenne du Châtaignier* n° 432 en 1844 (ce nom laisse à penser qu'il y avait probablement une plantation de châtaigniers). L'ensemble de toutes ces pièces de terre : bois, châtaigneraie, vignes, espace du moulin à vent etc., dites la « *Garenne* » comportait plus de 24 parcelles (en 1844 elles sont toutes en culture) totalisant 7 h 09 ares 61. Mais n'oublions pas aussi le « *moulin de la Garenne* » : *Fief de la Garenne* (superficie ?), que jouxte le moulin à vent du même nom (ci-dessous : ce moulin appartient en 1810 à Joseph Normand alors installé à la *Haute Clavelière* ; le n° 321 moulin qui fait 0 are 70 et le 322 : le cerne du moulin fait 6 a 80 ; sur la carte de Cassini, déjà, ce moulin apparaît bien entre la *Hte Clavelière* et *Cul-de-Bray* et il est donc bien antérieur à 1745. Il fait partie incontestablement de la seigneurie *Cul-de-*

Braye ; bien sur il n'existe plus). Ce « *moulin de la Garenne* » était l'annexe, à vent, du moulin à eau du *Porteau* (*Portail* voir bull. n° 45). Le moulin comme la plantation de châtaigniers, était un domaine féodal exclusif : cette plantation ne pouvait s'exploiter qu'avec un « *droit féodal* ».

Moulin de la **Garenne** →



Je vais m'attarder maintenant sur ces pièces de terre nommées « Garenne ».

p. 1282

Ne pouvait posséder une « garenne » qu'un seigneur justicier. Le « droit de garenne » allait de pair avec un « droit de justice », qu'elle soit : haute, moyenne ou basse mais souvent les trois. Sur Mervent, je ne connais que *Culdebray* qui possède ainsi une garenne. À l'origine, la garenne, espace boisé ou herbeux, est une superficie réservée à certaines espèces de gibier et où les animaux peuvent trouver pâture notamment les lapins sauvages. Elle a comme précurseur les *leporaria* romaines (enclos à gibier) et les *forestis* de l'époque franque (*silvae* royales où seul le roi a droit de chasse). Initialement non close (



« garenne libre ou ouverte », dite encore « garenne justicière » constituée de bois, taillis ou de bruyères) puis mis en *défens* (« garenne close ou forcée » par des enclos de murs ou des fossés d'eau), cet écart « garé » et « gardé » voit la prolifération d'animaux, dont les lièvres et lapins. Droit régalien sous les Carolingiens puis droit seigneurial, un seigneur s'y réserve le droit de chasse (avec son ban de garenne, il se réserve surtout le grand gibier, les paysans participant, plus ou moins légalement, à la capture des lapins par filets, lacets, collets ou trappes).

← Chemin de la Garenne

Mais la croissance démographique et le besoin en terres met un frein au développement des garennes : les ordonnances de Jean le Bon du 28 décembre 1355 et du 3 mars 1356 interdisent d'accroître les anciennes garennes, d'en créer de nouvelles et obligent à les clore. Charles VII en 1451, François Ier en 1515 et Henri IV confirment cette évolution tandis que se développe la domestication du lapin (sélection de souches ou de races mais l'élevage en clapier ne se fera qu'à partir du XIXème). Le droit de garenne a vraiment débuté à partir du XIIIème. Ces espaces réservés féodalement sont généralement à proximité d'une demeure seigneuriale. Ce qui est absolument le cas pour *Culdebray* puisque les terres de la garenne touche tout à fait les espaces de la « Maison noble ».

La Garenne de *Culdebray* →

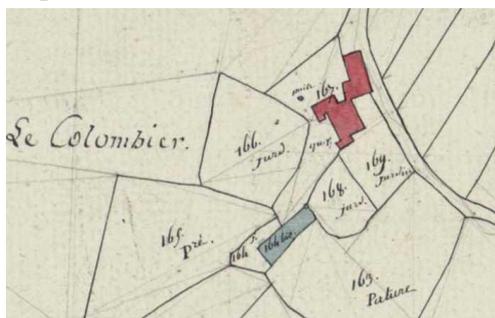
Reprenons l'énumération tout d'abord des terres hors de *Culdebray* mais en dépendant que nous compléterons par celles de *Culdebray* situées au sein du village même : la *métairie du Barrot* et le *fief de Puy-de-Serre* (comme dit plus haut), le *Fief* et le *Colombier* (ci-dessous paroisse de Foussais), la *Gastaudière* (ci-dessous Foussais), une partie de la *Frèlerie* (voir p. suivante Foussais), la *métairie de la Bironnière* (de Mervent et encore en 1810), la *Cour du Nay* (peut-être pas entière et des terres), l'étang de la *Cornelière* (

paroisse de Puy-de-Serre), des terres

dépendantes des *Ouillères*, . . . ; cette liste n'est pas exhaustive !

Les terres de *Culdebray* en la paroisse de Mervent comprennent des parcelles qui ne touchent pas forcément le village lui-même. De plus, il n'y a que la matrice du plan 1810, qui donne ces éléments. Les terres en question sont dispersées un peu partout à savoir aux *Ouillères*, au *Nay*, à la *Gajonnière* vers la *Clavelière* et dépendantes soit de la « *métairie de Culdebray* » soit même de la

« *borderie de Culdebray* », ce qui rend très difficile le calcul exact de la surface de cette seigneurie. Mais, on peut retenir une surface de 75 hect. 66 ares 80 (au minimum) ce qui est déjà énorme ! Cet éparpillement



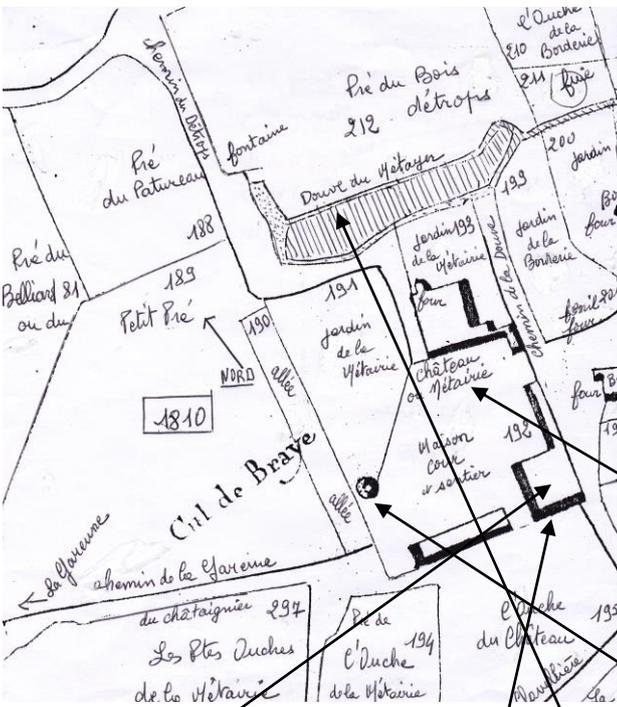


← La Garenne de Culdebray p. 1284

Voyons maintenant les parcelles de Culdebray situées autour et au sein même du village (leur étymologie n'est pas à sous estimée car bien souvent elle nous renseigne sur la nature du terrain, sur l'ancienneté du défrichement ou sur les noms des premiers seigneurs du lieu). Arrivant, toujours, par la Haute Clavelière, nous avons déjà vu plus haut (et bull. n° 49 p. 959), toutes les terres qui forment le tènement de la Garenne.

Reprenons le plan 1810. A l'entrée du village, se rejoignent deux chemins comme vu

plus haut : le n° 25 « chemin de la Gajonnière à Culdebray » et le n° 11 « chemin de Culdebray au Pont Barrot ». La très grande parcelle nommée Champ de la Taillée (toponyme hérité du latin indiquait qu'à cette époque la présence de touffe de bois, de taillis existaient en ce lieu et qui furent défrichés) n° 271 (plan 1810) 3 h 09 a60, en fait l'angle ; sur sa gauche, de l'autre côté du chemin n° 25, se trouvent les parcelles du château nommé en 1810 « Métairie » dont à l'avant, n° 194 Pré ou Ouche de la Métairie, 41 a30 et à côté n° 195 l'Ouche 35 a40 (ces deux parcelles réunies étaient le

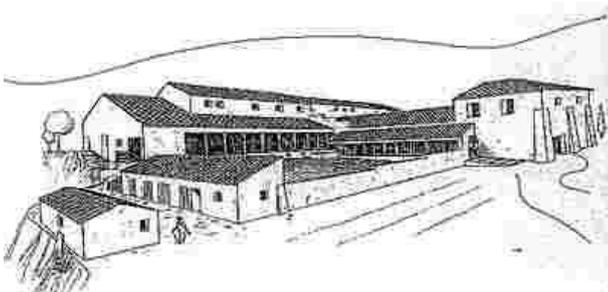


Champ de l'Aire où l'on entreposait les gerbes de céréales en prévision du passage du décimateur chargé de les récupérer pour la dîme, puis on les battait sur cette aire pour en récupérer les grains et la paille ; elles portent en 1844, le n° 437) ; ces deux dernières parcelles se trouvent en bordure du « chemin de la Garenne du châtaignier », lequel a peut-être été l'antique accès au château. Sur la gauche de ce petit chemin, en 297, les Petites Ouches de la Métairie, 20 a50 et, encore plus à gauche, l'Ouchette du haut en 295 qui fait aussi partie des terres de la Garenne. Au-dessus de ce petit chemin, n° 189 le Petit Pré de la Métairie 1 hect 01 a80, en fait très grand, touche une parcelle curieuse n° 190 (nommée en 1810) « allée de la Métairie » (devenue pré) 10 ares20.

Ce peut-il que ce soit l'ancienne entrée du château ? A sa droite, n° 191 Jardin de la Métairie fait 24 a10 et celle qui la touche aussi, le n° 192 désigne « Maison x Cour x Sentier » comprend l'ensemble de la « Maison noble de Culdebray » représentant 46 ares10 (c'est l'une des plus grande surface sur Mervent). Aucun détail n'est mentionné concernant les divers bâtiments : à l'avant, il semble bien qu'il s'agit d'écurie, à droite la même chose mais en 1900 on signale les restes d'une chapelle (voir plus haut p. 1279) et tout au fond, c'est le château – manoir (qui correspond à ce qu'il est encore aujourd'hui) auquel est accolé un four (qui existe toujours). Mais ce qui est curieux, c'est que les n°s 191 et 192 (la partie 192 fait 31 ares 40) sont séparés par une ligne diagonale dont je ne comprends pas la signification. Au bout de cette ligne, il y un bâtiment rond qui ne ressemble pas au sigle d'un puits ni à celui d'un moulin à vent, et sur la carte de Cassini, rien n'apparaît ! Alors, serait-ce donc les « vestiges du donjon » dont parle, encore en 1910, Louis Brochet ? Pour en avoir une certitude, il faudrait pouvoir creuser le sous-sol !

Continuons : n° 193, il s'agit du « Jardin de la Métairie », enserré entre le « château – Métairie »

et la douve (qui d'ailleurs est immense ; en 1810 n'a pas de nom et n'est signalée qu'en croquis) et, aussi, sur le côté à droite de la bâtisse, par le « chemin de la douve », lequel fut jadis sans aucun doute aussi une douve. Toutes ces dernières parcelles citées, ci-dessus, forment un ensemble quasi rectangulaire, bien sur, bordé au Nord par la douve et qui



possédait peut-être un donjon excentré ! Le tout semble bien être fermé ce qui fait penser indubitablement à un domaine gallo-romain. Et, si l'on y regarde de plus près, les bâtiments, hormis le « *logis médiéval* », qui semble lui-aussi excentré, on se retrouve avec une cour carrée, sans doute fermée car plus défensive, qui a vraiment l'allure d'une exploitation de type gallo-romain, exactement comme au *Peu du Nay* proche. L'eau de la fontaine qui s'écoule dans la douve suffisait-elle à l'alimenter et surtout au besoin des occupants car il n'y a pas de puits (à ma connaissance, à moins qu'il ne soit en sous-sol dans le bâtiment même) dans cet ensemble géométrique ! Le seul puits, que je connais, se trouve en face dans un ensemble de parcelles 196, 97, 98, quasi ovale et cerné de toutes parts soit par plusieurs « *Quérury* » (quaireux, cour) plus un chemin qui isole cet ensemble tel un îlot, et qui s'appelle (toujours) la « *Motte de Culdebray* » sur laquelle nous allons revenir !

La chronologie du domaine de *Culdebray* où se tient : en premier, une population celte du type de celle installée au bourg de Mervent (6^{ème} av. JC et dont on a trouvé à *Culdebray* en 1936 : outils en quartz blanc bien antérieurs d'ailleurs), et pour preuve : la très grande parcelle n° 271 (plan 1810) 3 h 09 a60, nommée *Champ de la Taillée* dont le toponyme hérité du latin indique clairement un défrichement d'un bois taillis de cette époque-là ! C'était une société déjà dominée par un chef aristocratique dont les guerriers lui sont liés jusqu'à la mort par des liens de fidélité. La population laborieuse occupe des petits hameaux isolés, entourés de palissades protectrices ; en second : se développe une plus grande exploitation agricole dite gallo – romaine, au fur

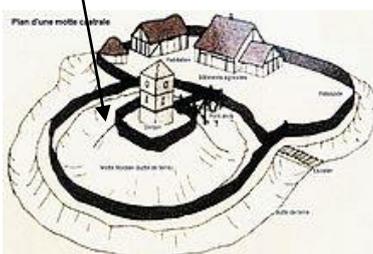
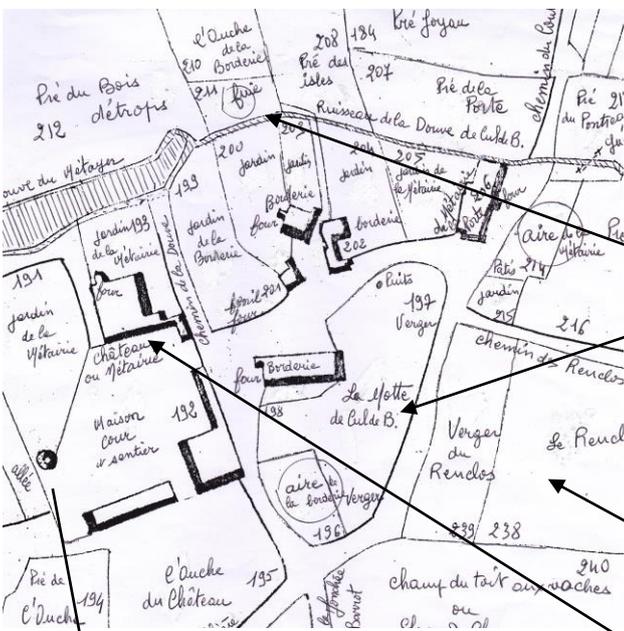


et à mesure du défrichement forestier qui favorise l'expansion des terres arables. Ce fut une période bien plus florissante qu'on ne l'imagine ! Même si les manses des cultivateurs demeurent encore faites de bois et de torchis, celle de leur chef se montent déjà en pierre et sont même déjà très luxueuses.

Puis, ce sont des périodes troubles, avec une grande insécurité, qui succèdent. Il faut donc mieux s'armer mais surtout mieux se protéger ! En troisième, c'est la période de l'élévation de *Motte*. Ces *mottes* ont d'ailleurs été abandonnées assez tôt (juste

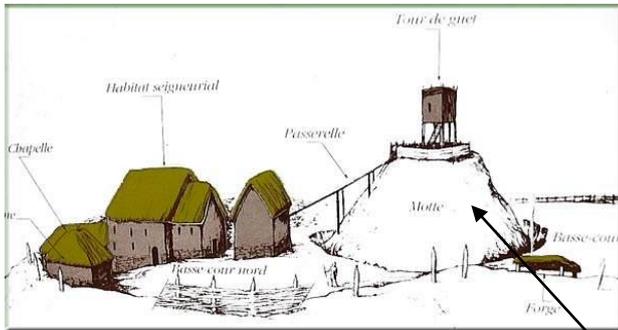
après l'an mil). A Mervent, on trouve ainsi quatre parcelles qui indiquent une implantation très ancienne : la *Motte du Portail*, la *Motte de St-Thomas*, la *Motte d'Aulnay* (*Nay*) et celle de *Culdebray*.

Les parcelles dites la « *Motte de Culdebray* » comprennent (en 1810) : les n°s 196, 197, 198 avec un puits, sont entourées de toutes parts par des chemins qui l'isolaient complètement ! Ce sont typiquement des terrains où l'on juchait une tour de bois : tertre rond ou triangulaire de 4 à 15 mètres de hauteur, avec en général, un diamètre à la base de 30 mètres, pour un diamètre sommital de 10 m. Cette butte était entourée de fossés (aujourd'hui devenus des chemins) reliés à un ruisseau (celui-ci est à peu près à 20 m.), avec 2 à 3 enclos attenants « *les renclos* » (parcelles n° 238, 239), fossoyés eux aussi. Bien souvent, creusé en-dessous de la *motte*, se trouvait un souterrain refuge. Le souterrain, supposé, qui part de la grande salle en cette direction, a-t-il pu être destiné à conduire vers la *motte* ou inversement ? Ceci n'est pas du tout impossible car la distance est très courte. De plus, le donjon juché sur cette petite hauteur dominait, souvent, l'habitation proche du chef et surtout l'exploitation agricole qui l'entourait. Dans le cas de *Culdebray*, c'est tout à fait cela ! Les études menées dans différentes régions ont permis de montrer que certaines mottes castrales (« *motta* » ou « *Motte* » comme à *Cul-de-Bray*)



avaient été transformées, plus tard, en maison forte.

La signalisation de cette « *Motte de Culdebray* » permet une datation du lieu. Car les *mottes* féodales ont été construites au X^{ème} et XI^{ème} siècle sur des buttes ayant une vue sur l'environnement. Les diverses études archéologiques de divers sites ont montré qu'une tentative de défrichement avait été effectuée précédemment afin de permettre aux paysans du village voisin d'exploiter les terres ainsi libérées. Ce type d'installation a permis aux premiers seigneurs des lieux d'assurer leur pouvoir sur les territoires alentours. Construites en bois ou en pierre, les *Mottes* s'appuyaient sur un monticule naturel ou artificiel. Au pied de celui-ci, deux basses-cours fortifiées : parcelles spécifiques et délimitées par une

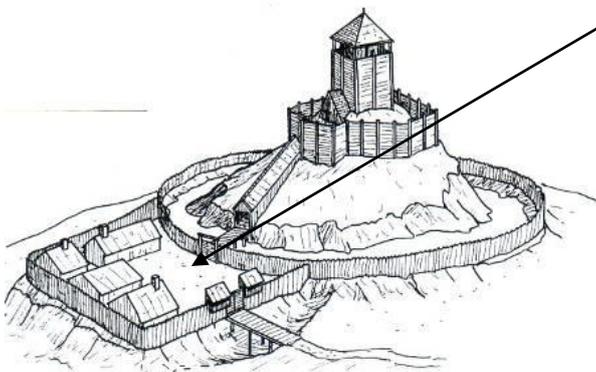


enceinte mais surtout en position inférieure par rapport au donjon de la *Motte*. Elles accueillent les bâtiments civils et religieux (chapelle, habitations, forge et écuries).

La *motte* castrale est typiquement un ouvrage de défense médiéval ancien, composé d'un rehaussement important de terre rapportée, en général, de forme circulaire, la « *motte* ». Elle est en général localisée au bout du village comme si elles avaient servi de point de départ pour une mise en valeur du terroir. La plupart du temps le tertre était entouré d'un fossé, le sommet étant



occupé par une forte palissade. Un fortin de bois y était aménagé avec une tour de guet analogue à un donjon. La *motte* est considérée comme un château fort primitif mais lequel sera installé ici, plus tard et plus bas. D'ici, le seigneur du lieu assure la protection d'un axe commercial ou économique (souvent un village) et la *motte* devient l'élément fort de l'organisation spatiale de l'an mil. Elle put même servir également de résidence pour le seigneur qui y favorise alors la vie économique. Le principal atout des *mottes* castrales est la simplicité et la rapidité de construction, avec



des matériaux peu coûteux et disponibles partout. Elles sont des fortifications amplement suffisantes pour répondre aux enjeux militaires des IX^e et X^e siècles : contrer les raids de pillage menés par des troupes peu nombreuses et très mobiles. Ces tertres défensifs n'apparaissent pas n'importe quand. Ils découlent de la logique d'une société médiévale qui évolue : à partir de 980, le royaume des Francs est secoué par la « révolution aristocratique » qui remplit les campagnes de châteaux - manoirs. Alors, ceux qui travaillent la terre, les

laboratores doivent confier leur sécurité au châtelain contre le ravitaillement de ses troupes ou de sa maison. Certains arrivent à conserver leur indépendance, mais la plupart cèdent leur terre à leur protecteur et deviennent exploitant d'une *tenure* (ou *manse*) pour le compte de ce dernier. C'est ainsi que, tout autour, s'installe le village. Dans le cas classique, l'autorité de la *motte* s'exerce uniquement dans les limites de la seigneurie, soit un kilomètre environ à la ronde. Mais, comme partout ailleurs, les petits seigneurs tentent de s'arroger de nouveaux droits ou d'étendre ceux qu'ils possèdent.

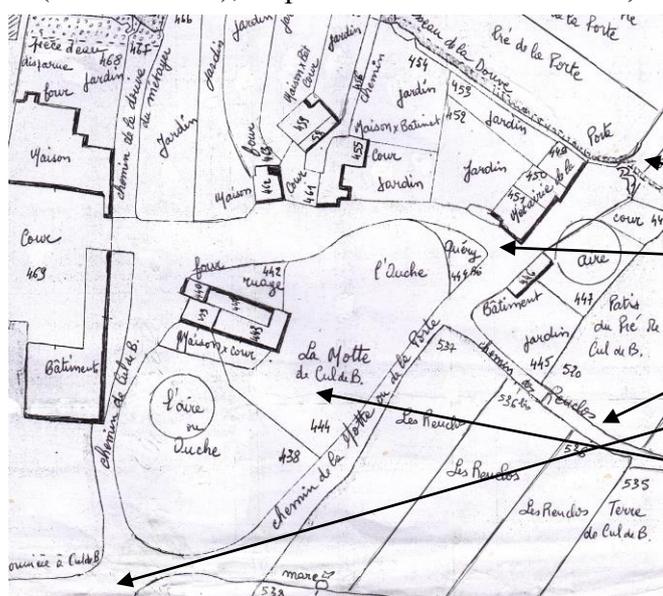


Maison (manse) des 7 et 8^{ème} siècle

En ce qui concerne *Culdebray*, la topographie des lieux correspond tout à fait, et même avec certitude, à une *motte*. Tout correspond : mais, les ouvrages castraux de l'an mil ont été pour une grande partie d'entre eux arasés par les labours et les remembrements successifs. Cependant, les photos aériennes nous seraient très utiles à la recherche ou à la confirmation du lieu. Toutefois, seuls, les fouilles ou les arasements permettraient de dater et d'analyser les habitats seigneuriaux ou autres. Mais, il ne faut pas non plus négliger les indices toponymiques, survivances dans des noms de lieux comme celui d'une *motte*

(ou autre chose), disparue ou dissimulée. C'est, d'ailleurs, ce que je m'efforce de faire au **p. 1287**

maximum même si j'ennuie quelque peu mon lecteur avec toutes ces explications fastidieuses qui ne peuvent vraiment intéresser que les derniers agriculteurs de tous ces lieux nommés !



← La Motte en 1844

En 1844, la *Motte de Culdebray* est toujours cernée par des voies : le *Chemin des Renclos* qui y débouche (voir p. suivante), le *Chemin de la Motte* dit aussi *Chemin de la Porte* qui se termine justement à la porte du hameau et le *Chemin de la Gajonnière à Culdebray*, n° 25. Les parcelles n'ont guère changées et il est encore question d'une *aire* (n° 438), tandis que les habitations (n°s 439, 40, 41, 42, 43 et nommées parfois *métairies*) sont plus importantes qu'en 1810 où un seul bâtiment était nommée alors « *borderie* ». La *Motte de Culdebray* fait à peine 50 ares.

Chemin des Renclos →

Très vite, la possession d'une *motte* devenant un privilège et un symbole de puissance, le seigneur va loger au donjon et se détacher du commun ; beaucoup plus tard, ce sera l'inverse. L'étage sert alors de demeure, et n'est accessible que par une passerelle mobile. C'est ainsi qu'on donne au donjon, simple tour de guet, une symbolique sociale nouvelle mais surtout un usage différent. Il n'est plus une simple tour de guet mais aussi un lieu d'habitation. Toutefois, il se pose très vite un certain nombre de limites à la viabilité du *château à motte*, notamment sa fragilité face aux sièges et aux flammes. La principale vulnérabilité de ces édifices en bois réside donc dans le manque de résistance du matériau face au feu allumé pour se chauffer. Cette vulnérabilité au feu est un des points qui conduisent à la généralisation des châteaux de pierre à la fin du XII^e siècle.

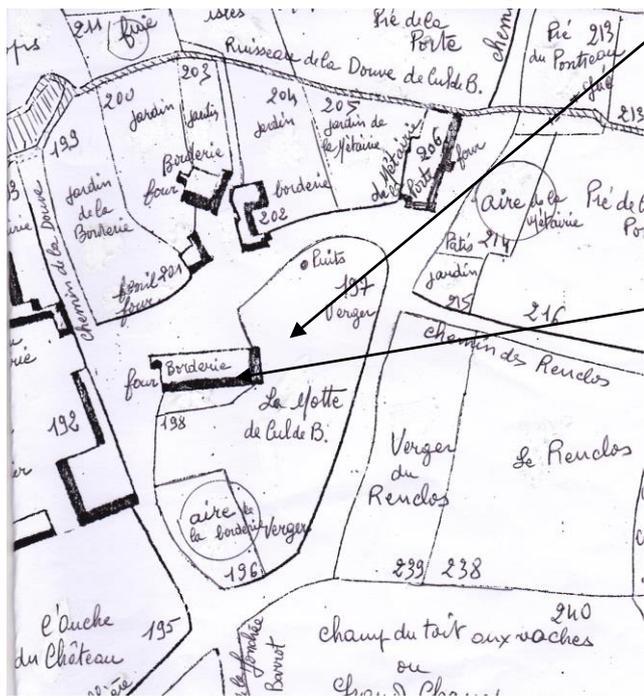
Le bois est, au début du Moyen Âge, le principal combustible et matériau de construction, disponible aisément à proximité immédiate et facile à transporter. Au XII^e siècle apparaissent des forges très gourmandes en bois : pour obtenir 50 kg de fer, il faut



200 kg de minerai et vingt-cinq stères (m³) de bois : en quarante jours une seule charbonnière déboise une forêt sur un rayon d'un kilomètre. Au XIII^e siècle, le bois se raréfie donc et se renchérit du fait des défrichages intensifs réalisés en Occident depuis le X^e siècle. D'autre part, la forêt menace de ne plus remplir son rôle nourricier pour la population, et de terrain de chasse pour la noblesse. Les autorités prennent donc des mesures pour mieux contrôler les défrichages, ce qui contribue encore à augmenter les prix. Le renchérissement du bois conduit à une utilisation plus systématique de la pierre pour la construction et du charbon comme combustible industriel. De fait, et quand cela est financièrement possible, on remplace progressivement le bois par la pierre. C'est ce qui conduira à la phase suivante du *château de Culdebray*.

← *Borderie* n° 198 : 1^è photo façade Nord et 2^{ème} Sud avec la glycine





village avant de revenir sur le château – manoir, proprement dit, et qui fait suite à la *Motte* : (en 1810 voir plan p. précédente) le n° 196 l'*Aire de la Borderie* 6 ares80 (jadis sur cette deuxième grande *aire* du hameau on y battait le blé ; elle est signalée aussi comme *Verger*). Cette parcelle spécifique, qui va aussi de pair avec une métairie, est proche de la *Borderie* 198 « *maison & cour* » qui possédait son four tout au bout du long bâtiment (bien qu'en 1810 on parle de *borderie* parfois cette bâtisse est dite *Métairie* ce qui serait plus juste vu sa surface et la présence d'une *aire*. Sur la façade Sud, aujourd'hui, court une antique et magnifique glycine – voir photo ci-dessous) ; elle fait 5 a60 (surface énorme) puis c'est la terre appelée « *Verger de Culdebray* » n° 197, qui fait 37 a30, et où se trouve un puits en bordure de chemin. En 1844, ces parcelles portent des noms et des n°s différents : l'*Aire* ou, dite alors, l'*Ouche*, le n° 438, la « *Maison & Cour* », semble habitable pour deux familles et porte les n°s 439, 40, et 41, 43 tandis que le n°442 est un « *ruage* » commun, pour remiser les charrues et autres matériels ;

le n° 444 est signalé « *Motte de Culdebray* » et 444 bis est un « *quéry* » 1 a50 qui appartient à la commune de Mervent sur la matrice de 1844. Est-ce toujours le cas ?

Reprenons, en face, de l'autre côté du Chemin n° 25 (plan 1810 ci-dessus) : le long du château – manoir se trouve le « *Chemin de la Douve* » (nous reviendrons ultérieurement sur la description et l'histoire de cette douve) tandis qu'à sa droite / en 199, se trouve le *Jardin de la Borderie* (dépendant du n° 202), 16 a70 tandis qu'à côté, en 200 il y a un *Jardin* dit aussi de la *borderie*, 12 a20 ; au bord de cette parcelle et en bordure du chemin se trouve en 201, une bâtisse qui abrite un « *four & fournil* » (dépendant aussi du n° 202) et qui ne fait que 0 a86, enfin en 203 encore un petit *Jardin*, 4 a20, tout en longueur (avec une *borderie* sans n°), et le long d'un autre petit chemin (aujourd'hui disparu), et qui permettait d'accéder jusqu'au « *ruisseau de la Douve* ». Ici, le cours d'eau présente une plus large surface d'eau, peut-être un réservoir pour y faire tourner une roue horizontale immergée dans une sorte de bassin (à droite : moulin



à roue horizontale). Autrefois, y tournait un tout petit moulin à eau (d'après les anciens de *Culdebray* : M. Rainereau, M. Ribreau + v. 1985 et Noël Goupil + 2014 ; dans les années 1930-50, ont été dégagées à 1 m50 de profondeur deux poutres importantes et de très grosses pierres). Mais, ce dernier ne pouvait fonctionner qu'en hiver ou vraiment lors d'un lâché d'eau important peut-être provenant de l'importante douve située en amont.



Au Moyen-âge, déjà dès le 9^{ème} siècle, les petits moulins familiaux ou semi-artisansaux se multiplient alors sur la moindre retenue ou le plus petit ruisseau. Ce style de moulin pouvait être tout petit (ci-contre à droite). A *Culdebray*, cette machinerie est souvent citée et nommée : « *Moulin du Pontreau* » et il est fait mention aussi fréquemment d'un huilier à noix. Mais, on pouvait aussi y teiller le chanvre qui, ici à *Culdebray*, était beaucoup cultivé.

← Chemin de la **Douve** ci-dessus et dessous **Borderie de la Motte** n° 198

A l'entrée de ce petit chemin d'exploitation, il y a une petite *borderie* (qui ne porte pas de n° en 1810 ; en 1844, elle porte le n° 459, 58 dite « *maison & bâtiment & cour* ») pour une surface de 1 a15 et son écurie 0 a43 ; elle fait face à la « *Borderie* » 202 laquelle se trouve en bordure de





← Borderie parcelle 203 ; ,sa cheminée à gauche

La première (parcelle n° 203), de ces deux borderies, possède un four. Elle est très ancienne puisque dans sa grande et unique pièce d'habitation il y a sur la gauche, de suite en entrant, une très remarquable cheminée en granit de style Louis XIII (1650). Elle fait pas loin de 2 m. de large et est

soutenue par des jambages monolithes dont les corbeaux sculptés à simple arrondi sont magnifiques. Je n'ai trouvé, à Mervent, qu'une seule cheminée identique dans la « *Borderie de la Porte* » dépendante de la seigneurie de *St-Thomas* (voir bull. n° 9 ; cette borderie de *Culdebray* a été longtemps habitée par feu M. Maurice Ribreau, conseiller municipal à Mervent, qui avait une mémoire extraordinaire et qui surtout avait l'art de raconter les petites histoires de *Culdebray*). Cette cheminée permet de dater la « *Borderie de Culdebray* » à une période antérieure au XVII^{ème} ou début du XVIII^{ème}, au moins. Elle est typique avec sa pièce de vie unique, son



grenier au-dessus et sa grange attenante dont l'ensemble fait 1 a58 (voir ci-dessus en haut).

← Chemin de la **Porte** : borderie 202 et métairie 206

L'autre *borderie* qui porte le n° 202, juste à côté et en bordure du chemin, n'a rien de remarquable sinon qu'elle est plus grande : 6 a95 (elle est actuellement en restauration). En 1810 y est signalé un four. Elle est sise sur la parcelle 204 *Jardin de la Borderie* ; enfin après le *Jardin de la Métairie* de la *Porte* (sic) portant le n° 205 avec une surface de 9 a40, tout au bout du

hameau, se trouve la dernière habitation du village en 206 : la *Métairie de la Porte* 3 a80, située dans un virage et le long du ruisseau. Ici, il y a un « *pontreau* » (canalisation sous-terrainne) qui évite sans doute qu'en hiver l'eau inonde la route. Mais cela fut-il toujours ainsi ? En tous cas, tout proche de la *Métairie de la Porte*, est signalée déjà en 1810, la parcelle 213 le *Pré du Pontreau* où se trouve aussi un gué.

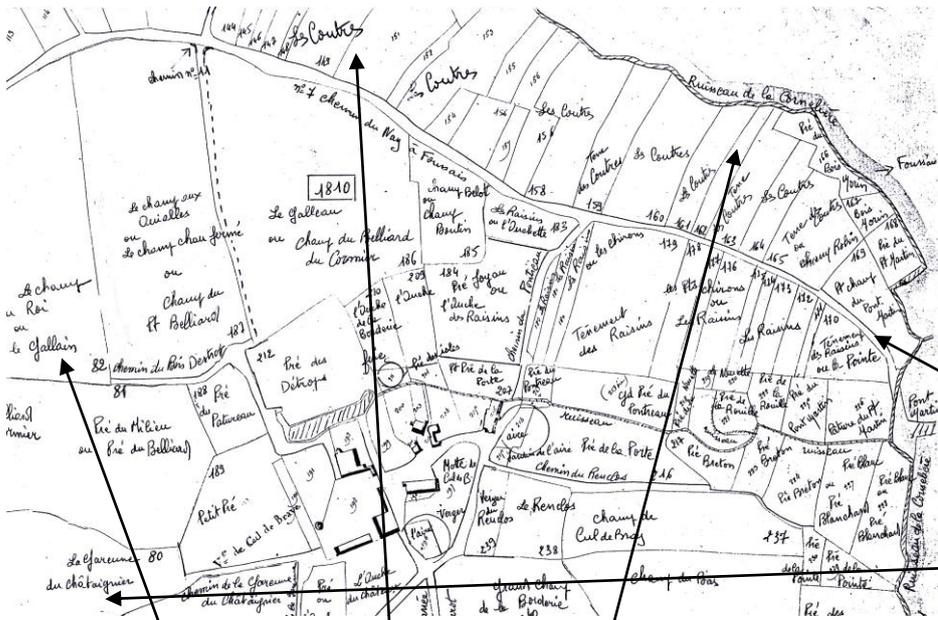


L'appellation *Porte* ou *Pontreau* a souvent le même sens. C'est selon sa situation : ici, la *Porte du hameau* est nettement signalée et il se trouve qu'il y a aussi un *pontreau* (signalé en 1782).

← Métairie de la **Porte** n° 206 et Chemin du **Coutre** ci-dessous
← accolé (aujourd'hui disparu ; d'ailleurs, je n'ai jamais visité cette habitation dont la partie, touchant le ruisseau, semble en mauvais état) et qui se trouvait du côté de la route. Le chemin qui traverse une partie de *Culdebray*, passant à la « *Porte de Culdebray* » prend, à tort, le nom de *Chemin du Coutre* ou plus curieusement « *chemin du platane* » ; il se poursuit jusqu'à la *Croisée de Culdebray*, à la rencontre du n° 7, vis-à-vis de l'*Ourdraire*. En fait, ce tronçon est une partie du chemin n° 11 ou « *chemin de la Jonchée* » qui vient du *Pom-Barrot* et pénètre dans le village à la pointe de la parcelle n° 271, la *Taillée*. A son entrée dans le hameau, il contourne (aujourd'hui, il n'existe plus en tant que tel), par la droite, la *Motte de Culdebray* (voir plus plan p. 1287 et photo). Beaucoup de terres dépendant de *Culdebray* représentent



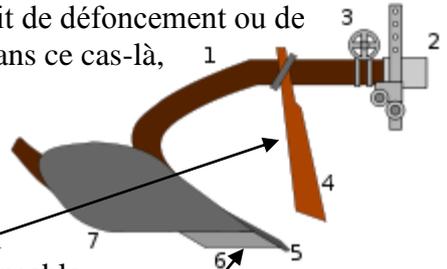
un immense parcellaire destiné à la culture (un des plus grand de Mervent), ce qui devait en faire sa richesse. p. 1290



Au Nord de *Culdebray*, ce parcellaire immense de « terres labourables », est en forme de triangle. Il est enserré à sa gauche par la voie n° 24 ou « *Chemin de la Chopinière* » qui sépare ce village des terres de la *Guérenne* (sic) dépendant de *Culdebray* (voir plan plus haut p. 1281) tandis qu'à l'Est, et à sa droite, par la voie n° 7 ou « *Chemin de Fousais au Nay* ». Ce secteur comprend les parcelles : n°s 75 *Quéry de la Garenne*, 76, 77, 78, 79, 80 *Fief de la Garenne du Châtaignier* 2 h 71 a50 (voir plus haut plan p.), 81 le

Champ du Belliard 5 h 03 a90 (*béliard*, ancien nom du bélier en Poitou) ou aussi la *Garenne*, 82 *Champ du Roi* ou le *Gallain* 5 h 58 a50 (pourrait venir du nom latin *Gallianus* qui veut dire ce qui est ou appartient à *Gallus* : le Gaulois ou encore de *geline*, poules, volailles qui viennent picorer dans cette parcelle), 83, 84, 85, 86, presque toutes nommées la *Garenne* (comme vu plus haut). Maintenant, dépendant encore de *Culdebray*, au Nord – Est, mais de l'autre côté du *chemin du Nay à Fousais* n° 7 qui se termine au *Pont Martin*, beaucoup de parcelles : de 144 à 164, les *terres des Coutres*. Pourquoi toutes ces grandes surfaces portaient-elles ce même nom ? Tout simplement parce qu'elles sont de la même nature et qu'il a fallu un *coutre* pour les labourer. Le *coutre* est à peine utile dans les sols d'une grande légèreté ; il devient d'une indispensable nécessité sur ceux qui se distinguent par leur compacité surtout lorsqu'il s'agit de défoncement ou de la défriche dans des champs qui contiennent de nombreuses racines. Aussi, dans ce cas-là, au lieu d'un seul *coutre*, on en met quelques fois deux et jusqu'à trois.

Le « *coutre* », du latin *culter* (*coutre*, fer de charrue). Il est signalé très tôt : « *Ce soc est fort petit, et le coutre qui ne fait qu'écorcher la terre, pour ainsi dire ; à mesure que les sillons sont tirés, les laboureurs rompent les mottes avec de grosses maillottes de bois* ». C'est un élément de la charrue. Il n'est pas toujours obligatoire pour labourer. Cependant, parfois, il est indispensable selon la nature du terrain de rajouter ce *couteau* ou le *coutre* qui doit trancher perpendiculairement la tranche qui doit être renversée et la séparer de la partie non labourée ; il doit ouvrir le passage à la partie de la charrue qui le suit et qui est alignée directement avec lui ; il doit la maintenir dans une disposition toujours égale et en particulier empêcher que la charrue ne tire vers la droite. On donne au *coutre* des formes très variées quelquefois on le fait parfaitement droit mais souvent on lui donne la forme d'une faucille ou même on le courbe dans le sens opposé en lui donnant une sorte de ventre. On croit faciliter son entrée dans le sol par le moyen de ces diverses formes mais comme la ligne courbe est plus longue que la ligne droite : il paraît au contraire que la résistance en est augmentée et qu'un *coutre* droit est préférable.



← Charrue à deux bœufs en 1440

La charrue, et son *coutre*, s'est répandue lors de la révolution agricole du Moyen Âge, où son utilisation, conjointement à celle du fumier, a permis d'augmenter la productivité agricole. La charrue se distingue de l'araire par le fait qu'elle est munie d'un versoir qui rejette la terre d'un seul côté (travail dissymétrique), et retourne ainsi la terre, au lieu de simplement la scarifier. En tous cas, ces explications permettent de dater le défrichement de ces « *terres des Coutres* » entre le X et le XIIIème, période où la *Motte de Culdebray* est remplacée par le château-manoir. A la suite des *Coutres*, et proche du *ruisseau de la Cornelière*, encore quelques parcelles : n° 165 *Terre des Coutres* ou *Champ Robin* 58 a70, 166 *Pré du*

Bois Morin 23 ares, 167 Bois Morin, 168 Pré du Pont-Martin, 169 Pt Champ du Pt-Martin et p. 1291 nous voici au Pont Martin, passage où se situait, au Moyen-âge, l'octroi entre les deux paroisses (Mervent, Foussais). Il y a une similitude certaine entre les dénominations de ces parcelles : Robin, Morin, Martin.

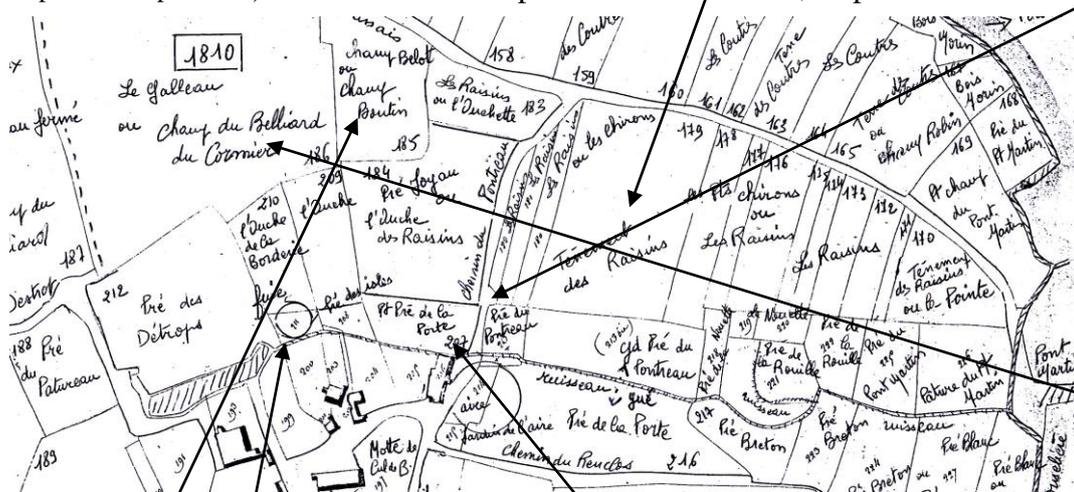


Laquelle a vraiment donné le nom au pont et à tous ces lieux ?

← Les **Coutres** : tout au fond au-delà de la haie

Maintenant, rapprochons nous, à nouveau, de *Culdebray* avec une série de parcelles situées en-dessous du chemin n° 7 dit « *Chemin du Nay à Foussais* » : au ras du Pt-Martin, n° 170 *Tènement des Raisins* ou la *Pointe*, ensuite de 171 à 182 toute une suite de petites portions qui ont peut-être, jadis, été plantées en vigne puisque d'ailleurs elles s'appellent les *Raisins* ou les *Petits Chirons* (dans le langage du patois poitevin on dit un « chirun » et cela désigne soit un mégalithe destiné au culte religieux de l'époque celtique soit un banal tas de pierres soit des affleurements rocheux isolés ou tout simplement un terrain très pierreux qui réchauffe le sol et est souvent favorable à la culture de la vigne ; en 1844, ces mêmes parcelles portent pour nom les « *Rosines* » ce qui n'a rien à voir avec la précédente explication. De suite on pense à une déformation du nom : raisin car il faut savoir que la vigne se complait dans les terrains caillouteux, aérés et bien drainés dans lesquels la chaleur emmagasinée par les pierres pendant le jour lui est restituée durant la nuit. De plus, il faut se rappeler que dès le XII^{ème}, il y a beaucoup de vignes sur Mervent, comme au *Peu du Nay* et cité en 1136 lors d'un don fait par Agnès Chabosse – voir p. 1245). Mais, en principe, ce mot *rosine* viendrait de rose, lieu planté de rosiers dont la culture était connue déjà, pour les parfums mais il évoque aussi une terre plantée de roseaux, plantes qui ont besoin d'un sol humide, et ou alors c'est le domaine d'un couvreur de toits de chaume. N'oublions pas qu'au pré-féodal, et encore au féodal, les maisons étaient couvertes de chaume. Cette dernière explication n'est pas non plus incompatible !). Cette douzaine de parcelles se terminent, en partie au « *chemin de la Porte de Culdebray* ».

Pour preuve de la présence de vigne, dans un acte il est fait mention : « un journal de vigne sis dans le fief appelé le fief du moulin seigneurie de Culdebraye » et encore : « un journal de vigne au fief Béliard dépendant de la seigneurie de Cutepray »



De l'autre côté de ce chemin, en 183, encore les *Raisins* ou l'*Ouchette* 33 a30, en 184 le *Pré Joyau* (du nom de l'un de ses propriétaires) ou l'*Ouche des Raisins* 98 a30, en 185 *Champ Belot* ou *Champ Boutin* (*Belot* veut dire béliet mais *Boutin* est sûrement le nom de l'un de ses propriétaires) 63 a, en 186 le *Galleau* (pourrait venir de *Gall* du latin *gallus* = le gaulois) ou *champ du Belliard du Cormier* (*belliard* vient de béliet mais on y mettait certainement aussi les moutons, brebis qu'on nommait les *ouialles* en patois) qui fait 3 h 93 a40, puis en 187 le *Petit Belliard* mais aussi appelé le *Champ aux ouialles* (aux moutons) ou également le « *Champ chau fermé* » (évoque la chaux dont la pierre à chaux aurait pu être extraite dans cette parcelle ; d'ailleurs, nous reviendrons plus tard sur l'exploitation des fours à chaux des *Coutres* – voir plus haut p. 1254), énorme parcelle qui fait 3 h 89 a40 ; enfin en 188 *Pré du Patureau* 37 a50 et 189 *Petit Pré*, nous voilà revenu au point de départ.

Maintenant, à partir de la *porte de Culdebray*, voici encore quelques parcelles enserrées, entre celles ci-dessus citées, et le ruisseau qui s'écoule de la douve : 207 *Petit Pré de la Porte* 23 a40, en 208 *Pré des isles* (ce dénominateur laisse penser qu'ici le ruisseau était suffisamment large pour que des îlots émergent) fait 6 a10 et c'est là qu'aurait été installé un tout petit moulin (comme vu plus haut p. 1288), en 209 l'*Ouche* 24 a80, en 210 l'*Ouche de la Borderie* 28 a80 et, sur la petite parcelle 211 qui fait 5 a60, est mentionnée encore en 1750 une **fuie**. Ceci est très intéressant car cette dénomination permet encore de dater à l'époque féodale ce pigeonnier pour qui il fallait obtenir un droit pour sa construction.

La parcelle 212, au-delà de la douve, qui fait 1 h 06 a10 (et en 1844, 1 h 08 a50 portant le **p. 1292**

n° 473 ; ces différences de surface entre les plans de 1810 et ceux de 1844 sont très fréquents !), se nomme soit le « *Pré du Bois Détrop* » soit le « *Bois du Trope* » (qui évoque un troupeau) ou le « *Bois des Détrops* » et une seule fois le « *Bois des Trompes* ». Etais-ce peut-être, jadis, l'unique chemin (qui sort sur la voie n° 7 « *chemin du Nay à Foussais* » et qu'empruntera encore vers 1900 M. de Béjarry), par où arrivaient les visiteurs et qu'alors du haut du donjon on sonnait de la trompe ? Les anciens m'ont dit, qu'autrefois, sur cette parcelle (cultivée depuis longtemps et que nous reverrons plus loin) il y avait un étang indépendant de la réserve de la douve. Cela me paraît peu probable car il y a une sérieuse pente et, de plus, lors d'une description des lieux en 1750-55, on n'en parle pas !

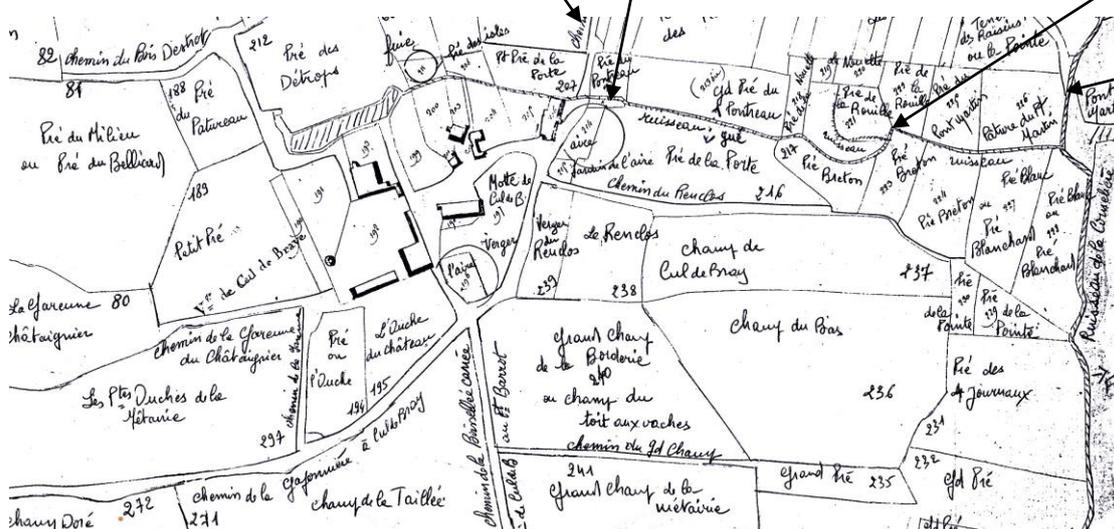
← **Bois Détrop** : en 1è vers le Nord, en 2 au fond Culdebray



Nous continuons en 213, le *Pré du Pontreau* 10 a40, signale, comme son nom l'indique, un *pontreau*, un petit pont qui permet d'enjamber le ruisseau abondant qui descend de la douve, et qui va se jeter beaucoup plus bas dans le plus gros (autrefois) *ruisseau de la Cornelière*. Il fallait que le *ruisseau de la douve* soit nettement plus important qu'aujourd'hui pour nécessiter ainsi un passage surélevé : un *pontreau* (revoir complément d'explication p. 1289). A côté, en 213 bis, *Grand Pré du Pontreau*, 46 a60, où se trouve un **gué**, et qui curieusement dépend de la *Métairie de la Grande Perrure*. Ensuite, face à la *Métairie de la Porte*, en 214 l'*Aire de la Métairie* 6 a90, parcelle où l'on battait les céréales et où on entassait les gerbes qui étaient ramassées pour la *dixme* (voir bull. n° 49 la *Clavelière* p. 962). Cette pièce de terre spécifique se retrouve à côté de chaque métairie d'un domaine agricole (à *Culdebray*, il y trois aires donc trois métairies). Accolé, en 215, le *Jardin de l'aire* 2 a90, en 216 le *Pré de la Porte* 92 a30, signale effectivement encore comme le n° 207, la *Porte de Culdebray* (où l'on devait, à l'époque féodale, payer un droit de passage).

Les parcelles qui suivent, s'étendent de chaque côté du *ruisseau de la douve*, et jusqu'au gros *ruisseau de la Cornelière* : n° 217 *Pré Breton* 20 a40 (forme de *Berton*, nom plus tard de l'un des propriétaires ; ce pré dépend pourtant des terres du moulin d'*Ecotard*), en 218 *Pré de la Nouette* 8 a90 (*Nouhe* ou *Noue*, évoque des terres humides – voir n° 49 p. 961), n° 219 idem 2 a50, n° 220 idem 6 a60, le 221 *Pré de la Rouille* (pourrait venir de *roui* ou *rouir*, action de traiter le chanvre, plante qui était grandement exploitée à *Culdebray* pour la fabrication des cordes ; chaque ferme possédait son *routoir* appelé parfois « *mare au chanvre* » qui pouvait être soit un bassin artificiel soit un ruisseau) 30 a80 ; le *Pré de la Rouille* est traversé par un petit affluent du *ruisseau de la douve*. En 222 idem 16 a70, en 223 encore le *Pré Breton* 20 a40, 224 idem 36 a60, en 225 *Pré du Pont-Martin* 20 a80 (*pâtur*e mais peut aussi se comprendre comme

étant située tout près de ce pont), 226 la *Pâtur*e du *Pt-Martin* 34 a20 et nous voilà à la frontière de *Foussais* : le *ruisseau de la Cornelière*. Les n°s 220, 21, 22, 23 et 24 que l'on vient de citer dépendent pourtant de la « *Borderie du Fief* » qui se trouve sur la paroisse de *Foussais*. Mais n'oublions pas, justement, que ce



hameau du Fief dépendait avant tout de celui suzerain de la *seigneurie de Culdebray*.

p. 1293

En 227 *Pré Blanchard* ou dit aussi le *Pré Blanc* (même signification) 43 a50 dépend pourtant de la *Hte Clavelière* tandis que le suivant n° 228 qui fait 48 a20 et portant le même nom, dépend de la « *Métairie du Fief* » (paroisse de Foussais), toute proche, appartenant au seigneur suzerain de *Culdebray* ; en 229 le *Pré de la Pointe*, tout en pointe, fait 17 a50 et le suivant 230, même nom, fait 9 a88, et dépendent tous deux de *Culdebray* ; enfin en 231, toujours le long du *ruisseau de la Cornelière*, une parcelle qui fait 1 h 0 a90 et nommée « *Pré des 4 journaux* » (1 journal de terre fait environ 30 à 40 ares selon les régions) ainsi que le 232 le *Grand Pré*, 1 h 36 a50, et tous deux, curieusement, dépendent du village de l'*Ourdraire* ! Est-ce à dire que ce dernier hameau dépendait également de *Culdebray* ? Mais, le 233, *Pré du Grand Pré* (qui veut dire la pâture qui touche le *Grand Pré* précédent), ne fait que 25 ares et dépend, lui, à



nouveau de *Culdebray*.

← Village de **Vux**

Mais, plus curieux encore, le n° 234, immense parcelle aussi dite *Pré du Grand Pré*, 1 h 83 a30, fait partie de la « *Métairie de Vüe* » (ou *Vux* paroisse de Foussais et dont les terres touchent aussi le *ruisseau de la Cornelière*) tandis que la suivante, n° 235, un petit pré dit pourtant le



Grand Pré, 27 a70, fait partie de la grosse « *Métairie de la Davière* » (paroisse de Foussais, mais proche de l'étang de la *Cornelière* et de la forêt). Ces dernières métairies faisaient-elles aussi partie de la seigneurie de *Culdebray* ? Il semblerait que oui !

Puis, encore dépendant de cette même seigneurie, en 236, l'immense *Champ du Bas* 2 h 22 a80, tandis que le suivant n° 237 qui fait 1 h 20 ares, dépend, lui, de la *Métairie de l'Ourdraire* mais est appelé « *Champ de Culdebray* ». Sur la matrice cadastrale de 1810, toutes ces particularités sont

signalées. Ces détails avaient certainement une grande importance comme nous le verrons plus loin.

Nous voici à nouveau tout proche du cœur de la seigneurie et le long du « *chemin des Renclos* » (voir p.1287 devenu chemin d'exploitation), où une série de parcelles dépendent bien sûr des différentes métairies de la seigneurie : 238 le *Renclos* 44 a80 ainsi qu'en 239 *Verger du Renclos* 21 a90, deux parcelles au nom très spécifique : *Renclos* indique clairement une terre fermée, entourée de palissades ou d'épineux comme cela se faisait déjà dès l'époque celtique (et bien avant) et surtout encore à la période des *Mottes* féodales. En l'occurrence, ces deux parcelles touchent justement la *Motte de Culdebray* (voir plus haut p. 1288). En 240, le *Grand champ de la borderie* 1 h 67 a30 mais appelé aussi le *Champ du toit aux vaches* (qui laisse à penser qu'il y eut un bâtiment destiné à héberger les génisses) tandis que le 241, le *Grand champ de la Métairie* fait 2 h 01 a10 ; tous deux sont séparés par une voie d'exploitation, le « *chemin du Grand Champ* ».



Nous avons fait quasiment le tour du village. Mais ces descriptions, qui ne peuvent vraiment intéresser que les cultivateurs (peu nombreux actuellement), ne sont pas à négliger pourtant ! Bien qu'elles soient incomplètes, on en retire tout de même quelques éléments nouveaux qui permettent la restitution historique de cette seigneurie ! Chronologie que nous allons reprendre ainsi que la suite de la vie des seigneurs, successifs, du lieu.

Enfin, c'est la période de l'élévation du château féodal de *Culdebray*. Voici ce lieu, conçu tout à fait, tel qu'il devait être en période féodale. Tous les éléments y sont réunis : la motte, la maison noble, le donjon, la douve, la fuie, la garenne, les portes, les moulins, etc.

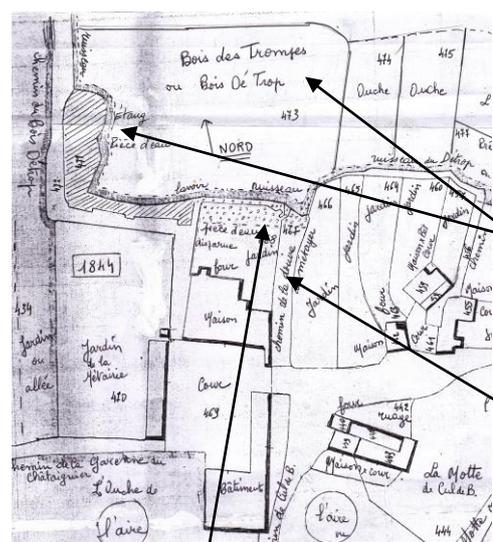
Juste après l'an mil, en 1137, ce domaine se nommait, *Cota Braia* (dans la *Gallia Christiana*, antique volume en latin



). L'emplacement du château ne s'explique pas toujours par une disposition favorable du relief ; **p. 1294** ici pas d'éperon facile à isoler par un fossé, pas même de dénivellation très sensible, de sorte qu'il a fallu édifier une *motte* (comme vu plus haut) pour que la construction primitive domine suffisamment les environs. Par ailleurs, on pouvait utiliser les eaux du ruisseau, même modeste, qu'il suffisait de détourner quelque peu pour alimenter des douves. Ces mottes ont d'ailleurs été abandonnées assez tôt (après l'an mil).

Plan de l'ancien **château du Bois-Chapeleau** et dessous le nouveau →
 Mais avant de voir à quoi ressemblait *Culdebray* à cette époque-là, voici une description de l'aveu rendu pour le Bois-Chapeleau (en 1632, paroisse de la Chapelle-Thireuil D.Sèvres) et, qui doit être à peu près du même type que pour celui de *Culdebray* à la même période : « maison et hostel, avec ses appartenances de grange, escuries, four, cour, pourpris (ce qui caractérise le *pourpris*, qui est une surface, un terrain appartenant à un seigneur, un ordre religieux, ou une paroisse, est d'être précisément délimité et fermé par un mur parfois une haie, éventuellement protégé par un fossé. Le colombier ou la *fuie*, privilège du seigneur, se dresse toujours dans le *pourpris* ; mais il peut aussi évoquer un lieu, un local, une demeure), *closture* de murs, *dhoue* (douves), avec jardins, prés, bois taillis et futays auxquels, estangs, garennes, vignes, terrages, complans (sont les droits de vigne), dixmes, moulins à vent et à eau, droit de vérolie (concerne l'élevage des cochons au sein de la seigneurie), avec droit de justice, haute moienne et basse et exercice d'icelle ». Et, encore : « Sur les quelles choses cy-dessus j'ai droit de justice haute, moienne et basse avec droit de dixmes, tant mixte que prédiiale, et desquelles dixmes le prieur prend la moitié, . . . ».

Il y a fort à parier que le prieur, de Mervent, en recevait certainement pareillement ! Tout cela remonte à des époques lointaines mais l'usure du temps n'a pas tout effacé (aujourd'hui il ne reste quasi rien de l'ancien domaine féodal du Bois-Chapeleau si ce n'est tout de même un important bâtiment celui du logis d'origine du seigneur, devenu une grosse métairie mais qui conserve tout de même quelques vestiges de cette époque : porte à encadrement cintré, coussièges (bancs de pierre de chaque côté d'une fenêtres de l'étage), cheminées d'époque au rez-de-chaussée et à l'étage, . . . En 1862, un autre château est construit tout proche et qui est devenu



l'actuel château du Bois-Chapeleau). Ce qui est assez surprenant, c'est cet usage suivant : « j'ai droit de héronnière défensable » (lieu désensablé (sic) où on élève les hérons et où ils se retirent pour faire leurs petits ; les hérons apprécient les zones de végétation dense quand elles sont situées à proximité de réservoirs : étangs, sablières, ou des rivières. Le héron était, alors, un mets très prisé surtout chez les nobles). *Culdebray* a-t-il possédé cet élevage particulier ?

Ordinairement, l'important plan d'eau (parcelle 471 en 1844), situé en bas du *Bois Détromps* (parcelle 473 en 1844) aurait-il été suffisant, en des temps mêmes immémoriaux, pour favoriser cette production ? Est-ce de cela dont m'ont parlé les anciens du village qui, de bonne fois, m'ont dit, « qu'autrefois, sur cette parcelle il y avait un étang indépendant de la réserve de la douve » (il y a, c'est certain, une partie bouchée ainsi que ce qui est aujourd'hui le *chemin de la douve* comme nous le verrons plus loin). Cela me paraît peu plausible

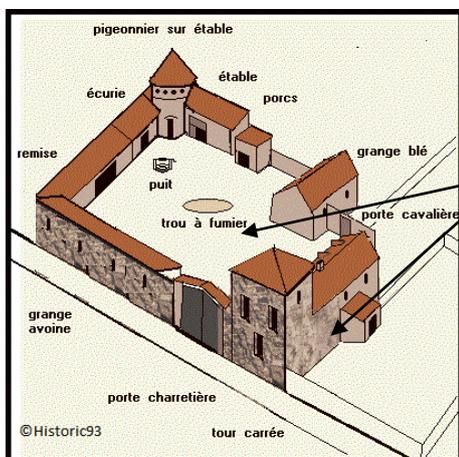
car il y a une certaine déclivité et, de plus, lors d'une description des lieux en 1750-55, on n'en parle pas ! Mais, allez savoir comment était *Culdebray* mil ans en arrière !

A Culdebray, on retrouve presque tous les principes typiques accordés par « droit féodal »,



exactly comme au Bois-Chapeleau comme vu plus haut, et signalés en caractères gras : un **château** (ou ferme fortifiée) avec **douves** (ou fossés), cour intérieure encadrée et fermée par des bâtiments, une assez importante quantité de métairies et borderies en faisant partie, plus donc une **garenne**, une **fuie** p. 1295 (parcelle n° 211 en 1810) un **moulin** à vent (parcelle n° 322 en 1810 – voir ci-contre), surtout aussi des **portes** (parcelles 207, 216) et naturellement les vestiges de l'ancienne motte que nous avons vu plus haut.

A cette période lointaine (12 ou 13^{ème}), beaucoup de petit château ou même une simple grosse ferme dite fortifiée avait besoin de douves, de fossés. Mais des fossés même de petites tailles et surtout sans eau ne servaient quasiment à rien. Les études menées dans différentes régions ont permis de montrer que certaines mottes castrales, presque toujours artificielles (« motta » ou « Motte » comme à Cul-de-Bray), avaient été transformées en maison forte. De toutes façons, il y avait quasiment « interdiction » d'élever un château sur un terrain plat. Toutes les résidences édifiées au centre de vastes parcs à gibier, en marge des villages, présentent toutes les caractéristiques de la maison forte et qui sont, déjà fin du XII^{ème}, le centre d'une petite seigneurie. A la fin de l'époque carolingienne, au Xe siècle, notre pays avait traversé une longue période troublée, c'est pourquoi apparemment au 12^e siècle, des maisons fortes. En général, celles-ci n'ont pas de donjon et sont de dimensions relativement modestes. Elles possèdent rarement plusieurs enceintes et sont prévues pour ne résister que quelques heures à l'attaque de petites troupes. D'ailleurs, la situation de la maison forte est rarement choisie pour ses qualités défensives : son emplacement est choisi pour les conditions favorables à l'extension de terrains agricoles ou pour la proximité des voies de communication. Les tours sont carrées sur toutes les maisons fortes qui en possèdent. La construction d'une tour ronde (plus facile à défendre mais plus chère à construire) ne semblait probablement pas nécessaire. La maison forte est aussi un centre économique et agricole.



Elle peut se composer de plusieurs bâtiments, voire d'une dizaine : logis, pigeonier, ferme, étables, écuries, four, puits, trou à fumier, chapelle (mais pas à la Citardière autre château de Mervent du même type), cour, stockage des denrées.... Cette structure peut être augmentée de différents bâtiments selon l'usage de la maison forte. Si elle est une résidence sans autre statut que de rendre justice, les bâtiments ne seront pas très développés. Au XII^{ème} siècle, pour des besoins défensifs, les fenêtres ne doivent ni être en nombre ni être grandes. Ce sont souvent des ouvertures à usage dissuasif uniquement. La maison forte caractéristique, est souvent ainsi composée : plan carré ou rectangulaire adjoint de hautes tours carrées à deux angles opposés, murs épais, rez-de-chaussée aveugle (

sans ouverture) servant de cave ou de cellier, accès au premier étage par un escalier amovible, tandis que les étages supérieurs sont résidentiels. Par la suite, l'aspect défensif de la maison forte tombant totalement en désuétude, les fenêtres s'agrandissent, se multiplient sur les façades et deviennent même des supports décoratifs. A partir du XIV^e s., elle insère des éléments décoratifs et de confort : fenêtres décorées, cheminées, latrines. . .

La zone sur laquelle un seigneur exerce sa protection est trouée d'enclaves autonomes, c'est pourquoi nombres de parcelles sont disséminées un peu partout et pas forcément autour du village même (comme justement pour Culdebray) et que le seigneur prétend, parfois, soumettre aux mêmes redevances et à la même justice que celles qu'il a imposé à ses manants. Justement, à propos de justice, quels sont les droits du seigneur de Culdebray ? Il y avait trois sortes de justice : la haute, la moyenne et la basse justice. Laquelle des trois concerne Culdebray ?



Pour le droit de *haute justice*, le seigneur du lieu peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale. Celle-ci ne pouvant toutefois être exécutée qu'après confirmation des juges royaux. De plus, la haute justice jouit de la plénitude de juridiction au civil comme au pénal. Mais pour exercer ce droit de *haute justice*, cela nécessite d'avoir une prison et des gardes. **p. 1296** Une geôle ne semble pas avoir laissé de trace ! Néanmoins se peut-il tout de même qu'il y en eut une à *Culdebray* ? Personnellement, je ne le pense pas car rien ne laisse, aujourd'hui, discerner son emplacement ! Mais, en général, l'histoire de ce style de lieu laisse plutôt à penser que seules de petites galeries permettant de sortir quelques mètres au-delà des bâtiments ont pu exister, il est permis aux petits comme aux grands de rêver un jour pouvoir explorer ces souterrains entourés de pleins de mystères. A *Culdebray*, il n'y a pas d'oubliettes non plus car le sous-sol ne semble pas vraiment s'y prêter !

Pour le droit de *moyenne justice*, le seigneur peut juger les rixes, injures et viols. Les délits ne peuvent être punis de mort. Quant à la basse justice, le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Il s'occupe aussi des délits et amendes de faibles valeurs.



Il est temps de revenir sur le seigneur de cette seigneurie de *Culdebray* (*Culdebray* et la Roussière ne sont pas habités par leur seigneur car ces lieux nobles sont affermés depuis au moins 1589) et surtout sur les fermiers qui font tourner cette grosse exploitation ainsi que sur les habitants du hameau. Nous nous étions arrêtés en 1606 (voir plus haut p. 1280), à la mort de Guy Girard, chevalier de l'Ordre du Roy (ou Ordre de St-Michel), sieur de la Roussière,



St-Roman et *Cutepray*, voir (voir Maillaud Tome 1 famille Guinefault). Ce titre de « chevalier » était prestigieux et l'on comprend mieux encore pourquoi les Girard ont leur blason au fronton de l'église de Mervent (voir plus haut p. 1116). Les insignes de cet ordre (fut fondé en 1578, en pleines guerres de religion, par Henri III) se composent : d'une « croix » constituée à partir de la forme de la croix de Malte. À quatre branches, terminées par huit pointes boutonnées ; elle est anglée de fleur de lys. D'or, les branches émaillées de vert, bordé de blanc. La croix présente en son centre : à l'avant une colombe aux ailes déployées et à la tête dirigée vers le bas ; au revers Saint-Michel. La croix était habituellement portée par les chevaliers à un large ruban de couleur moirée bleu ciel porté en écharpe de l'épaule droite à la hanche gauche, d'où le surnom de *cordon bleu* aux chevaliers qui la portaient ; plus d'une « plaque » en broderie d'argent reprenant l'avant de l'insigne, portée au côté gauche ; plus d'un « collier » formé de fleurs de lys et de différents motifs, utilisé lors des cérémonies. Lors des cérémonies de l'ordre, les chevaliers portent un grand manteau de velours noir garni d'un mantelet de toile d'argent.

Nous allons reprendre avec le remariage de sa veuve, et peu après, celui simultanée de sa fille Jehanne (parfois nommée Marie). Cette dernière n'a guère plus de 14 ans lorsque décède son père.

Nous allons reprendre avec le remariage de sa veuve, et peu après, celui simultanée de sa fille Jehanne (parfois nommée Marie). Cette dernière n'a guère plus de 14 ans lorsque décède son père.



← Le logis **Ste-Suzanne**

Dans la même année du décès de son époux, Jeanne de Poix Dame de St-Romans, épouse le 15 juin 1606, avec contrat de mariage, Guillaume Fouquet de la Varenne (° 1560 - † 1616). Il est veuf de Catherine Foussard (Poussard), qui lui avait apporté la terre de La Varenne, et qui lui a donné plusieurs fils dont : René. C'est un personnage extrêmement riche puisqu'il construit le château de La Flèche et le château de Ste-Suzanne (dans la Mayenne) et de plus, il « rachète le 25 septembre 1604 l'engagement fait à la reine Margot l'épouse (l'ex) d'Henri IV (Fouquet rembourse le 17 octobre à la reine les 14 200

écus qui lui restaient dus) et le transmet à ses descendants » (l'engagement). En 1604, Guillaume Fouquet de la Varenne, homme d'État et ministre de Henri IV, achète à la première épouse du roi, Marguerite de France (1553-1615) dite *la Reine Margot*, les ruines de la vieille forteresse de Ste-Suzanne pour transformer l'ancien château en demeure résidentielle. Fouquet avait acheté Sainte-Suzanne car il « conçoit de s'y retirer et d'y construire des bâtiments pour y loger avec sa famille », mais ne concrétise son projet que quelques années plus tard. Il obtient du roi le 31 janvier 1608 le permis de faire bâtir jusqu'à le somme de

36000 livres. Il fait alors « *bastir le grand corps de logis dans l'enclos de la ceinture de murailles du château et en fait ruiner le petit logis comme inutile, condamne l'ancien portail et construit à neuf celluy qui est à présent avecq le corps de garde et des escuiryes ; fait faire plusieurs gros pilliers (contreforts) de pierre autour de ladite ceinture de murailles pour la soustenir parce qu'elle estoit fendue et* **p. 1297** *preste à cabrer en plusieurs endroictz et menaçoit ruisne, répare toutes les courtines extérieures, ou contre icelles faist faire à neuf une muraille vers la ville, une poterne avecq un corps de garde et des guérites à toutes les tours, et refaist presque à neuf les parapets, letout pour la commodité, utilité et seureté dudit chasteau* ». Il fut construit entre 1608 et 1610-1613. Ce projet n'est pas achevé, car l'assassinat du roi en 1610 amène progressivement la déchéance de Guillaume Fouquet de la Varenne.



← Blason des **Fouquet**

Mais à ces moments-là, il semble bien être Jeanne de Poix ? Ce fut aussi dans cette période-là, Romans-les-Melle, fut érigée en baronnie pour La seconde épouse, « *en faveur de Jeanne de Poix* » (en considération « *des services rendus par eux en autrement de plusieurs manières* », et par Henri IV. baronne.

Guillaume Fouquet

En tous cas, après que la veuve Girard ait secondes nocces, elle rend aveu pour sa fille le 7 mars fait à Catherine de Gonzagues, duchesse de

Jeanne de Poix, femme de Guillaume Fouquet, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Varenne, au nom et comme tutrice naturelle de Damoiselle Jeanne Girard (mineure qui n'a pas encore 25 ans), sa fille, issue de son premier mariage avec Gui Girard, seigneur de la Roussière, du Barrot (Relevé Fiefs de Vouvant C 525) et de la Mothe d'Aunay (Relevé Fiefs de Vouvant C 525). Puis, quelques jours plus tard, le 9 mars, encore le même « hommage rendu à Catherine de Gonzagues duchesse de Longueville, par Jeanne de Poix, femme de Guillaume Fouquet, chevalier de l'ordre du roi, Seigneur de la Varenne, au nom et comme tutrice de Damoiselle Jeanne Girard, sa fille, née de son premier mariage avec Gui Girard, chevalier, Sr de la Roussière et de Puy-de-Serre » (Relevé Fiefs de Vouvant C 530 Puy-de-Serre ; on retrouve des papiers sur ça dans le dossier de Cul-de-Bray, prêté il y a environ 20 ans, par Mr le comte Sebrand de Chabot demeurant au château de la Roussière, commune de St-Maixent-de-Beugné dont il fut longtemps maire ; au passage je le remercie de m'avoir si gentiment fourni ces précieux documents).

Mais, bientôt, beaucoup de choses vont changer : le roi ayant été assassiné le 14 mai 1610, Guillaume, qui était très proche de son roi, rappela à sa veuve et seconde épouse, Marie de Médicis, que le défunt roi voulait que son cœur reposât dans l'église du collège de La Flèche. Les jésuites reçurent la précieuse relique des mains du prince François de Bourbon-Conti et, le lundi 31 mai, le cortège funèbre quitta Paris pour La Flèche, en carrosse par la route de Chartres. L'arrivée à La Flèche le 4 juin donna lieu à une impressionnante cérémonie, ordonnancée par Guillaume et René Fouquet de la Varenne (son fils). Quel honneur pour cette famille ! D'ailleurs, Guillaume Fouquet avait posé avec le roi et sa famille sur un tableau (attribué à Frans Pourbus le Jeune – ci-contre). Il se trouve à gauche, en bas, avec dans la main un papier avec cette légende : « *Il m'a fait acquérir l'honneur et m'a donné le bien* ». Il y a fort à parier que Fouquet a peut-être régler la note du peintre. Ce qui pouvait se faire de la part d'un courtisan !

La mort du roi amoindrit le rôle de Fouquet car il a perdu son protecteur. Cela lui fait perdre aussi ses fonctions, ses titres et ses ressources mais n'entraîne pas sa disgrâce (il se verra, néanmoins, confier par Marie de Médicis plusieurs missions diplomatiques en 1611 et 1612 ; il sera confirmé le 10 octobre 1613 par Louis XIII lieutenant-général de la province d'Anjou et ses terres sont réunies et érigées en marquisat le 7 juin 1616.



remarié avec que la terre de St-Varenne et sa voir plus haut p.1280), faits de guerres, ou Elle devient donc

de la Varenne → convolé en 1609 « *hommage Longueville, par*



Guillaume Fouquet de la Varenne meurt en son château de La Flèche le 7 décembre 1616. Déjà, dès 1609, Guillaume avait obtenu d'Henri IV la faveur de faire édifier son tombeau au pied de l'urne devant contenir le cœur du roi. Lorsque la chapelle du collège fut construite, René de la Varenne, son fils, en 1655, ajouta au monument le buste de son père et une épitaphe. Mais en 1793 des révolutionnaires étrangers à La Flèche profanent les tombes, brûlent le cœur du roi et dispersèrent les restes de sa



famille et de ses meilleurs serviteurs.) ← **Détail du tableau Si, je me suis beaucoup attardé sur Guillaume p. 1298**

Fouquet (père, qui durant trente ans vécut dans l'ombre de Henri IV, prenant une part active aux événements importants du règne. Confirmant sa réputation d'habileté et de bravoure et courant des risques certains, il se dévoue corps et âme à la cause du roi), c'est parce que, d'une part, il a épousé la veuve de Guy Girard, notre seigneur de *Culdebray* et, que d'autre part, cet honneur rejaillira sur ses descendants (dont les enfants de son fils René, qui, à cause de sa mère Jeanne Girard, deviendront aussi seigneurs de *Culdebray*). Cependant, Guillaume Fouquet ne faisait peut-être pas toujours l'unanimité parmi les courtisans de la cour du roi car Sully ne l'aime guère et dénonce son vaniteux arrivisme (Fouquet ne fut anobli qu'en 1598).

← **Métairie de la Porte n° 206**

L'année suivant la mort du roi, René Fouquet, fils de Guillaume, fait un mariage avantageux puisque son épouse possède deux seigneuries (*St-Romans* par sa mère et *Culdebray* et la *Roussière* par son père). De plus, cette union fait aussi grimper la famille Girard dans l'échelle sociale et

l'a fait entrer dans une famille des plus prestigieuses du moment.

Le 8 septembre 1608, a lieu l'union faite avec contrat de mariage, de René et Jeanne Girard (fille de sa belle-mère : Jeanne de Poix et seconde épouse de son père). Dorénavant il règle, entre autre, les affaires de *Cul-de-Bray* (sic) : le 9 mars 1611 (Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert 3 E 37/278), René de la Varenne, baron de Sainte Suzanne, seigneur de la Roussière, dit aussi « *Marquis du Barrot* », seigneur de *Cuteprays* et autres lieux à cause de Jehanne Girard (fille de Guy Girard) son épouse, afferme à André Bouheron, Jacques Bernardeau et Nicolas Morisset, marchands fermiers demeurant à Mervent, pour 7 ans, au prix de 2.130 livres par an, les maisons nobles, terres et seigneuries de *Cuteprays* (sic), Puy de Serre, dîmes, terrages, cens, rentes et droits de fief ; le 19 mars suivant (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 3 E 37/278) : les sires André Bouheron, Jacques Bernardeau et Nicolas Morisset, fermiers des seigneuries de *Cudebray* et Puy de Serre, afferment à leur tour, pour 7 ans à Pierre et Jehan Gaschignard, frères, laboureurs à charrue demeurant en la métairie de La Gastaudière (plus tard ils seront à la Frèlerie aussi de Foussais), la « *métairie de la seigneurie de Cudebray, sise près de la porte de ladite seigneurie* » (n° 206 plan 1810), et à Thomas et Christophe Girard, frères, laboureurs à charrue demeurant en la métairie du Colombier (Foussais) dépendant aussi de la seigneurie de *Cudebray*, ladite **maison** et métairie (n° 192 *Maison Noble*). Puis encore le 6 avril suivant :



André Bouheron, Jacques Bernardeau et Nicolas Morisset (selon le même acte du 9 mars 1611), afferment pour 7 ans à Pierre Encrevé, laboureur à charrue demeurant au village de Veux paroisse de Foussais, la métairie de la Gataudière, au village de Sérigné de Foussais, remise et annexée à la maison noble de *Cul-de-Bray*. Et quelques années plus tard, encore, le 29 décembre 1612 (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 3 E 37/281) : Jacques Bernardeau, André Bouheron (Bouron) et Nicolas Morisset, demeurant à Mervent, fermiers et régisseurs par indivis de la seigneurie de *Cul-de-Bray*, reconnaissent avoir été payés par Pierre Senon de l'exploitation et jouissance qu'il aurait faites de partie (sic) de la maison du château de Puy de Serre (y demeurant), selon la ferme qu'ils lui auraient faite le 30 septembre 1611.



Nous allons poursuivre encore un moment avec les Fouquet La Varenne (on doit prononcer Varanne), et pour en finir, puis nous reviendrons sur les campagnards ruraux qui ont déjà dirigé

et sur ceux qui dirigent *Culdebray* à ce moment-là : André Bouheron, Jacques Bernardeau et Nicolas Morisset, fermiers de la seigneurie de *Cudebray*.

← Gravure du château de **Guillaume Fouquet** ci-dessous : **Petit Pavillon**

Guillaume Fouquet, le beau-père de Jeanne Girard, *dame de Culdebray* et épouse de **p. 1299**



René, meurt le 7 décembre 1616 (16 ans après Henri IV) âgé de 66 ans dans son Château Neuf de La Flèche (démantelé en 1818 ; aujourd'hui, il ne reste peu de choses de ce château qu'un petit pavillon de garde du début du XVIIème siècle : ce petit pavillon est la dernière partie existante d'un château qui appartenait à ce haut dignitaire du Royaume »). Il faut essayer de comprendre pourquoi cet empressé et opportuniste courtisan reçut tant de faveur du roi. Guillaume Fouquet, étant devenu le confident (et peut-être le pourvoyeur) des amours du « Vert Galant », ce prince, pour marque de sa fidélité, voulut qu'il porta un chien dans ses armes car ne dit-on pas « *fidèle comme un chien* » ! Cette proximité

avec le roi, bien sur, entraînait des jalousies et des moqueries.

La mort de ce favori fut occasionnée par un incident singulier : « *s'étant retiré, après la mort d'Henri IV, dans la Maison de la Flèche, il s'amusait souvent à tirer au vol. Un jour qu'il voulut faire partir une pie d'un arbre pour la tirer, l'oiseau, qui avait été apprivoisé, se mit à crier*

« *maquereau* » (dans le populaire ancien : celui qui présente une courtisane à un preneur et par extension péjorative : qui vit aux dépens d'autrui) ; *La Varenne, croyant que*

« *c'était le diable qui lui reprochait son premier métier* (dans sa jeunesse, il fut écuyer cuisinier chez une dame de haute noblesse), *fut tellement saisi de frayeur, qu'il fut pris de la fièvre et mourut le troisième jour* » (Dict. véridique des origines des Maisons Nobles).



← Le cenotaphe **d'Henri IV** dans le bras nord du transept et l'église **St-Louis** du collège de La Flèche



Après sa mort et conformément à la faveur que Guillaume Fouquet avait obtenue du roi, son tombeau est édifié au pied même de l'urne contenant le cœur d'Henri IV dans le chœur de l'église St-Louis du collège (où sera installé le Prytanée militaire, qui a succédé au collège royal, en 1814), tandis que son corps est inhumé dans la crypte. Mais, en septembre 1793, dans le contexte de la

Révolution française, le représentant en mission Didier Thirion se rend à La Flèche et donne l'ordre de saisir les cenotaphes et de jeter les cœurs royaux au bûcher sur la place publique, actuelle place de la Libération. Le docteur Charles Boucher, chirurgien à La Flèche, en recueille quelques cendres et les place dans un reliquaire. Les restes de Guillaume Fouquet, eux aussi, disparaissent en même temps dans la tourmente révolutionnaire !

Après la mort de son second mari, Jeanne de Poix *Dame de St-Romans*, lui survivra longtemps car elle ne décède qu'après 1644.

Les biens de Guillaume Fouquet, dont : la seigneurie de Ste-Suzanne, celle de la Flèche, la terre et le manoir de la Blotière (à Cré/Loir) avec pigeonnier, douves, murs fortifiés, . . . qui « *fut utilisée par Guillaume Fouquet de la Varenne, confident du Roi de France et de Navarre Henri IV, comme relais de chasse* » est un logis de la moitié du XVè siècle, qui fut remanié par René de la Varenne, son fils, et légataire de tous ses domaines.

Le manoir de la **Blotière** →

Le 23 août 1635, René Fouquet Iè de la Varenne, dit aussi René de la Varenne (on doit prononcer Varanne), seigneur de La Flèche, marquis de la Varenne, baron de Ste-Suzanne et aussi toujours seigneur de *Culdebray*, est également « *chevalier et conseiller du roi (Louis XIII) en ses conseils d'état et privé, plus gouverneur de la ville et château de la Flèche* » où il demeure, rend l'aveu par l'intermédiaire de son procureur ou mandataire, pour la *Motte d'Aunay* à Mervent et le *Barrot* à Puy-de-Serre, « à



cause de Jeanne de la Roussière son épouse » (sic). Il en sera ainsi jusqu'à son décès à la Flèche où se tient sa famille. Jeanne, son épouse, lui a donné quatre fils et trois filles. René meurt en février 1656, un an après avoir fait ajouter au monument du roi Henri IV dans l'église St-Louis du collège des jésuites de la Flèche, le buste de son père et une épitaphe. Son p. 1300 épouse, Jeanne Girard, lui survivra presque vingt ans et décèdera à son tour en 1674 à l'âge de 80 ans environ.



← **Maison Laurens** (pignon pointu) Foussais
 Il y a fort à parier que Jeanne, l'épouse du Sieur de la Varenne, et fille de Guy Girard, seigneur de *Culdebray*, dont le blason se trouve (toujours) appliqué au fronton de la modeste église de Mervent, n'a probablement jamais mis les pieds sur son

domaine situé dans notre humble paroisse. De même qu'il y a fort à parier qu'elle n'a jamais rencontré aucun de ses fermiers, pas plus que ses métayers et les autres habitants de ce village de *Culdebray*. Nous poursuivrons plus loin avec les descendants des Fouquet La Varenne.

Maintenant revenons en arrière, et sur les notables ruraux qui ont déjà affermé et dirigé *Culdebray* depuis des décennies. Hélas, je n'ai pas beaucoup d'éléments sur les occupants de *Culdebray* à l'époque de Guy Girard, le seigneur du lieu, si ce n'est quelques actes de ventes ou d'échanges de terre et certains noms : le 1^{er} juillet 1589 (Maillaud T 4 notes Agroué dans dossier Arnaud + Robert not Fontenay), demeurent à la *maison noble de Cutepray*, Dame Marie Laurens et son époux Jehan Bossay, marchand fermier de la dite seigneurie, en indivis avec son beau-frère Mathurin Laurens sieur de la Cardinière (Foussais), et avec aussi M^{re} Nicolas Pasques, époux de Julyenne Jubien. Les deux premiers fermiers sont apparentés. Jehan Bossay y demeurait encore le 12 octobre 1592, tandis que le 6 et 14 juillet 1610, sa veuve était dite tutrice de ses enfants. Il est mort protestant. Le reste de la famille Laurens est à Foussais.

Cette famille Laurens, de Foussais, est connue pour être protestante. Comment un de ses membres a-t-il pu s'installer à *Culdebray* dont les seigneurs Girard étaient réputés pour être catholiques ! Mais, il faut savoir aussi que le coût pour un fermage pouvait être excessif ! Ce n'était pas à la portée de tout le monde !

Famille Laurens à Foussais :

François <u>Laurens</u> protestant			
X Marie Bernière			
/	/	/	/
<u>Marie</u> Cutepray	<u>Mathurin</u> Cutepray	<u>Cosme</u> Sr de la Fosse	. . . <u>Laurens</u>
X Sire Jehan Bossay	X	x Marguerite Boyot	X
protestant	Sr de la Cardinière	protestant	/
/	/	/	/
Cutepray	<u>Pierre</u> Sr de la Caquinière	protestant	<u>Suzanne</u>
	X Marie Béreau	avocat	x Paul Chaignevvert
	/	/	XX M ^o Jehan Turpault
<u>Pierre</u>	<u>Marie</u>	<u>Suzanne</u>	
° 1637	° 1638	° 1641	° ? + 1686 Foussais convertie
Protestant	protestant		



L'ancêtre, François Laurens, marchand drapier à Foussais est extrêmement riche. Il se fait construire en 1552 un logis remarquable (dit depuis la Maison Laurens et qui bénéficiait alors d'une loggia dans sa cour intérieure, de fenêtres à meneaux, de frontons au-dessus des portes ; malheureusement l'intérieur de cette demeure a été beaucoup défiguré au fil des siècles). De son épouse Marie Bernière, il eut plusieurs enfants : Marie qui avait épousé Sire Jehan Bossay aussi protestant, Mathurin, sieur de la Cardinière (de Foussais), Cosme sieur de la Fosse, marchand à Marans, qui aura une descendance dont un fils Pierre qui sera avocat, puis enfin un autre fils qui aura aussi une postérité.



Les deux premiers s'installeront plus tard à *Culdebray* puisque en 1567, Me Mathurin Laurens, figurait le dimanche 7 mars (Maillaud Tome 8 Nicolas Misère notaire Fontenay notes Soulard à Foussais) au

nombre des paroissiens, manants (sic) et habitants de Foussais chargés de pourvoir « pour l'augmentation du profit et revenu de la dite paroisse ; diverses terres sont arrentées à plusieurs dont à Mathurin Laurens demeurant à Foussais, et à Marie Bernière (Bernier), veuve de François p. 1301 Laurens, demeurant aussi à Foussais, . . . ».



Mais le 12 octobre 1592 (Maillaud T 2 notes Laurent + Mesnard not Fontenay + Robert not), Marie Laurens, l'épouse de Jehan Bossay, plus son frère Mathurin qui demeurent à *Culdebray*, sont tous associés avec Cosme Laurent, l'autre frère, qui lui se tient à Marans. A cette date, Mathurin Laurens, marchand et fermier, Philippe Dessayvre sieur du Poiron (mais demeurant de présent à Fontenay) et, ce dernier, en charge de *Demoiselle Guyet le Verrier*, veuve de Claude Goullard sieur de la Roche d'Appelvoisin , prorogeaient (faisait accord) le terme de la somme de 216 écus sols 14 sols 6 deniers, à elle dut, par Mathurin Laurens marchand, moyennant que se rendent plèges (caution) sire Cosme Laurens, marchand à Marans, et sire Jehan Bossay (époux de Marie Laurens, son beau-frère), aussi marchand et fermier, demeurant en la *Maison noble de Culdebray*. Mais à *Culdebray*, dans la *Maison Noble*, il y a un troisième fermier, M^{re} Nicolas Pasques, comme vu plus haut. D'ailleurs, il y a souvent eut plusieurs fermiers à la fois car c'était une grosse seigneurie qui englobait beaucoup de métairies sur Mervent

comme sur Foussais.

← **Culdebray** : n° 192 partie fin féodal début renaissance

L'association des enfants Laurens dure encore puisque le 18 novembre 1597, Mathurin Laurens est toujours en indivis avec son beau-frère selon l'acte suivant (Maillaud T 2 notes Laurens + Mesnard not Fontenay) : « sire Mathurin Laurens, Sieur de la Cardinière, ~~protestant, marchand et fermier de la seigneurie de Culepray~~ » appartenant au Sieur de La Roussière ; il demeure dans le logis noble (n° 192) avec sa sœur Marie et son époux Sire Jehan Bossay, aussi marchand et protestant, qui y décède d'ailleurs avant 1609. « Sire Mathurin Laurens était mort aussi avant le 10 novembre 1610 date à laquelle, son frère nommé Cosme était dit son héritier ». N'était-t-il donc pas marié et par conséquent sans enfant ? En tous cas, c'est son neveu, Pierre, toujours protestant, qui portera son titre de « sieur de la Cardinière ». Il sera avocat et aura une descendance de Marie Béreau dont en 1641 Suzanne qui se convertira à Foussais en 1686.

Antérieurement, un drame horrible avait eut lieu, probablement sur le territoire de Foussais, et avant 1590, dans lequel, est impliqué Mathurin Laurens. Est-ce une affaire d'argent, de religion ou une histoire de femme ?

René Brunet, fils d'un . . . Brunet et de Perrette Tabyne (Tabin), est assassiné par Mathurin Laurens, avant le 9 juin 1590. A cette date (Robert, notaire à Fontenay – voir Maillaud tome 10 notes Brunet à Mervent – Maillaud Tome 8 notes Soullard), « Hervé Brunet, son frère, marchand (tanneur) demeurant au village des Loges paroisse de Mervent, céda (transmettait à un défenseur) à Léon Dubois, sieur de la Villonnière, demeurant à Fontenay, son action en réparation civile et criminelle à l'encontre de Mathurin Laurens de Foussais, pour raison de l'homicide commis par ledit Laurens en la personne de feu René Brunet vivant frère dudit Hervé et duquel il est héritier en partie ». Quelle sera la suite du procès et ses conséquences ?

En tous cas, de 1592 à 1597, Mathurin Laurens est toujours fermier (en indivis) de la seigneurie de *Culdebray* et y demeure. L'un de ses remplaçants à la tête de cette grosse exploitation sera Jacques Bernardeau, le beau-frère d'Hervé Brunet, tous deux installés aux *Loges* et tous deux riches marchands. En effet, ce dernier avait épousé Nicole Bernardeau.

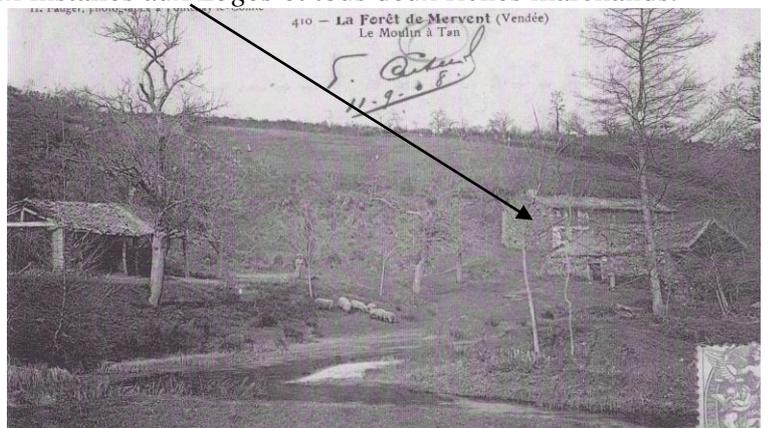
Brunet . . . ?

X Perrette Tabyne (Tabin) + av 1590

/ /

Hervé / René

X Nicole Bernardeau « assassiné par Mathurin Laurens »



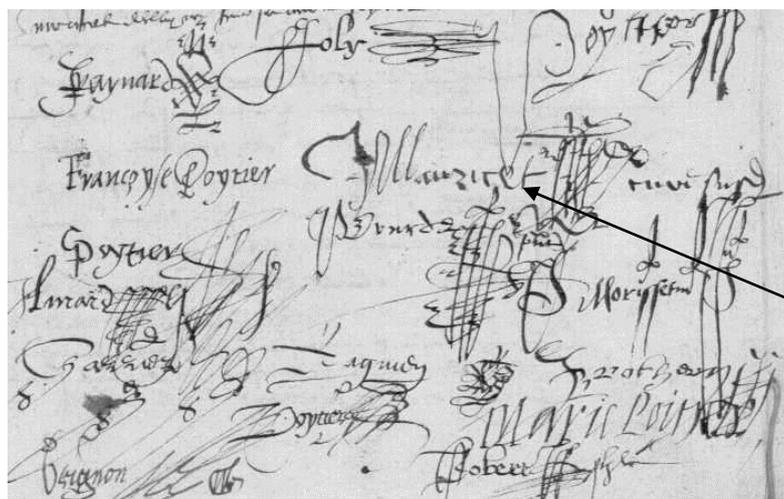
Postérité ?

file Jacques Brunet

X Jacques Arnault X Jeanne Barailleau

Moulin à tan des Loges →

Dans les mêmes temps, en 1592, dans un acte notarié, on



signale la présence d'un prêtre qui loge **p. 1302** dans la *maison noble* (sur le plan de 1810, n° 192, 93). Son nom nous est donné lors d'un mariage (voir : Maillaud T 2 notes Martineau, sieurs de la *Clavelière* p. 2) : le 19 janvier avait eu lieu le contrat de mariage (solennités de l'Église) de sire Jehan Raynard (fils de François et de Perrette Morisset demeurant (alors) au village de la Villonnière à la Chapelle-Thireuil), qui est dit marchand au faubourg des Loges de Fontenay, et de Françoise Poytier, fille de Jacques Poytier, marchand, demeurant aussi au faubourg des Loges de Fontenay, et de feu Claude Brunet. Le marié était

assisté de son oncle maternel *Messire Jehan Morisset* (orthographe exacte de sa signature : Mauricet ; sur cet acte il y a au moins 20 signatures ce qui prouve que c'est une famille très importante), qui est prêtre, curé de Scillé (D.S.), mais demeurant de présent à la *maison noble de Cutepray* (sic), et de son autre oncle maternel, Mathurin Morisset, marchand en la maison noble de Bois-Chapeleau (voir plus haut cette seigneurie), et présent également le gendre de ce dernier, François Joly, sergent royal en Poitou, de ce fait cousin germain du mari, et ainsi que d'Anne Davyet, la seconde femme dudit Jacques Poytier père (3 E 37/254 - 9-23 janvier 1592 François Mesnard notaire - vues 33 à 35). Quel lien de parenté, ce prêtre a-t-il avec le fermier – régisseur de *Culdebray*, Nicolas

Morisset, installé (en indivis avec André Bouheron et Jacques Bernardeau) à la suite des Laurens ?

← **Culdebray**, en : 1 métairie de la Porte, 2 borderie, 3 borderie

Dans cette période-là, encore, le 8 mai 1593 (Maillaud T 2 notes Jourdain + dossier généalogie Pizon + Maillaud T ? notes Casserons + Maillaud T 4 notes Pizon) : Jacques Duboys laboureur à bœufs, et Jacques Pizon marchand-boicelier demeurant alors au village de *Cutepray*, (dans l'une ou l'autre de ces borderies tandis que les frères Gachignard sont dans la *métairie de la Porte*) font échange avec Jehan Bouheron (tailleur d'habits alors à Fontenay devant Robert not Fontenay), d'une pièce de pré, près le village de *Cutepray*, hormis une quinzième partie appartenant déjà auxdits Duboys et Pizon, plus le tiers par indivis avec lesdits Duboys et Pizon d'une autre pièce de jardin aussi près le village de *Cutepray*, en échange de trois journaux de vignes près le bourg de Beugné (St-Maixent de Beugné). Et l'année suivante, le 24 avril 1594 (Maillaud T 2 notes Jourdain + dossier généalogie Pizon + Maillaud T ? notes Casseron + Maillaud T 4 notes Pizon) : les héritiers de feu Thomas Pizon (des *Ouillères*) vendaient à Guillaume Mallet, fagoteur demeurant à la *Guilbaudière*, « un journal de vigne au fief *Béliard* dépendant de la seigneurie de *Cutepray* » (sic). Encore une vente de terre : (Maillaud T 2 notes Turquais, Robert notaire Fontenay) le 23 mars 1602, « *Jacquette Turquay, demeurant au village de*



Lourdraise, et veuve de Pierre Turcault, vendait à André Garipault, sieur de la Fournière (toute proche et paroisse de Foussais) y demeurant, trois boisselées de terre au fief de *Cul de Pray* ». Est-ce encore des vignes ?

Nous avons vu que, depuis plusieurs décennies, le pays avait été ravagé par les répercussions des

guerres de religion. Il y eut aux alentours du nouveau siècle (1600) une relative période de paix qui, hélas, fut gâchée par de graves épidémies (dont de la peste en 1592) qui ravagèrent une bonne partie du Poitou à trois reprises : en octobre 1603, de juin à octobre 1604 et en septembre 1607. Présentement, il n'y a plus de combats organisés entre les deux parties comme dans le passé mais on recense encore des victimes oubliées. Ainsi, certains sont encore appelés à témoigner comme le prouve l'acte **p. 1303** suivant : (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 3 E 37/273 - vue 402) le 20 novembre 1607, Samuel Ogier, Jacques Quineffault, François Regnaudin, Hubert Chapellain, Hugues Jamonneau et Henry Chauviré, tous habitants de Fontenay, certifient : « avoir bien connu feu Melchisedecq Augereau, sieur de Charzais et y demeurant et qu'en juin 1585 environ, il fut tué à la guerre d'un coup d'arquebuse vers le château de la Forêt sur Sèvre, que ledit Augereau portait les armes pour le parti de ceux de la religion prétendue réformée, de laquelle religion il a toujours fait profession. Avec lui était le nommé Saint Aignan, son proche parent, que personne n'a revu depuis ». Sans reconnaissance de décès, il était impossible de faire une succession !



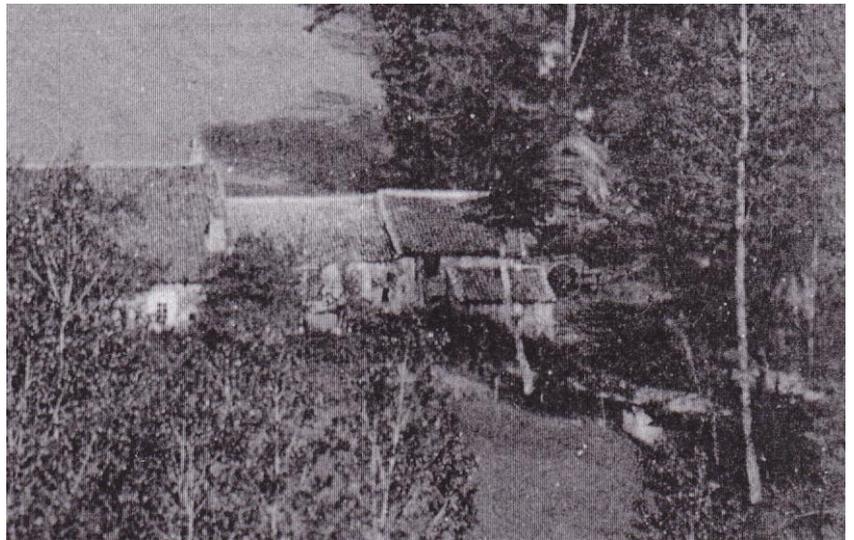
arquebusier, XVI^e s.

De 1600 à 1700 plusieurs familles vont diriger et affermer *Culdebray* tandis que d'autres ne seront que métayers ou bordiers dans le village de la seigneurie ; on y trouve pratiquement que des membres de famille protestante. Est-ce à dire que ce sont les plus aisés ! : Jacques Bernardeau fils, fermier, Nicolas Morisset fermier et André Bouhéron aussi fermier, et pour ces trois-là, en indivis. Puis, on retrouve la famille Clisson et en fin de ce siècle, la famille Dessains. Ce sont eux qui dirigent *Culdebray* au moment où l'héritière de la famille Girard se marie avec René Fouquet (1608) ; ces fermiers ne demeurent pas forcément dans le manoir même. A côté, dans le village, Pierre et Jehan Gaschignard sont toujours installés, dans la *métairie de la Porte* (comme vu plus haut).

L'acte du fermage est passé le 9 mars 1611 (3 E 37/278 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert + Maillaud T 2 notes Morisset) : « René de la Varenne, baron de Sainte Suzanne, seigneur de la Roussière, **Cuteprays** et autres lieux à cause de Jehanne Girard son épouse (fille de feu Guy de la Roussière, seigneur de *Culdebray*, et de Jeanne de Poix), afferme à André Bouheron, Jacques Bernardeau fils et Nicolas Morisset, marchands demeurant à Mervent, qui prennent à ferme pour 7 ans, au prix de 2.130 livres par an, les maisons nobles, terres et seigneuries de **Cuteprays**, aussi de Puy de Serre, avec les dîmes, terrages, cens, rentes et droits de fief ».

Moulin à eau de **Prousteau** (Portail) →

Quelques jours plus tard, ces mêmes fermiers donnaient (sous – afferment encore), le 16 mars 1611 (Maillaud T 2 notes Morisset + Robert not Fontenay) « à ferme pour 7 ans à Jehan Bobin, meunier au moulin à eau de Prousteau (Portail pourtant dépendant probablement du château de Mervent avant l'an mil) dépendant de *Cuteprays* (sic), ledit moulin à eau et le moulin à vent de *Cuteprays* » (moulin de la Garenne) et le 19 mars (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 3 E 37/278), les mêmes sous – affermaient encore « pour 7 ans à Thomas et Christophe

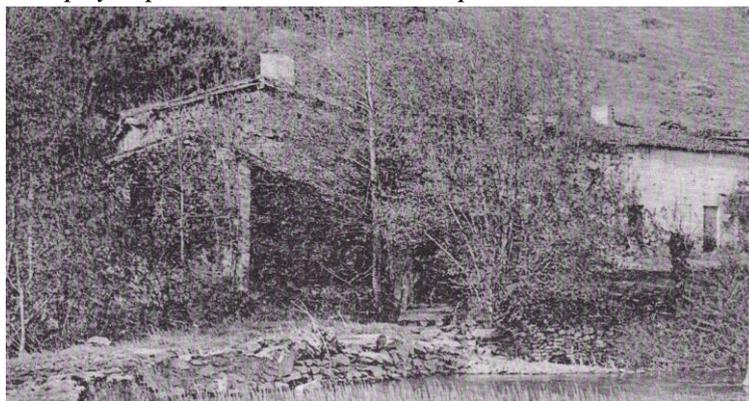


Girard, frères, laboureurs à charrue demeurant en la métairie du Coulombier à Foussais dépendant de la seigneurie de *Cudebray*, ladite maison et métairie (du Colombier) et à Pierre et Jehan Gaschignard, frères, laboureurs à charrue, demeurant alors en la métairie de La Gastaudière à Foussais, la métairie de la seigneurie de *Cudebray*, près la porte de ladite seigneurie » (n° 206). Et encore, peu après, le 6 avril, les mêmes sous – afferment « pour 7 ans à Pierre Encrevé, laboureur à charrue demeurant au village de Veux paroisse de Foussais, la métairie de la Gastaudière, au village de Sérigné de Foussais, remise et annexée à la maison noble de *Cul-de-Bray* » (qui en font aussi partie).

Ces mêmes fermiers, par indivis, de la seigneurie de *Cul-de-Bray*, le 29 décembre 1612 (3 E 37/281

Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) « *reconnaissent avoir été payés par Pierre Senon de l'exploitation et jouissance qu'il aurait faites de partie de la maison du château de Puy de Serre, selon la ferme (bail) fait le 30 septembre 1611* ». Mais,

quelques temps plus tard, l'un d'entre eux décède puisque le 29 novembre 1614 (Robert not Fontenay + famille Chabot à la Jamonnière + Maillaud T 6 notes Bouron et Maillaud T 2 notes Morisset) « *M^o André Bouheron, qui est alors dit notaire et Jacques Bernardeau, alors marchand au Gros Nohier de p.1304 Fontenay* (qui a quitté la Vallée paroisse de Mervent), étaient fermiers pour deux tiers de la seigneurie de *Cul-de-Bray* ». Le bail



a dû être modifié à la suite du décès de leur associé qui a des héritiers. Le 11 juin 1616, « *les héritiers, de défunt Nicolas Morisset, vivant aussi fermier et pour un tiers, délaissaient ledit tiers de ferme à sire Jacques Bernardeau, et à M^o André Bouheron, et tous deux déjà fermiers des deux autres tiers* ».

Moulin du **Besson** →

Cette seigneurie est donc immense ! Elle nécessitait, pour les preneurs, des qualités de gestion, de la surveillance et naturellement aussi de gros moyens pour pouvoir en avancer le fermage. Voyons un peu qui étaient ces trois gros fermiers.

La famille Bernardeau est connue à Mervent : le père de Jacques Bernardeau, protestant, est un riche marchand – tanneur, notable de la paroisse, qui demeure avec les siens au moulin à tan des Loges. Il est nommé « *adjudicataire du greffe de la taille (impôts) de la paroisse de Mayrevent* » (sic) le 5 novembre 1593. Il est aussi propriétaire avec ses « *persounniers* » (membres d'une même famille vivant en communauté sous le même toit) et y demeurant, d'abord donc : du moulin des Loges, du moulin Besson et du moulin à tan de la Vallée, où il s'installe en 1595, et où d'ailleurs il décède en 1599. Il connaît bien la seigneurie de *Culdebray* puisque l'un de ses petit-fils est apparenté avec M^o Nicolas Pasquet (voir plus haut) qui a été fermier de *Culdebray*, en 1589. Après sa mort, c'est son fils, Jacques, qui lui succède. Ce denier est d'abord, en 1601, « *adjudicataire du « marc » des cuirs et marchandises de tannerie (sic) de la paroisse* (il contrôle la qualité, les quantités et effectue le marquage des peaux) *de Mervent* ». En 1611, il est fermier de *Culdebray* (comme vu plus haut). Ce riche marchand a gravité rapidement l'échelle sociale et bientôt, il vise encore plus haut.

Après s'être installé au port du Gros Nohier, de Fontenay, dont les marchandises transitent par voie d'eau, sans arrêt, vers Marans, il est, en 1623, fermier d'un domaine encore plus vaste le « *Chateau d'Oulmes* » (immense domaine dont les communs démesurés, de construction de la fin du XVII^e siècle, présentent la forme d'un fer à cheval) où il demeure. Puis, peut-être après avoir « *fait sa pelote* », il part s'installer à Marans, ville hautement favorable pour le commerce, où il se fait construire un logis digne d'un riche marchand – bourgeois qu'il est devenu. D'ailleurs il y décède en 1639 (voir bull. n° 49 la Vallée).



Ancien château baronial d'**Oulmes** →

La famille Morisset est, elle aussi, depuis longtemps à Mervent. Ses membres sont installés dans plusieurs hameaux de la paroisse : la *Jamonnière*, la *Cornelière* et l'*Ourdraire*. Un Morisset . . . , eut d'une alliance inconnue trois fils apparemment tous nés à Mervent : Pierre, François et Nicolas.

Pierre, qui demeurait en 1590 avec son épouse Marie Maryonneau, était dit alors marchand au village de la *Cornillière* paroisse de Mervent. Mais, le 8 juillet 1615, il a quitté Mervent et s'est installé à la Chapelle-Thireuil où il est notaire et fermier de la seigneurie du Bois Chapeleau (voir plus haut p. 1166). Il y décède avant le 7 mai 1616 laissant de son mariage une fille unique (Robert notaire, Maillaud T 2 notes Morisset) : Jehanne qui se marie sur la Chapelle-Thireuil.

François, demeurait lui aussi en 1590 avec son épouse Marguerite David, était dit aussi alors

marchand – tanneur au village de la *Cornillière*. Qu'est-il advenu de lui et de sa famille ?

Nicolas, lui aussi, à la même date, demeure au même lieu avec son épouse Catherine David, qui



est la sœur de la femme de son frère. En 1598, il s'est installé au village de *Landerayre* (sic) paroisse de Mayrevent (sic). Il est aussi marchand-tanneur donc dans ce village de l'*Ourdraire* où, tout proche, coule le *ruisseau de la Cornelière* (beaucoup plus important qu'aujourd'hui) dont l'eau est indispensable pour le travail du tannage des peaux. En 1601, il s'associe avec Pierre Aubonneau, Jacques Bernardeau **p.1305** (vu plus haut), Mathurin Toumelet de la *Jamonnrière* et Jacques Brunet (vu

plus haut), des *Loges*, pour un cinquième en 1601, de « *l'adjudicataire du « marc » des cuirs et marchandises de tannerye (sic) de la paroisse* ». En 1611, il s'associe encore avec Jacques Bernardeau, alors à la *Vallée*, et André Bouheron, des *Ouillères* et « *prend à ferme (comme vu plus haut) les maisons nobles, terres et seigneuries de Culteprays, Puy-de-Serre, . . .* ».

← Logis de l'**Ourdraire** n° 124



Mais, où demeurerait-il exactement à *L'Ourdraire* ? Dans la borderie n° 124 située à gauche du chemin (et qui est devenue deux cent ans plus tard une belle maison bourgeoise – que nous verrons dans un bulletin sur ce hamlet) ou bien dans la métairie n° 125, 126 qui conduit jusqu'au *Pont de l'Ourdraire* et lequel par un pontceau enjambe le ruisseau (*Cornelière*) ?

Nicolas Morisset eut de Catherine David (parfois nommée Mathurine Davy) deux enfants : Jehan qui prendra sans doute la succession de son père, puisqu'il est dit aussi tanneur à *Laudrayre* et Marguerite mariée avant 1616 avec Gilles Marc. M^{tre}

Morisset se remarie avec Renée Denis qui lui donna des enfants. Quel âge peut-il avoir lorsqu'il décède avant 1614, en laissant des enfants mineurs ?

Le bail du fermage de *Culdebray* demeure pour un temps entre les mains de ses deux associés. Ce n'est que le 11 juin 1616, que « *les héritiers, de défunt Nicolas Morisset, vivant aussi fermier et pour un tiers, délaissaient ledit tiers de ferme* ». Renée Denis, sa seconde épouse, est alors tutrice des ses enfants nés de ce second mariage. Naturellement, on comprend bien qu'ils vendent la part de leur père. Sera-t-il remplacé comme fermier de *Culdebray* ? Quelques années plus tard, Nicolas Morisset fils (né du second mariage), marchand demeurant toujours à *Laudrayre* p/sse de Mervent, et époux de Jeanne Marsaud, hérite en 1664, de « *la quarte partie de la métairie de la Bodinière (toute proche) p/sse de Mervent, à partager avec lesdits Morisset et Marsaud qui en avaient acquis les trois autres quarts, tous ses neveux* ».

Mais, il y a aussi d'autres branches Morisset, qui ont toutes un lien de parenté, et qui s'uniront plus tard par mariage avec des enfants des familles Daguin puis Dessayvre. Ceux-ci seront, à leur tour, aussi fermiers de la seigneurie de *Culdebray*.

Mais quel lien unissait, aussi, Nicolas Morisset père, certainement devenu un riche marchand – tanneur avec *Messire Jehan Morisset* (voir plus haut p. 1302), qui est prêtre, curé de Scillé (d.s.), mais demeurant en 1592 à la *maison noble de Cudepray* (sic) ? Ce prêtre a pour sœur Perrette Morisset et un frère Mathurin. Et, quel est encore le lien avec un autre prêtre, Jacques Moricet, demeurant en 1584 à St-Michel-le-Clouc, qui par accord passé (Lymonneau notaire à Fontenay) « *devait faire le service divin du prieuré dudit St-Michel* ».

← L'église et le calvaire de **St-Michel**



Et, quel lien unissait, encore, Nicolas Morisset père, avec Mathurin l'oncle du curé ci-dessus ? Ce Mathurin Morisset dit *l'aîné*, s'élève, lui aussi, dans l'échelle sociale puisqu'il peut se permettre d'envoyer son fils Mathurin *le jeune* en pension chez Josias Martineau, procureur au siège royal de

Fontenay après accord fait devant notaire en date du 12 novembre 1593 (qui a de la famille au logis tout proche de la *Clavelière* de Mervent ; Robert, notaire à Fontenay voir Maillaud T 2 notes Martineau, sieurs de la Clavelière + Clavellière bull. n ° 49) « *pour icceluy nourrir loger et herberger et luy monstrer et enseigner et lexercer en lestat de praticque que ung*



procureur doibt et est tenu faire à ses clairs » (sic), pendant un an et moyennant 30 écus sols.

Le troisième associé de la ferme de la seigneurie de *Culdebray* est **p.1306** André Bouheron. La famille Bouheron (écrit plus tard Bouron), dont plusieurs branches vivent aux *Ouillères*, fut incontestablement protestante mais l'un de ses membres fut tout de même inhumé catholique (nous les reverrons lors d'un bulletin sur les *Ouillères*).

← Partie ancienne du **Logis des Ouillères**

Celui qui nous intéresse présentement, André, était le fils de Guillaume (+ av. 1583) et de Marie Chastelle (Chasteau) lesquels avaient eu deux fils : Jehan et André. Les Bouheron ont aussi quelques biens à Fontenay dont le Logis Saint-Hierosme es (dans le) faubourg Ste-Catherine où décèdera justement Guillaume leur père aux alentours de 1586.

Mire André Bouheron, lui, est installé au village des *Ouillères*. (n° 13 et 15 rue du Centre, logis qui possède encore deux belles cheminées décorées de fresques du XVI et XVIIème). Il y est dit marchand de bois et adjudicataire pour les bois de la forêt royale, marchandises qu'il livre jusqu'à Marans. C'est aussi un notable qui, en 1593, est fermier en indivis (voir plus haut) des tailles de la paroisse de Mervent. En 1609, il est dit *notaire en cour lay* puis *procureur* de la baronnie du Petit Chasteau de Vouvant et en 1611 il est fermier, encore en indivis, de la seigneurie de *Culdebray* (comme vu plus haut). Il avait épousé avec contrat de mariage Louise Chaboceau, de Vouvant, avec qui il aura au moins Anne et Jacques.

Les deux cheminées du **Logis des Ouillères** →



Ce dernier rachètera, après le décès de son père, le 19 janvier 1619, la charge de *fermier* receveur des baronnies de Mervent et Vouvant, et continuera de gravir l'échelle sociale puisqu'il sera procureur du roi à Vouvant. Il sera même anobli vers 1633 et portera alors le titre de « *Honorable Homme, sieur de la Rovergne* » du nom d'une de ses terres des *Ouillères* (voir Maillaud T 11 notes Draud, Maillaud T 7 notes Grudé, T 20 notes Chantefain, T 6 notes Bouron à Mervent). Les descendants d'André Bouheron, fermier de *Culdebray*, toujours dans la magistrature, deviendront des « *bourgeois* » de plus en plus aisés. D'ailleurs, en 1810, la « *maison noble* » de *Culdebray* et les terres autour appartiennent (nous y reviendrons plus loin) à la veuve Raison, domicilié à Fontenay, dont l'époux Marie Joseph, était arrière –arrière petit fils de M° André Bouheron.

Reprenons les familles qui, de 1600 à 1700, seront encore fermiers de *Culdebray* et voyons aussi les métayers ou les bordiers qui demeurent dans le village.

Curieusement, sont cités en 1617, deux personnages : M° Charon et M° Rayreau qui sont dit alors notaires de *Culdebray* (Maillaud T 20 notes Bereau). Je ne pense pas qu'ils y demeurent. Une famille, les Maupetit (qui, plus tard, y demeurera longtemps) pourrait peut-être, elle, y être déjà installée : le 24



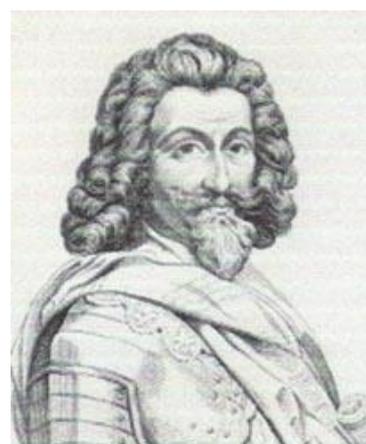
décembre 1619 (3 E 37/296 - 15-31 Jehan Robert notaire à Fontenay) : Pierre de Couignac (Coignac, hameau près de Marillet et Puy-de-Serre), sieur propriétaire de l'office de contrôleur, visiteur et marqueur des cuirs de Mervent, tant en son nom que comme ayant charge de Charles Deslandes, écuyer, conseiller du roi, maître des eaux et forêts des sénéchaussées de Fontenay et Civray, sieur de l'autre moitié dudit office, comme (second) mari de Catherine Grignon, afferme pour trois ans ledit office à Jehan Maupetit, marchand tanneur à Pissotte, et à Gabriel Maupetit son frère, marchand tanneur à Mervent, pour 70 livres par an et « *ung mille de gros cuir à faire carrelure de*

soulier bon et bien apresté à faire ouvrage ». Quelques années plus tard, le 31 décembre 1622, reçu est donné du prix de la ferme (citée plus haut) aux dits Maupetit par ledit de Couignac (époux de Jeanne Brisson qui est sœur de feu Arthus) et par Catherine Grignon, veuve en premières noces d'Arthus Brisson. Mais où ce Gabriel Maupetit, marchand tanneur, demeure-t-il exactement à Mervent ? Parmi les membres de ceux installés à *Culdebray* (et que nous reverrons plus loin), il y a plusieurs hommes qui porteront ce prénom !

p.1307 Pourtant, à ma connaissance, il n'a jamais été fait mention d'un tanneur à *Culdebray* (écrit : *Cute Braye* en 1618 dans le journal de Paul de Vendée, de la paroisse de Payré), pas plus que d'un meunier (ou d'un farinier) mais seulement d'un huilier (à noix ; les noyers abondaient dans ce secteur) répondant au patronyme Maupetit.

La Ménaudière →

Dans ces mêmes années, on est loin d'avoir retrouvé la paix en Poitou. Des troubles subsistent à nouveau et les routes ne sont pas sécurisées. Ainsi : le 30 juin 1621, « à 7 h du matin, Josias Tabarit, receveur des tailles pour le roi (Louis XIII) en l'élection de Fontenay, se transporte chez André Garipault, écuyer, sieur de la Mesnaudière (de Foussais, où ce dernier possède une belle propriété), lieutenant du vice – sénéchal établi pour sa majesté en cette ville, et lui déclare que la veille il aurait reçu une lettre du sieur de Lestang, commis à la recette générale des finances à Poitiers, pour transporter à ladite recette générale les deniers de sa charge et prendre, pour cet effet, (une) escorte suffisante pour les amener jusqu'à Poitiers et pour en empêcher la perte qui pourrait survenir par les gens de guerre qui sont dans cette province. Il lui demande donc une escorte pour le lendemain matin, pour laquelle il ne veut engager aucun frais. Ce



à quoi, Garipault répond qu'il devait être averti au moins trois jours avant, afin d'avertir ses compagnons, et de les empêcher soit d'aller aux champs (dans leurs maisons de campagne pour surveiller les moissons), soit d'exécuter les commandements du **maréchal de Praslin** (Charles de Choiseul-Praslin (1563-1626) qui se distingua au siège de La Rochelle 1627-28 ; plus tard, sa lignée, par un mariage en 1732 avec Charlotte d'Hautefort, descendante des Girard-Fouquet La Varenne, deviendra propriétaire de *Culdebray*) et du comte de la Rochefoucault, lieutenant pour le Roi en Poitou (François V de la Rochefoucault gouverneur du Poitou en 1623 et père du célèbre La Rochefoucault créateur des fameuses « Maximes »), soit de servir le vice – sénéchal et assesseur de la vice – sénéchaussée de Fontenay, en campagne pour le service de sa majesté ».

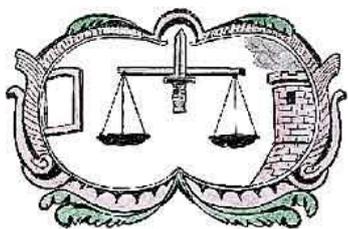
← Charles de **Choiseul-Praslin**

Bientôt, il est fait mention à *Culdebray* d'un nouveau fermier qui semble bien y demeurer au moins pour un temps : M^o Jehan Creuseron (Cruzeron) sieur de la Girouette. Cette famille, très nombreuse, est connue depuis longtemps dans la région notamment à Fontenay mais surtout à Vouvant. En effet, Jehan Creuseron, père, sieur des Granges, est « praticien » en 1579, ce qui était alors clerc de notaire ou notaire, à Vouvant (Maillaud T 13 notes + T 6 Jamin). Son petit-fils, aussi nommé Jehan, tout naturellement, sera également notaire puis il demeurera pour un temps à *Culdebray* dont il sera fermier. Justement, à *Culdebray*, il y aura plusieurs notaires qui s'y succéderont. Peut-on en déduire, selon l'explication qui suit, que cette seigneurie était à *haute justice* ?

Voyons le statut d'un notaire : sous l'Ancien Régime, à une époque où seulement une infime minorité de la population sait lire et écrire, on ne devient pas notaire par hasard. Il faut être issu d'un milieu aisé, avoir reçu une éducation largement supérieure à la moyenne, être de mœurs irréprochables, et enfin acheter la charge de notaire pour avoir le droit d'exercer dans un village. C'est donc sans surprise que les notaires forment une classe privilégiée et nouent des alliances très étroites avec leurs congénères. Et c'est tout naturellement qu'un notaire choisira son successeur au sein de sa famille. On distingue principalement 3 types de notaires sous l'Ancien Régime : Le

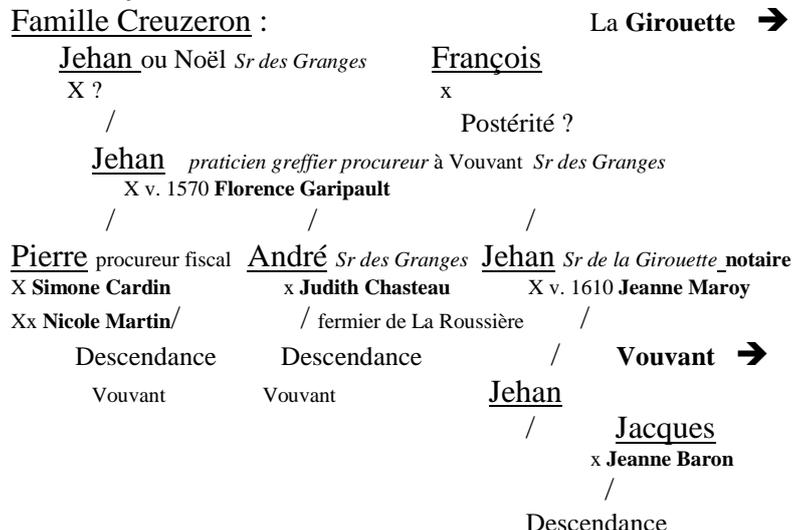


notaire apostolique : établi par l'Eglise, il consignait les actes ayant trait aux matières spirituelles et ecclésiastiques. Le notaire seigneurial : commis par un seigneur, il exerce dans les limites de la justice de la seigneurie. Ainsi, seules les seigneuries ayant droit de **haute justice** peuvent disposer d'un notaire. Le notaire royal : c'est le plus courant. Il est nommé par le roi, via des lettres de provision d'office, pour exercer dans un village déterminé. Néanmoins, n'importe quel habitant d'un village plus ou moins voisin peut **p.1308** faire appel à lui et il officie donc en pratique dans un rayon assez large autour de son village. Il reçoit les divers actes de la vie quotidienne : baux à ferme, transactions, achats, quittances, obligations, procurations, testaments, contrats de mariage... Le notaire est un personnage primordial du village car de par son statut social : il est, avec le seigneur et le curé, le personnage le plus important du village. Le notaire était, avec les bourgeois et marchands, le plus riche du village. Il possède une grande quantité de terres, bien supérieure aux laboureurs, alors qu'il ne vit pas uniquement de l'exploitation agricole ou de l'élevage. De par son rôle : il est marieur, arbitre, banquier, agent immobilier... Il est omniprésent dans la vie de la communauté puisqu'il consigne tous les actes qui rythment le quotidien des foyers. Loin d'être un simple scribe, il est le référent vers lequel on se tourne pour régler les affaires courantes : transactions, compromis, litiges, reconnaissances de dettes, mariages... Il écoute, conseille et consigne. La plupart du temps, le futur notaire commence sa « carrière » en tant qu'écolier. Il poursuivra parfois ses études jusqu'à devenir bachelier ès (en) droits, voire docteur ès droits. Il est souvent dit praticien (abrégé « praen » sur les actes), autrefois clerc de notaire, à ses débuts et généralement au service de son père. Ensuite, à la mort de son père, il lui succède la plupart du temps, après avoir racheté l'office de notaire. Il peut également embrasser la carrière en succédant à un notaire des environs après avoir payé de la même façon les droits d'exercice.



Justice ancien régime sur notre territoire

Famille Creuzeron :

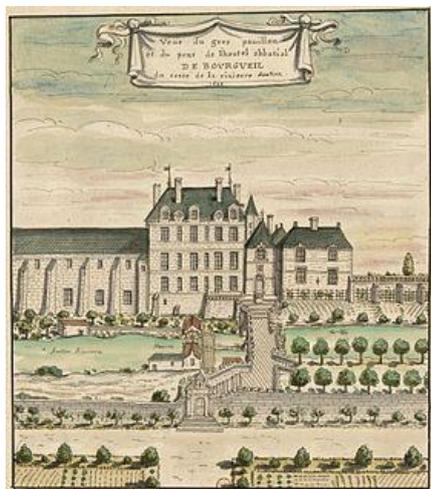


Jehan Cruzeron (fils de Jehan parfois nommé Noël) porte le titre de sieur des Granges (le gros village des Granges se trouve tout près de la Métairie de la Girouette - voir plan plus loin). Il avait épousé (v. 1570) une jeune fille née dans une famille aisée de notable de la région, Florence Garipault (fille de Pierre et de Marie Buschayre). Certes, elle est issue d'une branche collatérale de ce lignage à l'origine calviniste, et qui se distingue dans la magistrature : avocat, échevin et maire de Fontenay. Et, comme beaucoup d'autres à cette époque, cette famille pratique l'endogamie : c'est le mariage de raison ou forcé dans les classes possédantes et, par rebond, les classes les plus basses de la société le pratiquent faute de pouvoir s'extirper de leur condition autrement que par ce biais. L'un de ses membres, André Garipault, anobli en 1597 et, devenant alors *écuyer*, porte blason (ci-contre). Il possède entre autre le Logis de la Fournière à Foussais et dont il est le seigneur (voir bull. 51 La Citardière p. 1170).



Le couple Creuzeron-Garipault, plus modeste, demeure en la ville de Vouvant où Jehan est « praticien » (clerc ou notaire) en 1579, et où il possède, entre autre, la grosse métairie de la Girouette (qui lui vient d'ailleurs de son épouse – ci-dessus). En 1582, il est dit « greffier » (le greffier a la lourde tâche d'être le témoin solennel des actes de procédure. Son métier fait partie, sous l'Ancien Régime, comme celle du procureur, des offices vénaux. La charge est d'ailleurs l'une des plus chères).

C'est le début d'une ascension au sein de la *bourgeoisie d'offices*, qui commence au *greffier* (et à l'*huissier*) pour s'élever jusqu'au seuil de la *noblesse de robe* (magistrature).

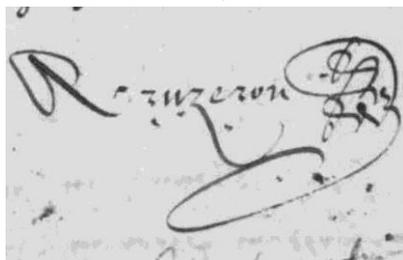


Mais, en plus, il est aussi fermier (gestionnaire ; selon un acte du **p.1309** 30 juin 1590 Mesnard notaire) en indivis avec Hilaire Jamin, également de Vouvant, des terrages et dixmes (sic) dépendants de l'abbaye St-Pierre de Bourgueil-en-Vallée (Bourgueil 37), en la paroisse du Busseau. Puis à nouveau, le 8 juillet 1590, les mêmes, sont aussi encore fermiers adjudicataires des terrages d'Auzay (proche de Fontenay), Foussais et le Busseau également dépendants de l'abbaye St-Pierre de Bourgueil-en-Vallée.

← **Abbaye St-Pierre** de Bourgueil-en-Vallée

En 1594, M^o Jehan Cruzeron, sieur des Granges, est devenu procureur fiscal des baronnies de Vouvant-Mervent (la principale fonction du procureur est de rédiger les actes, suivre les procédures et accomplir les formalités au nom des plaideurs). C'est ainsi qu'il est cité lors d'un acte du 9 juillet 1594 (Robert notaire) lorsqu'il perçoit de sire Jacques Viète, marchand à Foussais, une somme de six vingt treize écus un tiers (sic). Il était décédé avant 1598 et avait eut, de Florence Garipault, plusieurs enfants à qui il a fait donner une très solide instruction (ils signent tous très bien) dont entre autre : Jehan, Pierre et André.

Pierre, porte aussi le titre de sieur de la Girouette (métairie et borderies qui ont gardées leur aspect XVII – XVIIIème) après le décès de son père. Il était l'époux de Nicole Martin (fille de greffier) dont il eut pas moins de sept enfants tous nés à Vouvant. Au moment de son décès (+ av. 1624), il est dit « *ex-procureur fiscal* » à Vouvant. A la suite justement de la mort de *Honorable Maître Pierre Cruzeron*, sieur des Granges, une transaction est faite le 6 mars 1624 (ADV 3 E 69/69) entre André (son frère qui devient à son tour sieur des Granges) et, qui est dit alors « *fermier de la Roussière* » (St-Jean de Beugné 85) et y demeurant, et Jehan, l'autre frère. Cette transaction, entre les héritiers, concerne des biens laissés par leur père.



← Signature : **André Cruzeron**

André, quant à lui, avait épousé Judith Chasteau dont il n'eut pas moins de douze enfants, garçons et filles. M^o André Creuzeron ne quittera Vouvant que quelques années, pour St-Jean-de-Beugné, de 1620 à 1625 puis, il est fermier de la Faymoreau en 1637 (château de Faymoreau ci-contre restauré).

Château de **Faymoreau** : devant et derrière →

M^o Creuzeron et son fils aîné, René, qui a alors 31 ans ont de graves démêlés avec le curé du lieu. En effet, Messire Jacques Benoist, prêtre, curé recteur de la paroisse de Faymoreau, y demeurant a fait prélevé la dîme (qui lui est due). Mais l'affaire tourne mal et le curé portant plainte, fait notifié : « *dict en ce complegnant à Dieu au Roy et à justice que le vint neufiesme de juing dernier fut dixmer les aygneaulx de lad parr/ de Faymoreau à lui appartenant comme curé dudît Faymoreau, ayant dixmé deulx aygneaulx de la Grange*



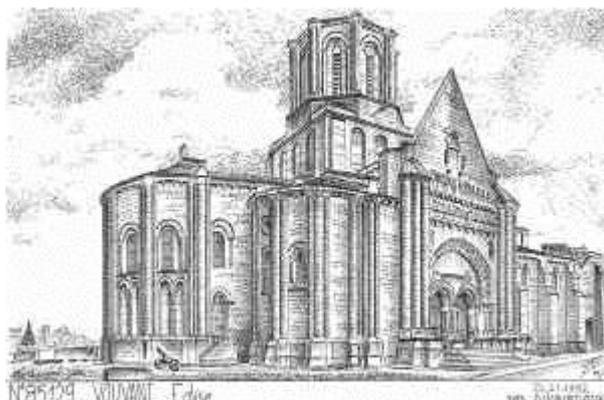
Métivier (et – ci-dessous) les auroit amené au lieu de la Chauvettière pour les garder pendant quil alloit dixmer au moulin





de Faymoreau, et estant de retour de dixmer audit moulin auroit rencontré aucdit lieu & village de la Chauvetière les nommés André & René Cruzeron père & fils fermiers de la seigneurie dudit Faymoreau, Jacques Druillaud, André & René Druillaud ses enfantz mestayers audict lieu de la Chauvetière despendant de la seigneurie dudit Faymoreau, lequel Benoist (le curé) auroit en leur présence prins la dixme des aygneaulx de ladite mestayrie et pour

son droict luy en escheut deulx quil marqua en leur présence, estant party & éloigné (de) centz pas de lad **p.1310** mestayrie de la Chauvetière sestant un peu arresté a demander un reste de dixme qui luy appartenoit sur quelques aygneaulx avec les deux quil emmenoit, acourent après luy jurant le St nom de Dieu (Bon Dieu de Bon Dieu ! et autres jurons) comme teste de mort je renie Dieu tu es un boucher je ne fais non plus destat de toy que du bourreau de Fontenay sy ce nestoit le caractère que tu portes (représenter Dieu) nous tassommerions en ce chemin mayz continuant a jurer le nom de Dieu tu nous rendras nos aygneaulx, ce jettèrent à luy & luy deschirant ses vestementz avecq mille insolances & parolles injurieuses contre son ordre (mais aussi sur le sacré de sa fonction) et de force violence, ostèrent a luy & a ses gentz lesdict deulx aygneaulx quil avoit dixmé & les firent conduyre & emmener par lesdictz Druillaudz leurs mestayers audict lieu de la Chauvetière. Le complegnant les suivit jusques à la porte du toit pour les demander & entrer audit toit pour les prendre, ou il fut empesché par lesdictz Cruzérons & lesdictz Druillaudz mestayers jurant & maugréant comme dessus que sil ne sen alloit quil seroist contrainct de le battre et assommer. Et voyant, ledit complegnant, leur furye ce seroit retiré de peur quil luy fissent plus quil navoict fait . . . » (sic). Qui a tort dans cette affaire ? Les Cruzeron n'ont pas l'air facile et faut-il qu'ils soit « chétifs » (en patois, mauvais) pour ainsi rudoyer le représentant de Dieu ! Mais, peut-être, le curé abusait-il réellement pour être traité ainsi de boucher (marchand de viande), d'être pas mieux que le bourreau de Fontenay, et être ainsi molesté !

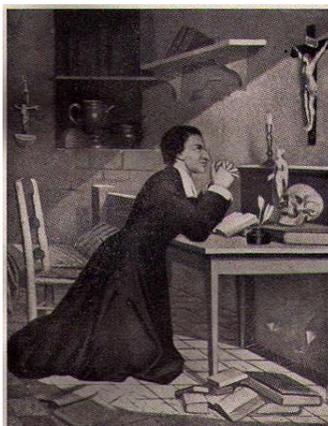


Si je m'attarde sur des faits-divers de l'époque, c'est pour mieux comprendre les mœurs de ceux qui ont vécu à ces moments-là et nous en rapprocher quelque part !

Parmi les enfants de M^o André Cruzeron, Jehan né en 1615 à Vouvant, sera dix ans plus tard prêtre desservant le prieuré de cette paroisse. Le 7 mai 1647, il « testait en cette ville, de présent gisant au lit de maladie naturelle » (Baron notaire). Il décéda six ans plus tard à l'âge de 38 ans et fut inhumé le 2 novembre 1653 à Vouvant.

L'église de Vouvant : la sacristie est derrière →

Cette famille Creuzeron profondément catholique, le demeurera. Plusieurs générations plus tard presque tous les descendants sont encore à Vouvant. Parmi ceux-ci, Jeanne Creuzeron (ou Florence ° 1658 fille de Jacques aussi greffier, avocat fiscal à Vouvant où il fut inhumé en l'église en 1677, et de Jeanne Baron), veuve en secondes noces de M^o René Goulard, sieur de la Simonnière, qui fut le premier inhumé dans le nouveau cimetière (à la sortie de Vouvant face au château dudit lieu) béni le 25 février 1712. Jeanne (qui décèdera en 1739 âgée de 81 ans) « testait le 31 janvier 1716, léguant sa maison et jardin à Messire Louis Marie Grignon de Montfort, prêtre missionnaire de la communauté du St-Esprit » (selon l'abbé Dubin qui fut curé de Mouilleron-en-Pareds : ADV J 881, Bourneau). Louis Marie Grignon de Montfort s'était installé dans une grotte de Pierre-Brune, d'où, d'ailleurs, il fut chassé par M^o Moriceau de Cheusse (propriétaire de la Citardière – voir bull. n° 15 *Qui êtes-vous Mr de Montfort*, n°s 27, 28, 29). C'est la même maison ainsi citée en 1662 « une maison sise à Vouvant en la rue qui va de la maison de la recette à la porte



Le Père de Montfort en prière dans l'ermitage de Saint-Eloi à La Rochelle

aux moines à main destre ». Avec, devant, son petit jardin fermé par des grilles, elle se trouve aussitôt après l'église, du même côté, dans l'arrondi d'une placette, et fait face au (ex) couvent de la Visitation.

← **Louis Marie Grignon** de Montfort

Ainsi, l'un d'eux, Alexis Claude est dit « bourgeois » (pour être dit « bourgeois », il fallait avoir obtenu des lettres de bourgeoisie, document qui devait avoir été rédigé sur parchemin timbré, signé et enregistré. La formalité n'était pas gratuite, outre les frais de greffe, il fallait faire une « aumône » (peut-être comme pour le « Bois de l'Aumône » près du Nay qui appartenait vers 1755 au directeur de l'hôpital de Fontenay) où hôpital général local. Il semble qu'il y ait eu un taux fixé (peut-être aux environs de 15 livres or, aux XVI^e). Cette ancienne institution perdit de son intérêt (à partir du XVII^e) et continua peu



à peu à tomber en désuétude **p.1311** mais n'en diminua pas moins le nombre croissant, de bourgeois surtout dans les villes). Il demeurait en 1763 dans une borderie proche de l'église de Vouvant et le 17 mai 1786 (Germain notaire) Messire Pierre Richard, le curé du lieu exposait « *qu'il ny a point de sacristie à l'église comme il est notoire, et qu'il est absolument nécessaire et même indispensable qu'il y en est une, ni ayant point d'endroits dans l'église ou lon pourroit en faire une, qu'il ne connoist point de terrain plus convenable pour en faire construire une en dehors, qu'un coin de jardin appartenant à Mr Cruzeron, qui joint au cœur de l'église et à la chapelle St-Paul, ce qui seroit très comode pour messieurs les curés, vicaires et autres oficians* », le sieur Alexis Claude Cruzeron, consentait à la cession du terrain, à la condition, qui était acceptée, « *que les habitans consantiront de leur part, qu'il ait, la dame son épouse (Dame Scholastique Jeanne Agathe née Follet) et les siens, à perpétuitté et gratuitement, l'emplacement dun banc dans la nef de la ditte église, qui sera marqué pour la longueur et la largeur, et à condition aussy que l'emplacement de laditte sacristie soit également marqué ou toizé* » (sic).

← Intérieur de l'église de **Vouvant**

Quelle ironie du destin ou bien quel revirement ! Une de leur fille épousera un commissaire national de la République, du district de la Châtaigneraie. Il fallait bien s'adapter aux temps nouveaux !

Vouvant : la **Girouette** et les **Granges** →

Revenons au troisième fils Creuseron, celui qui s'installe à **Culdebray**.

Jehan Cruzeron, qui est l'aîné des fils du couple Creuseron-Garipault, se marie (v. 1610) avec **Dame Marie Maroy** qui lui apporte la métairie de la Girouette (à Vouvant, qui a été très restaurée et appartient aujourd'hui à la commune) et dont il portera le titre : sieur de la **Girouette**. Comme son père sieur des Granges, il demeure à Vouvant où il est aussi procureur fiscal, mais en 1622 il est domicilié à **Culdebray** dont il est le fermier (gestionnaire). Ainsi, le 5 août de la même année il est présent lors



d'un acte de vente (Maillaud T 6 famille Bouron + Robert not Fontenay + T 14 Martin) : « *Pierre Martineau, sieur de la Clavelière (seigneurie toute proche voir bull. n° 49) vend des pièces de terres à Léon Chabot, M^{re} orfèvre à Fontenay. Ladite vente est faite en présence de Jehan Creuseron, fermier de la seigneurie de Culdebray, auquel ledit Chabot payait les « ventes et les honneurs » (frais d'enregistrements) de ladite acquisition* ».

Chantefoin à Monsireigne →

Le couple Creuseron – Maroy, est toujours à **Culdebray** où le 20 juillet 1624 M^o Creuseron donne à ferme à M^o Jehan Guignard demeurant au bourg de Monsireigne « *une métairie sise au village de Chantefoin paroisse de Monsireigne, appartenant audit Creuseron à cause de Dame Jeanne Maroys sa femme* » (Maillaud T 1 notes Guignard).



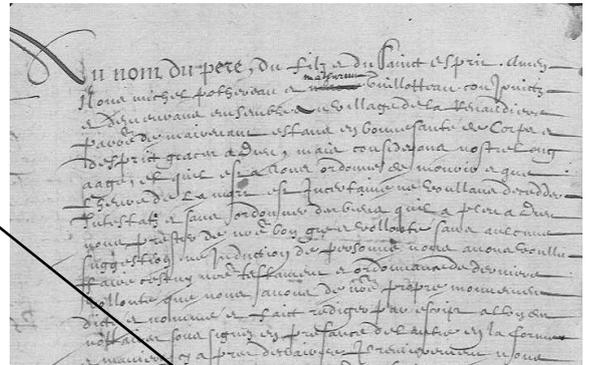
: enfants nés Foussais

/ ancien **Cimetière de Mervent** : à côté de l'église ➔

Pierre Claude Quinefault

° 14.5.1721 **Puy-d-Serre** parrain : Pierre Juliot Sr de Simounnière ?
et Claude Cardin Vve Clisson Sr de Laubretière **grand-mère**
descendant pptaire en 1810 nombreuses terres à Mervent

Michel Potereau, au moment du mariage de ses filles : **Marie** (qui épouse Jehan Bage aussi tanneur) et **Marguerite** (qui se marie avec Jérôme Clisson, protestant), fait, conjointement avec son épouse, son testament et partage en date du 30 mai 1609 (Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert 7 juin 1604 3 E 37/275 - vues 337 à 340), acte qui commence : « *Au nom du Père, du fils et du Saint Esprit, dudy hours Michel Potereau & Mathurine Guillotteau son espoutz & demeurant ensemble au village de la Renaudière paroisse de Mairevan (sic) estant sain de corps et desprict . . .* » etc. . (document en vieux français et extrêmement difficile à lire). **p.1313** A la fin de l'acte, Michel Potereau signe admirablement bien tandis que son épouse appose seulement une croix.

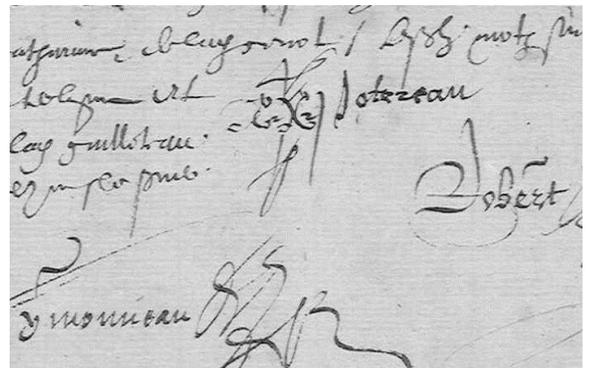


Extrait du testament de **Michel Potereau** ➔

Le couple a aussi un fils, **Jehan**, qui est huissier – audiancier au Siège Présidial de Niort puis plus tard sergent royal à Vouvant où il fait souche, et où il demande à être inhumé. Ce dernier aura, entre autre, **Michel** qui sera aussi sergent royal et **René**, qui avait épousé Eléonore Brisseteau, demeurera toujours à la *Renaudière*. Son cousin germain, Jehan Clisson, fils de sa tante Marguerite Potereau, a épousé Marie qui est la sœur d'Eléonore. Les deux cousins sont donc mariés aux deux sœurs Brisseteau.

Signature du testament de **Michel Potereau** ➔

Le 20 juillet 1620, Jérôme Clisson, père (est cité dans certains actes protestants ; d'ailleurs plusieurs de ses enfants feront alliance avec des protestants), qui est marchand aux *Ouillères* où il demeure avec sa femme Marguerite (qu'il a épousé le 30 mai 1609 (Maillaud T 1 notes Clisson Robert not.), vendait à sire Léon Chabot, Mtre orfèvre à Fontenay (natif de Mervent) une pièce de pré contenant trois journaux ou environ, assise près de la *mestairie du Peux* en ladite paroisse de Mairevent (Maillaud T 6 famille Bouron + Robert not Fontenay + Maillaud T 9 notes Potereau + Maillaud T 1 famille Clisson - Maillaud T5 Cardin - Tome 9 Payneau - Maillaud T 12 notes Caillaud). Et, le lendemain, le 21 juillet (Robert not. Maillaud T 12 notes Cailleau) « *Noble Homme Jacques Cailleau, écuyer, Sr du Fougeray* (son descendant Jacques Cailleau, sieur des Rochettes, épousera 1703



Suzanne Bouron, fille de Paul et Aimée Cousturier des *Ouillères*) et *Delle Janne Guyton* (sic) sa femme, demeurants à la *Chervinière psse de St-Sulpice*, vendaient pour 800 livres à Jérôme Clisson, marchand, demeurant au

village des *Ouillères psse de Mairevent*, et à Marguerite Potereau son épouse, une maison à fest (étage ?) contenant six travées (ouverture, baie, fenêtre), et diverses terres, audit village » (il semble que cette maison, pour être aussi grande, pourrait être le *Logis des Ouillères*). En 1633, il avait aussi acheté une maison au *Nay* (Maillaud T 1 notes Clisson Chiché not. Vouvant) : la « *Maison des Marsillières (es) Cour du Nay* » paroisse dudit Mervent.



Jérôme Clisson, qui est alors sergent royal (garde-forêt) aux *Ouillères* (Maillaud T 1 notes Clisson + T 12 notes Panou), demeure à la *Cornelière* (de Puy-Serre) en 1633, où il décède avant octobre 1637.

Sa veuve Marguerite Potereau y est encore en 1651, avec ses enfants (voir généalogie p. précédente) : **Marie** (épouse en 1635 Jacques Panou *sieur de la Roche*, protestant notoire, demeurant aussi à la *Cornelière*), **Mathurine** (épouse de Jacques Fèvre).



← **Cornelière** de Mervent en haut ; celle de Puy-de-Serre en bas

Il ne faut pas confondre la *Cornelière* de Mervent et la *Cornelière* de Puy-de-Serre. En effet, toutes deux se faisaient face,

seulement séparées par le chemin. La première, bien restaurée, est toujours là tandis que la seconde, qui se trouvait d'ailleurs plus proche de l'étang du même nom, a totalement disparue. Parfois, au cours des labours, quelques vestiges ressortent de terre. Ainsi a été découvert un magnifique fronton de porte (ci-contre) portant l'inscription « 1628 » preuve entre autre de son existence. Ce fronton a été ré-inséré dans le mur d'une grange de la *Gajonnière* par le cultivateur du lieu (Mr Porcher, depuis peu décédé) qui l'avait alors trouvé !

Vivent aussi avec eux « *en communauté* », à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre) leur frère, Jean Clisson



sieur de Laubretière et son épouse. Les deux autres filles : Catherine (qui a épousé Pierre Bossard) et Renée (veuve en premières noces de Pierre Payneau, et remariée à Jacques Pelletier), ne demeurent pas avec le reste de **p.1314** la famille. Le 14 juin 1651, Marguerite, la veuve Clisson, passe accord avec ses enfants, héritiers de feu leur père (Bérard not Fontenay). Marguerite, la veuve Clisson, a aussi auprès d'elle sa fille, Jeanne (ou Marie) et son gendre, Jacques Panou, sieur de la Roche, sergent royal et conseiller du Roy en l'Electon de Fontenay.

Un sergent royal est avant tout un agent d'exécution relevant d'une juridiction royale : jouant surtout un rôle de justice, puis de police y compris forestière. La population les redoute car ils sont réputés violents. Pour que leur mandat soit valide, il faut qu'il obtienne des lettres officielles et payer 250 livres environ.

Le sire Panou, donc sergent royal est, sans aucun doute possible, de nature violente comme le prouve l'affaire qui se produit en 1637. Au village de la *Cornulière* (sic), où demeure sire Pierre Birard, *hostelier* au logis du lieu (mais dépendant de Puy-de-Serre), recevait plusieurs clients. Quand, soudain, le sieur Panou, très énervé, fit irruption s'en prenant à M^o Jean Proust et l'injuriant copieusement. Puis, bientôt, l'affaire tourna très mal au point que plusieurs consommateurs furent blessés dont Jacques Ferrand, le cousin germain du forcené.

D'ailleurs, la femme de l'hostelier Birard, nommée Louise Renellier âgée de 27 ans, apporte sa connaissance des faits et signale qu'elle refusa de servir à boire au *sieur de la Roche*, déjà bien énervé. Avait-il déjà beaucoup trop bu comme le laisserait entendre la femme de l'hostelier dans son témoignage : « *Que le nommé Jacques Panou dict « la Roche » sergent royal demeurant audit lieu de la Cornulière (de Puy-de-Serre) seroit entré en led logis (de Birard) avecque une espée à son costé et se seroit assis sur ung banc le long de la*

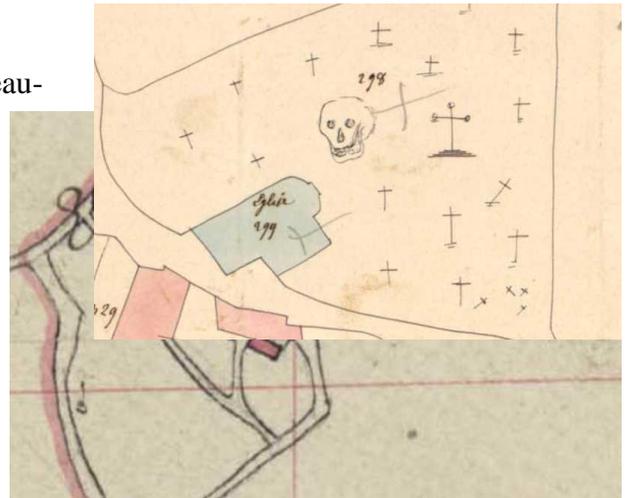


*table en disant quelques paroles fascheuze (sic) audit Proust . . ? . quelques desmanty et injures . . ? . quelle avoict dict audit Panou quil navoyt poinct affaire de son vin et quil debvoit aller passer sa furye ailleurs . . ? . questant sorty hors du logis dict, laditte déposante (Louise Renellier, qui n'a point froid aux yeux), quen mesme instant elle antandit (sic) un grand bruict qui ce faisoit on led logis et incontinent (aussitôt) on cria viola Chaslon qui est blessé, ce quentendant et voullant regarder . . ? . elle s'en fut hors, elle advisa ledit Panou quy avoit lespée à la main à laquelle se jetta ledit Ferrand qui luy osta, lequel Panou estoit tout en furie en jurant le Nom de Dieu quil tueroit led Chaslon lequel Chaslon sestoit retiré en ledict logis tout blessé au bras senextre (gauche) de quelques coups despée que ledit Panou luy avoit donné dont sortait grande effuzion de sang et mesme de la peau qui pandoit » (je développerais l'affaire dans son intégralité lors du bulletin sur la *Cornelière*). Panou est protestant, l'autre était-il catholique ? Ce genre de rixe n'était pas rare à ce moment-là ! Il y avait tout de même beaucoup de haine entre les deux communautés. Ainsi, entre autre, les protestants n'étaient pas inhumés dans le cimetièrre de la paroisse ! Sur le plan de 1810 de la paroisse de Puy-de-Serre, voici une curieuse, et très rare, représentation d'un cimetièrre (section B 3 dite de Puy-de-Serre où l'on voit une tête de mort dessinée), lequel était situé derrièrre l'église.*

Quel fut l'objet réel de la querelle ? Même l'excès de boisson ne peut expliquer une telle violence et le comportement fulgurant du *sieur Panou* et surtout, celui non moindre, de cette « *bougresse* » (sic) de Marie Clisson, la femme du *sieur de la Roche*.

Plan du cimetière de **Puy-de-Serre** →

Mais revenons au fermier de *Culdebray* qui était le beau-frère du *sieur Panou*. A ce moment-là, Jehan Clisson, *sieur de Laubretière* (le frère de Marie épouse du *sieur Jacques Panou*), qui est dit aussi protestant, est installé depuis peu comme *fermier de la seigneurie de Culdebray* et y demeure avec son épouse Marie Brissetteau (qu'il avait épousé vers 1640). Il y fera quatre baux de 9 ans (jusqu'en 1686 environ) avec son fils **p.1315** Pierre. Jehan Clisson est aussi sergent royal comme beaucoup de membres des familles Potereau-Clisson.



Le 28 janvier 1651 (Maillaud T 12 notes Panou dossier Clisson Cardin – Baudon notaire) : M^o Jean Giraudeau, procureur au Sièg^e Royal de Fontenay, et Dame Françoise Besly sa femme, demeurants à Fontenay, vendaient à M^o Jean Clisson fils (x Marie Brissetteau), demeurant en la *maison noble de Cudebray*, comme fermier et à M^o Jacques Panou (son beau-frère époux en 2^{es} noces de Marie Clisson), huissier, demeurant alors la *maison noble du Breuil* paroisse de Coulon (D.S.), une « *maison appelée le Fourny au village de la Chopinière (ou Chaupinière), paroisse de Mairevant et quelques terres* » (aujourd'hui, la maison, propriété de la famille Suire, se nomme toujours ainsi).

Quelques mois plus tard, Jean Clisson, sa sœur Marie, épouse Panou, ainsi que leurs autres frères et sœurs, passent un accord avec leur mère Marguerite Potereau alors veuve de Jérôme Clisson (14 juin 1651 Bérard not.). Puis, quelques années plus tard, le 31 mars 1660 (Journolleau not St-Hilaire de Voust), Me Panou, qui a quitté Coulon, est alors fermier du *Bois Chapeleau* (très ancien fief dépendant de la seigneurie de Mervent), paroisse de la Chapelle-Thireuil 79 (où il décèdera avant 1685). Peu après, sa veuve, Marie Clisson, passe alors accord avec ses six enfants, qui avaient tous été baptisés au Temple de Foussais ayant pour parrain ou marraine, des protestants (Jousseau, Bouron des *Ouillères*, Draud, Guillosteau de *Foussais*, M^o Pierre Bernardeau *sieur de la Fenestre*, et même le célèbre Paul de Vendée *sieur de Vendée* dudit lieu de *Payré*). Son unique fils, Jacques Panou, *sieur de la Roche*, portera en plus le titre de *seigneur de Faymoreau* (*Fief Moreau* encore un fief dépendant de Mervent). Il se convertira au moment de la Révocation de l'édit de Nantes (1685). Marié trois fois, il aura une descendance.

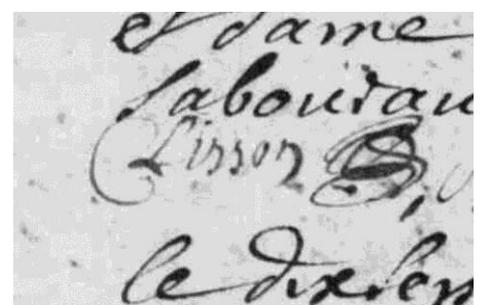


← Signature de **Claude Du Boulay** et de **Jacob Cardin**

Le fils du couple Clisson-Brissetteau (voir généalogie plus haut p. 1312), Pierre, et qui prend la suite de son père comme fermier de *Culdebray*, est alors protestant, mais se convertit au moment de son mariage. Pierre Clisson *sieur de Laubretière*, fait une alliance avantageuse en épousant le 18 janvier 1677 (Maillaud T 1 notes Clisson Quintard not. Fontenay) Claude Cardin, qui a 16 ans, est catholique et a été baptisée à Notre Dame paroisse de Fontenay le 11 mai 1659 (fille de Jacob Cardin, ancien protestant, procureur es cour royale à Fontenay, et de Suzanne De Lospitaut aussi ancienne protestante). Claude eut pour

marraine une personne importante, *Damoiselle Claude Du Boullay* (convertie) dont le père, protestant, avait été gouverneur de Fontenay en 1580 pendant les belligérences entre les catholiques et ceux de la R.P.R. et dont la veuve, *Madame du Boulaye*, aura les mêmes prérogatives jusqu'en 1621.

Peu après, le 18 juin 1680 (Maillaud T 1 notes Clisson Quintard not. Fontenay) : Pierre Clisson *sieur de Laubretière*, laisse le « *fermage* » de *Cudebray* et prend « *en fermage les terres et seigneuries de Xanton et de Texon dépendant de l'évêché de Saintes* » ; il demeurait alors audit bourg de Xanton, lorsqu'il maria en 1701 sa fille Magdeleine, mai il était décédé avant mai 1720 au mariage de son autre fille Suzanne (° et baptisée 22. 9. 1695 Notre Dame mariée 4. 5.



1720 à Foussais avec Henri-François Quinefault de Puy-de-Serre, fils de + Benjamin x + Hélienne Juliot). Henri-François Quinefault, de Puy-de-Serre, le fils de Suzanne, plus tard, vendra tous ses biens de la *Cornelière* (de Puy-de-Serre) aux Daguin-Baudry (Baudry-Robineau) puis ses descendants conserveront quand même beaucoup de terres autour de la *Cornelière*, et jusqu'en plus de 1810.

Signature de **Pierre Clisson** →

Le couple Clisson-Cardin avait eu plusieurs enfants dont l'un sera clerc tonsuré, *Messire Jehan Clisson* (° 10. 8. 1692 à Xanton, qui eut pour parrain Jean, un frère aîné, et pour marraine, Magdeleine, une sœur aînée) qui, en 1747, est à la *Cornelière* (de Puy-de-Serre dont les bâtiments, poutant importants, seront complètement démolis ; aujourd'hui, il n'en reste plus rien). Il est propriétaire du lieu, un gros habitat, avec un petit plan d'eau, plus des bâtiments ainsi qu'une **p.1316** borderie, de terres et des bois, comme cela est déclaré lors de l'arpentage de la forêt en 1735 : « à la lizière du triage des Ragottières (entre celui de la Fontaine à l'Evêque et celui des Vieux arpents et en dessous de celui des Rejets) que ledit arpenteur a commencé à arpenter au chemin (voie n° 9 en 1825) qui conduit du village du Nay au village des Guillottières (de Vouvant) et suivant laditte lizière du levant au couchant le long des terres et bois (à la Cornelière de Puy-de-Serre et c'est le Bois d'un Liard) du *Sieur abbé Clisson* ». *Messire Jean Clisson* est bien signalé, par les arpenteurs, être « demeurant à la



Cornulière paroisse de Puidesaire (sic) où il possède effectivement un *pasty* et un *pré* joignant la lisière des Ragottières du côté du Nord, un autre *pasty* joignant le Gast, du côté du Nord, avec les *ouches* et jardins joignant la lisière de la Trimillière (Robinière ?) du côté du Nord, avec un autre *pré* joignant du même côté la dite lisière (vers les Guillottières de Puy-de-Serre) et attendu qu'il est soleil couchant nous nous sommes retirés en la ville de Vouvant ».

← Le bois d'un **Liard** proche de la *Cornelière*

Un clerc tonsuré entre dans le clergé, par réception de la tonsure, en vue d'un service d'église. Ce petit cercle dégarni de cheveux était tellement synonyme de consécration religieuse qu'il suffisait parfois d'être tonsuré pour se déclarer moine. Il y eut d'ailleurs certains abus, d'où l'expression : « *l'habit ne fait pas le moine* ». C'est souvent lors d'une visite pastorale de l'évêque dans la paroisse qu'un enfant, dont les aptitudes avaient été décelées par le curé, devenait clerc tonsuré. Agé de 7 ans, on lui rasait un disque de sa chevelure, il était tonsuré ! Il étudiait alors les lettres (le latin), loin de sa famille. Agé d'une quinzaine d'années il pouvait ensuite poursuivre dans la religion, ou entrer comme apprenti chez un notaire, et dans le meilleur des cas reprendre plus tard une charge notariale à son compte. C'est à partir du XVIII^e siècle que le mot « abbé », est le terme en usage en français, pour désigner un clerc ou clerc séculier (c'est-à-dire non religieux au sens propre) ayant au moins reçu la tonsure (ordres mineurs), ce qui n'en fait pas un prêtre à proprement parler. On appelle ainsi un vicaire de paroisse ou un prêtre séculier.

Messire Jehan Clisson possède encore d'autres propriétés, ainsi : le 7 mai 1746 (Maillaud T 6 notes Daguin dossier Clisson – Fonteny notaire Foussais) : « *Messire Jean Clisson, qui est dit alors chapelain* (sans doute de l'église de Mervent, paroisse où il sera enterré), demeurant la *Cornulière de puy-de-Serre, donnait à ferme pour 9 ans à M° Louis Daguin et Delle Magdeleine Baron son épouse, demeurant au lieu de Culdebraye* (plus tard, ils sont à la *Clavellière*), la « *Maison des Marsillières* (es) *Cour du Nay* » paroisse dudit Mervent ». Le 17 novembre 1747 (Maillaud T 6 notes Daguin dossier Clisson + Fonteny notaire Foussais), encore : « *Messire Jean Clisson, chapelain, demeurant en « sa maison de la Cornulière » paroisse de Puy-de-Serre, et M° François Henry Quinefault, son beau-frère* (cette famille aura longtemps des terres autour de la *Cornelière*, l'*Ourdraire* etc. au moins jusqu'en 1810), employé dans les fermes du Roi, demeurant en la ville de Niort, paroisse Notre-Dame, et Delle Suzanne Clisson son épouse, et sœur de Messire Jean



Clisson, transigeaient avec des membres de la famille de Louis Daguin et les frères Baudry (probablement à propos de vente ou d'échange de terres autour de la Cornelière, que ceux-ci finiront par acheter presque toutes) ».

Maison de la **Cour du Nay** (n° 25) →

Messire Jehan Clisson décède dans sa demeure de la *Cornelière*, située de l'autre côté du chemin



qui fait la séparation avec le *Logis de la Cornelière*, ce dernier de la paroisse de Mervent. Comment se fait-il qu'il ait désiré être inhumé à Mervent ? Peut-être parce qu'il y fut justement, pour un temps, chapelain (en 1747 François Augé, chapelain, n'est plus à Mervent et en 1758, un nouveau arrive : J.François Jubien) : « *Le vingt huit mars 1756 a été par moy (J. Texier curé de Mervans – sic) enterré le corps de feu Messire Jean Clisson, clerc tonsuré décédé le 26 du courant, au p.1317 village de la Cornelière paroisse de Puy de Serre dans la 66^{ème} année de son âge : ont assisté à son*

enterrement Mr Pierre Henry Guinefault son neveu (35 ans), Nicolas Méchin, son domestique, René Rouet son bordier et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis hors le soussigné : Guinefault et J. Texier curé ».

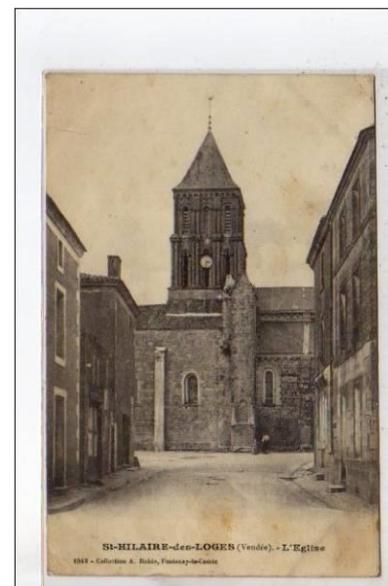
← Acte de décès : **Messire Clisson**

Ainsi qu'on l'a vu un peu plus haut, en 1746, les Daguin sont installés à *Culdebray* où les avaient précédé depuis 1686, Etienne Dessains et sa famille.

Une nouvelle famille catholique, les Dessains, prend donc la suite des Clisson. Etienne Dessains (*Desain* est l'orthographe exacte de sa signature, ainsi que de celle de ses enfants et petits-enfants) n'était pas originaire de Mervent.

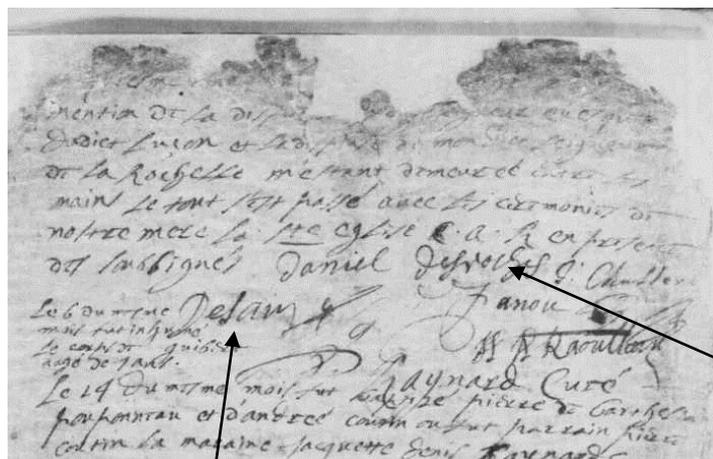
Eglise de **St-Hilaire sur l'Autize** →

Mr Etienne Desain (mais fallait-il prononcé Dessain, comme souvent écrit ainsi), qui est né vers 1630 selon son acte de décès, ne semble pas être originaire de Mervent. En effet, il avait épousé en premières noces Elisabeth Fourneau, peu après le 1^{er} février 1670, en l'église de St-Hilaire-sur-l'Autize (aujourd'hui St-Hilaire-des-Loges). Il semble qu'il y eut un contrat de mariage (Chatevaire notaire à Fontenay – voir Maillaud T 5 notes Desain). Elisabeth a alors 28 ans (° v. 1642) et, est la fille de Nicolas Fourneau et d'Anne Pougnet, demeurant au bourg de cette paroisse, et « *en la maison de M^o Jacques Pougnet son aïeul qui sommait son père et sa mère de consentir à son mariage avec Estienne Desainq, sieur de la Brie, demeurant de présent à Saint-Hilaire* » (sic). La situation d'Etienne ne semble pas être en rapport avec celle de la famille d'Elisabeth puisque ce dernier, peu après, est dit « *bordier* » à Marsais (Ste-Radegonde), où le 27 octobre 1671 est baptisée Anne leur fille. Le couple aura encore Etienne et Jean. Mais Elisabeth Fourneau décède avant le 3 mai 1677 (date de la transaction sur la succession de son grand-père, Jacques Pougnet devant Fèvre notaire à Fontenay), âgée seulement de 35 ans.



Dup653

www.delcampe.net

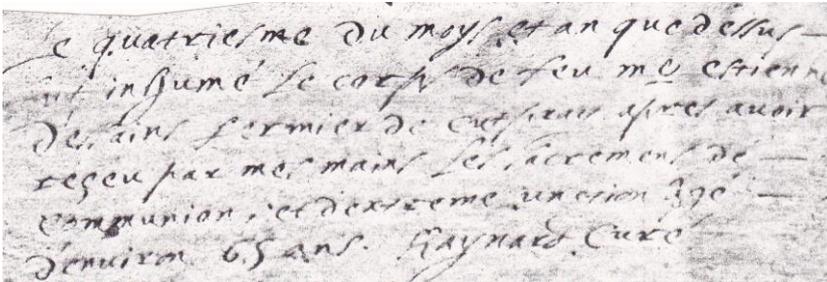


← Acte de mariage à Mervent : **Desain - Raoulleau**

Pourquoi, après son veuvage, M^o Dessains vient s'installer à Mervent où il se remariera et depuis quand est-il dans notre paroisse ? Il semble avoir pris le fermage de *Culdebray* en 1686 et se re-marie le 16 février 1691, tandis qu'au mois de novembre suivant il perd son jeune fils, Jean, âgé de 12 ans. L'union entre Estienne Desain et *Damoiselle Marie Raoulleau* (fille de Laurent Raoulleau, sieur de Ré, de Luçon) a probablement été faite avec un contrat de mariage et l'acte religieux mentionne qu'il y a eu une dispense de l'Evêque de Luçon et de

celui de La Rochelle. Sont présents quelques notables : Daniel Desroches de Chassay, J. Panou (fils, sieur de la Roche), Etienne Desain qui signe ainsi que le père de la mariée.

M^o Estienne Desain avait eut de son premier mariage, trois enfants dont : Anne (° 1671 Marsais x 1696 à Maillezaïs avec Simon Lopinot), Etienne et Jean. M^o Estienne Desain, ne verra pas le mariage de ses enfants. Il décède à Cutpray (sic) le 4 mai 1695, comme l'indique le registre religieux : « *le quatrième du mois et an d'essus fut inhumé le corps de feu Me Estienne D'essains fermier de Cutpray après avoir reçu*



par mes mains les sacremens de communion et d'extrême uncion agé d'environ 65 ans - Raynard curé » (sic).

par mes mains les sacremens de communion et d'extrême uncion agé d'environ 65 ans - Raynard curé » (sic).

← Acte de décès de Me **Estienne Desain p.1318**

Son fils, M^o Estienne D'essaints demeure quelques temps encore à Culdebray peut-être pour finir un bail en cours. C'est pendant cette période

qu'il est parrain d'un enfant du voisinage. Le 26 décembre 1695, est baptisé Etienne (qui prend le prénom de son parrain comme cela était souvent la coutume), fils de Jacques Poupeau (natif d'Auzay) et de Gabrielle Ribreau, native de ce village. M^o Estienne Desaint (ainsi écrit) a à ses côtés une marraine prestigieuse : Damoiselle Marie Anne Garipault. Il est donc un notable.

D'ailleurs, il épouse à St-Médard des Prés le 13 février 1696 Marie Rose Fèvre, fille de René, sieur de Biossay, procureur au siège royal de Fontenay (à ce mariage, beaucoup de signatures de notables importants), et qui s'installe avec lui à Culdebray. Neuf mois plus tard naissait à Mervent, le 21 novembre 1696, une fille : Marie Elizabeth. Celle-ci épousera M^o François Loyauté, un fils de notaire de Doix ; le

frère de François, Mathieu Loyauté, fut chapelain en la chapelle de St-Joseph de Mervent de 1707 à 1712.

← **Prieuré abbatiale** de Marsais

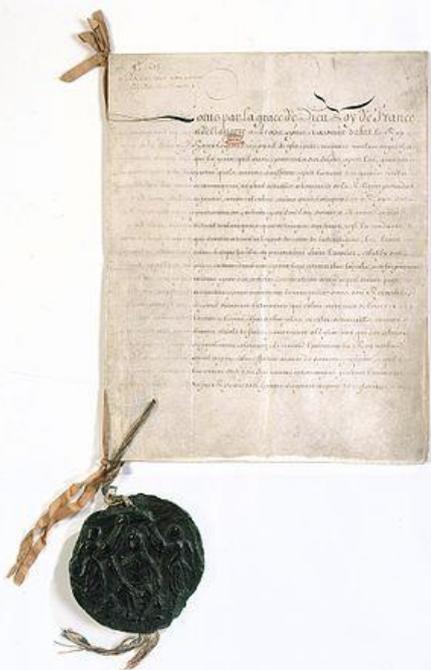
M^o Estienne D'essain part ensuite à Marsais où il est dit « *fermier du prieuré abbatiale de Marsais* » (aujourd'hui : Marsais-Sainte-Radegonde), qui dépendait des bénédictins de St-Maixent (79), où naîtront d'autres enfants et où décèdera à 45 ans son épouse, Marie Rose, probablement malade puisqu'elle a eut le temps de faire son testament quelques mois plus tôt (pas moins de cinq religieux lors de sa sépulture).



Incontestablement, cette famille très catholique s'élève puisque leur fils, Claude-Jean, épousera en 1743, Damoiselle Antoinette d'Aux, fille de François d'Aux, lieutenant de cavalerie, écuyer seigneur de Marsais. En 1766, Claude-Jean Desain est dit « *bourgeois* » !

Avec cette famille s'achève le XVII^{ème} siècle.

Mais, surtout hélas, cette fin de siècle se termine par un acte du roi qui va encore accroître les dissensions entre les deux communautés religieuses du pays. En effet, cela fait bien longtemps qu'Henri IV n'est plus et que les droits des protestants se réduisent comme peau de chagrin. Les tensions n'ont pas cessé de croître entre catholiques et protestants et depuis de nombreuses années les persécutions vont bon train. Voilà que le climat va encore se durcir entre les deux groupes par le traité de Fontainebleau (1685 et qui est tout simplement la révocation de l'édit de Nantes) qui défend maintenant aux protestants de pratiquer leur culte. A partir de cette date, une infernale oppression va conduire des centaines de protestants à abjurer leur foi. Abjurations consignées dans



les registres paroissiaux et dont le texte varie peu car il répond en effet à des mobiles tant religieux que politiques.

← Traité de **Fontainebleau**

La volonté du roi Louis XIV, qui est vieillissant, est d'extirper l'hérésie du royaume pour plaire à Dieu et à son peuple. Affirmer à l'étranger la grandeur du roi, capable de ramener dans le giron de l'église catholique les 750 000 brebis égarées. Les intentions du roi Louis XIV sont claires : « *réunion de ses*



subjets à une mesme Eglise » et donc d'imposer, par la force s'il le faut, l'unité religieuse comme ciment de l'unité nationale. Et les fameuses « *dragonnades* » ou « *Missions Bottées* », qui n'avaient pas vraiment cessé, reviennent à l'ordre du jour : celles-ci, sont un moyen de persuasion brutal pour les populations. Les soldats du roi logeaient chez l'habitant protestant et tentaient par tous les moyens de le faire abjurer car « *le roi le veult* ». Les moyens employés p.1319 sont proportionnels à la résistance de l'habitant : d'une simple démonstration de force jusqu'au pillage, au viol et au meurtre. Une fois qu'un village s'est converti, les soldats passent à un autre.

← **Les Dragons du Roi**

En plus d'un hiver implacable (de 1686-87), qui fut des plus âpres à tel point que le lin gela et même le vin, l'intervalle de 1686 à 1715, sera la période des pires tourments pour les opiniâtres : le roi délègue aux curés le soin de contrôler les nouveaux convertis. Ceux-ci établissent des listes de nouveaux catéchumènes avec des annotations. Ils deviennent ainsi les agents de la répression du pouvoir royal. Ils dénoncent les mauvais catholiques, ceux qui ne vont pas à la messe ou ne communient pas à Pâques, ou ceux qui n'envoient pas leurs enfants au catéchisme catholique. Ceux-ci peuvent se voir confisquer leurs biens, ou retirer leurs enfants pour les placer dans des établissements catholiques.

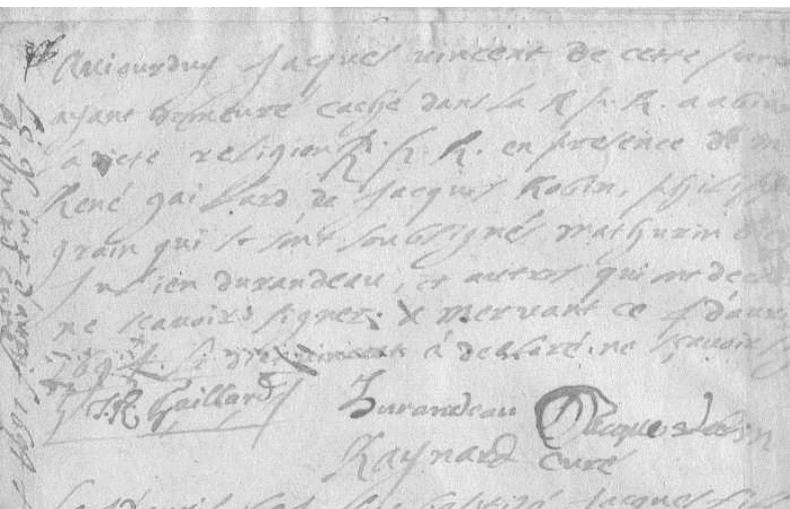
La déclaration royale ordonnant, même, le procès de la dépouille des opiniâtres qui, ayant abjuré, auront refusé de recevoir les derniers sacrements au moment de leur mort. Le roi ordonne que les cadavres soient traînés sur la « *claye* », jetés à la voirie et leurs biens confisqués. En la matière, certains anciens protestants, comme Moriceau de Cheusse installé en la paroisse de Mervent (voir bull. n° 51 La Citardière), seront implacables envers leurs anciens correligionnaires. Les dégâts commis par les dragons convertisseurs n'étaient que trop comparables à leurs cruautés envers les personnes. « *Il n'y avait point de meubles précieux, ou chez les riches marchands, ou chez les personnes de qualité, qu'ils ne prissent plaisir à gâter. Ils ne mettaient leurs chevaux que dans des chambres de parade. Ils leur faisaient litière de ballots de laine, ou de coton, ou de soie ; et quelquefois, par un barbare caprice, ils se faisaient donner le plus beau linge qu'il y eût, pour y faire coucher leurs chevaux...* ». Cette force soldatesque,

milice d'état, armée jusqu'aux dents à laquelle le roi laissa toute latitude pour que soit faite le plus souvent par la contrainte des conversions massives, était composé en général de paumés sélectionnés selon leur corpulence. On racontait qu'on avait « *converti* » par de telles manières trois cent personnes en cinq jours seulement dans la paroisse de Foussais, située en bordure de la forêt royale de Vouvant (voir Tome 1 et 2, abbé Dubin, curé de Mouilleron).

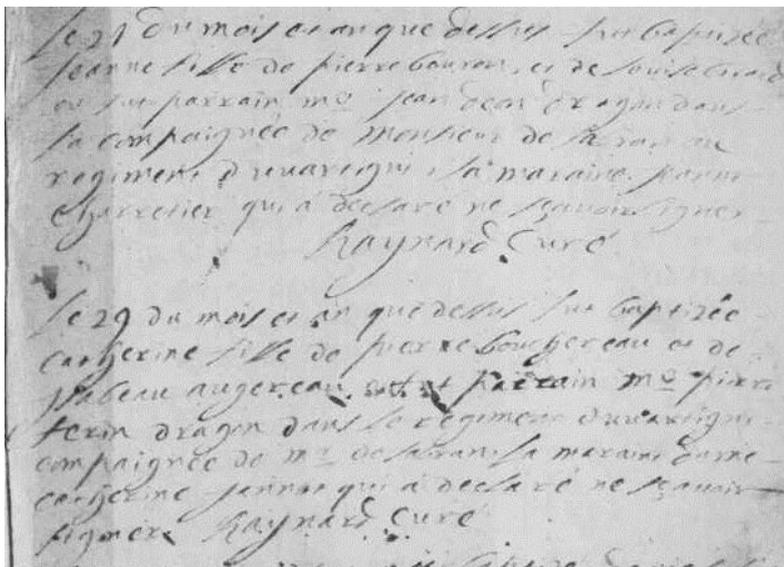
← **Abjuration de Jacques Vincent**

A Mervent, où il y a tout de même beaucoup moins de protestants qu'à Foussais, quelques conversions ont été signalées au fil du temps : le curé Raynald a assisté, le 7 avril 1694, à

la conversion d'un membre de la Religion Prétendue Réformée : « *Auiouduy Jacques Vincent de cette*



paroisse ayant demeuré caché dans la R.P.R. a abiuré sa mère religion R.P.R. en présence de Messire René Gaillard, de Jacques Robin, Philippe Grain (sacristain) qui se sont soussignés, Mathurin Ayrault, Julien Durandeu, et autres qui me déclarent ne savoir signer : X (que d'une croix). Mervent ce 7 d'avril 1694, le dit Vincent a déclaré ne savoir signer ». Le dit Jacques Vincent, protestant, abjure parce qu'il épouse le 21 du même mois Michelle Ayrault, catholique, fille de Jean Ayrault, métayer à Pierre-Brune. L'année suivante, ce sont deux dragons du roi qui sont parrains pour deux baptêmes catholiques ; sont-ils à l'origine de la décision des parents ? En effet, le 24 août 1695 « fut baptisée Jeanne fille de Pierre Bouron et de Louise Girard (des Ouillères) en fut parrain Me Jean Deon dragon de la compagnie (sic) de Monsieur de Sabran du régiment de Marigni la marraine Jeanne Charretier qui a déclaré ne p.1320 savoir signer curé Raynard » et le 29 août 1695 « fut baptisée Catherine fille de Pierre Bouchereau (



laboureur à Grande Pierrure et fils d' Abraham probablement aussi précédemment protestant) et de Elizabeth Augereau en fut parrain Me Pierre Ferin dragon dans le régiment de la compagnie (sic) de Mr de Sabran (Gaspard marquis de Sabran « Mestre de camp d'un régiment de cavalerie » portant son nom) et la marraine Dame Catherine Jeannot qui a déclaré ne savoir signé curé Raynard ».

← Acte de **Baptême**

Les dragons s'installaient chez les « réfractaires » dans les maisons « soi-disant huguenotes ». On récompensait, même, les volontaires qui allaient dans les forêts à « la chasse aux Dissidents ». Ils torturaient sans discontinuer brûlant les pieds des hommes, violant sans vergogne

les femmes et les filles, massacrant allégrement même les vieillards, profanant sans scrupule leurs lieux de culte déjà mis à mal eux aussi. Mervent semble incontestablement avoir échappé à ce genre de maltraitance ! Néanmoins, pour échapper à toutes ces persécutions beaucoup de ceux-ci se convertissent alors que d'autres s'expatrient.

Justement, il y a quelques années (20 ans environ) vivait à Culdebray, dans une petite borderie de famille, le père Ribreau. Ce dernier m'a raconté une histoire familiale, transmise de génération en génération, et qui parle de ces protestants qui fuyaient les conversions et persécutions : « une famille protestante de Lusignan, voyageaint de nuit pour se rendre à La Rochelle, afin de regagner l'Angleterre. Passant par Foussais, fief protestant connu, le plus jeune de leur fils qui a cinq ans se trouvant très malade, les parents éplorés se voient dans l'obligation de laisser l'enfant aux bons soins d'une famille amie (protestante), les Soullard qui demeure à l'Egaillerie (de Foussais), qui le cache et le soigne. Les parents s'installeront définitivement en Angleterre mais cet enfant après avoir vécu des années dans cette famille d'adoption ne désirera plus retrouver sa propre famille. Il restera à Foussais, se mariera avec une fille de la maison et fondera un foyer ».



L'Egaillerie : Foussais →

Parmi les descendants lointains de ce petit protestant, on trouve plusieurs familles sur Foussais et sur Mervent, naturellement d'origine protestante : les familles Soullard-Guillement, les Guillet-Soullard-Maupetit à Culdebray mais aussi à la Guilbaudière et à l'Ourdraire (voir bull. n° 15), les familles Ribreau à Culdebray, dont Maurice (qui fut conseiller municipal, fils de Marcel et petit-fils d' Auguste et de Berthe Guillet –

généalogie Tome 15 notes Maillaud), qui m'a fait cette narration.



← Maison n° 202bis du **Père Ribreau** (*père Ribrai* en patois)

A cause des exactions des « *dragonades* », politique voulue par Louis XIV, plus de 200.000 protestants fuiront le royaume dont 10.000 émigrés sur la région du Bas-Poitou (ce ne sera qu'à partir de 1787, que les protestants seront tolérés et pourront pratiquer sans crainte d'être inquiété.



Néanmoins, ils devront être inhumés en cimetière protestant parfois à l'égard mais plus tard dans un coin du cimetière catholique comme celui de Foussais. Ils se réorganisent très vite mais ce ne sera plus jamais pareil pour ce groupe religieux qui a vu fuir toute son élite). La révocation de l'Edit de Nantes fut **p.1321** l'une des plus graves erreurs de Louis XIV et, en 1715, à son décès, le pays est ruiné. Lorsque les plaies de guerre seront cicatrisées, la population du Poitou augmente de nouveau ainsi que sa prospérité. Mais, le clergé doit remettre ses églises en état qui ont été très ruinées pendant cet épouvantable conflit religieux. Et, ce n'est pas tout : l'Église et les curés doivent très vite reprendre leur emprise sur une grande partie de la population. Il faut que la croyance soit très omniprésente dans ce monde d'alors ! Elle le sera bientôt à nouveau ! C'est ce que nous verrons plus loin.

Louis XIV →

En fait, tout est à reprendre dans le Poitou : les chemins, même, ne sont pas toujours en bon état. Aussi, les voyageurs qui s'arrêtent dans les auberges s'en plaignent et disent que « *dans cette contrée les chemins sont impraticables les trois quart de l'année* ». Les habitants de la région (notamment à Saint-Germain-l'Aiguiller) avaient été contraints à des convois pour la troupe (des Dragons) et ils le déplorent eux aussi non sans amertume. À cause de cela, ils se sont adressés à l'Intendant du Poitou (11 octobre 1728 voir Tome 1 et 2, abbé Dubin, curé de Mouilleron) pour obtenir une réduction de la taille et autres impositions vu qu'en raison du passage fréquent des troupes, les « *métayers étaient souvent obligés d'aller mener et charroyer les équipages de soldats quand n'en passe (sic) à Réaumur ce qui leur cause de grandes pertes et maux . . . car le plus souvent (il) arrive qu'ils sont battus, eux et leurs bœufs, par les soldats et les charrettes rompues par la pesanteur qu'on y est mise* ». Même les catholiques sont mis à contribution !



Avec les Daguin, comme *fermiers*, nous entrons dans le nouveau siècle, justement, le XVIIIème. Mais avant, pour mieux nous situer, voyons ce que sont devenus les seigneurs toujours propriétaires de *Culdebray*. Tous les seigneurs ont un même point commun : ce ne sont pas des résidents de leurs domaines ruraux mais ils y viennent tous les ans ou presque au moment des chasses d'octobre. Les gros seigneurs sont des Parisiens (où ils possèdent bien souvent une résidence) retenus dans la capitale par leurs offices parlementaires. Encore que l'âge aidant, certains préfèrent se retirer dans leur demeure rurale.

Ensuite, nous verrons l'état des lieux, de leurs possessions à Mervent, à savoir la « *Maison noble* » devenue tout simplement une grosse métairie ! Puis nous verrons les fermiers ou métayers en l'occurrence les Daguin, et ceux moins prestigieux comme les bordiers qui font aussi partie de ce gros village, alors !

Nous nous étions arrêtés vers 1670 (voir p. 1300), sur la fin de la vie de Jeanne, *Dame de la Roussière*, la fille de Guy Girard, et qui fut l'épouse de feu René Fouquet La Varenne. D'ailleurs, celui-ci, rendait encore aveu pour ce gros fief peu avant son décès (+ 1656) : le 9 août 1635, l'aveu était rendu au duc de Longueville (descendant de Dunois) par René de la Varenne, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du dit lieu de *Culdebray* et à cause de sa femme. A la même date, il rend également aveu pour le fief du Barrot comme seigneur du Barrot à cause de Jeanne de la Roussière, son épouse, ainsi que de la terre de Puy-de-Serre (voir : Fief mouvant de Vouvant C 530).



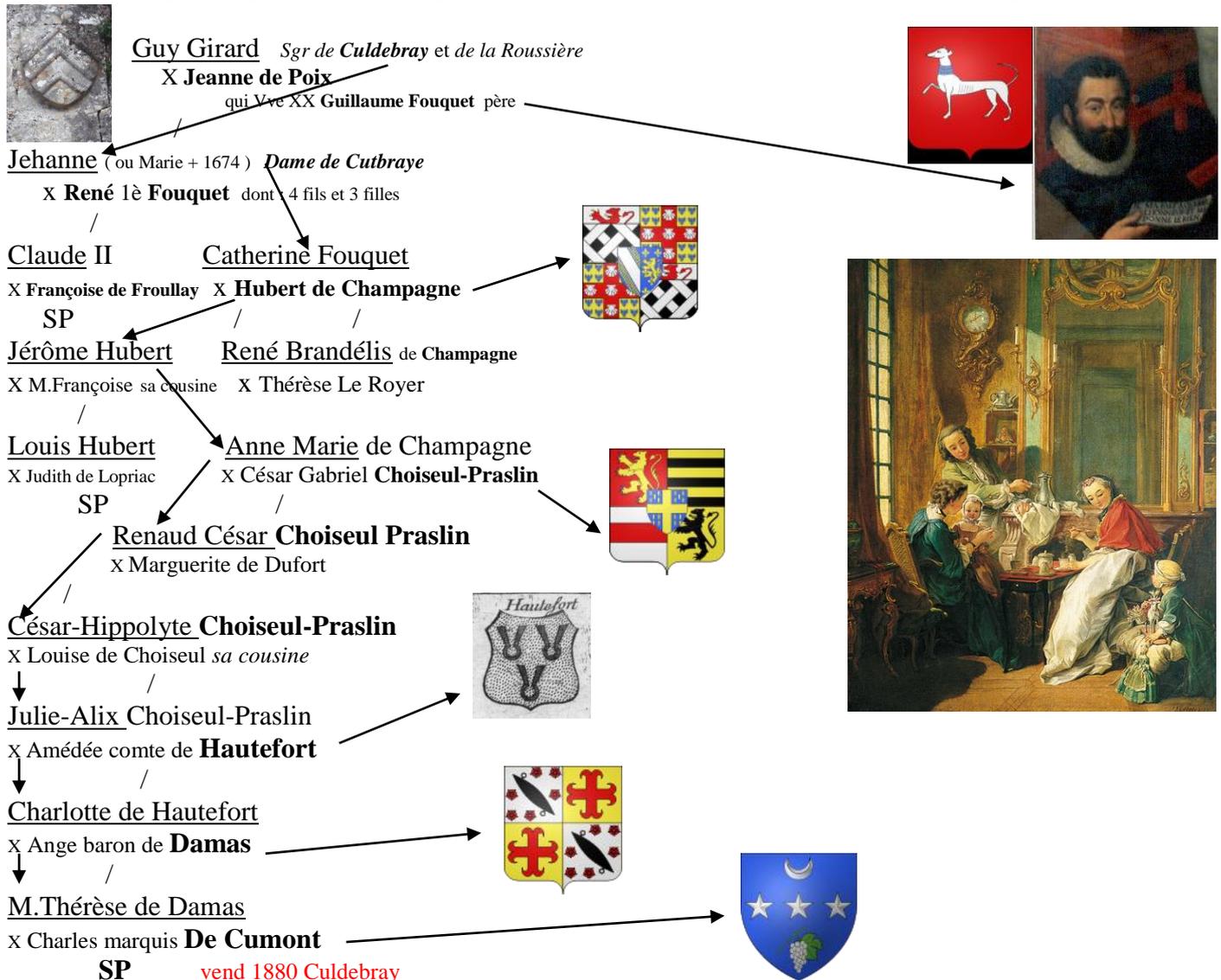
La Flèche : Grande Rue où se trouvait le château de Fouquet la Varenne →

Il était dit, alors, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, gouverneur de la ville et château de la Flèche. Son père, Guillaume, comme seigneur engagiste de La Flèche, ne pouvant se loger dans le vieux château des Carmes, y avait construit précédemment un magnifique château dont les bâtiments correspondent grossièrement à l'actuelle Grande Rue (de la Flèche), dans sa partie Est, et dont les jardins s'ouvrent au sud jusqu'au Loir (affluent de la Loire), par des parterres et des terrasses.



A son tour, peu avant son décès (voir plus haut p. 1299), Jeanne Girard, *Dame de la p.1322 Roussière*, baronne de St-Romans, veuve de René de la Varenne, rend aussi aveu (par procuration) pour ses biens : le 23 mars 1673, à Macé Bertrand Iè, chevalier, Seigneur de la Bazinière, baron de Vouvant et Mervent (qui, comme seigneur engagiste, nommé par lettres en date du 22 avril 1661, – que nous reverrons dans le bulletin sur le *Nay* -, représente le roi car les biens de la famille de Longueville étaient, alors, tombés dans le giron royal), pour *Culdebray*, pour la Barrot, le fief de Puy-de-Serre, pour la *Motte d'Aunay* (le *Nay* de Mervent), et autres lieux.

Reprenons la généalogie, commencée plus haut (p. 1252 - 1253), de cette famille Girard-Fouquet.



Voici, un par un, les différents héritiers et propriétaires qui vont se succéder jusqu'à la vente de *Culdebray*, par le dernier descendant vers 1880. Dans l'esprit de leurs métayers, leurs bordiers, leur situation sociale est certainement quelque chose de très abstrait et leur mode de vie encore plus.

Catherine **Françoise Fouquet** et son époux **Hubert de Champagne** (veuf en premières



noces et remarié le 29 décembre 1644 – ci-contre le blason des familles de Champagne) : Catherine dite aussi *Madeleine-Françoise*, fille de René I^{er} Fouquet *Baron de Suzannet* et de Jeanne Girard, avait perdu successivement ses trois premiers frères tous décédés jeunes dont René II. Le quatrième, Claude II (° 1635 + 1699), marié à M. Françoise de Froullay-Tessé, dont il demeura sans postérité, reçoit la succession mais fit preuve d'une « *gestion médiocre des biens* » de la famille. A son décès, sa sœur Catherine, héritera alors de tout. Mais Catherine-Françoise de la Varenne ne fut qu'héritière posthume (° ~1625 - † 1661). La succession est alors établie par une sentence de 1719 pour son mari Hubert et leur fils aîné Jérôme Hubert. Le veuf, Hubert-Jérôme de Champagne de Villaines, baron de Tucé (° ~1605 - † ? était le fils de Brandélys de Champagne, marquis de Villaines x Anne de Fefchal qui était la fille de Jean de Feschal et de **Catherine de la Roussière** ; Brandélys fut chambellan du roi Henri III, qui le fit marquis en 1587), chevalier, comte dudit lieu, fait alors, le 2 mai 1719, hommage au roi (ou à son seigneur engagiste car depuis quelques années les baronnies de Vouvant et Mervent sont retombées **p.1323** dans le giron de la Couronne) pour ses biens à *Culdebray* et autres lieux dépendants de la baronnie de Mervent.

Jérôme Hubert de Champagne (° ? + 1713), dit *seigneur du Barost* (sic), et qui est l'aîné, reçoit également *Culdebray* et autres lieux. Il avait épousé sa cousine, M. Françoise de Champagne dont il aura un fils : Louis Hubert.

Louis Hubert de Champagne (° 1704 + av. 1744), comte de Champagne, aussi *seigneur de la Roussière* (St-Maixent-de-Beugné 79), seigneur de Chavagne (85) et naturellement aussi seigneur de *Culdebray*, qui épouse en 1731 Bonne Judith Lopriac qui décède quatre ans plus tard à 35 ans. Il épouse alors en 1738 la nièce de celle-ci, Françoise Judith, dont il n'aura pas non plus d'enfant.



← Au fond, la forêt : Triage des Ragotières

En 1735, lors de l'arpentage de la forêt royale, sont signalés certains de ses biens « *Le Sieur Marquis de Choiseul demeurant ordinairement à Paris, à cause de sa Maison de Culteprais paroisse de Mervent possède : - un bois taillis joignant la lisière des Garences du côté couchant (vers la Logette) - un autre bois joignant la lisière du Pruneau (entre la rivière et la Citardière)*

du midi - un pasty, joignant la lisière de la Trappe (proche de la Citardière) du côté du couchant - un autre bois entre le triage de la Charière et le Bois Maingue (ces deux bois sont entre la forêt royale et la Citardière) - un autre bois joignant le triage des Sensoudayées du levant au midy et la Charrière (ces deux bois sont aussi entre la forêt royale et la Citardière) du midy au Nord - un autre bois joignant la lisière de la Millarge (entre le pont du Déluge et la Grand'Rhée) du côté du midi au couchant / - un autre petit bois près le triage des Ragotières (pas loin de l'actuelle maison forestière de la Cornelière) - autre petit bois entre le triage des Ragotières et le Gas (au-delà de l'allée forestière de la Cornelière en direction de Vouvant) - et un autre petit bois joignant la futaie de la Moquetière (tout au bout de la haute forêt et vers le couvent des Robinières) du côté du Nord ».

Les **Ragotières** →



C'est encore lui qui est signalé le 27 février 1741, lors de l'hommage fait au roi, pour *Culdebray*, et pour aussi le Colombier (Foussais ; on retrouve des papiers sur ça dans le dossier *Cul-de-Bray* prêté par Mr le Comte de Sebrand Chabot, actuellement propriétaire du château de la Roussière à St-Maixent-de-Beugné 79), le Barrot et autres lieux.

René Brandélys, marquis de Villaines & Varenne (ce dernier titre qu'il reçoit de sa mère ; (° ~1645 ou 1650 - † 5 avril 1723, ne recevra pas l'héritage) : il avait épousé le 6 juin 1702 Thérèse Le Royer des Forges dont il n'eut que deux filles. L'aînée demeura sans postérité tandis que la seconde, Anne Marie (° v 1705 + 1783), qui aura une descendance, ne recevra la succession qu'après le décès de son cousin, en 1744.

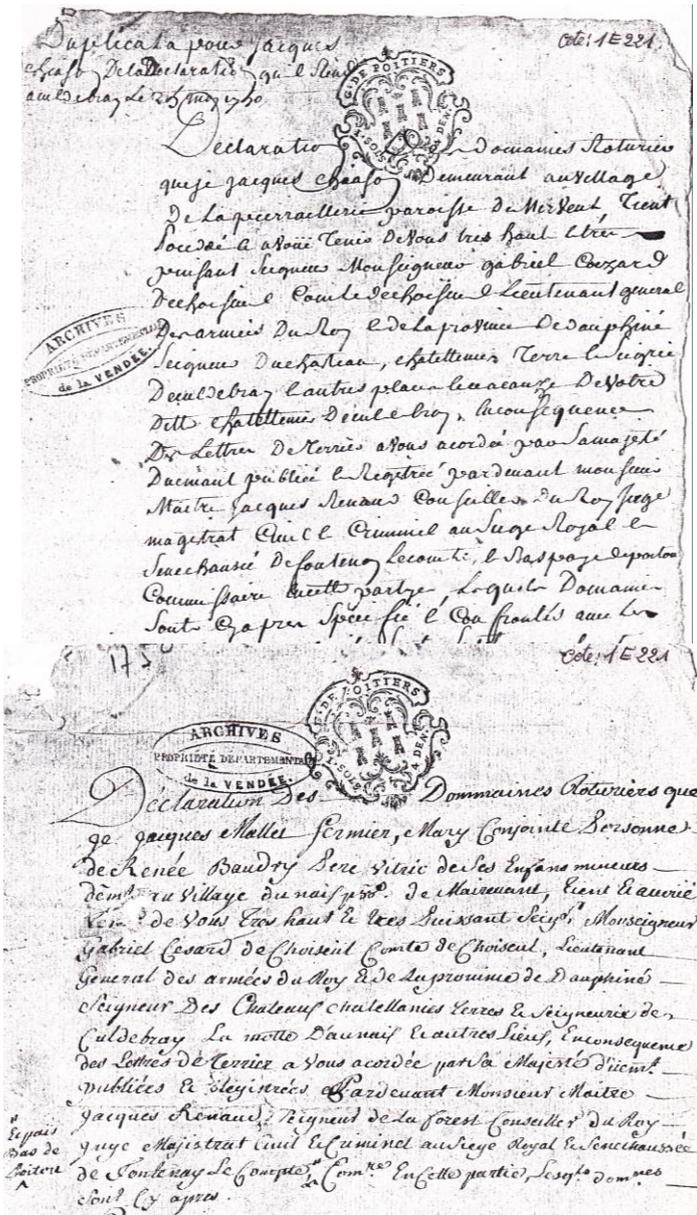


Anne Marie de Champagne de Villaines-La Suze (° ~ 1705 - † 27 décembre 1783), avait fait un fort beau mariage (A cette époque, l'ascension financière par les mariages est classique pour la grande noblesse mâle, et le fait de se marier avec des filles de familles bien argentées, est banal. L'ascension honorifique est plus difficile à acquérir, pour un homme issu d'une famille bourgeoise ou de petite noblesse, mais épouser une femme de plus haute naissance est un moyen de s'allier à une famille dont les parents sont mieux placés ou plus influents que sa propre famille). Elle épouse le 30 avril 1732, un homme de sept ans son cadet, César Gabriel Choiseul-Praslin comte de Chevigny (° 1712 + 1785 fils d'Hubert de Choiseul, Comte de Chevigny, et d'Henriette-Louise de Beauvau. Secrétaire d'État aux affaires étrangères, à la Marine ; Lieutenant général et ambassadeur). Il était cousin du ministre de Louis XV, un Choiseul-Praslin, qui fut aux Affaires étrangères puis à la Marine. **p.1324** Il est d'une famille prestigieuse dont la noblesse, d'extraction chevaleresque, originaire de Champagne, remonte à des temps immémoriaux !

Le premier seigneur de Choiseul est mort vers 1060. Cette lignée a donné plusieurs maréchaux, des généraux ainsi que plusieurs hauts ecclésiastiques. Au fil des générations et des alliances, les Choiseul-Praslin ont possédé plus d'une douzaine de châteaux, pour certains très prestigieux, pour d'autres plus modestes comme celui de *Culdebray*. Ils portaient pour balson d'origine un écu « *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à la « croix billettée » d'or* », puis ensuite : « *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de vingt billettes du même, cinq dans chaque canton, 2, 1 et 2* (Alias : Au lieu de : vingt billettes, lisez dix-huit billettes, cinq dans chaque canton du chef posées 2, 1 et 2, et quatre dans chaque canton de la pointe posées 2 et 2) » (sic), puis encore : « *Écartelé, au Ier de gueules au lion d'or armé et lampassé d'azur, au IIème fasces d'or et de sable de six pièces, au IIIème d'argent à la fasce de gueules, au IVème d'or au lion de sable, un écusson d'azur à la croix d'or accompagné de dix-huit billettes du même, cinq et cinq en chef posées en sautoir, quatre et quatre en pointe posées deux et deux brochant sur le tout* » (sic).

← Extrait acte : 25 mai 1750

En 1750, le seigneur de *Culdebray* est donc Gabriel-César, comte de Choiseul, lieutenant général, propriétaire des seigneuries et terres dépendantes de la **châtellenie de Culdebray** dont « le droit est à la sixième partie, et « fruit » pour droit de terrage, à la 5^{ème}, 6, 7 et 8^{ème}, à rendre tous les ans à « la feste de Noël » sur les boisselées, vignes, etc., et sur les fermes ou fermages ». Il s'agit des redevances dues sur la terre et seigneurie de *Culdebray*, ainsi que spécifié par acte notarié (papiers photocopiés par Mr Sebrand de Chabot à la Roussière), le 25 mai 1750, dressé par Fonteny et Daguin, notaires (ce denier alors fermier de *Culdebray* y demeurant). C'est une déclaration de domaine roturier faite par le notaire dans les termes de l'époque et pour le tenancier (ADV cote 1 E 221) « que je, **Jacques Chiasson** demeurant au village de la **Pierrailerie** paroisse de **Mervent**, tient pocédé (sic) et à vous tenir de vous très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Gabriel César de Choiseul, comte de Choiseul et lieutenant général des armées du Roy et de la province de Dauphiné, seigneur du château, châtellenies, terres et seigneurie de **Culdebray** et autres places et à cause de votre ditte seigneurie, en conséquences des lettres de terriers accordées par sa Majesté (le roi) duement publiées, enregistrées par devant nous, sieur, Jacques Renaud (seigneur de la Forest), conseiller du Roy, juge magistrat civil et criminel au Siège Royal de



Fontenay-le-Comte en Bas pays du Poitou, commissaire en cette partye (sic), lesquels domaines sont cy-après spécifiés et confrontés avec les devoirs aux quels ils sont sujets, qui sont . . » etc. Je reviendrais plus loin, en détails, sur cette déclaration.

← Extrait acte : 30 juin 1750

Toujours dans les mêmes temps, et dans les mêmes termes, une autre déclaration (papiers photocopiés par Mr Sebrand de Chabot à la Roussière) en date du 30 juin 1750 (ADV cote 1 E 221), apporte une confirmation supplémentaire à propos des possessions de Monseigneur Gabriel César de Choiseul :

« seigneur du château, châteltenies, terres et seigneurie de Culdebray, de la Motte d'Aunais (le Nay) et autres places ». Là, encore, je reviendrais plus loin, en détails, sur cette

De la Motte d'Aunais
C'est ce de l'autre. cette difficulté est résolue verbalement par la promesse que le sieur ci fait de lui faire faire par votre part tous les titres que vous ferez décider par son conseil aux premiers jours de décembre devant lui être confiés et de la manière dont il au seroit délibéré sur son l'opinion. j'espère que vous terminerez par ce moyen de lui avec des papiers de la Motte d'Aunais
Je suis très humble et ob. serviteur
D. Darnau de Maisonneuve

déclaration faite par « Jacques Mallet, fermier, demeurant au village du Nais » p.1325 (sic). Les domaines dépendants de Culdebray comprenaient donc aussi (une partie seulement ?) des terres au Nay !

Extrait acte : 31 octobre 1762 → Tandis qu'en la fin de la même année 1755 est fait le compte-rendu (ADV - B. 1429. (Liasse.) - 43 pièces, pajner. fi Sa.) pour : Bois des particuliers - Réception de gardes pour la baronnie de Mervent et haute justice des Buardières (de Foussais, où se trouvent des terres avec métairies et borderies dépendantes aussi de Culdebray et où surtout fut installé le premier lieu de prière pour les protestants des environs), le 24 novembre 1755 ainsi que des lettres de provision de garde pour les châteltenies de Cul-de-Bray et Livernière (proche de la Roussière à St-Maixent-de-Beugné), le 15 novembre 1750 (f° 37, v).

En 1762, voici un acte notarié fait au château de Cutebray (sic), le 31 octobre 1762 (papiers photocopiés par Mr Sebrand de Chabot à la Roussière) et rédigé par « Votre humble et obligé serviteur – signé – D. Darnau de Maisonneuve » (sans doute régisseur des biens, sur Mervent, pour la famille Choiseul). Il concerne, d'une part, plusieurs litiges dont un à propos de certaines redevances concernant les terres de la Chauvière dont Mr de Dissay (alors propriétaire de la Citardière) revendique des droits et en présence de Mr Brunetière (plus tard fermier de Culdebray) ainsi qu'une demande de prise en fermage par les sieurs Pineau et les Baudry. Je reviendrais aussi, plus loin, en détails sur ce courrier.

César Gabriel de Choiseul-Praslin, héritier en partie du Sieur de la Varanne (Fouquet La Varenne), renouvellera l'aveu sur ses possessions à Mervent et autres lieux, dont : le Barot, Puy-de-Serre, etc. le 29 février 1776. Peu avant, en 1774, en Poitou, les récoltes furent désastreuses car ce fut un été de canicule.

Deux ans avant le décès de César Gabriel de Choiseul-Praslin (voir portrait p. 1323) des comptes-rendus furent émis en date du 15 au 19 septembre 1783 (ADV - B. 1448 – Liasse - 9 pièces, papier), sur les bois des particuliers de la forêt royale de Mervent-Vouvant (Surveillance : délits et malversations, visites) et des pièces relatives aux bois et terres de Cul-de-Bray, paroisses de Mervent et de Foussais, plus de ceux de Livernière, paroisse de Saint-Maixent-de-Beugné, appartenant aussi à César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, alors pair de France, ministre d'État, chevalier des ordinaires du Roi, lieutenant général de ses armées, ci-devant ambassadeur près de leurs Majestés impériale (sic) et royale, plus seigneur de Chassy, Givry, la Rivière, la Varenne et autres lieux, comme époux de Marie de Champagne, duchesse de Praslin. Celle-ci, décède d'ailleurs peu après, le 27 décembre de la même année, à presque 80 ans.

Ni elle, ni lui, ne connaîtront la tourmente révolutionnaire, tandis que leur fils et héritier, Renaud-César âgé de 54 ans, à ce moment-là, fut même élu, le 4 avril 1789, par la sénéchaussée d'Anjou, député de la noblesse aux États généraux de 1789 et avant son décès il fut également ambassadeur à Naples.



Renaud César de Choiseul →

Renaud César Louis de Choiseul duc de

Praslin (ou Armand-César-Louis ° 18 janvier 1735 - † 5

décembre 1791), fils, épouse le 30 janvier 1754 Suzanne ou Guyonne-

Marguerite-Philippine de Durfort de Lorges (° 1737 - † 1806 fille de Guy-



Louis de Durfort, duc de Lorges et de Randan, et de Marie Marguerite Butault de Marsan). Ce fut un militaire, diplomate, et homme politique français du XVIII^e siècle. Ce fut aussi un « *Grand seigneur* », « *libéral* », nourri de *l'Encyclopédie*, favorable aux idées nouvelles même les plus avancées, sa correspondance, en est la preuve. Le vicomte de Choiseul (devenu duc de Praslin en 1785, au décès de son père), ne redoute pas la Révolution française. Il siège dans l'Assemblée parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle, vote l'admission de douze députés de Saint-Domingue. « Organe » de la province d'Anjou, il développe à la tribune des observations sur la position de cette province à propos de l'impôt de la gabelle et proposait un autre impôt moins onéreux pour le peuple. En 1790, il expose les causes de la ruine de la compagnie des Indes, et se prononce pour que le droit de paix et de guerre **p.1326** soit conféré au roi. C'est lui qui fait décréter, en 1791, qu'il serait attaché aux drapeaux de tous les régiments des cravates tricolores. Au mois de juin de la même année, il propose d'approuver la conduite des commissaires de l'Assemblée qui ramènent à Paris Louis XVI arrêté à Varennes. Pourtant, son nom fut trouvé, ainsi que celui de la duchesse de Choiseul, sur la liste des protégés de la reine Marie-Antoinette. On peut en conclure qu'après avoir été, naturellement, un monarchiste convaincu, il s'adapte très facilement ! Il meurt peu de temps après la fin de la législature en son hôtel parisien (1791) .

lè : **Hôtel Choiseul-Praslin** et **Hôtel de Belle-Isle** →

L'hôtel de Choiseul-Praslin (6^{ème} arrond) est un hôtel particulier parisien situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Saint-Romain (n° 4 rue St-Romain). Il fut construit en 1722 pour la comtesse de Choiseul par l'architecte Sulpice Gaubier. Légué à sa mort en 1746 par la comtesse de Choiseul à son neveu César Gabriel de Choiseul-Praslin, qui lui donna son nom et l'habita de 1745 à 1765. César Gabriel de Choiseul-Praslin avait entrepris, dès 1750, des travaux d'agrandissement et d'embellissement, avant de

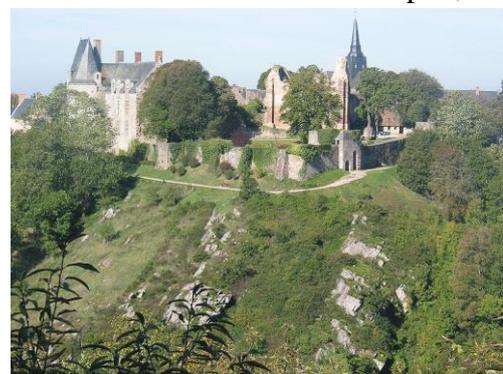


l'échanger en 1765 avec l'hôtel de Belle-Isle du quai de la Grenouillère (actuellement : 3 quai Anatole-France), qui appartenait au roi, et où il décédera (voir portrait p. 1325).

Déjà héritier du château de Sainte-Suzanne, dans le Maine, qu'il tenait de son père, il rentra en possession du château de Quintin par son mariage avec Guyonne de Durfort.

← Château de **Sainte-Suzanne** et château de **Quintin**

Le couple Praslin-Durfort eut pas moins de cinq enfants : **Bonne Désirée**, un fils **Antoine César René** (1756 – 1808, épouse Charlotte O'Brien le 22.8.1775 ; Pair de France, député de la noblesse pour la sénéchaussée du Maine aux États généraux le 20 août 1789, Maréchal de camp le 28 novembre 1791, sénateur, Commandeur de la Légion d'honneur, Franc-maçon en 1805, inhumé au Panthéon), **César Hippolyte** (° 1757 - † 1793, épouse sa cousine Louise Joséphine de Choiseul), comte de Sainte-Suzanne (Mayenne), **Julie Alix** (°1777 + en couches 1799) qui épouse Amédée de Hautefort, enfin **César René** (° 1779 + 1846), propriétaire de terre et de bois à Mervent, jusqu'à son décès.



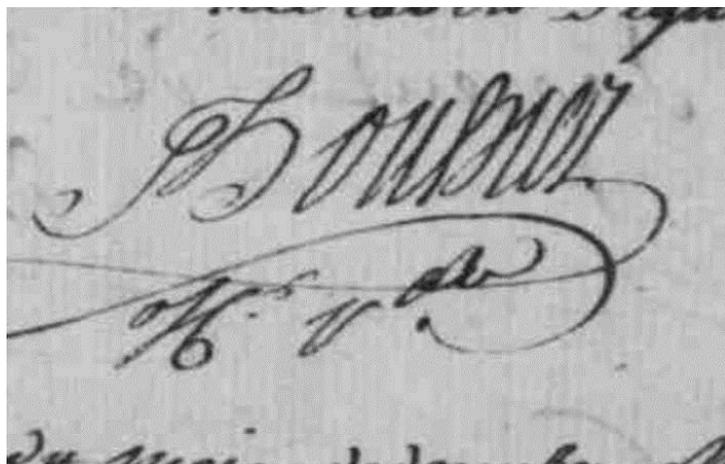
Les descendants des Fouquet ont possédé la terre de Ste-Suzanne pendant plus d'un siècle. Catherine de la Varenne (fille de René voir p. 1322-23) l'avait apporté en dot à Hubert de Champagne : leur petite-fille Anne-Marie de Champagne, en épousant en 1723, César-Gabriel de Choiseul, l'apporte à son tour dans cette famille.

Ste-Suzanne, côté Sud, en ruines →

La seigneurie de Ste-Suzanne appartenait toujours à cette famille en 1790, lorsque son château est envahi, pillé, puis vendu comme propriété nationale. Le duc, César Hippolyte (second fils), en est si bouleversé qu'il en meurt en 1793, âgé seulement de



36 ans. Cette seigneurie passe alors dans les mains de son frère, Antoine-César-René. Au début de la Révolution, Antoine-César de Choiseul-Praslin (premier né du couple Praslin-Durfort), fut élu en 1789 délégué suppléant de la noblesse aux États généraux pour la sénéchaussée du Maine. Il y siégea le 20 août, prêta le serment civique, fut promu Maréchal de camp en 1791. Il n'émigra pas, mais fut **arrêté comme suspect en 1793**, emprisonné et libéré le 9-Thermidor (Bonaparte le nomma sénateur et le fit



commandeur de la Légion d'honneur). Est-ce à cause de cela qu'il fut fait un « Procès-verbal d'Estimation de Biens Nationaux provenant de l'Emigré ci-devant du Praslin, l'An II le 5 Messidor (27 juillet 1794), en exécution de la commission à nous donnée par le Directoire du District de Fontenay en datte **p.1327** du 18 Brumaire (10 septembre 1793) par : Nous les citoyens Pineau, commune de Mervent (Pierre Pineau est alors maire de la commune car on ne parle plus de paroisse ; il demeure à la Citardière dont il est fermier) et Louis Bouhier, de la commune de Payré-sur-Vendée (officier public à partir du 9 décembre 1792), commissionnaires experts soussignés,

nous nous sommes transportés accompagnés des officiers municipaux de la commune de Mervent (Pierre Hérignon moulinier à Diet, Jean Normand farinier au Portail, Jean Gaschet farinier aux Deux-Eaux, . . tous assez riches) sur le lieu appelé **Cul de Braye**, situé dans ladite municipalité, provenant de l'émigré ci-devant de Praslin, son dernier domicile à Paris. Lequel bien est exploité en totalité, sans bail, par le citoyen Arnault (régisseur) et évalué pour un montant de treize cent livres toutes charges déduites » (hélas, je ne peux pas remettre la main sur ce document très important référencié aux ADV, cote 1 Q 189).

← Signature de **Louis Bouhier**

Après la Révolution, cependant, M. de Praslin (César René comte de Choiseul-Praslin, baron de la Flèche et de Ste-Suzanne) rachète certaines de ses anciennes propriétés dont la terre de Ste-Suzanne 20.000 frs mais fait abattre ce qui restait du vieux château de Ste-Suzanne. En 1820-22 le château de Ste-Suzanne est aliéné (cédé) à M. le baron de Damas (descendant par alliance et époux de Charlotte de Hautefort petite-fille du duc), pour 10.000 frs, somme inférieure à la valeur (notice historique sur Evron). Plus tard, les vestiges du château et surtout les terres seront à nouveau vendus par le baron de Damas, en 1855, et à l'ancien régisseur du domaine. M. de Praslin avait aussi déjà vendu son domaine de Saint-Romans-lès-Melle (qui venait également de la famille Girard de la Roussière, seigneur de Culdebray et de Jeanne de Poix baronne de St-Romans).

Il semble qu'il en fut de même pour Culdebray car en 1810, dans le village même, tout a été vendu puisque sont cités des nouveaux propriétaires. Cette famille Choiseul-Praslin n'a plus, apparemment, à Mervent, que des terres et des bois. A moins, qu'au moment de la séquestration des biens dits nationaux, ce domaine, le manoir même, ait été racheté par un « prête-nom » ! C'est ce que nous

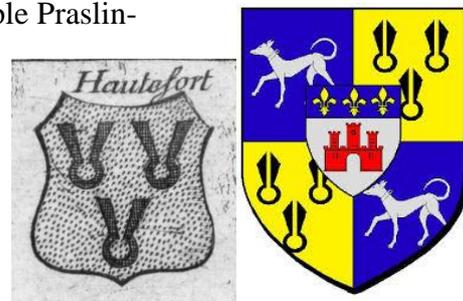


verrons plus loin (Néanmoins en 1802 Bonaparte, premier Consul «amnistia» les émigrés et leur fit restituer les biens qui étaient encore dans les mains de la Nation - sauf les immeubles affectés à un service public. Beaucoup de biens avaient déjà trouvés preneurs et ne pouvaient être repris).

← Château de **Hautefort** (Dordogne)

En fait, César René comte de Choiseul-Praslin, baron de la Flèche et de Ste-Suzanne, s'est marié deux fois et a eut une descendance. Mais c'est Charlotte Laure, la fille unique (voir p. 1322) de sa sœur Julie Alix (° 1777 + 1799), décédée tragiquement en mettant au monde son premier enfant, qui recueillera, en tous cas, le château de

la Roussière (D.Sèvres). En fait, Julie était l'avant-dernière enfant du couple Praslin-Durfort. Elle avait épousé, en 1798, le comte Armand-Louis-Amédée de Hautefort, et qui reçoit au moins le château de la Roussière (ancienne possession des Girard) et des terres (bois) à Culdebray, qui seront



toujours la possession du Baron de Damas, l'époux de sa fille Charlotte Laure, encore en 1844.

Les Hautefort portaient pour blason d'origine « *D'argent au château-fort de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or* » puis on y retrouve le fameux « *lévrier* » des Fouquet.

Blason des **Hautefort** →

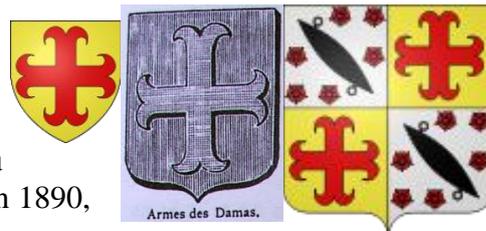
Pendant la Révolution, la famille de Hautefort n'émigre pas. En 1792, le château est protégé par les habitants de Hautefort qui s'opposent aux *sans-culottes* d'Excideuil qui veulent le détruire. Le château sert un temps de lieu de détention, utilisé comme « *prison pour suspects* » de 1793 à **p.1328**

1795, il est ainsi sauvé de toute destruction, avant de redevenir la propriété de Sigismonde-Charlotte-Louise de Hautefort, fille du dernier marquis de Hautefort : Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel de Hautefort (et descendants des Choiseul-Praslin). La famille demeure propriétaire des lieux jusqu'à la fin du 19ème siècle. La veuve du dernier propriétaire descendant de la famille de Hautefort, le comte Maxence de Damas (descendant d'Ange de Damas), vend ce château en 1890 à un riche industriel, Bertrand Artigues.

En 1818, Sigismonde-Charlotte-Louise de Hautefort avait épousé le baron Ange Hyacinthe Maxence de Damas (ainsi que nous allons le voir). En 1887, mort de leur fils Maxence qui est le dernier

propriétaire du château descendant de la famille de Hautefort. Les restes de la famille de Hautefort qui se trouvaient dans la chapelle du château sont transférés dans la chapelle de l'Hospice de Hautefort. En 1890,

la seconde femme de Maxence de Damas vend le château à Bertrand Artigues, un ingénieur qui a travaillé sur le chantier du canal de Panama. Il entreprend des travaux de restauration dans le château.



Blason des **Damas** →

Ainsi, ce sont les Damas qui succèdent sur les quelques possessions qui subsistent encore de la lignée Girard-Fouquet et Choiseul-Praslin. Le blason antique de la famille de Damas est « *D'or à la croix ancrée de gueules* ». Ainsi, vont et changent les successions au fil du temps !

Charlotte-Louise de Hautefort (° 1799 à Courbevoie tandis que sa mère meurt en couches, se marie à Paris en 1818 et y décède en 1847 mais sera inhumée à Hautefort) et son époux Ange baron de Damas (1785 - 1862) deviennent propriétaires de ce domaine ainsi que du château de la Roussière (79) et de divers biens (terres et bois) à Mervent. En 1844, le baron de Damas possédait encore à Mervent : section A 548, *Bois des Blavettes* (le long du ruisseau des Verreries et entre la Citardière et le Nay) 9 hect 82 ares 55 plus en A 551 *Bois des Blavettes* 4 h 11 a 60 et Section C dite des Ouillères : C5 *Bois de la Petite Charrière* (bois taillis) 3 h 08 a 80, etc. D'autre part, en 1822, le baron de Damas avait racheté, à un de ses cousins par sa femme, le château de Ste-Suzanne, qui définitivement re-entre dans cette famille (comme vu plus haut p. 1327).

Le baron Ange Hyacinthe de Damas était un fort bel homme. Il était le fils de Charles de Damas et de Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield. Il émigra avec sa famille dès 1791 (il est conduit en Russie par son oncle le duc de Richelieu qui le présente au tsar Paul Premier, pour intégrer l'école militaire des cadets d'artillerie de Saint-Pétersbourg, en 1795, alors qu'il n'a que 10 ans. Sorti premier au classement, il commence une brillante carrière militaire au service du tsar Alexandre. En 1800, alors qu'il n'a que 15 ans, le tsar Paul le distingua et le pourvut d'une lieutenance au régiment de la garde Semienowski. Le 24 mars 1801, Maxence assista, en sous-ordre, à l'assassinat de Paul 1er. En 1803, il se rendit en cachette à Paris avec Langeron, mais rentra en Russie, et assista, sans que son régiment fût engagé, à la bataille d'Austerlitz. Promu capitaine (1807) puis chef de bataillon (avril 1811), il fit la campagne de Russie du côté russe, combattit très peu mais fut blessé à Borodino. Puis il fut colonel des grenadiers d'Astrakan avec rang de général. Il participera aux campagnes européennes contre les armées napoléoniennes et entra dans Paris comme général russe).

Ange Hyacinthe de Damas →



Son père, colonel aide de camp de Monsieur, frère du feu roi Louis XVI, chargé de la défense des côtes françaises face à l'Angleterre, et qui faisait partie de l'Armée royaliste composée des émigrés, de Vendéens et de Chouans insurgés (plus de 4 000 hommes), avait été tué au siège de Quiberon en 1795 quand la presque île fut attaquée par le général républicain Hoche, le 1er thermidor, à onze heures du soir (nuit du 19 au 20 juillet). Ce fut un désastre car 150 royalistes furent tués au combat et une centaine d'autres, refoulés à la mer, périrent noyés tandis qu'un grand nombre furent fait prisonniers dont 575 étaient nobles.



← Ange Hyacinthe de Damas

De retour en France, le baron Ange Hyacinthe de Damas, fit une brillante carrière politique et fut :



Lieutenant Général (10 avril 1815), Pair de France (9 octobre 1823), Grand Maréchal du Palais (1830), Grand Croix de l'ordre de Saint-Louis, Grand-officier de la Légion d'honneur, Bailli de l'ordre de Malte, fut ministre de la guerre puis des affaires étrangères, puis il fut à partir de 1828, précepteur du duc de Bordeaux (petit-fils de Charles X et futur « Henri V » qui ne règnera jamais). Lorsqu'il se retire dans la propriété de sa femme, le château de Hautefort, il commence son ultime carrière dédiée aux œuvres sociales : gérant l'hospice **p.1329** d'Hautefort, créant localement la première « sécurité sociale », et promouvant l'agriculture par l'instauration d'un prêt d'honneur, premier crédit rural. Nous dirions, aujourd'hui, que c'était un

royaliste avec des idées de socialistes. Cette famille Damas est très appréciée par la population de la commune de Hautefort, vivant simplement, se mettant à la portée de tous et donnant une bonne éducation à leurs enfants !

← Monument sépulcral d'Ange Maxence et Laure de Hautefort

Après avoir été très affecté par la mort de plusieurs de ses proches : Henri, son fils (8 ans) en 1838 puis de Charles Maxence (26 ans) en 1845, suivit du décès de son épouse en 1847, puis encore d'un autre fils, Albéric Marie (32 ans) « mort au combat en Chine » en 1860, il mourut en son hôtel à Paris VIIe le 6 mai 1862 (âgé de 77 ans). Ses obsèques furent célébrées en la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin le 9 mais il fut inhumé à Anlezy (Nièvre) où demeure et, est maire un autre de ses fils.

Son coeur a été scellé et transféré avec les restes mortuaires de la Baronne, feu son épouse, en 1891, dans un mausolée construit dans le chœur de la chapelle de l'hospice, devenue église paroissiale. Sur ce monument sépulcral, les époux - sont représentés - assis côte à côte à l'extrémité postérieure du tombeau, un enfant devant eux renverse une corbeille de fleurs ; à l'extrémité antérieure du tombeau se trouve une urne funéraire et des armoiries (tortil de baron : rang de petites perles en manière de chapelet qui entoure le cercle d'une couronne de baron, et fait dessus, à distances égales, trois petites bandes, chacune de trois perles) avec aussi des guirlandes funéraires sur les flancs du tombeau. Sur le socle on peut y lire une épitaphe : « ICI REPOSE/SIGISMONDE CHARLOTTE LAURE D'HAUTEFORT NEE A PARIS LE 2 JUILLET 1799 DECEDEE LE 10 7BRE 1847/EPOUSE DE ANGE HYACINTHE MAXENCE BARON DE DAMAS NE A PARIS LE 30 7BRE 1785, LT G.AL DES ARMEES DU ROI/PAIR DE FRANCE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT DE LA GUERRE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES MINISTRE D'ETAT/GOUVERNEUR DE SAR MGR LE DUC DE BORDEAUX, GD CROIX DE L'ORDRE DE SAINT LOUIS GD OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR/GD CROIX DE ST ETIENNE DE HONGRIE. DECORE DES ORDRES DE ST GEORGES DE RUSSIE. DE ST MAURICE ET ST LAZARE/DE CHARLES III D'ESPAGNE ET DE PLUSIEURS AUTRES ORDRES/DECEDE A PARIS LE 6 MAI 1862 SON COEUR EST DEPOSE ICI ».



Le Baron Hyacinthe Maxence de Damas Ancien Ministre - 1782 - 1862 - son épouse, Charlotte de Hautefort. En 1845.



Aimable autorisation Editions Pénigot Noir La baronne de Damas et ses deux filles Alix, mariée au Duc de Blacas plus jeune, Marie, épouse du Comte de Cumont.

← en haut à gauche, assis : le baron de Damas, son épouse Charlotte de Hautefort avec derrière leur fils mort en 1845 ; photo à droite : la baronne **Charlotte Laure** avec à son côté **Marie** qui épousera Mr de Cumont et debout : **Alix**.

Il avait eu de son mariage avec Charlotte Laure de Hautefort (descendante des Choiseul-Praslin – voir p. 1322) dix enfants dont deux fils qui furent l'un prêtre, l'autre jésuite et parmi ses filles : Alix Laurence Marie de Damas (1824-1879 + 54 ans), devenue duchesse de Blacas par son mariage et veuve depuis 1866, puis aussi Marie Thérèse Philomène de Damas (1834-1903) épouse de Charles Paul Amédée marquis de Cumont (qui s'installera à la Roussière).

← Château de Hautefort

Ces deux filles-là, s'installent et finiront leurs jours au château de la Roussière tombé par mariage entre les mains du marquis de Cumont par son alliance avec Marie Thérèse.



Le Comte Maxence de DAMAS

Le Duc Charles de Blacas et son épouse Alix de Damas (1877 - 1886)

Le marquis de Cumont (né à Paris le 25 août 1829) est le fils de *Joseph Hyacinthe Théophile*, marquis de Cumont, lieutenant aux lanciers de la Garde royale, et de *Catherine Ignacia de La Merced Delisle*. Il fait partie de la famille d'Arlot de Cumont qui porte pour blason maintenu le 13 septembre 1640 : « *D'azur à trois étoiles d'argent rangées en fasce, de même et en pointe d'un arlot (ou grappe de raisin*



), aussi d'argent pampré et feuillé de sinople ». Blason des d'Arlot de Cumont →

Il avait donc épousé à Paris, le 29 septembre 1859, Marie Thérèse Philomène de Damas (arrière petite-fille de Julie-Alix de Choiseul-Praslin). Le marquis de Cumont, fut maire de Saint-Maixent-de-Beugné, membre du conseil général des Deux-Sèvres et il décède à Paris VIIe le 24 juin 1908. Hélas, le couple Damas-Cumont mourut sans postérité. Le domaine de la Roussière, qui n'est pas vendu comme le fut le château de Suzannet, celui de Hautefort, et celui de *Culdebray*, demeurera encore

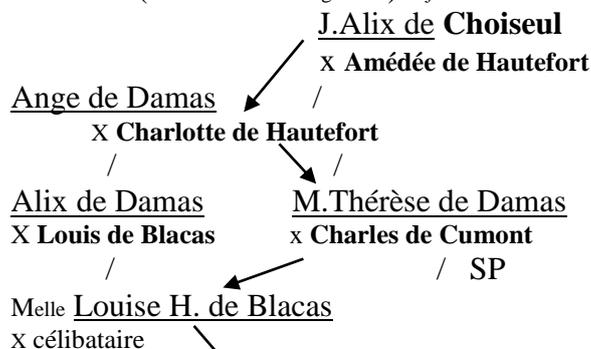
dans la famille.

← Carte postale annotée : *marquis de Cumont*

La Roussière, par héritage, revient à un petit neveu de Mme de Cumont, le petit-fils de sa sœur Alix. En effet, Alix qui avait épousé Louis de Blacas eut, entre autre, Louise qui à son tour épouse le comte Guillaume Hurault de Vibraye. Ce couple aura (entre autre) Henry de Vibraye (° 1874 au château de Cheverny qui est dans cette famille depuis 1825 ; le comte Henri + 1971 à 97 ans à La Roussière) qui recevra le château de la Roussière. De son épouse Madeleine de la Morandière (+ 1959 à La Roussière), il aura une fille nommée May (Marie) qui, a son tour, épouse Philippe de Chabot (+ 1976 La Roussière). Leur fils, le vicomte Sebrand de Chabot (qui m'a si aimablement reçu) reçoit la Roussière dont il est l'actuel propriétaire.



← La Roussière (St-Maixent-de-Beugné 79) aujourd'hui



← Château de Cheverny /
Comte Henri de Vibraye (neveu)
x Madeleine de la Morandière

/
May (ou Marie) de Vibraye
x Philippe de Chabot

/
Sebrand de Chabot actuel propriétaire de La Roussière

x Guillemette Fromentin de St-Charles (photo p. suivante)

Avec la famille Chabot, le château de la Roussière, pourtant à l'abandon depuis la Révolution, va être restauré. Il ne pouvait, jadis, être dissocié de celui de *Culdebray* parce que appartenant au même seigneur : Guy Girard de la Roussière dit aussi *seigneur de Culdebray* ; c'est sa mère, Anne de La Brosse, qui fait entrer cette seigneurie dans la famille Girard. Incroyablement, la *seigneurie de Culdebray* demeurera dans cette lignée jusqu'à sa vente totale, vers 1880, par Mr de Cumont (qui était le propriétaire du

moment, de la *Maison Noble*, ainsi que me l'a confirmé Mr Rainereau qui possédait une grande mémoire sur ces temps-là ! Nous verrons plus loin qui achète *Culdebray* alors).

De plus, la boucle est quasi bouclée puisque, aujourd'hui, c'est à nouveau une famille Chabot qui est propriétaire de La Roussière. Déjà, vers 1136, *Culdebray*, justement, appartenait aux Chabot comme le montre l'acte suivant (Dom Fonteneau) « *du consentement de sa femme Agnès dite « Agnès Chabosse », et de son fils, le baron Sebrand Chabot, donne à l'abbaye de Bellevaux (Sauzé-Vaussay, D.S.) une maison située à Culdebraye, paroisse de Mervent (la Maison Noble) ainsi que les dixmes de terre sises sur ce fief et (en plus) le revenu des vignes du « Peu d'Aulnay » (Peu du Nay, tout proche) ».* Cela, laisse à penser qu'à cette époque la Roussière leur appartenait déjà aussi !

p.1331

En effet, « *La Roussière en Gâtine* » appartenait encore en 1344 à une branche Chabot dont Guillaume seigneur de Chantemerle. Mais comment est-elle tombée entre les mains des Girard ?

Au passage, je tiens à remercier Mr le vicomte Sebrand de Chabot, ainsi que son épouse. Je me souviens, il y a déjà pas loin d'une trentaine d'années, ils m'avaient reçu avec une grande gentillesse et surtout une grande simplicité. Monsieur le vicomte m'avait fourni des archives précieuses sur *Culdebray* (que nous verrons plus loin). Mme Chabot, une femme énergique et sympathique, qui portait alors des cheveux longs retenus en queue de cheval, avec une grande spontanéité m'avait même demandé de l'aider à plier des draps.

Culdebray : aujourd'hui →

Depuis ce temps-là, j'ai fait du chemin et Mme de Chabot aussi !

Cette dernière a bien œuvré, comme le montre l'extrait de presse avec une photo de Mme Chabot et sa petite-fille : **Journal : La Nouvelle République (D. Sèvres) 29/10/2011 Remise de décoration au château de la Roussière « Guillemette de Chabot décorée des insignes de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres par Jean-Paul Godderidge, directeur régional des affaires culturelles. - (dr) Samedi, entourée de sa famille et d'amis, Guillemette de Chabot a été décorée des insignes de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres par Jean-Paul Godderidge, directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine et précédemment de Poitou-Charentes. C'est au château de la Roussière, en présence du député Jean-Marie Morisset, porte-parole du sénateur André Dulait, de René Bauruel, maire de Saint-Maixent-de-Beugné, et de nombreux personnels de la Drac, que la cérémonie a eu lieu. Jean-Paul Godderidge a salué l'énergie et la persévérance dont Mme de Chabot a fait preuve pour protéger certains monuments importants de notre région. Travaillant bénévolement depuis plus de trente ans dans plusieurs commissions régionales et départementales pour la sauvegarde et la protection du patrimoine, elle est membre du conseil d'administration de la Demeure historique dont le siège est à Paris. Cette association accompagne les propriétaires et gestionnaires de monuments dans la préservation et la rénovation du patrimoine bâti et naturel ».**



← Mme De Chabot

Mais que représentait donc *Culdebray* pour ces riches seigneurs, que la révolution va faire basculer dans un autre monde ! Et que représentaient donc, aussi, ces lointains « *seigneurs et maîtres* » pour les habitants du village !

Avec les Daguin, comme *fermiers*, nous étions entrés dans le nouveau siècle, justement, le XVIIIème. Nous avons donc vu ce que sont devenus les seigneurs, successivement propriétaires, de *Culdebray*. Tous ces seigneurs ont un même point



commun, ce ne sont pas des résidents. Bien souvent, le fermier (le régisseur- exploitant) du lieu, est incontestable le notable du moment, est bien souvent regardé comme un petit « *nobliou* ».

Blason **Daguin** →



Cette ancienne famille du Poitou a eut « *ses illustres* » : Louis Daguin (vers St-Hillaire La Celle 86) fut mousquetaire de la garde du Roi mais était exempt de garde et mourut en 1717 pensionné du roi et, dans des temps immémoriaux, portait blason : « *une dague* » (comme François Daguin chantre dans l'église de St-Pierre de Poitiers au XVIIème) ou encore : « *d'azur avec deux dagues d'argent à poignée d'or, posés en sautoir, la pointe en bas et un croissant d'argent en pointe de l'écu* ». **p.1332** D'autres, comme un Pierre Daguin était docteur en droit et professeur au collège de Poitiers. D'autres, encore, sont notables à Niort, comme : Pierre Daguin Sieur de Beauregard, conseiller du Roi & son procureur de la Maréchaussée de Niort, en 1630 et qui portait un blason sans dague.

← Blason : Pierre **Daguin** Sr de Beauregard

D'autres : comme ce Pierre Daguin (décédé entre 1623 et 1634), qui est installé à Fontenay. De son épouse Anne Lebouleux, il eut (entre autre) une fille Anne, qui épouse en 1623 Pierre Morisset, lequel aura Nicolas Morisset, riche marchand-tanneur de l'*Ourdraire* et qui fut en 1601 déjà fermier de *Culdebray* (voir plus haut p. 1298-1302-1304). Le couple Daguin-Lebouleux aura aussi un fils, Jacques, qui donnera la lignée des Daguin qui fait souche à Mervent mais qui semble relativement plus modeste.

Quoique, certains !

Charles Daguin

x Jehanne Morisset

/ Jacques Hilaire Daguin

x Marie Thubin

/ Charles

Chapelle-aux-Lys

/ Jacques Daguin

x Marie Ponneau

Xx Gabielle Bonneau Vve Mallet

/ Louis Jacques Daguin

x Madeleine Baron

/ Louis Jacques

/ Marie Céleste

X *militaire*

x X Perraine Augustin

/ Perraine Pierre

/ M.Madeleine Perraine

X

x Jacque Charles Véxiau guillotiné 1794

/ Hippolite Véxiau + 1807 M.Madeleine Elizabeth Véxiau

° 1790 Foussais *ptaire à Culdebray* ° 1786 X 1807 Mr Charles Martin De St-Sulpice *ptaire à Culdebray*



Après deux générations, une autre alliance aura encore lieu entre les Daguin et les Morisset : ainsi M° Charles Daguin qui est dit « *sieur du Pontreau* » (lieu-dit de *Culdebray*), épouse vers 1655 Jehanne Morisset (ou Moricet, famille de md-tanneur autrefois à la *Cornelière* puis ensuite à l'*Ourdraire* et descendante d'Anne Daguin et de Pierre Morisset et, par conséquent, ils sont de lointains parents). Charles Daguin, précédemment, a été marchand-fermier à Coulonges-les-royaux avant de venir s'établir en 1656 chez son beau-père, aussi marchand-tanneur, à l'*Ourdraire*. En 1693, M° Charles Daguin quitte Mervent pour s'installer pendant quelques temps chez sa fille, Marguerite (mariée 1690 à Mervent avec Jean Auger), à la *Doutière* de St-Maurice-des-Noeux. Il afferme donc alors sa borderie de l'*Ourdraire* à son fils Jacques Hilaire (qui suit). Ce couple Daguin-Morisset a (entre autre et ci-dessous) un fils :

Jacques Hilaire Daguin, porte pour second



prénom celui de « *St-Hilaire* », patron de notre paroisse. Il prend en fermage *Culdebray* (Maison noble et les terres), lorsque à la suite du décès d'Etienne Dessains en 1695, cette famille quitte Mervent (voir plus haut p. 1318). Il y fera six baux (par bail de 9 ans) et y décèdera en 1722. Son fils, Jacques, lui succèdera et son petit-fils, Louis, également et jusq' en 1750.

← Coulonges-les-royaux

M^{re} Jacques Hillaire Daguin (° v. 1660) avait épousé (v. 1680) une riche demoiselle du voisinage, Marie Thubin. Elle est la fille de M^{re} Jean Thubin sieur de Sérigny et qui possède aussi le domaine de Sérigny (Foussais) et, en plus, la *Basse Clavelière* (paroisse de Mervent).

p.1333



C'est une famille anciennement de la R.P.R. et qui demeure dans les environs ainsi : déjà, en 1580, Mathurin Thubin, *sieur de la Buardière* (ce domaine, très proche de *Culdebray*, est situé à 2 - 3 km du *Pont Martin* (sur la route de la *Croix Méraud* à Foussais) paroisse de Foussais, y demeurant, est un riche marchand notoirement protestant. Les Thubin se convertissent vers 1655 à la religion catholique.

← La Buardière (Foussais) et (ci-dessous) Château de Sérigny

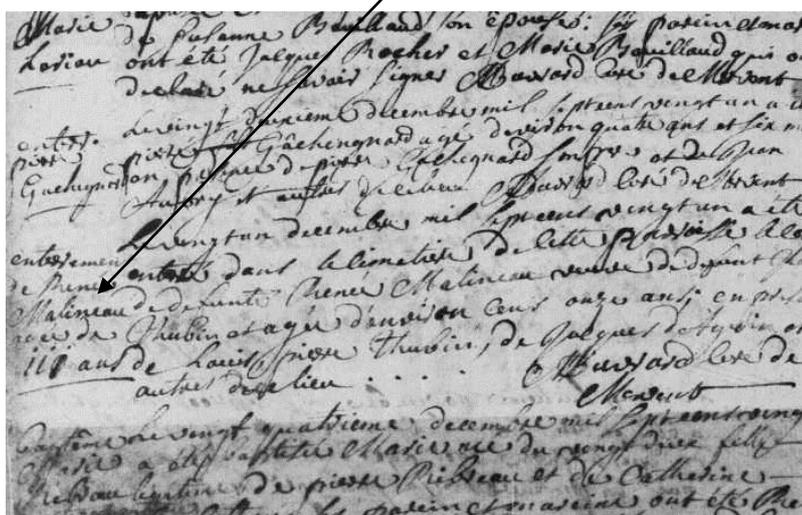
Ses descendants, plus tard, s'installeront à Sérigny dont M^{re} Jean Thubin qui marie donc sa fille avec Jacques Daguin (voir bulletin n° 49 p. 982 *La Clavelière*). Le père de Jean Thubin, devenu veuf, avait épousé en secondes noces Renée Malineau, qui après le décès de son époux s'installe à Mervent chez les Daguin-Thubin, et lui survivra encore deux décennies.

Elle décèdera à l'âge de 111 ans, ce qui à Mervent est un record de longévité ! Le curé a jugé important de le signaler : « le 21 décembre 1721, a été enterrée dans le cimetière de cette paroisse, le corps de défunte Renée Malineau, veuve de défunt Jean Thubin et âgée d'environ **cent onze ans**, en présence de Louis, Pierre Thubin, de Jacques Daguin (tous fils et

gendre de son défunt mari, Jean Thubin, et tous demeurant à la *Basse Clavelière* sauf Jacques Daguin qui demeure à *Culdebray*) et autres d'icelieu

. . . *Ouvrard curé de Mervent* » (c'est la seule personne aussi âgée que j'ai trouvé dans nos registres ; elle est née, protestante, en 1610 l'année de la mort d'Henri IV, roi haï par les catholiques et seulement populaire qu'après sa mort. Henri IV venait de signer, en 1598, l'Edit de Nantes qui avait pourtant, mis fin à deux décennies de guerre de religion).

Marie Thubin, l'épouse de M^{re} Jacques Hillaire Daguin, qui est alors marchand-fermier de *Culdebray*, recevra la *Basse Clavelière*, mais ces biens sont en indivis avec ses neveux. M^{re} Daguin, qui gère ce domaine, perçoit aussi les revenus des différents fermage en dépendant, ainsi le 18 novembre 1714 (Doizeau notaire), « Jean Macouin, laboureur (demeurant alors à la métairie de la Forest p/sse de Beugné ou St-Maixent-de-Neugné 79), reconnaît avec son épouse Elyzabeth Murs, devoir à M^{re} Jacques Daguin la somme de 335 livres restant à payer d'une plus grosse somme, pour jouissance de trois à quatre années de la mestairie de la *Bironnière* (Maillaud Tome ? notes Daguin), dependante (sic) de ladite ferme à *Culdeprès* paroisse de Mervent ». Cet acte confirme que la

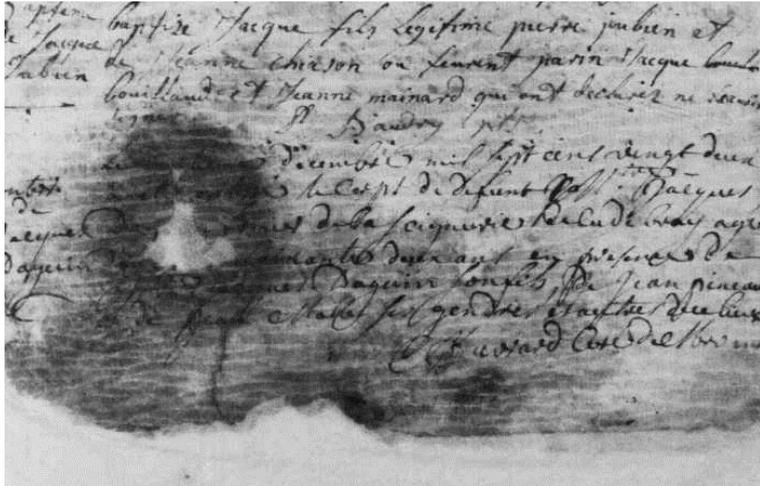


Bironnière dépendait bien de la seigneurie de Culdebray !

Métairie de la **Bironnière** →

Le couple Daguin-Thubin ont eut plusieurs enfants nés à Mervent : Marguerite (° v. 1686 x 6. 2. 1708 avec Jean Pineau marchand et fermier du *Nay*, fils d'Antoine Pineau natif de Sérigny à Foussais et Ozanne Rimbart. Marguerite fut inhumée à Mervent le 9. 2. 1725. Leurs descendants : Jean, sera aussi fermier du *Nay* et Pierre, qui sera maire, sera fermier de la *Citardière*), Marie (+ jeune), Jeanne (x av 1752 François Maupetit), Marie (° 1694 à Mervent + jeune), Rose (° v. 1695 épousera à Mervent le 7. 1. 1722 Jean Mallet, cousin-germain, maréchal-ferrant au *Nay*, et fils de Jacques et de Marie Morisset), et enfin **p.1334** Jacques (qui suit).

Le 3 octobre 1722, Mtre Jacques-Hilaire Daguin, l'époux de Marie Thubin, qui demeure toujours en la « *Maison noble* » de **Cul-de-Bray**, est très mal en point puisqu'il ne peut même plus signer « à cause d'une paralysie ou cathère qui luy a tombé sur le corps et sur les bras » (sic). D'ailleurs peu de temps après, conjointement avec son épouse, ils testaient et partageaient leurs biens entre leurs enfants. C'est leur fils, Jacques, qui recevra une portion qui leur appartient à la *Basse Clavelière*.



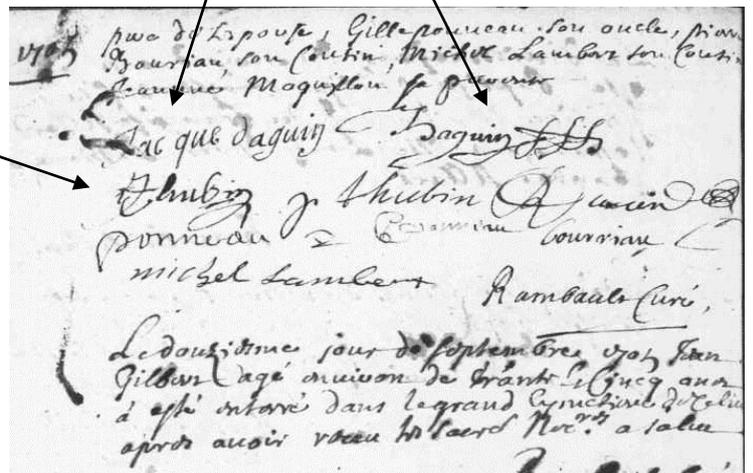
Mtre Jacques Daguin, dit « *le vieux* », décède peu après, le 30 décembre 1722, alors âgé de 62 ans à la « *Maison noble et Chateau de Cul-de-Bray* » (sic) : « 30 décembre 1722 a été inhumé au cimetièrre le corps de deffunt Mtre Jacques Daguin fermier de la *seigneurie de Culdebray*, âgé d'environ soixante deux ans, en présence de Mtre Jacques Daguin son fils, de Jean Pineau et de Jean Mallet, ses gendres et autres d'icellieu – signé : *Ouvrard curé de Mervent* ».

← Sépulture de Mtre **Jacques Daguin** dit « *le vieux* »
C'est son fils, Jacques Daguin dit « *le jeune* », qui donc prend la relève.

Mtre Jacques Daguin (° v. 1684) ne semble pas être majeur lorsqu'il se maria le 26. 8. 1705 à St-Benoist/Mer. Il épousait Marie, la fille du notaire de cette paroisse, M° Louis Ponneau (Pommeau) et de feu Claude Bursier. De nombreux notables sont présents et signent : Jacques fils, Daguin père, Messire Jean Thubin grand-père, Mr Pierre Thubin oncle, *Messire* Rock Durand propriétaire du *Logis de Chalandry* au bourg, M° Ponneau notaire père de la mariée, etc . .

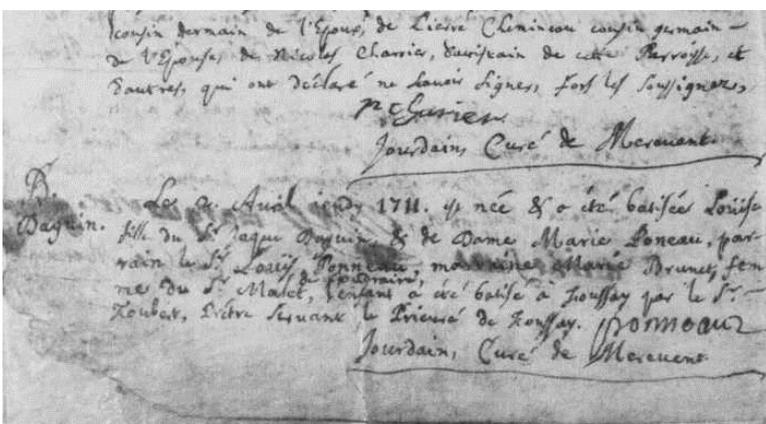
Signatures : mariage **Daguin-Ponneau** →

Il devient, à la suite de son père, aussi fermier de *Cul-de-Braye*, qui est un immense domaine agricole, et ce jusqu'en 1750. Son épouse lui donnera plusieurs enfants nés à *Cul-de-Bray*, dont : Marie (° 1706 + 1712), Jeanne Rose (° 1708), Louise (° 1711 sera baptisée à Foussais mais enregistrée à Mervent par le curé Jourdain ; elle épousera son petit-cousin, Jacques René Baudry md-tanneur à la *Renaudière* et leur fils, Jean, deviendra fermier de la *Cornelière* avant de l'acheter, puis leur petit-fils, Pierre, sera lui, **maire** de la commune en 1816-25), Marie Catherine (° 1715), Marie (° 1717 épouse J.René Puychard), Marie Anne (° v.1720 épouse René Jean Baudry, cousin du mari de sa soeur Louise, et aussi tanneur à la *Renaudière*), et enfin un fils Louis (° 15. 2. 1722, qui épousera



M.Madeleine Baron).

C'est peu après cette dernière naissance que décède, son épouse, Marie. Veuf, il épouse Gabrielle Bonneau (fille d'un riche meunier et veuve de Mtre Jacques Mallet, aussi farinier), qui dès le 20 mars 1731, rédige son testament et fait don à l'église de Mervent de deux années de son revenu. M° Jacques Daguin « *le jeune* », décède le 5 septembre



1742, à 58 ans. Pierre Baudry, son arrière petit-fils sera maire de Mervent de 1816 à 1825. Sa veuve et seconde épouse, Gabrielle Bonneau, lui survivra.

← Baptême 1711 : **Louise Daguin**

Louis Daguin, son fils unique, et l'époux de Marie Madeleine Baron, demeurera après la mort de son père (1742) encore quelques années à *Cul de Bray*. Mais en 1750-52 c'est la fin du bail et en 1761, il est cité « *notaire royal* » installé à la *Basse Clavelière* où il décèdera en 1761 âgé seulement de 41 ans (voir bull. n° 49 La *Clavelière*). Il avait été remplacé en 1750-52, par François **p.1335** Dessayvre dit « *le vieux* », lequel sera donc à son tour « *fermier de Cul de Bray* » (et jusqu'en 1785 environ).



Pendant le fermage de Mtre Jacques Daguin, dit « *le jeune* », a lieu dans le hameau un mariage marquant. Celui de Jean, le fils de Jacques Poupeau (° v. 1661 Auzay + 1741 Mervent 80 ans), tailleur d'habits, « *petit notable* » cependant, et d'Elizabeth Ribreau, son épouse, native du village de *Culdebray*. Eux-mêmes, s'étaient unis le 10 février 1695 et avaient eut (26 décembre suivant) d'abord un fils, Estienne, qui eut pour parrain un précédent fermier de *Culdebray* (1686 à

1695), Mr Estienne Dessains, puis un autre fils nommé Jean. En 1726, le 20 février, ce dernier (qui signe assez bien), aussi tailleur d'habits comme son père, épouse Marianne, fille de feu Gabriel Maupetit, qui était bordier (borderie n° 200 avec à l'avant son four, voir plus haut plan p. 1288 et photo p. 1289), aussi huilier à *Culdebray* et époux de Jeanne Sausseau (cette famille Maupetit, et leurs descendants y demeureront jusqu'en 1901), en présence de : René Maupetit frère de la mariée (qui signe assez bien), Jean Fromaget beau-frère de la mariée (qui signe assez bien) et Jacques Maupetit cousin etc. C'est un grand mariage car un tailleur d'habits est un personnage important !

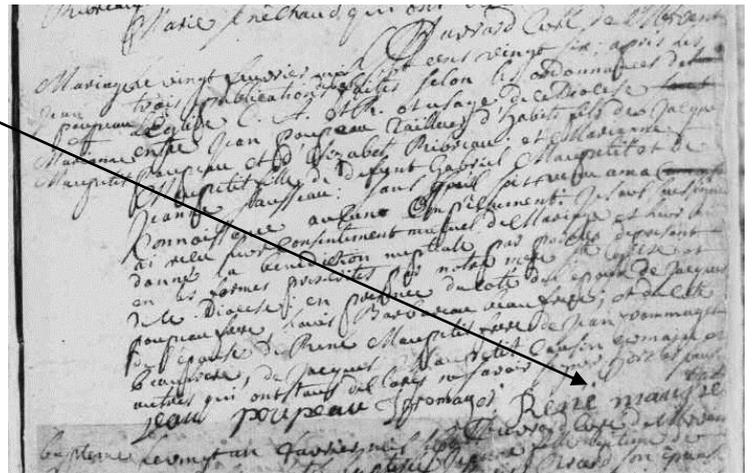
Mariage : **Poupeau-Maupetit** →

Il y a fort à parier que Mtre Jacques Daguin ainsi que tous les habitants du hameau participèrent à cette noce comme cela était la coutume.

Cet acte de mariage (ci-contre) prouve que les Maupetit sont déjà bien implantés à *Culdebray*.

En fait, trois enfants Maupetit vont épouser trois enfants Sausseau et formeront plusieurs branches.

La famille Sausseau est exclusivement composée de fariniers dispatchés sur plusieurs paroisses avoisinnantes ; on les retrouve naturellement à Mervent, à *Escoutard* dans un moulin où se succéderont plusieurs générations de Sausseau. Ce moulin est installé sur le « *ruisseau de la Cornelière* » (limite entre Foussais et Mervent voir bull. n° 14) lequel se jette dans la rivière *Vendée* en amont du *Pont de Perrure*, au confluent appelé « *les trois ruisseaux* ». Ce moulin est le seul de Mervent qui a été épargné par la montée des eaux en 1956 après la construction du barrage. Il avait cessé de fonctionner en 1810. Sur Foussais, il y a aussi,

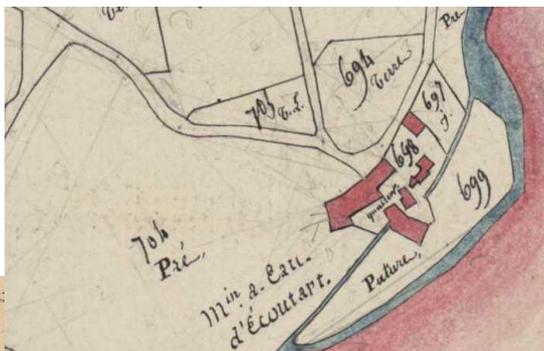


toujours tenus par les Sausseau, le moulin de *Escoute-s'il-Pleut*, à peu près de la même taille que celui d'*Escoutard*.

← Le moulin d'*Escoutard* psse de Mervent

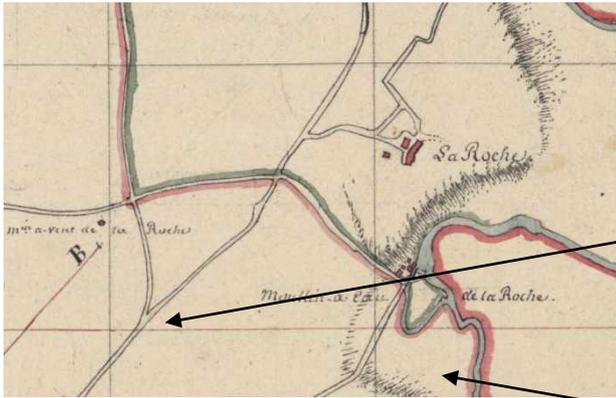
Escoute-s'il-Pleut est installé sur le ruisseau éponyme (l'éponymie désigne le fait de « donner son nom à » quelque chose), lequel petit cours d'eau se jette dans le ruisseau d'*Escoutard* dont le moulin du même nom fait partie de Mervent. Ces deux moulins comme leurs noms l'indiquent évoquent sans conteste un manque d'eau. Pour pouvoir les faire tourner, il fallait « *écouter si la pluie venait ou attendre tard qu'elle ne vienne* » !

← Le moulin d'*Escoute-s'il-Pleut* psse de Foussais



Pourtant, celui « *d'Escoute s'il pleut* », avait, en amont, une retenue d'eau énorme avec un bief anormalement long ; son anexe à vent était-elle mieux lotie par les effets du vent ?

Le moulin *d'Escoute-s'il-Pleut* (à eau et celui à vent) se trouve tout près de la Métairie de la Guère (



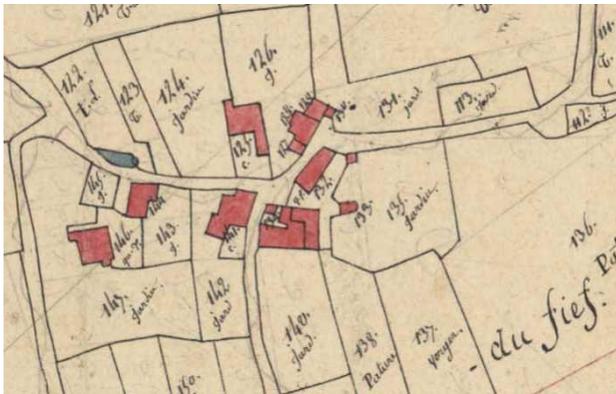
psse St-Michel-le-Clouc – plan Section A) dans le tènement dit de la Guère comportant un nombre très important de parcelles **p.1336** de vignes tant au « *Petit Fief* » qu'au « *Grand Fief de la Guère* » (il ne reste presque rien en ce lieu).

← Les moulins (à eau et à vent) de la Roche à Foussais

Enfin, ceux du lieu-dit *la Roche* tenus par les mêmes familles dont Nicolas Sausseau, qui est le fils de Jean et de Marie Maupetit, et l'époux de Jeanne Soulard du village de Sérigny (Foussais).

Ces derniers, le 28 février 1748 (Fonteny notaire Foussais ; Maillaud T 8 notes Soulard), passent acte avec Me

Charles-Armand Drault qui leur donnait à ferme pour 8 ans les moulins à eau et à vent de la Roche dépendant de la seigneurie de Foussais « *consistant en deux roës tournantes aux dits moulins à eau et une audit moulin à vand (sic) avec les maisons granges ou estables entrées issues jardins ouche et près* ». Ils y vivaient, s'occupaient des moulins et cultivaient aussi leurs lopins de terre.

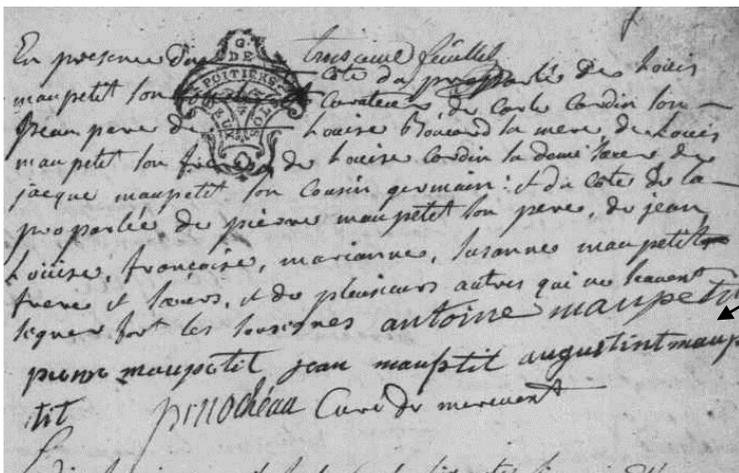


← Le Fief paroisse de Foussais

Parmi les branches Maupetit, il y a celle de Jean, époux de Mathurine Sausseau, et qui est installée au Fief paroisse de Foussais (et dépendant aussi de la seigneurie de *Culdebray*) et celle de Gabriel, époux de Jeanne Sausseau (les deux frères sont mariés avec les deux sœurs). C'est celle-ci, qui fera souche à Mervent. Ces deux branches uniront, malgré la parenté, plusieurs de leurs enfants entre eux.

La famille Maupetit, installée à *Culdebray*, est très nombreuse. Plusieurs enfants de feu Gabriel Maupetit (+ 1723) sont déjà mariés. Ainsi, deux de ses enfants se sont mariés le même jour et avec contrat de mariage ce qui indique une certaine aisance d'une ou des deux familles. Le 16 juin 1701 (Maillaud T 9 notes Bouchereau - Caillet notaire à Foussais et Fonteny aussi notaire à Foussais) avaient été unis Jeanne Maupetit (plus tard, veuve, elle se remarie 1735 avec Louis Furgeaud) avec Jean Fromaget, fils de Jacques Fromaget et de Catherine Bouchereau ; ce même jour, furent également mariés le frère de Jeanne, Louis Maupetit, laboureur, avec Louise Fromaget, la sœur de Jean (elle est veuve le 5 février 1771 et partage alors ses biens avec ses enfants). Ce couple-là restera à *Culdebray* où Louis est « *bordier et huilier* » tandis que le couple Jean Fromaget-Jeanne Maupetit ne reste pas à *Culdebray* mais demeurera en famille à la *Grande Perrure*.

Cette famille Fromaget est aisée et demeure depuis fort longtemps à la *Grande Perrure* puisque déjà le 2 avril 1698 (Maillaud T 9 notes Bouchereau + dossier + ADV série B1255 + Mosnay not Loge-Fougereuse) Jacques Fromaget (celui qui marie son fils avec une fille Maupetit), et laboureur, tant pour lui que pour Jean Fromaget son père, y « *demeurant en communauté de biens en la métairie de la Grande Perrure* » (nous reverrons cette famille dans le bulletin sur la *Grande Perrure*).



← Signatures : **Maupetit** de *Culdebray* et le bourg

Certains de ces Maupetit demeurent donc au Fief paroisse de Foussais et d'autres à *Culdebray* où ils sont tous bordiers et, mais aussi, « *huilier* » (noix).

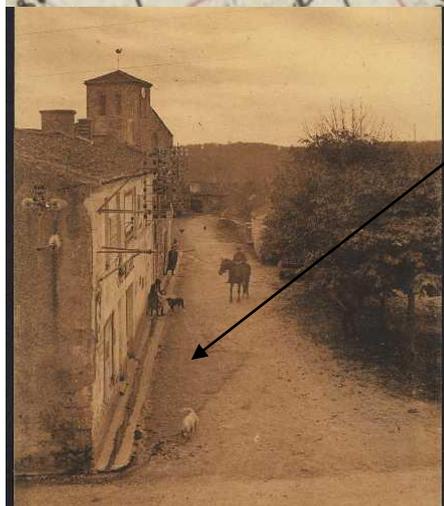
Dans cette branche de Jean Maupetit x Mathurine Sausseau, un de leurs enfants, Jacques, « *bordier et huilier* », épousera même (av 1752 à Foussais) Jeanne, la fille de M^o Jean Daguin qui a été « *fermier de Culdebray* », d'un statut nettement plus élevé (voir p. 1332).

D'autres, de leurs enfants, vont épouser des fils et des filles de famille tous « *laboureurs et huiliers* » au village du Fief (Foussais) comme les Tirbois, Ouvrard, Guillemet, et terres dépendants de la « *seigneurie de Culdebray* » à laquelle ils sont rattachés. Ainsi, pendant des décennies, les **p.1337** Maupetit comme les Tirbois (et les autres familles citées plus haut) vont migrés d'un côté comme de l'autre. Nous les reverrons encore en 1800-10 et bien après.

Dans la branche de *Culdebray*, Louis (fils de Gabriel Maupetit x Jeanne Sausseau), qui est « *laboureur, bordier et huilier* » comme son père, et époux de Louise Fromaget, va avoir une importante descendance : certains resteront sur place, d'autres repartiront sur Foussais et d'autres s'installeront au bourg (Mervent).



← La « *Grange à Boucard* » 1810 et Logis du Corps de Garde
Ainsi, René (fils de Gabriel Maupetit) épouse tardivement (1742) une jeune fille aisée du bourg, Louise Boucard, et s'installe dans sa belle famille, en une maison qui joute « *la grange à Boucard* » (sic), laquelle touche presque l'église (nous y reviendrons dans un prochain bulletin) mais aussi un grand logis qui possède (toujours) une imposante cheminée du XVIIème ; René, « *aubergiste au Logis du Corps de Garde* » et Louise vont avoir un premier fils : Antoine (qui demeurera au bourg, ainsi que sa descendance, il y sera cabaretier aussi au *Logis du Corps de Garde*, où il décèdera en 1824 à 81 ans ; il avait épousé Marie Maupetit, sa cousine germaine, qui lui donnera pas moins de 15 enfants).



Mais, hélas, René décède prématurément le 7 juillet 1744, à l'âge de 46 ans, laissant veuve sa jeune femme qui se remarie presque aussitôt avec Charles Cardin, ignorant qu'elle attendait un enfant. Mais avant la naissance de l'enfant, Louise Boucard fait une déclaration, devant Fonteny et Guinefault tous deux notaires à Foussais, par laquelle elle affirme être grosse dudit feu Maupetit. Le 27 mars 1745, au baptême de Louis, né la veille, est renouvelé cette notification au curé de Mervent, lequel enregistre l'enfant comme « *fils posthume* » de son déffunt époux.

Louis « *fils posthume* » s'installera à *Culdebray* (épousera Françoise Vincent qui n'est pas native de Mervent ; Louis décèdera en 1828 laissant une importante descendance), où il sera bordier mais aussi marchand de chevaux.



← Le Logis du Corps de Garde, l'église, le cimetière, la Croix Hosannièr
D'autres, encore, à *Culdebray*, comme Mathurin et son épouse Marie Macouin, marient le 10 novembre 1751 à Foussais et avec contrat de mariage (Quinefault notaire Foussais) leurs fils Pierre avec Suzanne Soulard (° 7. 4. 1727 Foussais), fille d'André (d'une ancienne famille protestante de Foussay) et de Hélène Renaudet, sa femme, demeurant à Sérigny de Foussais, et qui, précédemment, le 31. 1. 1730 (Maillaud T 8 notes Soulard Fonteny not Foussais) avaient pris à ferme pour 9 ans, de M^o Jean Berton,

demeurant aux *Oullières*, l'importante exploitation de la *Maison de la Cour du Nay*, paroisse de Mervent.

Encore une belle alliance pour cette famille Maupetit du village de *Culdebray* puisque, le 30 octobre 1743 (dossier généalogie Normand-Nau + Portail) Louis Maupetit et Louise Fromaget, son épouse, à leur tour, marient leur fille, Marie, avec Pierre Normand (laboureur à Foussais et veuf de Marie Girard). En 1759, Elisabeth Bonnet, la veuve de leur autre fils François Jacques Augustin Maupetit, se remarie avec Pierre Renou (famille protestante), tisserand, du village du Fief, de la paroisse de Foussais. Nous reviendrons sur cette famille au XIXème siècle.

Mais, voyons un peu qu'elles étaient, en général, les conditions de fermage.

Le fermage est un type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un preneur, le fermier, le soin de cultiver une terre pendant une période longue de neuf à 30 ans (ou plus) en échange d'un loyer annuel fixe, payable en argent, mais souvent stipulé en nature ce qui constitue une **p.1338**



indexation sur le cours des produits récoltés. Les fermiers « étaient à la merci des pressions des propriétaires. Ceux-ci ne craignaient pas d'en abuser, cela expliquait pourquoi tous les ans, le 29 septembre, il y avait un véritable cortège de charrettes et de bétail. À la Saint-Michel, en effet, les baux arrivaient à leur terme. Outre le montant du fermage, le fermier devait aussi au propriétaire un certain nombre de journées de travail gratuit (par exemple) trois jours de charrue (homme, cheval et matériel), un homme chaque jour pendant la durée des foins ».

← Travail en famille lors des **fenaisons**

D'autres corvées pouvaient exister comme débarder du bois, voire : nourrir le (ou les) chien du propriétaire. Ce dernier pouvait en toute liberté chasser sur les terres de son fermier sans faire attention aux cultures qu'elles portaient ; les rapports entre le fermier et son bailleur étaient quasi-féodaux. Le terme de fermier ne se limite pas à désigner le mode de faire-valoir indirect qu'est le fermage : un fermier désigne un gros exploitant souvent surnommé « *coq de village* ». Le seigneur charge souvent le fermier de le représenter lors des réunions de la communauté de village. Certains deviennent des fermiers -entrepreneurs.

Dans ce milieu des grands fermiers, la famille et la cession des terres aux enfants sont exemplaires



tandis que la concurrence entre fermiers s'avive. Le fermier n'hésite pas à mettre toute sa famille au travail au sein de son exploitation. Les grandes fermes emploient à temps complet un ou plusieurs « *valets de charrue* » ou « *laboureur à charrue* » (qui logent tout près) ; comme l'indique leur titre, ils ont la responsabilité des charrues, outils coûteux, et le soin des animaux (bœufs ou chevaux) servant à tracter charrues et chariots. Dans ces fermes importantes, une servante (ou parfois plusieurs) vient en aide à la maîtresse de maison.

← **Caricature** du XVIII^{ème}

Certaines caricatures de l'époque montrent le « *seigneur* » comme une araignée et le « *paysan* » comme une mouche. Mais un gros « *fermier* » pouvait-il vraiment entrer dans cette allégorie très sévère ?

Le noble et le paysan ou l'araignée et la mouche, XVII^e

Par contre, le métayage est un type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte. C'est l'association d'un propriétaire qui apporte le capital, et d'un métayer qui propose son travail. Souvent, le bailleur intervient directement dans la gestion de l'exploitation (le choix des productions etc.), mais c'est le métayer qui gère au quotidien. Le terme de « *métayage* » vient étymologiquement de « *moitié* » signifiant un partage par moitié des produits, mais cela peut être différent selon les traditions du lieu, de l'époque, et la négociation lors de la conclusion du contrat. Le métayer paie généralement son propriétaire avec l'argent obtenu de la vente de ses produits. Le bailleur partage donc avec son métayer les aléas de récolte, contrairement au fermier.

Les Dessayvre.

Mais qui est cette nouvelle famille installée pendant trois baux de neuf ans et donc à Mervent pour vingt sept ans.



Cette famille (en partie), autrefois protestante, est plus connue sur Foussais qu'à Mervent. Elle arrive à *Cul de Bray* en 1750 et ne semble plus être là en 1762 puisqu'il est fait mention dans un acte d'un sieur Brunetière.



Cette famille n'est pas inconnue dans la région puisque déjà **p.1339** en 1726, l'un de leurs membres Mr Philippe Dessayvre (ADV B 1292 in 4°) est adjudicataire (acquéreur) des bois de la forêt de Vouvant (Mervent-Vouvant) des ordinaires (de l'année) 1720 et 1721, « *demandeur en paiement de plusieurs sommes à lui dûes pour vente et livraison de bois, entre divers* » (18 janvier 1726, folios 1 à 3 v°). Ce même Dessayvre est également associé avec plusieurs personnes qui ont toutes un lien avec *Cul-de-Bray* : Brunetière, Draud, ainsi : « *Le Procureur du Roi, demandeur (solliciteur) en congé de cour (sic) des bois taillis des forêts de Vouvant et Secondigny, des ordinaires 1731 – 1732, contre Philippe Dessayvre, François Brunetière et Louis Draud (tous) adjudicataire caution et certificateur des dits bois* » (sic – voir ADV, 17 décembre 1734, B 1296, in-4°, folio 1 à 3, v°).

← Arbre : dit **pied cornier**

Les trois ci-dessus, tous fermiers d'un domaine des alentours, ne sont pas toujours en règle face à l'administration forestière à tel point que, le 15 décembre 1741 (ADV, Série B 1417), « *le Grand Maître Particulier de la Maîtrise de Fontenay, porte une sentence contre Louis Draud, François Brunetière et Philippe Dessayvre, et les condamne à 800 livres d'amende et pareille somme de restitution pour avoir abattu six pieds corniers et quatre paroies (borne de bois) en forêt royale de Vouvant* » (Mervent-Vouvant). Le « *pied cornier* » (et non pas le cormier) est un chêne qui a grandi et grossi pendant des siècles. On le laisse à l'extrémité d'un arpentage ou d'une pièce de terre

pour marquer une limite. Il est choisi pour marquer une borne d'une coupe de bois.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces trois personnages ne sont sûrement pas très intègres et pourtant : « *Quiconque aura déplacé ou supprimé les bornes ou pieds corniers, ou autres arbres plantés ou reconnus pour établir les limites entre différents héritages, sera puni d'un emprisonnement* » (Code Pénal, art. 456 ds Rob.) .

← Mariage 1747 : **Dessayvre-Draud**

La famille Dessayvre est présente dès les années 1720 dans le milieu sylvicole et va également ouvrir commerce à Fontenay puis nouer des alliances avec les familles

d'officiers forestiers (Y. Legal – ADV, B 1416 et B 1351). Le Dessayvre qui nous intéresse a, sans nul doute, un lien de parenté avec ceux ci-dessus cités. Il sera fermier de *Cul-de-Bray*, y demeurant, pour un temps de trois baux (de 9 ans), et de 1750 (fin d'année) à 1777.

François Dessayvre, dit « *le vieux* », Sieur des Fosses d'Epannes (situé à Ardin 79 et tout proche du Logis des Fosses) était le dernier fils de Jean Isaac, sieur de Chantegrou, et de Françoise Chauvin qui demeuraient au *Logis des Fosses* à Ardin (79). Ce dernier, qui porte un prénom typiquement protestant, fut longtemps syndic de cette paroisse où il décède (av 1747).

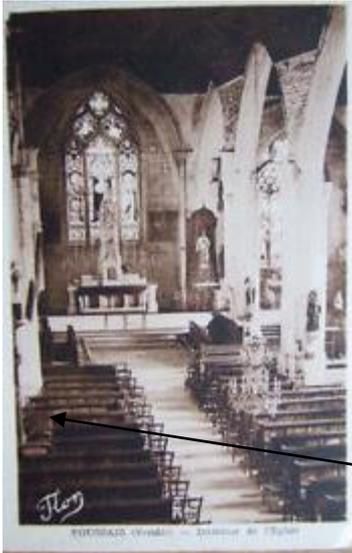
François (° 18. 5. 1711) avait épousé le 7 février 1747 à Foussais, une jeune fille de la bourgeoisie

marchande, aisée, de cette paroisse, Demoiselle Marie Charlotte Draud (Maillaud T ? notes Draud p. 335 à 340). Elle est la fille de Louis Draud « *le jeune* », sieur de la Croizinière (° v 1692), et de Marie Geay (+ 1724 à Foussais), demeurant d'abord au bourg où il était « *fermier du Prieuré* » puis « *fermier* » à la Fournière (à Foussais : Logis de forme rectangulaire, presque complètement fermé, avec un étang, une partie de douves, et surtout une *fuite* - voir bull. n° 51 *la Citardière* p. 1170) après le décès de son épouse.



← **La Fourrière** (Foussais)

Cette famille Draud était autrefois protestante puisque Catherine et son époux Paul Vatable étaient dit de 1636 à 1668 « *religionnaires à Foussais* » et ce dernier était même le fils de Pierre (° v 1588) « *ministre du p.1340 St-Evangile à Foussais* », et de Marie Vernède.



Cette famille Draud (ou Drauld - originaire du Breuil-Barret et de St-Hilaire de Voust), avait été anoblie en 1666. Parmi les descendants, il y avait : Louis Draud « *l'ainé* » (+ av 1709 et grand-père de Charlotte qui a épousé Mtre François Dessayvre), sieur de la Croizinière, était « *fermier du Prieuré de Foussais* » et fut syndic de Foussais en 1718-19. Il avait épousé sa cousine germaine, Charlotte Draud. Ses fils, Louis Draud « *le jeune* » (° v 1692 + 1. 10. 1744) et Charles Armand (° v 1697) furent également « *fermier du Prieuré* » de cette paroisse où décède M° Draud *l'ainé*, en son domicile de la Fourrière, lequel avait épousé Dame Marie Geay qui lui avait donné : Charlotte (x Pierre Julliot famille à la Cornelière), Jeanne (x catholique à Foussais 21. 9. 1709 avec Paul Masson), Charles Armand (x Jeanne Biaille), et Louis, le père de Charlotte.

← L'église de Foussais : **la chaire**

Les Draud sont incontestablement des notables de Foussais. Ainsi, Charles Armand (frère du père de Charlotte et de fait l'oncle de celle-ci), alors « *fabriquer en charge* » (est responsable des affaires, des revenus de l'église) de l'église de Foussay (sic), le 6 avril 1744, « *en présence et du consentement de Messire François Tardé, prêtre, curé de la dite église, baillait et concédait à Me Louis Draud (frère de Charles), sieur de la Croisinière, demeurant à la Fourrière psse dudit lieu, un emplacement sis dans la dite église, dans la grande nef, vis-à-vis de la chaire, où ledit Sieur de la Croisinière avait depuis peu de jours fait construire un banc à ses frais* ». Lors des offices religieux, la famille Draud se tenait à ce banc réservé pour eux. Et, six mois plus tard, M° Louis Draud *le jeune*, était inhumé dans l'église, même, preuve s'il en faut de la notoriété de cette famille (Maillaud T 11 notes Draud).

Famille Draud

Le **Prieuré** de Foussais : devant, porte d'entrée →

Louis Draud *l'ainé* Sr de la Croisinière

X Charlotte Draud (c g) Foussais

/

/

Louis *le jeune* Sr de la Croisinière

X Marie Geay Foussais

/

/

Charles Sr des Roussières

x Jeanne Biaille *fermier Prieuré* Foussais

M. Charlotte Jeanne

X François Dessayvre x P Thomas Biaille Sr de Germon Procureur des E & F

1722 *fermier Prieuré* Foussais

1750 *fermier de Cul-de-Bray* Mervent

Postérité 1785 *Syndic et fermier Ardin* + 1785

Le **Prieuré** de Foussais : derrière, porche d'entrée →

Famille Dessayvre (écrit aussi De Sayvre).

Parmi tous les ascendants de François et les collatéraux, on

TROUVE (Documents publiés en 1916 par Léo Dessayvre dans le XXVème Tome des archives

historiques du Poitou) : René sieur de la Coussay (Breuil-Barret) qui a

épousé Marie, fille de Pierre Goguet avocat et échevin de Fontenay,

Philippe (+ 1549 B-Barret), dont le fils, Pierre, était juge de paix au

baillage de la Châtaigneraie tandis qu'Elie, le fils de Pierre, était maître d'école à la Châtaigneraie mais

en 1559 il en « *fut chassé comme fauteur d'hérésie* » ; il était indubitablement protestant : il était reçu

fréquemment par Paul de Vendée, protestant notoire, en son domaine de Payré en 1620, puis ; Philippe

sieur du Poiron demeurant à Fontenay était en 1592 en affaire avec Mathurin Laurens marchand fermier

de *Culdebray* (voir plus p. 1300), Guy (+ av 1608) était notaire royal des baronnies du Breuil-Barret, etc.

Mais à partir d'Isaac, deux branches se forment : celle de François qui sera « *fermier de Culdebray* » et celle de François Joseph, dit « *bourgeois, fermier de la Roussière* » (St-Maixent de Beugné 79) mais tous deux dépendants de *Monseigneur* César Gabriel Choiseul-Praslin, le propriétaire de ces deux seigneuries.





Noble Homme François Joseph Dessayvre (x 1736 à Ardin avec *Jacquette de La Fontaine*) aura plusieurs enfants qui naîtront tous à *La Roussière* (*St-Maixent-de-Beugné 79*) dont : Charles Antoine (° 22. 11. 1741), son oncle François De Sayvre *fermier de Culdebray* est présent à son baptême. **p.1341** Charles Antoine épousera Geneviève Rampillon fille de Samuel, lequel, achètera vers 1844 la *Maison Noble de Culdebray*. Ce n'est sûrement pas un fait du hasard !

← **Mr De Béjarry**

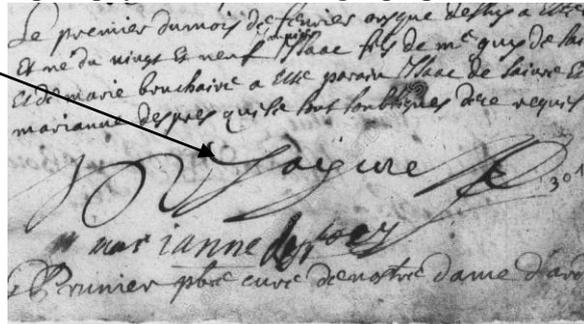
La fille de ce dernier épousera à son tour Mr Armand de Béjarry (voir plus loin). Hélas, De Bernon, le gendre de ce dernier dilapidera cet héritage et *Cul-de-Bray* sera à nouveau vendu mais à de simples paysans du voisinage qui profiteront de l'aubaine.

Signature : **Guy De Sayvre** →

Dessayvre Guy notaire royal Breuil-Barret
X Madeleine Pelisson

Dessayvre Guy *Logis des Fosses* Ardin
X Marie Branchère

Jean Isaac *fermier de la Roussière* – Syndic à
X Françoise Chauvin *St-Maixent-Beugné*



Ardin

François Joseph *fermier à la Roussière* François *fermier à Culdebray*

x 1736 Jacquette de la Fontaine P X 1747 Charlotte Draud Ardin

J.François *avocat* Charles Thomas *médecin* M.Charlotte

X Aimée Begas X Geneviève Rampillon x M Pélagie Pineau Fontenay x François Pineau

= Samuel Rampillon

René + 1809 x Maie Poquin 1844 *propriétaire de Cildebray*

X Esther Richard

Honorine

Evariste *notaire* Champdeniers X Armand De Béjarry *propriétaire de Cildebray*

X M Louise Albert

Léo -Antonin-Evariste + 1916 à Niort Léo Dessayvre (1837-1916) →

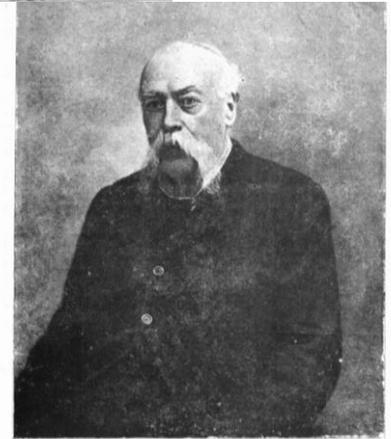
X Aline Savin-Larclause *Docteur à Champdeniers*

Léo Dessayvre (le dernier de cette généalogie ci-contre), s'installe médecin à Champdeniers, dans la maison dite la « *Margotine* », qui fut aussi l'étude du notaire Evariste, son père, et qui fut également sa maison natale (rue de Genève). Léo fut maire de Champdeniers. Atteint d'une surdité précoce, il exerça peu de temps la médecine et vint se fixer à Niort. Il se livra alors aux recherches historiques et à l'étude des traditions du Poitou, et particulièrement de celles du département des Deux-Sèvres. Ses nombreux travaux et la variété des sujets traités de main de maître témoignent d'une grande érudition.

Champdeniers et ci-dessous : **Moulins** →

Revenons à François Dessayvre, le « *fermier de Culdebray* » et à ses ancêtres puis nous verrons un peu ses descendants (voir ci-dessus la généalogie).

Guy De Sayvre (° 1657 Breil-Barret + 1691 Ardin ; *signe magistralement bien*) était le fils de Guy (x Madeleine Pelisson) qui était notaire royal au Breuil-Barret. Il avait épousé (x 6. 11. 1686) à l'église Notre Dame d'Ardin, Dame Marie Branchère (*Brançaire, Brancère*) dont il eut au moins : J.Baptiste (° 12. 10. 1687), Jean Isaac (° 1. 2. 1689), . .



DOCTEUR LÉO DESSAYVRE (1837-1916) Phot. Delagout



Jean Isaac « mineur au décès de son père Guy » (+ à l'âge de 34 ans), fut précédemment, et pour un temps, « fermier de La Roussière » (St-Maixent de Beigné 79) dont le propriétaire n'était autre que le seigneur de Cul-de-Bray. Donc rien d'étonnant que, plus tard, son fils François ait pris en fermage la seigneurie de Cul-de-Bray.

p.1342

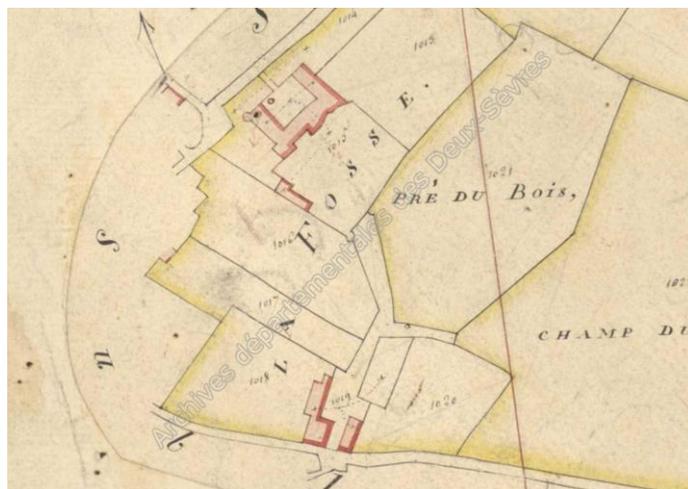
Isaac et son épouse Françoise Chauvin, installés aussi à Ardin (79) au *Logis des Fosses* (+ av février 1747) y eurent plusieurs enfants dont : François Joseph (qui fera la branche de la Roussière), Marc Antoine (+ 1774) fut curé d'Ardin (79), Charles Antoine (+ v 1750-80 ?) fut curé de Moulins (page précédente) près de Châtillon /Sèvres, et François (° 1727 à Ardin) fut même pour un temps « garde du corps du roi Louis XV », naturellement avant d'épouser Marie Charlotte Draud.

Logis de la Fosse à Ardin (79) →

François Dessayvre « fermier de Culdebray » et son épouse Charlotte Draud eurent : François Jean (° 27. 12. 1747 Foussais, deviendra avocat x 1774 à Pouillé Aimée Bega, d'une famille protestante au 17^{ème} et 18^{ème} à Bazoges), Suzanne Charlotte (° 13. 12. 1748 Foussais x 1. 9. 1772 Mervent, avec Estienne Venant Martineau, bourgeois), Marie Charlotte (° 19. 5. 1750 Foussais x François Pineau de St-Maixent de Beigné) et enfin nés au *Logis de*

Culdebray : Jeanne Marie (° 22. 1. 1752 Mervent ayant eu pour parrain M° François Thomas Biaille de Germon (famille autrefois protestante alliée aux Barailleau) son oncle par alliance du côté de sa mère et pour marraine Jeanne Biaille fille de Thomas et se x 12. 2. 1772 Mervent avec CM, Jean Elie Garnier, bourgeois ; Jeanne Marie décèdera, à Mervent, 8 mois après son mariage),

Jacquette Agathe (° 30. 4. 1753 Mervent ayant eu pour parrain M° Armand Draud oncle maternel et Jacquette La Fontaine l'épouse de son oncle paternel), Françoise Thérèse (° 14. 10. 1754 Mervent ayant eu pour parrain M° François Draud (oncle) et Dame Françoise Cochon), Jeanne Félicité (° 12. 1. 1756 Mervent + 30. 8. 1761 à 4 ans) et enfin Thomas (° 1. 1. 1759 Mervent ayant eu pour parrain M° François Thomas Biaille de Germon son oncle par alliance du côté de sa mère et pour marraine Delle Suzanne Charlotte Dessayvre sa sœur aînée ; il se marie le 5. 9. 1786 à Cezais avec MAnne Pélagie Pineau, la sœur de François Pineau époux de sa sœur M. Charlotte). Thomas décèdera en 1825 à Fontenay où il était propriétaire.



← B 14.9.1754 Françoise Thérèse signature de son père
 Contrairement à ces prédécesseurs, Me Dessayvre semble très peu impliqué dans la vie sociale du voisinage. Il a été rarement parrain lors de baptême et quasiment jamais présent lors des mariages.

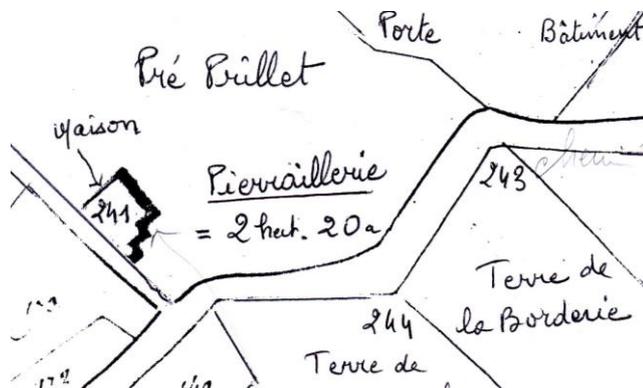
Sur la fin du fermage de Daguin, le prédécesseur de Dessayvre, une déclaration de domaines roturiers (ou fief roturier qui compte parmi les mouvances du domaine noble en l'occurrence de celui de Culdebray) avait été faite, le 25 mai 1750, pour des tenanciers et pour certaines terres. C'est une attestation, réalisée dans les



termes de l'époque, et par les notaires : Fonteny et Daguin (M° Louis Daguin, alors fermier de Culdebray y demeurant). Ces actes sont assez rebutants à la lecture, mais ils nous apportent de nombreux détails intéressants tant sur les parcelles citées que sur leurs tenanciers du moment :

Le 25 mai 1750 (revoir p. 1324).

Il s'agit des redevances dûes, au seigneur du moment, pour la terre et seigneurie de Culdebray, ainsi que spécifié par acte notarié (papiers photocopiés par Mr Sebrand de Chabot à la Roussière), le 25 mai 1750, dressé par Fonteny et Daguin, notaires (ce denier alors fermier de Culdebray comme dit plus haut). C'est une déclaration de domaine roturier faite par le notaire dans les termes de l'époque et pour le



tenancier (ADV cote 1 E 221)

Métairie de la **Pérraillerie** : 1811 →

« que je, **Jacques Chiasson** demeurant au village de la **Pierrailerie** paroisse de Mervent, tient pocédé (sic) et à vous tenir de vous très haut et très **p.1343** puissant seigneur, Monseigneur Gabriel César de Choiseul, comte de Choiseul et lieutenant général des armées du Roy et de la province de Dauphiné, seigneur du château, châtelainies, terres et seigneurie de **Culdebray** et autres places et à cause de votre



ditte seigneurie, en conséquences des lettres de terriers accordées par sa Majesté (le roi) duement publiées, enregistrées par devant nous, sieur, Jacques Renaud (seigneur de la Forest), conseiller du Roy, juge magistrat civil et criminel au Siège Royal de Fontenay-le-Comte en Bas pays du Poitou, commissaire en cette partye (sic), lesquels domaines sont cy-après spécifiés et confrontés avec les devoirs aux quels ils sont sujets, qui sont . . » etc.

← Métairie de la **Pérraillerie** : Section C2 des Oullières 1844

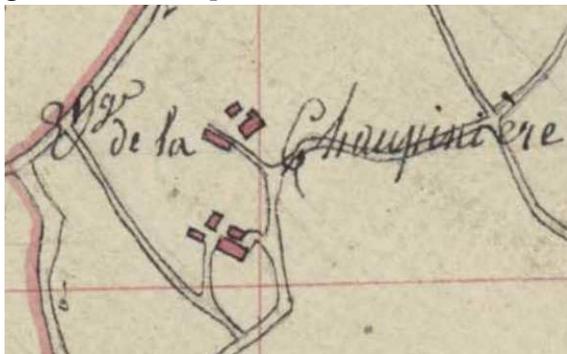
Avant d'aller plus loin, voyons à quoi correspondent les mesures de cette époque : La

boisselée (appelée aussi bosselée ou bouesselée en patois = 10 ares 54 en Poitou) était proportionnelle à la contenance du boisseau de la paroisse où elle était en usage. Un mémoire judiciaire du présidial de Poitiers de 1728 dit expressément : « la mesure des terres suit et dépend de celle de bled puisqu'une boisselée est ce qui s'ensemence d'un boisseau de bled ». Mais contrairement au boisseau (qui contient les grains à semer), la contenance de la boisselée semble avoir peu évoluée dans le temps. Quant à *L'arpent* (utilisé surtout en forêt = 50 ares en moyenne), c'était la mesure officielle dans tout le royaume. Mais dans le Poitou son usage était fort restreint. On se servait plutôt de la *boisselée* ou de la *setérée* pour les terres labourables et du *journal* pour les vignes et les prés. On trouvait aussi un certain nombre de mesures secondaires d'un usage plus limité. Les contenance ne résultaient pas d'une opération d'arpentage, mais uniquement de l'appréciation du laboureur. Cependant, les procédés d'évaluation étaient plus exacts qu'il ne pouvait y paraître : sur une étendue d'une *boisselée* qu'il avait l'habitude de cultiver de longue date, un bon semeur ne se trompait que très peu.



Boisseaux en bois →

Reprenons l'acte plus haut cité : « - *Premièrement une boissellée et demie* (15 ares 81 environ) de terre ou environ sise au « **terrouère de la Seppée** » (ou tènement de la *Ceppe à Damet* où se trouvaient deux moulins à vent situés le long du chemin dit du « *Pt Barrot aux Oullières* » ou chemin de Grande Communication de Foussais à Vouvant – voir bull. N° 49 La *Clavellière* p. 960) tenant d'un bout au chemin qui conduit du *Pont Barrot aux Oullières* au septentrion (direction Nord), d'un autre côté au midy à la terre de la veuve Catherine Boucher d'un bout et au couchant au chemin de la *Fougereuse* (Loge Fougereuse) à Fontenay à main gauche d'autre part, tenant à la terre de Mr De Cheusse (Charles Nicolas Moriceau de Cheusse fils propriétaire de la *Citardière* – voir bull. n° 51) sujet envers vous Mondit



Seigneur à la 6^{ème} partie et fruits (redevances dues par De Cheusse) pour droit de terrage (sur la dite terre en question) et en outre à un demy ras d'avoine de cens tous les ans à la feste de Noël ».

← La **Chopinière** en 1811

Puis « Plus une pièce de terre près de la **Chopinière** appelée le « *champ du Noyer* » contenant cinq quarts de boisselée de terre (13 ares

) ou environs (sic) tenant d'une part au levant à la terre des Sieurs et Demoiselle Frommant (je ne connais pas ce nom à Mervent) à cause de leurs (sic) métairie du **Peux du Naix**, d'autre part au midy au chemin du Peux à la



Chopinière, d'autre au septentrion aux terres du Sieur Guinet et autres, du côté du couchant aux terres de Me **René Baudry** (d'une riche famille de marchand-tanneurs de la *Renaudière* dont deux descendants seront maires de Mervent – voir bull. n° 13 et n° 22), *sujette envers vous du sixte des fruits (6^{ème}) pour droit de terrage en deux boisseaux d'avoine de cens ».*
p.1344

Puis « *Plus une pièce de terre contenant une boissellée ou environs (10 ares⁵⁴), tenant d'une part au chemin comme on va de la Fougereuse (Loge Fougereuse) à Fontenay à main gauche au couchant, d'autre au chemin de la **Chopinière** à aller au **Naix** au septentrion (Nord), d'autre au midy à la terre de **Nicolas Desprez**, d'autre part au levant à la terre de **Jacques Picard** (demeure au *Peu du Nay*), sujette au sixte (le 6^{ème}) des fruits pour droit de terrage en un demy **ras d'avoine** de cens tous les ans à la feste de Noël ».*

Au passage, signalons qu'un « **ras d'avoine** » était une mesure de l'époque. L'avoine était beaucoup plus légère que le froment (blé, etc.) aussi on utilisait une mesure spécifique (récipient) le « **ras** ». Pourtant, en général, on utilisait le même contenant que celui du froment sauf justement pour le paiement du cens. Son poids, selon la taille du « *boisseau* » (récipient) que l'on utilisait pour mesurer, variait selon les régions et même selon les paroisses, et pouvait aller entre 44 livres (22 kg) à 114 livres (57 kg).

Puis encore : « *Plus une demie boissellée (5 ares²⁷) sise près la terre cy-dessus déclarée étant l'une et l'autre au « **terroier des Billetières** » près la **Chopinière** tenant d'une part au septentrion à la terre de **Nicolas Desprez**, d'autre part au midy à la terre du Sieur **Pequin** d'un bout et au levant au chemin de la *Cornelière* à Fontenay, d'autre bout au couchant, au chemin de la **Chopinière** à la **Croix du Clion** (le *Clion* est le ruisseau qui descend des *Ouillères* à la rivière *Mère*. Un chemin le logeait et il se peut qu'il y ait eu un calvaire, une croix, aux *Ouillères* comme dans presque tous les gros hameaux – voir bull. n° 51), sujette (la terre en question) envers vous *Mondit Seigneur* au sixte (le 6^{ème}) des fruits y croissant pour droit de terrage. C'est tout ce que je tiens et a voüé (sic) tenir de vous *Mondit Seigneur* et ce comme étant au droit de défunt*

*Pierre Thibaudeau, lesdits cens & terrages
 étant nobles & féodaux portant fief & juridiction
 rentable & portable à votre Château de Culdebray
 par chacun an au susd. terme et au jour que
 vous indiquerez votre Recepte. Toutes fois sous*

Adam Millet (demeurait au *Peu du Nay*) en ce qui regarde le premier article de ma présente déclaration (donc faite par Jacques Chiasson) et pour les autres articles comme (les) aiant acquis de Pierre

*Thibaudeau, lesdits cens et terrages étant nobles et féodaux portant fief et juridiction rentable et portable à votre château de Culdebray par chacun an susdit terme et au jour que vous indiquez votre recepte. Toutes fois, sous les protestations d'augmenter, corrigez, diminuez et plus amplement spécifier se faire se doit la présente déclaration, et pour plus grande approbation, j'ai cy celle fait écrire et signer à ma requête aux notaires sous-signez de votre **châtellenie de Culdebray** le 25 mai 1750 l'original des présentes est signé Fonteny et Daguin (notaires ; Fonteny est à Foussais et Daguin à Culdebray même) a été enregistré et contrôlé à Coulonges (à cette époque Coulonges-les-Royaux, aujourd'hui Coulonges-sur-l'Autize) le 26 mai et signé Moreau, aprouvé présente en marge pour valoir ». Cet acte a été signé au château même de Culdebray.*

Bien évidemment tous les dûs sont livrés au château de *Culdebray*, entre les mains du fermier du moment, en l'occurrence ici, Me Daguin qui naturellement en renvoie les sommes équivalentes au régisseur général de Monseigneur Gabriel César de Choiseul, propriétaire de la seigneurie de *Cul-de-Bray*.

Le nommé Jacques Chiasson dit « demeurant au village de la **Pierrailerie** », en fait, tient la métairie de la *Pierrailerie* qui appartient naturellement au seigneur de *Culdebray*.

Signatures des notaires →

*l'original des présentes a été la fee à la feige
 de Culdebray sous le 25 may 1750 M. le Sept
 Daguin
 Fonteny
 Moreau
 Millet
 Chiasson*

fin de l'Ancien Régime et d'une valeur extrêmement variable.

Puis encore : « Plus la moitié dans une pièce de bois taillis proche le Nais, l'autre moitié appartenant audit Moulinneuf tenant part au septentrion au Bois de Monsieur de la Baugissière (ce bien est entré dans cette famille depuis plus de 200 ans, par le mariage de Marie Girard avec Bonaventure Boutou sieur de la Baugissière voir plus haut p. 1253, 1256), d'autre côté au midy au bois de Jean Pineau (père, alors p.1346 fermier de la Citardière), au levant, bois ou pastys du Sr des Rataudières (famille Briand en Poitou, qui descendrait des Macé – Frondeboeuf, propriétaire de la Citardière pendant 200 ans du XIV au XVIème – voir bull. n° la Citardière p. 1128), au couchant au bois de Mr de Cheusse (fils et propriétaire actuel de la Citardière) sujets

envers Vous Mondit Seigneur à trois deniers de cens pour chacun an en la feste de Noël, audit pièce de bois contenant deux arpents (100 ares) ».

Puis enfin : « Plus d'une pièce de vignes (sic) contenant deux journeaux (le journal de terre est une mesure variable selon les lieux faisant en moyenne de 30 à 40 ares) ou environ sise au Fief du Moulin (de la Garenne, proche de Culdebray et de la Clavelière) tenant d'une part au levant à la vigne du Sieur Thubin (propriétaire à la Clavelière), d'un autre côté au couchant à la vigne de Pierre Jubien, d'un bout au septentrion (Nord) au chemin comme l'on va de Culdebray à Vouvant, d'autre bout au midy au chemin comme l'on va de la Clavelière à Vouvant, sujets envers Vous Mondit Seigneur, à la 8^{ème} partie des fruits y croissants jour de complant (le complant = journée des vendanges où se ramasse les raisins dûs pour ce droit féodal

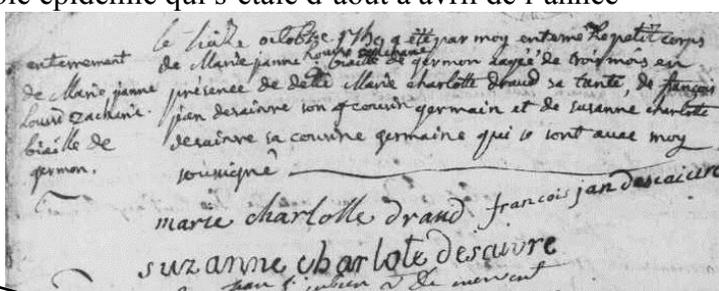
), en outre à un denier de cens pour droit de solage (location du sol) rendable à votre dit château de Culdebray, qui est tout ce que je tiens et avoué tenir de Vous Mondit Seigneur à cause de votre fief de la Motte d'Aunais, membre dépendant de votre dite chatellenie de Culdebray, lesquels cens et devoirs sont nobles (remontent aux temps féodaux) portant fief et juridiction, saisie et amende avec la reconnaissance d'iceulx sans les protestations de croitre augmenter ou diminuer ou plus amplement (sic), spécifier çy être

ce doit la présente ma déclaration laquelle pour plus grande aprobation j'ai ycelle fait écrire et signer aux notaires de votre dite chatellenie avec lesquels je me suis soussigné ce jourdhuy trente juin mil sept cens cinquante . . . » etc. signé par : Fonteny et Daguin.

Dans quelle partie du château de Culdebray, Jacques Mallet a-t-il été reçu ? La grande salle médiévale était-elle en état de servir ou bien est-ce dans l'autre partie qui semble plus habitable ainsi que nous le verrons plus loin lors de la description du château de Culdebray ?

C'est, dans cette période-là, qu'est signalé à Culdebray, Jean Chouc époux de Françoise Martin. Ce dernier, en 1756, est dit « **cabaretier et domestique de Mr Dessayvre** » (alors fermier de la seigneurie à la suite des Daguin). Mtre Dessayvre est même le parrain de sa fille Catherine Françoise (ainsi que l'a signalé le curé dans le registre des BMS) puis, en 1758, pour M.Charlotte sa seconde fille, c'est *Demoiselle* Charlotte Draud, l'épouse de Mtre Dessayvre, qui est sa marraine. Ces actes nous informent qu'il y avait donc, à ce moment-là, à Culdebray, un débit de boisson installé probablement dans le Logis même !

En fin d'année 1759, sévit à Mervent, une terrible épidémie qui s'étale d'août à avril de l'année suivante. C'est pendant cette période que décède le 3 Octobre 1759 au Logis de Culdebray, une nièce de la femme de Mtre Dessayvre. Marie Jeanne Louise est un nourrisson de trois mois probablement en nourrice,

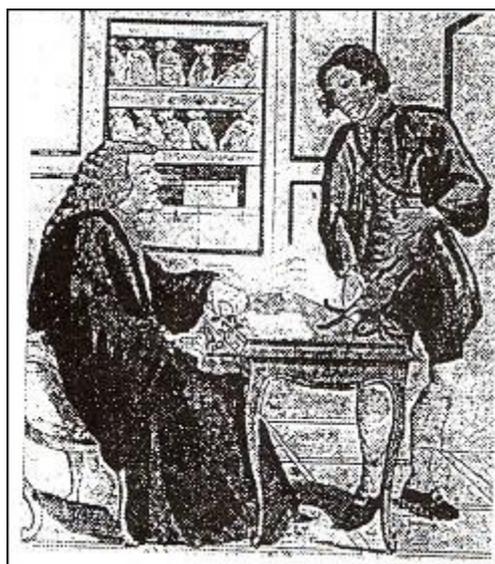


Au début de la lettre, Mr D.Darnaud de Maisonneuve explique qu'il regrette l'absence quasi permanente de Mr Brunetière, qui semble être aussi, à ce moment-là, « *fermier de Cutebray* ». Prendre un si gros « *fermage* » à deux, ce n'était pas rare !

Enfin voici l'affaire : « *Je suis encore ici (à Cutebray) avec M. Pauvilliers (expert ?), sans avoir été bien avant sur la visite des lieux. La majeure partie du temps a été employée, depuis ma dernière du 27, à des discussions (sic) d'affaires, pour lesquelles on me donne toujours des rendez-vous hors la présence de M. Brunetière ; ce qui n'est peut-être pas en soy bien juste : mais cela donne plus de p.1348 peine, en nécessitant des ménagemens* » (sic).

Ce Brunetière est François (° 20.7.1700 Foussais = François x Françoise Brunet) qui a été également fermier de la Touche Moreau à Foussais, puis fermier à Puy-de-Serre (partie de la Maison du Château de Puy-de-Serre, fief dépendant de Culdebray) où il décèdera en 1785. C'est alors, son neveu Pierre Fidèle Brunetière, qui le remplacera ainsi que nous le verrons plus loin.

Dans ce courrier, il est question d'une première affaire : « *L'affaire de Mme Lynier est une de celles dont vous êtes prévenu, qui m'a demandé le plus de temps. Mme Lynier est venue m'assaillir et m'a obligé d'aller chez elle à la Châtaigneraie pour éclaircir avec son conseil les reproches qu'elle fait à Mr Brunetière. Cette affaire nous a entraîné dans un long débat sur la comparaison d'une ancienne déclaration avec une nouvelle qui semble changer les devoirs (obligations, redevances) sur lesquels se porte la contestation. Quelle en a été l'issue (sic) ? Je n'y est vu rien de clair, que jusqu'après avoir mesuré le terrain et après avoir commenté les . . . , parceque nous nous sommes renvoyés à un censaire (relevé des limites et surface des terres ou sorte de matrice cadastrale) que vous avez, fort mal en ordre et qui demande un nouveau travail. En sorte que j'ai réduit mon opération à ce sujet, et à suspendre toute chicane et à*



prouver qu'il y a du louche et des difficultés sérieuses sur lesquelles il faudra recourir à votre conseil (expert, avocat, notaire ?) si le censaire ne donne pas des lumières suffisantes ».

← Le **notaire royal** sous l'Ancien Régime (assis)

Et pourtant, cette Mme Lynier est vaguement apparenté avec le Brunetière en question (François Brunetière a, à ce moment-là, 62 ans et veuf de M. Anne Mesnard). En effet, Jeanne Pélagie Brunetière, sa fille, a épousé J. René Baudry qui est le frère de Mme Lynier. Cette dernière, née Jeanne Baudry, a épousé M^o Michel Lynier, riche procureur royal de la Châtaigneraie. Elle est également la petite-fille de Me Jacques Daguin, autrefois *fermier de Culdebray* (voir plus p. 1332), qui a laissé à ses héritiers quelques terres et dont l'une, aujourd'hui, semble au cœur du litige entre Mme Lynier et Brunetière, le beau-père de son frère, Jean-René Baudry. Mais quelle est donc la parcelle de terre en

question qui fait l'objet d'une telle discorde ?

Le **notaire apostolique** sous l'Ancien Régime (à droite) →

Mr D.Darnaud de Maisonneuve poursuit : « *Une autre contestation allait former un procès vis-à-vis d'un Mr Baudry, elle avait deux objets ; l'un, une dixme (impôt prélevé en nature du 10^{ème} de la récolte) ; l'autre un terrage. M. Baudry a désiré que je traite l'affaire chez lui (marchand fermier à la Cour du Nay et également parent de Mme Lynier). Nous y sommes allés. J'ay convaincu M. Baudry qu'il avait tort sur les deux points. Il m'a bien demandé un delay sur l'un : mais j'espère le ramener parcequ'il (sic) se fonde sur une prescription que je vois détruite par une déclaration de 1758* ». Décidément, les plaignants sont corriaces !



Encore un litige à traiter : « *Enfin, M. Dissay (François Sabourin de Dissay, gendre de feu M. Moriceau de Cheusse, et propriétaire de la Citardière – voir bull. n°51 p. 1212, 13) m'a envoyé son fermier (Jean Pineau – voir bull. n° 51 p. 1217), pour l'affaire de la Chauvière. Nous n'avons pas entré ensemble dans une discussion fort (sic) profonde, n'ayant aucun titre. Je me sui borné à le charger d'assurer à M. Dissay que vous ne vouliez pas de procès, et que vous fesiez des recherches de tous les papiers de cette affaire pour la finir.*

La conversation n'emporte pas moins . . ? (le ton ? doute ?). Mais j'ay personnellement une observation à vous faire dans cette affaire, d'après la discussion que j'ai proposé à M. Brisson (avocat) sur l'avis de vos conseils. Ils ont décidé qu'il fallait demander des mémoires (preuves) pour travailler aux blâmes de la déclaration de M. Dissay, se fondant par ce que la coutume (la tradition) ne prononce pas de délai fatal et par là accorde donc 30 ans au seigneur. Mais j'ai tiré de M. Brisson une distinction selon laquelle je crois (sic) vrai que si d'après la déclaration : le vassal (en l'occurrence M. Dissay) ne revenoit pas vers son seigneur lui demander sa réponse, alors il serait vrai qu'il ne courroit pas de délai tout autre p.1349 que la prescription de 30 ans. Mais si d'après la déclaration fournie le vassal ou tenancier vient demander la réponse de son seigneur, celui-ci n'a plus qu'une huitaine pour fournir des blâmes. S'il en étoit ainsi le vassal qui fourni peut donc à tout instant venir faire courir la huitaine fatale. M. Dissay est donc aussi dans ce cas, dès qu'il y a une déclaration qu'il faut blâmer. Alors quel danger, qu'en prenant les mesures pour qu'on n'aye pas le temps de recevoir réponse à votre conseil ; il ne vous prive de votre droit. Il me semble que c'est une matière (question) fort sérieuse à délibérer dans le moment où l'on réveille cette vieille affaire ».



← La Grande Chauvière psse de Mervent
Mais de quoi s'agit-il exactement ? Le vassal, en l'occurrence, M. Dissay, refuse de reconnaître et remettre une redevance de cens sur la grosse métairie de la Chauvière (il n'est pas mentionné s'il s'agit de la Gde ou de la Pte Chauvière qui sont toutes deux des métairies) qui, semble-t-il, revient à son seigneur, Choiseul-Praslin, seigneur de la Chauvière, de Culdebray, et dont dépend aussi la Citardière.



Nous sommes quasiment dans une affaire judiciaire ! Mais sera-telle porter devant la justice ? Il semble que l'affaire va en rester là pour le moment et ne sera pas réglée. C'est ce que nous verrons quelques années plus tard !

Après les litiges qu'il a essayé de régler le correspondant (le Sr de Maisonneuve) continue : « D'autre part, Monsieur Le Vicomte, j'ai eu d'autres rendez-vous, pour recueillir des propositions de ferme (fermage) qu'on me charge de vous faire. Les Pineau, **gros paysans riches** du voisinage, qui déjà vous ont été recommandés par M de Sérigné (Brunet, seigneur et propriétaire du château de Sérigny psse de Foussais ; celui-ci connaît bien la famille Pineau car ceux-ci, justement, sont sortis de Sérigny et deviendront même si riches que, plus tard, ils seront à leur tour propriétaire du château des Brunet – bull. 51 La Citardière p. 1215,16,17) offrent de faire valoir 6000 LL (en or ?), compris les charges. Je trouve bien cette proposition un peu ambiguë ; mais elle est telle et en telle sorte que s'ils vous déterminoient (décidez) à balancer sur les premières propositions que vous avez déjà comme reçues, il faudroit peut-être s'expliquer plus à fond pour fixer la valeur de vos offrents » (ceux qui offrent). Ces Pineau, en l'occurrence Jean Pineau, n'obtiendront pas ce fermage !

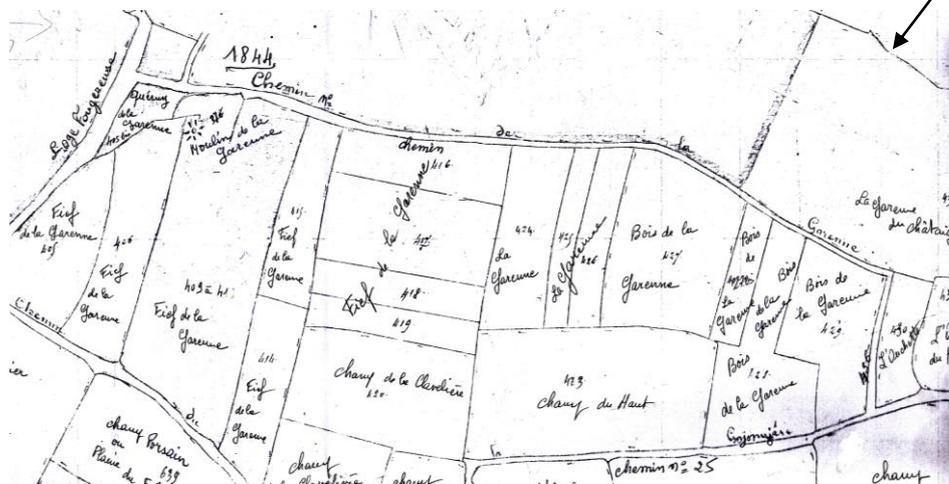
Extrait du courrier de 1762 →
Une autre proposition de fermage est faite aussi par :
« Monsieur Baudry (René Jean x Jeanne Pélagie Brunetière), fermier du Nay, petite terre qui toucha la votre (donc le Nay ne dépend pas entièrement de la seigneurie de Culdebray, à moins qu'il ne s'agisse là du Peu du Nay) m'a aussi ajourné pour me charger de vous proposer 5050 LL, avec l'obligation de payer toutes les charges de votre dernier bail (tenu par De Sayvre qui ne

nevenne com...
D'autre part, Monsieur Le Vicomte, j'ai eu d'autres rendez-vous, pour recueillir des propositions de ferme, qu'on me charge de vous faire.
Les Pineau, gros paysans riches, du voisinage, qui déjà vous ont été recommandés par M. de Sérigné, offrent de vous valoir 6000^{LL}, compris les charges. Je trouve bien cette proposition un peu ambiguë, mais elle est telle et en telle sorte que s'ils vous déterminoient à balancer sur les premières propositions que vous avez déjà comme reçues, il faudroit peut-être s'expliquer plus à fond, pour fixer la valeur de vos offrents.
M. Baudry fermier du Nay petite terre qui touche la votre m'a aussi ajourné pour me charger de vous proposer 5050^{LL}, avec l'obligation de payer toutes les charges de votre dernier bail, plus de vous abandonner

partira qu'en 1777), *plus de vous abandonner tous vos bois hors la Garenne* (bois réservé au seigneur avec droit exclusif de chasse - voir p. 1342), *de laquelle il voudrait jouir pour ne pas se trouver absolument sans bois et parce qu'elle tient au chef-lieu* (c'est-à-dire que ce bois ou cette Garenne – aujourd'hui cultivée - touche le château même de Culdebray voir plus haut plan p. 1281 et photos p. 1282) . . .

← La Garenne du Château p.1350

Ce M. Baudry est le petit-fils de Daguin (Jacques, fermier de



Culdebray de 1694 à 1750), *pour qui M. Cholloy, maître clerk de M. Basly vous sollicite depuis deux ans. C'est homme jeune (René Jean Baudry), mais en fait, jouissant de la meilleure réputation sur le lieu, de qui l'avocat du Roi, de la Châtaigneraie, homme d'un grand mérite m'a dit beaucoup de bien, et qui a un bien, fort honnête, tout autour de cette terre ; il est gendre d'un Brunetière gros fermier du*

voisinage (famille que nous verrons plus loin), dit-on, oncle du vôtre, et qui sera caution ou autre à son défaut ».

Portrait du Comte César Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1785) →

Le correspondant (le Sr de Maisonneuve) poursuit : « *Si je reçois votre réponse pour M. Boutuon (?), devrais-je la lui communiquer dans l'état des choses ? Je vous avoue M. Le Vicomte, que cela m'embarasse un peu et que je ne puis guère m'en sortir qu'en supposant que la réunion des différentes affaires que j'ai à traiter emploiera le reste de la semaine prochaine. En tout cas, j'userai de toutes les précautions pour vous ménager vos intérêts avec des moyens, les engagements de vos premières paroles.*

J'avois (j'avais) hier aussi à vous entretenir d'une nouvelle difficulté élevée par M. Brunetière, qui tendoit à me refuser des soldes sur compte jusqu'à ce que vous l'ayez aidé de se retirer dont il soutient avoir besoin pour recouvrer les cens (redevances dues, au seigneur pour la terre et seigneurie de Culdebray, voir plus haut p.1342) et rentes. Cette difficulté est résolue verbalement par la promesse que je lui ai faite de lui faire fournir de votre part tous (sic) les titres que vous feriez décidé dans votre conseil aux premiers jours de décembre devoir lui être confiés et de la manière dont il seroit délibérer sur son exposé. J'espère que nous terminerons par ce moyen. Je suis avec respects Monsieur Le Vicomte : Votre très humble et onéissant serviteur ». Signé : « De Darnau de Maisonneuve ».

Ce Monsieur Brunetière – dont il est question - est-il déjà installé à Culdebray ? A moins que ce ne soit un des Brunetière installé comme *fermier* à Puy-de-Serre dans une partie qui appartient également au Comte Praslin-Choiseul propriétaire de Culdebray.

*Je suis avec respect
M. de Darnau de Maisonneuve*

*Je suis très humble et ob. serviteur
M. de Darnau de Maisonneuve*

En tous cas, les propositions faites par les Pineau et les Baudry ne seront pas acceptées par M. Le Comte ou son fils le Vicomte !

Ce sera la famille Brunetière, comme nous allons le voir, qui prendra la relève à Culdebray. Mais à quelle date exactement ?



Ainsi qu'on l'a vu beaucoup plus haut (p. 1335), la seigneurie de Cul-de-Bray est très vaste s'étendant donc sur certaines parties des paroisses de Mervent, de Foussais, mais aussi sur St-Michel-le-Clouc. Les moulins à eau comme à vent étaient aussi d'un gros rapport pour le seigneur-proprétaire.

← Le moulin d'Ecoute-s'il-Pleut (St-Michel-le-Clouc)



Déjà, le 5 janvier 1760 (devant Fonteny notaire à Foussais), « **Jacques Maillaud, tisserand, demeurant**



au village de Sérigny (de Foussais dépendant de la seigneurie de *Cul-de-Bray*), vendait pour 30 livres payées comptant à **Jean Daguin marchand** (parent de l'autre, demeurant alors **p.1351** à la Béguinière psse Loge Fougereuse) un journal de vigne (correspond à une surface labourable par un homme en un jour, allant selon les régions de 22 ares 856 à 34 ares 284 et que nous allons arrondir à une moyenne environ de 30 ares) ou environ situé au « **fief d'Escoute s'il pleut, seigneurie de Culdebray, sujet au sixte des fruits y croissant pour droit de complant et à la garde et sollage accoutumée destre payée** ». Cette vente n'exclue pas de payer la redevance due au propriétaire de cette seigneurie (donc Gabriel-César, comte de Choiseul). En l'occurrence, un sixième de la récolte des vendanges pour *droit de complant* (ce droit est seulement applicable à la vigne ; le terrain est loué à un cultivateur-fermier « complanteur » dans l'unique but de planter des vignes et de livrer au bailleur une partie de la récolte ; le seigneur était servi en premier et prenait les plus beaux raisins) plus une location pour le sol qui demeure la propriété inaliénable du seigneur sur l'étendue de sa seigneurie !

Le fermier de *Culdebray* devait superviser toutes les transactions et avait une grande responsabilité envers son seigneur et bailleur. Les actes qui vont suivre le prouveront. Hélas, j'ai prêté les originaux il y a fort longtemps. Certains ne m'ont jamais été retournés. Pourtant, ils étaient très intéressants pour le style d'écriture de l'époque et la signature des auteurs !

Au moment de ces nouveaux courriers, M. Desayvre n'est plus fermier de *Culdebray* et demeure alors à St-Maixent de Beigné où il est fermier de la Roussière. Mais c'est tout de même à lui qu'on s'adresse pour obtenir les précieux renseignements !

Culdebray : à gauche partie 18^{ème}, à droite partie 16, 17^{ème} →

A *Culdebray*, il a été remplacé depuis quelques années par Pierre Fidèle Brunetière.

Mais, ce dernier est-il capable de répondre aux nombreuses questions formulées (le 8 février 1782) par M. Le Vicomte par l'intermédiaire d'un régisseur. De plus, Brunetière ne s'est pas présenté lors de la visite de clôture de fin de bail : « *Extrait de la visite de la terre de Culdebray faite à l'amiable par Jean Jourdain, marchand de bois* (celui-ci a-t-il un lien avec la riche famille Jourdain à la Gde Perrure mais issue de Foussais et dont l'un des membres sera maire de Mervent en 1858 et encore en 1871 ?), en vertu de la procuration de Monsieur le vicomte de Choiseul et par François Desayvre, finie le 6 avril 1778. Laquelle visite contient 356 articles qui sont numérotés de la part de Monsieur le vicomte pour plus d'intelligence, non comprises les observations préalable de l'ouvrage, et les préliminaires et subséquentes (postérieures, ultérieures et suivantes) sur les bois et baliveaux ; le tout en 25 chapitres, comprises lesdites (sic) observations préalables ».



← **Culdebray** les toits : à l'extrême gauche partie 16, 17^{ème}, à l'avant partie 14, 15^{ème}, à l'arrière à droite partie 18^{ème}



La liste commence ainsi : « **1° le Sr De Sayvre** (écrit en deux mots) a été fermier de n. d. (non daté) de mars 1750 à 1777, entrée du Sr Brunetière. **2°** à l'entrée du Sr De Sayvre, visite amiable entre lui et le Sr Regnaud fondé de la procuration de Monsieur de Choiseul (César Gabriel père du vicomte actuel) lieutenant général des armées du Roi. **3°** la

visite du mois d'8bre 1777 (date de sortie du Sr De Sayvre), entre les fermiers et M. Le Vicomte n'a pas été par lui jugée convenable : il en a exigé une plus étendue. En conséquence, le Sr Brunetière a été sommé le 21 mars (1778) d'y procéder le 23 p.1352 relativement à son bail. 4° le Sr Brunetière n'ayant comparu, on a commencé le 23 mars en son absence ; la visite contiendra tous les objets séparés pour satisfaire à la procuration et sera sur celle de 1750 (donc comparée à celle faite 27 ans plus tôt) d'après laditte

procuration. 5° le Sr De Sayvre a faits quelques réparations qui restoient en 8bre (au moment de son départ) ».

← Plan 1 Culdebray

Ce qui va suivre sera certainement fastidieux à lire mais ces comptes-rendus nous apporteront énormément d'éléments notamment sur les bâtiments de Culdebray.

Mais avant de se lancer dans toutes ces énumérations laborieuses, voyons un peu ce qui est habitable au « *château de Cultebray* » ainsi qu'il est mentionné plus haut dans les courriers de 1750 (voir p. 1344), alors qu'il reste peu de vestiges d'un château de l'époque médiévale.

Pour cela, reprenons deux plans : l'un de 1810 et l'autre de 1844. Malgré les plans et la visite des lieux, il est très difficile de discerner réellement ce qu'avait pu être ce château !

Au premier abord, on est d'abord frappé par l'immense surface du domaine et surtout par celle des écuries (différentes sur le

plan de 1810 à celui de 1844), d'une dimension qui fait presque le double de l'habitation elle-même !

Ainsi, la partie Sud donnant sur la cour (parcelle n° 192) présente un dénivelé de 1 m à 1,20 plus haut que la partie Nord donnant sur la douve, ce qui est énorme (voir p. 1249), et la douve elle-même, est au moins à 1,50 m en-dessous du niveau du haut de la cour !

← Plan 2 Culdebray

Avant d'aller plus avant, voyons quelque chose de curieux : sur le plan de 1810, on remarque ce qui pourrait être un donjon. Mais ce qui est encore plus étrange, c'est une ligne tracée bien droite qui part de ce « peut-être donjon » (est-ce de cela dont parle L. Brochet ?) et qui se termine presque à l'angle du château.

Hors, justement, dans la cour, on remarque encore comme un chéneau, un caniveau empierré au même endroit et dans le même sens que cette ligne. Cette rigole maçonnée, appelée en patois « couhé », était peut-être destinée à recueillir l'eau qui s'écoulait venant des terrains au-dessus nettement plus élevés, évitant ainsi qu'elle ne s'infilte partout !

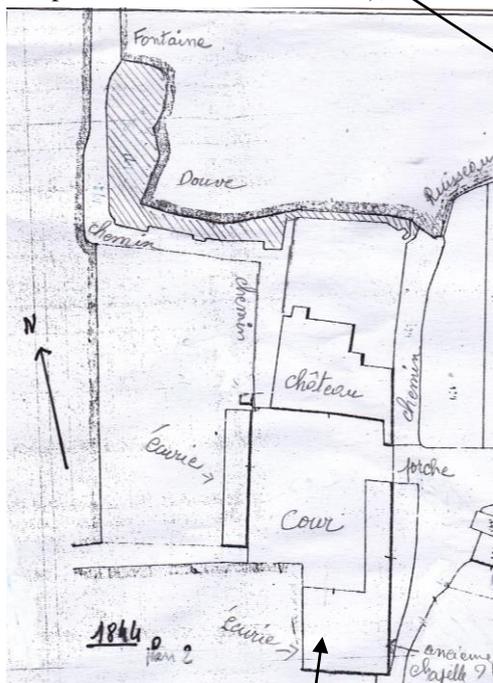
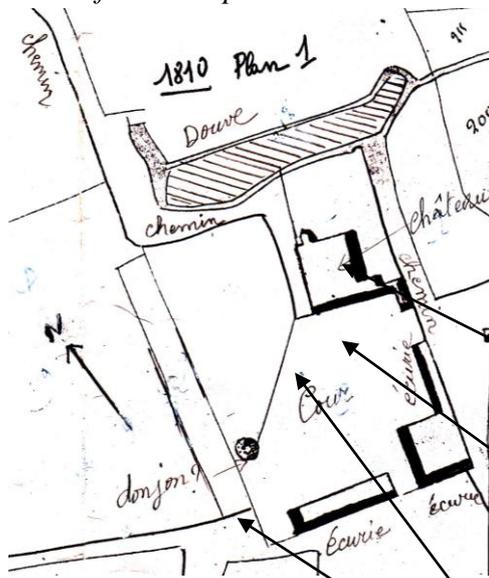
Le « chéneau » empierré →



Mais pourquoi, justement, cette ligne très droite part-elle depuis cette forme ronde sur le plan de 1810 (elle n'apparaît plus sur celui de 1844). Mais, si l'on consulte la liste des abréviations du plan cadastral napoléonien, ce genre de petit rond ⊙ est signalé comme étant un puits ! Mais il n'y a aucun puits dans cette cour ! Est-ce un puits-citerne ?

Avant de visiter le château, en lui-même, voyons un peu ce qui aurait pu être une chapelle probablement convertie beaucoup plus tard en écurie (nous reviendrons avec plus de détails, plus loin, aux écuries du domaine). Le dernier propriétaire-agriculteur du lieu (René Rainereau, homme fiable, qui n'était pas du genre à extrapoler sur d'hypothétiques souterrains, chapelle ou autre) m'a affirmé qu'on disait, qu'autrefois, l'écurie du haut de la cour était une chapelle.

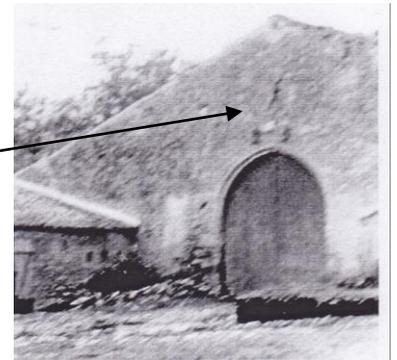
De plus, m'a-t-il dit, dans cette écurie ça sonnait le creux ! Si chapelle il y a eu pourquoi n'aurait-elle pas eu une petite crypte ! Ainsi, la chapelle du Nay, qui date aussi de temps immémoriaux, possède une sorte de crypte, qui sert aujourd'hui de cave. Alors, pourquoi Culdebray n'aurait-il pas eu également



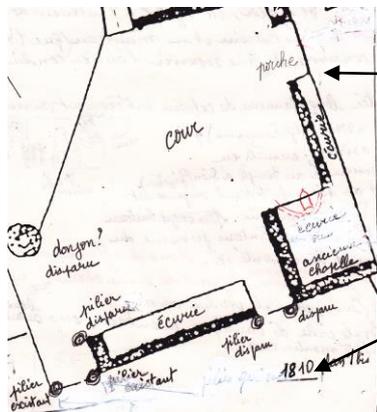
sa chapelle et sa crypte ! Une petite chapelle castrale (attenante ou pas au château mais en faisant partie) **p.1353** ou un oratoire était un lieu consacré à la prière à l'usage d'une famille en l'occurrence celle du seigneur du lieu. L'oratoire comme la chapelle (édifice religieux secondaire dans une paroisse et non consacré souvent) avait un caractère rural puisqu'il permettait aux paysans vivant dans un univers parfois décentré (c'était bien le cas pour *Culdebray*) de venir se recueillir ou prier ses morts qu'on enterrait, alors, souvent au voisinage des carrefours. D'ailleurs, cette « chapelle-écurie » touche justement un croisement de chemins.

L'ancienne « chapelle » →

Actuellement, ce corps de bâtiment n'existe plus sous la forme, même, que nous voyons sur cette photo qui date des années 1950 ou environ. Comme on le voit donc sur cette photo ancienne, la porte en ogive est tout à fait une porte destinée à une chapelle et de plus elle était surmontée d'un blason que l'on devine très bien (voir p.1279). Cela n'a rien d'une porte classique d'écurie sauf si cette porte a été récupérée ailleurs !



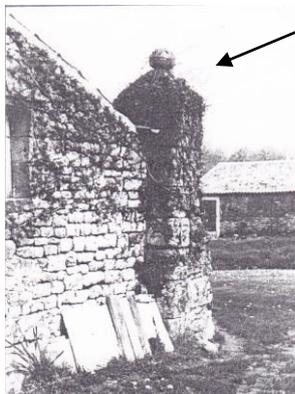
Par contre son orientation n'est pas celle habituelle d'un lieu destiné à la prière : en principe, l'entrée était à l'Ouest et l'autel face à Jérusalem, à l'Est ! En tous cas, même si depuis fort longtemps, cette chapelle servait d'écurie, il n'y a rien d'anormal que son souvenir ait été transmis de génération en génération.



Le dernier propriétaire-agriculteur m'a dit aussi, toujours selon les anciens, que l'entrée actuelle du domaine avait un porche cintré avec des inscriptions et aussi un blason (tout a disparu).

Par contre, il m'a expliqué qu'il y avait autrefois deux entrées dans le haut de la cour : une près de cette écurie-chapelle et une plus loin après une autre écurie toute en longueur. Chaque passage était encadré par des piliers de pierre surmontés de boules (au nombre de cinq) ; certains poteaux avaient disparus mais il en reste encore aujourd'hui deux qui seraient encore bien plus visibles s'ils n'étaient pas envahis par la végétation.

← Plan 1810



Ces passages permettaient d'accéder quasiment directement à l'embranchement (situé juste derrière la chapelle-écurie) du *chemin de la Gajonnière* et le *chemin de la Boissellée Carrée* dit aussi *chemin de Culdebray au Pt Barrot*. Cela était bien plus court pour se rendre, par exemple, aux *Ouillères* et le bourg de Mervent. Sinon, il fallait faire un grand détour par les *Coutres*, la route de Fousais puis remonter jusqu'à la *Croix Méraud* et enfin par la *Jamonnrière* pour arriver aux *Ouillères* (voir plan p. 1283) déjà.

Toujours avant d'entreprendre la visite du « château » et d'essayer d'en distinguer les différentes époques, continuons par situer les écuries.

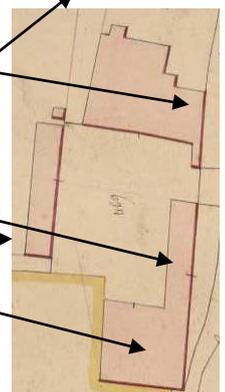
En 1782, dans le courrier entre le Vicomte et son ancien fermier M. De Sayvre, on parle de cinq écuries mais les plans n'en font pas voir autant ! Par contre, sur certains plans, certaines apparaissent d'autres pas.

Sont citées : 1° une petite écurie qui touche la maison. Elle sert de bergerie et on y loge une trentaine de pièces.

2° une petite écurie qui touche la grange à foin où y logent soit des mules, mulets, poulains ou alors des vaches, le tout au nombre de cinq environ.

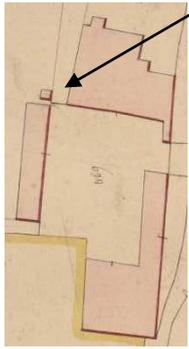
3° la partie de la grange à foin (le foin se déposait dans le grenier au-dessus) servant aussi d'écurie. La grange à foin est suffisante pour contenir le foin de la récolte que l'on fait manger tous les ans pendant l'hiver. Dans la grange à foin logent 8 à 10 bestiaux dont parfois jusqu'à 12 pièces de jument, poulains ou ânesses (en 1885-1900, on y mettait encore les chevaux de M. de Béjarry).

4° l'écurie où on loge les baudets (un bon baudet peut couvrir quarante cinq à cinquante juments par année). Celle-ci était divisée en quatre parties avec un espace au milieu pour attacher la jument qu'on mène « servir » (monter, saillir par un mâle). 5° l'écurie aux vaches et servant aux



veaux. Celle-ci est séparée en deux par un mur d'1,80 m, d'un côté y logent 8 veaux de deux ans, **p.1354** dans l'autre 10 vaches, 6 veaux d'un an et 8 à 10 jeunes veaux de l'année.

6° l'écurie où l'on met les étalons : peut en contenir 2 mais on a en général un seul étalon que l'on laisse toujours attaché et un « *boute en train* » afin de voir si les juments sont en chaleur : c'est un cheval non castré placé à proximité des juments afin de vérifier si elles sont en chaleur et les disposer à l'accouplement.



← Plan 1844

D'après cette énumération, il semble que sur les deux plans ci-contre, l'un de 1810, l'autre de 1844, toutes les écuries ne sont pas signalées (avaient-elles en partie disparues).

Ainsi, sur le plan de 1810 (le 1^è à droite), la parcelle 190 semble être une terre qu'on retrouve beaucoup plus tard sous l'appellation : « *allée de Culdebray* ».

Pourquoi ? Est-ce une erreur des cartographes ou un oubli de leurs parts !

Et pourtant, quelques années plus tard (1844, en-dessous), ce parcellaire est indubitablement signalé comme un bâtiment. Vu sa forme, cela ne peut être qu'une écurie ! Probablement, celle des vaches et des veaux (aujourd'hui, restaurée, elle abrite une à deux familles). Juste à côté, serait-ce l'écurie destinée aux étalons ?

Revenons à celle déjà citée, la pseudo « chapelle-écurie » qui est prolongée et précédée par une très longue écurie, légèrement en pente et qui descend jusqu'au porche (aujourd'hui, restaurée, elle est habitée par deux familles). Du côté de la rue, elle était jadis sans aucune ouverture et semblait montée sur le mur d'enceinte de la seigneurie. De plus, elle présentait deux niveaux dont la partie haute, pourtant, se trouvait nettement en-dessous de l'écurie-chapelle.

Depuis quand existe-t-elle ? Hélas, je n'ai pu la visiter avant qu'elle soit transformée en habitation. Cela aurait peut-être permis de retrouver quelques vestiges qui auraient permis une datation. Il en va de même pour la « chapelle-écurie » ! Mais il faut savoir que lorsque le christianisme se répandit, les premières églises se sont installées soit dans la villa elle-même, soit à ses abords. Le *lairaie* du maître de la villa, c'est à dire le local où se

pratiquait le culte des dieux familiaux de la famille, est souvent devenu un sanctuaire ou un oratoire chrétien. Alors !!

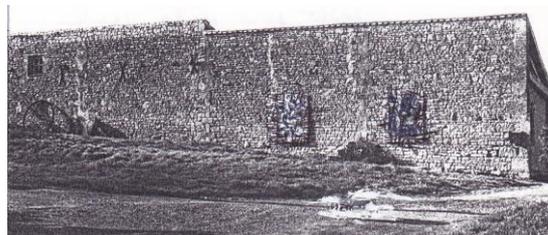
← La chapelle-écurie et l'écurie en-dessous

Voici, la visite de la cour de la *seigneurie de Culdebray* terminée. Espérons que cela nous aidera un peu mieux à restituer ce que pouvait être ce domaine !

← L'écurie en-dessous vue côté rue



On s'imagine mal, aujourd'hui, permanent qui devait exister dans cette bestiaux divers auxquels s'ajoutaient cochons sans oublier la volaille, oies, Le personnel devait être fort important nourriture, le pansage, la traite des et le nettoyage des écuries. De plus, au milieu de cette cour, se tenait le tas de fumier tous les jours augmenté par les excréments qu'il fallait sans cesse évacuer !



le va et vient cour : 80 pièces de parfois le ou les poules et canards. pour assurer la vaches, des brebis

Maintenant, toujours avant d'attaquer l'habitation-château, encore plus complexe, nous allons nous diriger vers la douve. Cette douve remonte, comme le reste de la seigneurie, à des temps immémoriaux et peut-être même à la création du domaine (voir plus haut p. 1285 à 1287). Certes, elle n'est alimentée que par une fontaine mais celle-ci est très abondante (voir p. 1249, 1279 pour la fontaine et 1352). Le cas n'était pas rare. Ainsi, les douves du château de la *Citardière* (voir bull. n° 51), sont, elles aussi, alimentées par une abondante fontaine. Est-ce une des raisons pour laquelle ce lieu a été choisi pour y installer ce domaine de *Culdebray* ?

Il faut semble-t-il, sans peur de se tromper, remonter à l'époque post gallo-romaine. **p.1355**

La composition de la *villa rustica* (c'est son nom de l'époque) est aussi variable. Elle dépend en partie du type de cultures pratiquées : pressoirs (pour l'huile et le vin), celliers, greniers, étables, écuries, volières, ateliers de réparation, ateliers de céramique (amphores et tuiles), logement des esclaves sont quelques-uns des bâtiments que l'on peut s'attendre à retrouver. Elle présente une organisation spatiale héritée de la ferme gauloise antérieure à la conquête romaine, caractérisée par la dispersion des bâtiments autour d'une très vaste cour centrale (qui contraste avec le plan « ramassé » des fermes italiennes). Si l'on observe la restitution (ci-dessous) d'une grosse exploitation dite *villae*, on remarque beaucoup d'analogies avec le domaine de *Culdebray* (comme déjà expliqué plus haut p. 1285).



Si le plus grand nombre de ces « villas » dites gallo-romaines se sont développées aux IIIème et IVème s. de l'occupation de la Gaule par les Romains, la plupart d'entre elles sont apparues dès le 1er s. de cette occupation. Très certainement, beaucoup de ces « villas » se sont implantées sur des structures des grands domaines terriens qui existaient déjà à l'époque de l'indépendance gauloise.

Les *villae* (ou *curtis* comme pour la *Cour du Nay*) mérovingiennes et carolingiennes, rappellent le modèle des grandes *villae* gallo-romaines. Elles serviront de matrice aux premières seigneuries ou fiefs locaux vivant en autarcie agricole et artisanale. Mais, ce qui était indispensable à un gros domaine agricole, c'était l'eau !

Faute d'un cours d'eau habituel, il ne restait plus qu'à capter les eaux d'une nappe phréatique, d'une fontaine abondante qui ne tarissait pas, puis souvent de créer une réserve ou un étang (comme pour celui de la *Cornelière*). Mais, l'eau joue un rôle pourtant moins important que la richesse du sol.

La fontaine et la réserve : **douve** →

Autre remarque : on est frappé par le choix judicieux des sites retenus pour y édifier les *villae*. Le plus souvent, elles étaient situées à flanc de côteau, au milieu d'une pente (c'est justement le cas pour *Culdebray* voir photo ci-dessous) ; protégées des vents froids et, selon les prescriptions des agronomes, offrant de belles vues sur l'ensemble du domaine et le paysage plus lointain, utilisant souvent un jeu de terrasses.

De quand date la douve ?

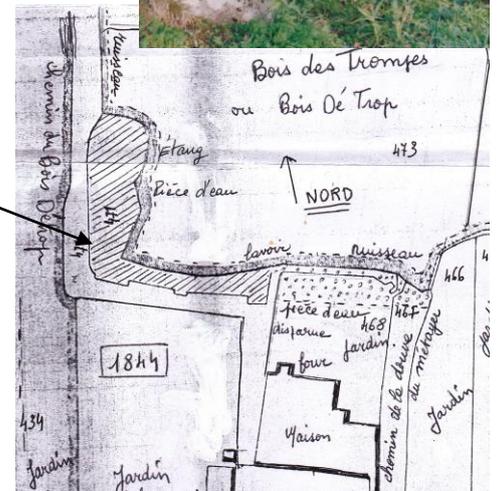
Difficile de donner une réponse précise. Pour ma part, je pense que sa création remonte à la même époque que l'installation de ce domaine. Ce qui est une réponse vague. Dans le bourg de Mervent, lors des fouilles du site celtique (5^{ème} au 7^{ème} av. JC), on a découvert les vestiges de la présence de grands bassins, petits étangs ou réserves. Donc, la réserve d'eau de *Culdebray* peut très bien remontée aussi loin !

Pour l'étudier, nous allons faire un bond dans l'histoire !

Elle est généreusement mentionnée dans l'échange épistolaire de 1782 entre M. Le Vicomte et son ex-fermier M. De Sayvre, et porte alors le nom : la « *Douve du Méyayer* ». Depuis quand porte-t-elle ce nom ? Au moins depuis 1700 mais sûrement bien plus encore.

← **Culdebray** : la pente jusqu'à la douve

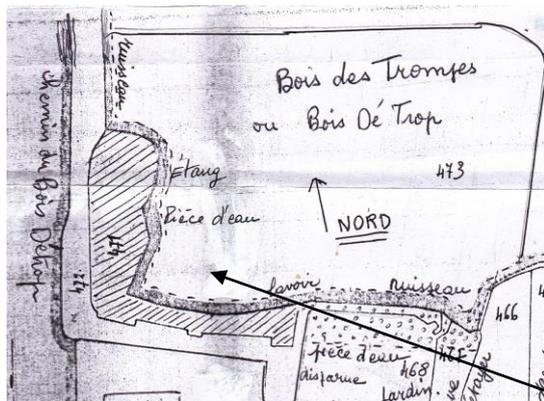
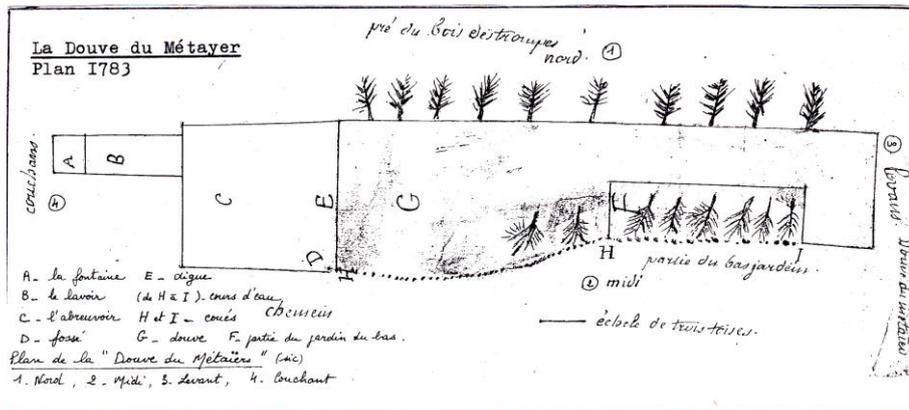
Ce terme de « *métairie* » apparaît à la période de la construction ou la rénovation de la résidence seigneuriale, laquelle remonte aux années centrales du xv^e siècle, c'est-à-dire à l'aube de la période dite de la « *reconstruction* » des campagnes. C'est à la



génération suivante, une fois les frais engagés et les nécessités de financement devenues

p.1356

impérieuses, que l'on se dote d'un terrier précis, contenant pour la première fois les aveux de tous les tenanciers (comme vu plus haut p. 1342, 43 à 46). En tête d'inventaire, systématiquement, apparaît le *métayer*, celui du seigneur, celui du château. Voici un personnage hors du commun, intermédiaire entre la paysannerie et le gentilhomme. Entre ce paysan d'élite et le



maître des lieux s'opère un partage du sol et une répartition des tâches. Le seigneur garde pour lui, dans sa directe, le *saltus* productif, c'est-à-dire les eaux et forêts : un ou des étangs, avec moulins, garennes, bois, des futaies, et parfois un vaste pré pour les chevaux. Le reste de la réserve est baillé au *métayer*, qui élève le bétail et laboure les emblavures.

← La *douve* : à gauche actuellement, et à droite ci-dessous : quasi disparue

La douve, selon le compte-rendu de 1782 fourni par l'ex-fermier ou métayer M. De Sayvre, « est en très mauvais état ; la chaussée et les murs de la douve sont écroulés depuis plus de 60 ans » (au moins depuis 1722 et plus). Un plan de celle-ci est d'ailleurs fourni et l'on connaît également ses dimensions :

« la douve touche le pré du Bois des Trop » et elle mesure « 18 pieds de largeur » (5,94 m), et « 20 et quelques toises de longueur » (40 m), mais il est aussi signalée qu'elle est envasée de « 6 pieds de vase en profondeur » (1,98 m). On comprend pourquoi le petit moulin à eau installé plus bas, sur le « Pré des îles » ne fonctionne plus depuis 1700 (voir p. 1289).

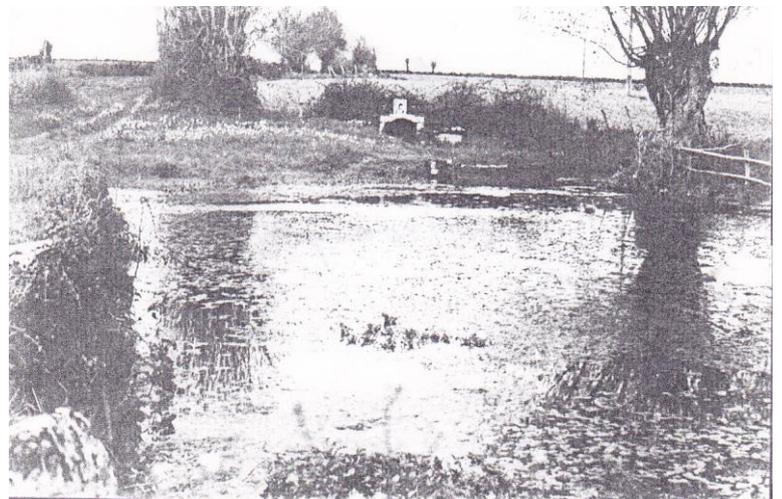
La transmission orale rapporte que le bas du « Bois Détrop » aurait été jadis un étang indépendant de la douve actuelle dont il est question ; ce plan d'eau possédait une *cressonnière*. Quelle surface pouvait donc faire ce petit étang ? En 1844, il est fait mention d'une surface de 7 ares 70 pour la douve et d'un petit chemin avec une pièce d'eau de 3 ares 90, ce qui totalise une surface de 11 ares 60.

Ce plan d'eau était vital pour les bestiaux et, la fontaine, qui ne tarissait jamais, était précieuse pour les habitants des lieux. Il était, en 1782, composé d'un abreuvoir pour la *Métairie de la Cour* et d'un abreuvoir pour la seigneurie. Et lorsque M. Le Vicomte propose de mettre une partie de la « Douve » en pré, M. Desayvre lui répond : que « la *Métairie de la Cour* se trouvera sans abreuvoir et sera par là obligée d'aller faire boire ses bestiaux à l'abreuvoir de la seigneurie, de passer continuellement par la cour, ce qui sera très ennuyeux et très incommode pour le métayer et le fermier, les bestiaux se rencontrant entre le jardin et la maison parce que le chemin est trop étroit et est entre deux murs d'environ douze à quinze toises de longueur » (de 23 à 29 m). Cette observation, en tous cas, nous affirme qu'il a deux habitations : la ferme et la métairie et donc deux familles.

La Douve, lavoir, fontaine en 1978-80 →

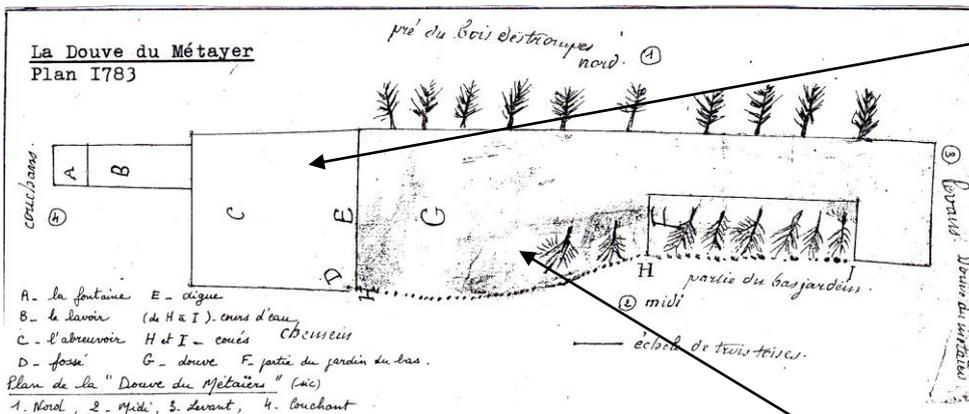
En 1782, elle est tellement envasée qu'elle faillit être carrément supprimée ! De

plus, en aucun cas, on ne pouvait y faire « rouir » les fibres textiles récoltées à Culdebray : « quelque peu de lin, du chanvre ramassé et compté par pognée de douze qui s'emploie dans la corderie de Rochefort »



et, préalablement ont été trempées dans les eaux du ruisseau de la Douve, bien en aval et dans p.1357 les parcelles destinées à cette opération, et situées en 221 Pré de la Rouille 30 a80 et en 222 idem 16 a70.

La « Douve du Métaies » (sic) est formée : en A, la fontaine, en B le lavoir, en C l'abreuvoir, (



réserve exclusivement au fermier de la seigneurie comme vu plus p. 1356) en D le fossé, en E la digue (mur épaisseur 2,50 m), de H à I le cours d'eau, en H et I des coués (caniveau maçonné, appelé en patois « couhé » destiné à recueillir l'eau qui s'écoulait voir p. 1352), en G la douve, en F la partie du Jardin du Bas », croquis à l'échelle de trois toises (



une toise = 1 m 95). Sur le plan ci-dessus n'apparaît pas l'abreuvoir réservé au métaier ! Il n'est signalé que sur le plan cadastral de 1810.

Nous allons abandonner la douve et nous y reviendrons plus tard, notamment lors de la lecture des divers courriers échangés en 1782 entre le fermier et son seigneur où il est question de combler la partie G pour la mettre en pré !

Voici donc maintenant le lieu d'habitation.

Appelé « château de Culdebray », cette habitation a été probablement élevée sur le lieu même où se trouvait la villae gallo-romaine. Son emplacement fut choisi, sans aucun doute, au point du domaine qui répond le mieux aux commodités naturelles et aux prescriptions des agronomes : notamment une voie



de communication. Ce style de domaine était en général implanté en retrait des routes principales mais y était relié par un réseau de chemins secondaires (c'est exactement le cas pour Culdebray). On entrait, il semble, dans le domaine par le porche où, tout de suite à main droite, se trouve « château de Culdebray ».

← Entrée et à droite le chemin de la Douve du Métaier

Naturellement, nous ne trouvons plus rien de cette époque aussi lointaine. On ne trouve seulement que quelques vestiges du XVème, XVIème et XVIIème. De plus, malgré une sérieuse étude du lieu, il est très difficile (actuellement) de bien définir exactement les

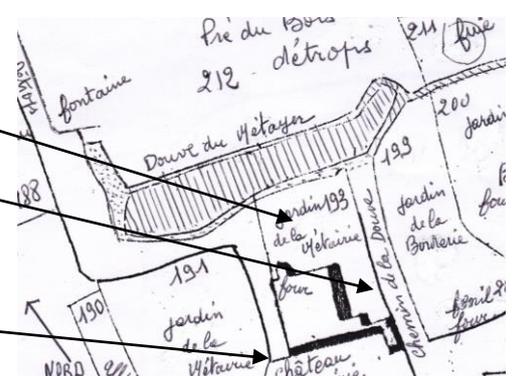
différents locaux. Néanmoins, j'ai réussi, après la viste intérieure et la lecture des plans (1810, 1844), à reconstituer ce que pouvait être ce que l'on appelle « le château », terme qui était encore utilisé par l'un des derniers propriétaires (Mr Rainereau), dans les années 1978-80.

Culdebray : pignon Sud →

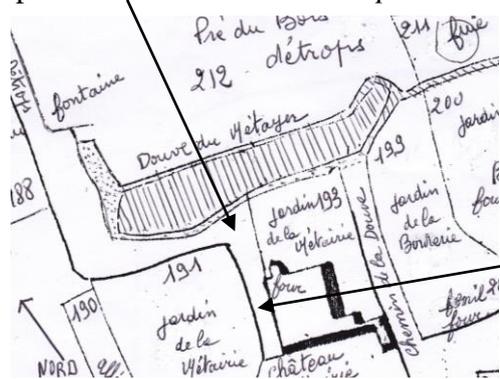
Pour mieux comprendre, je vais diviser « le château » en plusieurs parties : A, B, C, D, E, F et G.

De plus, je vais utiliser les différentes et rares photographies que je possède : les extérieurs, les intérieurs, et même les toitures qui sont des éléments importants et parlants.

Le « château » est bordé au Nord par le « Jardin de la Métairie » lequel touche la douve G, puis à l'Est le chemin de la Douve du Métaier (à gauche, photo ci-dessus) ; sur le plan en couleur de 1810, le chemin se termine au ras de l'abreuvoir réservé au métaier. Du côté du Sud, il donne sur la cour centrale, et à l'Ouest, il est longé



par le *chemin du Bois Détrops*.



Ce chemin a-t-il toujours été là ? Pas certain ! En tout cas, il est bien là en 1782 comme mentionné plus haut « *les bestiaux se rencontrant entre le jardin et la maison parce que le chemin est trop étroit et est entre deux murs d'environ douze à quinze toises de longueur* ». En effet, le *jardin de la métairie n° 191*, était (et est toujours) bordé d'un haut mur qui fait face au mur ouest du château. A cause de cela, le passage en est très étroit.

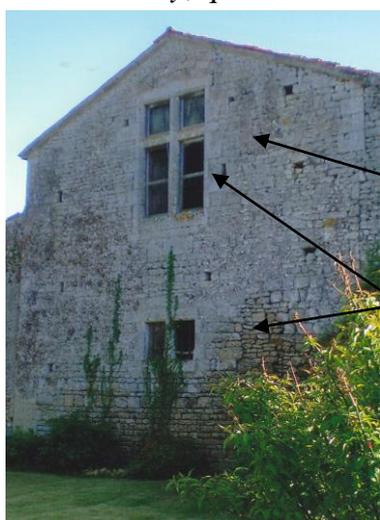
Dans ce passage, justement, le dernier propriétaire-agriculteur m'a fait remarquer des traces de fondation arasées et dans l'alignement de ce grand bâtiment lequel aurait été alors beaucoup plus important : le double de ce qu'il est actuellement ce qui représenterait un bâtiment de pas moins de 17 m x 17 mètres, voire bien plus. Il apparaît certain que *Culdebray*, comme beaucoup d'autres châteaux, a été remanié, voire reconstruit sur les vestiges de l'ancien château de cette seigneurie.

Donjon-château de **Baroges-en-Pareds** et une cheminée →

L'édifice de *Culdebray* présente de nombreuses analogies avec le château-donjon de Bazoges.

Ce dernier a été édifié en 1060, remanié avec des fortifications en 1356 avec l'accord de Guillaume L'Archevêque seigneur de Parthenay et naturellement aussi seigneur suzerain de *Culdebray*.

Ensuite, Bazoges-en-Pareds passe par mariage (1380) à Jehan Girard, lequel est parent de nos Girard de *Culdebray*, qui le transforme encore et lui donne son aspect actuel.



← Le Pigeon Nord du château de **Culdebray**

Ce que l'on voit encore, comme restes à *Culdebray* (datant du XIV, XVI et XVIIème) présentent de grandes similitudes avec Bazoges :

1° une base avec peu d'ouverture, et pignon muni d'une fenêtre à meneaux, au Nord, 2° au rez-de-chaussée au Nord : salle d'armes immense avec une imposante cheminée et des portes cintrées (dont certaines ont été murées) ; la cheminée de Bazoges – ci-contre – est identique à celle de *Culdebray* (enfin ce qu'il en reste et que nous verrons plus loin), 3° au premier étage, une grande salle, qui servait de salle de justice ou d'apparat : la fenêtre à meneaux, encadrée par ses « coussièges », donne sur le Nord.

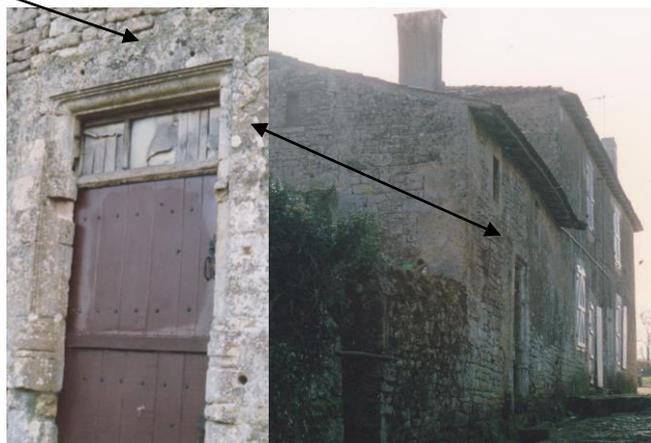


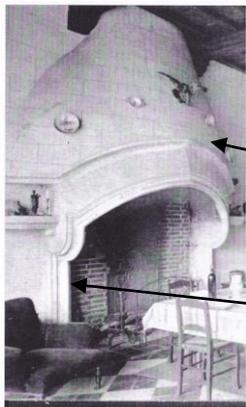
Et, comme à Bazoges, il n'est pas impossible que le *château de Culdebray* ait eu plusieurs étages.

Naturellement, il n'avait peut-être certainement pas le même aspect.

Nous allons commencer la visite par les parties les plus anciennes, la partie médiévale, en **A** : pour y accéder, une seule porte actuellement. **Porte XVIème** sur la façade Ouest →

Celle-ci se trouve côté Ouest, sur le *chemin du Bois Détrops*. Cette porte du XVIème n'est certainement pas à sa place d'origine. Elle a été réutilisée ici. D'ailleurs, les jambages (des côtés) ont été remontés à l'inverse : la partie basse des jambages devrait être en haut. De plus, souvent il y avait un fronton au-dessus du linteau. Cette ouverture, avec son encadrement assez ordinaire, a toujours sa porte de bois qui s'ouvre en deux parties. Le mur de cette façade, en vieilles pierres, est percé par deux petites fenêtres appelées « bouillottes » qui





Dans ces années-là, la cheminée installée aux *Loges* a été photographiée et éditée en carte postale : elle était présentée, alors, comme la « *cheminée du château de Mervent* » (au bourg). En réalité, personne ne savait vraiment d'où elle provenait et même également qu'il y avait à Mervent un autre édifice portant encore le nom de « *château* ». Et puis, *Culdebray* est vraiment à l'autre bout de la commune.

Il semblerait que le père Barthon n'ait pu démonter les tablettes situées de chaque côté sans craindre de voir cette partie du mur s'écroulée et pourquoi pas même l'ensemble. En fait, il a enlevé tout le parement plus la moulure du manteau lesquels sont faits de belles pierres de taille, en beau calcaire.

Cette cheminée semble identique à celle qu'on peut voir encore dans le château-donjon de Bazoges (voir plus haut p. 1358) mais elle semble encore plus

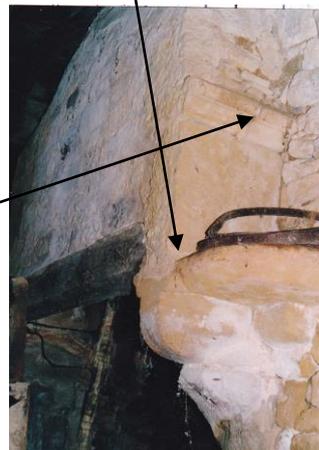
grande.

Reste du **manteau** et les **tablettes**

En effet, elle fait 4 m de haut, puisqu'elle va jusqu'au plafond, 3, 20 m de large et curieusement le « foyer » ne fait que 0,80 de profondeur. Les tablettes, de chaque côté, se trouvent à une hauteur d'1,50 m ; elles sont en pierre de calcaire taillée d'un sol bloc qui est encastré profondément dans l'épaisseur du mur.

Ce qui a été épargné de ce vandalisme, en fait très peu, c'est : les parties des jambages qui sont énormes plus les tablettes, et une partie du parement, qui sont encore visibles, et sont sculptées avec précision, dans un style sobre. En fait, jusqu'au XIV^{ème} siècle, les cheminées des châteaux étaient d'une grande simplicité ; ce n'est qu'après, que la sculpture, les bas-reliefs envahissent les manteaux des cheminées (comme celles que l'on peut voir au manoir de la *Grand Rhée* – voir bull. n° 6). Peut-on en conclure que cette grande salle **A** ou la « *salle d'armes* », de *Culdebray*, date du XIV^{ème} au plus ?

Au XIII^{ème} siècle, les cheminées atteignent leur largeur maximum, leur âtre se taille en arc, la forme de la hotte s'arrondit légèrement (comme celle de *Culdebray*) et le conduit d'évacuation est très long. Mais bien souvent, le tirage étant mauvais, les fumées se répandaient tout de même dans toute la pièce.



← Le **conduit octogonal** de la cheminée (grande salle **A**)

Par contre, encore plus curieux à *Culdebray*, à l'intérieur, c'est le conduit d'évacuation des fumées : un long boyau circulaire, très étroit et surtout très long (jusqu'au toit actuel, peut-être plus jadis), qui après 6, 7 mètres devient octogonal.

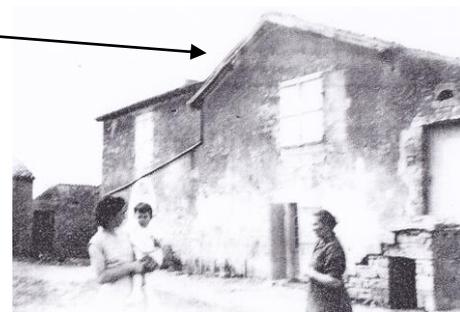
A *Culdebray*, naturellement, le conduit émerge de la toiture mais ce qui est encore plus curieux c'est qu'il est octogonal un peu à la manière d'une cheminée dite « *sarrasine* ». Souvent le conduit était recouvert d'un clocheton pour éviter que l'eau de pluie ne pénètre. Ce type (se retrouve sur de nombreux manoirs anglais) correspond, en général, à un foyer placé au centre de la pièce que l'on alimentait avec des troncs d'arbres de 2 à 3 mètres. Curieux de retrouver cette gigantesque cheminée, à *Culdebray* !

Et la toiture ne l'est pas moins !

Elle va, actuellement, du pignon Nord, où se trouve la seule et unique fenêtre à meneaux, jusqu'au pignon Sud qui domine la cour. Il ne fait aucun doute qu'il ne subsiste rien de la toiture originelle du château de *Culdebray* et, que celle-ci actuelle, que l'on voit ci-dessous, a sûrement été remaniée à plusieurs reprises depuis une dizaine de siècles.

1^{er} Pignon Nord, 2^{ème} Pignon Sud ; ondulations →

Néanmoins, le fait qu'elle s'étende ainsi d'un bout à l'autre pourrait déjà donner une idée des dimensions de la longueur du château : de 23 à 30 mètres. D'ailleurs, si on observe bien cette toiture, on remarque qu'elle



« coussièges », soit au rez-de-chaussée sur des « archebancs » (banc-coffre) autour de l'âtre, et **p.1363**



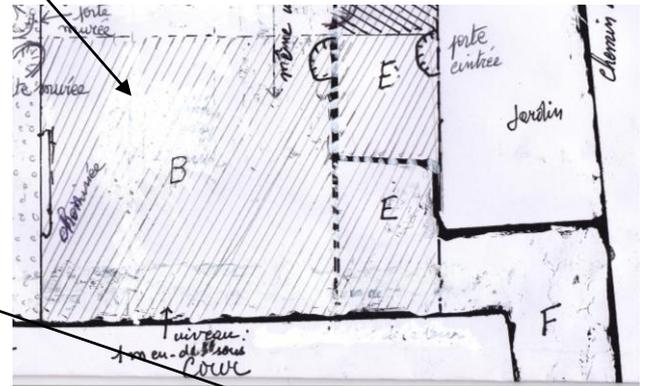
entouré donc de sa famille, de ses invités, de ses serviteurs lesquels, le couvre-feu venu, continuaient d'entretenir le foyer une partie de la nuit. Pendant les veillées, une longue chadelle de suif, de résine ou de cire, posée sur la tablette (ou les) qui joignait le manteau de la cheminée ; elle éclairait suffisamment pour permettre aux femmes de filer ou de travailler à quelques ouvrages d'aiguille.

Reprenons le court de notre visite.

Nous arrivons à la partie **B**, encore plus difficile à cerner. Certes, il y a de nombreux restes de cette époque lointaine dont nous venons de parler mais aussi beaucoup de modifications des lieux.

Mon impression est que cette partie **B** a probablement été identique à celle en **A** que nous venons d'évoquer. Que le château-donjon de *Culdebray*, allait du

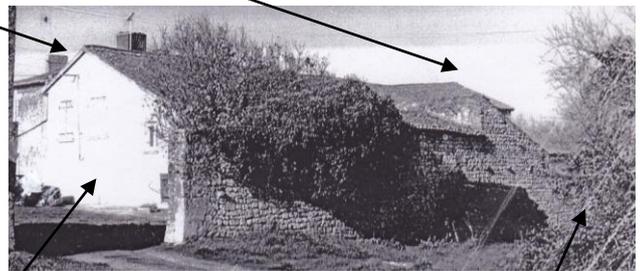
pignon Sud (actuel) au pignon Nord (actuel) et, que nous venons d'évoquer plus haut, donnant sur la Douve. Que, justement, cette douve pouvait bien contourner voire entourer totalement tout cet ensemble. Reste à le prouver ou tout au moins à essayer de le faire.



Justement, si l'on observe les toitures, on remarque que la toiture de la partie **B**, que nous allons traiter, est d'un seul tenant jusqu'au pignon Nord, qui couvre la partie **A**, déjà évoquée.

Entrée et à droite le **chemin de la Douve du Métayer** →

En tous cas, c'est cette partie **B, E, F** qui prendra le nom de la « *Métairie de la Douve* », et où loge le métayer tandis que la partie **G**, que nous allons voir plus loin, abritait le fermier dans le bâtiment dit « *le château* ».



Ce sont deux contrats (ou bail) différents.

Et pourtant, jusqu'à la Révolution, tout l'ensemble appartenait encore à la famille De Choiseul. L'entrée de cette partie-là, se fait sur la façade Sud, c'est-à-dire sur la grande cour.

Cette habitation a son propre grenier, son fenil (où l'on range le foin) auxquels on ne peut accéder



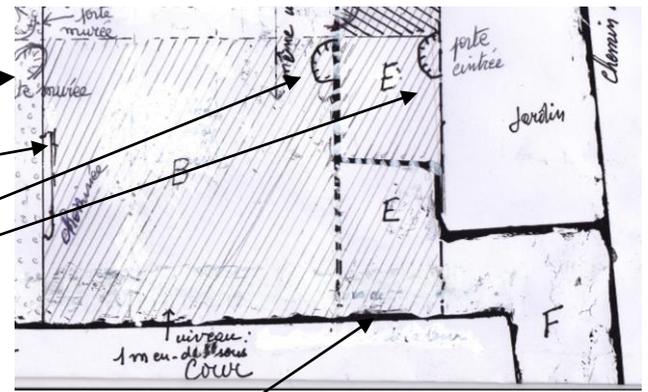
que par un escalier extérieur, plus sa propre écurie (aujourd'hui aménagée en habitation), et au bout du *chemin de la Douve* (voir p. 1357), son propre abreuvoir afin d'éviter la promiscuité entre les bestiaux comme l'explique en 1782 l'ex-fermier M. Desayvre lorsqu'il fut question de supprimer cette réserve d'eau, car dit-il, : « *la Métairie de la Cour se trouvera sans abreuvoir et sera par là obligée d'aller faire boire ses bestiaux à l'abreuvoir de la seigneurie, de passer continuellement par la cour, ce qui sera très ennuyeux et très incommode pour le métayer et le fermier, les bestiaux se rencontrant entre le jardin (qui touche le chemin du Détrops, lequel est bien trop étroit voir p. 1356) et la maison s'estropieront en se battant* ».

← **Culdebray** en haut vers 1980, et ci-dessous vers 1950



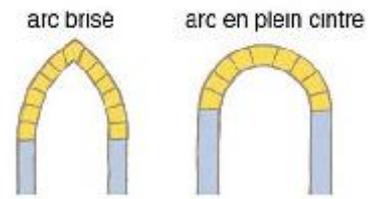
Le niveau du sol de cette partie **B** et **E** se trouve déjà très en-dessous du degré de la cour (plus d'1 m20) et, encore, à l'intérieur de l'habitation, le niveau a été réhaussé ; d'ailleurs cela a pareillement remonté la base d'une cheminée dont nous parlerons plus loin. Donc, pour moi, cette partie, en fin de compte se trouvait être jadis au même degré que la grande salle **A** qui se trouve être, elle, à 1 m 50 plus bas, mais encore bien à 0,50 au-dessus de la douve.

Dans cette salle **B**, qui se trouve être (actuellement) occupée par une famille anglaise, on retrouve beaucoup d'éléments datant de cette époque lointaine dont il a été question jusque-là. Apparemment, les occupants actuels ont bien respecté les lieux. A l'intérieur : 1^{ère} porte cintrée mais murée qui correspondait avec la partie **G** (cette partie, a été totalement restaurée au 19^{ème} et que nous verrons plus loin – voir plan p. 1359), puis sur le même côté du mur : une très belle cheminée dont nous verrons aussi les détails plus loin.



Enfin, en face, une autre belle porte cintrée gothique ou en « arc brisé », pas très haute, qui donnait dans ce qui était sans doute une écurie ; puis, lui faisant face une seconde porte identique permet de sortir dans le *jardin de la Métairie* (p. 1247 parcelle n° 193 en 1810 ou n° 468 en 1844 et p. 1287), qui touche justement le *chemin de la Douve du Métayer*.

Je ne pense pas que, ni l'une ni l'autre de ces ouvertures ait été l'accès principal du château-donjon de *Culdebray*. Pas plus que l'autre porte en « arc plein cintre » aussi qui existe encore et ouvre sur la grande cour (actuellement et depuis fort longtemps), soit l'entrée principale de cette partie **B**. Cette dernière ouverture est magnifique mais, à mon avis, est trop excentrée !



← La porte intérieure, en arc brisé, de **Culdebray**

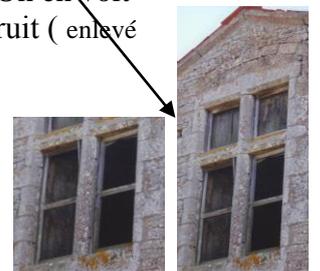
Voyons maintenant les fenêtres : pour cela, reprenons les photos du pignon Sud (ci-dessous : la 1^{ère} à gauche date des années 1950 et la 2^{ème} à droite vers 1980). Ce côté-ci présente de grandes similitudes avec le pan Nord.

Tout d'abord, la même dimension et la même fenêtre : en effet, il semble qu'il y aurait eu aussi une « *fenêtre à meneaux* », qui dégradée aurait été remplacée tout simplement par des volets de bois. Dans l'incapacité, sans doute de restaurer cette ouverture telle qu'elle devait être, il y a plusieurs siècles, on l'a tout simplement diminuée jusqu'à la première croisée, puis pour simplifier on n'a pas remis les meneaux en place et elle est restée à la dimension actuelle.

Cette ouverture éclaire le grenier (devenu ces dernières années des chambres) ; celui-ci était exclusivement réservé au métayer.

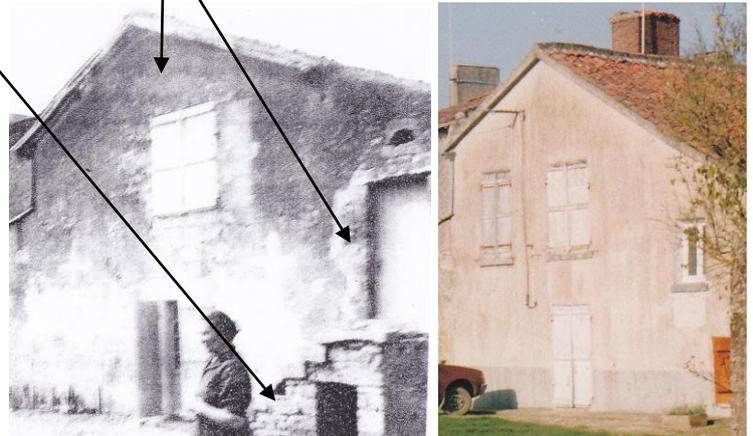
Sur cette façade Sud, on remarque, comme dit plus haut, à l'extérieur, un escalier de pierre (ci-dessous visible sur la photo de 1950 mais plus sur celle des années 1980 à côté), qui fait également « niche » en-dessous. Cet escalier desservait le fenil, à droite, et probablement qu'on pouvait, alors, accéder également au grand grenier du pignon Sud par ce fenil. On en voit beaucoup dans notre région et on en trouve encore fréquemment qui n'ont pas été détruit (enlevé). Malheureusement cet escalier de *Culdebray* n'existe plus !

Toujours, sur cette façade (photo à droite), une autre fenêtre avec des volets a remplacé une ancienne ouverture toute petite, sorte de « *boulitte* » comme celle que l'on peut encore voir sur la façade Ouest (voir p. 1358). La porte du fenil, a elle aussi disparue et on pénètre à l'étage dorénavant par un escalier intérieur. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces parties **B** et **E** ont été beaucoup modifiées au fil des décennies.



Culdebray à gauche vers 1950 et à droite vers 1980 →

L'écurie se trouvait donc à droite ainsi que les toits à cochons (2) : en 1782, M. Le Vicomte demande : « *les cochons son-ils d'un bon débit (rendement) ?* ». De Sayvre lui répond : « *que les cochons seroient d'un bon débit mais la dépense qu'il faudroit (sic) faire pour les élever absorberoit le profit qui en reviendrait, aussi n'en élève-t-on que deux au plus dans chaque maison*



pour le service du ménage seulement, lorsqu'il n'en faut qu'un on vend l'autre ».

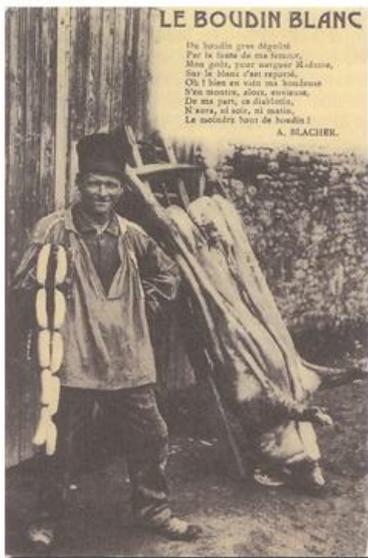
p.1365

On logeait le cochon le plus souvent sous un appentis en prolongement de l'étable, nommé le « Tét à goretts » (le toit aux cochons), avec une auge lourde, en pierre pour la stabilité, et une cour extérieure pour que l'animal bénéficie du soleil. Il consommait le « petit lait » (lait écrémé de vaches et ses dérivés provenant de la fabrication du beurre). Il avait droit aussi à un petit complément de farine de « méteil » (mélange blé et avoine) ou d'orge, pour une meilleure croissance de l'animal. C'était un moyen de faire consommer les déchets comestibles qui auraient été jetés au fumier. Vers 6-9 mois, selon que l'éleveur était généreux avec la ration de farine, le cochon, ayant atteint 100 à 120kg, était bon à tuer. C'était souvent en hiver. Le cochon, bien à jeun (pas moins de 24), se laissait surprendre dans son tét.



C'est alors qu'intervenait le tueur de goretts, homme énergique en général puisque le travail était physique. En plus il se faisait aider d'un ou deux hommes de la maison qui devaient se tenir à sa disposition. L'heure était convenue, généralement tôt le matin, en même temps que les préparatifs d'usage : un peu d'eau tiède, un lit de paille servant d'isolant et deux barres de fer bien enfoncées dans le sol pour maîtriser l'animal ce qui n'était pas une mince affaire. Le cochon poussait des hurlements qui ameutait toute la campagne alentour. Une fois l'animal maîtrisé, alors, le tueur s'appuyait sur sa tête et d'un coup de couteau précis, lui tranchait la veine du cou.

Le sang giclait par saccades, chaud et bouillonnant. Une personne, généralement une femme, recueillait le sang nécessaire à la fabrication de la fressure ou des boudins. A l'aide d'une poêle, elle captait le sang avant de le déverser dans un seau en brassant énergiquement à la main pour éviter la coagulation. Ensuite venait la préparation du cochon. Le brûlage d'abord. Un lit de paille était prévu pour y mettre le feu. L'animal était roulé méticuleusement dans les flammes pour brûler les soies sur toutes les



parties du corps. Le rasage intervenait après, avec une râpe dure pour enlever la première peau en même temps que les derniers poils et les traces de brûlure.

Dans certaines maisons la découpe était simple : deux jambons et deux épaules largement prélevées, à accrocher dans la cheminée pour les faire sécher et fumer. Des côtes étaient bien recouvertes de sel pour être mises dans le charnier, sorte de grand récipient en terre cuite fermé par un couvercle. Il ne restait guère de morceau à cuisiner.

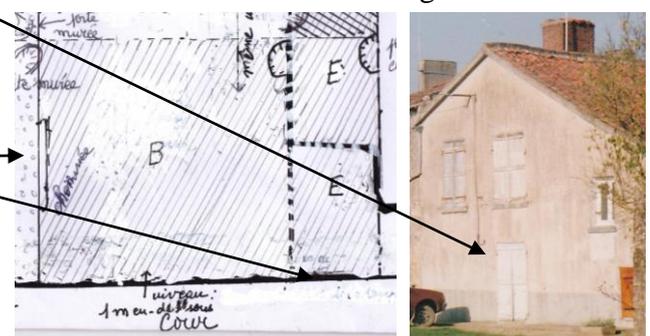
A l'inverse, dans d'autres familles, la cuisine était plus subtile avec la fabrication de 2 ou 3 spécialités : saucisses, pâté, rillettes, et boudins ou fressure pour utiliser le sang (au Moyen-âge le boudin noir était dégusté dans les tavernes). La cuisine de cochon finie, les andouilles, les jambons et les chapelets de saucisses terminés étaient pendus dans la maisonnée. Des clous étaient prévus au plafond pour ça, entre la cheminée et une fenêtre, ou encore, entre deux poutres, ou accrochés au rideau d'un lit... L'odeur de la viande se répandait dans le logement, y

compris dans la chambre d'à côté. C'était la même pratique, dans toutes les maisons de campagne et ce depuis des siècles comme le montre certains vitraux. Mais surtout c'était quasiment un jour de fête qui réunissait les familles et les villageois proches.

Terminons enfin cette partie **B**, avec une dernière curiosité : sa cheminée.

Dans cette pièce, bien que le sol ait été réhaussé à l'intérieur, il est toujours bien plus bas que le niveau de la cour. Ce qui fait que le bas de la seule fenêtre du rez-de-chaussée est aussi à ce degré. La porte d'entrée présente, à l'intérieur, quelques marches qui font accéder à un niveau nettement plus bas. Dans cette pièce, où il y a encore quelques pavés anciens qui font 30 x 45 cm, se trouve tout au fond, à gauche, une très grande et très belle cheminée difficile à dater.

Bon, il apparaît qu'incontestablement elle appartient à deux époques distinctes : médiévale et 16, 17^{ème}.



D'office, il ne fait aucun doute qu'elle fut identique à la cheminée que nous avons vu dans **p.1366**



la partie **A**. Elle est, en fait, son pendant (c'est son double) : même orientation, même dimension et là encore son manteau bombé médiéval a disparu. Peut-être, s'est-il écroulé et n'a-t-on pu le remonté ? En tous cas, elle a été remplacée, en conservant seulement les corbeaux et les tablettes, dans une époque déjà lointaine comme nous allons le voir !

← La **cheminée** été remaniée au **XVI, XVIIème**

Nous allons étudier d'abord sa partie médiévale. L'emplacement de celle-ci est encore bien visible dans le mur : on voit encore la partie arrondie où se trouvait le ~~manteau galbé~~ : cette partie a été comblée (remplie) par des pierres de taille, des briques assez harmonieusement placées en arrondie. Mais étant donné qu'il a été certainement impossible d'extraire les deux consoles et les deux tablettes situées de chaque côté, on a dû faire avec, sans doute !

Pour mieux comprendre voici comment se compose une cheminée (en commençant par le sol) et surtout nous verrons ce qui a disparu (*en italique*), ce qui a été conservé (**en gras**) et par la même occasion ce qui a été

refait (en police : *Lucida*) : 1° l'**âtre** (ou cœur du foyer), en fonction de l'installation d'une nouvelle cheminée 16, 17^{ème}, le *sol de l'âtre a été réhaussé* donc refait intégralement à l'intérieur de l'*ancienne cheminée médiévale* afin de profiter de l'ancien conduit d'évacuation des fumées, déjà existant.

La **cheminée** remaniée : **corbeau** et tablettes →

1° les **jambages** (ou pieds-droits), en pierre de taille sont montés à la verticale, étaient flanqués d'une console et surmonté d'un **linteau** ; les *anciens jambages* de la cheminée médiévale ont disparus ; ceux-ci, ont été refaits et adaptés à la nouvelle cheminée 16, 17^{ème}, ci-contre :

2° les **consoles** ou **corbeaux** de l'*ancienne cheminée médiévale* sont toujours là. Ils n'ont pu, sans doute, être extraits de leur emplacement d'origine. Ces **corbeaux** énormes sont situés un peu plus haut et de chaque côté de cette nouvelle cheminée ; en l'occurrence, cette *une pièce taillée en saillie*, peu moulurée, qui était destinée à supporter le linteau ; ils mesurent tout de même 0,90 m de hauteur. Les **tablettes** de l'*ancienne cheminée médiévale* sont toujours là, elles aussi. C'est une pièce de surface plane horizontale, de 0,40 m de dimension, qui reposait sur le linteau et qui servait, alors, de support pour un éclairage : chandelle, candélabre, *De nouveaux corbeaux ont été refaits* pour cette nouvelle cheminée du 16, 17^{ème}.

La **cheminée** remaniée : nouveau **corbeau** →

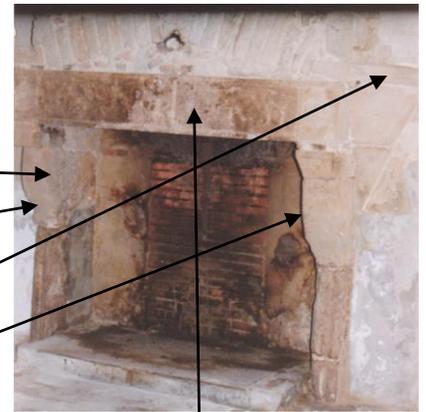
3° le **linteau** d'origine de la *cheminée médiévale* de Culdebray, de cette partie **B**, que nous étudions, a totalement disparu. Cette pièce horizontale, était posée sur les jambages. Mais sur le *nouveau linteau* de cette nouvelle cheminée du 16, 17^{ème}, on peut voir gravé des dessins curieux comme des signes symboliques ressemblant pour certains à ceux de la Franc-maçonnerie. Nous allons y revenir.

4° le **manteau** (ou hotte) est une partie de la cheminée (ou l'habillage) en saillie au-dessus du foyer. En l'occurrence, le *manteau de cette nouvelle cheminée* du 16, 17^{ème}, a pris la place, en moins imposant, de la *hotte disparue* de la cheminée médiévale.

← La **cheminée** du **XVI, XVIIème** de la salle **B**

← Le linteau de cette nouvelle cheminée du 16, 17^{ème}, me laisse très perplexe. Nous allons seulement essayer d'avancer des hypothèses sur leurs significations.

Mais pour autant, ce linteau a-t-il été conçu pour cette pièce de la seigneurie ? A-t-il pu être récupéré et remonté ici ? A ce jour, pour moi, le mystère reste entier. Peut-être un jour saurons-nous le fin mot de cette curiosité ! Seul un archéologue pourrait donner une réponse sérieuse !

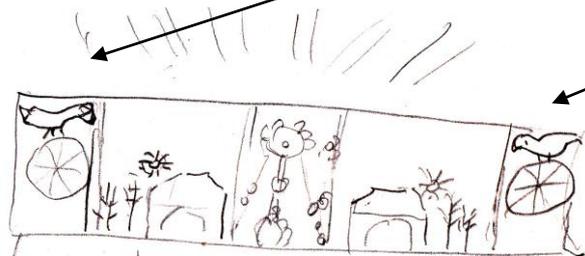




Ces motifs inscrits sur cette roche calcaire ont été, indubitablement, voulu par le commanditaire de cet ouvrage ou par le maître-tailleur de pierre. Ce n'est pas le fait du hasard. Les symboles de ces gravures nous le prouvent bien.

A gauche, il a une sorte de **rosace** surmontée d'un **oiseau** avec un rameau dans le bec ; on retrouve ce motif à l'extrême-droite du linteau. Cette rosace pourrait faire penser à l'image, à la représentation d'un « polièdre », forme géométrique que l'on retrouve aussi en mathématique et déjà avec le grec Platon et Archimède dans l'antiquité.

← Le linteau de la cheminée de Culdebray et ses dessins



La **rosace** est historiquement un ornement que l'on retrouve depuis toujours et dans différentes civilisations. Initialement, ce motif est porteur du mystère de la vie et de la mort, et de l'amour. C'est également un symbole d'éternité naturellement repris en architecture par l'Eglise chrétienne.

Se peut-il, que ces motifs quelque peu naïfs soient tout bonnement des représentations un peu rudimentaires, certes, des symboles de la Franc-maçonnerie.

La **Rosace** de la cheminée de Culdebray →

La franc-maçonnerie est apparue en France vers la fin du XVII^e siècle. Pourtant, la création de loges maçonniques en France débute dès 1726 (on en trouve déjà 200 en 1743). La philosophie de la Franc-maçonnerie a été décrite par le chevalier de Ramsay : « *Les Ordres religieux furent établis pour rendre les hommes chrétiens parfaits ; les Ordres militaires pour inspirer l'amour de la vraie gloire ; et l'Ordre des Francs-maçons pour former des Hommes et des hommes aimables, de bons Citoyens, de bons Sujets, inviolables dans leurs promesses, fidèles Adorateurs du Dieu de l'Amitié, plus amateurs de vertu que des récompenses* ».

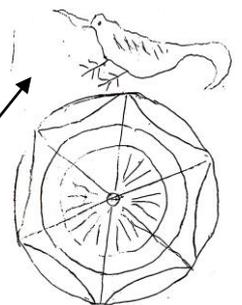
Elle se base sur le symbolisme de la construction, dont elle a adopté le langage et a un caractère essentiellement initiatique, c'est-à-dire une capacité à transformer et à améliorer l'être humain : elle permet discrètement, dans le respect du rythme de chacun, d'approcher de la connaissance, d'apprendre à apprendre, d'apprendre à ressentir, d'apprendre à partager, d'apprendre à écouter. N'étant ni église, ni école, la Franc-maçonnerie ne souscrit à aucune doctrine, ni à aucun dogme. Elle prône la tolérance et contribue à la grandeur de l'homme, dont l'aventure la plus héroïque est de devenir un homme. Cette philosophie représente bien l'esprit d'une certaine classe « *bourgeoise* » (autrefois souvent protestante) du moment !

Depuis la création de la franc-maçonnerie **spéculative**, les franc-maçons qui forment les loges maçonniques se réunissent dans des locaux pour pratiquer leurs différents rituels, souvent suivis d'un banquet. Au départ, les lieux choisis pouvaient être de toutes natures, auberge, maison particulière : on se réunissait autour d'un tapis ou tableau de loge posé au sol, peint sur une toile, voire dessiné sur un tableau noir, et pourquoi pas devant des motifs inscrits dans la pierre.



← **Symboles** de la Franc-maçonnerie : l'oiseau, le soleil, la maison, etc.

Le motif de l'**oiseau** représente aussi un symbole : il se retrouve tout au long de la plupart des histoires, des cultures, des religions et notamment celui de la colombe tenant un rameau, qui est mentionnée dans le récit du Déluge dans la Bible, où Noé, voulant s'assurer de la fin du déluge, envoie une colombe qui revient tenant dans son bec un rameau



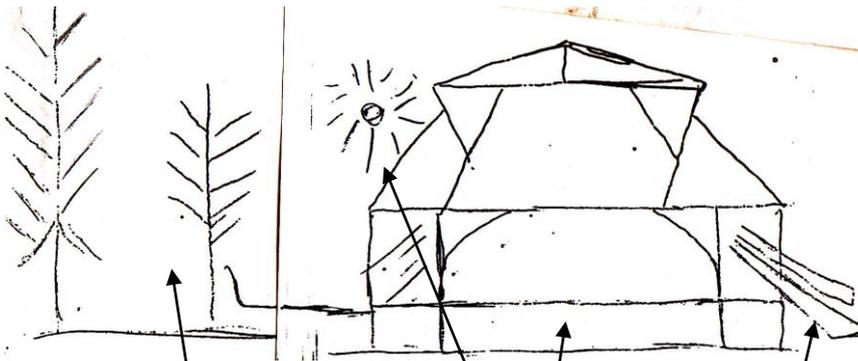
d'olivier. Dans le Christianisme, la colombe symbolise le Saint-Esprit.

p.1368

Elle est présente à l'Annonciation mais également au baptême du Christ : le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme de cet oiseau.

← **Symboles** : le soleil, la maison

À l'instar de toutes les confessions chrétiennes, la résurrection de Jésus-Christ et le salut qui en résulte peut être considérée comme le point essentiel de la foi protestante, qui est



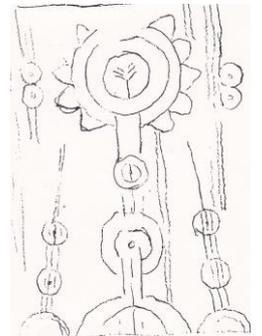
représenté par la colombe (ou l'oiseau) qui symbolise le Saint-Esprit.

Ensuite, il y a comme une **maison** avec comme les rames d'un bateau qui pourrait faire penser à l'arche de Noé accompagné d'un petit **soleil** et d'**arbres** ; même motif à droite juste devant la rosace. Cette symbolique est sociale, intime et personnelle du foyer et de ses environnements, et fait l'objet d'une multitude d'études théoriques aussi bien que pratiques. La maison constitue, pour l'homme, le « ventre protecteur » et la « sécurité primordiale » (Kaufmann, 1989). Elle représente son berceau, sa citadelle et son cosmos. Comme la cité, comme le **temple** (de Salomon construit à partir de la géométrie sacré), la maison est au centre du monde, elle est l'image de l'univers.

Les curieuses **rames**, rappellent peut-être la symbolique de l'Arche de Noé qui représente l'idée de « *la survie à un moment de destruction totale* ». Les protestants, on le sait, ont survécus à une période de destruction quasi intégrale (16^{ème} début 17^{ème}).

Le symbole du **soleil**, entouré de rayons, est omniprésent chez les hommes qui, au fil de l'histoire, n'ont pas hésité à le personnifier de nombreuses fois. Il occupe une place dominante dans de nombreuses cultures, mythologies et religions, en premier lieu comme représentation du divin. L'âme, comme le soleil, se lève, atteint son apogée, puis tombe en dessous de l'horizon pour faire face à l'obscurité, pour remonter le lendemain matin dans le cycle éternel de la mort et de la renaissance. En alchimie, le symbole du Soleil et de l'or est un cercle avec un point au centre : ☉. Ce qui est le cas sur le soleil de la cheminée de *Culdebray*.

Sur ce linteau de cheminée de *Culdebray*, l'arbre est représenté à côté de la maison. Le symbole de l'**arbre**, dans la Bible, est très explicite : « *Chacun habitera sous sa vigne et sous son figuier, et il n'y aura personne pour le troubler* ». L'arbre met en relation les trois niveaux du cosmos. L'arbre est le symbole par excellence de la vie en perpétuelle évolution. Le déroulement de son cycle annuel l'associe tout naturellement à la succession de la vie, de la mort et de la renaissance.



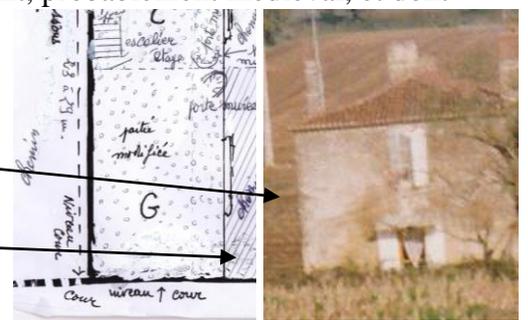
Enfin, au milieu, il y a une sorte de **motif en guirlande** (voir plus p. 1367 croquis du linteau en entier) descendante et qui pourrait faire penser au balancier d'une pendule.

Une guirlande est un motif ornemental et décoratif sculpté, généralement suspendu en feston et qui orne fréquemment les frontons, les murs ou autres. Nous en avons terminé avec les explications ou les suppositions possibles à ce sujet (Pour ma part, je pense à des motifs protestants quoique un Choiseul-Praslin fut franc-maçon !). Indubitablement, ce linteau de la cheminée de *Culdebray* avec ses gravures, ont été voulus, faits ainsi, par la volonté d'un personnage, qui probablement a demeuré en ce lieu. Mais, il n'est pas exclu que ce linteau provienne aussi d'une récupération, ce qui ne change rien aux symboles évoqués !

Nous allons reprendre la description de la partie **G** du château de *Culdebray*.

Cette partie a été totalement refaite et remontée sur un bâtiment, probablement médiéval, et dont je n'ai quasiment pas retrouvé de traces de cette époque (il est vrai que dans les années 1980 je l'ai peu visité ; je n'ai eu accès qu'à la cuisine de Mr Rainereau qui donne sur la cour).

La pièce de devant, de la partie **G** donne au Sud, sur la Cour. Néanmoins, celle-ci présente un niveau nettement plus élevé que la partie **B** (que nous avons vu plus haut p. 1364) qui pourtant la jouxte. Ici, on a vraiment beaucoup comblé pour remettre à niveau



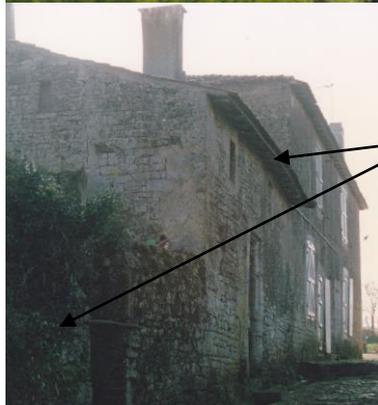
la pièce et l'accès. Par contre, dans la pièce, à l'arrière, qui prolonge celle-ci, le niveau n'est pas encore le même. **p.1369**



Je n'ai aucune date précise de la restauration de cette partie **G**. Mais là, encore, on va étudier, entre autre, la toiture qui est un indice précieux.

← La **toiture** de la partie **G**, château de *Culdebray*

Cette photo (ci-contre) montre que cette partie **G** a été refaite entièrement et surtout sa couverture est indépendante. Elle jouxte seulement, à l'arrière, la toiture voisine de la partie **B** (voir plan p. 1359). Cette



toiture est à deux pans avec croupe ou dite « *en patte d'oie* ».

Ce que l'on constate aussi, c'est que le toit de la partie **A** où se trouve le four et le fournil (voir p. 1358) est à mi-hauteur de ce nouveau bâtiment d'une architecture plus moderne, si l'on peut s'exprimer ainsi.

← La **toiture** de la partie **G**, château de *Culdebray*

Mais quand cette partie **G** a-t-elle pu être refaite ?

Lors du procès-verbal d'estimation de Biens Nationaux de « *l'émigré cy-devant Praslin* », le 5 Thermidor de l'An 2 (24 juillet 1794) il est mentionné d'abord : « *la première division contient* », ce qui laisse supposer que le château s'est vendu en deux parties. Puis voici ce qui est décrit « *trois chambres hautes, deux greniers* (donc à l'étage), *sallon* (connu pour être aussi à l'étage et où se tenait encore Mr De Béjarry dans les années 1900-14),

cuisine (au rez-de-chaussée), *cellier* (rez-de-chaussée), etc. . Les descriptions de ce constat semblent bien correspondre à ce que l'on peut voir encore aujourd'hui, tout au moins dans cette partie **G**.

Ceci est une preuve, en tous cas, que cette partie-là, a donc bien été reconstruite avant 1794.

Dans le fournil (partie **C**), tout en haut de l'escalier, on a conservé un passage qui donnait dans le sallon (de Mr De Béjarry) tandis qu'au rez-de-chaussée, on a murée une porte voûtée qui donnait dans la partie **B**.

Sur la façade Sud, côté cour, on a ouvert une porte et une fenêtre à l'étage. Sur la façade Ouest, du côté du « *chemin du Bois Détrop* », on a ouvert à gauche une porte et une fenêtre, et à droite aussi une porte et une fenêtre. A l'étage seulement deux fenêtres.



L'autre partie **B**, la pièce où se trouve la cheminée, remaniée au XVI, XVIIème (voir plus haut p. 1366) ainsi que **E** l'écurie, **F** les toits à cochons et poulailler, semble faire l'objet d'une « *deuxième division* » énoncée sans doute dans un autre procès-verbal. En tous cas, je ne l'ai jamais eu en ma possession.

Pour ce qui est de l'étage de cette partie, je ne pourrais en dire plus car je n'y suis jamais montée.

Façade Ouest, du côté du « *chemin du Bois Détrop* » →

Une remarque encore à faire. Depuis quand, sur la façade Sud, a-t-on déposé dans une minuscule niche une petite Sainte Vierge ?

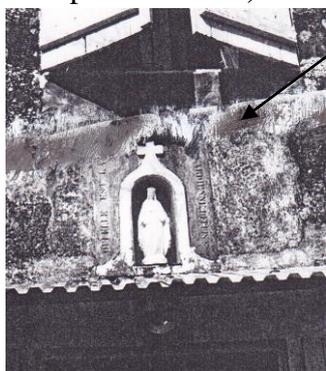
Tout autour de la niche, a été gravée dans une pierre calcaire la réponse : « **Oui, Elle est la gardienne depuis 1900** ». Au-dessus,



on voit une croix. Cette Vierge avait son double à la fontaine (voir p. 1279) ; était-elle « *la gardienne de cette source* » intarissable ? En tous cas, elle a disparue bien avant 1980 et il ne reste plus que la niche !

← La **Vierge** de la maison et la **niche** vide de la fontaine

Cette coutume de se mettre sous la protection de la Vierge était courante. Ainsi, au château de la *Citardière* (bull. n° 51 p. 1154), une petite vierge a été installée



aussi dans l'embrasure d'une petite fenêtre de la tour qui même au-dessus du porche.

Une autre curiosité encore et que je ne peux laisser passer : deux croix blanches peintes à la chaux sur la façade Sud. Elles encadrent de part et d'autre l'ouverture basse de la partie G, la plus ancienne.

Façade Sud de *Culdebray* (vers 1950) →

Là, encore, depuis quand existent-elles sur cette façade et de plus qu'elle est leur raison d'être là ?

Autre remarque, il n'y en a que sur la partie (B) la plus ancienne de cet ensemble de la seigneurie de *Culdebray*.

On sait que des croix similaires avaient été peintes, jadis, sur les murs des maisons des protestants, afin qu'ils se reconnaissent entre eux.

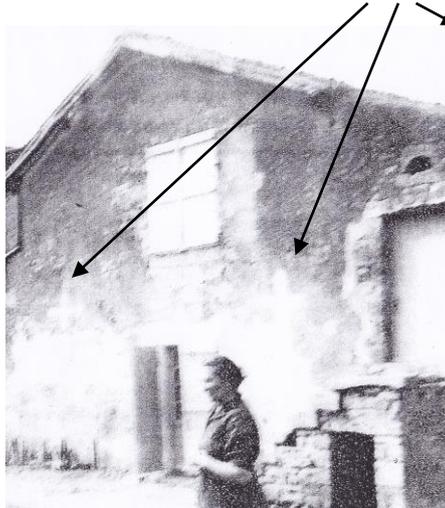
Mais, c'est surtout à la suite des terribles combats qui eurent lieu, à partir de 1793, entre les Républicains et les Royalistes, qu'une quantité de « *croix blanches* » fleurissent un peu partout dans les campagnes : Mervent (au moulin de Gourdin voir bull. n° 33), Mouilleron, Cheffois, les Rouillères à Foussais, etc. et que j'ai vu moi-même !

Les morts de ces horribles mêlées étaient laissés là sans sépulture. Leurs corps sont abandonnés à la merci des rapaces, des « *groles* » (corbeaux), et leurs os pourrissaient en terre étrangère hors du cimetière de leurs paroisses respectives. C'était un supplice pour leurs familles sachant qu'alors et pour toujours leurs âmes cherchant le salut, rôderont à jamais autour des lieux qu'ils ont habités, dérangeant les esprits de leurs proches survivants. Pour éviter cela, leurs familles endeuillées peignent à la chaux blanche une croix soit sur la porte même ou au-dessus, ou alors de la fenêtre, afin d'éloigner l'âme en peine du défunt. Explication très plausible ! Nous reviendrons un peu plus loin sur cette période épouvantable de guerre civile entre les français, en 1793-94.

Maintenant que nous avons fait le tour des bâtiments de la seigneurie de *Culdebray*, nous allons reprendre la description des lieux vus lors de la visite de 1782. Au passage, il n'y a pas, à *Culdebray*, d'arbres remarquables comme ceux que l'on trouve dans la cour du château de *la Citardière*. Ceci est un peu normal : *Culdebray* n'a été habité uniquement que par un fermier, un métayer, avant tout cultivateurs tandis que la *Citardière* était occupée, dans les mêmes périodes, par des familles « *bourgeoises* » aisées !

Voici les observations, comme dit plus haut (reprendre p. 1352), les questions et les réponses : **Bâtiments de *Culdebray* et autour** : ces objets sont en deux chapitres qui contiennent exactement le détail des portes, contrevents, cheminées, fenêtres, carrelages et pavés, armoires (sortes d'excavations, vides ou niches ou cavités dans les murs avec étagères et portes), évier, charpentes et latis des couvertures, couvertures, murs en mauvais état, **potagers** ou fourneaux (ci-contre - où l'on rajoutait des braises rouges et sur lequel on cuisinait plus aisément que dans la cheminée), fours domestiques (souvent inséré dans la cheminée même), pressoirs et dépendances, escaliers et rampes, fermetures et châssis, plancher et **ponne à lessive** (ci-dessous à gauche - gros récipient en pierre où l'on trempait le linge dans l'eau mélangée à de la cendre de bois), seuils dérangés, ballets (hangar, préau), cours, écuries et crenons (pièce de bois utilisée par les charpentiers en complément d'autres pièces de bois comme les soliveaux), ou réduits qui y sont pratiqués, crèches et rateliers, toits à cochons, poulaillers, latrines, granges, ferrures et ferrements.

Rien ne semble avoir été oublié ! Les déclarations, sur l'état des lieux, expliquent presque toutes, article par article, que ceux-ci sont en bon ou passable état ou usés de vétusté. Elles n'y chargent le Sr De Sayvre que de 6 à 17 articles à la charge du fermier. Mais elles fournissent (tout de même) de la part du propriétaire les



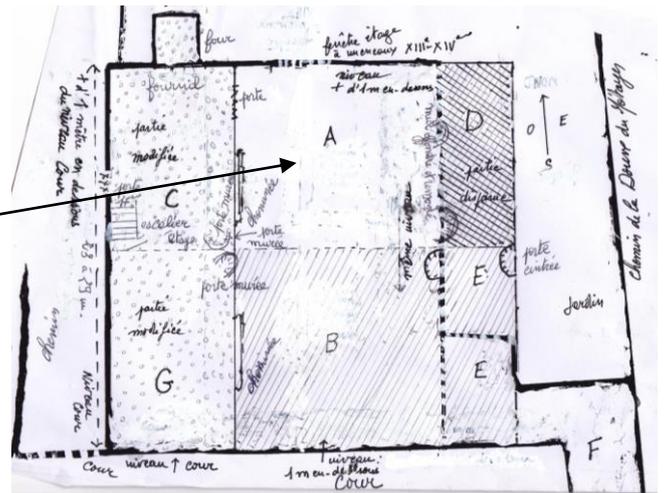


Art. 3 : « le **carrelage** de la chambre principale de la Maison (partie **B** habitable), est en partie en pierre, partie en carreaux de brique et pour la partie en briques, les trois quarts usés de vétusté à la charge du propriétaire ». Mais, le régisseur, représentant de Mr le Vicomte (Renaud César fils de Gabriel César voir p. 1347) réplique : « Cette déclaration est-elle juste ? Le carrelage doit-il être à la charge du propriétaire (actuel, Gabriel César Choiseul De Praslin), surtout après 27 ans de bail (le temps de bail du sieur De Sayvre), tandis que l'usage assujettit jusqu'aux plus petits locataires (comme dans une borderie) à refaire le carrelage ».

Art. 4 et 29 : il s'agit des **foyers** (cheminées) « l'état passable ». Mais il y a une objection de la part du régisseur « suffit-il pour le décharger ? », parlant de De Sayvre. Il continue « la jurisprudence des bâtiments veut que tout locataire rende les âtres (nom donné au seizième siècle comme spécifique à la région parisienne ; ailleurs on parle d'un foyer c'est-à-dire le sol) et contrecœur (mur du fond du foyer ou plaque en fonte) en bon état, quand même s'il diroit n'en avoir pas usé ; parce que on ne le présume pas ».

Art. 7, 14, 17, 18 etc. (au total 13 articles) : concernent les **ouvertures** « sans fermetures, partie aux portes et fenêtres sans verrouil (verrou), clefs ni ferrures, avec déclaration qu'il paroît, à plusieurs, ny en avoir jamais eu ». Le régisseur, qui ne lâche rien, répond que « toutes les ouvertures ou bayes de portes et fenêtres ne sont-elles pas, par elles-mêmes, des indications présomptives de l'ancienne existence des fermetures, verrouils, serrures et clefs ? La déclaration qu'il paroît n'y en avoir jamais eu, semble insuffisante pour en décharger un fermier qui a fait trois baux en 27 ans : s'en dit long et presque très long en droit, propre à produire prescription, et qui par conséquent peut bien, par la négligence du locataire, avoir effacé les vestiges de ces articles, lesquels de droits, sont censés avoir existé ».

Art. 10, 16 et 25 : concernent la **grande salle** médiévale **A** dont De Sayvre dit « il ne paroît y avoir jamais eu de carreaux (carrelage au sol) ; cette partie est en pierre mal unie, et en terre aussi mal unie, et ne paroît pas avoir jamais été entretenue » (revoir p. 1360). Le régisseur rétorque « ces déclarations paroissent insuffisantes pour décharger le Sr De Sayvre, parce que, comme l'on dit dans l'article 3, l'usage des bâtiments assujettit tout locataire à la réparation du carrelage, principalement dans les lieux où il se trouve encore de vieux vestiges et des indications ; comme cela où l'on voit partie en pierre ou autrement ».



La salle au-dessus, où se trouve la fenêtre à meneaux (voir p. 1362) fait alors fonction de **grenier**.

Le régisseur s'inquiète de son état déjà dans un premier courrier (2 février 1782) « les greniers sont-ils en bon état et combien peut-on serrer de grains, suffisent-ils pour serrer plusieurs récoltes ? ». Il lui est répondu que « les greniers peuvent contenir cinquante et quelques tonneaux, et peuvent serrer les bleds de trois récoltes. Les greniers sont en passable état à la réserve du **grand grenier** qui est en partie usé de vétusté quoique cependant il peut servir encore plusieurs années sans avoir besoin d'être refait ».



On repose encore la question à l'ex-fermier (6 avril 1782) « Mr Desayvre dit le grand grenier presque usé de vétusté. Combien pourra-t-il coûter (sic) à réédifier ? ». De Sayvre répond « Comme il y avoit quelques endroits du grenier qui pouvoient encore servir, du temps que je suis sorti (fin de son bail), et qu'on pourroit encore faire servir longtemps en le raccommodant, on ne peut savoir ce qu'il en pourroit coûter à rétablir qu'en mesurant au just ledit grenier ».



être assez important. Le pigeonnier de Bazoges-en-Pareds possédait 1980 p.1373
boulins car son seigneur était propriétaire de 990 hectares. D'après mes calculs,
pas très précis de la superficie du domaine de *Culdebray*, je pense qu'il pouvait y
en avoir la moitié moins. D'ailleurs, la surface de la fuye du château de la
Citardière (voir bull. n° 51 p. 1146,45) ne devait pas être très grande car la superfie
de cette seigneurie est plus petite que celle de *Culdebray*.

Avec l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789, ce droit
seigneurial sera supprimé ! Après, les paysans-tenanciers du voisinage pourront
l'utiliser. Mais auront-ils les moyens financiers pour l'entretenir longtemps ? En
tous cas, après cette période, il n'a jamais été mentionné, à *Culdebray*, ni fuye ni

pigeonnier !

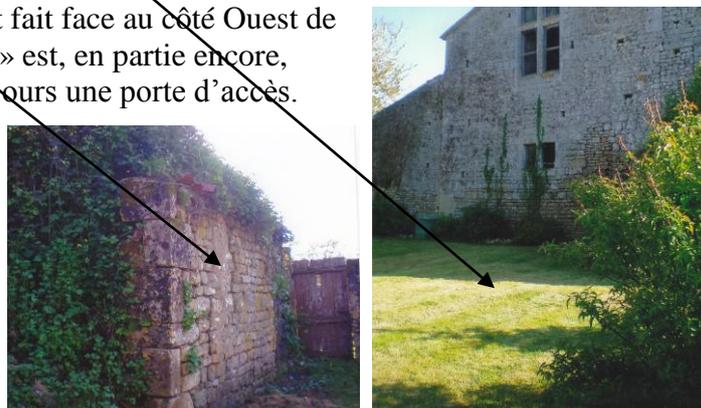
Un pigeonnier (ou fuye) représentait également une réserve de nourriture grâce aux œufs et à la
chair des pigeons, ainsi qu'une source de revenus non négligeable : la fiente de pigeon, que l'on nomme
colombine, était en effet un engrais recherché pour la vigne et se vendait à prix fort ! D'où l'importance
de surveiller l'état de ce bâtiment !

Art. 116 : il s'agit ici de deux parcelles potagères : le **Grand Jardin** (dit *Jardin de la Métairie* parcelle
191 et 480 en 1844 , 24 ares10 – voir plan p. 1284) et le **Petit Jardin** (dit également *Jardin de la Métairie* parcelle 193 et
468 en 1844, 9 ares60), côté Nord ; la caractéristique, des jardins d'autrefois, est d'être précisément délimité
par un mur et d'être fermé par une porte. D'où la remarque du régisseur « *porte fermée par un loquet de
bois* » mais il fait une objection « *cette porte ne doit-elle pas avoir serrure ou verrouils ?* ». Le grand
jardin tient, lui, d'un côté au *chemin du Bois Détrops* et fait face au côté Ouest de
la maison seigneuriale. Aujourd'hui le « *Grand Jardin* » est, en partie encore,
entouré de murs, en mauvais état certes, et possède toujours une porte d'accès.
C'est dans ce dernier, que plus de cent ans plus tard,
Mr de Béjarry fera élever son chenil.

Le « *Petit Jardin* », aujourd'hui, n'est plus
une parcelle potagère mais sa surface est couverte
d'un beau gazon à l'anglaise ! D'ailleurs, il appartient
à une famille anglaise.

Dans un courrier précédent (en date du 8 février
1782), voici ce qui avait été demandé, et la réponse, à
propos des ces jardins. Question « *il y a deux jardins,*

tous deux murés. Quelle est la contenance de chacun de ces jardins ? ». Réponse « *il y a un jardin qui
peut contenir une boissellée et demi environ (le Grand Jardin dit Jardin de la Métairie parcelle n° 191), et l'autre
en contient à peine une demi. Ils sont de la plus difficile culture parce que le terrain est naturellement
humide ce qui fait qu'il ne peut être cultivé qu'avec la plus grande prudence* ». L'interpellant pousse plus
avant ses investigations « *On compte en Poitou par boissellées ! Combien une boissellée a-t-elle de*



toises ? ». Il fait remarquer que « *l'arpent de
Paris a trente toises de long sur un sens et trente
toises sur l'autre, ce qui fait que la mesure est de
neuf cent toises* ». On lui répond « *la boissellée en
Poitou contient ordinairement vingt toises au
carré, ce qui doit former 400 toises. Le rapport de
la boissellée mesure de Fontenay, à l'arpent de
Paris est de cinq cent neuvièmes, plus fort que la
boissellée inemesure (en patois : une mesure) de
Fontenay* ».

← Le **champ aux ouilles** 187 et au fond : le **pré du Détrops** 212

Je ne m'avancerai pas plus loin dans ces
explications complexes (revoir p. 1343). Mais, au passage, il faut savoir que, à la veille de la Révolution,
les mesures en usage en France (plus de 800) présentent une très grande diversité : perche, toise, pied,
pouce, aune, muid, setier, boisseau, pinte, livre, once, grain, etc. Non seulement elles varient d'une région
à l'autre, mais encore une même dénomination peut recouvrir des réalités très différentes selon les

localités. Un tel système, source de confusions et d'embarras, constitue une entrave au commerce p.1374 et à l'industrie dont l'essor réclame un système unifié.

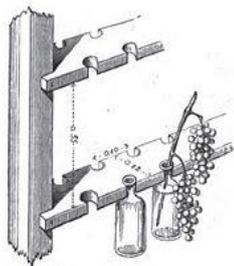
Sous l'Ancien Régime, plusieurs tentatives de simplification et d'uniformisation avaient déjà été faites, malheureusement sans succès, et la réforme des poids et mesures reste une des revendications les plus fréquemment exprimées dans les cahiers de doléances. Cette mesure universelle pourrait permettre de s'affranchir de l'arbitraire des unités de mesure seigneuriales. Le système métrique décimal est alors institué le 18 germinal an III (7 avril 1795) par la loi « *relative aux poids et mesures* ». Il s'agit d'un bouleversement majeur des pratiques humaines. La décimalisation introduisait une véritable révolution dans le calcul des surfaces et des volumes.

Nous reviendrons plus loin sur certaines contenance de certaines terres de *Culdebray* et, surtout, sur la façon dont elles sont cultivées et leurs rendements. Pour le moment, continuons la visite autour de la maison seigneuriale.

Art. 118 : il est question d'une **treille**.

Il est signalé que « *la treille (a été) redressée, reliée par le sieur Brunetière sur les anciens bois* ». Mais rétorque le régisseur « *N'est-ce pas à la charge du sieur De Sayvre ?* », le précédent fermier.

Autrefois, il était courant de trouver, sur les murs des grandes maisons paysannes, une treille. Celle-ci s'étalait tout au long de la façade, toujours en plein sud, en tous cas on la laissait s'étendre un maximum possible. Le mur agissait comme un capteur solaire, restituant la nuit la chaleur stockée le jour. On apportait beaucoup de soin à la treille qui devait durer des décennies.



Les grappes étaient particulièrement soignées et recouvertes souvent par des petits filets ou pochons qui les protégeaient des insectes de l'été comme les gêpes qui étaient très friandes de ces délicieux fruits. La variété préférée, localement, était le « *chasselas doré* », fruit qui se mangeait bien souvent dans nos campagnes, non pas comme un dessert mais avec du pain beurré. La récolte, de cette variété très résistante, se faisait à la mi-septembre. On savait, alors, conserver pendant encore assez longtemps les juteuses grappes dont le rameau était maintenu quelques temps dans un flacon d'eau.

Art. 125 : Il est question d'un **pié (sic) de noyer**, tombé, estimé (son bois) à 15 ££. Le régisseur questionne : « *Qui est celui qui en profite ?* », naturellement de la vente de son bois. Puis, se pose la question de savoir qui est responsable de la perte de ce noyer et qui doit l'assumer. Alors, évoquant le sieur De Sayvre, il rajoute « *Il doit le payer !* ». C'est une perte, d'une part pour son bois très recherché et d'autre part pour ses noix. Au passage, signalons qu'il n'y a que seulement à *Culdebray*, que sera mentionnée une famille d'« *huilier* », les Maupetit. Elle est indiquée depuis fort longtemps déjà pratiquant ce gagne-pain et le sera au moins jusqu'au 10 octobre 1838, où la Fabrique de Mervent « *a payé à René Maupetit de Cul de Près (sic) la somme de 5 frs 25 pour la quantité d'huile qu'il a fourni pour l'église* ».



Une lampe à huile est un luminaire dont le combustible est, entre autre, de l'huile végétale, en l'occurrence, issue des noix. Dans les églises, une petite lumière était toujours allumée pour signaler la présence permanente de Dieu.

Mais, le plantage des noyers est très complexe. En général, les noyers échappent à la dixme (l'impôt de 10% sur la récolte) car ils sont toujours plantés, en bordure et en bas d'un terrain. Car, l'usage veut qu'« *on ne dîme pas le haut et le bas* » à la fois, selon une coutume ancestrale. Ce qui revient à dire que les noyers sont pertinemment plantés non pas sur une parcelle « *dîmable* » mais sur sa bordure, le long de ses délimitations, en bordure même des chemins ou même dans les haies. En tous cas, sur des limites discutables ! Si on observe bien, lors de promenades en campagne, on voit encore un nombre incroyable de noyers ainsi plantés, en bordure des chemins vicinaux.



Le régisseur reprend ce qu'on lui a dit « *cet objet, qui est l'art. 126, est porté en très mauvais état parce que (déjà) avant l'entrée du sieur Desaivre (sic), il avoit été abandonné* ». Le sieur François De Sayvre (ou Desaivre) est arrivé à *Culdebray* (voir plus haut p. 1340, 41, 42), en 1750, à la suite de Jacques Daguin dit *le jeune*. Il laisse entendre, à propos de cette douve, que celle-ci était déjà à l'abandon ! Mais le régisseur objecte « *cet abandon ancien est-il vrai ? On n'en donne aucune preuve, s'il n'était pas vrai, il pourroit bien s'y trouver des fautes d'entretien à la charge du sieur Desayvre ?* ».

La **douve**, au fond la **fontaine** vers 1980 →

Sur un courrier précédent, il s'était déjà inquiété de la présence d'une pièce d'eau « *On dit qu'il y a une douve en très mauvais état qui seroit fort chère à rétablir pour y mettre du poisson ? Ne peut-on en faire un pré ? Quelle est la mesure de cet étang car étang et douve sont apparamment synonymes ? La vase de cette douve ne ferait-elle pas un excellent engrais à mêler avec du fumier et à répandre sur les prés pour les fertiliser ? Les frais de curement seraient compensés par l'excellence de l'engrais qui fertiliserait les terres ou il seroit répandu* » (voir plus haut description de la douve p. 1356).



← Les anciens murs écroulés et la **douve** à l'abandon

On lui fait réponse « *On peut mettre cette douve en pré assé facilement (sic) puisqu'elle touche celui (le pré) du « Bois Des Tropt » (sic). Il suffiroit pour cela de couper la chaussée et d'abattre dans la douve le terrain qui forme une élévation dans le prés (sic) du « Bois des Tropt » (sic) afin d'unir le terrain de manière à pouvoir le faucher. Il faudroit avant tout le laisser sec pendant un couple d'années et le tenir bien clos afin que les bestiaux n'y entrassent point du tout que lors que le terrain seroit assez ferme pour les porter ; sans cette précaution il en périroit quelqun (sic). Cette douve n'est à proprement dire qu'un fossé d'environ dix huit pieds de largeur sur vingt (environ 6 m. et plus par endroit et avec une profondeur inconnue) et quelques toises de longueur (40 m. environ) ; le surplus étant nécessaire pour faire un abreuvoir pour les bestiaux. La vase feroit un excellent engrais pour les prés, mais comme il en couteroit beaucoup pour faire le curement de ce fossé, attendu qu'il y a cinq à six pied de vases (sic - et 1, 98 environ de boue), et que les gens du pays sont peu accoutumée (sic) à ces sortes d'ouvrages, on aime autant le laisser (l'étang) dans cet état*

*car si on le coroit il faudroit nécessairement en refaire les murs tout au tour qui sont écroulés depuis plus de 60 ans (vers 1700) ainsi que la chaussée, sans précaution, les terres qui sont autour retomberoient toujours dans la douve. Si l'on se décide à faire cette réparation elle pourra être utile au fermier pour y mettre du chanvre à l'eau (voir plus haut p. 1255) dont on utilise volontiers une certaine quantité sans l'incommodité des rivières qui sont trop éloignées de **Cutdebray** (sic)* ». La **chaussée** et la **douve** vide →

Cette position d'y rouïr du chanvre semblerait convenir au Vicomte qui, cependant, n'est pas d'avis « *de couper la chaussée (et) paroit désirer plutôt qu'on la disposat à recevoir du chanvre et du lin à rouïr, en conservant une partie pour servir d'abreuvoir aux bestiaux, avant que de prendre un party (sic). On demande si ce seroit une opération*

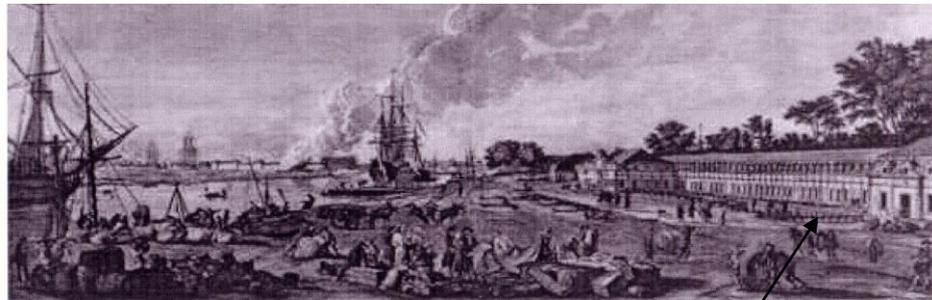


chère de relever les murs tout autour après avoir enlevé la vase pour faire un canal de cette douve, ou on puisse rouir le chanvre et le lin ».

p.1376

Il lui a été répondu (4 mai 1782) « J'ay ouïdire (sic) à un masson, entendu qu'il ne voudroit pas oter la vase, et refaire les murs autour pour 600 ££ (livres), comme on ne connaît point au just (sic) la profondeur de cette douve, on ne peut guère décider le prix qu'il en pourroit couter, les murs doivent avoir au moins huit pieds de haut (2,64 m. environ) du côté du jardin, suivant que les anciens vestiges paroissent l'annoncer ». On est effaré, car il y presque 3 mètres jusqu'au fond de la vase de cette douve dont la création remonte au moins au 10, 11^{ème}, sinon peut-être plus !

Mais, le représentant du Vicomte continue « L'éloignement des ruisseaux pour cette opération (de rouir le chanvre et le lin), lesquels ruisseaux seroient remplacés (justement) par cette douve, empêche à



présent qu'on ne s'occupe (sic) autant de ces deux productions dont le revenu est plus sur et plus considérable et pourroit peut-être s'accroître par cette facilité ».

← Rochefort corderie royale au XVIIème

Mais pourquoi cet engouement, de Mr le Vicomte,

pour une culture plus intensive du chanvre et du lin, sur son domaine de Culdebray ? Naturellement, il y a une explication rationnelle : le profit encore et encore !

C'est aussi que, depuis un siècle, les puissances européennes se disputent la suprématie navale. En France, Colbert crée en 1666 la corderie royale associée à l'arsenal de Rochefort sur Mer, et réalise un important effort pour faciliter l'approvisionnement en chanvre national. Le chanvre est utilisé pour fabriquer les cordages, les câbles, les échelles et les haubans, ainsi que les voiles. Ainsi, le chanvre a donc pendant cette période la place d'un matériau stratégique.

Ceci justifiera donc, plus tard, sous l'impulsion de Colbert, l'apparition de la Corderie Royale de Rochefort, édifiée dans un bâtiment de 370 mètres de long.

Mais avant d'aller, plus avant, de la préoccupation principale de Mr le Vicomte, à savoir le besoin important en eau, voyons un peu cette culture du chanvre et surtout son nettoyage, le « rouissage ».

Pour sa culture, déjà, les terres de ce domaine s'y prêtent (extrait du *Traité du chanvre*, par M. Marcandier -1758 -) :

« Le fond d'une terre à chanvre (ou Chenevière), doit être gras & fertile ; les meilleurs sont ceux qui sont situés au long de quelque ruisseau ou fossé » (sic).

Dans tous les domaines seigneuriaux, il y a des terres appelées « ouches » (nous y reviendrons plus loin dans le courrier de mai 1782 ainsi que, justement, de leur culture en chanvre). Celles-ci, en général, sont réservées pour cette culture. On les appelle plus communément « Chanvrières » ou « Chenevières » selon la région (et *Linière* pour le lin), où l'on sème cette plante annuelle (connue aujourd'hui sous le nom de cannabis) dont la récolte pourvoit en général au besoin de chaque famille.

D'après le traité de Mercandier en 1758 : « 1° avant de semer le chanvre, on doit donner trois labours à la terre : l'un, avant l'hiver, l'autre, après; & le troisieme, avant la semaille. 2° on doit herser par-dessus chaque labour. 3° mettre la terre du champ par petites buttes ; on peut semer environ depuis la fin d'Avril jusqu'à la mi-Juin : mais ce ne doit être ni trop dru ni trop clair. Le Chenevi (graines), choisi pour la semence, doit être de la dernière recolte & avoir un grain net & bien nourri : il faut environ deux boisseaux de Chenevi pour chaque arpent ; on doit le couvrir avec la herse, & mettre des épouvantails pour éloigner les oiseaux, qui sont fort friands de cette graine. De plus, il faut fumer tous les ans les Chenevières, & y répandre les fumiers avant le labour d'hiver, pour qu'ils se mêlent plus



intimement avec la terre, & à l'égard des fumiers bien consommés, tels que celui de pigeon, il p.1377 ne le faut répandre qu'avant le dernier labour. Le Chanvre a besoin d'eau après qu'on a semé & s'il ne pleuvoit point, il faudroit l'arroser. On connoît qu'il est mûr, quand les tiges jaunissent à la cime & blanchissent par le pied : c'est vers Juillet & Août ; alors on doit le cueillir. On doit l'arracher brin à brin ; & en faire des poignées, qu'on arrange sur le bord du champ. Ensuite, on doit le lier par bottes & la tête en haut, pour qu'il exhale ce qu'il a de plus grossier ; on les met au soleil pour les faire sécher ».



Voici déjà pour sa culture mais ensuite il faut le « rouir » et c'est là que la douve, en question, pourrait, si elle était restaurée, être utile pour cette étape.

En voici le déroulement (toujours selon le même traité) « pour le faire rouir », c'est-à-dire, l'exposer à l'eau & à la rosée, et pour en pouvoir détacher la filasse (sic). Ce doit être dans une mare exposée au soleil : on y entasse les bottes par tas carrés, sur lesquels on met des pierres ; on les y laisse pendant huit jours, ensuite on les fait sécher au soleil par petites bottes. Lorsqu'on retire le Chanvre de la mare, il faut le laver dans une eau courante, pour entraîner la gomme et la vase qui y restent attachées. On connoît qu'il est suffisamment rouï, quand l'écorce se détache aisément de sa paille & il seroit dangereux de le laisser trop-longtemps rouir ».

← **Chanevacier** travaillant le chanvre

A l'étape suivante « on le broie sur la maque, qui est une machine faite exprès. Pour cet effet, on prend de la main gauche une poignée de Chanvre, & de l'autre, la mâchoire supérieure de la broie : on engage le Chanvre entre les deux mâchoires, & en élevant & en baissant fortement & à plusieurs reprises, on brise les Chenevottes (fibres) sous l'écorce qui les environne ; alors, en tirant le Chanvre entre les deux mâchoires, on oblige les Chenevottes à quitter la filasse ; la gomme la plus gossière tombe comme une espèce de son, & la plus fine se dissipe en l'air ; cela fait, on remet sous la broie le bout qu'on tenoit dans la main, & on le broie de même ; on étend ensuite sur une table cette filasse brute, & on en fait des paquets. Lorsque le chanvre est dépouillé par la broie, de ses tuyaux ou chenevottes, on le passe à plusieurs reprises par le seran ; c'est un instrument garni de pointes de fer, rangées à-peu-près comme un peigne : elles font le chanvre plus fin, selon qu'elles sont plus ou moins serrées. Plus cette opération est répétée sur les différentes sortes de peignes, gros, fins & plus fins, plus le chanvre acquiert de douceur, de blancheur & de finesse ».



Le nom de cet accessoire, la « broie », n'aurait-il pas pu être aussi à l'origine de « braie » que l'on trouve dans l'appellation de cette seigneurie (voir plus haut p. 1255). Et, le blason des De La Brosse ne ressemble-t-il pas un peu à des bottes ou des poignées de chanvre (voir p. 1251) qui se cultivait, ici, il y a déjà des siècles ?

Toujours selon le traité « lorsque le chanvre a été ainsi bien peigné, & qu'il est propre et clair, on le met en bottes, nommées en Poitou, « pognée », ou pour le filer & faire des toiles, ou pour le vendre, selon les usages du pays ; le gros sert à faire des voiles ; la bourre ou étoupes servent à faire des toiles d'emballage, ou du gros linge de cuisine. Il ajoute qu'il n'est pas moins nécessaire après cela de battre le chanvre & de le laver pour la dernière fois en eau courante : il convient que ces opérations doivent se faire dans une saison où l'on puisse mettre les mains dans l'eau sans peine ».



← Le « rouissage » du chanvre

Il est rajouté dans ce traité que « le degré de perfection du chanvre, c'est-à-dire, celui de la finesse qu'il doit avoir pour être employé aux belles toiles, dépend beaucoup de la nature des terres où il est formé, de l'abondance des engrais, de la multiplicité des labours, de la quantité & de la qualité de la



← La **chaussée** de la douve vers 1980

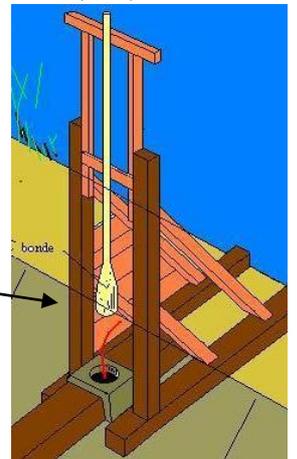
On comprend donc que pour Mr le Vicomte, la douve semble être un sujet très préoccupant, tant pour la réparer (puisque c'est lui qui investit de l'argent), qu'à savoir si l'on peut intensifier la culture du chanvre (aujourd'hui, la culture légale du chanvre a pratiquement disparue) et pour lequel il faut de l'eau pour le nettoyer.

Mais il y aurait un inconvénient majeur : après le rouissage l'eau de la douve deviendrait impropre voire maligne pour l'environnement y compris parfois pour les humains, et on pose une question importante : « mais y-a-t-il de

l'écoulement pour ces eaux devenues pestilentielles apres (sic) les rouissements, sans quoi la douve ne peut servir à cet usage, si ces eaux stagnantes et croupissantes n'ont point d'écoulements (sic) ».

Et, l'on revient à l'autre idée du sieur Desayvre, ex-fermier « Dans le cas que Mr Desayvre crut préférable de mettre cette douve en pré, quels en seroient les frais ? ». On répond tout d'abord au sujet de la douve « il y avoit, m'a-t-on dit, une **bonde** à la chaussée très anciennement et par ce moyen on faisoit écouler l'eau quand on vouloit. Si Mr le Vicomte se déterminoit à faire cette dépense il faudroit nécessairement y en mettre une pour faire écouler les eaux, qui ne croupiroient nullement parce qu'on levroit la bonde chaque fois qu'il seroit nécessaire ».

Une **bonde** de chaussée →



Puis on continue avec le projet du sieur Desayvre « si on se déterminoit à mettre cette douve en pré, il en couteroit que 60 à 80 ££ au plus (et) si on ne faisoit point de mur du côté du jardin, pour lors, il faudroit y planter une haye vive qui prendroit très facilement (sic) et qui empêcheroit les bestiaux d'entrer dans le jardin ». Le sujet reprend sur l'exploitation, évoquée plus haut, du chanvre « Mr Desayvre parle de la culture du lin et du chanvre sans expliquer combien on doit semer dans une boissellée pour du chanvre ou du lin. On met ordinairement dans une boissellée de terre (à la mesure de Mervent, quantité qui couvre 12 ares 20) un boiceaux et une mesure et même jusqu'à deux mesures de grenne (graines) pour le chanvre et deux boiceaux et demy de grenne (sic) ou environ pour le lin ». Question « combien une boissellée rapporte telle de chanvre ? ». Réponse « une boissellée de chanvre quand il vient rapporte de 80 à 100 douzaines de chanvre, quand elle est médiocre, environ 50 douzaines, s'il ne



vient de temps en temps de la pluye, tout est perdu ». Autre question « combien de lin ? ». Réponse « quand le lin vient bien, et qu'il est assé (sic) épais, la boicellée produit jusqu'à cent et quelques douzaines, mais c'est assé rare, cette production manque plus souvent quelle ne réussit, si peu que le temps se comporte mal on perd la grenne et son temps, s'il pleut trop les herbes le couvrent, sil fait un peu trop chaud il brulle malgré tout cela on en sème constamment tous les ans » (sic).

← Le **battage** du chanvre ou du lin

Mais le régisseur de Mr le Vicomte veut en savoir plus

« il parle de douzaine, qu'est-ce qu'une douzaine ? Combien se vend cette douzaine ? ». On lui répond « la douzaine est composée de douze **pognée** (poignée) de douze plainnes (sic) mains. La douzaine de lin se vend depuis quatre jusqu'à six sols, suivant sa beauté ; la douzaine de **pognée** (en patois) de chanvre lors que le chanvre est bon et en filasse, forme environ une livre pesant, qui vaut, depuis quatre jusqu'à six et sept sols, suivant la quantité qui s'en ramasse et qui s'emploie dans la corderie de **Rochefort** ».



Les questions qui se posent, sont : doit-on remettre la douve en état mais qui va coûter très **p.1379**



chère ou bien la mettre en pré ?

← Les **murs écroulés** du côté du jardin n° 191

En fait, en 1783, il sera encore question de remettre la douve en état mais cette fois-ci, on s'adresse carrément au fermier en place, **Brunetière le jeune**, pour plus amples renseignements à son sujet ! Celui-ci fait réponse (5 mai 1783) et traite en même temps plusieurs autres points : une pièce de bois ainsi que de la valeur d'un bois taillis (nous y reviendrons plus loin). Surtout, il joint un plan avec des explications de l'objet en question : la douve.

Voici un extrait de la réponse du courrier adressé au Vicomte « Monsieur. J'ay reçu votre lettre du 15 avril, le 27, y scavoir bien se conduire est une chose assez difficile ; il est essentiel de faire honneur et d'oublier sa commodité, principalement lorsqu'on commence » etc. . .

On en déduit que Pierre Charles Fidèle Brunetière, qui a alors 33 ans, n'est pas depuis très longtemps à la tête du domaine de la seigneurie de Culdebray.

Il poursuit son long courrier sur divers autres sujets puis s'attarde sur le problème de la douve de la seigneurie (revoir p. 1356,

57) « voici un plan de la douve. **A** est la fontaine, **B** est le lavoir, **C** est l'abreuvoir, **E** est une digue que j'ai fait pour empêcher que l'eau ne fut sur le reste de la douve, **D** est un fossé que j'ai construis (sic)

par mes domestiques pour donner le cours à l'eau, lequel est continué par les points **H** et **I** et aux memes points **H** et **I** sont des **coués** (caniveaux ou petits fossés) construis sous les murs ; **G** est la douve, **E** est une partie du jardin du bas (parcelle n° 193 le jardin de la Métairie). J'ay fait cette manœuvre qui est nécessaire pour curer la douve mesme sur l'idée que vous m'aves donné de joindre votre douve au bois

Des Trompes ; si vous voulez qu'elle soit mise en pré, il est nécessaire de faire le fossé de six pieds (environ 1, 82 m.), au lieu de trois dont il est composé (0, 91 m. à ce moment-là) pour l'écoulement des eaux dans les temps de pluie et pour arrêter les bêtes. Les parties des murs de la partie **E**, qui sont au nord et levans (sic) sont ceux constatés tombés, par (lors) la visite de 1778, et en construisans la partie qui est au nord, aux points **H**, **I**, on éviterait celle qui est au levans (Levant). Il seroit impossible de faire un pré sans ce mur à cause du fossé de six pieds » (sic).

Naturellement, le sieur Bunetière ne peut prendre aucune décision et l'écrit « Pour faire une douve, ou un pré, j'atend (sic) votre décision, et je puis par mes domestiques faire de temps à autres quelques ouvrages. Si c'est un pré, les arbres fruitiers qui sont aux parties **G** et **F**, seront jetés (arrachés) également que les **tétards** qui sont au nord de la douve. Qu'en faire ? ». Il parle du bois de ces arbres !

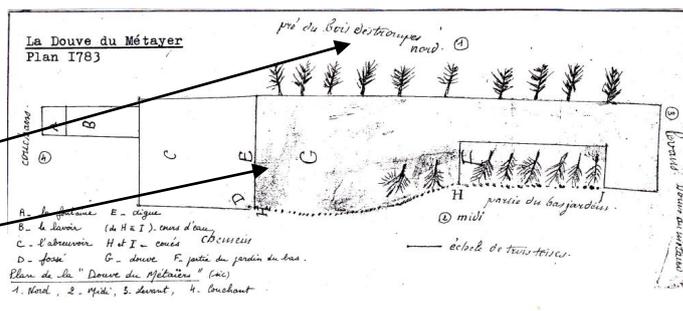
Au passage, signalons que l'arbre appelé « **tétard** » est un arbre dont la forme caractéristique, en « grosse tête », résulte d'un mode d'exploitation spécifique, par étêtages réguliers : on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets, périodiquement coupés aux mêmes points de coupe. C'est une composante familière des haies présentes



dans nos régions, et qui met hors de portée des herbivores les repousses vouées à devenir des objets ou outils divers : objets de vannerie, fagots de boulange (dégageant une chaleur intense et rapide pour le four), charbon de bois, fourrage d'appoint (avec l'érusage du feuillage), manches d'outils, piquets. .

← **Tétards** dans une prairie

Cette technique répondait bien aux besoins d'une société agropastorale utilisant le bois comme source d'énergie, avec des moyens technologiques limités.



C'est donc bien vrai que le sieur Dessayvre avait failli à son entretien.

Aujourd'hui, la douve en question est dans un état lamentable : pleine de boue, de gravas, envahie par la végétation ; la propriété, actuellement, a été vendue à trois propriétaires, mais la douve, ainsi que le passage pour s'y rendre, sont toujours en commun. Ce qui fait, que personne ne prend l'initiative de s'attaquer à son pénible nettoyage. Quel dommage de la voir en si pitoyable état !



La douve vers 1980, parties : B, C, G →

Dans les années 1980, lorsque j'ai visité à plusieurs reprises Culdebray faisant de nombreuses photos, la douve était dans un état correct avec, naturellement, plus d'eau en hiver qu'en été !

Mais revenons en 1782. En fait, le principal motif de ces longs courriers, à propos de ce qui est cultivé, et produit, à Culdebray, est le rendement et toujours le rendement ! En tous cas, c'est sûr, l'intention est de l'améliorer. On en déduit que le sieur De Sayvre n'a probablement peut-être pas été à la hauteur !

Reprenons le questionnaire commencé plus haut (revoir p. 1352) et au Sr Dessayvre.

Art. 129 : Il traite des **terres labourables** sous la responsabilité du fermier (en l'occurrence, pendant les baux du sieur De Sayvre). Il est dit « *ces objets présentent le détail de l'arpentement (surface exacte et leurs limites), des clôtures, en hayes (sic) et du compte des arbres de toutes espèces* ». Il y est fait réponse « *Tout y est présenté en bon état, hors sur l'art. 129, (on trouve) un chêne courant ébranché anciennement et depuis environ 30 ans* » selon l'ancien fermier Desayvre. Mais le régisseur rétorque « *un ébranchement qui ne remonte pas au-dessus de 30 ans pourroit bien être à la charge du sieur Desayvre* ». Décidemment !

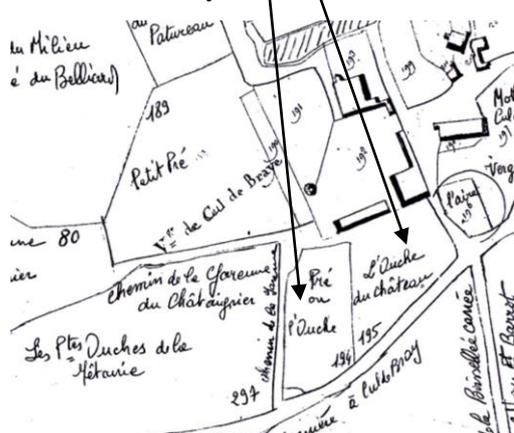
Puis, il est question des : **Pré, Prairies, Pastis**, et « *avenue de la maison seigneuriale* » (une allée portant le n°190). Je pense qu'il s'agit de cette parcelle que j'ai vue ainsi nommée.

Ces articles « *contiennent l'arpentement par pièces, le compte des arbres fruitiers, et autres avec leurs âges, leurs dégradations des arbres à peu-près à leurs époques, avec estimations d'icelles au profit du propriétaire (question : à savoir) ou du nouveau fermier, et des clotures et divisions des hayes vives, toutes déclarées en bon état ! Mais, on objecte cy-contre les articles suivants* ». Ce document ne m'a pas été rendu ! Mais, je pense qu'il s'agit de dégradations à la charge du sieur Desayvre, le précédent fermier.



Il est question maintenant de deux parcelles à propos desquelles il a été posé des questions : « *Est dit y avoir deux ouches au-dessus de la cour (de la maison seigneuriale) contenant quatre boissellée de terre ou environ (60 ares 20). Que veut dire ouche ?* ».

Il s'agit en fait de la parcelle « *l'Ouche* » n° 194 et « *l'Ouche du château* » n° 195, tandis qu'à côté se trouvent en 297 les « *Petites Ouches de la Métairie* » mais elles ne sont pas sous la responsabilité du sieur Desayvre mais sous celle du métayer.



Néanmoins, tout cela fait quand même partie de l'ensemble du domaine de la seigneurie !

Réponse : « *On appelle ouche une terre propre à semer du chanvre, du lin, des navets et toute espèce de l'égumes* ».

Une ouche (de l'ancien français *osche* = enclos, terre en culture) est une terre, généralement de bonne qualité, proche de l'habitation et enclose, servant de potager ou de verger ou de petit pâturage.

Puis, il question de plusieurs autres terres (revoir p. 1291, 92) : « *Le champ Belliard* » joignant le « *pré du Bois des Tropt* »

contenant 30 boissellées (4 h 45 ares environ), (plus un autre) « **champ Belliard** » contenant 25 boissellées (3 h 84 ares), et (encore) le « **champ Belliard** » contenant 25 boissellées (3 h 84 ares), le tout faisant 85 boissellées » (revoir plus haut p. 1291, 92 où les surfaces données en 1810, sont presque les mêmes ; au passage, signalons qu'en patois, le *belliard* est un bélier, mais qu'en vieux français *belliard* était une déformation de *veillard* qui était le nom d'un veilleur ou sentinelle ; cette sentinelle se trouvait donc près du *bois des Trompes*, d'où il sonnait pour avertir ! L'explication tient la route comme l'on dirait aujourd'hui !).

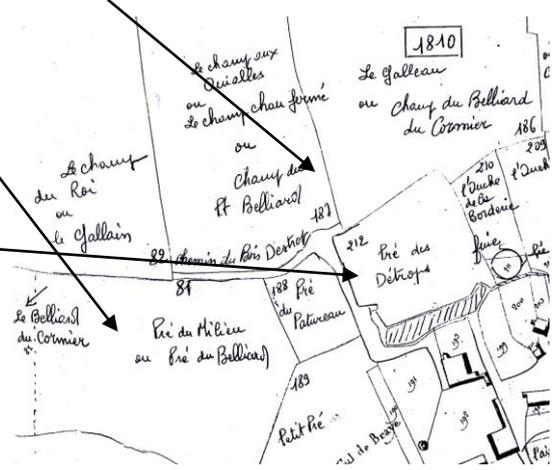
Suite du questionnaire : « *Comment cultive-t-on ces terres ? Rapportent-elles du froment ? Qu'elle est la manière de les exploiter et de les cultiver ? Se reposent-elles ?* ».

Réponse : « *Ces trois pièces de terres, autrefois ne faisoit qu'un seul **fief de vigne** appartenant à plusieurs particuliers comme on le voit par les anciennes déclarations et sur lequel on prenoit la sixième partie ; les particuliers ayant abandonnés la terre, elle a été réunie au domaine (de Culdebray), et aujourd'hui (en 1782) de nature a être cultivée pour produire du bléd (graines farineuses : blé, froment, . .), et lors qu'on y met beaucoup d'engrais, ces terres s'exploitent de plusieurs manières : 1° on les laboure ordinairement au mois de mars pour la première fois lors que le temps le permet, on appelle ce labourage « **lever** ». 2° lors que la terre a séché assé (sic), on passe la herse affin de briser la terre qui est à grosse motte. 3° vers le mois de juin si la terre n'est pas trop sèche, on laboure encore avec la charrue et on appelle cette façon : « **refendre** ».*

Labourage avec chevaux, labourage avec des bœufs ➔

4° si on veut y semer du seigle, on repasse la herse, et peu après on la (sic) relaboure encore. si on veut y semer du froment, on retransche ces deux dernières opérations, et on conduit l'engrais sur les terres, on le met en plusieurs morceaux (en tas) et cet engrais reste dans cet état jusqu'à la fin d'octobre qui est au temps le plus propre pour semer, lors que les pluies ne commencent pas trop tôt. On commence ensuite à couper les sillons de droite (sic) et de gauche avec la charrue, on jette l'engrais sur toute (sic) la terre, on sème le bléd la dessus et on le couvre. Ensuite, si les pluies durent jusqu'à la my novembre, on regarde l'emblais (ce qui a été semé ou emblavé) ou comme tout à fait mauvaise et presque perdue. On laisse ordinairement le tiers des terres en repos (en jachère) pendant trois ou quatre ans, pendant lequel temps servant à faire paturer les bestiaux lors qu'elles sont renfermées, si elles ne le sont pas, elles ne servent presque à rien parce que les brebis de tous les voisins y vont ».

Ces explications fastidieuses, nous montrent, en tous cas, la manière de procéder à cette époque. C'est un témoignage particulièrement vivant !



← Le Pré appelé **Bois Destropt**

La question suivante porte sur les prairies et la manière de les entretenir : « **Le Pré appelé Bois Destropt** » (parcelle n° 212 en 1810 – mais quand y eut-il, ici, un bois ? voir plan ci-dessus). *Cette prairie contenant 50 journaux, est divisée en cinq parties ; quelle est la mesure d'un journal (superficie correspondant à la quantité qu'un homme pouvait labourer dans un jour d'où*

journal) de pré et combien le journal a-t-il de toises ? Cette prairie est-elle un bon fond ? ».

« Combien compte-ton (sic) qu'un journal de pré donne ordinairement de quintaux de p.1382



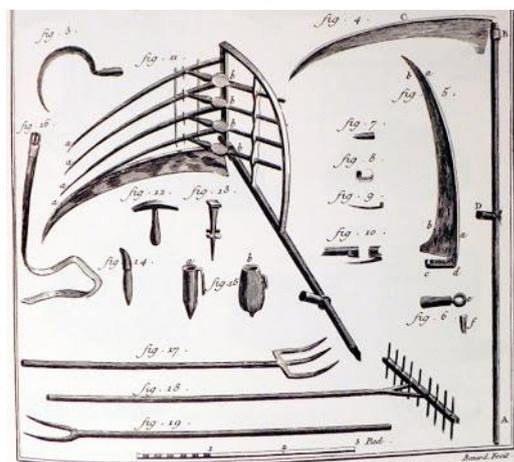
foin de première herbe ? Combien donne le journal de foin de seconde herbe ? Le foin de première herbe est enlevé (fauché et ramassé) pour les bœufs et celui de seconde herbe (le Regain) enlevé pour les vaches. Combien peut-on nourrir de têtes de bétail avec le **Regain** (la 2^{ème} coupe des foins) en le faisant ? » (sic).

← La **fenaison** (ramassage du foin)

« Combien l'usage du pays est-il de laisser les bestiaux en pâture dans le pré c'est-à-dire jusqu'à quel temps les mène-t-on (sic) au pré et à quelle époque les nourrit-ton (sic) dans la crèche

pour ne plus les laisser sortir ? ».

Les réponses sont explicites : « La mesure d'un journal contient deux boissellées un quart (28 ares 10), ce qui forme 900 toises de surfasse (sic), ce qui fait que notre journal est le même que l'arpent de Paris ». Et « la prairie est un bon fond, surtout les pièces les plus près de la maison (seigneuriale), les plus éloignées sont sèches et demandent beaucoup d'engrais. Un journal de pré produit assés (sic) ordinairement quinze cent milliers (le millier mesure ancienne faisant en volume = 1m3 ou soit en poids 1000 livres = 489 kg 500) de foin de première herbe. Les prairies de **Culdebray** produisent très rarement de foin de seconde herbe (Regain), elles sont trop élevées pour cela où sur année commune (ne donne) que quatre à cinq milliers de foin de seconde herbe de toute (sic) les prairies et très souvent rien du tout. Si le bétail qu'on met dans les prairies de **Culdebray** n'avoit à manger que le Regain, on ne pourroit en mettre qu'un très petit nombre puisqu'il ny en ä (sic) presque jamais ; il n'y pousse après la première herbe coupée qu'une petite herbe qu'on ne peut absolument faucher que dans une année très pluvieuse, dans 27 ans je ne lay (sic) jamais vu faire une seulle fois (sic) », ainsi écrit, à son maître et seigneur, le sieur Dessayvre, qui a fait à Culdebray trois baux de neuf ans.



Outils pour le **fauchage** et le **fanage** des foins →

Puis encore, selon Dessayvre qui fait réponse aux questions posées plus haut : « On met ordinairement les bestiaux dans les prés au commencement de septembre ; on appelle cela les mettre **aux grains**, on les mets plutôt lors que les pâtures manquent ailleurs, et qu'on ne peut les faire subsister autrement : pour lors on gâte l'herbe qui n'est point encore venu (sic) à maturité et qui étend trop tendre, dure très peu. On a de temps fixe pour les nourrir à la **crèche** (étable) que lors quil ny a plus rien dans tous les paturages, le tout dépend des gelées qui commencent plutôt ou plus tard, cependant le temps le plus ordinaire pour les serrer (les rentrer) est à la fin décembre, et quelques fois le 15 novembre ».

Etable et mangeoire →



Le sieur Dessayvre poursuit ses données, sur le même sujet, adressées à Monsieur le Vicomte « Monsieur, il faut observer que sortie des prés on les remet dans les pâtis où les pluies de l'automne font un peu repousser les herbes. Lors que les pluies de l'hiver arrivent les gelées sont commencées. On ne laisse plus rien sortir. Les



bestiaux qu'à la fin d'avril ou au commencement de may (sic), qui est le temps le plus propre à les mettre à l'herbe, tous ceux qui ont assez de foin pour pouvoir attendre jusqu'au 15, sont les mieux, attendu que l'herbe étant plus longue, a plus de résistance et par ce moyen dure davantage. Il y a quelques personnes qui, dès le mois de février, remettent les bestiaux dans les prés jusqu'au mois de mars, mais ceux çy entendent mal leurs intérêts.

Cet usage ne doit subsister que dans un pays où le terrain étant par la nature très froid, l'herbe **p.1383**

ne peut y pousser qu'au mois de juin et juillet, dans ce dernier cas on le peut faire sans rien risquer ». Ce qui ne semble pas être le cas des terres de Culdebray !



Au passage, à cette époque, pour le *fauchage du foin*, qui se faisait fin mai, début juin pour les pâtures artificielles et juin-juillet pour les prairies naturelles, et surtout dès 6 heures du matin. On comptait qu'un homme fauche en un jour de 65 à 75 ares en moyenne ; pour le *fanage*, action d'aérer, de le soulever tout en le retournant et d'étendre le foin afin de le sécher un peu avant de l'engranger. Ce travail était effectué par les femmes, on comptait qu'en temps normal, une femme peut faner par jour 40 ares tandis que pour la *mise en meulons*, avec un râteau en bois, il faut une femme pour 66 ares.



Puis, on chargeait les meules sur les chariots qui étaient acheminés à l'abri dans les granges pour les protéger d'un orage subit ; le lendemain de très bonne heure, il fallait vider les chariots : un homme sur le chariot, un homme à l'entrée du grenier et les femmes dans le grenier pour tasser le foin ; les chariots vidés, il fallait repartir pour faucher et faner pour le jour suivant !

Il ne faut surtout pas oublier la mise à contribution, très importante, des femmes, autrefois !

L'ensemble de ces opérations qui permettent la préparation du foin s'appelle la *fenaison* ; comme tous les ans, à la fin de la période, les hommes comme les femmes avaient des mains douloureusement cloquées.

Le foin est un fourrage constitué d'herbe séchée et destinée à l'alimentation des animaux domestiques herbivores durant la mauvaise saison. C'était autrefois une des conditions de nombreux systèmes de type polyculture-élevage. Les chevaux des administrations (poste, armée, etc.) et des industries privées étaient aussi consommateurs de foin. L'ingestibilité du foin est meilleure que celle de la paille. Pour obtenir une bonne conservation, il est nécessaire que le taux d'humidité de l'herbe soit ramené à 15 - 20 % maximum. Ce séchage se faisait généralement au soleil et au vent. Le fenil est le bâtiment traditionnellement utilisé pour entreposer la récolte de foin. C'est aussi l'étage d'un bâtiment où s'exerce la même fonction ; le fenil est souvent situé au-dessus des étables.

Pour la *fauche du blé*, un faucheur habile fauche en moyenne 60 ares de céréales d'hiver (blé, froment, . .) tandis que la *mise en gerbe* exige une femme pour 50 ares. Là, aussi, le blé coupé était mis en gerbe (voir ci-dessus), lesquelles étaient hissées sur le chariot et rapportées à la maison seigneuriale (ou ferme) pour être battues sur « l'aire ». Les grains récoltés étaient rangés dans les greniers.

Batteuse des années 1850-80 →

Toutes ces méthodes d'agriculture duraient déjà depuis des siècles et dureront encore jusqu'en 1880 environ où apparurent les premières moissonneuses-batteuses pour les blés.

Mais ce fut aussi : le début de l'exode rural qui

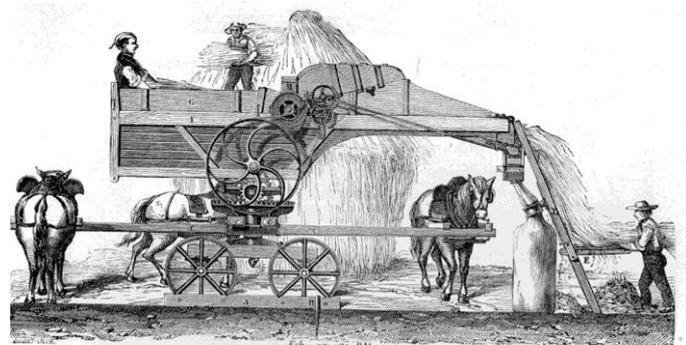
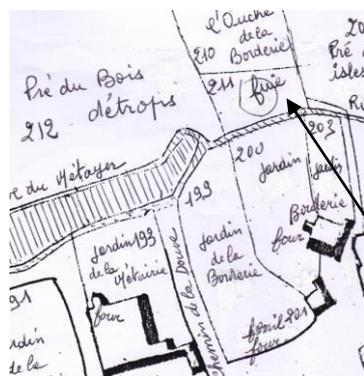


Fig. 349. — Batteuse Darnay à manège direct placé sous la batteuse.



fut la cause de la destruction de la structure sociale des communautés rurales et de la petite paysannerie ; ce fut la course pour le gain de productivité qui produit inexorablement des pertes d'emplois notamment pour les saisonniers, et le chômage, et, surtout, ce fut la course à l'agrandissement des exploitations.

Monsieur le Vicomte (par l'intermédiaire de son régisseur sans doute ou de son secrétaire) s'enquiert, encore, de deux terres : « *Un pâtre joignant le « Petit Pré de la Fuyé » (sic) contenant environ deux boissellées (5 ares 60,*

parcelle n° 211 plan 1810) ; ce pâté et le pré appelé le « **Bois des Tropt** » (ou « l'Ouche de la borderie » **p.1384**



- voir p. 1292 - 28 ares 80, parcelle n° 210 plan 1810) contiennent environ sept boissellées (86 ares 40 environ). Combien peut-on compter de quintaux de foin de première herbe par boissellée dans ces sept boissellées ? Dans ces sept boissellées combien peut-on mettre de tête de bétail pâturer ? Dans quel temps les mettons à la pâture et dans quel temps les retire-ton (sic) ? ».

← L'Ouche de la Borderie 210 et Pré du Bois Détrop (aujourd'hui réunis)
On lui fait réponse : « Ce pâté et le pré du Bois Destrop (sic) donnent ordinairement cinq milliers de livres de foin ou environ (2500 kg ; le millier mesure de capacité = 1000 livres soit 489 kg 566). Il ny a (sic) jamais de gain que tout au plus 300 livres (750 kg), ainsi on peut regarder cela comme bien peu de choses,

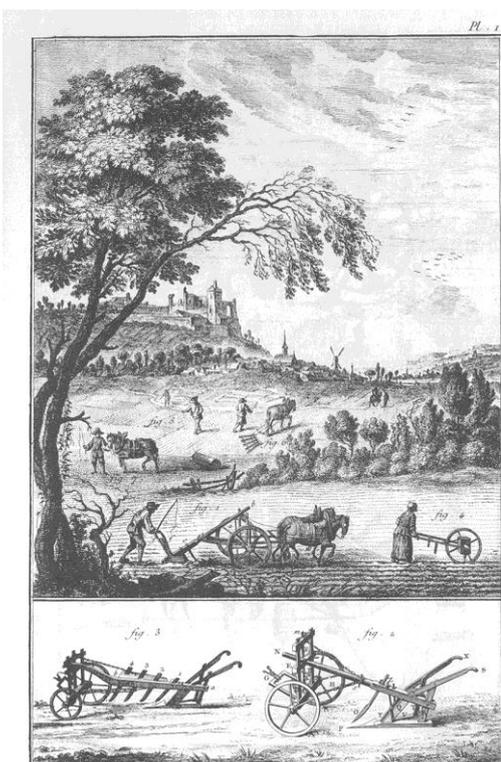
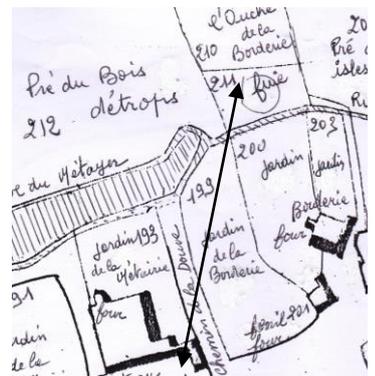
il n'en vient à proprement dire que dans les années pluvieuses ».

Le sieur Dessayvre continue de répondre à propos des bestiaux : « Deux pièces (de bêtes) seroient suffisantes pour y vivre si elles n'avoient que ce terrain à parcourir ». En effet, ces deux parcelles sont vraiment très près de la maison seigneuriale et des écuries ! Mais par où pouvaient-elles passer pour rejoindre les deux terrains en question ?

Dessayvre poursuit : « On les met ordinairement à la pâture au mois de may (sic) et on les retire dans le courant de décembre. Si on les met à la pâture dans ces prés au mois de may, on ne peut plus les faucher ; pour lors on les appelle « pâtys », et si on les fauche on ne peut y remettre de bétail que dans le courant d'août ou de septembre ».

Monsieur le Vicomte s'intéresse aussi à la rotation, en général, des cultures.

Monsieur Dessayvre lui répond : « Pour les autres terres (de Culdebray) dont un tiers est encore au repos (ou jachère ; historiquement, la jachère est l'ensemble des pratiques culturales de printemps et d'été des terres arables préparant l'ensemencement d'une céréale d'automne) pendant un an, afin (sic) pendant ce temps de pouvoir luy donner les cultures convenables pour y semer ensuite (sic) du froment et du seigle et de l'orge ; dans le surplus des autres terres restantes on y sème d'autres grains comme la méture à garobe. On a soin d'en garder une partie (des terres) pour y semer des bleds de mars, ces dernières restent à leur tour à repos pour être labourées pendant l'année pour y semer ensuite du froment comme la précédente, de sorte que cette terre étant ainsi divisée en trois portions, il y a toujours les deux tiers qui sont ensemencés tous les ans ; lors qu'on voit une de ces portions qui commence à être fatiguée on reprend ce tiers qui étoit à pâté et on lui substitue à peu près (sic) autant, ainsi on a toujours son même nombre à quelques boissellées près (sic) et on continue de cette manière qui est le seul moyen pour réussir lors qu'on prend ce tiers qui étoit à paty, si le temps se comporte bien on a une année abondante pourveu (sic) que le mois de may ne soit pas pluvieux. Car s'il lest tout est perdu attendu que le blé tombe et que les herbes passent par-dessus » (sic).



Agriculture, Labourage

Question sur certaines semences : « Qu'est-ce que la garobe ? ». Réponse : « La garobe est un pois rond d'un noir pâle (genre pois chiche) ; on le sème dans les premiers jours d'octobre et vers le 10 ou 15 novembre ; on la sème deux fois de manière qu'elle ne soit pas bonne toute (sic) d'un coup ».

Autre question : « Combien faut-il de semence par boissellée (15 ares 20 à Mervent ; une boissellée désigne la surface que l'on peut ensemencée avec un boisseau ; qui est une mesure de capacité, variable, et d'environ 12 litres dans la région de Fontenay et la Châtaigneraie) ? ». Réponse : « Une boissellée de garobe bien grasse peut

produire depuis dix jusqu'à quinze boissellées suivant qu'elle est belle, et que la chaleur ne soit p.1385 pas bien forte lors quelle (sic) est en fleur car pour peu que la chaleur soit forte dans ce temps, il n'y a point de grenne (sic) du tout ; si l'hiver est un peu froid elle gèle totalement et cela est encore arrivé cette année (1782) ce qui cause une perte considérable au Poitou, attendu que les bestiaux ont diminué de prez (sic) d'un tiers de leur valeur ordinaire par ce qu'il ny a point de vert pour les nourrir ; une boicellée peut nourrir une pièce de bétail pendant le printemps et deux si elle est belle ».

Garobe →

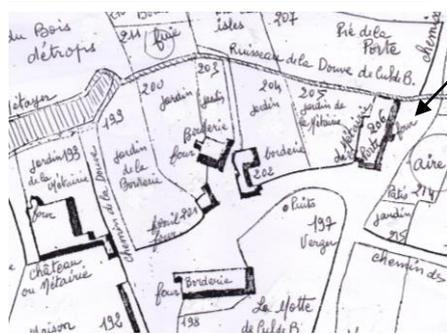


Puis, il est question, plus particulièrement, de deux parcelles et d'en connaître le revenu exact : « Mr Desayvre annonce un petit terrage au six et un au douze (soumis à l'impôt au 6^{ème} et l'autre au 12^{ème}, dû sur la récolte, et à Mr Le Vicomte – voir p. 1343-44). On demande le détail et la consistance de revenu de chacun de ces deux terrages ; quelle espèce de grains ou de fruits rapportent ces terrages, et en quelle quantité de production et de revenus ? ». Réponse : « Le revenu de ces deux terrages est très indéterminé : quelques fois, on ramasse cinq tonneaux de toute espèce de grains, quelques fois on en ramasse que deux mais on peut le regarder année commune (normale) comme devant produire quatre toneaux (sic) dont un tiers de froment, et les deux autres tiers de toute espèce de grains, savoir, seigle, méture, orge, métal (méteil), baillarges (orge de printemps), avoine, mil, pois roux, garobe et blé noir ou carabin. On entend par méture, du froment mélé avec du seigle, de l'orge et de l'avoine, et par métal, du froment et du seigle seulement. Outre le froment et le seigle tous ces blés sont à peu de chose près de la même valeur et c'est ce qui fait le pain de tous nos paysans ».

Monsieur le Vicomte s'intéresse à tout : « Je prie Mr Desayvre de me mander (de me dire) combien de boissellées il mettoit actuellement en mil ? Combien en pois roux ? Combien en bld noir ? ».

← Métairie de la Porte de Culdebray

Réponse : « Je n'ay (sic) jamais semé de mil sur les terres que j'exploitois (sic). Il y avoit tous les ans sur les quatre métairies (dont Desayvre à la charge : Maison noble n° 192 ou château de Culdebray, la métairie de la Porte n° 206 - voir page 1289 - , à l'extrémité du hameau de Culdebray, la métairie de la



Birronnière – dont il est question dans les courriers - et, sans doute, celle du Colombier, pas très loin à vol d'oiseau de Culdebray mais située sur la paroisse de Foussais ; il en est fait mention également dans les échanges épistolaires entre le représentant du Vicomte et Mr Desayvre) environ six à huit boissellées en mil à peu prez (sic) autant en pois roux (genre pois chiche). On ne semoit pas année commune (normale) plus de deux boissellées en bled noir ». Question : « Combien en haricots ? Combien en navais (sic) ? ». Réponse : « On a à peu prez autant en haricots. Sur les quatre métairies et sur la maison (seigneuriale également, et dont Desayvre a la gestion), on en semme (sic) a peu prez quatre boissellées en navais, et cela pour le pottage (pour les soupes sans doute) ; le terrain n'y est pas très propre (favorable) à moins que les chaleurs de l'automne ne soient pas fortes et qu'il tombe souvent de la pluie (sic) ».

Le Vicomte insiste : « Je le prie au surplus de me mander (dire) combien il faut de semence pour mettre une boissellée en bled noir ? Combien en pois roux ? Combien en haricots ? Combien en navais ? ». Réponse : « Il faut une demi (sic) pour semer une boicellée en mil ; on en met ordinairement trois mesures pour semer une boicellée en bled noir ; on en met cinq mesures ou environ deux mesures sont insuffisantes, deux pleines mains sont suffisantes ». Question suivante : « J'imagine que les navais dont parle Mr Desayvre sont destinés à la nourriture du bétail ? ». Réponse : « Les navais sont en effet excellents pour la nourriture des bestiaux ; on en sème même beaucoup dans le Poitou mais les terres de Culdebray n'y sont pas bien propres (propices), ils y réussissent très rarement. D'ailleurs, on a pas assé de terrein (sic) pour pouvoir en semer beaucoup ; il faut une terre légère pour cette culture ce qu'il n'y a pas à Culdebray ».





Culdebray et dont le savoir vaut bien celui de nos ingénieurs agronomes ! Il faut savoir, qu'à cette époque, il existait des ouvrages sur les méthodes d'agriculture : ainsi le *Dictionnaire Oeconomique contenant divers moyens d'augmenter et de conserver son bien, et même sa santé* par Noel Chomel, 1740, curé de St-Vincent à Lyon, était une référence. On peut y lire à propos des fameux navais dont il est question dans les courriers échangés ci-dessus : « *On donne ces raves & navets raves aux bestiaux que l'on veut engraisser : pourceaux, bœufs, vaches, chevaux ; cela les rend mous & lâches, & les fait suer au travail. On donne principalement de ces navets aux vaches à lait, aux brebis & aux chèvres. On les lave auparavant & on les coupe à morceaux ; on les donne cruds (sic) ou à demi cuits ; les cuits valent mieux, ils engraisseront bien plus* ».

Monsieur le Vicomte s'enquiert de la manière de cultiver les **ouches** : « *Les laboure-ton ou les cultive-ton à la main ?* ». Réponse : « *La culture à la main est toujours la meilleure pour semer toute (sic) espèce de grains, surtout le chanvre parce que la terre étant mieux remuée et plus approfondie qu'à la charrue, a plus de nourriture pour toutes les plantes ; ce pendant comme on ne pourroit fournir n'y pour les uns, n'y pour les autres, on se sert de la charrue pour les lins et chanvres qu'on sème dans les champs ; on se sert ensuite (sic) d'un râteau de fer pour mieux briser la terre, on sème ensuite (sic), et on couvre la semence avec d'autres instruments qu'on appelle en Poitou : **marre, bédoche** ou **bouelle** ; ces instruments sont maniés par les hommes les plus accoutumés à ces cultures, parce que si la semence est trop couverte, elle périt ; si elle ne l'est pas assé (sic) les oiseaux la mangent ; on met ensuite du fumier sur le terrain (sic) qu'on a le soin de bien étendre. Le fumier de brebis est le meilleur pour toutes ces cultures* ».



Monsieur le Vicomte s'étant aussi enquit de l'efficacité du matériel, on lui répond : « *Une charrue exploite ordinairement trente à quarante boissellées de terre (6 h 08 ares)* ».

Encore une question et sa réponse : « *Pour les terres à froment, on donne cinq coupes de charrue dans les environs de Paris. L'usage est-il le même à **Culdebraye** ?* ». De Sayvre répond : « *Les coupes de charrue des environs de Paris diffèrent de celles du Poitou en ce que les premiers se font à plat, et qu'en Poitou elles se font en sillons de trois pieds de largeur, ce qui emporte plus de terre et de temps et surtout à **Culdebraye** où les charrues étant étroites (sic) et minces, elles emportent beaucoup moins de terrain (sic) de sorte que pour faire un sillon de trois pieds de largeur (0 m 99), il faut passer quatre fois dessus, au lieu qu'aux environs de Paris elles emportent au moins un pied par tranche. On ne peut donné que trois coups de charrue pour semer le froment et quatre pour le seigle mais on donne un coup et jusqu'à deux affin (sic) de briser mieux la terre et la rendre plus fine* ».

Monsieur le Vicomte poursuit : « *Pour les mars (semailles de mars) on donne trois coups de charrue seulement (à Paris), en use-t-on de même à **Culdebraye** ?* ».



On lui répond : « *Pour les mars, on ne donne que deux coups de charrue avant de semer, et celui de la semence font trois ; on donne ensuite (sic) un coup de la herse, lorsque cette dernière ne suffit pas pour briser la terre, des hommes passent ensuite avec des massues pour briser le surplus de la terre qui reste à briser* ».

← Les labours et semailles au Moyen-Age : la **charrue**, la **herse**

Question : « *Fait-on des prairies artificielles, c'est-à-dire, met ton (sic) des terres en luserne et en foin ?* ». Réponse du sieur Desayvre : « *On ne fait n'y (sic) luserne ny foin à **Culdebraye** parce que le terrain ny est nullement propre mais dans la pleine (sic) et surtout du côté de Poitiers et Mirebeau, tous les*





terre est grasse et humide !

Indiscutablement, Monsieur le Vicomte cherche à améliorer le rendement de Culdebray !

Il insiste et explique ce qui se passe à Paris où il demeure (Hôtel de Belle-Isle actuellement 3 quai Anatole-France voir p. 1326) : « Pour faire rapporter davantage les terres, on met une année de froment, la seconde en orge ou en avoine (entre autre pour la nourriture des chevaux), et quand il commence à lever on semme (sic) du trèfle qu'on coupe (fauche) pendant deux ans, après quoi on défonce la terre pour la faire reposer et la mettre au froment la cinquième année. A-t-on cette pratique en Poitou ? ».

On lui fait réponse à ce propos : « On ne semme de trèfle (sic) en Poitou que dans des terres qui ne sont nullement propre à produire du bléd (entre autre le blé), et où il n'y pousse aucune herbe. Le trèfle vient naturellement dans presque tous les prés, et lorsque les années sont pluvieuses, il monte pardessus les baillarges (les céréales semées : blé etc.) et souvent l'étouffe. On n'a point cette pratique en Poitou ».



← L'officier et le matelot vers 1750

Et puis, Monsieur le Vicomte revient sur la possibilité d'un revenu supérieur pour plusieurs de certaines de ses terres de sa seigneurie et dont avec la culture du chanvre (revoir plus haut p. 1376) mais pour lequel il faut néanmoins beaucoup d'eau pour le nettoyer. Mais Desayvre rétorque qu'il y a un gros soucis avec l'eau et avec la main-d'œuvre : « Si les rivières n'étoient pas si éloignées (de Culdebraye ou des métairies en dépendant) on pourroit tirer bon parti (sic) de plusieurs terres en y semant du chanvre ; rien ne nétoye (sic) mieux la terre des mauvaises herbes mais il faudroit pour cela plus de bras qu'il n'y en a dans le pays ; on manque d'hommes dans tout le Poitou : les maladies en ont enlevé une si grande quantité qu'on ne peut aujourd'hui en trouver pour son argent. D'ailleurs, on a tant pris d'hommes pour la marine sur nos côtes, qu'il n'en reste presque point, ce qui fait que ceux voisins trouvant à gagner davantage quittent le pays pour y aller, aussi la perte en est telle (sic) bien sensible ». C'est un bien triste constat : il y a le travail mais il n'y a pas assez d'hommes dans le Poitou !

La métairie de la Bironnière →

Dans les mêmes échanges de courrier, Desayvre évoque son ancien métayer de la Bironnière qui, justement, a subi des pertes au sein de sa famille. On avait demandé à Desayvre si ce métayer (dont je n'ai pas trouvé le nom) tenait bien son affaire, s'il était laborieux et intelligent. Desayvre, qui semble très humain et qui connaît bien ses métayers, avait répondu : « Le métayer qui y étoit et qui est aujourd'hui à la Gataudière (Gastaudière paroisse de Foussais) est très laborieux et très yntelligent (sic) mais il a perdu les plus grands de ses enfants qui étoient bons travailleurs. Il a été contraint de prendre des domestiques qu'il falloit payer fort cher et qui luy faisoient peu d'ouvrage et souvent très mal, c'est ce qui ruine presque toujours les métayers qui n'ont pas assez d'enfants (sic) pour travailler ou qui sont trop jeunes pour le faire ».



Assurément, la perte de plusieurs fils dans une famille, une « persounnerie » comme l'on disait alors, pouvait conduire à la faillite !

Monsieur le Vicomte revient et insiste justement, sur l'élevage des bestiaux et la quantité à donner pour leur nourriture, dont comme on le fait à Paris : « On compte aux environs de Paris, la nourriture d'un bon bœuf au sec pendant sept mois, environ à quinze livres de foin par jour et cinq à six livres de paille ou de trèfle ou luserne



seiche (sic), les autres, cinq mois on les fait pâturer en luy donnant quelques brins de foin quand p.1388 il fait du travail. En use-ton de même en Poitou ? ».

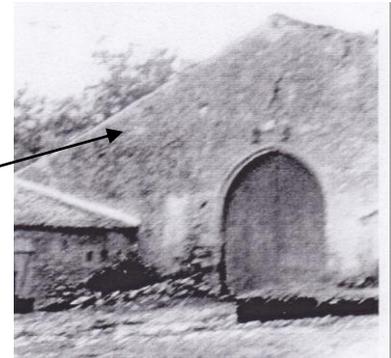


Réponse du sieur Desayvre : « La manière de nourrir les bœufs en Poitou est si variée qu'on ne peut guère savoir précisément à combien de foin se monte la nourriture par jour. Il est des personnes qui avec peu de foin ont du bétail en bon état et d'autre avec beaucoup de même qualité en ont en très mauvais état. Cette nourriture dépend autant du soin qu'on a de la donner à propos ainsi que la boisson, que la quantité qu'on en donne. En pleine (plaine) les bœufs ne mangent que de la paille lors qu'ils ne travaillent pas, et lors qu'ils travaillent on leur donne environ cinq à six livres de foin pour

les faire boire seulement (sic) ; dans le bocage, on les nourrit avec des **choux** (plus riche que la betterave fourragère appelée navet ; ce sont les fameux choux à vaches où aimaient à se cacher les rebelles à la République, et que, d'ailleurs, à cause de cela on nommera les *Chouans* d'après certaines sources), **des navets, du foin et du grain; on leur donne ce dernier pour les faire boire ; à Culdebray et dans les environs on ne leur donne que du foin parce qu'on a que cela à leur donner. Les pailles servent à faire des litières, on regarde qu'il faut ordinairement pour la nourriture d'un bœuf de six ans, vingt cinq à trente livres de foin par jour, cette nourriture dépend encore de la qualité du foin qui est plus ou moins nourrissant, de sorte qu'un bœuf qui n'aurait (sic) que dix huit à vingt livres de bon foin par jour seroit (sic) en meilleur état qu'un autre qui en mangeroit trente livres par jour d'une qualité médiocre ».**

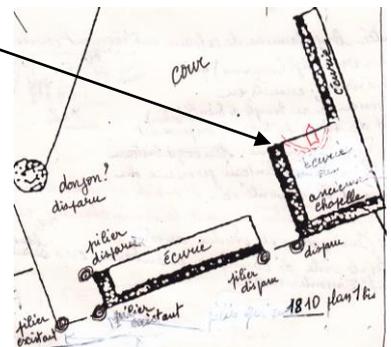
Monsieur le Vicomte poursuit : « A Quel âge commence-ton à faire travailler un jeune bœuf ? ». Réponse : « On commence à faire travailler le jeune bœuf à trois ans dans le bocage (partie plus au Nord de la Vendée notamment vers les Herbiers) et à quatre ans dans le marais (plus à l'Est : le marais breton, plus au Sud : le marais poitevin), quoique ces derniers paroissent (sic) plus forts, ils le sont moins ».

Et puis : « Quel est le prix d'un couple de bœufs pour ateller à une charrue ? ». Réponse : « Le prix de tous les bœufs est toujours indéterminé parce qu'il (sic) dépend toujours de la construction, de la couleur, de l'âge, et souvent du caprice de celui qui achette (sic) deux bœufs pour une charrue. Depuis l'âge de quatre ans jusq' à 6, se vendent depuis trois jusqu'à cinq cent livres, et quelques fois davantage suivant leur beauté ; il y en a peu de cette (sic) âge endessous (sic) de 300 ££, à moins qu'ils soient tout à fait vilains, ils sont très chers actuellement. Le commerce en est excellent ».



Grange à foin et écurie aux bœufs →

Monsieur le Vicomte s'inquiète également de savoir où logent réellement (revoir description des bâtiments p.1353) tous les bestiaux, et leurs nombres, mais, cette fois là, c'est le sieur Brunetière qui lui répond : « Dans la ferme que Mr Desayvre avoit gardé pour exploiter luy même (la maison seigneuriale de Culdebray), il dit qu'outre la grange à foin où je mettoit (sic) les bœufs, il y avoit plus de cinq écuries. Il est prié de dire combien il tenoit de bœufs dans la grange à foin quand il en prenoit une partie pour y mettre ses bœufs (d'ailleurs, tout proche, se trouve un champ appelé le « Champ du toit aux vaches » réservé aux bestiaux tenus dans cette écurie justement), et que la grange ne pouvoit plus contenir que 120 milliers de foin ? ».



On lui répond : « Mr Daguin ancien fermier (avant Mr Desayvre et qui a quitté les lieux en 1750) y mettoit ses bœufs pendant qu'il y restoit (en fermage), il en tenoit de 8 à 10, mais je n'ai jamais mis les miens lorsque j'en avois, parce que les crèches étoient faittes (sic) pour des chevaux et non pour des bœufs à qui il faut des crèches assés (sic) larges pour que leurs cornes ne touchent pas au mur lorsqu'ils mangent parce que cela leur fait un tort considérable. J'ay mis dans la ditte (sic) grange jusq' à douze pièces de juments, poulains, ou ânesses ».

Question sur le même sujet : « L'écurie aux vaches et aux veaux ; combien peut-elle contenir de vaches et combien de veaux ? ». Réponse : « L'écurie étant séparée en deux par un mur d'environ six

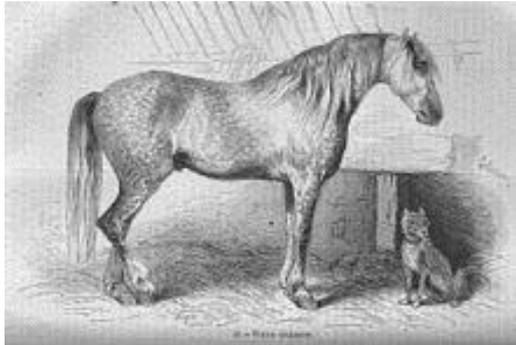
Et, toujours, sur le même sujet : « *Mr Dessayvre avoit (avait) des baudets. Combien donne p.1390 -ton par sauts (saillie, accouplement) de jument et combien un bon baudet peut-il couvrir de jument dans une année ?* ». Réponse : « *On donne cinq livres (££) pendant toute (sic) la remonte de sorte que l'on ne paie pas plus pour 20 sauts que pour un seul. Un bon baudet peut couvrir quarante cinq à cinquante juments par année* ». Question : « *Quelle est la nourriture qu'on donne par jour à un baudet pendant l'année ?* ». Réponse : « *La nourriture d'un baudet est à peu de chose (sic) prez pareille à celle d'un cheval pendant l'année avec cette différence qu'on donne du pain et du son de froment pour leur ordinaire et tenir lieu d'avoine affin (sic) de les raffraichir* ». Encore une autre question : « *Et quelle extra-ordinaire pendant la monte ?* ». Réponse : « *Pendant la monte on leur donne de l'avoine outre leur ordinaire, autant de foin qu'ils couvrent de juments, et ce du poids d'environ deux livres ; on y mêle aussi quelques morceaux de pain ; on ne leur donne jamais de vert* ».

Baudet du Poitou →

Mais, Mr le Vicomte aimerait développer, davantage, son élevage de chevaux aussi il est question de faire peut-être quelques acquisitions. Mais, il hésite encore car : « *Ces chevaux gris et légers qu'on a envoyé (introduit) dans le Bas Poitou (Fontenay-le-Comte est la capitale du Bas Poitou) qui ne sont nullement (sic) propre au pays et qui n'ont servi qu'à faire tomber notre commerce de mulles (sic) qui sont infiniment meilleur que tous ces chevaux qu'on ne peut vendre à cinq ans que dix huit louis à 300 ££, et qui en ont beaucoup plus dépensés (coûtés) tandis qu'on vend une mulle à six et huit mois, ce prix là, et qui a fait très peu de dépense ; si on tient un étalon, il faut un fort cheval, qui soit gros, et d'une taille médiocre, qu'il ait de fortes jambes pour avoir une belle race de mulles* ».



L'étalon « *mulassier* » tire son nom de sa principale fonction d'origine : son aptitude à féconder des juments. Celles-ci, croisées avec des baudets du Poitou, donneront naissance aux mulles poitevines aux qualités de force et de rusticité très appréciées. L'industrie mulassière fit les beaux jours du pays Poitevin. La race est historiquement élevée près des marais de Luçon et de La Rochelle, ainsi qu'autour de Melle et de Niort. Mais, au milieu du XX^e siècle, l'industrie mulassière s'effondre irrémédiablement avec le développement de la motorisation.



← Illustration d'un étalon mulassier

En 1782, selon les courriers échangés, ci-dessus, cela semble être encore d'un bon profit qui intéresse Mr le Vicomte, et qui est même prêt à investir un peu plus : « *Je ferois acheter (sic) et donnerois au fermier (en place à Culdebray) une demi douzaine de belles juments de trois à quatre ans, de la grande taille et de 5 à 600 ££ la pièce* ». On lui répond : « *Les juments de la plus grande taille ne sont pas les meilleurs pour faire de belles mulles (sic) ; il faut quelles soient d'une taille moyenne, grosses, bien construites avec de fortes jambes, le pied fort large avec de longs poils à la jambe* ». Mr Desayvre répond et rétorque : « *Si les juments dont parle Mr le Vicomte ne réussissoient (sic) pas au baudet, elles tomberoient en pure perte au fermier qui ne pourroit s'en débarrasser que lors qu'elles seroient hors d'âge, car il faudroit les garder au moins deux ans pour essayer si elles réussiroient* ».



Mr le Vicomte insiste : « *Y auroit-til (sic) moyen d'avoir un beau et superbe baudet dans le pays, ou serois-je obligé de le tirer du mirabalais ?* » (on apellait, autrefois, *mirbalais* : celui qui monte les juments, genre d'étalon toujours prêt, et sorti du pays de Mirebeau en Poitou, paroisse réputée pour ses spécimens très productifs). Desayvre répond : « *Les plus beaux baudets du Poitou sont dans les environs de la Motte prez (sic) St-Maixent, St-Aignant, Ste-Noummie (Ste-Néomie) et Melle ; le plus beau du « mirabalais » (pays de Mirebeau) ne vaut le plus mauvais de ce pays là* ». Question : « *Combien me – couteroit-il (sic) ainsi qu'une superbe ânesse ?* ». Réponse : « *Un beau, bon et superbe* ».

baudet couteroit depuis deux jusqu'à trois mille livres s'il avoit beaucoup de feu (de tempérament p.1391 pour l'accouplement) ; il faut l'acheter à . . ? . . car on court souvent le risque d'y être trompé, il y a beaucoup qui ne veulent pas saillir les juments, c'est à quoi on doit prendre garde ; une belle ânesse pouroit couter depuis 200 à 300 ££ » (sic).

Maintenant, Mr le Vicomte s'intéresse aussi aux ovins : « *Combien coûte une brebis ?* ». Réponse : « *Le prix d'une brebis est depuis 3 jusqu'à 8 ££. Les moutons se vendent jusqu'à 12 ££, lorsqu'ils sont beaux, et dans le marais jusqu'à 40 et quelques livres* ». Autre question sur le même sujet : « *Y a til assé (sic) de terre pour élever et engraisser une quantité de moutons à pouvoir y faire un commerce un peu fort ?* ».



Réponse : « *Il y auroit assé (sic) de terres sur les métairies pour y mettre des moutons, si le sol ne leur étoit souvent pernicieux, ainsi que les mauvais chemins qu'ils ont à passer pendant l'hiver. La seigneurie de **Culdebraye** est le seul endroit (parmi toutes les métairies dépendant de la seigneurie) où ils réussissent bien ; on pouroit faire un bénéfice honnête s'ils avoient plus de terrain (sic) à parcourir ; mais on ne peut en tenir qu'une quarantaine au plus parce qu'il n'y a pas assé (sic) de pacage, ny toit pour les loger ; d'ailleurs, sil (sic) y en avoit davantage on ne pouroit pas cultiver les terres parce qu'il faudroit leur en laisser pour les faire subsister* ».



Et, maintenant Mr le Vicomte veut savoir pour les porcins : « *Les cochons sont-ils d'un bon débit ?* ». Réponse : « *Les cochons seroient d'un bon débit, mais la dépense quil (sic) faudroit faire pour les élever absorberoit le profit qui en proviendroit aussi n'en élève-ton (sic) que deux au plus dans chaque maison ; même dans une grosse métairie, il ne peut y avoir que trois cochons et encore faut-il les surveiller pour ne pas qu'ils fassent des dommages aux blés, car dans le pays la plupart des terres ne sont pas renfermées* ». Mais, il

est fait insistance : « *Car avec les bois où il y a du chêne, on pouroit en nourrir et engraisser avec la glandée, quoique l'étendue des bois ne soit pas considérable !* ». On lui répond : « *Les bois (de la seigneurie) sont trop éloignés de **Culdebraye**, et trop prez (sic) de la forêt (royale aujourd'hui domaniale) pour pouvoir y envoyer des cochons qu'on coureroit risque de ne plus (les) voir lorsqu'ils y seroient une fois entrés. Malgré qu'il y ait du chêne, il vient très peu de gland qui sont aussitôt emportés par le public (petit peuple) dès qu'ils sont tombés* ».

Et ce n'est pas tout : « *Elève-ton (sic) des oies ou des canards pour en faire un débit qui puisse être regardé comme bon commerce ?* ». Réponse du sieur Desayvre : « *Ces oiseaux faisant toujours plus de dommages qu'ils ne valent, on en élève très peu ; si une troupe d'oies ou de canards entre dans les pâtures, les bestiaux n'y veulent plus manger de longtemps* ».



Puis, Monsieur le Vicomte, qui s'intéresse à toutes les sortes de revenu, continue : « *Fait-on des fromages avec le lait de vache ou du beurre ? En trouve-t-on bien le débit ?* ».



← Laiterie familiale et **fabrication du beurre**

Réponse : « *On ne fait que du beurre et toujours le moins qu'on peut parce que cela perd les . . . ves ? (mot manquant) qu'on peut faire et qui fait la branche la plus considérable du commerce du Boccage (sic). On en trouveroit bien le débit si l'on en faisoit (du beurre) mais les huilles (sic) de noix suppléant à ce déffaut » (sic). A Culdebray, il y avait beaucoup de noyers. Des familles comme les : Maupetit, Tirebois, Polteau, les exploitent : en plus d'être agriculteurs, ils sont aussi huiliers (comme vu plus haut).*

Et, pourtant, à *Culdebray*, dans la partie **A** de la maison noble (voir plus haut plan p. 1360 et **p.1392**



1362), au-delà du fournil, et dans la grande salle médiévale, il y avait encore du temps de Mr Rainereau (en 1980), le dernier cultivateur du lieu, une grande laiterie datant sans doute des temps immémoriaux. Elle avait été installée ici car la pièce est extrêmement fraîche et l'on pouvait aisément y conserver les produits laitiers issus de la ferme. Toute en bois et garnie de fin grillage, elle était immense (5 m x 2,50, h 2,50) et on pouvait y circuler à l'aise. Elle était installée au fond sur le mur Est de cette grande salle.

← Partie de la **laiterie** de *Culdebray*

Et le Vicomte, avant de revenir sur les questions relatives aux bois qu'il possède dans sa seigneurie de *Culdebraye*, s'enquiert d'un dernier point et sur des particularités de certaines parcelles : « *Y a-t-il (sic) quelques parties de commerce particulier au pays ?* ». Réponse : « *Il n'y a à **Culdebraye** d'autres commerces que celui des bestiaux de toute (sic) espèce (que), du bled (céréales), quelque peu de lin, du chanvre, et de la laine ; il y aura à l'avenir de quoi faire un commerce de pommes et autres fruits que j'y ai moy (sic) même planté et . . ? . . ce commerce va toujours parce que ce n'est pas éloigné de la plaine (plaine) où il n'y en a nullement. Le commerce de la province (du Poitou) en général consiste en bestiaux de toute (sic) espèce, peltrie (ou pelleterie : art de préparer les peaux pour en faire des fourrures ; mais je pense qu'en l'occurrence, à *Culdebray*, il s'agit d'appréter les peaux des bestiaux élevés sur place pour, tout simplement, en vendre le cuir), leines (sic), grosses étoffes (faites avec le chanvre cultivé et traité sur place), bleds (blé) de toute espèce, vins, noix, châtaignes, chanvre, lin et bois, **charbon de terre, vipères**, et bien d'autres petites denrées comme **opignons, ail sec**, dont on envoie ces derniers à Bordeaux ».*



← Carte du sous-sol de la région : **charbon de terre**

On est éffaré par les diversités de revenu de cette seigneurie et le plus curieux, du **charbon de terre** (houille, autrefois appelée charbon de terre par opposition au charbon de bois et qui était utilisé comme combustible dès le XIème. Mais où, dans les environs, pouvait-on l'extraire ? Certes, il y a, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de *Culdebray*, un important bassin houiller notamment à Epagne et sur les paroisses de Puy-de-Serre et Faymoreau. Certes, les seigneurs de *Culdebraye* possédaient encore des biens au Barrot, à Puy-de-Serre, . . justement dans ce bassin houiller où l'extraction du charbon y fut officiellement reconnue qu'en 1829).

Le commerce des **vipères**, n'est pas moins curieux, aujourd'hui, pour nous ! A cette époque-là, le commerce de vipères était assez considérable en France mais surtout en Poitou. Celles de la région du Poitou étaient envoyées à Paris. Toutefois, la morsure était pourtant très venimeuse même souvent mortelle mais ces reptiles étaient très recherchés par les droguistes. Mais comment les attrapait-on ? On versait l'équivalent de deux verres de lait dans une bouteille en verre vide. On la plaçait ensuite, sans mettre le bouchon, près de l'endroit où l'on pensait que la vipère se cache. Appâtée par l'odeur, la vipère, très gourmande, va alors se faufiler dans la bouteille pour boire le liquide. Or, après avoir bu cette importante quantité de lait, elle va grossir et sera dans l'impossibilité de ressortir par le goulot. Il fallait alors refermer la bouteille avec le bouchon sans faire mordre. Mais, il existait aussi des pièges à serpents peut-être plus efficace !



Puis, on les conservait dans des lieux tempérés pour les expédier en principe vivantes, et dans des tonneaux emplies de son ou de mousse ou dans des bouteilles en verre. Séchées, on en faisait entre autre de la « *poudre de vipère* », dont l'usage ordinaire est absolument puéril. On en conservait également dans l'eau-de-vie, aussi à des fins thérapeutiques, et ce déjà au Moyen-Age. Il y a encore une cinquantaine d'années, il n'était pas rare de voir sur la cheminée des paysans de chez nous, un flacon avec cet horrible reptile !



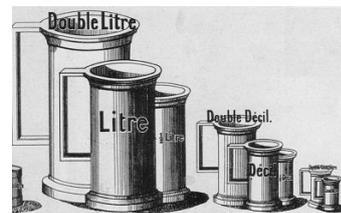
Le **vin** car les vignes ne manquent pas autour de *Culdebray*. Elles étaient cultivées dans **p.1393**



les parcelles n° 170 à 184 (voir plan p. 1283) appelées le « *Tènement des Raisins* » ou aussi les « *Petis Chirons* » (terrains pierreux), appellation qui évoque sans conteste une terre gravelée comme l'on trouve, entre autre, dans le Médoc ; le soleil du jour réchauffe ces terrains composés de gravier mêlé à l'argile et toutes ces petites pierres retiennent la chaleur du jour et la restitue la nuit.

Mais, Monsieur le Vicomte possède aussi, au-delà de la *Cornelière*, d'autres vignes dont il demande la surface ; on lui répond : « *deux fiefs de vigne de l'étang de la Cornelière* (le *Fief aux moines* créé dans des temps immémoriaux par les moines du couvent des *Robinières*, tout proche, et réservé à leur usage puis le *Fief de l'étang*) contiennent soixante journaux, et les complants sont au six (impôt du sixième des vendanges qui reviennent au seigneur, Mr De Praslin-Choiseul). Autres questions à ce propos : « *Quel est la mesure d'un journal de vigne ? Combien les vignes*

donnent telles (sic) de barrique de vin par journal ? Combien chaque barrique contient telle (sic) de pinte de vin mesure de Paris ? Combien se vend la pinte de vin mesure de Paris ? Le vin est il d'une forte qualité ? Se garde til (sic) plusieurs années ? ». Réponse : « *Le journal de vigne conient une demi boissellée* (une boissellée à Mervent = 15 ares 20 donc 76 ares pour la moitié) *ce qui fait 200 toises de surface. Un journal est bon lors (sic) qu'il rapporte une barrique* (ce qui ferait pour la seigneurie 60 barriques) ; *il n'en rapporte bien souvent qu'une demie et quelques fois moins. La barrique ordinaire est de 220 pintes mesure de Paris, il y en a de plus grandes et de plus petites* (une chopine vaut 0, 46 litre et il en faut 2 pour faire une pinte à la mesure de Paris). *Le vin n'a aucun prix fixe et le prix de la pinte dépend de celui de la barrique ainsi que du cru ou il s'est ramassé cette année ; le vin est très faible* (en degré) *et ne peut se garder* ».

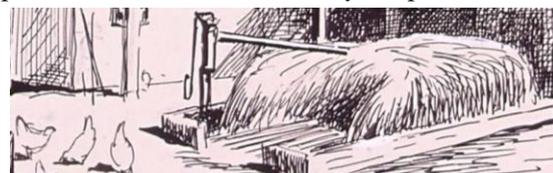


Puis les **châtaignes** produite dans la terre n° 80 (voir plan p. 1383) appelée la « *Garenne du Châtaignier* » qui indique sans conteste la présence de cet espèce (2 *vieux châtaigniers* en 1782). Cela suffisait-il comme châtaigniers à *Culdebray* pour pouvoir ainsi fournir à la vente de ce fruit ! Y avait-il comme à la *Citardière* (voir bull. n° 51 p. 1107 ; en 1954, Mr Gairy achète ce domaine uniquement pour la châtaigneraie, qu'il fait abattre pour en revendre le bois ; la rumeur disait alors que ce revenu avait presque compensé l'achat de ce château) de vénérables châtaigniers ? Ont-ils été également vendus pour le profit du bois ? En tous cas, aujourd'hui, il n'y en a plus aucun dans les abords de *Culdebray* !

Les **pommes** et autres fruits, sans doute en quantité pour pouvoir les vendre puis les **oignons** et l'**ail** vendus jusqu'à Bordeaux. On croit rêver vu les moyens restreints de locomotion à cette époque ! Et, pour le bénéfice, toujours le profit, Monsieur le Vicomte parle aussi d'agrandir le cheptel et s'intéresse même au réserve du fumier.

Question : « *Il paroît (paraît) qu'on est persuadé en général qu'en multipliant les bestiaux, il y auroit un bon profit à faire sur l'engrais des bestiaux ce qui engraisserait aussi les terres par un **fumier** plus abondant* ». Réponse : « *Il est clair que plus on peut tenir de bestiaux et plus on a de bénéfice : le plus grand de tous est celui de pouvoir en élever (bestiaux), ceux cy étant naturalisés au sol (nés sur place), profitent beaucoup mieux que ceux qu'on achète aux foires ; ces derniers sont ordinairement trop bien nourris par ceux qui les tiennent aux foires pour ne pas périr dans les commencements qu'on les a, ce qui retarde de beaucoup leur croissance ; ceux au contraire qu'on élève étant toujours nourris de la même manière, et ne souffrant pas tout à coup comme les autres, profitent toujours avec la même proportion, et avec plus d'aisance. Ces bestiaux produisent aussi beaucoup d'engrais, rendent la culture bien meilleure et plus facile (sic) que lors qu'il y en a peu parce que l'herbe poussant partout et avec plus de force, produit une nourriture d'une meilleure qualité et en plus grande abondance. Il est donc essentiel de tenir le plus de bestiaux possible, observant néanmoins de n'en avoir pas trop affin (sic) de pouvoir les faire tous subsister de manière qu'ils soyent toujours en bon état parce qu'ils mangent beaucoup moins que lors qu'ils sont maigres, et par ce moyen ne font pas une aussi grande consommation* ».

Encore un petit détail : « *On attend les résultats du travail pour demander à Mr Desayvre pour pouvoir juger combien il est possible de nourrir de bestiaux affin (sic) de voir jusqu'à quelle concurrence on devoit en*



mettre pour tirer le meilleur party (sic) de la terre de Culdebray ».

A cette lecture, on comprend bien que Monsieur le Vicomte veut absolument améliorer, et à tout prix, les revenus de sa seigneurie ! On lui fait réponse : « *On ne peut précisément dire combien on peut tenir de bestiaux sur la terre de Culdebraye attendu que le tout dépend du soin qu'ont les métayers (pas moins de trois à Culdebray, celui de la Bironnière, celui du Colombier, au moins, et que Desayvre doit appuyer et surveiller) de leurs bestiaux, de la manière de les nourrir, et de la manière dont se comportent les saisons chaque année peut faire croître ou périr les pâtures. J'ay (sic) toujours eu au moins le nombre de bestiaux mentionnés à chaque métairies (lors du bail), aussi ce nombre peut être regardé comme certain ».*



Sur un autre courrier de la même période, il est fait mention d'observations sur l'entrée et sortie des fermiers et métayers, et sur ce qu'ils prennent et laissent, et justement il est question des fumiers. Le sieur Desayvre (qui pris la suite de Daguin), ancien fermier de la seigneurie, qui se défend et défend même ses métayers, prétend qu'à son arrivée à Culdebray : « *Qu'il n'a trouvé selon l'usage ni foin, ni paille, ni fumier mais qu'il a laissé, sans y être obligé, environ 100 charretées de fumier dont le sieur Brunetière (son successeur) s'est servi, et que les métayers sortans (sic) ont laissé ce qu'ils doivent ».* Et, il insiste sur un point important : « *Les fumiers sont toujours faits pour être consommés sur les lieux ».* Ils ne peuvent ni être vendus ni être déplacés ailleurs !

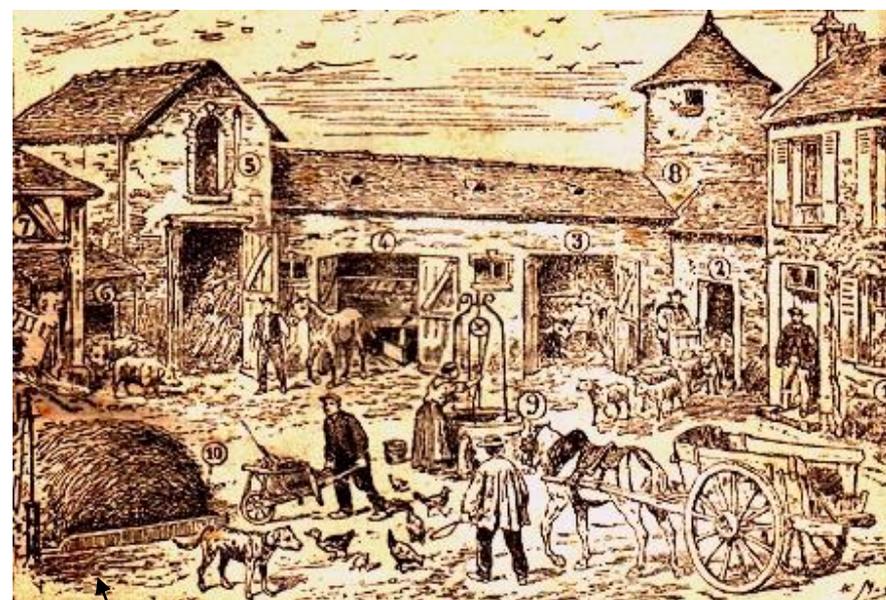
Assurément Mr Desayvre ne lache rien et se défend même âprement !

Il a peut-être été un bon fermier et, on peut douter un instant qu'il avait une très bonne instruction de base et une intelligence certaine ; ceci est confirmé, à la lecture de ces échanges épistolaires.

D'ailleurs, je n'ai pu résister à vous les présenter quasiment dans leur intégralité !

Cet exploitant en place, et les autres avant lui, était en général cité dans les archives ou les registres « *Marchand-fermier de la seigneurie de Culdebray* ». C'était assurément un notable à qui l'on disait « *Maître Desayvre* ».

Maintenant, avant de passer aux parcelles forestières appartenant à la famille De Choiseul-Praslin, jetons juste un petit coup d'œil sur cette gravure, peut-être un peu naïve, mais non dénuée d'intérêts pour



une bonne compréhension de la ferme de Culdebray.

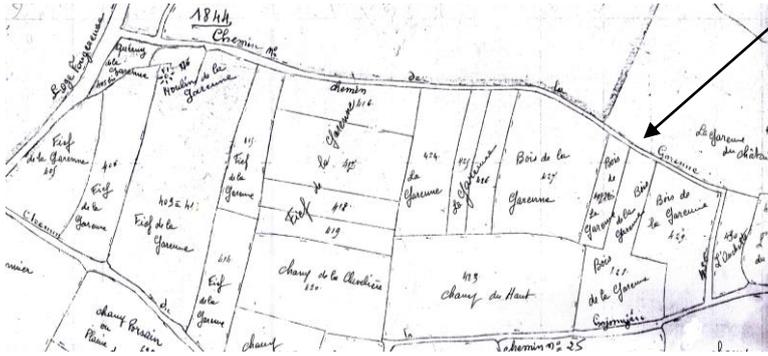
On y voit en 1, la maison du fermier, en 2 la bergerie (qui touche la maison comme à Culdebray), en 3 l'étable, en 4 l'écurie, en 5 la grange, en 6 la porcherie toute petite, en 7 le hangar (par contre à l'intérieur même de Culdebray, n'est cité aucun hangar à charrue appelé « ruage » ; il y en avait sûrement un à moins que les ruages cités dans le village soient en commun, et propriété alors du seigneur du lieu), en 8 le pigeonnier, en 9 le puits (à l'intérieur de la ferme de Culdebray, aucun puits n'est cité ; à moins que la fontaine excellente et abondante suffisait au besoin en eau pour boire), en

10 le fumier ou fosse à purin (étrangement à proximité du puits ; au château de la Citardière (bull. 51), le puits et la fosse à fumier était très proche l'un de l'autre).

Cette correspondance a déjà traité de beaucoup de choses (comme on l'a vu plus haut) mais, il y encore quelques autres sujets : le revenu des bois de la seigneurie mais surtout certains litiges qui n'ont toujours pas été résolus. Enfin de compte, ce qu'il en ressort : c'est le désir, surtout, d'augmenter les revenus de la seigneurie.

Voici le détail des bois de la seigneurie, et les observations qui comportent l'état des arbres ainsi que les frais éventuellement à payer : La **Garenne** article 138 à 142 : (elle comprend) « *8 arpens (sic) 56*

perches (= 400 ares située proche la seigneurie portant les n° 427, 427 bis, 428 et 429 du cadastre de 1844), **p.1395**



entourée de hayes vives en passable état dans lesquelles (il y a) 100 testards (voir plus p. 1379), 2 vieux châtaigniers, 26 ormeaux courants, 7 cerisiers, 2 cormiers, 3 poiriers, 1 pommier, 2 frênes, 7 chênes d'environ 100 ans, 17 à 20 à 40ans (d'âge), dont 13 ébranchés anciennement et nouvellement : le dommage à la charge du sieur Desayvre (est) estimé à 13 ££ ».

← Bois de la Garenne

Ici même, à Culdebray, pas de grand bois hormis le « Bois de la Garenne » (cultivé aujourd'hui - voir p. 1281) et les autres bois (privés bien sûr) dépendant de Culde-Bray, en général, se trouvent en lisière de la forêt royale (puis domaniale après la Révolution) et donc beaucoup plus loin de la maison noble.

Puis, il est question : « les bois des **Noues Caillet** art. 145 à 148 et qui fait « 2 arpents 41perches 3/4 » (qui a) peu de chênes, et beaucoup de **bourdaine** (la



Bourdaine est un petit arbre qui pousse en milieu très humide. Le charbon de bois obtenu avec cet arbruste permettait de fabriquer de la poudre à fusil. Son fruit est très prisé des chevreuils), *épinés et ronces*, le terrain (sic) peu propre au bois (à la culture sylvestre) ; les clôtures et les hayes vives en passable état ». Le Bois des Noues Caillet (proche de la Cornelière ,du Champ Gourget et, entre l'étang de la Cornelière et la Davière, fait partie de la paroisse de Puy-de-Serre) fait 32 ares environ. Le nom de cette parcelle « noue » (hérité du gaulois *Nauda*) évoque un terrain humide où il y a beaucoup de joncs, et a sûrement appartenu, autrefois, à un nommé Caillet.

A propos de ce bois, il est demandé dans un courrier du 8 février 1782 : « Ce bois qu'on dit mouillé et peu propre par ce motif à être en bois, ne pourrait-il être desséché par un fossé pour égouter ? Ou pourroit til (sic) être mis en pré s'il n'est pas entouré d'autres bois qui rendroient (sic) impossible accause (sic) des bestiaux qui feroient tort aux bois ? ». On répond au Vicomte : « On ne peut guère facilement (sic) dessécher ce terrain par aucun fossé attendu qu'il y a des bois à trop de particuliers autour, ce qui empêche de faire un fossé pour le faire égouter (sic). Le terrain est peu propre à faire également un bon pré attendu que le sol n'en vaut rien ; il ni pousse que



mauvaise herbe que nous appelons « **palaine** » (la *Palaine* est une sorte de jonc des champs, herbe vivace très commune dans les lieux frais ou marécageux ; ce nom évoque aussi un terrain vide et banal) qui fait plutôt périr les bestiaux quelle ne les engraisse ; il seroit d'ailleurs trop éloigné de Culdebray et de ses métairies, et est tellement entouré de bois qu'il est très difficile (sic) à exploiter. On l'affirme à quelqu'un (sic) qui est voisin et qui a des bois y joignant. Tout le meilleur parti qu'on pourroit en tirer seroit de pouvoir l'échanger avec quelques particuliers ».

← Pâture avec de la **Palaine** ou joncs

Puis : « Le **Taillis du Champ Bourget**, fossés et clôtures en bon état » fait « un arpent 7 perches ». Ce bois (de son vrai nom, le *champ Gourget*, est situé sur la lisière de la haute forêt royale et près de l'étang de la Cornelière en la paroisse de Puy-de-Serre, qui dépendait aussi de Culdebray), ce qui fait environ 22 ares 30 (en ce lieu se trouvait encore, il y a quelques années, une habitation). Ce bois est déjà signalé en 1735 : « un autre petit bois joignant la futaie de la Moctière du côté du Nord ».

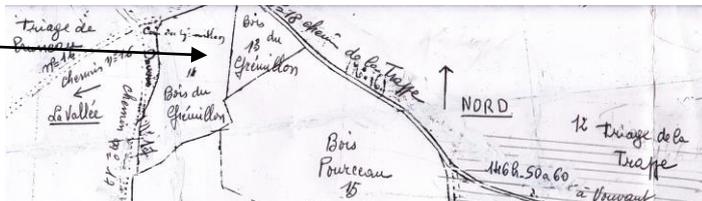
Puis : « Le **Taillis des Garnes** (fait) 2arpens (sic), 30 perches dont environ un demi-arpent en ageons, 236 brasses de fossés en bon état ». Ce bois



taillis (à droite des *Tessonnières* et au-dessus de la plage actuelle) est aussi appelé le petit bois taillis **p.1396 de Culdebray**. Il jouxte le *Triage des Garnes* qui est aussi appelé le *Triage des Garennes* et qui fait partie de la forêt royale.

Ce bois privé est déjà cité en 1735 lors de l'arpentage de la forêt : « *Le Sieur Marquis de Choiseul demeurant ordinairement à Paris, à cause de sa **Maison de Culteprais** paroisse de Mervent possède : un bois taillis joignant la lisière des Garennes du côté couchant* ».

Puis : « Le bois **taillis du Grémillon art. 154** », fait « *1 arpent 93 ; couverts par les anciens baliveaux ; fossés de 125 brasses (une brasse mesure de logueur = 1,624 m.) faits (les fossés ont été restaurés) il y a 6 ou 7 ans et sont en passable état* ». Ce bois privé se situe tout proche de la *Citardière* (voir bull. n° 51 p. 1119) ; il porte le n° C 13, 14 sur le plan cadastral et fait selon le relevé cadastral 1 hect 84. Il est aussi cité en 1735 « *un autre bois joignant la lisière du Pruneau au midi* ».

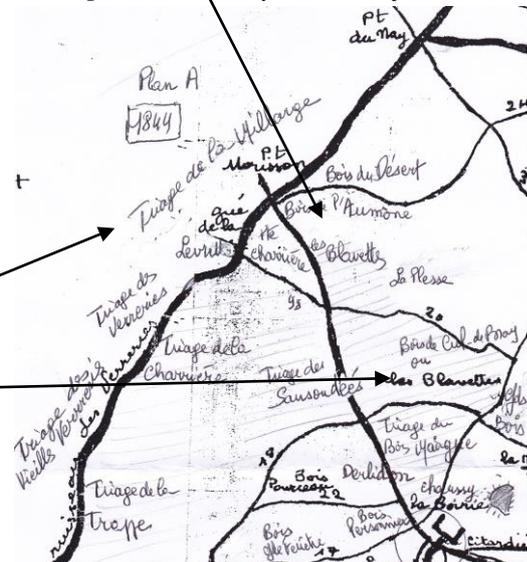


Puis « **Le Taillis de la Petite Charrière art. 157** » fait « *4 arpents 86 ; n'a ny fossés (sic) ny haies ; quatre cerisiers très vieux . .* », parcelle C 5 en 1810 ou D 311 en 1844 et qui fait 3 h 08 a 80. Ce bois jouxte le triage royal du même nom et se trouve aussi très proche de la *Citardière* (voir bull. 51 p. 1118) ; en vieux français, *Charrière* évoque : route, chemin, pour et où pouvait passer un chariot, une charrette, mais surtout évoque un chemin d'exploitation ; ce mot apparaît déjà en 1160. Ce bois et un pâtre sont aussi cités en 1735 « *un pasty, joignant la lisière de la **Trappe** du côté du couchant, et un bois entre le triage de la Charière et le Bois Maingue* ».



Puis, il est question : « **Le Taillis des Hautes Blavettes** ou dit « *Lisière en futaye des Htes Blavettes* » fait « *27 arpents 93 ; lisière en futaye ; 140 chênes très vieux quelques-un pourris , il n'y a aucun fossés (sic)* ». N'est-ce pas la faute du fermier (en l'occurrence Mr Desayvre) s'il n'y a pas de fossés ? » (*Citardière* bull. n° 51p. 1116, 1117, 1118).

Ce bois privé fait 4 h 26 a 70 : plusieurs parcelles en C 107, 108, 109, (dérivé de *blave* sachant qu'un *blavier* était un marchand de blé. Se peut-il qu'il ait donné son nom à ce lieu ? Ou alors est-ce d'anciennes terres emblavées = cultivées en blé). Les *Htes* et les *Basses Blavettes* se trouvent proche de la forêt royale entre la *Citardière*, le *Nay* et le *pont Morisson* qui ejambe le *ruisseau des Verreries*.



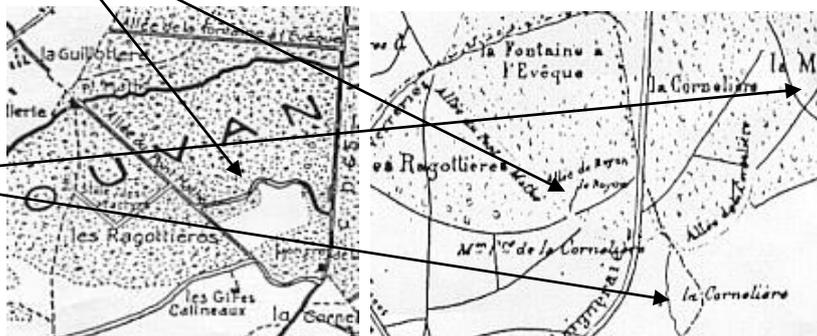
Il apparaît évident que Desayvre semble être rendu responsable de la mauvaise gestion des bois de la seigneurie.

Et encore : « **Le Taillis des Basses Blavettes** fait « *6 arpents 10 perches ; les anciens fossés demi-usés et usés par vétusté ; fossés négligés de 5, 6 à 10 ans* » (*Citardière* bull. n° 51p. 1116, 1117, 1118).

A propos des *Blavettes* voici ce qui avait été constaté lors de l'arpentage de 1735 : « *un autre bois joignant la lisière de la Millange du côté du midi au couchant* ».

Puis, il est question du « **Taillis du Royou** » qui fait « *0 arpent 10 perches* » (1 are 52 et qui est situé proche de la *Maison forestière de la Cornelière*). Cette fois, il s'agit d'un bois situé en bordure de la D 65, dans la « *Haute forêt* » (qui s'étend au Nord jusqu'à *Epagne* où l'on trouve du charbon de terre) laquelle englobe les tènements de la *Cornelière*, où se love tout au sud le château du même nom, et aussi celui de la *Mocquetière* qui jouxtent des bois privés :

le *Champ Bourget* (sur le plan : *Champ Gourget*), les *Guillotières*, tous ces lieux de la commune de Puy-de-Serre. Ce bois



est cité aussi en 1735 : « un petit bois joignant la futaie (royale) de la Mocquetière du côté du Nord ». p.1397



← Bois pour la vente

Une question pertinente de la part de Mr le Vicomte par l'intermédiaire de son régisseur : « On demande d'où vient l'usage de couper les bois tous les neuf ans ? ». Réponse : « L'usage de couper les bois tous les neuf ans vient de ce que les baux (bail) à ferme sont de neuf ans, et qu'il est dit dans chaque bail qu'on aura une coupe des bois taillis et il me semble que les bois de cette coupe reviennent alors au fermier du moment ».

Mais la réponse ne semble pas totalement satisfaisante alors on insiste : « Est-ce qu'ils ne profiteroient (sic) pas davantage de ne pas les couper si souvent et d'attendre une plus grande croissance ? A quel usage sont destinés ces bois : c'est-à-dire comment s'en fait le débit ? A supposer tous les baliveaux (baliveaux sont de jeunes arbres jugés assez droit et vigoureux pour devenir un bel arbre d'avenir destiné à la transformation du taillis en futaie. Les baliveaux impropres seront coupés) qui ombragent les taillis, coupes (sic) et les bois réunis en état par de bons fossés, combien pourroit ton (sic) vendre l'arpent de bois taillis ? ».

Jeunes Baliveaux →

Réponse : « Ils profiteroient surement davantage si on ne les couppoient (sic) pas si souvent. Le débit de ces bois se fait de trois manières : 1° par des fagots dont on se sert pour les cheminées 2° par des fagots pour chauffer les fours et cuire le pain 3° par du **feuillard** (d'où vient le nom de feuillardier métier du bois ; le feuillard est une latte de bois en châtaignier de 2 à 4 cm de large obtenue par fendage ; la vie du feuillardier était rude et pénible. Il gagnait peu d'argent d'autant plus qu'il perdait du temps à abattre, à ranger, à porter le bois) dont on se sert pour lier les barriques. On ne peut savoir combien on pourroit vendre l'arpent de ces bois parce que le prix de leur vente dépend toujours du prix des bois de la forêt (royale) et de l'assiette de la coupe (sic) ». En fait les ventes sont faites aux enchères sous la présidence de l'administration forestière.



← Débardage du bois

Une autre question à propos de la vente des bois : « Combien Mr Desayvre estime-t-il (sic) que pourroit rapporter la vente de tous ces baliveaux si je me déterminois à les faire abattre et en conservant que les plus beaux brins à raison d'une douzaine par arpent, c'est-à-dire en ne réservant que les 900 plus beaux brins sur les environ 75 arpents (1 arpent = 50 ares x 75 = 37

hectares 50).

Fabricant de cercles en bois de châtaignier pour tonneaux →

Réponse : « Je ne sais si Monsieur le Vicomte en parlant de brins entend par là garder les plus beaux des vieux baliveaux ou les plus beaux des derniers que j'ay (sic) laissé croître qui ont depuis quinze jusqu'à trente ans et quelques années. Si Monsieur le Vicomte entend garder ces derniers, j'ay oui dire (entendu) à tous les marchands de bois du pays qu'il y avoit pour vingt cinq à mille (sic) livres de bois à vendre, tant sur les buissons des dépendances de **Culdebraye** que dans les bois je n'ay jamais oui (entendu dire) estimer les baliveaux séparément. Les marchands entendoient bien que tous les jeunes n'étoient pas compris dans le nombre ; on ne peut d'ailleurs faire une pareille estimation que suivant le devis des arbres qui seroient désignés et marqués (par l'administration forestière !) pour être vendus. Si Monsieur le Vicomte



entendoit garder les neuf cent (900) plus beaux arbres, le reste ne luy rapporteroit pas grand- p.1398



chose ».

Encore une dernière question sur ce sujet à l'adresse de Mr Desayvre : « *Je le prie de me faire part du produit annuel des huit arpents (= 4 hectares répartis où ?), qu'il avoit à exploiter environ tous les ans* ». Réponse : « *Les coupes (sic) n'ayant jamais été réglées, je ne puis dire précisément à Monsieur le Vicomte ce qu'ont produit ces huit arpents (sic) je lui diray seulement (sic) ce que m'a produit la vente de tous les bois de la seigneurie pendant les vingt sept ans de ma jouissance (de la ferme) excepté dix arpents ou environ que j'ay*

*exploité moy même n'en ayant pas su trouver le débit (qu'il a vendu pour lui-même) dans les **Blavettes** et au **Champ Bourget**, laquelle vente se monte à la somme de cinq mille 22 ££ 1 sol 95 (5022 livres et 1 sol 95), sur quoy il m'est deu (dû) au moins huit cent livres que je puis regarder comme perdus pour moy puique la plupart de ceux à qui j'ay vendu sont morts insolubles. J'ay en outre exploité une coupe (sic) de la **Garenne**, je fis faire des arceaux du châtaignier (des feuillards pour entourer les barriques) et les fit conduire à **Marand** (ville de Marans – ci-dessus) j'en vendis une partie à vil prix (bas prix), on me fit malgré cela banqueroute et le reste péris à Marans sans pouvoir en tirer un sol ; par ce moyen je perdis le bois et tous les frais de mon exploitation ».*

Caricature d'un riche marchand →

L'exploitation des bois est rémunératrice, mais elle immobilise d'importants capitaux pendant près d'une année, en attendant que les bois séchés et véhiculés puissent être mis en vente. L'exploitation des bois, encore plus que celle de la terre, a déjà pris, à cette époque, une allure nettement capitaliste. Elle est, par sa nature même, réservée à ceux qui ont de l'argent ! La coupe et le façonnage commencent à la fin de l'automne et se prolongent jusqu'au milieu d'avril, parfois jusqu'à la mi-mai. La vidange doit être terminée à la Saint-Remi, le 1er octobre. Les relations entre les travailleurs et les propriétaires des bois ont toujours été tendues et même parfois avec leur maître, le marchand-fermier. Les cahiers de doléances le montreront bien, d'ici peu !

Enfin, dans les courriers échangés entre le représentant de M. Le Vicomte et du sieur Desayvre (**Erratum** : sur le bull. n° 51 La *Citardière* p. 1213, je mentionnais que le sieur Dessayvre était toujours à Mervent, ce qui était une erreur ! A ce moment-là, il est, pour le vicomte Du Praslin-Choiseul, *fermier de la Roussière* à St-Maixent-de-Beugné, dans les Deux-Sèvres), il est question de l'étang de la **Cornelière**.

Dans un autre courrier du 6 avril 1782, il avait déjà été question de cet étang qui porte pour référence art. 179, et surtout de savoir si c'est Dessayvre, l'ancien fermier, ou bien Brunetière, le nouveau, qui doit payer les frais de dégradations de l'étang causées par manque de soin : « *Cet objet,*



étang de la Cornelière, art. 179 présente un détail du mauvais état par vétusté et par l'inondation de 1770 ; qu'il n'y a pas de poissons, parce que c'est le Sr Desayvre qui en avoit mis en entrant, selon la visite de 1750 ». Desayvre prétend « qu'il les a abandonné (les réparations) depuis 12 à 15 ans après avoir écrit plusieurs fois sans réponse ». Réponse de Mr le Vicomte à ce sujet « à vérifier si le Sr Desayvre a écrit pour demander les réparations ».

Alors, on songe à un autre moyen de rentabiliser cet étang !

Question posée au sieur Desayvre : « **L'étang de la Cornelière** vaut-il pas la peine d'être gardé en



cette nature (plan d'eau), et seroit plus profitable mis en pré. Combien ce pré contiendrait til **p.1399** (sic) de journaux ? Le terrain doit y être excellent pour y faire du foin ».



← Etang de la **Cornelière**

Réponse : « Cet étang en pré pourroit contenir quatre journaux et rapporteroit au moins le triple qu'il ne fait en étang parce que le terrain (sic) étant naturellement froid, l'herbe y pousserоit aprèz celle des autres prés et serviroit beaucoup en temps de sécheresse pour pâturez les bestiaux ou on a déjà fait pour d'autres bois ; et surtout en 1770 que l'inondation écrasa la chaussée (donc c'est un étang artificiel d'une surface de 12 h 50 ares,

probablement créé, il y a des siècles, par les moines du couvent des Robinières tout proche), et qui par ce moyen perdit son eau près (sic) de deux ans. Il ne faudroit pour le mettre en prés que couper (sic) la chaussée, et faire quelques petits fossés pour faire couler l'eau du terrain (sic) le plus élevé de l'étang afin (sic) d'en assécher le sol, ce prés seroit très utile pour la métairie du Colombier qui n'en est pas éloignée (fait partie de la seigneurie de Culdebray mais paroisse de Foussais). Si j'étois propriétaire (écrit Desayvre) je ne balencerois (sic) pas à faire couper la chaussée, il coute des réparations et ne rapporte rien ».

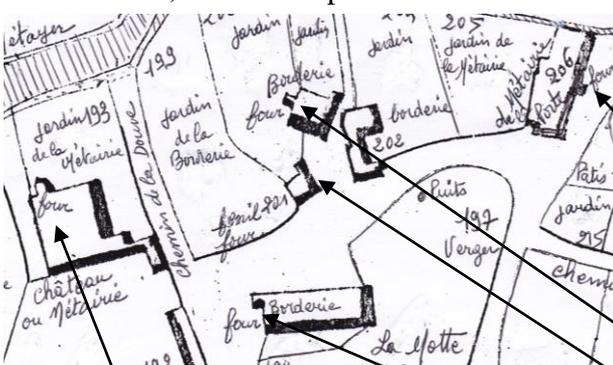
Dernière question sur le sujet : « Combien couteroit le travail pour mettre en pré ? ».

Réponse : « Il ne devroit pas en couter plus de soixante livres pour couper (sic) la chaussée et faire les fossés ».

A propos de cette inondation de 1770, il fallut qu'il tombe réellement beaucoup d'eau ! Voici ce qu'un curé a signalé, alors : « des pluies incessantes tombent jour et nuit depuis le lendemain de la foire de la St-Venant (11 octobre) jusqu'en novemvre ce qui provoque de terribles inondations et ceci jusqu'aux Roys (épiphanie de 1771 en début janvier – voir bll. 33 Gourdin) ».

En fait, l'étang ne fut jamais asséché !

Mais, comme vu plus haut dans la liste des objets dont il faut donner leur état, il y a aussi un «



four banal art. 182 » dont il est dit qu'il « présente un détail de mauvais état pour vétusté ». Desayvre prétend « qu'il les a abandonné (les réparations) depuis 12 à 15 ans après avoir écrit plusieurs fois sans réponse ».

Réponse de Mr le Vicomte à ce sujet « à vérifier si le Sr Desayvre a crit pour demander les réparations, et si le four est à (ma) charge ». Puis, toujours dans les mêmes courriers, il est dit « Il rapporte de constater tout cela pour déterminer si le Sr Desayvre a entretenu en bon père de famille (et) comment le Sr Brunetière (son

successeur à la tête de la seigneurie de Culdebray) doit être chargé (responsable) ». Mais s'agit-il du four accolé à la maison noble ? Où bien s'agit-il du four banal du Nay aussi de cette seigneurie ?

Un four banal était le four destiné aux manants de la seigneurie (le four banal était celui que le seigneur avait fait construire et qui était obligatoire. On ne pouvait cuire son pain ailleurs. La raison principale en était la sécurité contre le feu. Une à deux fois par semaine, suivant le nombre d'habitants dans le hameau, le four était allumé 24H sur 24 h et les familles utilisaient « le temps de four » qui leur était attribué afin de cuire leur pain. Avec l'abolition des privilèges, au début de la Révolution, cette banalité (taxe) fut abolie. Mais le four est demeuré en place). En 1810, sur le plan, il y a encore au total cinq fours à pain à Culdebray : celui de la Maison noble et les quatres autres dans le hameau. Mais où ce four, tout à fait particulier, pouvait-il se trouver à Culdebray ?

Le 8 février 1782, M. Desayvre démontre sa bonne volonté et fait réponse au courrier de l'émissaire de M. Le Vicomte : « Monsieur, vous trouveré (sic) cy joint la réponse au mémoire que vous m'avé envoyé avec celuy écrit de votre main, je n'ay pû mettre les réponses à côté de celuy (ci) parce que les papiers m'auroit manqué, jay mis le tout sur un autre plus étendu afin (sic) que vous puissiez lire plus facilement les réponses. Je souhaite de tout mon cœur que vous le trouvié conforme à vos désirs,

j'ay fait du mieux que j'ai pû pour y répondre le plus juste possible, ayant calculé le tout suivant **p.1400**

Monsieur

vous trouvera cy joint la réponse au mémoire que vous m'avez envoyé avec celui par lequel de votre main, je n'ay pu mettre les réponses a côté de celui par lequel le papier m'auroit manqué j'ay mis le tout sur un autre plus grand afin que vous puissiez en lire plus facilement les réponses, je souhaitte de tout mon cœur que vous le trouviez conforme a vos desirs, j'ay fait du mieux que j'ay pû pour y répondre le plus just possible, ayant calculé le tout suivant les vingt sept années que j'ay joui, si se peut faire que dans le cours d'un bail il se ramasse quelque chose de plus ou de moins, le tout dépend de la manière dont se comportent les saisons de chaque années, vous pouvez m'excuser sur la fidélité de toutes les réponses, il peut bien se faire que j'ay me sois trompé dans quelques articles, mais si je l'ay fait, cela est hors de ma connoissance, si y a quelque autre chose en quoy je puisse vous être utile, vous pouvez toujours compter sur moy comme sur quelqu'un qui sera toujours entièrement dévoué a vous servir, ce sera toujours l'entièrement de celui qui a l'honneur de vous servir avec un profond respect

Votre très humble et très obéissant serviteur Desayvre

les vingt sept années que j'ai joui (27 ans de bail), il se peut faire que dans le cours d'un bail il se ramasse quelque chose de plus ou de moins, le tout dépend de la manière dont se comportent les saisons de châques années (sic), vous pouvé Monsieur compter sur la fidelité de toutes les réponses, il peut bien se faire que je me sois trompé dans quelques artiquelés (sic), mais si je l'ay fait, cela est hors ma connoissance (sic), s'il y a quelqu'autre chose en quoy je puisse vous être utile (sic) vous pouvé toujours disposé de moy comme de quelquun (sic) qui sera toujours entièrement dévoué à vous servir et sont les sentiments de celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect. Monsieur. **Votre très humble et très obéissant serviteur. Desayvre. Beugné (St-Maixent de Beugné 79) 8 février 1782 ».**

← Courrier du 8 février 1782

Voici comment se termine un courrier du 6 avril 1782. Il est signalé que tous les comptes-rendus et les visites sont terminés : « Et qu'il a été employé neuf tournées depuis le 23 mars à la présente visite (la dernière) de laquelle trois doubles : pour Monsieur le Vicomte de Choiseul, le sieur Brunetiere et le sieur

Desayvre – signé : Desayvre et J. Jourdain ».

A la fin d'un des courriers échangés entre Desayvre et le Vicomte, ce dernier demande encore une dernière chose (8 février 1782) : « Mr Desayvre est prié de mettre par écrit toutes les opérations qu'il conseilleroit (sic) sil étoit propriétaire de cette terre. On luy en aura beaucoup de reconnaissance et sensibilité ».

Quel honneur pour Maître Desayvre qui s'empresse de répondre !

Courrier du 4 mai 1782 →

Et puis, sur un autre échange épistolaire aussi, à cette période, et toujours sur le même sujet, Desayvre fait appel à la mansuétude de son seigneur : « Monsieur, Vous trouverez cy joint la réponse à votre mémoire, je désire de tout mon cœur que vous en soyé (sic), satisfait, si mes réponses à votre mémoire n'ont pas été conforme à vos desirs, ne m'en imputé point la faute, j'ay fait tout ce qu'il a été dépendu de moy pour y répondre exactement, et s'il s'est trouvé quelques ambiguïté (sic) je ne lay fait que par mégard (sic), j'espère que celui cy (ce courrier), vous éclairera totalement sur le revenu annuel de votre terre ; s'il se trouvoit par hasard encore quelque chose qui me fut échappé de la mémoire, je vous prie de me le marquer, et je tacheray dy répondre le plus exactement possible, vous pouvez toujours compter sur moy comme sur quelqu'un qui sera toujours entièrement dévoué à votre service, je vous supplie donc de ne pas oublier et de vouloir bien m'accorder quelques soulagements, c'est une grasse (sic) que j'attend de votre bonté ordinaire. Jay l'honneur d'être (sic) avec un profond respect, Monsieur, **Votre humble et très obéissant Serviteur Desayvre ; Beugné le 4 may 1782 ».**

Monsieur

vous trouvera cy joint la réponse a votre mémoire, je désire de tout mon cœur que vous en soyé satisfait, si mes réponses a votre premier mémoire n'ont pas été conforme a vos desirs, ne m'en imputé point la faute, j'ay fait tout ce qu'il a dépendu de moy pour y répondre exactement, et sil s'est trouvé quelques ambiguïté je ne lay fait que par mégard, j'espère que celui cy de votre delaisance totalement sur le revenu annuel de votre terre, sil se trouvoit par hasard encore quelque chose qui me fut échappé de la mémoire je vous prie de me le marquer, et j' tacheray dy répondre le plus exactement possible, vous pouvez toujours compter sur moy comme sur quelqu'un qui sera toujours entièrement dévoué a votre service, je vous supplie donc de ne pas oublier et de vouloir bien m'accorder quelques soulagement c'est une grasse que j'attends de votre bonté ordinaire Jay l'honneur d'être avec un profond respect

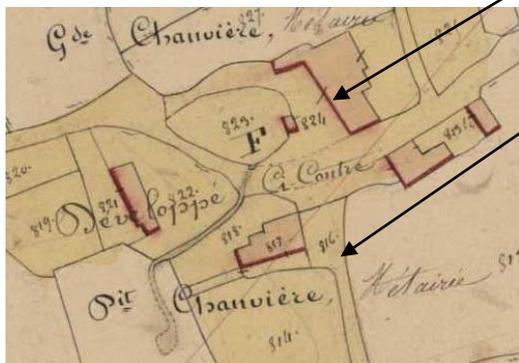
Monsieur
Beugné le 4 may 1782

Votre très humble et très obéissant serviteur Desayvre

Dans un feuillet qui fait suite, M. Desayvre, qui écrit de la Roussière où il demeure, se **p.1401** plaint encore. C'est pour lui un grave manque à gagner dont il débat une fois de plus avec Monsieur le Vicomte par l'intermédiaire du régisseur. Il commence d'abord par ce vieux litige (soulevé dans un courrier déjà en 1762 – voir p. 1325, 1347), à propos de la *Chauvière* (la *Grande* ou la *Petite Chauvière*), et qui n'est toujours pas résolu !

Château de la **Roussière** (79) →

Voici ce qui avait été réclamé vingt ans plus tôt : « *puisque vous me demandez mon avis, Monsieur (le Vicomte), je ne cesseray (sic) de vous répéter que vous perdé (sic) des droits qui sont de conséquence, entre autres, celui de soixante quinze boiceaux avoine de cens qui vous sont deus (dû) par chacun an sur la métairie de la **Chauvière** (la Grande ou la Petite Chauvière), il m'est également (sic) facheux d'en perdre vingt cinq années d'arrérages qui me sont deus (dû) sur vingt sept ans que j'ay joui de votre terre, n'en ayant jamais touché que deux années (donc le litige n'est pas récent, il date de 1755, au moins), il y en a bien d'autres qui sont dans le même cas et qui vont prescrire dans peu, s'ils ne le sont déjà pour la plupart* ». Et, naturellement, pour lesquels on ne pourra plus rien réclamer !



← Les métairies de la **Chauvière**

Le 4 mai 1782, Mr Dessayvre, ancien fermier de *Culdebray*, signale encore, dans un feuillet supplémentaire, cet ennui : « *Je prie Monsieur le Vicomte de pas oublier les 75 boiceaux avoine (sic) qui sont deus (dû) annuellement à la seigneurie de **Culdebray** par Mr de Dissay de la Charoullière (voir bull. n° 51 La Citardière) sur sa mestairie de la **Chauvière**, et dont je n'ai jamais joui que de deux années, cela m'a causé une perte considérable (au moins 900 kg). Monsieur le Vicomte, doit avoir les titres et papiers concernant cet objet (de litige – des papiers terriers de propriété) à son trésor à Paris attendu que feu Me Renou, son sénéchal, les y avait envoyé* ». Ce courrier est toujours adressé au fils de Mr le comte, César Gabriel de Choiseul-Praslin, domicilié à Paris, toujours propriétaire de *Culdebray*.

Après tous ces compte-rendus fastidieux, dont j'ai essayé de respecter l'orthographe, voyons maintenant ce qui concerne le nouveau fermier en place : le sieur Pierre Fidèle Brunetière. Ce dernier est issu d'une famille illustre et très connue dans la région. Autrefois protestante, elle se convertit en 1685.

Mais qui est donc cette famille Brunetière ?

Cette branche Brunetière était issue d'un Pierre Brunet, qui à la fin du XVème s., était un riche fabricant d'étoffes à Foussais, paroisse et, bourg qui en 1539-44 était réputé pour ses ventes de draps poitevins, ou des laines espagnoles car des marchands espagnols étaient établis à La Rochelle ; les marchands de Foussais se déplaçaient ; il y avait beaucoup d'échanges entre les bourgs protestants et La Rochelle, haut nid du protestantisme. Foussais avait des marchés pour la laine envoyée en Espagne, dont le commerce se faisait à « Fontarabie » en la ville de Fontenay via La Rochelle (Arch. Fontenay, Revue du Bas-Poitou, année 1947 par Jean Maillaud p. 84 et Maillaud T 11 notes Brunet).

Cette famille protestante « *abjure en 1685* », peut-être au contact de Moriceau de Cheusse (voir bull. 51 *La Citardière*) leur voisin.

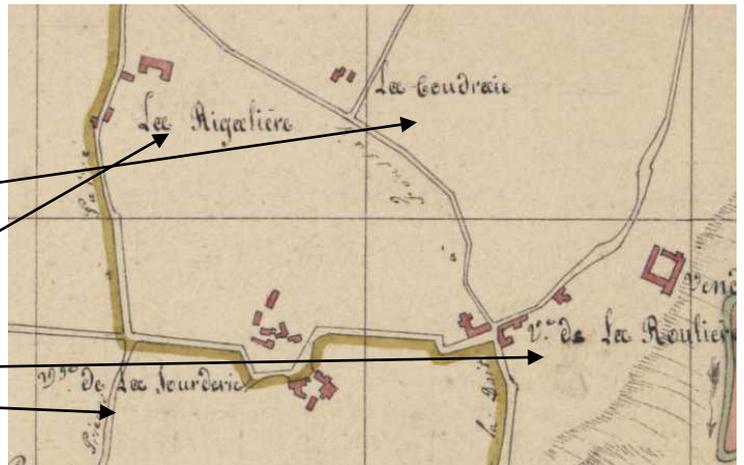
La **Riallière** plan 1844 →



Il y avait plusieurs branches de Brunet : Brunet seigneur de Sérigny (Foussais) ; « *Messire François Marie Brunet, écuyer, seigneur de Sérigny (° 1675 à Sérigné de la paroisse de Foussais), qui est parrain au Baptême de la cloche de Mervent en 1721 ; il est accompagné de ses filles Marie-Anne et Marguerite-Madeleine* ». Il a été un des officiers de la maison de la duchesse de Berry et, il est dit également

« seigneur de Mervent ». En effet, Sérigny avait autrefois « droit de sergentise féodale » sur **p.1402** Mervent, ce qui donnait à son seigneur le droit de porter le titre, devenu pourtant obsolète, de « seigneur de Mervent » ; puis Brunet seigneur de la Saucelière (Payré) qui assiste en 1730 à Notre-Dame de Fontenay, à la sépulture de *Messire Alexis Gabriel Le Maignan*, seigneur de *St-Thomas* (à Mervent), puis encore Brunet seigneur de la Riallière (Payré/Vendée), Brunet de Montreuil, . .

La **Riallière** ou Rigalière plan 1811 →
 Jadis, Foussais et Payré furent des colonies gallo-romaines : surtout, à Payré existait l'importante villa gallo-romaine de la Coudraye (voir RBP année 1910 livre 1è), détruite probablement entre 436 et 439 ; ce territoire fut divisé, plus tard, en trois fiefs dont chacun avait sa propre métairie : la Riallière (ou en 1811 la Rigalière), la Roulière et la Sourdrie (ou Sourderie) ; tout près passait une voie secondaire romaine (qui existait certainement à l'époque celte) : une autre, appelée Grand-Chemin du Bocage, dont il reste des traces près la Touche de Sérigné, à la ferme du Grand-Chemin



et près la Coudraye, se dirigeait probablement des Herbiers et de Chantonay sur Fontenay. Ces fiefs, beaucoup plus tard, tombèrent dans les mains de ces Brunet.

← **Blason des Brunet** seigneur de Sérigny (Foussais)

Mais, la famille Brunetière qui nous intéresse n'est autre qu'une branche bâtarde de la famille Brunet.

Brunet Mathieu Sr de la Raillère (Payré/V)

X Catherine **Bouhéreau**, de La Lanfraire à Foussais

/ / La **Folie Brunetière** (l'Orbrie) →

Brunetière François **enfant naturel** de Louise Bonnifet

Marie

X 18. 10. 1644 Charles Tiraqueau
 Sgr de la Grignonnière (Vouvant)

X **M Anne Brunet** **cg** déclaré Brunetière
 = Joseph x Marie Bouquet



Brunetière Pierre l'aîné (10^{ème} enfant) Procureur Siège Royal 1è échevin de Fontenay

X 4. 11. 1741 Notre Dame **Marguerite Macault** ° 30. 3. 1719 Ntre D

Fait construire le **Logis de la Folie Brunetière** (l'Orbrie)

Pierre Charles Fidèle Joseph Aimé Stéphanie Suzanne

+ 15. 2. 1789 **assassiné**

° 7. 4. 1751 Notre Dame **médecin** du Cte d'Artois

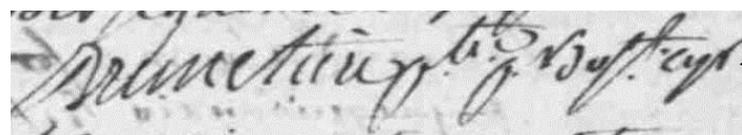
/ S P

X 28. 4. 1803 Ntre-Dame **M. Charlotte** Augustine **Raison**

Le grand-père du Brunetière, fermier de *Culdebray*, se nommait François. Ce dernier était le fils naturel (ou bâtard) de *Monsieur Mathieu Brunet* Sieur de la Riallère en la paroisse de Payré-sur-Vendée, que ce dernier avait eu avec Louise Bonnifet qui refusa d'élever son enfant et que sa grand-mère maternelle rapporta à Mathieu Brunet, son père. Celui-ci n'avait eu jusque-là que des filles. Il lui donna pour patronyme « Brunetière ».

Ensuite, François, que l'on nommait « *Mr De La Brunetière* » épouse, à Payré, le 5. 1. 1694, sa cousine-germaine, Françoise Brunet fille de Joseph et de Marie Bouquet (+ av 1694). Le couple Brunet-Brunetière eurent pas moins de dix enfants tous nés à Payré dont quatre fils qui laissèrent une belle descendance.

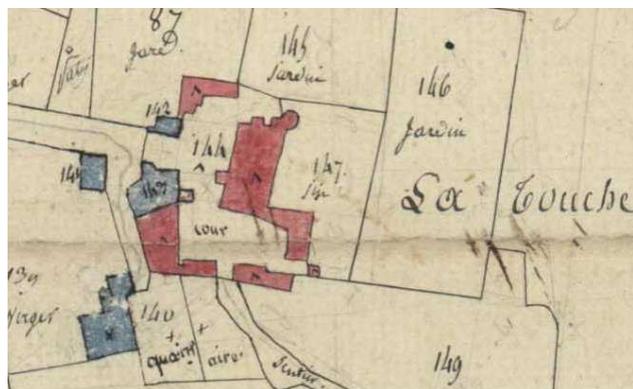
Son épouse, Françoise, décéda à Payré (4. 12. 1751) âgée de 76 ans ; étaient présents : François, Jean F. Joseph, Jean Joseph et Pierre Brunetière ses enfants. Mais, elle fut inhumée à St-Cyr-des-Gâts où son fils Jean François Joseph était curé et prieur du « *Prieuré de St-Cyr des Gâts, fief avec Haute Justice, dépendant religieusement de l'abbaye de Nieul/l'Aurize et relevait féodalement de Vouvant, en « franche aumône* » (signature de Brunetière prêtre de St-Cyr des Gâts).



Mais, François Brunetière avait été exclu, par sa naissance (parce que bâtard), de la noblesse **p.1403** à laquelle s'agrégeaient, à l'époque, diverses branches des Brunet. Cependant, il prit rang parmi cette classe de propriétaires campagnards, qui au produit de leurs terres, ne dédaignaient pas d'ajouter celui du négoce. Il finit ses jours au Logis de la Sourderie (de Payré). Sa descendance, qui fut brillante, s'installa dans les alentours.

Le **Logis de la Sourderie** (Payré) →

Parmi ses fils, François fut fermier d'un très grand domaine, la Touche (ou Touche-Moreau à Foussais-Payré), et aura plusieurs enfants dont François-Philippe qui fut notaire à Vouvant, Louis Aimé procureur à la Châtaigneraie, et une de ces filles, Pélagie, épousa JRené Baudry (descendant de Daguin autrefois fermier de *Culdebray* - voir p. 1331,32), riche propriétaire de Mervent ; Joseph fut fermier de la Ménaudière (Foussais-Payré) et eut aussi plusieurs enfants dont JPaul, procureur à la Châtaigneraie et qui épousa sa cousine germaine Henriette Brunetière ; Joseph (° 1712) fut aussi curé de St-Cyr des Gâts, et enfin le plus prestigieux : Pierre (° 7. 12. 1714) qui s'installera à Fontenay.



← La **Touche-Moreau** (Foussais-Payré)

Pierre Brunetière (père de Brunetière fermier de *Culdebray*), dit parfois « l'ainé », était pourtant le dixième enfant de la fratrie, et eut une réussite spectaculaire ! Il était *Procureur* au Siège Royal de Fontenay, entre autre, et aussi le doyen des Procureurs & l'un des échevins (le 1^{er} échevin donc équivalent du maire) de cette ville (vers 1740)

← La **Ménaudière** (Foussais-Payré)



Pierre avait épousé le 4 novembre 1741 à Notre- Dame de Fontenay, *Dame Marguerite Macaud* dont il eut plusieurs enfants tous baptisés en cette église dont : François Charles (° 1748), Pierre Charles Fidèle (° 24 septembre 1749 aussi baptisé à Notre-Dame) qui, pendant qu'il était fermier de *Culdebray*, connut une fin tragique, Jean Aimé Abraham (° 7. 4. 1751) qui fut médecin du Comte d'Artois, et enfin Jean Charles (° ?) sieur de la Bergerie qui fut Procureur au Parlement de Paris.

Bien qu'installé à Fontenay, Pierre Brunetière se fit construire, à l'Orbrie, près de la rivière *Vendée* (sur un lieu-dit appelé la Folie) une magnifique maison dont il fit sa résidence secondaire, utilisée surtout en été, comme c'était l'accoutumée, qu'il appela : La Folie Brunetière.

En ce lieu très pittoresque mais surtout très ancien, furent trouvés en 1990 des vestiges gallo-romains. Cette demeure construite en 1772, dans le style du moment fut montée sur une structure probablement bien plus ancienne comme le prouve une cave voûtée de facture antérieure.

Cette construction nouvelle a été signalée sur le linteau d'une porte d'entrée et par une gravure dans la pierre : « MAISON QUE. A . FAIT CONSTRUIRE EN 1772 PIERRE . BRUNETIERE PREMIER . ECHEVIN . DU COR DE VILLE . DE FONTENAY » (ce logis sera vendu par Suzanne Brunetière arrière- petite fille de Pierre).

Le **Folie Brunetière** (L'Orbrie) et le linteau gravé →
Pierre Brunetière, père, et son épouse Marguerite Macaud



vivaient encore en 1777, il était alors le doyen des Procureurs & encore l'un des échevins de la ville de Fontenay. Mais dans un acte du 23 juin 1789, il est signalé : « *le sieur Brunetière et sa femme sont morts il y a quatre à cinq ans, ont laissé cinq à six enfans (sic) dont deux sont à Paris* ».

Ferdinand Brunetière (1849-1906) →

Parmi ses enfants qui font de remarquables carrières, outre Pierre Charles Fidèle qui décèdera prématurément sans postérité, Mr Louis Aimé Abraham Ambroise (dit plus communément Joseph Aimé, médecin) avait épousé une jeune fille riche, Marie Charlotte Raison (née à Fontenay mais dont la famille était issue de Mervent). Parmi ses descendants, son petit-fils, Ferdinand Brunetière, « *esprit brillant* », fut académicien élu en 1893 (RBP 1909 4^{ème} livres, RBP 1911 livre 1^è, RBP 1911 4^{ème} livre et RBP 1947 2^{ème} livre p. 84). Ferdinand Vincent de Paul Marie était né à Toulon d'un père inspecteur général de la Marine mais il passa son enfance à Fontenay-le-Comte, berceau de sa famille.



DERNIER PORTRAIT DE FERDINAND BRUNETIERE
(Cliché de la Revue Française)

Mais, pour le moment, revenons au Brunetière qui nous intéresse et qui se trouve être alors fermier de la seigneurie de *Culdebray*.

Reprenons un courrier du 5 mai 1783 adressé à son seigneur le Vicomte de Praslin-Choiseul, qu'il terminait ainsi : « *Je nay poins (sic) reçu réponse à ma lettre du 21 avril dernier. Jay l'honneur destre avec le plus parfait respect et la plus parfaite soumission (sic) Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur* – signé Brunetière le

jeune ».

Ce courrier débattait de la douve de *Culdebray* auquel était ajouté un plan de celle-ci (voir plus haut p. 1356,57, 1375, 76, 79). Mr Brunetière *le jeune* y donne des explications supplémentaires à celles déjà données par son prédécesseur Mr Dessayvre.

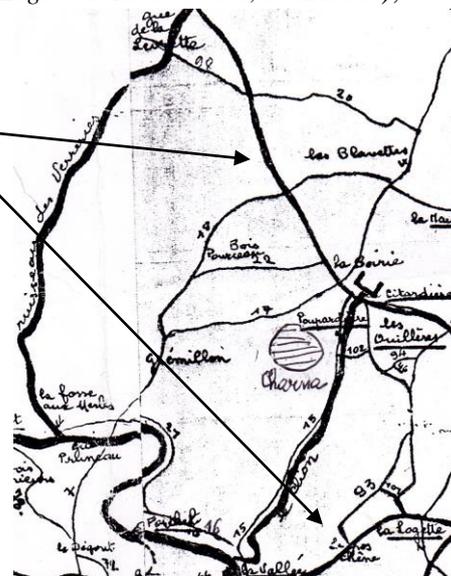
← **Courrier** du 5 mai 1783

En 1783, une inspection des bois privés a lieu (entre le 15 et le 19 septembre 1783 A.D.V., B 1448, folio . . et pièces relatives au bois de la terre de *Cul-de-Bray*, paroisse de Mervent, aussi en la paroisse de Foussais ainsi que les terres de l'Hivernière, paroisse de St-Maixent de Beigné) et un procès-verbal sera établie par le Maître particulier de la Maîtrise de Fontenay, Mr Bonamy qui a même parcouru également les bois des ecclésiastiques. Il fait des

remarques sur le mauvais entretien (et qui devient fréquent) des bois.

Visitant les *terres de l'Hivernière* (dont je n'ai rien retrouvé sur la matrice cadastrale de Mervent et pourtant, il y a ce nom tout proche du château de la Roussière 79. ; les *Terres de l'Hivernière* c'est-à-dire dépendant de ce domaine lequel est situé à St-Maixent-de-Beigné et inclus dans la *seigneurie de Culdebray*), situées au lieu-dit « *Cul de Braye* » en la paroisse de Mervent, appartenant à Gabriel de Choiseul, duc de Praslin (° 1712+ 1785), il note en son procès-verbal : « *Dans le petit bois de Cul de Braye* (situé entre la *Logette* et les *Ouillères*, 33 ares 90), nous avons trouvé soixante quinze baliveaux bon à être coupés tant parce qu'ils surchargent les taillis et nuisent à sa renaissance que parce qu'ils sont vieux. Dans le bois des **Basses Blavettes** (situé en lisière de la forêt royale entre la *Citardière* et les terres du *Nay*, 91 ares 20) contenant vingt deux arpents ou environ, le bois est absolument surchargé de baliveaux (les baliveaux sont de jeunes arbres jugés par le sylviculteur assez droit et vigoureux pour devenir un bel arbre d'avenir) qui causent un préjudice considérable et il faudrait en abattre cinq cents (sic). Cette quantité d'arbres, de futaie (un bois ou une forêt composée de grands arbres adultes issus de semis), en offusquent tellement le taillis qu'il ne pousse point et est comme perdu » (A.D.V. B 1448).

Ces remarques s'adressent au régisseur ou au « *fermier de Cul de Braye* » qui savait pourtant assurément que le taillis (petit bois ou partie



je nay point reçu réponse à ma lettre du 21 avril dernier

Jay l'honneur destre avec le plus parfait respect et la plus parfaite soumission.

Monsieur

Avec très humble et très obéissant serviteur
Brunetière le jeune

5 mai 1783

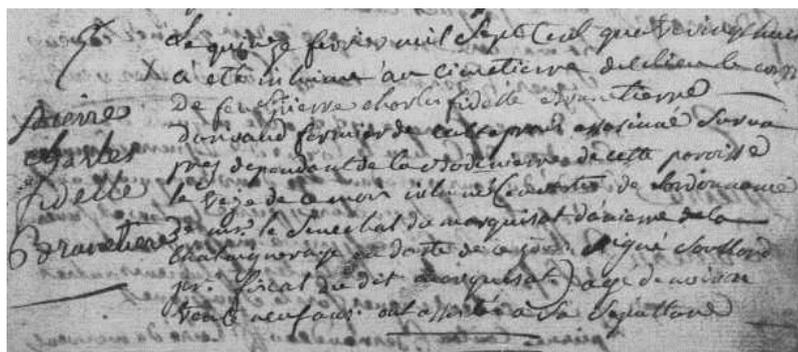
d'un bois ou d'une forêt, est composé d'arbres de petit diamètre que l'on coupe périodiquement, et qui croissent à partir des anciennes souches, par des rejets ou drageons) devait être périodiquement coupé.

Mais qui est vraiment responsable de ce désordre ? Mr de Choiseul ou le fermier de *Culdebray*, précédemment Mr Desayvre, ou actuellement Mr Brunetière « le jeune » ?

Voici un acte intéressant qui concerne le fermier du moment : (Série C 144) « *Le 22 avril 1785 est émis, par le Sieur Joseph-Aimé Ambroise Brunetière des Rochettes (frère de P. Charles Fidèle), médecin à Fontenay, un cautionnement envers Mr César Gabriel de Choiseul-Praslin (propriétaire de la seigneurie de Cul-de-Bray) pour raison du bail à ferme par eux consenti (sic) au sieur Brunetière (P. Charles Fidèle) de la terre et seigneurie de **Cultebraye**, paroisse de Mervent, pour la somme de 44000 livres ».* Cet acte de cautionnement est sans nul doute pour un second bail ! On peut penser que *Brunetière le jeune* tient bien son fermage puisque on lui renouvelle son bail !

Mais un drame horrible va se produire ainsi que l'a noté le curé de Mervent dans ses registres (dossier généalogie Brunetière + Yannick Legal p. 323 367) : « *le quinze février mil sept cent quatre vingt huit a été inhumé au cimetière de ce lieu le corps de Pierre*

Charles Fidèle Brunetière, fermier de Culteprès, assassiné sur son pré dépendant de la Bodinière de cette paroisse le 13 de ce mois, inhumé sur l'Ordonnance de Messire le Sénéchal du Marquisat d'Asnières (créé en 1777), de la Châtaigneraie, en date de ce jour, signé : Soullard juré fiscal dudit Marquisat, âgé d'environ 39 ans, ont assistés à sa sépulture : Joseph Aimé Brunetière des Rochettes, médecin, son frère, Paul et Pierre Vinet (cousin-germains et fils de M^o Hygin Vinet notaire à Fontenay, oncle par alliance du côté des Macauld) et le sieur Jean René Baudry de la Renaudière (fils de Jean René et Marie Anne Daguin, et marié avec Jeanne Pélagie Brunetière, une cousine du décédé) ; signé Brunetière des Rochettes, médecin de Monseigneur le Comte d'Artois ».



Le cimetière de Mervent (aujourd'hui disparu) →

Après le décès de Pierre Charles Fidèle, le 4 août 1788, est fourni une déclaration de faits par Joseph Aimé Ambroise (ADV Série C 212) : le « *Sieur Joseph Aimé Abraham (Ambroise) Brunetière Des Rochettes, médecin de Monseigneur le Comte d'Artois, tant pour lui que pour ses frères et sœurs que la succession de Mr Pierre Charles Fidèle Brunetière, leur frère, fermier à Mervent (à Culdebray), il leur échoit des biens d'une valeur 8719 livres ».*

L'assassinat de Brunetière a-t-il un lien avec les événements politiques. La Révolution est déjà en gestation ! Ou bien s'agit-il plutôt d'une affaire de femme comme le veut la tradition ! Un habitant de la Renaudière m'a raconté : « *que les anciens parlaient de ce drame resté dans les mémoires de génération en génération ; qu'il avait été tué près de l'étang de la Cornelière, sur son pré dépendant de la Bodinière et qu'il s'agissait d'une affaire de femme ».*

J'ai fait beaucoup de recherches mais à ce jour je n'ai toujours pas de réponse à ce sujet.

Mr le directeur des archives départementales, à qui j'ai fait appel pour retrouver « *la procédure de justice du Marquisat* » de la Châtaigneraie, m'a répondu en date du 28 juin 2016, que les recherches effectuées dans la série B n'ont malheureusement pas permis de retrouver cette ordonnance : les archives de la justice du Marquisat ne couvrant que la période 1744-1782. Cette affaire, à n'en point douter, a dû marquer les esprits des gens du coin !



Mais qui remplace Mr Brunetière à la tête de ce domaine ?

Mais bientôt, des événements vont bouleverser non seulement les gens de *Culdebray* mais aussi la France entière : la Révolution et la prise de la Bastille !

L'abolition des privilèges, établie dans la nuit du 4 août 1789, même si elle n'est pas immédia- **p.1406**



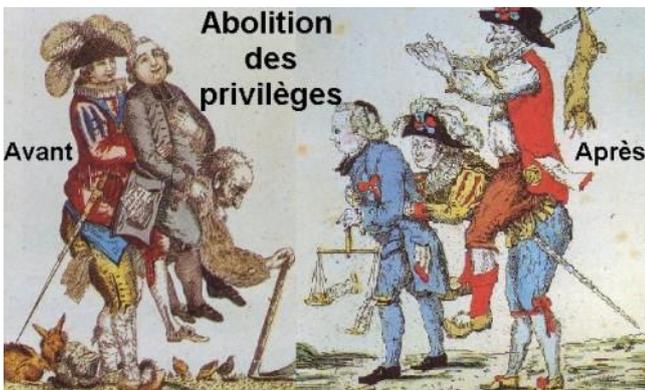
tement concrète (elle ne le sera jamais totalement), bouleverse inmanquablement toutes les classes et surtout plus gravement les plus modestes.

Depuis la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 s'est développée en France, notamment dans les campagnes, une vague de révoltes appelée la *Grande Peur*. Des caricatures circulaient déjà exprimant le ras-le-bol des basses classes.

← Caricature de 1789 « ça n'durra pas toujours »

Dans certaines régions, des paysans s'en prennent aux seigneurs, à leurs biens et à leurs archives, en particulier les livres terriers qui servent à établir les droits seigneuriaux.

← Caricature de 1789 « Abolition des privilèges »



A Fontenay, cinq jours après la nuit du 4 août, des événements graves se produisent : « Dans la nuit du 9 au 10 éclate une émeute à Fontenay, à l'occasion de la cherté des grains. Des artisans, des journaliers et des femmes s'attroupent sur la Place Blossac (carrefour du Mouton côté faubourg des Loges), armés de triques et de bâtons. L'émeute se rend ensuite dans la rue de la Fontaine (fontaine dite des Quatre-Tias), assiège la maison du Sénéchal Savary de Beauregard, en enfonce la porte, en brise les meubles et profère des menaces de mort contre ce magistrat qui parvient à

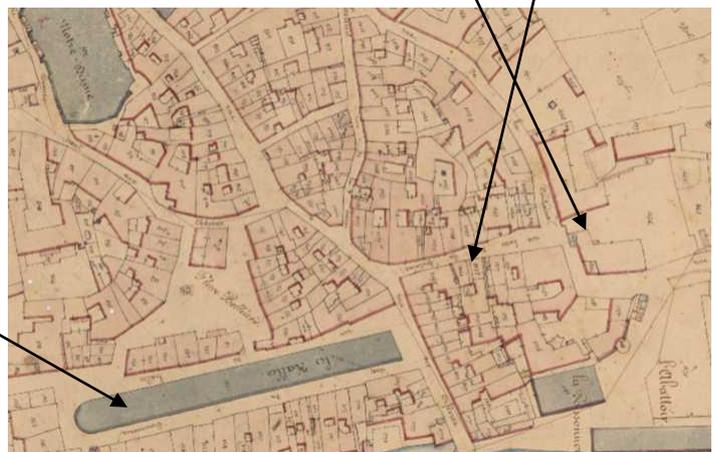
s'échapper par les toits. Un boulanger de la même rue, le sieur Reverseau, soi-disant complice des prétendus accaparements de blé du sénéchal, suit son exemple, après avoir tué d'un coup de fusil, un jeune enfant, nommé Chaigneau, qui se trouvait dans la rue. Les compagnies du régiment de Royal-Lorraine, la maréchaussée et une foule de citoyens accourent sur les lieux, empêchent l'incendie des halles, et dispersent les émeutiers qui se disposaient au pillage des magasins des autres boulangers » (Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution – extrait de la Revue du Bas-Poitou).

Les halles, rue de la Fontaine et la Fontaine →

Des événements bien plus graves vont bientôt se produire : la révolte de 1793, la Terreur avec ses purges, la confiscation des biens de l'Eglise ainsi que ceux des nobles qui ont fui à l'étranger, les « Emigrés », pour soutenir la royauté !

Mais, nous n'en sommes pas là !

A la date du (Maillaud T 15 famille Maillaud) 7 juin 1792 (Phelipeau notaire à Vouvant) une nouvelle vente a lieu avec l'accord du propriétaire de la seigneurie de *Cul-de-Bray* qui, d'ailleurs, a changé.



Le vieux comte est mort en 1785. Parmi ses descendants, son second fils César-Hippolyte qui se tient à Ste-Suzanne, voit en 1793, son château envahi et pillé ; ce dernier en est si bouleversé qu'il en meurt brutalement âgé de 36 ans. Quant à l'aîné et héritier, César René de Choiseul-Praslin (celui-là même qui est mentionné, alors vicomte, dans tous les courriers que nous avons vu plus haut), c'est « un libéral » nourri de l'Encyclopédie et favorable aux idées nouvelles. Il s'adapte très vite et s'était fait élire (4. 4. 1789) comme député de la noblesse aux Etats Généraux. Pourtant, bien qu'il n'émigra pas (selon certaines sources et pourtant sur l'acte d'estimation des biens de *Culdebray*, on parle bien de l'*Emigré ci-devant du Praslin*), il fut tout de même arrêté comme suspect en 1793 et emprisonné. C'est ce qui entraîna probablement la confiscation de ses biens de *Culdebray* (et d'ailleurs) et leur vente comme « *Biens nationaux* » (voir p. 1327 ; **Erratum** : mais pas

La *Citardière* qui fut héritée par les Caillet-Guichet notaire et non vendue comme Biens nationaux, ainsi que je l'avais écrit par méconnaissance p.1407 du fait voir bull. n° 51 p.1224) en 1794. Mais, nous n'en sommes pas encore là !

Revenons, deux ans en arrière, où une vente en 1792 (voir p. 1335 et 1350), qui, si elle ne donne pas le n° de la parcelle vendue (cela n'existait pas encore et n'apparaîtra qu'avec le plan napoléonien en 1810), elle donne des détails sur sa situation et sa contenance : laquelle terre est « *sujet au complant* (contrat ou bail déterminant une redevance due, sur la vigne, au seigneur du fief en l'occurrence le fief de la Guère) *au quinze au lieu de six, audit lieu de la Guère, tenant d'un bout au pasty de la Guère buisson entre eux qui lad pièce de vigne* (sic), *d'autre part au champ du moulin d'écoute sople* (sic) *d'autre part à la vigne du nommé Bart, d'autre à celles de Biraud et du nommé Coirier* » (Maillaud T 15, notes famille Maillaud). Le vendeur de ce bail est Jacques Maillaud (cité plus haut), tisserand, et Françoise Verdon sa femme, demeurant paroisse de Foussais, à Pierre Meunier, journalier, demeurant au **bourg** de Mervent, pour la somme de 121 livres 4 sols payés comptant, trois journaux de vigne (90 ares) ou environ, situés dans le fief de la Guère, paroisse de St-Michel-le-Clouc. Quelques années plus tard, le 23 floréal An III (12 mai 1795) ce même Maillaud et son fils Jacques, bordiers demeurants à Vouvant, échangeaient divers biens dont « *quatre journaux de vigne situés à la Guère* » plus « *des vignes à Ecoutard, paroisse de Mervent* » avec le nommé Jean Guédon, demeurant à **Culdebray**. Ce moulin d'Ecoute-s'il-Pleut (à eau et celui à vent) se trouve tout près de la Métairie de la Guère (psse St-Michel-le-Clouc – plan Section A) dans le tènement dit de la Guère comportant un nombre très important de parcelles de vignes.

Mlin à eau et à vent d'Ecoute-s'il-pleut →

La situation s'aggrave : on persécute de plus en plus les prêtres.

Et, en 1794, est fait une nomination d'expert en vue d'« *Estimation de Biens Nationaux provenant de l'Emigré Cy-devant Du Praslin* » qui sera suivi d'un second procès-verbal : « *Le 5 thermidor de l'an 2* (27 juillet), *Canton de Foussais, Municipalité de Mervent, District de Fontenay-le-Peuple* ». C'est en effet le nouveau nom de Fontenay.



Les ordres viennent de Fontenay chef-lieu de district : « *Procès-verbal d'Estimation de Biens Nationaux provenant de l'Emigré ci-devant du Praslin, l'An II le 5 Messidor* (24 juillet 1794), *en exécution de la commission à nous donnée par le Directoire du District de Fontenay en datte du 18 Brumaire* (9 novembre 1793) *par : Nous les citoyens Pineau, commune de Mervent* (Pierre Pineau est maire de la commune car on ne parle plus de paroisse ; il demeure alors à la *Citardière* dont il est fermier) *et Louis Bouhier, de la commune de Payré-sur-Vendée* (officier public à partir du 9 décembre 1792), *commissionnaires experts soussignés, nous sommes transportés accompagnés des officiers municipaux de la commune de Mervent* (Pierre Hérigon moulinier à Diet, Jean Normand farinier au *Portail*, Jean Gaschet farinier aux



Deux-Eaux, de la paroisse de Mervent, tous assez riches) sur le lieu appelé Cul de Braye, situé dans ladite municipalité, provenant de l'emigré ci-devant de Praslin, son dernier domicile à Paris. Lequel bien est exploité en totalité, sans bail, par le citoyen Arnault (François, régisseur) *et évalué pour un montant de treize cent livres toutes charges déduites* » (hélas, je ne peux pas remettre la main sur ce document très important référencié aux ADV, cote 1 Q 189).

← Document de Vente

Le second procès-verbal a lieu quelques jours plus tard : « *L'an second de la République Française, Une et Indivisible, le cinquième jour du mois de Thermidor, en exécution de la comission à nous donnée par le directoire du district de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée, en datte* (sic) *du vingt huit Brumaire* (19 novembre de l'année précédente). *Nous les citoyens . . .* » etc. (voir ci-dessus). Poursuivons la visite : « *Et, après avoir parcouru ledit bien avec lesdits officiers municipaux et le régisseur dudit bien, que nous avons requit à cet effet, et avoir reçu desdits officiers municipaux les renseignements nécessaires sur la population du canton* (du lieu de *Culdebray*) *et sur la faculté des habitants* (capacité et ressources), *nous avons reconnu que ledit bien consiste ou environ : quatre vingt dix*

boissellées de terre labourable (9 hect 48 ares 60), trente quatre boissellées en pâtis (3 hect 58 ares 36), quinze journaux deux tiers en pré (4 hect 70 ares) et dix boissellées (1 hect 05 ares 40) dans

p.1408



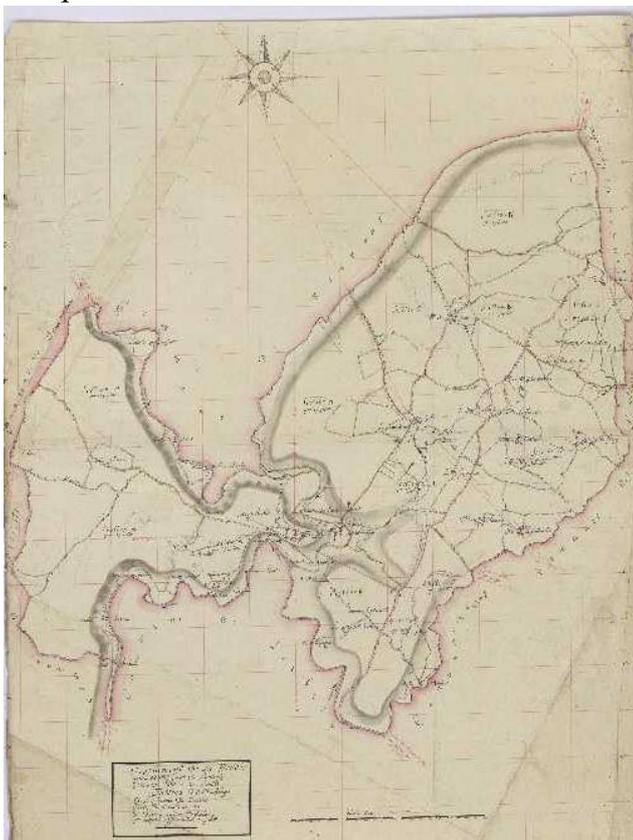
l'emplacement des bâtiments (c'est-à-dire dans le cœur même de l'enceinte de la métairie de la Maison Noble n° 190, 91, 92, 93), que jardin et cour (ce qui nous donne un total de 18 hect 82 ares 36). Et qu'il est susceptible d'être divisé ; en conséquence, nous avons d'abord tracé chaque division et nous l'avons marquée par des bornes, numérotées et correspondantes ; ensuite nous l'avons mesurée ; enfin, nous avons procédé à son estimation ainsi qu'il suit.

← La 1^{ère} division de la seigneurie de Culdebray

La première division contient : les habitations et dépendances consistant (à l'étage) en trois chambres hautes, deux

greniers, sallon (et au rez-de-chaussée) cuisine, cellier, grange, écurie, toits, cour, quaireux, quairuages, jardin, fontaine avec une petite nappe d'eau, et deux petites ouches, le tout se joignant contenant dix boissellées ou environ (1 hect 05 ares 40) confrontant du levant au jardin de la métairie dudit Culdebray (sic) et aux quaireux du village (tous les espaces libres et en commun dont les chemins) dudit lieu, au couchant à un petit chemin d'exploit (exploitation) qui conduit audit Culdebray à la Haute Clavelière, du midi et nord aux terres et prés de laditte (sic) maison, tous lesquels bâtiments sont en passable état que nous estimons valloir de revenu annuel la somme de deux cent livres . . . 200 ££.

Sur la déclaration du citoyen Arnaud régisseur, et d'après un mûr examen de notre part, nous avons estimé que la première division, qui est bornée au levant par le jardin de la Métairie de Culdebray et va jusqu'au couchant par un chemin d'exploit qui conduit dudit lieu à la Haute Clavelière, du midi et nord aux terres et prés (sic) de laditte maison peut produire actuellement une somme annuelle de mille six cent quatre vingt quatorze livres huit sols : 1694 ££ 8 sols sur quoi déduisant le cinquième, pour la contribution foncière, montant à deux cent quatre vingt deux livres huit sols : 282 ££ 8 sols, reste net quatorze cent douze livres : 1412 ££.



Et d'après le prix commun de cette nature de biens, dans laditte municipalité (de Mervent), le bien est estimé valloir une somme de vingt huit mille deux cent quarante livres : 28240 ££.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, que lesdits officiers municipaux et régisseur (de l'émigré Du Praslin) ont signé avec nous, lesdits jour, mois et an que dessus. Signé en l'original : Pineau (maire de Mervent), Bouhier et Pierre Hérignon officiers municipaux de Mervent. Pour copie conforme à l'original déposé au secrétariat du District de Fontenay. Favreau (greffier) ».

← Tableau d'Assemblage Mervent 1811 (Vue 1)

Il semble qu'il n'a été fait, cette journée-là, que l'estimation d'une partie seulement des biens de Culdebray et en l'occurrence, seulement, la maison noble citée « Métairie de Culdebray ».

De plus, on remarquera qu'il y a, à peu près, le même nombre de pièces : chambre, sallon, grenier, cuisine, etc., dont il est fait mention dans les descriptions de 1782 (p. 1358 etc.), et que l'on retrouvera encore dans la description du logement de Mr De Béjarry en 1860-1900.

Ce ne sera que beaucoup plus tard, en 1810, qu'apparaîtront trois gros propriétaires qui se partagent tout *Culdebray* ; ce qui laisse à penser qu'il y eut trois divisions de cette ancienne seigneurie.

Les biens de la **Vve Raison** →

Il faut attendre la création du plan cadastral, voulu par Napoléon, pour connaître, en 1810, les nouveaux propriétaires des biens de la seigneurie de *Culdebray*. Ce cadastre napoléonien est une innovation. Cependant, calqué plus ou moins sur l'ancien système, il donne avec le nom des propriétaires, le nom des parcelles et leurs surfaces, mais aussi surtout de qui ou de quoi elles dépendaient : soit de la maison noble devenue « *métairie* », soit d'une autre ou bien soit d'une borderie. Ainsi, l'habitation n° 192 (autrefois *Maison noble*) est nommée maintenant « *Métairie de Culdebray* » dont dépendent de nombreuses parcelles. Ainsi pareillement pour la « *Métairie de la Porte* » n° 206 et les autres borderies n° 198, 201 et 202. Autrefois, tous ces biens appartenaient au seigneur et maître des lieux, Choiseul-Praslin.

Les biens des deux autres divisions →

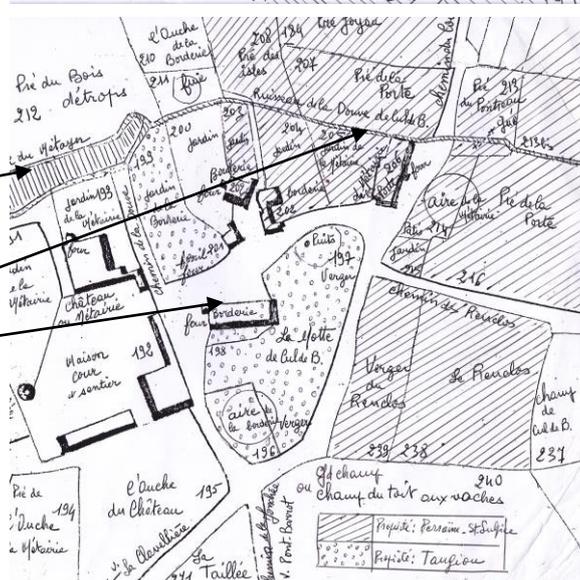
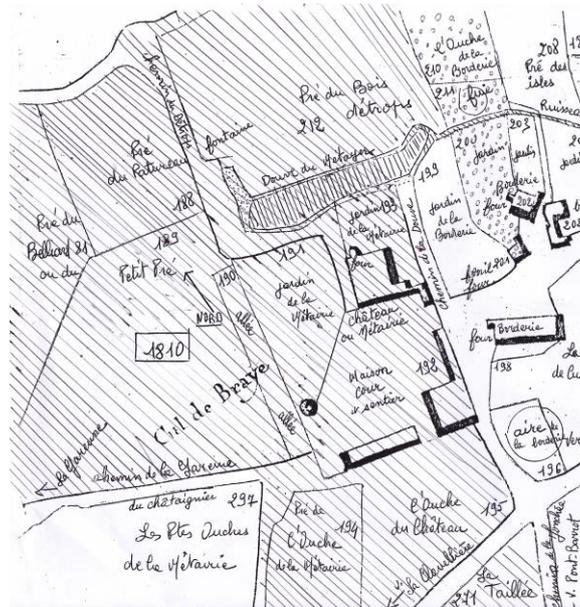
En 1810, à part une ou deux petites parcelles (à Maupetit Louis et Antoine), trois gros propriétaires issus plus ou moins de la « *roture* » se partagent l'ancienne seigneurie : la première division à la veuve Raison née Baudry qui demeure à Fontenay, et les deux autres à Pierre Augustin Pierraine-Véxiau et son parent Mr Martin-St-Sulpice (son neveu par alliance et qui sont tous descendants de Daguin autrefois fermier de cette seigneurie), et l'autre partie aux frères Tangiou Louis et Hippolite (de petite noblesse) qui demeurent à Puy-de-Serre.

Je ne vais pas énumérer toutes les parcelles de chacune mais juste donner leur nombre. Je vais plutôt, en premier, aller voir que sont exactement ces « *nouveaux riches* » en tous cas capables de pouvoir racheter de tels biens !

Il va de soi que, comme par le passé c'est-à-dire sous l'ancien régime, ce ne sont pas ces nouveaux propriétaires qui exploitent mais leurs métayers ou leurs bordiers, selon, et surtout presque sous les mêmes conditions qu'avant les événements ! L'organisation d'un tel domaine rural exige beaucoup d'expérience, de tact et de connaissances, car des erreurs même légères en apparences causent souvent la ruine du fermier, du métayer ou du bordier en place. L'obligation de jouir en bon père de famille est tellement, encore, de rigueur dans un contrat de bail que la loi permet au bailleur de demander la résiliation du bail si le tenancier n'use pas de la ferme louée en bon cultivateur.

Mais qui est donc la veuve Raison qui est propriétaire de la première division et qui pourtant demeure à Fontenay ?

La famille Raison, qui porte blason, est bien connue à Mervent et notamment aux *Ouillères* puisque René Marie Raison a épousé en 1741 Suzanne Bouron, fille de Jacques *sieur de la Rovergne* qui possède le « *Logis des Ouillères* » (il est situé au n° 13 et 15 rue du Centre) connu plus tard (en tous cas ce qu'il en restait) sous le nom « *Hôtel du Chagne* ». Ce « *Logis* » sera dès le XVIème, la propriété de la famille (et puis de ses descendants) de M° Jacques Bouheron, *sieur de la Rouvergne*. Dans cette demeure, on peut encore y voir deux magnifiques cheminées du XVII et XVIIIème, en parfait état, datant de l'époque où y demeurait la famille du *sieur de la Rouvergne*. Elles sont ornées de sculptures,



de peintures représentant l'une, une « *scène champêtre* », l'autre une « *corbeille de fruits* ». p.1410

C'est sa fille, Suzanne qui apporte, par mariage, ce gros domaine à la famille Raison. Et, pourtant, l'ancêtre François Raison n'était qu'un simple marchand qui est cependant en 1621 « *syndic de la corporation des poissonniers* » de Fontenay. Mais, sans doute, un riche marchand ! Mais grâce aux brillantes alliances de ses descendants, cette famille prend place au sein de la « *bourgeoisie de robe* » (magistrats) de cette ville.

C'est son époux, René Marie, syndic de Mervent, et qui a « *son banc situé proche le mur* » (sic) dans l'église de Mervent, qui est témoin en 1752, pour une affaire grave « *des faits de tapage au cours d'une messe* » par le nommé Botton (voir bull. 37 le Moulinneuf et 39 le moulin des Deux-Eaux). Les membres des familles Bouron et Raison, à ce moment-là, devenus fervents catholiques étaient pourtant autrefois protestants.

Cheminée du **Logis des Ouillères** →



Jacques Bouron

Jacques Bouron *sieur de la Rovergne*

X **Judith Jouet** « *abjure la R.P.R.* » 1686
P ?

X Marie Aimée Chastellier



/
Suzanne-Catherine Bouron

X René-Marie Raison

/
François Marie Raison aux Ouillères

X Charlotte Perrault

/
Marie Joseph Raison

/
M.Emilie

/
M.Charlotte

Blason : **Raison**

X Victorine Dupont **Vve Raison**

x PJ Barnabé **Baudry**

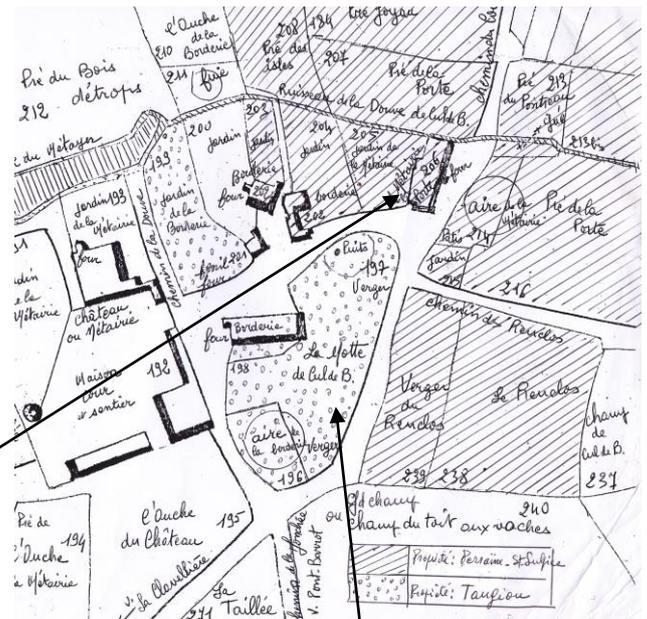
x Joseph Ambroise **Brunetière**

Le couple Bouron-Raison aura, entre autre, un fils nommé François Marie (° 1742 + 1806), aussi dit « *Bourgeois* » et qui demeurera à Fontenay où il est Conseiller au Siège Royal de Fontenay, et où il épousera *Dame* Charlotte Perrault, sa cousine. Ils auront plusieurs enfants nés à Mervent : Marie Gabriel qui épousera Julie Biaille, Marie Joseph qui épouse Victorine Dupont (*Vve Raison*), tous demeurant à Fontenay, Marie Emilie qui épousera Pierre Jean Barnabé Baudry (qui sera maire de Mervent en 1816) et qui conservera le « *Logis des Ouillères* » et puis Marie Charlotte qui épouse Joseph Ambroise Brunetière, médecin du Comte d'Artois. C'est le frère de ce dernier, Pierre Fidèle, qui avait été « *fermier de Culdebray* » et qui avait été assassiné (voir plus haut p. 1404). Joseph Ambroise Brunetière connaît donc bien le domaine de *Culdebray* puisqu'il a même été caution lors d'un bail.

On comprend donc peut-être la raison de cet achat, après 1794, peut-être par M^o François Marie Raison, père (qui, à ce moment-là, n'était pas décédé puisqu'il mourra qu'en 1806 tandis que son épouse était décédée en 1793 ; ce sera alors l'une de ses belles-filles « *la Vve Raison* »). D'une part, il connaît le lieu et d'autre part, il est riche. Ce bien comprend 21 parcelles pour une surface 44 hect 91 ares 60, ce qui en fait le plus gros domaine de Mervent à ce moment-là. De toute façon, ses descendants ne le conserveront pas puisque, avant 1844, ce domaine passe en d'autres mains. Mais à quel moment fut-il revendu ?

Voyons maintenant les deux autres divisions et leurs propriétaires.

Pierre Augustin Pierraine-Véxiau et son parent Mr Martin-St-Sulpice (qui est son neveu par alliance ; ils sont tous descendants de Daguin autrefois fermier de cette seigneurie), ont achetés la division dite de la « *Métairie de la Porte* » (sur le plan : parcelles rayées) qu'ils connaissent bien, tandis que les Tangiou ont achetés la division dite la « *Borderie de la Motte* » (sur le plan : parcelles avec des petits points).



De toutes manières ces deux nouveaux propriétaires, comme la veuve Raison, d'ailleurs, **p.1411** conserveront les familles de cultivateurs déjà en place à *Culdebray* (et que nous verrons plus loin).

Pierre Augustin Perraine possède 30 parcelles pour une surface de 13 h 14 ares 90. Mais Perraine a-t-il vraiment acheté cette propriété au moment de la vente des « Biens nationaux », en 1794 ? Où alors cela provient-il de son grand-père Louis Daguin autrefois « *fermier de Culdebray* » ?

Augustin Perraine notaire
X Jeanne Céleste **Daguin**

La Place Viète →

Pierre Augustin / Madeleine
Soldat en 1810 / x Charles **Vexiau** « royaliste »

Elizabeth
X Charles **Martin-St-Sulpice**



Pierre Augustin Perraine détient ce bien avec sa sœur Madeleine qui a épousé Charles Vexiau, un « royaliste » de Foussais (voir bull. n° 49 la *Clavelière*). Mais cette dernière est très vite veuve. En effet, le mari de cette dernière est guillotiné à Fontenay (14 janvier 1794). La guillotine était placée sur l'actuelle place Viète (appelée autrefois Place d'armes ou Place Royale). Nous sommes en pleine tourmente révolutionnaire. Les Blancs (royalistes) contre les Bleus (républicains) et la guillotine

fonctionne à plein régime.

De son époux, elle avait eu plusieurs enfants dont Elise Elizabeth qui, a son tour, épousera en 1807 à Foussais, Charles Martin St-Sulpice, natif de St-Hilaire/l'Autize (St-Hilaire des Loges) et demeurant alors au bourg de Foussais. C'est ainsi qu'il devient propriétaire de la « *Métairie de la Porte* » n° 206 au cadastre de 1811, et de terres à *Culdebray*.

Pourtant, en juin 1847, alors qu'il demeure à la Gastinière (Foussais), très grosse propriété avec un étang immense dont il est aussi propriétaire, et ayant alors quatre domestiques , il perd son épouse Elise Elizabeth Vexiau (61 ans

). Il a le même âge qu'elle. Mais il a à son service, Marie Dalet, servante de 18 ans (fille Pierre, bordier à Payré/Vendée), qu'il épouse en septembre de la même année. Elle lui donne en 1849 une fille Marie Virginie De St-Sulpice (née hors mariage) qui sera suivi de deux autres filles et un fils, Louis Thimolien, conçu quelques mois avant le décès de Mr Martin St-Sulpice survenu en septembre 1853, alors qu'il est âgé de 69 ans. Marie Dallet, sa servante se-remarie en décembre 1855, avec M° Alphonse Jérôme Martineau, notaire à Foussais. Mais entre temps, au mois de mai, Marie Dallet a eu encore une fille, Valentine, déclarée « *enfant naturelle* ».

Feu, Mr Martin St-Sulpice possédait 11 parcelles pour une surface de 2 h 07 ares 50.

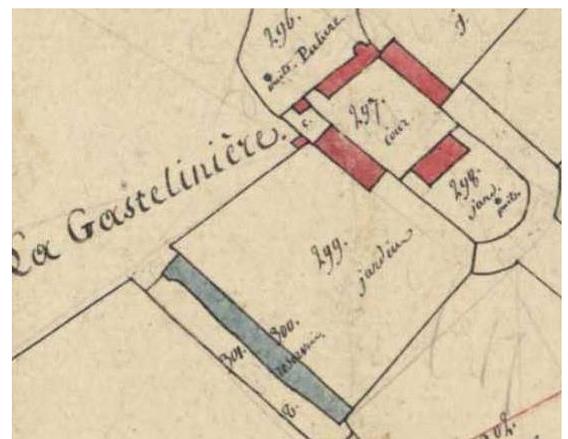
Section C de la **Gastelinère** 1811 Foussais →

Au passage, signalons que la Gastelinère (Foussais) où demeure le sieur Martin St-Sulpice, était peut-être alors la Gataudière qui dépendait sûrement de la seigneurie de *Culdebray*. Elle sera vendue, elle aussi, comme « *Biens nationaux* ». Préalablement, quelques années plus tôt, en 1782 : « *L'abbé René Girard, vicaire de Foussais recevait un traitement de 300 Frs que devait lui donner Brunetière* (Pierre

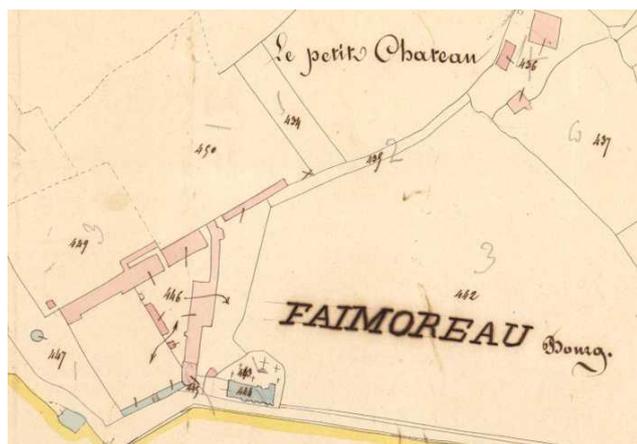
Charles Fidèle + en 1788) de **Culdebray** (alors fermier et responsable des revenus de nombreuses métairies tant à Mervent, Faymoreau-Puy-de-Serre qu'à Foussais comme on le voit ici), *sur la Métairie de la Gataudière mais qu'il ne lui régla que deux ans plus tard* » ce dont se plaint l'abbé Girard ! Brunetière n'honorait-il pas, très scrupuleusement, les reconnaissances de son seigneur, le vicomte Choiseul-Praslin ?

Maintenant, qui sont les Tangiou et quels liens pouvaient-ils avoir avec *Culdebray* ?

Ce sont des notables assez riches pour être nommés à la fonction de maire (à cette époque, ceux-ci étaient choisis parmi les plus imposés de la commune) : Mr Tangiou Louis L'ainé (père), après avoir été adjoint à



Faymoreau avec JFrançois Lamontagne (oncle de sa troisième femme) de l'An 8 à l'An 12, sera **p.1412**



maire de 1804 à 1813 à Puy-de-Serre (commune qui fusionnera avec Faymoreau = Fief Moreau en 1863). Ses fils : Louis son aîné, sera adjoint avec son père tandis qu'Hippolyte Tangiou le second sera, lui, maire de Faymoreau de 1830 à 1839.

Voici en 1804 (extrait du Bulletin paroissial de Foussais – 1938) : « *La fondation du premier conseil de Fabrique, le 1er juillet 1804. ce jour-là, conformément à l'ordonnance de Mgr l'Evêque de la Rochelle, de qui dépendait la paroisse de Foussais, les maires des 3 communes de Foussais, de Payré et de Puy-de-Serre (communes qui formaient la nouvelle paroisse après le Concordat) se réunissaient pour établir le conseil de Fabrique,*

chargé d'administrer le temporel de la nouvelle paroisse (dont les maires des 2 premières), 3° Pour Puy-de-Serre : M. Tangiou Louis, propriétaire et maire de Puy-de-Serre ».

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'Tangiou et' and the bottom signature is 'Tangiou' with a large, decorative flourish at the end.

← Signatures de **Louis** (fils) et dessous **Tangiou** (père) maire
Donc, ce dernier n'est pas un inconnu.

La famille Tangiou est installée à Faymoreau et à Puy-de-Serre (ces fiefs dépendaient, autrefois de la seigneurie de *Culdebray*), communes qui fusionneront. Mais jusqu'à cette date, leurs registres d'état-civil sont séparés. Cependant, la famille Tangiou est tantôt dans l'une ou l'autre

de ces deux communes.

Mtre Tangiou, Louis « l'aîné » (° 1764-67 à Scillé 79) est pourtant le fils d'un simple aubergiste Pierre Tangiou (+ av. 1792 à St-Hilaire-de-Voust) et de Rose Langlade. Il semble avoir fait des unions très avantageuses (plusieurs fois veuf).

Ainsi, il épouse en 1792 à Faymoreau Delle Suzanne Mallet de St-Hilaire des Loges, fille de Louis et de Suzanne Morisset (ancienne et riche famille de tanneur issue de Mervent) ; elle décède avant 1794 sans lui donner d'enfants.

Mtre Tangiou se trouve alors être le beau-frère de Mtre François Arnaud, celui-là même, qui était le « régisseur de *Culdebray* » au moment de sa vente comme « *Bien national* ». En effet, ce dernier, avait épousé une fille Mallet, sœur de l'épouse de Mtre Tangiou. François Arnaud est alors *fermier au Nay* et officier municipal en 1791-97 de la commune de Mervent avec Jean Baudry maire. C'est un personnage relativement important aussi !

Borderie de la Motte n° 198 →

On comprend pourquoi Louis Tangiou a trouvé l'occasion d'acheter, lors de la vente, la *Borderie de la Motte* n° 198, et ses terres (11 parcelles pour une surface de 7 hect 04 ares 70), qui dépendaient comme on le sait de la *seigneurie de Culdebray*.

Mais le comble est que, devenu veuf, Mtre Tangiou, qui est dit cultivateur au bourg de Puy-de-Serre, se remarie (vers 1794) avec Marie Adélaïde Arnaud qui ne semble pas moins riche. Cette dernière est la sœur, même, de Mtre François Arnaud qui devient alors une deuxième fois le beau-frère de Mtre Tangiou. Marie Adélaïde Arnaud lui donne le 1è mai 1797 un fils, naturellement, nommé Louis mais elle décède peu après le 19 floréal An V (mai 1797 Faymoreau) âgée seulement de 38 ans.



← Bourg de **Puy-de-Serre**

Mtre Tangiou, à nouveau veuf, a l'intention de convoler pour la troisième fois. Il



jette son dévolu sur Marie Sophie Antoinette Lamontagne (sic), fille de feu Louis et de Marie **p.1413**

Quinefault (ces Quinefault de la *Cornelière* de Puy-de-Serre), et de plus soeur de Jean François Lamontagne, alors maire de Puy-de-Serre.

Mais avant que cette union puisse se concrétiser (le 11 prairial de l'an onze = 1803), il lui faut régler la succession de Marie Arnaud sa précédente épouse et dresser l'inventaire de ses biens.

← Inventaire de décès est fait le 25 floréal An XI (13. 5. 1803) devant Jean Grégoire notaire à Breuil-Barret (vues 123-130 et étude **3 E 57/232-2** -An XI (1802-1803) à la demande de Louis Tangiou. Est présent le citoyen François Arnaud, propriétaire et fermier au *Nay*, commune de Mervent. Cet inventaire contient huit

pages, intéressantes certes mais assez fastidieuses !

En voici, brièvement, le contenu. Louis Tangiou, qui a alors 36 ans, a un fils mineur de feu Marie Arnaud, nommé aussi Louis, et aussi représenté par son oncle maternel, François Arnaud. L'inventaire a été fait dans chaque pièce du domicile de M^{re} Tangiou, même dans les communs : écuries, etc. Mais juste au début de cet acte, il semble qu'il a été fait un arrêt des comptes antécédents et ceux qui doivent encore être payés. Il semble aussi que ces comptes concernent Tangiou et son ex-beau-frère Arnaud qui étaient certainement « *en communauté* » ou plus ou moins en association.

M^{re} Tangiou « *lequel a déclaré, tant pour lui que pour son fils mineur et de laditte Marie Adélaïde Arnaud, feu son épouse* ». Il fait appel devant le juge de paix ; est présent pour l'inventaire des lieux, M^o François Arnaud ex-régisseur de *Culdebray* en 1794, alors fermier au *Nay* et y demeurant.

Il serait trop long, ici, d'énumérer la totalité de l'inventaire (pas moins de 8 pages), cependant je ne peux m'empêcher de vous en livrer quelques passages : « *Dans la chambre haute, . . .* », un bureau, des draps (12), des grosses serviettes, des robes et jusqu'à des bas blancs en fil de coton, dans une autre pièce, un buffet en bois de chesne (sic) estimé 160 Frs, 10 chaises, 4 tables, 5 chandeliers, des étains, des couteaux, 10 plats de cailloux (sic), 25 verres à boire, 6 couverts d'argent, treize décalitres de froment en farine, 3 décalitres de baillarge (grains divers), 30 kg de lin, 9 kg de fil blanchi, et même le bois de chauffe est comptabilisé !

Ensuite, l'inventaire se poursuit « *dans les écuries où il a été vu* » (entre autre) 1 bœuf, 2 juments, 2 vaches, 2 veaux « *dans le toit aux vaches* », et « *dans le toit aux brebis* » 23 brebis, « *dans le toit à cochon* » 2 goretts, et encore des pelles, des outils, etc. plus des fagots, du bois, etc. . . Puis, « *Le dit François Arnaud et le dit Tangiou affirment n'avoir rien enlevé* » (pris) !

Ceci n'est qu'un tout petit aperçu de ce qui a été inventorié !

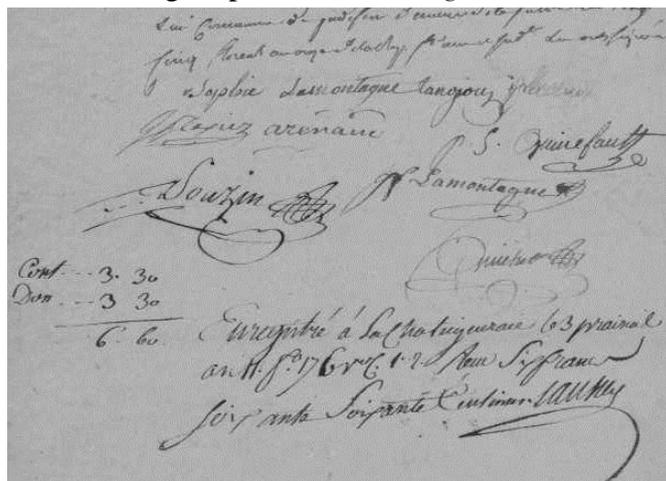
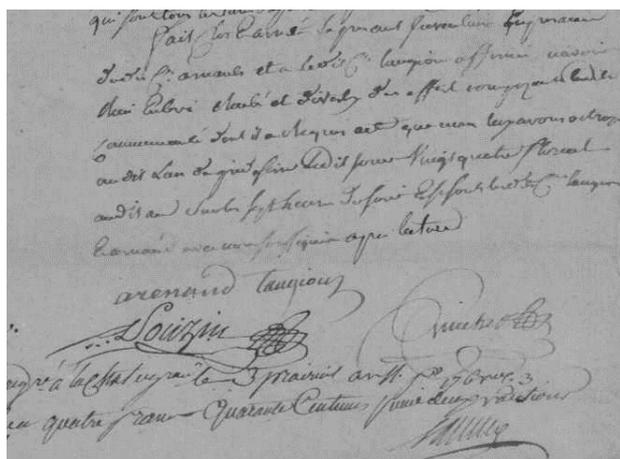
Ce que l'on en retire, à la lecture de cette énumération, c'est qu'il s'agit d'une famille aisée.

Contrat de mariage 25 floréal An XI (15. 5. 1803) Jean Grégoire notaire à Breuil-Barret (vues 131-132) **3 E 57/232-2** -An XI (1802-1803) de Louis Tangiou remarié avec Sophie Antoinette Lamontagne qui apporte une somme de 6000 livres (sic) avec des frais d'enregistrement se montant à 6,60 Frs. Sont présents la mère du marié, le « *frère germain* » de la mariée (Jean François Lamontagne) et son cousin germain Pierre François Quinefault. Cette famille Quinefault fut longtemps installée au *logis de la Cornelière* (aujourd'hui disparu, et en face du château du même nom), mais sis paroisse de Puy-de-Serre.

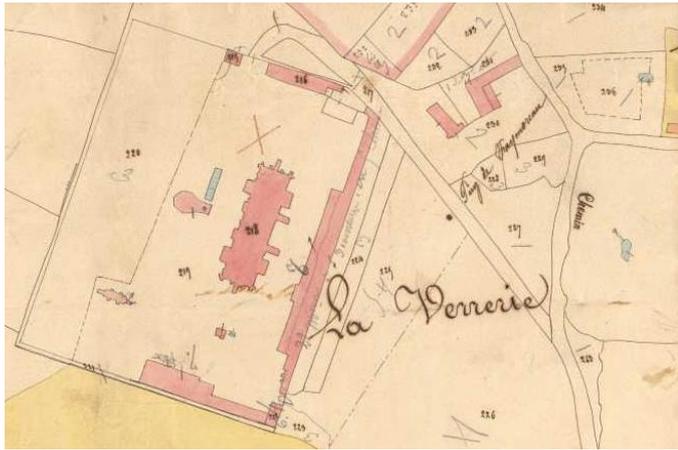
Signatures du Contrat de mariage : 1803 →

Sophie Antoinette Lamontagne va lui donner deux ans plus tard un seul fils nommé Hippolyte (° 20 ventose an 13 = 1805).

Naturellement, père et fils vivent « *en même communauté* » ; l'aîné, Louis (fils de Marie Arnaud), va épouser en 1832 *Delle Agathe Richard* dont le frère, Jean, est curé de Faymoreau. Elle lui donnera donc un fils, nommé Hippolyte, et une fille, Louise, qui



épousera un instituteur Gaspard Goupil qui, plus tard, sera employé administratif à l'usine, alors **p.1414** prospère, de « *La Verrie* » (de Faymoreau, qui fabriquait des bouteilles et des cloches de verre). Plus tard, Louis Tangiou (fils de Marie Arnaud) et son épouse Agathe s'installent d'ailleurs chez leur gendre à la « *La Verrie* » où Louis décèdera en 1871 âgé de 74 ans.



← L'Usine de la Verrie paroisse de Faymoreau
Le second fils, Hippolyte (fils de Sophie Lamontagne) épouse en 1837 Angélique Bodin dont il aura aussi un fils. Les deux frères, qui deviendront propriétaires en indivis de la « *Borderie de la Motte* » n° 198, au décès de leur père qui surviendra en 1844 (8 avril) alors que ce

dernier est âgé de 78 ans, auront une descendance, peu nombreuse certes, que l'on retrouve jusqu'en début du 20^{ème} siècle sur les mêmes lieux.

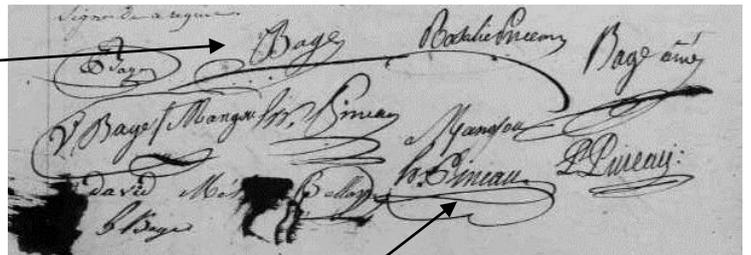
Nous avons vu les trois principaux acheteurs de la *seigneurie de Culdebray*.

Voyons maintenant ceux, des gens plus modestes, qui vont exploiter les biens de *Culdebray* car naturellement toutes ces exploitations sont louées !

L'ex « *Maison Noble* » de *Culdebray*, achetée donc par la famille Raison (voir plus p. 1409), est habitée bien sûr et naturellement ses terres sont exploitées. Le bail est toujours en vigueur et, en fait, rien n'a vraiment changé depuis les événements révolutionnaires.

Signatures mariage Bage-Pineau : 1835 →

Mais alors, qui est Mr Jean Joseph Bage, qui semble alors être le propriétaire de la *Maison Noble*. A quel moment a-t-il racheté ce bien à la famille Raison ?



En tous cas, il semble être là depuis au moins 1835, date de la naissance de sa fille Emma qu'il a eu de son épouse Marie Rose Pineau dite *Rosalie*.

Il est le fils Pierre François Bage, qui est protestant, et de Suzanne Sarrazin. Son père est un propriétaire aisé du village de *Vüe* (*Vüez* ou *Vux*, situé juste en face de *Culdebray* mais paroisse de Fousais).

Le manoir de *Vux* →

La famille Bage est une vieille famille de Mervent dont : Jehan Bage, qui est protestant, et jadis marchand-tanneur à la *Jamonnrière* paroisse de Mervent. Sa descendance s'unira avec des filles de tanneurs dont : Pierre Bage qui épouse une fille Mallet. Il était un riche marchand-tanneur de *L'Ourdraire*, aussi paroisse de Mervent, et à son tour, sa descendance s'installe à *Vux*.



Jean Joseph Bage, est aussi protestant quand il épouse, le 4. 2. 1835 à Fousais, *Rosalie*, la fille de Mr Henry Pineau, propriétaire à la *Gajonnière* (voir généalogie bull. *La Citardière* n° 51) mais qui est un fervent catholique. Mais, sans doute parce que leur futur gendre n'est pas de la même religion qu'eux, son épouse Marie Pineau n'est pas d'accord. Cependant la mariée passe outre malgré l'opposition de sa mère « *qui n'a voulu ni comparaître ni consentir audit mariage* », ainsi qu'il est signalé dans l'acte civil. Mais le père, Mr Pineau, est tout de même présent et signe sur ce registre. Mais, pour autant, assiste-t-il au mariage religieux au Temple de Fousais ?

Jean Joseph Bage est toujours à *Culdebray* lorsque son épouse lui donne une deuxième fille, le 15. 11. 1838, nommée Louise Henriette, déclarée obligatoirement à l'état-civil de Mervent mais qui, comme sa sœur aînée est baptisée au Temple. En tous cas, au recensement de 1836, il était encore signalé à *Culdebray* avec son épouse, sa fille Emma qui n'a que 6 mois, plus quatre domestiques et quatre

servantes. Il faut bien cela pour tenir les terres et la « *Maison Noble* » de *Culdebray*.

p.1415



Au recensement suivant (1841), il n'est plus là et en 1843, il est signalé « *installé* » à Puy-de-Serre.

Dans le village de *Culdebray*, il y a dans ces moments-là, naturellement plusieurs familles qui tiennent (en location) les biens des autres propriétaires, que nous avons cités plus haut : les Vexiau et St-Sulpice et les Tangiou. On y trouve un métayer ou fermier pour la « *Maison noble* ».

Il est signalé cinq borderies (en location souvent également en indivision) exploitées par plusieurs familles : les membres de la famille Maupetit (voir plus haut p. 1336, 37) dont René

Maupetit qui est, de plus, dit toujours « *huilier* » (voir plus haut moulin p. 1288), et son épouse Jeanne Ouvrard plus leurs deux enfants adultes mais aussi le père de Jeanne, François Ouvrard et qui était huilier au Fief à Foussais mais aussi tailleur d'habits. D'ailleurs, il décède chez sa fille et son gendre, le 8 janvier 1832, à l'âge de **102** ans ; record qui mérite d'être signalé.

C'est aussi l'un de leur parent « *Augustin Maupetit* (° 1736), 58 ans, de Foussais, qui le 27 mars 1794, est exécuté (qui avait été guillotiné avec d'autres à Fontenay) comme ayant pris part à l'insurrection Vendéenne (sic) » (selon le Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution A.D.V.). Il ne fait aucun doute que cette famille est catholique et même royaliste.

Meule à huile (de noix) →



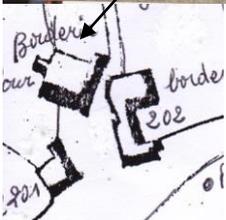
Déjà, en 1828 (voir registre de la Fabrique), c'est René Maupetit qui « *fournit l'huile (de noix) qui sert pour l'éclairage des lampes* » de l'église et le 10 octobre 1838, encore, la Fabrique de Mervent « *a payé à René Maupetit de Cul de Près la somme de 5 frs 25 pour la quantité d'huile qu'il a fourni pour l'église* ». Cette famille, qui est en indivis avec Pierre Denis et son épouse Marie Chiasson, loge dans la borderie n° 201 qui faisait 0 are 72 (et qui possédait une quinzaine de parcelles), et elle est aussi alliée au Tirbois. Jusqu'en 1911, on trouvera des Maupetit (fille ou garçon) à *Culdebray*.

Borderie **201** (à gauche) et **202** (à droite, au fond) →

On a du mal à s'imaginer la promiscuité qui devait régner dans de si petits logements où s'entassaient les parents, les enfants, les grands parents et parfois les frères, les sœurs et leurs époux respectifs. Parfois, on y trouvait jusqu'à trois lits où s'entassaient un nombre incroyable de personnes, en dehors du lit des parents souvent encadré de rideaux.



Dans une autre borderie n° 202 (qui fait 1 are 15 – voir plus haut p. 1289), qui partage sa cour avec la borderie 201, on peut loger beaucoup plus de personnes. Elle possède une unique et grande salle avec une magnifique cheminée et un four. Sur son arrière et sur le côté, ce sont des écuries. Elle est tenue d'abord par Louis Guillet et Marie Fort (et 4 fils) puis ensuite en 1836 par leur fils Pierre Guillet (° 1797) et son épouse Marie Pipet. Leurs descendants la conserveront jusqu'à nos jours (ci-dessous).



Au recensement de 1836, on trouve encore à *Culdebray* des membres de la famille Maupetit qui ont épousé des enfants de la famille Tirbois, Bouron et mais aussi Guillemet qui seront toujours en place dans le hameau au moins jusqu'en 1921.

Jacques Maupetit *huilier* x MAnne Bonnet

Jeanne x René Tirbois René x Jeanne Ouvrard Louise x Jacques Guillemet

Marie x Pierre Bouron René x Françoise Roy

Marie x René Guillemet François x célibataire

Marcel X cult. Louise x célibataire 1921 Cdebray Eugène x militaire François x Marie Aimé cult. en 1906

Mais où logent donc toutes ces familles ?

Revenons maintenant à la « *Maison Noble* » qui, au recensement de 1841, a changé, et **p.1416** de propriétaire et de locataire ou fermier.



En effet, Mr Samuel Rampillon a acheté ce bien et son fermier, qui est aussi un parent, est François Poquin. Je vais m'attarder sur l'un et sur l'autre car ils en seront longtemps propriétaire pour Rampillon et fermier pour Poquin.

← La **Largère** carte postale et plan 1834 Thouarsais

Parmi les ancêtres de Samuel Rampillon (jadis protestants) se fait remarquer, l'un d'eux, en 1781 comme procureur en la sénéchaussée de Fontenay. Puis, lors de l'élection des représentants de la Vendée à la convention nationale à l'assemblée



des électeurs du département de la Vendée, nommés en exécution de la loi du 12 août, qui s'ouvrit le 2 septembre 1792, sur les 9 heures du matin, dans l'église paroissiale de la châtaigneraie, on remarque (entre autre) et pour le canton de la Caillère : Louis Rampillon, comme juge de paix.

Quant à Samuel Rampillon, c'est un riche propriétaire de Thouarsais (plus tard en 1827 Thouarsais-Boudroux). Il est né (13. 9. 1789) dans le très grand domaine de la Largère, un logis du XVI-XVII, où il décèdera (11. 11. 1850). Il était le fils de Louis (° 1721



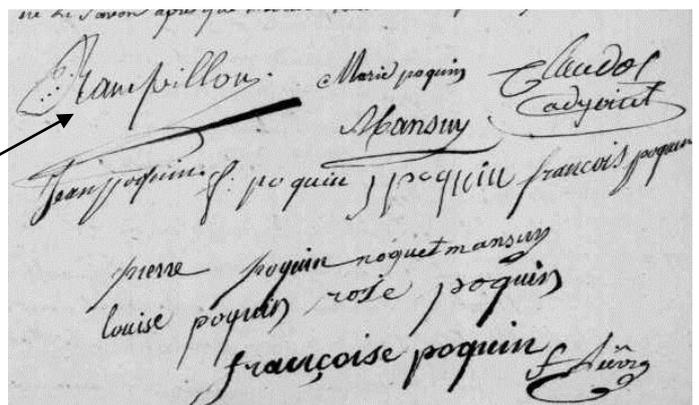
St-Etienne de Brillouet), et d'Angélique Rampillon, laquelle possède également le très important domaine des Forges (Thouarsais) où elle décèdera en 1824.

Les parents de Samuel sont décédés lorsqu'il épouse, à Thouarsais le 10 octobre 1832, et à l'âge de 43 ans, Delle Marie Poquin (qui en a 24), qui est la fille de Jean, fermier à la Brandasnière, et de Rose Poupin. C'est aussi une famille aisée. Sont présents à son mariage, son oncle, Jean Poquin alors fermier en famille aussi à la Brandasnière paroisse de Cezais. Il semble qu'il n'en soit que le fermier car en 1781, Louis Rampillon (parent de Samuel), procureur en la sénéchaussée de Fontenay, avait acquis

de Paul Henri François Gazeau, la terre de la Brandasnière pour la somme de 3591 livres or 8 sous (C 505 fief mouvant de V. et Mervent).

Signatures mariage Rampillon-Poquin : 1832 →

Lorsque l'époux de Marie, Samuel Rampillon, achète Culdebray, Jean Poquin, l'oncle de celle-ci, s'y installera comme fermier entre 1836 et 1841 (et que nous verrons plus loin). La famille Poquin semble fort importante comme on peut le voir lors de leur mariage où, sur l'acte civil, Mr Rampillon est le seul à signer tandis que pas moins de sept personnes signent chez les Poquin.



Et pourtant, Samuel avait un cousin-germain, Constant Samuel dit « *Des Magnils* », installé paroisse des Magnils Reigniers où il fut maire (de 1831-35; le fils de ce cousin, Ernest-Constant, épousera la sœur d'Armand de Béjary, tandis que ce dernier, lui, épousera, Honorine, la fille de Samuel Rampillon et cousine d'Ernest – ainsi que nous le verrons plus loin).

Dame Marie Poquin, et son époux Samuel vivent naturellement aussi à La Largère et ont à leur service sept domestiques (recensement de 1836). Son épouse, lui donnera peu d'enfants : Honorine (° 1835, qui épousera donc Armand De Béjary, qui sera à son tour, par mariage, propriétaire de Culdebray) et Henri (° 1837, qui reprendra la Largère et sera maire de Thouarsais-Bouildroux pendant plus de 30 ans. Il y décèdera d'ailleurs en 1914). Mais, tous deux sont déjà décédés lors du mariage d'Honorine avec un noble.

Mr Samuel Rampillon, qui était donc propriétaire de la « *Maison Noble* », avait plus **p.1417**



tard, également racheté aux Tangiou, une partie de la « *Borderie de la Motte* » (parcelles 439,40 plan 1844 et quelques terres – voir matrice cadastrale folio : 379, 380 et l'autre partie est achetée par Louis Polteau).

Puis, ces propriétés appartiendront à Mr De Béjarry (sur la matrice en 1862- 63 et jusqu'en 1882) son gendre, puis au gendre de ce dernier, Joseph de Bernon (en 1902 sur la matrice). C'est quelques temps après que De Bernon « *a tout bouffé* » ainsi que me l'a raconté Mr Rainereau dont la famille a pu ainsi racheté la « *Maison noble* ».

← **Métairie de la Porte** : partie 448 et en face hangar 446 →

D'autre part, Martin-St-Sulpice et ses héritiers ont conservé jusqu'en 1876 au moins, la borderie 455 (plan 1844 et folio 269), et un hangar (parcelle 446) plus une partie de la « *Métairie de la Porte* » (448, plan 1844, située au bord du ruisseau et aujourd'hui à l'abandon).

Revenons un peu en arrière.

Le propriétaire de la « *Maison Noble* », Mr Samuel Rampillon (voir p. 1415), avait comme fermier François Poquin qui se trouvait donc être l'oncle de son épouse Marie.

François Poquin, qui pourtant était né à Sérigné, a longtemps été à la Brandanière, commune de Cezais (où naîtront ses enfants). Il avait épousé Marguerite Rambaud, de la commune de St-Sulpice. Ils auront : François (° 1809 Cezais), François (° 1811), Françoise (° 1814 qui épouse à Mervent en 1842 Jacques Guesdon) et Jean (° 1822).

La Brandanière à Cezais →

François Poquin (et sa famille) prend en charge la « *Maison Noble* » de *Culdebray* probablement en septembre 1836 (jusqu'en 1867) tandis que son épouse Marguerite Rambaud décède l'année suivante à Mervent (+ 23. 5. 1837). Outre trois domestiques (recensement de 1841, 4 domestiques en 1846, 5 en 1851,), ses deux fils travaillent avec lui comme cultivateurs-métayers : l'aîné, François, qui est célibataire et le dernier Jean Joseph, qui épouse, le 3. 11. 1847 à Mervent, Louise Bouillaud qui lui donne une fille unique, Françoise Louise (° 15. 8. 1848). Mais, l'enfant « *n'a pu être déclaré par son père pour cause de maladie* », lequel décède trois mois plus tard, âgé seulement de 26 ans. La déclaration est faite par François Poquin le grand-père.

François Poquin, père, décède à *Culdebray* quelques années plus tard (23. 4. 1854) âgé de 77 ans. Sur l'acte, il est dit fermier de *Culdebray*. C'est le fils célibataire qui prend la suite, naturellement avec du personnel (3 domestiques et 1 servante) et y demeurera jusqu'à sa mort (11. 9. 1867) âgé seulement de 58 ans. Il sera remplacé par la famille Lardy, que nous verrons plus loin.



← **Borderie de la Motte** n° 198 et 439 en 1844

Mais la « *Maison Noble* » est déjà partagée en deux foyers dès 1856 (à gauche et à droite de l'ensemble avec Poquin et Normand). S'y trouvent Mr Joseph Normand, son épouse Jeanne Guillemet et leurs huit enfants. Mais en 1865, il quitte les lieux car il achète le *logis de la Clavelière* où il est à son compte (voir bull. n° 49 La *Clavelière* et le bull. n° 45 le Portail) ; Il est issu d'une riche famille de meuniers.



Se trouvent également, dans ces périodes-là, dans le village de *Culdebray*, les familles : **p.1418**

Borderie de la Motte n° 198 et 439 en 1844 →

Maupetit (déjà citée plus haut – voir p. 1414) et dont les descendants y resteront jusqu'en 1911 ; Bouillaud Victor, qui est dit « *bordier-fermier* » donc avec un bail, et son épouse Jeanne Thibaud (de 1841 à 1851), et remplacé par son fils, Pierre et son épouse M.Madeleine (jusqu'en 1866) tandis que sa sœur Marie Louise avait épousé Pierre Guillet que nous retrouverons sur les lieux jusqu'en 1881. Avec lui, son parent Pierre Guillet et son épouse Jeanne Pipet jusqu'en 1861



seulement (voir p. 1414) ; ensuite, Pierre Denis « *bordier-fermier* » mais parfois dit « *journalier* » possède même en indivis la bâtisse 201 (plan 1810). Lui et son épouse Marie Chiasson y demeurent encore en 1876 où il est dit alors « *bûcheron* » ; ensuite, sont recensés la veuve Jeanne Thibaud 65 ans dont le gendre n'est autre que Victor Bouillaud (cité plus haut) tandis qu'elle a avec elle, dans son foyer, son autre fille, Marie, et son gendre Alexandre Bâtonneau qui est maçon et qui y demeure en famille jusqu'en 1866 ; Cette liste n'est qu'exhaustive (pour en savoir plus, consulter le site des A.D. de la Vendée liste des recensements).

En 1850, lorsque Samuel Rampillon, le second propriétaire de *Culdebray*, décède à La Largère (Thouarsais), naturellement ses biens sont partagés entre ses deux enfants : son fils, Samuel Henri, conserve ce domaine qu'il légua, à son tour, à son fils Louis, marié avec sa cousine, mais qui demeurera sans enfants. Ce ne sera qu'après que ce domaine sera vendu en 1967 pour en faire en 1990 une maison spécialisée, entre autre, pour personnes autistes (ce qu'elle est encore, à ce jour).

Blason des **Béjarry** →



La fille de Mr Rampillon, Louise Honorine, qui avait épousé en 1860 à Thouarsais, Mr de Béjarry, recevra le domaine de *Culdebray*.

Mais qui est donc Charles Armand de Béjarry ?

← **Amédée I de Béjarry**, fameux royaliste et (dessous) vers 1840

Il est issu d'une illustre famille qui se distingua lors des guerres de Vendée. En effet, son père, Armand était le fils d'Armand de Béjarry (maire de St-Martin-Lars de 1806-13), qui avait plusieurs frères tous royalistes : Gaspard (° 1762 + St-Germain du Princay), Auguste (° 1766 Luçon), et le plus fameux Amédée (député de la Vendée 1816-23). Par conséquent, notre propriétaire de *Culdebray* se trouve être le petit neveu d'Amédée I, l'un des chefs royalistes de la *Vendée Insurgée* pendant la Révolution. On imagine, sans peine, que son enfance a dû être bercé par les récits de cette tragique épopée vendéenne !

Voyons un peu cette famille De Béjarry :

C'est une très vieille famille du Poitou qui fut même, jadis, protestante et portait blason « *De sable, à trois fasces d'argent* », dès le XVè.

Charles De Béjarry (9 enfants)

X *château de La Louherie*

/ / / /
Armand Gaspard chef royaliste Auguste chef royaliste Amédée I chef royaliste
 X Bénigne de Bernon x célibataire X X

/ / / /
Armand Amédée II Sous-Préfet
 X Louise de Nossay X

Charles Armand *Culdebray*

X Honorine Rampillon

/

Marie Angèle *Culdebray*

X Joseph De Bernon

Amédée III + 1916 Laroche-Louerie

X

Descendance

Amédée II sous-Préfet + 1883 La Roche-Louherie →

Voyons brièvement ce qui va les rendre célèbres.



Les paysans insurgés de la région ont aussi choisi pour chef les trois frères de la très respectable **p.1419** famille de Béjarry : Amédée (sixième garçon de la famille, est né le 21 (25) janvier 1770 à Luçon). À seize ans, il



était un élève brillant du séminaire de Saint-Sulpice (d'Angers) et destiné à être prêtre comme son frère Auguste. Sa santé l'avait forcé à interrompre ses études. À dix huit ans, il était retourné dans sa famille où l'attendait une mission filiale. Son père, atteint d'une maladie de langueur, réclamait ses soins : il dut l'accompagner à Bordeaux où la réputation d'un célèbre médecin les attirait. Il y resta avec lui jusqu'à sa mort vers l'automne de l'année 1789.

← Château de **La Roche-Louherie**

Pendant ce séjour, Amédée avait suivi avec anxiété les progrès de la Révolution. Au mois de mars 1790, il rentra à nouveau dans sa famille au château de La Roche-Louherie, où il retrouva ses cinq sœurs : Aimée, Antoinette, Sophie, Désirée et Agathe de retour également, ainsi que son frère Auguste. Plus tard, ce sont ses deux frères : Gaspard et Armand, qui rentrèrent d'émigration. La vie de la famille fut triste et anxieuse pendant deux longues années.

← St-Vincent-Puymaufrais : tombe d'**Amédée I** (2^{ème} à gauche)



L'orage grondait sur leurs têtes et bien que la famille n'ait d'ennemi que leur noblesse, elle était en butte aux menaces, aux affronts et surtout aux

dénonciations les plus perfides.

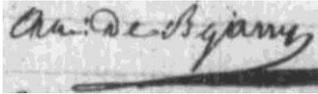
Mais l'anarchie allant toujours croissant, le danger devint imminent. On apprit que le soulèvement était devenu presque général. Amédée, ex-élève futur abbé, se transforma en soldat et finit par se laisser entraîner à y prendre part. Il se décide à rejoindre le rassemblement formé à l'Herbergement-de-l'Oie dans les premiers jours de mars à défaut d'autres ressources. Il était temps. Presque immédiatement, les batteries républicaines démolissent les murailles du château de famille, la Roche-Louherie, où il a laissé ses cinq sœurs. Son frère, Auguste l'avait précédé car les paysans du Boupère l'avaient entraîné. Il avait vingt quatre ans. Trop bouillant pour attendre la suite des événements, il avait mieux aimé se confier à son fusil qu'aux vieux murs du château de la famille : « *J'aime mieux les tuer, disait-il, que de me laisser prendre par eux (Bleus)* ». Sa figure était énergique, son oeil flamboyait. Il était vif et parfois emporté. Sa bouillante intrépidité éblouissait les soldats et sa voix tonnante les forçait à obéir. Ils l'avaient surnommé de suite le « *Capitaine Tempête* » et le nom lui en était resté. L'autre frère, Gaspard-Bonaventure dit « *Béjarry l'aîné* » se trouva lui aussi très tôt engagé dans les luttes. Mais devenu l'aîné par la mort de son frère Prosper, il songea à défendre le fief principal de la famille : leur château (cependant, à la succession du bien familial, bien qu'il fut l'aîné de la fratrie, ce n'est pas lui qui obtint La Roche-Louherie mais sa sœur Antoinette qui céda son lot à leur frère Amédée ; il en conçut un profond dépit. Mais depuis les événements révolutionnaires le droit d'aînesse avait été aboli).

Les Bleus : soldats républicains de l'An II →

Amédée rejoignit, aux côtés de ses frères Gaspard et Auguste, l'Armée du Centre, dont il aurait reçu le commandement à la mort de Royrand, le 5 décembre 1793, lors de la Virée de Galerne. Blessé à la bataille du Mans, il échappa au désastre de Savenay, puis rentra en Vendée en avril 1794. Il établit son quartier général au château du Boistissandeau, près des Herbiers. A la fin de l'année 1794, il fut envoyé comme plénipotentiaire à Nantes pour négocier avec les conventionnels, le traité de paix de la Jaunaye le 17 février 1795, qu'il signa et dut se rendre à Paris pour discuter des désaccords qui se faisaient jour. Il revint précipitamment en Vendée lorsque Charette reprit les armes et fut l'un des derniers à se soumettre en 1796. Député de Bourbon-Vendée (La Roche-sur-



Yon) de 1816 à 1824, il présida à quatre reprises le Conseil général du département. Il mourut le **p.1420**



– signature - 10 mai 1844 à Luçon à 74 ans (inhumé Puymaufrais Vendée).

Amédée III sénateur →

Son fils, qui lui succéda, reçut le 7 décembre 1846, au décès de sa tante (sœur de son père et par conséquent aussi grand-tante de Mr de Béjarry de *Culdebray*) un courrier de Mme la marquise de la Rochejaquelein : « *Tilly, département de Loir et Cher, ce 7 décembre 1846 - Je pleure, avec vous, Monsieur, votre tante, qui a été, comme moi, victime et témoin de tous les héroïques malheurs de la Vendée. Je vous plains beaucoup de*



la perte de Monsieur votre père (décédé en mai dernier), si digne d'éloges et de regrets. . . Oui, Monsieur, je me rappelle très bien de vous et je profite de cette occasion pour vous dire que j'ai toujours été fâchée et étonnée de ne pas vous revoir ; vous n'avez pas en cela rendu justice à mes sentiments. Pouviez-vous me croire indifférente pour des parents de Monsieur de Lescure, dont la glorieuse conduite a été si digne de la sienne ? Toujours mon coeur est rempli des souvenirs de la Vendée et de Monsieur de Lescure (chef royaliste, son premier mari, veuve elle se remaria avec La Rochejaquelein). Croyez, Monsieur, que tant que je vivrai, le nom de Béjarry me sera cher et que je vous conserverai toujours le plus sincère intérêt - signé : Donissan, marquise de la Rochejaquelein ».

← **Mme De La Rochejaquelein** née Donissan



Le fils d'Amédée II, appelé aussi **Amédée** (né en 1840 St-Vincent Puymaufrais + 1916 dans le château de famille : La Roche-Louerie), comte de Béjarry, sénateur royaliste de la Vendée en 1886, était le cousin issu de germain de celui de *Culdebray*.

Mais revenons à Charles Armand, notre nouveau propriétaire de *Culdebray*.

Bien que vivant souvent aussi à Paris, il demeurait à la Réorthe dans son magnifique domaine orné sur le devant d'un palmier, arbre très exotique pour la région : le château de Châteauroux.

Logis de Puytumé (en ruines en 2005) →

Il était né à La Réorthe (1832). Son grand-père, se nommait Armand et était le frère du fameux Amédée. Il allait former sa branche en épousant Bénigne de Bernon. Elle était la fille du seigneur du lieu de St-Martin-Lars ; elle lui apporta dans sa corbeille de mariage le « *Logis de Puytumé* » en cette paroisse. Son époux allait, d'ailleurs, être le maire de cette commune de 1806-13. Ils y eurent plusieurs enfants dont Armand qui va suivre.



Armand, le père de notre Béjarry de *Culdebray*, naît en ce château en 1800. Il sera officier dans l'armée et épouse Louise de Nossay native de Niort. Bien que le couple conserve le « *logis de Puytumé* », il s'installe avant 1832 à la Réorthe, une commune plus importante. C'est dans le domaine de Châteauroux que naîtront leurs enfants : Edmond, Angèle, Armand (° 1832 qui vit aussi à La Réorthe, épousera Honorine Rampillon, la fille du propriétaire, alors, de *Culdebray*), Blanche (° 1835 qui épousera, Samuel, le frère d'Honorine), . . . Dans ce magnifique château, le couple n'a pas moins de 9 domestiques (recensement de 1836 et 11 quelques années plus tard).

Mr de Béjarry (père) entretient-il des bons rapports avec les paysans de ses terres ? Toujours est-il, qu'en juin 1836, non loin de Puytumé, il est agressé violemment par l'un d'eux un nommé Bonnet (www.smlsh.fr/article-affaire-bonnet-de-bejarry).



Pourtant, apparemment, il n'y avait aucune raison ! Mr de Béjarry se trouvait dans les parages de sa propriété, où il chasse le loup, fusil à la main, et ses chiens qui, se dirigeant vers un champ de blé, sont immédiatement rappelés par leur maître. Pourtant, c'est alors que le paysan se précipite, une « *pielle* » (ci-contre) à la main, sur Mr de Béjarry et le frappe plusieurs fois : près de l'œil droit, la figure et dans

la poitrine. Le paysan Bonnet ne cesse de le frapper que lorsque le domestique de Mr de Béjarry p.1421 crie « à l'assassin ». Mr de Béjarry est tétanisé devant la réaction de son paysan sur le visage duquel on devine de la haine : est-ce la haine du pauvre envers le nanti, du travailleur envers le rentier plus ou moins oisif ?

Malgré un procès-verbal de gendarmerie, l'affaire n'eut pas de suite.

Armand de Béjarry, son fils, épousa donc (comme vu plus haut) une jeune fille aisée, Honorine Rampillon. Il avait reçu de ses parents Châteauroux où il n'avait pas moins aussi de neuf domestiques.

Mais, il vit aussi à Paris, et naturellement aussi dans le château de famille de la Réhorte où naîtront ses deux enfants.

Mais, comme tous ses ancêtres, c'est un grand chasseur, alors il organise l'antique manoir de *Culdebray*, qui fut de tous temps un rendez-vous de chasse, afin d'y venir pour cette période-là ! Il loge chez ses fermiers.

Des chambres et un petit salon (qui se trouvait être au-dessus de la partie B – voir p. 1369), sont alors aménagés à l'étage. C'est là qu'aimait se tenir Mr de Béjarry et où on lui servait ses repas en compagnie de sa gouvernante (selon ce que m'a affirmé Mr Rainereau , dernier propriétaire-cultivateur du lieu ; ci-contre personne typique de cette époque). Dans ce salon, il y avait le même style de cheminée que celle du rez-de-chaussée, en-dessous, mais en mieux, plus sculptée, plus jolie encore ! On pouvait pénétrer dans ces appartements privés soit par un bel escalier de pierre situé à l'arrière de la cuisine (qui existe encore) soit par le fournil partie C, et un escalier de bois, puis une petite porte cintrée (aujourd'hui murée) qui permettait d'accéder dans ce qui était jadis une grande salle à l'étage, qui faisait le pendant de celle (partie A que l'on peut encore voir aujourd'hui). Cet espace là avait été transformé par Mr de Béjarry. Lorsqu'il venait donc avec « sa demoiselle de compagnie », on jasant dans le hameau parce qu'on savait bien qu'en fait c'était sa maîtresse.

« Pour le servir et faire la cuisine, à chaque fois, une des jeunes filles de *Culdebray*, allait travailler au château » comme on disait. Souvent le personnel était multiplié car « Monsieur recevait beaucoup et c'était alors guelletons et ripailles » ! Cela faisait un revenu supplémentaire pour ces employés occasionnels selon « la générosité de leur maître » me racontait Mr Rainereau !

Lorsque Mr de Béjarry venait à *Culdebray*, il arrivait toujours en calèche par le *chemin du Détrop* (alors empierré de pavés de pierre calcaire, et qui longeait les douves, le lavoir, la fontaine, et sortait sur la route de Foussais à la Croix Méraud). L'autre chemin de la « *Porte de Culdebray* » était presque toujours impraticable car il y avait de la boue et l'eau du ruisseau passait souvent par-dessus. Suivait ou le précédait son piqueur personnel et sa meute de chiens que l'on logeait dans le chenil. Avoir un chenil n'était plus le fait d'un droit seigneurial mais tout simplement un signe extérieur de richesse !

D'ailleurs, lors des chasses naturellement en forêt domaniale de Mervent-Vouvant, Mr de Béjarry montait un cheval appelé « *Bastien* ».



← **Chemin du Détrop** (aujourd'hui à l'abandon)

Quant à lui, il s'installait donc pour deux mois dans la « *maison noble* », qui lui venait de sa femme Honorine, et qui naturellement était mise en fermage. Les jeunes d'alors (vers 1900) se souviennent du ramassage des volailles « *une quantité telle qu'il est bien certain qu'il ne pouvait pas tout manger. Mais, peut-être, les mettaient-ils dans d'autres basses-cours ?* ».

Mr de Béjarry, en son château de la Réorthe, menait « *grand train* » ; déjà en 1841, il avait 10 domestiques dont une cuisinière, une femme de chambre, une fille de basse-cour, puis un cocher, un valet de chambre.



Mais, en 1906, il n'a plus que le strict minimum : cuisinière, fille de chambre, fille de basse-cour et son cocher Henri Papin. p.1422

Carte postale : **Châteauroux** vers 1900 →

Lorsque la période des chasses arrivait, tous ces messieurs se retrouvaient à Mervent.

En 1858-59 : fut créé par Mr Majou de la Débuterie, grand amateur de meutes et de chasse, la société de chasse « *Rallye Vendée* », qui loua la forêt de Mervent (voir bull. n° 23 la *Belle Rosalie*), et dont il fut président. Le « *Rallye Vendée* » qui regroupait tous les amis : le vieux Mr de Fontaines (qui d'ailleurs décéda tragiquement en 1906 au cours d'une chasse en forêt de Mervent – voir bll. N° 11, et qui avait lui-même sculpté une canne que l'on peut voir en la 1^{ère} page de ce bulletin), Mr le comte Armand de Béjarry (propriétaire alors de *Culdebray* mais aussi du Château-Roux à la Réorthie, et apparenté avec Mr de la Débuterie ainsi qu'avec Mr Blanpain de St-Mars), Mr Eugène Blanpain de St-Mars et son fils Louis (auteur de « *Souvenirs de Vènerie* » publié en 1933 et demeurant alors au château des Thuilleries à Sigournais), Mr de Suyrot (au château du Mazeau à St-Michel-le-Clouc), et bien d'autres noms, non moins prestigieux.

« *Heureux temps !* (écrira plus tard Louis Blanpain fils qui participa avec son père à ces battues) où le plaisir des hommes se résumait à ces trois mots : le bon vin, la chasse et l'amour ! ». En effet, ces fameuses chasses étaient aussi l'occasion d'agapes (bombances, ripailles) non moins fameuses.

L'écurie à chevaux de Mr de Béjarry →

A cette occasion, Mr de la Débuterie (+ en 1916 - parent de Blanpain et aussi de Béjarry) descendait à Vouvant tandis que Mr de Béjarry (qui habitait aussi à Paris) s'installait l'hiver à *Culdebray*, avec une meute de pas moins de 50 chiens, ses chevaux et son piqueur. Ses chiens logeaient dans un très grand chenil avec une grande cour, et construit (parcelle 191) à cet effet. Tout cet ensemble a totalement disparu ; aujourd'hui c'est un jardin. Et ses chevaux logeaient dans les dépendances du haut (écuries 192 – voir plus haut p. 1389).

Louis Blanpain raconte, encore : « le piqueur de mon père, Auguste, partait à cheval (depuis Sigournais) avec les chiens. Pierre (?) suivait avec deux chevaux de relais. « *Fauvette* », la jument favorite de mon père, était laissée en liberté. Mon père laissait sa meute chez Normand (à « l'Hôtel des Voyageurs » dans le bourg) et chez « *Rosalie* » (auberge St-Hubert rue des Juifs – voir bull. 23 la *Belle Rosalie*).

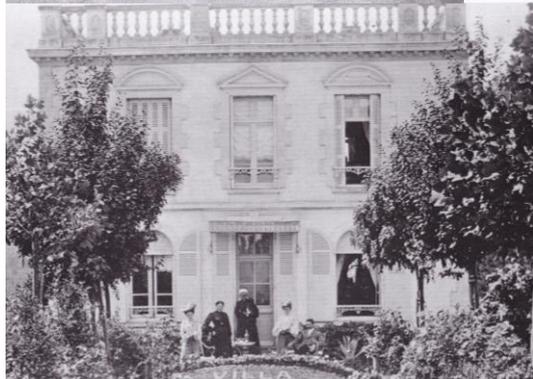
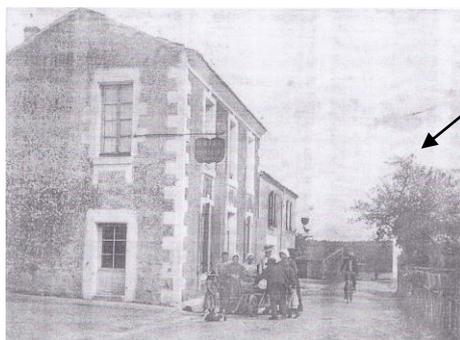
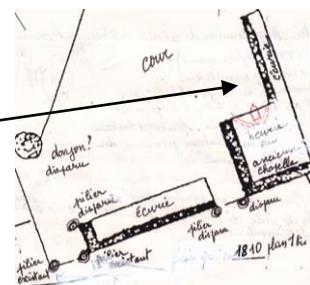
L'Hôtel des Voyageurs, qui avait un maître d'hôtel, n'avait pas du tout la même renommée que l'Auberge St-Hubert.

C'est chez « *Rosalie* » que se terminaient les soirées de chasse. Celle-ci officiait avec sa mère et sa sœur Eugénie.

← Hôtel des Voyageurs et la Villa des Fleurs dans le bourg

Louis Blanpain rajoute « *Qui n'a connu Rosalie n'a rien connu de cette époque* ». A tel point qu'il compose une chanson en l'honneur de l'avenante hôtesse, chanson qui était reprise par les cors de chasse à la fin de la battue, et qui laissait entendre qu'il était temps de se rendre dans l'accueillante auberge.

Parmi les compagnons de ces fameuses journées, il y avait aussi le docteur Joseph Arthur Guéry, médecin à Fontenay (ci-contre), qui entretenait une relation avec Mme de Hillerin pour qui il avait fait construire, à



Mervent, une villa de style italien, la « *Villa des Fleurs* » (cette villa à Mervent, est bien entretenue voir bull. 23 la *Belle Rosalie*).

Mais qui est donc Louis Blanpain ?

Louis Blanpain →

C'est un écrivain vendéen oublié, né le 15 février 1875 à Sigournais au château des Thuileries (près de Chantonnay, Vendée), mort aux Sables-d'Olonne le 3 février 1951 à 76 ans. Son œuvre littéraire relate principalement la vie dans le bocage vendéen dans le dernier tiers du XIXème siècle et dans le premier tiers du XXème siècle. Mais Louis Blanpain aime aussi la musique. Il est co-auteur de livrets d'œuvres lyriques et harmoniste de poèmes et de chansons. En 1882, alors qu'il n'a que 7 ans, il suit ses parents qui quittent les Thuileries pour la grande et belle maison récemment restaurée



Le château des Thuileries, brûlé en 1947



de la Sallière à Saint-Hilaire-du-Bois à seulement dix kilomètres de là. Il y vit toute son adolescence, tout en faisant ses études qu'il termine à Paris par un doctorat en droit.

← Château des Thuileries à Sigournais

Durant ces années, il s'imprègne de la vie campagnarde, de ses coutumes et s'initie à la chasse à courre que son père pratique assidûment (M. Constant Eugène x MMarthe Leboeuf de St-Mars). Son père deviendra un veneur émérite. C'est dans cette atmosphère du bocage vendéen et cette passion pour la

vénèrie que l'on retrouve dans ses écrits, lesquels révèlent fidèlement le visage, les coutumes et les mœurs de cette société vendéenne de la fin du XIXème siècle et du début du XXème.

Pour la période de Mr de Béjarry : voir Poème sur la forêt (RBP 1930 livre 4ème p. 283) et Souvenir de Vénèrie, Mr de la Débuterie (RBP 1931 livre 1è et livre 4ème et RBP 1932 livre 3ème).

Mais revenons à Mr de Béjarry et sa famille.

Il marie sa fille, Angèle, le 29 juillet 1884 à la Réorthe, avec Joseph-Marie De Bernon, son cousin issu de germain. C'est un beau parti ! Mais est-il fortuné ? Cela est moins sûr comme on le verra plus loin.

Il est pourtant « *Dr en droit* », avocat consultant à la

Cour d'appel de Paris. Les familles se connaissent puisqu'il y a eu déjà un mariage entre les deux familles. C'est à n'en point douter un très grand mariage comme le montrent les nombreuses signatures : De Bernon, De Béjarry, Samuel Rampillon maire des Magnils-Reigniers, Alexis Des Noues, . . .

Signatures mariage 1884 →

La famille De Bernon fait partie de la petite aristocratie locale. Elle porte blason, et est installée dans le vieux manoir de la Guillemandière en la commune de St-Martin-Lars.



Joseph est le fils de Paul-Servant-Dieudonné, lequel était le fils d'Henri-Charles-Fortuné, Baron

de Bernon, ancien officier supérieur et maire de St-Martin-Lars en 1813 ; le père de ce dernier était Henri-Benjamin,

ancien major et commandant de l'île d'Aix, qui avait épousé (en 1771) Dame Pélagie Racodet, fille du seigneur de St-Martin-Lars.

← La Guillemandière et blason : De Bernon
C'est elle qui lui apporte le château



de la Guillemandière (et les terres). Ce logis vendéen typique, situé proche du Bocage, en partie **p.1424**



entouré d'eau, lui venait de la famille Racodet qui s'enorgueillissait d'y avoir accueilli Henri IV. Pendant les événements révolutionnaires, Henri-Charles-Fortuné émigre tandis que Bénigne et Stéphanie de Bernon (parentes) sont chassées du château.

← La Guillemandière

Joseph de Bernon et son épouse Marie Angèle de Béjarry, vont avoir une belle famille : Geneviève (° 1885), Paul Armand (° 1886), Marie (° 1891), Denyse Henriette (° 1893), François d'Assise-Marie-Joseph (° 1894),



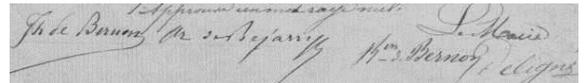
Pierre Marie (° 1902) . . .

Mr de Béjarry, le grand-père est, sans nul doute possible, très fier de cette belle progéniture. Il est d'ailleurs présent à la mairie à la naissance de Paul Armand (ci-dessous : acte de naissance), son premier petit-fils, dont il est aussi le parrain.

Cette belle famille vit, depuis 1891, au château de la Guillemandière auprès des parents âgés de Joseph de Bernon. Ceux-ci, ont déjà à leur service (recensement de St-Martin-Lars) : un régisseur, une cuisinière, une femme de pain (en charge de cette

nourriture) et une fille de chambre.

Joseph de Bernon, sa femme et leurs enfants ont pour personnel supplémentaire 5 domestiques dont : une gouvernante, un jardinier et en 1896 une institutrice de 30 ans, Miss Eléonore Foster qui est anglaise. A ceux-là, s'ajoutent quelques années plus tard : un cocher, une femme de basse-cour (chargée de s'occuper des volailles qui sont récupérées dans les borderies dont ils sont propriétaires).



En 1911 (recensement), Joseph de Bernon a toujours avec lui ses vieux parents, sa femme, mais certains de ses enfants sont pensionnaires. Lui est dit « sans profession aucune » (sic) et pourtant il y a toujours autant de personnel. Il « avait un permanent besoin d'argent ! » me racontait Mr Rainereau, le dernier propriétaire de la « Maison Noble » de Culdebray.

Heureux temps pour ces privilégiés, d'alors, qui s'accrochaient encore à un passé déjà révolu ! Mais, la guerre 14-18 et les deuils qui l'accompagneront, vont mettre fin à leur train de vie entouré d'une kyrielle de serviteurs et, surtout, pour un moment à ces chasses ancestrales.

Ce que nous verrons plus loin.

A Culdebray, au village dans ces décennies-là, il y a environ plus de 30 personnes. La « Maison Noble », toujours en fermage (ou métayage) a été reprise par la famille Lardy (1871), qui a succédé à la famille Poquin (voir p. 1417).

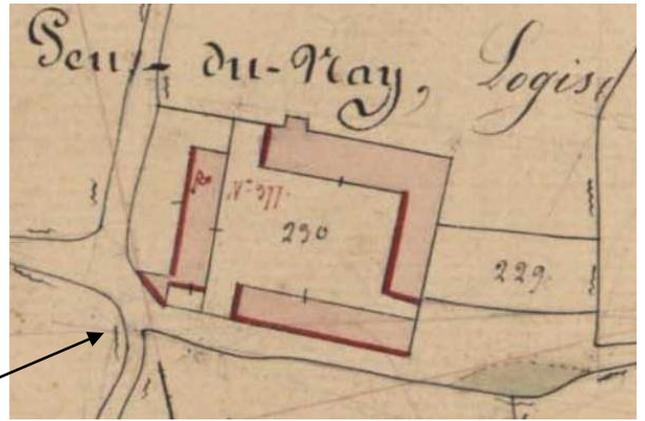
La famille Lardy va demeurer pendant plusieurs générations et sera remplacée par la famille Rainereau, qui, elle, achètera (bien après 1926) la partie gauche de la « Maison Noble », considérée alors comme une petite exploitation agricole mais toujours nommée « le château » encore jusqu'en 2010 au moins. A Mervent, il y a d'autres familles Lardy, apparentée assurément, dont ceux de la Grande Perrure.

Le grand-père de Louis Lardy, nommé Jean et qui avait épousé Marie Murs avait été métayer à la Maisonnelle (psse de Mervent), qui est une assez grosse exploitation et où naîtra Louis, justement, puis au Peu du Nay.

Louis Lardy (° 4. 11. 1812 à Mervent + 18.



5. 1879 *Culdebray*), en 1872 (recensement Mervent.), y est dit « *métayer* » (partage les revenus « à moitié » p.1425 avec le propriétaire du lieu, toujours Mr de Béjarry) et avait épousé Marie Tirbois (° 1817 à Foussais ?). La famille Tirbois a été quelques années aussi à *Culdebray* : le grand-père de Marie, Réné Tirbois y a été *métayer* au moins tout un bail en 1836. Il avait épousé Jeanne Guilmet (ou Guillement voir plus haut p. 1415) qui lui donnera plusieurs enfants dont : Louis. Celui-ci, épousera Jeanne Ouvrard, et il y sera, à son tour, *métayer* avant de partir à la *Chauvière* (psse de Mervent). Louis Tirbois et Jeanne auront, entre autre, une fille Marie (° 1817) qui épousera Louis Lardy.



Avant de s'installer à *Culdebray*, Louis Lardy a été *fermier* et dit aussi *métayer* au *Peu du Nay*. C'est une ancienne seigneurie qui possède un immense logis. Mais peut-être y a-t-il aussi plusieurs exploitants ? Il y est déjà avant 1849 mais son père étant décédé (avant 1851 date du recensement), c'est sa mère, la veuve Lardy qui en est dit « *fermière* ». Ils travaillent tous en famille.

Le couple Louis et Marie Tirbois auront de nombreux enfants nés au *Peu*, justement, dont beaucoup de fils : Jean (° 1849 au *Peu* x Antoinette Pasquet), Pierre (° 1850 au *Peu* x + 1873), Henri (° 1852 au *Peu* x Marie Dubé), François (° 1854 au *Peu* célibataire), Marie (° 1856 au *Peu*), Louis (° 1852 au *Peu* x Madeleine Jourdain), . . . Tous ces fils sont une richesse pour une famille paysanne surtout s'ils sont forts et bien portants.



Au moment du recensement de 1872, leurs quatre aînés ont déjà de 18 à 20 ans et travaillent pour leur père.

← Hôpital militaire de Toulouse

Mais l'année suivante, le couple Louis et Marie apprennent la mort de leur second fils Pierre. Le 30 septembre 1873 (cote 5MI 338) Pierre Louis Lardy (° 21. 1. 1849 au *Peu*), 2^{ème} soldat de la 3^{ème} compagnie du 1^{er} bataillon du 59^{ème} régiment d'infanterie, matricule 9131, est « *décédé hier à l'Hôpital militaire de Toulouse, 23 ans, né Mervent, fils de Louis et de Marie Tirebois, mariés* ».

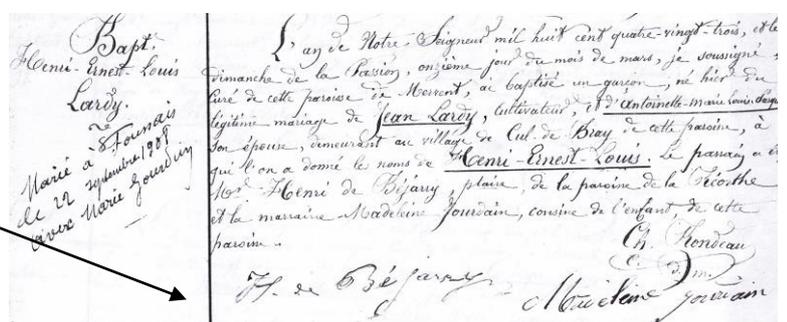
Le service militaire était devenu obligatoire sous la Révolution et était fixé alors à 5 ans (à partir de 1802, le soldat était requis par un tirage au sort mais pouvait être remplacé, pour les plus fortunés, contre une prime ou paiement fait devant notaire). Le temps de service militaire fut très variable mais toujours imposé par tirage au sort : 1818, six ans, 1824 huit ans, 1832 sept ans, 1868 cinq ans, 1872, il est obligatoire pour tous pour cinq ans, en 1889, il revient à trois ans. Depuis 1747, les troupes séjournent à Toulouse et il a fallu nécessairement se préoccuper des soldats malades. Cet hôpital est fondé en 1793 par Alexis Larrey, chirurgien.

Ce jeune était donc parti pour 5 années. Mais, hélas, il ne reverra pas son village natal. Cela a dû être terrible pour la famille Lardy. D'ailleurs, son père, Louis le suivra, sous peu, dans la tombe : il décède six ans plus tard probablement de maladie car il a eu le temps de se confesser plusieurs fois et de communier, a signalé le curé.

Leur fils aîné, Jean, se marie en 1874 avec Antoinette Pasquet qui était servante au *Peu du Nay* ; elle lui donnera trois enfants mais, à son tour, en 1885, à la naissance de leur fille Marie, elle meurt des suites de couche mais s'était « *confessée quelques heures avant sa mort* » a signalé le curé de Mervent !

Précédemment, ce jeune couple avait eu deux fils : Eugène et Henri

Le second, Henri Ernest Louis, est baptisé le « *Dimanche de la Passion* » (11 mars 1883). Son parrain a été Mr Henri de Béjarry, le propriétaire de *Culdebray*, présent ce jour, qui lui donne son prénom et signe l'acte religieux.



L'année suivante, a lieu le mariage du cinquième fils, Louis François Xavier. Il épouse (5. 5. 1884) une jeune fille d'une famille aisée de la *Grande Perrure*, Madeleine Jourdain dont le père Pierre a été maire. Elle lui donnera : Raoul Clovis (° 1885 x 1912 M.Louise Aimé, + guerre 14-18), puis Louis Maximin (° 1887 x Alida Vincent), Madeleine (° 1898), . . . Ce couple demeurera toujours à *Culdebray*, et avec eux la mère de Louis, Marie Tirebois, veuve Lardy, dite « *fermière* ». Elle y décède, auprès des siens, le 19 décembre 1889 âgée de 78 ans.

Entre temps, Henri, le troisième fils du couple Lardy-Tirbois, épouse Marie Dubé qui lui donnera Marcel (° 1886), Berthe (° 1890), Mélina (° 1891), . . . Mais, en 1900, Henri et sa famille ont quitté *Culdebray*.

Il ne reste dans la *Maison Noble* que Louis Lardy, sa femme Madeleine Jourdain et leurs enfants mais aussi François, le frère de Louis. Celui-ci, qui est demeuré célibataire, est dit « *fermier* » et « *chef de famille* » puisqu'il est l'aîné de Louis. Il a toujours employé du personnel : un domestique et une servante. Louis, qui est dit aussi « *fermier* », a trois personnes à son service : deux domestiques et une servante.

A l'entrée du nouveau siècle (1900), la population du village de *Culdebray* a légèrement baissé : d'une trentaine de personnes, elle passe à une vingtaine, domestiques et servantes compris.

Naturellement, les travaux agricoles, eux, n'ont pas changés ! Mais, à cette époque, il y avait de l'entraide, de la solidarité, comme l'on dit aujourd'hui. Pour tuer le cochon (comme vu plus p. 1365) pour les vendanges on requisitionnait tous les jeunes et les moins jeunes et naturellement pour les moissons sans oublier la journée de battage.

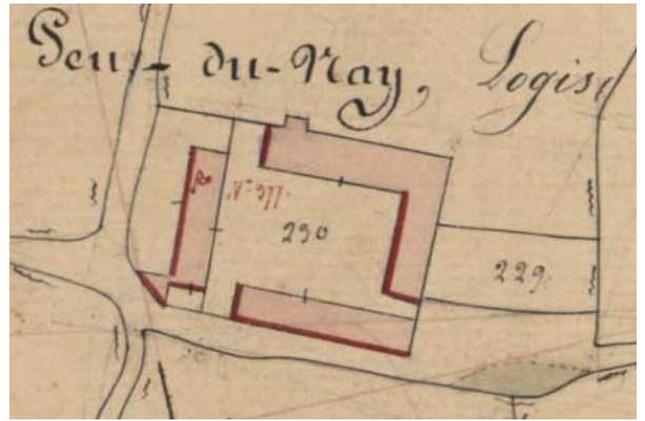
Ce jour là, la locomobile à vapeur tractant la batteuse, passait de ferme en ferme. De loin on entendait le vacarme du convoi sur la route empierrée. Les roues métalliques (il n'y avait pas encore de bandages caoutchoutés et encore moins de pneumatiques) épousaient chaque ornière. Tout ce charroi était installé au milieu des cours pour séparer grains (le battage à la main ne se pratiquait plus), paille et balle. La locomobile abandonnait son rôle de tracteur pour devenir l'élément moteur de la batteuse.

Le bruit d'enfer, lancinant et rageur de la batteuse, la poussière suffocante et la sueur des *dépiqueurs* perchés sur la meule de chargement ou sur celle de la paille dépouillée de son grain, composaient un spectacle fascinant : les longues courroies de transmission, patinées et luisantes d'usure tournoyaient dans un ronflement sourd et menaçant, haché par les claquements rageurs des rouleaux hélicoïdaux chargés de la séparation de la paille et du grain.

Le plaisir, le soir venu, lorsque les sacs de blé avaient été répandus sur le plancher du grenier pour un ultime séchage, c'était de s'y vautrer pieds nus, dans cette odeur douceâtre et musquée merveilleusement associée à l'onctuosité huileuse des grains nouveaux, couleur vieil or, encore tendres sous les dents.

Le dernier jour de la moisson s'appelait la « *Pirotte* » parce que ce jour-là, justement, pour le repas de tous ceux qui avaient participé à la moisson des blés, on tuait une « *pirotte* » qui était une oie (me racontait Mr Rainereau).

Mais, il en allait de même pour la journée de battage qui durait parfois très tard. Là, encore comme pour les vendanges, des tablées de 20 à 30 personnes n'étaient pas rares ! Le repas, préparé par les femmes de la maison, était pantagruélique : ce sont de véritables banquets et une fête simple, joviale, qui marquait la fin de ces jours laborieux. Naturellement, toutes les cochonnailles de la maison sont



présentes : pâtés, andouilles, etc. car bien souvent on avait tué le cochon pour l'occasion puis les p. 1427



poules bouillies dont on réservait le bouillon pour la soupe, indispensable en début de repas, que les hommes arrosaient de vin rouge et, comme l'on disait alors, on « *faisait godaille* ». Puis ensuite venait toujours des produits de la maison : souvent des escargots en sauce, du lapin en civet, ou quelques vieux coqs cuits au vin « *ultime régal* » que l'on « *sauçait* » avec d'immenses tartines de pain de 4 livres ; enfin venaient les inévitables petits fromages blanc moulés, aussi de la ferme, sans oublier les immenses tartes aux prunes cuites, le jour même, dans le four du lieu.

Naturellement, le tout bien arrosé du vin et de « *gnolle* » (eau-de-vie), fabrication de la maison ! Enfin, dehors, on allumait un feu et l'on jouait de la musique et on dansait !

Même les lessives, se pratiquant au même lavoir, était un moyen de réunion pour les femmes bien sûr !

À la sortie des mauvais jours, c'est le temps des grandes « *bues* » ou « *buailles* » autrement dit de la grande lessive annuelle. On lave peu souvent car les matières sont d'autant plus résistantes que les lessivages justement sont peu fréquents. Le lessivage se faisait pendant trois jours durant. Le premier jour qu'on appelle « *Purgatoire* » est consacré au passage du linge dans une « *pone* » (grand cuvier voir plus haut p. 1370) où il séjourne avec des cendres de bois (qu'ont remplacé nos lessives modernes). Le deuxième jour « *l'enfer* » est la séance du *battage* du linge : celui-ci est frappé, martelé sans arrêt à l'aide d'un « *batou* » (battoir) au lavoir ou à la rivière proche, puis il est « *ragoullé* » (remuer dans l'eau) pour le rincer. Enfin, le troisième jour, le « *Paradis* », est le jour du séchage et du blanchiment du linge, qui est alors étendu sur l'herbe des prés ou sur une parcelle réservée à cet effet appelée : *l'éparou* ou le *paradis* (dans les familles les plus aisées, la lessive était faite par du personnel qu'on paye à cet effet, les laveuses ou lavandières. Puis le linge est repassé - ceci chez les riches - les coiffes notamment avec de lourds fers de fonte chauffés sur les braises. Il est enfin rangé dans les coffres ou les armoires). La religion, comme on vient de le voir, est présente même dans le simple fait de lessiver. Dieu est donc partout dans chaque acte, chaque moment de la journée de nos ancêtres !



← Le lavoir du Nay

Tous les gros villages avaient leurs lavoirs sur une parcelle, dite « *en communauté* » (appartenant en général, de nos jours, à la commune mais beaucoup de ces lavoirs ont été abandonnés voire comblés) et où l'eau était abondante : à la *Renaudière* (quasi bouché), la *Jamonnrière* (intact), *Nay* (intact), celui de *Roule-Cul* à la *Poupardière* (comblé), la *Chauvière* (comblé), au *bourg* (comblé), . . . Et celui de *Culdebray*, dans un état lamentable, n'existe quasiment plus !

L'anecdote que je vais vous raconter se passait vers 1900-1920 (elle m'a été rapportée par Mr René Rainereau qui dans les années 80 était propriétaire de la « *Maison noble* », la partie gauche seulement) : « *Les femmes de Culdebray et celles du hameau de l'Ourdraire venaient, une fois l'an, laver leurs draps au lavoir du lieu. C'est ce que l'on appelait « faire la buaille ». Le lavoir de la seigneurie était très grand et surtout il y avait toujours de l'eau. Le patriarche de la ferme de la « Maison noble », le grand-père Lardy (Louis Lardy) avait décidé ce jour-là de leur faire une farce. Alors que les bonnes femmes causaient à qui mieux-mieux, il décide de leur faire peur. Quelques temps avant, il avait fabriqué un épouvantail à moineaux*



qu'il avait mis dans un champ près du lavoir. Il va le chercher, p. 1428 se l'enquille sur le dos afin d'effrayer les laveuses. Arrivant de derrière un buisson, se hisse sur un muret avec l'intention de se balancer. Comment s'y prend-t-il ? Résultat, lui et son épouvantail bascule par-dessus et les voilà tombés dans le lavoir. Les femmes se mettent à hurler de frayeur mais soudain s'aperçoivent que l'épouvantail est vivant et surtout en train de se noyer ; elles durent retirer le bonhomme dans son accoutrement ».

Ceci fut un sujet de discussion qui fit rire longtemps dans le village de Culdebray, tant même qu'on raconte encore cette histoire de nos jours, me rapportait Mr Rainereau, il y a une trentaine d'années.

C'était encore le bon temps ! Mais bientôt l'orage gronde !

La guerre dite « 14-18 » éclate. Beaucoup de familles riches ou pauvres perdent des fils dans cette guerre.

A Mervent, dans la forêt même, les officiers de la caserne de Fontenay avaient organisé une sorte de kermesse, des sortes de « portes ouvertes », comme l'on dirait aujourd'hui, et qui étaient destinées à recouvrer des dons pour envoyer des colis aux soldats du front les plus démunis.

Boyau de tranchée en forêt de Mervent (photo authentique) →

On pouvait y voir la reconstitution d'un « boyau » de tranchée. Beaucoup de personnes s'étaient déplacées et ma grand-mère maternelle (Marthe Bagué née Boisseau qui demeurait rue du Prieuré au bourg) était parmi la foule des visiteurs.

Son frère Léon (Léon Boisseau, de Mouilleron-en-Pareds) est alors à la guerre. Elle lui écrit et lui raconte sa journée. Il lui répond avec une pointe d'ironie : 2 mars 1915 « *J'ai bien reçu ta lettre de Mervent, sur laquelle tu me racontes ton voyage dans les tranchées. Tu as oublié de me dire combien tu avais entendu de coups de canon et de balles siffler (sic). Tu ne connais pas ce tout petit sifflement des balles ; c'est une chose qui a fait frémir le plus brave des braves. . . Tu sais ne reste pas sur l'impression des tranchées que tu as vu à Mervent qui ne peuvent vous donner qu'une faible idée de celles que nous avons ici. Mets-toi bien dans l'idée que depuis cinq mois, ici, nuit et jour, les hommes travaillent à la fortification des tranchées ; ce n'est par conséquent pas en quelques heures d'exercices que les soldats du dépôt (de Fontenay) vont construire des tranchées comme les nôtres ! Enfin, c'est toujours un aperçu !* » (bull. n° 19 la Grande Guerre). En effet, c'est entre le 21 février et le 2 mars, qu'en forêt de Mervent, les soldats du 137^{ème} RI ont essayé de faire revivre ce que les soldats avaient pour quotidien dans leurs tranchées du front.



Mr de Béjarry →

Mr de Béjarry s'est-il déplacé pour voir cette démonstration?

C'est possible car il avait sur le front plusieurs petits fils : Paul Armand (° 1886) dont il est le parrain, François Assise-Marie (° 1894) et même le petit dernier Pierre Marie Noël (° 1902) alors qu'il n'a qu'un peu plus de 16 ans lorsqu'il part. Ils sont les enfants de Marie Angèle, sa fille, et de Mr de Bernon, tous nés à Saint Martin Lars en Sainte Hermine.

Le Lieutenant Paul Armand de Bernon (RBP 1916 livres 2èmes) son petit-fils (° 21. 7. 1886 à St-Martin-Lars) était militaire de carrière : engagé volontaire pour 4 ans au 66° RI, passe caporal et élève à l'Ecole Spéciale Militaire et faisait partie de la promotion de Saint Cyr de 1908, puis est sous-lieutenant et lieutenant en 1912. Il se retire un an dans sa famille à la Guillemandière pour cause de suppression d'emplois. Il est réintégré au 120° RI en février 1914.



Le conflit commence le 28 juillet, il est tué dans les premiers jours de la guerre, le 22 août 1914 à 28 ans environ, mort d'une balle en plein cœur. Le capitaine de son régiment écrit à sa famille (un article lui est consacré dans le Bulletin paroissial de Sainte Hermine de 1915. Voir Archives de la Vendée page 14/90 qui donne des extraits de la lettre). Cette missive livre le témoignage d'un soldat sous les ordres de Paul Armand : « *Mon lieutenant a été frappé mortellement entre 2 h et 2h 1/2 à la bataille de Bellefontaine* (village près du Luxembourg

) . Il était à genoux au côté de sa section. Il est tombé en s'écriant « Adieux mes amis ! ». Il était resté debout depuis le commencement du combat, malgré l'insistance de ses soldats qui le priaient de se coucher comme eux et à qui il aimait à répondre : « Si je me couche, que feront mes hommes ? ». Il fut décoré de la Croix de guerre et eut la Citation à l'ordre du régiment. Il est inscrit sur le Monument aux Morts de sa commune de naissance.



Son frère puîné, François d'Assise Marie Joseph (° 8. 7. 1894) part aussi et meurt en captivité en 1917 alors qu'il a juste 23 ans. Enfin, Pierre Marie Noël (° 12. 12. 1902), le dernier petit-fils de Mr de Béjarry, est mobilisé mais échappera au sort funeste réservé à ses frères (il se maria en 1928).

Les corps des deux aînés seront rapatriés et enterrés côte à côte au cimetière de St-Martin-Lars.

Parmi les relations de Mr de Béjarry, d'autres familles pleurent aussi un être cher ou attendent leur retour.

Ainsi, du côté de sa femme, dans la famille Rampillon, et le filleul de Mr de Béjarry, Joseph Armand Rampillon (° 20. 2. 1890 paroisse des Magnils, qui est « Caporal Pilote », est tué à 27 ans vers Compiègne le 19 juin 1917 : « blessé en vol a succombé à ses blessures » (sic).



Deux de ses frères sont encore sur les champs de bataille, Guillaume et le sous-lieutenant Henri Rampillon, heureusement tous deux reviendront de cet enfer.



L'hécatombe sera terrifiante : on a vraiment, aujourd'hui, qu'une faible idée de tous les morts de cette guerre. Ainsi, à Cezais fief des Rampillon-Poquin, on dénombre 32 morts ; aux Magnils-Reigniers autre fief Rampillon : 30 ; à Thouarsais-Bouildroux, aussi fief Rampillon : 59 ; à Sigournais fief des Blanpain : 38 ; à la Réhorthie commune de Mr de Béjarry : 52 ; à St-Martin-Lars où demeure son gendre : 40 dont 2 de ses petits-fils ; à Mouilleron-en-Pareds : 91 tandis qu'à

Fontenay on en compte 315 (et pour la Vendée : 19415 jeunes - <http://cercle-genealogique-vendeen.fr/actes/>). A Mervent, tout de même, il y a eut 51 jeunes gens morts.

Le village de Culdebray n'a pas été épargné : le 26 novembre 1916 à Frémeréville- sous-les-Côtes (Meuse) est décédé à l'âge de 33 ans Raoul Clovis Lardy (° 1884 = Louis x Madeleine Jourdain), 2^{ème} canonnier, 9^{ème} batterie, 84^{ème} RI (artillerie lourde). Il avait épousé en 1912 M.Louise Aimé qui lui donna deux enfants : Denise (° 1912) et Raymonde (° 1915). Raoul Lardy a-t-il été inhumé un temps dans le petit cimetière de cette commune, comme cela se faisait très souvent, avant que sa dépouille ne soit rapatriée dans son sol natal ?

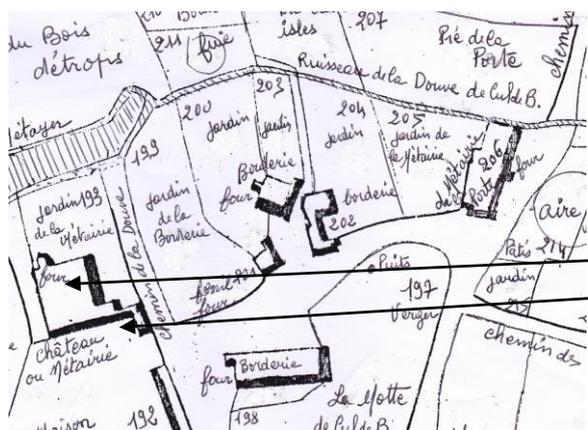


A la suite de tous ces deuils dans sa famille, Mr de Béjarry vendit son équipage, chevaux, et chiens de meutes vers 1919. Sa propriété de Cul-de-Bray, dont héritera sa fille, sera très vite revendue aussi, car son époux, Mr De Bernon, « avait de gros besoins d'argent » au point qu'il « a tout bouffé » (me racontait Mr Rainereau). Au moment de la vente du château par les héritiers Béjarry-Bernon, la famille Lardy, y était-elle encore en métayage ? En tous cas, son épouse Madeleine Jourdain y décède en



décembre 1925 et ce n'est, qu'après, que Louis ainsi que son fils Louis-Xavier (x Alida Vincent) partent à la Grande Perrure (dans les biens de son épouse Jourdain) où il décède en 1933. Est-ce avant ou après son décès que s'installèrent de nouvelles familles qui y demeureront longtemps.

Deux familles vont occuper le « Château » (comme disait René Rainereau) : à gauche les Rainereau et à droite les Baudoin. Ces familles sont sorties de Foussais et Payré. De plus, ils sont beaux-frères : Léon Rainereau (qui en 1931 est encore à la Chauvière) a épousé Marie Baudoin et Clément





Léon Rainereau et son épouse Marie habitaient dans la partie où demeurait Mr de Béjarry lors de ses séjours à Culdebray. Ils vont avoir : René (° 1933 à Culdebray), un véritable géant surnommé le « Grand R'né » (c'est lui qui m'a raconté tant d'anecdotes sur ce lieu), Michel Paul (° 1937), Jeanne (° 1938), Madeleine (° 1941), Andrée (° 1944), . . .

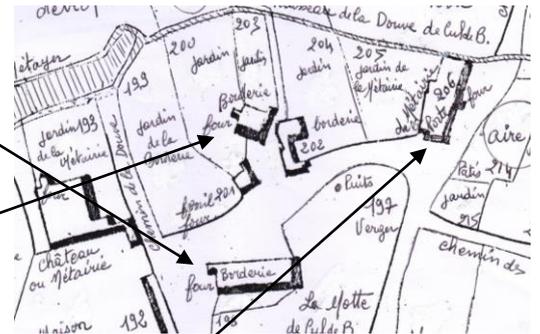
Le « Grand R'né » sera le dernier cultivateur, jusqu'à nos jours, de la « Maison Noble » de Culdebray.

Clément Baudoin qui a épousé Mélanie Rainereau (tante du « Grand R'né ») et qui habitent l'autre partie, auront au moins 4 filles.

Mais combien de familles, de personnes restent-ils, à Culdebray, dans les années qui vont suivre ? Difficile à donner une réponse précise car je n'ai pas les recensements de ces années-là.

Dans le village : en 1930, la Borderie de la Motte est tenue par Turpault H. Joseph, propriétaire, et son épouse Amélie Bâtonneau qui auront : Hilaire Olivier (° 1930), Olivier Honoré (° 1931), . . . Les héritiers Turpault la possèdent encore (n'y viennent qu'épisodiquement).

Dans la Borderie du XVIIème, qui appartient à sa famille, depuis quelques décennies, y vivait Marcel Ribreau, célibataire et cultivateur (voir p. 1320 – elle appartient à l'un de ses petits-neveux qui n'y vient qu'épisodiquement). Tout à côté, la Borderie 202, où se tenaient des descendants de la famille Maupetit qui ont vendu il y a déjà un moment (le propriétaire actuel n'y vient qu'épisodiquement).



Dans la Métairie de la Porte (p. 1298), il y a Edmond Goupil, aussi propriétaire, son épouse Marie-Louise Baudoin (sœur de Clément et Marie installés dans la Maison Noble) qui ont eu : Edmond Noël (° 1936), Noël René (° 1938), un véritable géant, surnommé « Grand No », et leur sœur. Ce dernier, demeuré célibataire, et qui avait fait la guerre d'Algérie, est décédé l'an passé. C'était le « dernier dinosaure » de Culdebray, si je puis m'exprimer ainsi.

Et, pourtant, dans les années 50, il y avait de la jeunesse dans le village de Culdebray (ci-contre toutes les jeunes filles du lieu, juchées sur l'escalier extérieur du « château » - aujourd'hui disparu – qui appartenait aux Rainereau-Baudoin).

On y faisait encore des grandes noces comme celle, en mai 1957, de Marie Léontine Baudoin (° 1932 fille de Clément – photo ci-dessous) avec un garçon de Foussais Jean Pétreau. D'ailleurs, le mariage civil et religieux se fit à Foussais. On imagine, alors, le cortège avec en tête le (ou les) musicien, se déplaçant à pieds (3 km environ) où en charrette pour les plus anciens. On n'était pas encore à l'ère de

l'automobile comme aujourd'hui.

Mr Rainereau me racontait : « le repas gargantuesque se faisait dans le grand grenier (p. 1362) dont les murs étaient alors couverts de draps décorés de lierre et de fleurs multicolores. La fête durait trois jours : les femmes du voisinage étaient aux fourneaux, les hommes aux barriques et les jeunes ne pensaient qu'à danser » !

Malgré la tristesse que j'éprouve de voir, aujourd'hui, ce village quasi abandonné, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir de le faire revivre comme il aurait pu être jadis !

Dépôt Légal bull. n° 52 Décembre 2016 Maryline Raimond-Vincent

